This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

48

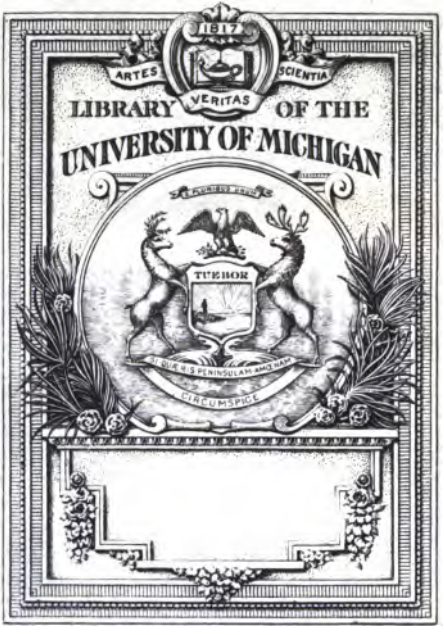
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

Z
1007
.D586

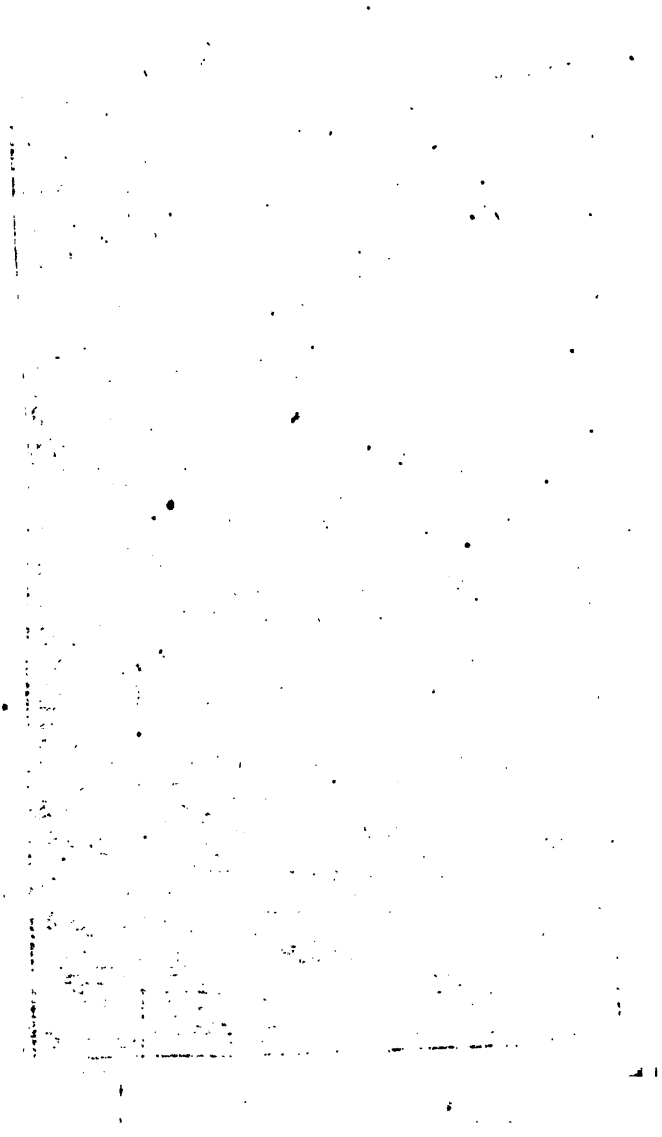

A. Duflos f.

UNIV. OF

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JANVIER, FEVRIER & MARS
1734.

TOME DOUZIEME.

Premiere Partie.

BIBLIOTHEQUE D. ROI
BERLIN

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXIV.

Librarian
Nijhoff
949-56
2/625

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Janvier, Fevrier & Mars, 1734.

ARTICLE I.

CORNELII VAN BYNKERSHOEK, *Jurisconsulti & Præsidis*, OBSERVATIONUM JURIS ROMANI *Libri quatuor, quatuor prioribus additi, nempe* V. VI. VII. & VIII. *In quibus plurima Juris Civilis, aliorumque Auctorum, loca explicantur & emendantur.*

C'eſt-à-dire:

OBSERVATIONS ſur le DROIT ROMAIN, en quatre Livres, ſavoir, les *V. VI. VII.* & *VIII.* ſuite des quatre premiers, qui avoient déja paru. Où l'on explique & l'on corrige quantité de Paſſages du *Droit Civil*, & d'autres Anciens Auteurs. Par Mr. DE BYN-

KERSHOEK, Préſident du *Haut Conſeil*. In *quarto*, pagg. 570. ſans la *Préface*, & les *Index*. A *Leide*, chez *Jean van Kerchem*, 1733.

APRES tant de Commentaires ſur le DROIT ROMAIN, tant de Traitez particuliers, tant d'Obſervations mêlées, qui n'ont ceſſé de paroître de tems en tems ſous divers titres, ou ſeulement par occaſion, depuis que le renouvellement des Belles-Lettres renouvella auſſi une étude plus exacte de cette ancienne Juriſprudence; après tout cela, dis-je, il ſemble qu'on devroit ſavoir enfin à quoi s'en tenir. Mais bien loin de là, on diroit que le champ à s'exercer là-deſſus devient plus vaſte de jour en jour, par un nouvel examen de ce que les plus habiles Auteurs ont écrit, pour éclaircir bien des Loix & des Matiéres particuliéres. Malgré la diverſité de ſentimens qu'il y avoit entr'eux, comme il y en aura toûjours apparemment entre les Interprêtes mêmes du prémier ordre; les opinions de quelques-uns, au moins ſur bien des choſes, avoient aſſez prévalu, ſoit par la force qu'on trouvoit dans leurs raiſons, ſoit par le poids qu'y ajoûtoit leur autorité. Cependant on voit toûjours s'élever quelques Ecrivains, tantôt d'un endroit, tantôt de l'autre, qui trouvent matiére à réviſion en tout cela, & d'ailleurs bien des difficultez à examiner, auxquelles perſonne n'avoit encore penſé. Il faut certainement, que le *Corps* du *Droit Romain* fourniſſe un fonds inépuiſable de doutes & d'embarras, ſoit à cauſe de la maniére dont il a été bâti, ſoit par les obſcuritez inévitables

évitables que produit l'ignorance d'une infinité de choſes de l'Antiquité, dont il ne nous reſte, que peu ou point de traces, ſoit par une ſuite du peu d'attention de tant de mains de Copiſtes, par leſquelles ces Livres anciens devant paſſer néceſſairement, ne pouvoient auſſi qu'éprouver le même ſort, que d'autres beaucoup moins gros & moins importans.

L'Ouvrage, dont on vient de voir le titre, & tous ceux que Mr. le Préſident DE BYNKERSHOEK a publiez ci-devant, ſont une bonne preuve de ma remarque. Les deux Parties, dont celui-ci eſt compoſé, ſuffiroient pour montrer, combien ce grand Juriſconſulte a trouvé de choſes à reprendre dans les Explications ou les Corrections de quantité de Docteurs, des plus célébres. La prémiére Partie, de même forme, & à peu près de la même étenduë, que la ſeconde, parut il y a trente-trois ans. C'eſt par cette derniére, dont il s'agit, que l'Auteur prend congé du Public, pour ce qui regarde ſes Ecrits ſur le *Droit Romain*. Quoi que cette étude aît fait ſes délices depuis ſa prémiére Jeuneſſe, & pendant toute la vigueur de ſon âge, il déclare qu'à préſent la Vieilleſſe le contraint d'y renoncer. Le Public en ſera bien mortifié; & il le ſeroit davantage, ſi en même-tems nôtre Auteur ne faiſoit eſperer, à ſon loiſir & à ſa commodité, de nous donner ſur le *Droit Public*, & ſur le *Droit de ces Provinces*, des choſes (*a*) *également utiles* &

(*a*) *Præfat.* pag. 5. à les compter: car elles ne ſont point numérotées.

& agréables. Il ne falloit pas moins, que cela, pour nous dédommager de ce que nous perdons d'ailleurs. Nous souhaittons qu'une santé vigoureuse & une longue vie mettent l'Auteur en état de tenir parole : & nous croions pouvoir faire ces vœux au nom du Public, sans craindre d'en être désavouez.

Ceux qui ont vû le prémier Volume de ces Observations mêlées, peuvent être assûrez, qu'ils trouveront dans le second & dernier la même profondeur d'érudition ; le même zéle pour l'honneur de la Jurisprudence Romaine, & des anciens Jurisconsultes ; le même soin d'observer les Régles de Critique, que l'Auteur avoit déclaré s'être prescrites dans la *Préface* du prémier. Il nous instruit lui-même de son plan dans la *Préface* de celui-ci, où il y a d'ailleurs des choses que nous ne devons pas passer sous silence.

Chaque sujet particulier, que l'Auteur traite, est renfermé dans un seul Chapitre ; excepté l'explication d'une Loi (*a*) qui en a demandé (*b*) huit. Mais à la fin de chaque Livre, on trouve un Chapitre, qui contient plusieurs remarques détachées, sur lesquelles nôtre Auteur a cru qu'il suffisoit de s'exprimer en peu de mots, sans réfuter ou rapporter même les sentimens de tous les autres Interprêtes, qu'il rejette ; ainsi qu'il le fait ordinairement dans le reste de l'Ouvrage.

Comme tout roule ici sur le *Droit Privé*, ainsi nommé par opposition au *Droit Public*, nôtre Auteur

(*a*) *L.* 31. *D. Locat. conduct.*
(*b*) Lib. VIII. Cap. I. *& seqq.*

Auteur remarque, (a) à cette occaſion, après (b) GIPHANIUS, une plainte que faiſoient autrefois (c) ISOCRATE & (d) ARISTOTE, de ce que les Orateurs de leur tems s'attachoient plus au prémier de ces Droits, qu'au dernier, quoi que l'étude du Droit Public ſoit ſans contredit de plus grande importance, & plus utile pour le bien de l'Etat. Mais *Ariſtote* indique lui-même (e) ailleurs la raiſon d'un tel choix,

(a) *Præfat.* pag. 4, 5.

(b) *Præfat. ſpec.* ad *Cod.* pag. 6.

(c) Je ne ſai, quel endroit d'ISOCRATE avoit en vuë GIPHANIUS, qui n'indique pas même la Harangue; & nôtre Auteur s'en eſt rapporté à ce Savant Juriſconſulte. Je ſai ſeulement, qu'il y a bien des endroits, où l'Orateur Grec blâme les autres Orateurs de ſon tems.

(d) *In Rhetoricis*, dit GIPHANIUS. Je trouve le paſſage dans le I. *Livre*, *Cap.* 1. "Le Philoſophe y dit, qu'encore que le *Genre Délibératif* ſoit plus beau, & plus digne d'un Citoien, ou d'un Politique (κάλλιονος καὶ πολιτικωτέρας τῆς δημηγορικῆς πραγματείας οὔσης) que le *Genre Judiciaire*, où l'on traite des Contracts (τὰ δικανικὰ, ou ἡ περὶ τὰ συναλλάγματα πραγματεία) on ne dit rien du dernier dans les Traitez de Rhétorique: au lieu que tous les Auteurs traitent au long du prémier. La raiſon qu'en donne *Ariſtote*, c'eſt que, quand on parle devant un Conſeil d'Etat, il eſt moins facile de donner le change, en ſortant de ſon ſujet; & on ne peut pas non plus ſi bien tromper les Auditeurs par des chicanes, comme on fait dans les Plaidoiers, & comme cela eſt aiſé à chacun. Voilà la penſée d'*Ariſtote*, aſſez différente de celle qu'on lui prête ici. Voiez les Notes de PIERRE VICTORIUS, pag. 15, 16. de ſon Edition.

(e) *Alio loco*, *quem* & Giphanius *indicavit* &c. dit nôtre Auteur. GIPHANIUS dit ſimplement, qu'*Ariſtote* ne nie point que les Cauſes qui ſe rapportent au *Droit Pri-*

choix, c'eſt que les anciens Orateurs cherchoient ce qui étoit le plus propre à montrer leur habileté & leur pénétration. Or il ne faut presque que le Bon-ſens pour décider les Queſtions de *Droit Public*; au lieu que la connoiſſance du *Droit Privé* demande bien d'autres ſecours. De là vient, ajoute-t-on, qu'il y a peut-être plus de gens capables des Emplois du Gouvernement, que propres à bien ſavoir la Juriſprudence.

Mais ce ſur quoi on s'étend le plus, & qui occupe la plus grande partie de la *Préface*, c'eſt la défenſe de *Tribonien* contre le grand nombre d'interpolations qu'on l'accuſe d'avoir fait dans la compilation de l'ancien Droit. Mr. *de Bynkershoek*, à qui cette matiére tient fort au cœur, n'avoit pas eû encore occaſion de la traiter un peu au long: il le fait ici, où cela convenoit fort bien, à cauſe d'une partie de ce nouvel Ouvrage, qui s'y rapporte. Dès le commencement (*a*) de ſes Etudes, & dans le (*b*) prémier Livre qu'il publia, il s'étoit déclaré grand ennemi de la méthode d'expliquer pluſieurs Loix en ſuppoſant quelque coup de la main de *Tribonien*; comme d'ailleurs il avoit toûjours paru plein de la plus haute

Privé ſoient la plûpart plus ſubtiles; que celles qui regardent le *Droit Public*: *Idem tamen* Ariſtoteles *non negat, quin privata* [cauſæ] *pleraque ſint ſubtiliores, quàm publicæ.* Mais le Philoſophe ſoûtient ailleurs politivement, qu'il eſt plus difficile de traiter les matiéres de Politique, qui ſe rapportent au Genre Délibératif, que les Queſtions Judiciaires: Τὸ δὲ δημηγορεῖν χαλεπώτερον τοῦ δικάζεσθαι. Lib. III. Cap. 17.

(*a*) *Præfat.* pag. 11, 12.

(*b*) *Ad L. Lecta.* 11. *D. De Reb. credit.* 1.

haute admiration pour les anciens Jurisconsultes. C'eſt dans cet eſprit qu'il a continué depuis d'emploier toutes les forces de ſon eſprit & de ſon érudition à combattre vigoureuſement ceux qui ne ſont pas dans ſes idées. Il promit même (*a*) de compoſer un Livre tout exprès, pour refuter celui que WISSENBACH, autrefois Profeſſeur à *Franeker*, avoit publié, ſous ce titre: *Emblemata* TRIBONIANI, *ſive Leges à* Triboniano *interpolatæ, & ad novi Juris rationes inflexæ*; & dans lequel on voit un Catalogue de toutes les Loix, tant des PANDECTES, que du CODE, où ce Profeſſeur & après d'autres, & de ſon chef, trouvoit quelque interpolation, faite pour accommoder au Droit poſtétieur les Fragmens des anciens Jurisconſultes, ou les Loix des Empereurs. Nôtre Auteur ſe (*b*) propoſoit de montrer, que *la plûpart de ces exemples, ſinon tous, étoient chimériques & ridicules.* Il vouloit en même-tems en examiner quantité d'autres, qu'il ramaſſoit lui-même continuellement de divers Auteurs de toute ſorte, & qui iroient, ſelon ſon calcul, environ au delà de deux milliers. Mais il a changé depuis de ſentiment, parce qu'il ne veut pas ſe commettre avec un Adverſaire auſſi indigne de lui, que *Wiſſenbach*; & pour ne pas s'engager d'ailleurs à publier, comme il faudroit pour cela, de gros Volumes, qu'il hait à la mort. De ſorte que, quoi qu'une bonne partie de cet Ouvrage ſoit déja faite, nôtre Auteur s'eſt borné

(*a*) Dans la même *Diſſertation*, Cap. 5.
(*b*) *Præfat.* pag. 12, 13.

hasné à en donner ici quelques morceaux pour échantillons ; & cela uniquement sur des Loix du DIGESTE, comme la plus noble Partie du Corps de Droit. Les (a) *grands noms*, tels qu'il lui faut pour mériter sa critique, sont aussi ceux contre qui il a pris à tâche de l'exercer principalement. Les CUJAS, les HOTOMANS, les BALDUINS, les FABER, les GIPHANIUS, les MERILLIUS, les NOODTS, les SCHULTINGS, & autres Jurisconsultes de cette volée, verroient ici, si la plûpart n'étoient morts, repouſſée avec vigueur la hardieſſe qu'ils ont euë de ne pas aſſez reſpecter *Tribonien*, & la maniére dont il s'eſt pris dans ſa vaſte Compilation.

Voilà effectivement de quoi il s'agit, & Mr. *de Bynkershoek* ne diſſimule point, que c'eſt le grand but du parti qu'il a pris de fort bonne heure. „ C'eſt, (b) dit-il, (c) beaucoup diminuer „ la dignité de l'Ancienne Juriſprudence, que „ de nous réduire à ne pas ſavoir, ſi nous liſons „ les Oracles mêmes de LABE'ON, d'ALFE'NUS, de SCÆVOLA, de PAPINIEN, „ d'ULPIEN, & autres Juriſconſultes d'un „ très-grand mérite, ou ſi ce ſont ſeulement „ quelques lambeaux mal couſus de la façon de „ *Tribonien*, qui les a fait paſſer ſous leur nom „ &c ". Pour moi (qu'il me ſoit permis de dire

(a) *Ibid.* pag. 14. (b) *Præfat* pag. 7.

(c) *Nam, ſi veram amamus, non parum laborat dignitas veteris Juriſprudentia, ſi neſciamus, utrum* Labeonis, Alfeni, Scævolæ, Papiniani, Ulpiani, Pauli, *aliorum maxima dignationis Juriſconſultorum oracula legamus, an ſub eorum perſona quasdam male conſutas* Triboniani *lacinias.*

re modeſtement ma penſée) il me ſemble que, ſur cet article, comme ſur tout le reſte, il faudroit d'avance mettre à quartier tout déſir ou de faire valoir, ou de rabbaiſſer l'honneur de l'ancienne Juriſprudence, & chercher uniquement ce qui eſt vrai, ſans aucun de ces motifs étrangers, qui peuvent aiſément ſéduire, & faire pancher d'un côté plus que de l'autre. Le véritable prix que l'on doit donner à la Compilation de *Tribonien* ne ſauroit être raiſonnablement déterminé, que, quand on aura décidé ſans prévention, & prouvé par des raiſons inconteſtables, juſqu'où il a bien ou mal exécuté la commiſſion de ſon Prince. Or c'eſt cela même qui eſt en queſtion, & ſur quoi je crains beaucoup qu'on ne ſoit jamais d'accord. La plûpart même des Juriſconſultes Modernes, que nôtre Auteur combat, n'avoient, je crois, nul deſſein d'avilir l'ancienne Juriſprudence, pour laquelle ils témoignent d'ailleurs une grande admiration. On peut l'aſſûrer de CUJAS ſur tout, puis que, comme (*a*) nôtre Auteur le remarque lui-même, ce grand Juriſconſulte, à qui la Juriſprudence a tant d'obligation, s'eſt retracté, auſſi-tôt qu'il a reconnu mal fondées les Interpolations qu'il avoit trouvées dans quelques Loix. Et lui, & d'autres, ſe ſont ſans doute trompez quelquefois, mais ce n'a pas été ſans avoir été pour l'ordinaire frappez de raiſons, au moins fort ſpécieuſes, comme nôtre Auteur le reconnoît quelquefois, & comme il paroît aſſez par les grandes recher-

ches

(*a*) *Ibid.* pag. 22.

ches qu'il lui a fallu faire, pour trouver dequoi détruire ces raiſons. Il avertit lui-même, (*a*) qu'on ne s'imagine pas qu'il donne le Corps de Droit comme exemt de toute interpolation. Ce ſeroit un étrange paradoxe, dans lequel néanmoins peu s'en faut que ne donnent aujourd'hui quelques Auteurs, qui ont cru pouvoir ſe diſtinguer par-là beaucoup. La queſtion ſe réduit donc à ceci: *Y a-t-il un grand nombre, ou un petit nombre, de ces interpolations?* Voici comment Mr. *de Bynkershoek* veut établir le dernier, par des raiſons générales, & indépendantes de ce que nous avons dit qui, à nôtre avis, devroit être décidé préalablement.

On ne peut, dit-il, nier, ſans démentir (*b*) JUSTINIEN lui-même, qu'il ne ſe trouve & dans les PANDECTES, & dans les deux (*c*) CODES, certaines choſes ou ajoûtées, ou retranchées, ou changées. Mais de tout ce qu'on appelle *interpolation*, il n'y a peut-être pas la dixiéme ou la vintiéme partie, qui mérite un tel nom. Les Additions n'y doivent être compriſes, que quand elles renferment quelque choſe d'ajoûté, pour accommoder les Loix au Droit Nouveau. Il en eſt de même des (*d*) Omiſſions; à moins qu'elles ne rendent la penſée différente de

(*a*) *Ibid.* pag. 14, 15.

(*b*) Qui le déclare dans ſes *Conſtitutions*, par leſquelles il approuva & confirma toutes ſes Compilations.

(*c*) Celui qui nous reſte, & un autre plus ancien, auquel il fut ſubſtitué, avec des changemens & des additions.

(*d*) Voiez *Gregor. Lopez.*, Animadv. Jur. Civ. *Cap. ult.*

de celle de l'Auteur tronqué. Quelques petits mots, ajoûtez par-ci par-là pour faire une transition, ne doivent pas non plus être mis en ligne de compte: autrement on auroit encore plus de sujet de se plaindre, comme on fait, que *Tribonien* nous a donné un Corps (*a*) composé de Parties détachées, & mal liées. Ainsi, pour avoir lieu de reconnoître une véritable *Interpolation*, il faut ou que les paroles renferment quelque chose qui n'étoit pas encore établi au tems du Jurisconsulte, ou de l'Empereur, dont on voit le nom sur le titre de la Loi; ou bien que la Latinité du Jurisconsulte, ou du Prince, ne soit pas de son tems, mais de tems postérieurs. La derniére raison est cependant fort sujette à tromper, lors qu'elle est seule; parce que les Jurisconsultes Romains vivoient en divers tems, où la Langue Latine avoit beaucoup perdu de sa pureté & de son élégance; outre que quelques-uns d'entr'eux étoient de Nations étrangéres. La plus forte marque d'Interpolation est donc, s'il paroît qu'il y a dans une ancienne Loi quelque chose qui est d'une nouvelle, ou au contraire dans une Loi nouvelle quelque chose qui étoit déja établi par une ancienne. Mr. *de Bynkershoek* convient, qu'il y a des exemples de l'un & de l'autre cas; & il parle sur tout d'un Titre (*b*) entier, où la plûpart des Loix sont interpolées, à cause des décisions de deux *Sénatusconsultes* confonduës ensem-

(*a*) *Lacerum crudeliter ora, Ora manusque ambas.* Hémistiches, que nôtre Auteur applique ici, tirez de VIRGILE, *Aen.* VI. 495, 496.

(*b*) *Ad Senatusc. Trebellian.*

enſemble par *Juſtinien*, de maniére que *Tribonien*, ainſi que s'exprime nôtre Auteur, (*a*) à ici tout brouillé, comme un (*b*) Cuiſinier qui mêle enſemble pluſieurs ſauces. Nôtre Auteur indique quelques autres exemples; & il ſeroit à ſouhaitter qu'il eût allegué tous ceux qu'il croit bien fondez: on pourroit être aſſûré, que tout moien de juſtification y eſt introuvable.

——— *Si* Pergama *dextrâ*
Defendi poſſent, etiam hac defenſa fuiſſent.

Car il ſoûtient, que, comme il ſeroit à ſouhaitter pour l'intérêt de l'Ancienne Juriſprudence qu'il n'y eût point abſolument d'interpolation, (*c*) le même intérêt veut qu'on n'en avouë que le moins qu'il eſt poſſible, & après avoir auparavant tenté toute autre ſorte d'expédient; ſur tout qu'on n'accorde jamais, qu'une Loi toute entiére ſoit de la main de *Tribonien*. En effet, dit-il (& c'eſt ſa grande raiſon) *Tribonien* (*d*) n'étoit pas maître abſolu de faire ce qu'il lui plaiſoit, dans ſa Compilation: on lui avoit preſcrit, de quelle maniére il devoit s'y prendre. L'Empereur lui permit (*e*) ſeulement de retrancher des Anciens Livres ce qui étoit ſuperflu, d'y corriger ce qu'il falloit, de ſuppléer ce qui y manquoit; avec défenſes après cela de comparer les Origi-

(*a*) Pag. 18.
(*b*) *Quaſi quum una multa jura confundit coquus.* Moſtellar. *Act.* I. *Scen.* III.
(*c*) Pag. 9. (*d*) Pag. 7, *& ſeqq.*
(*e*) Conſtitut. *Deo Auctore*, §. 7.

Originaux avec la Copie, ou de trouver à redire à celle-ci, de quelque maniére qu'elle fût conçuë, & quand même elle contiendroit un sens contraire à celui des anciens Jurisconsultes, qu'on fait parler. *Tribonien* auroit-il si fort passé les bornes de sa Commission? Se seroit-il exposé à en être puni de son Prince? Et celui-ci auroit-il approuvé l'Ouvrage, comme il fit hautement par deux *Constitutions*?

Mais 1. Le nombre des Interpolations qu'on avouë que *Tribonien* pouvoit faire par voie d'Addition, de Retranchement, ou de Changement, n'avoit point été fixé. Ainsi il avoit là un très-vaste champ; & la question principale demeure toûjours indécise, jusqu'où c'est que *Tribonien* a étendu son plein pouvoir à cet égard. 2. Pour ce qui est de l'approbation donnée par Lettres Patentes, elle ne pourroit être de grand poids, qu'en supposant que *Justinien* étoit un Prince fort éclairé en matiére de Jurisprudence; & que d'ailleurs il avoit voulu se donner la peine fatigante d'examiner lui-même avec soin cette vaste compilation. Je n'ai garde de souscrire au sentiment de ceux, qui, sur un passage fautif de (*a*) SUIDAS, où *Justinien* est confondu avec (*b*) son Prédecesseur, ont voulu le faire passer pour un franc

(*a*) Au mot Ἰουστινιανὸς, ὁ βασιλεὺς &c. où il faut lire Ἰουστῖνος, comme dans l'Article précedent. Voiez là-dessus la Note de KUSTER. Cela regarde donc JUSTIN *l'Ancien*, Prédécesseur de *Justinien*: car c'est lui, que PROCOPE, dont le Lexicographe copie les paroles, appelle ἀναλφάβητος. Hist. Arcan. *Cap.* VI. pag. 19. *Edit. Lutet.*

(*b*) *Justin l'Ancien.*

franc ignorant, qui ne ſavoit pas même lire. Mais je voudrois qu'on nous donnât des preuves bien claires & de l'habileté fort rare que cet Empereur devroit avoir euë, & de l'uſage qu'il auroit voulu en faire, pour s'engager dans un examen ſi long & ſi pénible, ſi peu du goût d'une Tête couronnée? Le peu de tems qu'on emploia à la Compilation de tout le Corps de Droit, ne ſuffiſoit pas même aux Compoſiteurs, pour y donner toute l'attention qu'auroit demandé un ſi grand Ouvrage: comment eſt-ce qu'il en auroit reſté à *Juſtinien* pour une réviſion? Après tout, ne ſait-on pas aſſez, quelle confiance l'Empereur avoit en *Tribonien*, pour avoir tout lieu de préſumer, qu'il ſe repoſoit ici entiérement ſur lui, comme ne font que trop les Princes ſur leurs Favoris, en matiére même de choſes qui ne ſont guéres de la compétence de ceux ci? TRIBONIEN à la vérité fait dire à l'Empereur, qu'il avoit (a) *revû* l'Ouvrage, ſur tout les INSTITUTES. Mais c'eſt là un ſtile de Chancellerie, ſelon lequel on attribuë aux Princes mêmes des choſes qu'on ſait bien qu'ils n'ont faites que par leurs Miniſtres. L'uſage en eſt fort ancien, & fort commun. Tout ce que je vois qu'alléguent (b) ceux qui vantent fort le Savoir de *Juſtinien*, ſe reduit à dire, par exemple, que cet Empereur fit une *Hymne* (c) ſur l'*Incarnation* de JESUS-CHRIST; qu'il envoia au Pape ſa (d) Con-

(a) Conſtitut. *Tanta.* princip. *Proœm. Inſtit. §. 6.*
(b) Voiez *J. Petr. Ludewig*, Vit. Juſtinian. *Cap. 8. §. 5. pag.* 137.
(c) *Theophan.* pag. 183. (d) *Anaſtaſ.* in *Joann. II.*

Confession de Foi, écrite de sa propre main; & qu'il étoit (*a*) quelquefois dans son Cabinet, jusques bien avant dans la nuit, avec des Ecclesiastiques d'âge, à lire l'Ecriture Sainte. Tout cela peut être vrai, sans qu'il s'ensuive, que *Justinien* s'étoit assez enfoncé dans une étude aussi vaste & aussi épineuse, que celle des Livres de l'ancienne Jurisprudence, pour avoir la capacité ou la volonté de lire attentivement un gros Ouvrage de Jurisprudence, formé de tant de Volumes compilez. Revenons à nôtre Auteur.

Il (*b*) reconnoît aussi, que TRIBONIEN s'est donné plus de liberté dans le *Code*, que dans les *Pandectes*; quoi qu'à son avis, la chose n'aille pas aussi loin, qu'on croit ordinairement. Nous avons ici le CODE THEODOSIEN, pour faire la comparaison; & ainsi il n'y a pas moien de douter du fait. Le Docte (*c*) Commentateur de ce *Code* y a montré un si grand nombre d'Interpolations considérables, que je ne sai si, en retranchant même celles que Mr. *de Bynkershoek* prétend pouvoir faire disparoître, il n'en resteroit pas assez pour donner lieu à demander, En vertu de quoi ne présumeroit-on pas que *Tribonien* n'a pas plus épargné les Décisions des anciens Jurisconsultes, que les Loix des Empereurs, au moins pour ce qui regarde les Interpolations de la nature de celles, dont nôtre Auteur tombe d'accord? *Tribonien*, nous dit-on,

(*a*) *Procop.* De Bell. *Gotth.* Lib. III. Cap. 32.
(*b*) *Præfat.* pag. 17.
(*c*) *Jaques Godefroi.*

on, (*a*) a eû plus de reſpect, comme il le déclare lui-même, pour l'*Antiquité*, ou les Fragmens des anciens Jurisconſultes : *Majorem ſcilicet, ut ipſe profitetur*, ANTIQUITATI REVERENTIAM HABUIT &c. J'avouë mon peu de pénétration; je ne ſaurois voir cela dans les paroles, que Mr. *de Bynkershoek* a en vuë. Les voici. (*b*) *Tanta autem à nobis antiquitati habita eſt reverentia, ut nomina Prudentium taciturnitati tradere nullo patiamur modo: Sed unusquisque eorum, qui auctor Legis fuit, noſtris Digeſtis inſcriptus eſt: hoc tantummodo à nobis effecto, ut, ſi quid in Legibus eorum vel ſupervacuum, vel imperfectum, vel minus idoneum viſum eſt, vel adjectionem, vel deminutionem neceſſariam accipiat, & rectiſſimis tradatur regulis, & in multis ſimilibus vel contrariis quod rectius habere adparebat, hoc pro aliis omnibus poſitum eſt* &c. Tout ce que *Tribonien* lui-même, parlant au nom de ſon Empereur, veut dire là, c'eſt, à ce qu'il me ſemble, qu'encore qu'on aît ajoûté, retranché, changé, tout ce qu'on a jugé à propos dans les Fragmens des anciens Jurisconſultes, cependant, par honneur pour eux, on a tout fait paſſer ſous leur nom. Je ne vois là aucune trace de comparaiſon avec la maniére dont *Tribonien* ſe prit en compilant le *Code*. Mais il y a plus: les paroles, qui ſuivent immédiatement après, me paroiſſent marquer aſſez clairement, que le nombre des Interpolations, dont on vient de parler, n'étoit rien moins

(*a*) *Ubi ſupr.* pag. 17.
(*b*) Conſtitut. *Tanta.* §. 10.

moins que petit. *Unaque omnibus auctoritate indulta, ut quidquid ibi ſcriptum eſt, hoc noſtrum appareat, & ex noſtra voluntate compoſitum: nemine audente comparare ea quæ antiquitas habebat, & quæ noſtra auctoritas introduxit: quia* MULTA & MAXIMA *ſunt, quæ propter utilitatem rerum transformata ſunt, adeo ut etſi principalis Conſtitutio in veteribus libris relata, neque ei pepercimus* &c. Ne voila-t-il pas une déclaration expreſſe, que les Interpolations des Fragmens des anciens Jurisconſultes ſont & *en grand nombre*, & *très-conſidérables*; jusques-là, qu'on n'a pas même épargné les *Conſtitutions* des Empereurs, dont il étoit fait mention dans les Originaux? J'en laiſſe le jugement à qui il appartient.

En un mot, il faudra toûjours, à mon avis, avant que de pouvoir décider, ſi le nombre des Interpolations eſt grand ou petit, avoir examiné avec la derniére exactitude toutes les Loix ſuſpectes d'interpolation, & les raiſons alléguées de part & d'autre. Encore reſtera-t-il toûjours un juſte ſoupçon, qu'il n'y aît bien d'autres Loix, où l'ignorance d'une infinité de choſes de l'Antiquité nous cache néceſſairement des Interpolations, qui ſauteroient aux yeux, ſi nous avions des lumiéres qui nous manqueront toûjours. La comparaiſon de quantité de Loix du *Code* de JUSTINIEN avec le THE'ODOSIEN, ne permet guéres de douter qu'on ne remarquât la même choſe dans le *Digeſte:* & quelque peu de Fragmens des Livres des anciens Jurisconſultes, qui ſont parvenus juſqu'à nous, en fourniſſent des échantillons aſſez palpables.

On me pardonnera bien la liberté que je prends de proposer ingénument mes difficultez, sans préjudice de la haute estime que j'ai pour le mérite de Mr. *de Bynkershoek*, pour son érudition, & pour ses Ecrits, dans lesquels ceux mêmes qui ne seront pas toûjours de son sentiment, trouveront une infinité de choses à apprendre, & bien des pensées auxquelles ils souscriront avec plaisir. L'Auteur dit, par modestie, dans son *Epître Dédicatoire* à ses Collégues, (*a*) qu'*il ne promet rien que de probable*, & qu'en matiére de telles choses *il est permis d'être de différente opinion*. Nous sommes persuadez d'ailleurs, que, dans le grand nombre de ses Observations, il y en a plusieurs qui sont fort au delà d'une simple vraisemblance.

IL FAUT maintenant donner quelques exemples des nouvelles Observations. Nous en choisirons de ceux qui ne sont pas de pure critique, mais qui roulent sur quelque matiére curieuse.

Selon (*b*) l'*Edit du Préteur*, les Veuves, chez les *Romains*, ne pouvoient, sans encourir une note d'infamie, se remarier dans l'Année du Deuil. Cette (*c*) Année fut long-tems de dix mois, parce que, du tems de *Romulus*, l'Année Civile n'en avoit pas davantage: mais dans la suite elle fut étenduë (*d*) jusqu'à douze. La question est de savoir, pourquoi on prescrivit ainsi aux Veuves un tel terme; car de là dépend l'étenduë

(*a*) *Pag. ultim.* (*b*) Lib. V. Cap. 12.
(*c*) *Cujac.* Obs. Lib. VI. Cap. 32.
(*d*) *L. 2. C. De Secund. Nupt.* Constitution de *Théodose.*

tenduë des défenſes. CUJAS (*a*), ſuivi en cela par quantité d'habiles Interprêtes, en allégue deux raiſons. La prémiére, indiquée (*b*) clairement dans le Corps de Droit, c'eſt, parce qu'il peut arriver que la (*c*) Veuve ſoit enceinte de ſon Mari défunt. L'autre eſt fondée ſur le reſpect, que la Veuve doit à la mémoire de ce Mari. De là on infére, qu'encore que la prémiére raiſon ceſſât, comme il arrivoit quand la Veuve avoit accouché; l'autre raiſon ſubſiſtant encore, la Veuve ne pouvoit néanmoins convoler en ſecondes Nôces avant le bout de l'an, à moins qu'elle n'obtînt (*d*) une permiſſion expreſſe de l'Empereur; ou que le Mari défunt n'eût été (*e*) condamné pour certains Crimes, qui exemtoient ſa Veuve de tout Deuil; car, en ce dernier cas, ſi elle avoit accouché, il lui étoit permis de ſe remarier auſſi-tôt après. Mais Mr. *de Bynkerſhoek* rejette entiérement la derniére raiſon; quoi que les (*f*) Interprêtes des BASILIQUES la joignent expreſſément à l'autre. L'autorité de ces *petits Grecs* ne lui paroît d'aucun poids, contre la déciſion d'ULPIEN, qui dit (g) généralement & ſans diſtinction, qu'une Veuve, qui a accouché avant l'année, peut ſe remarier auſſitôt. CUJAS a prétendu néanmoins, que quoi qu'*Ul-*

(*a*) *Obſ.* ubi ſupr. Et *ad Novell.* 22. Et *De diverſ. temp. præſcript.* Cap. 20.
(*b*) *L. II. §. 1. D. De his qui notant. infam.*
(*c*) *Turbatis ſanguinis.* (*d*) *L.* 10. *ibid. Tit.*
(*e*) *L.* 11. *ibid. §.* 1, 3.
(*f*) Lib. XXI. Tit. II. C. 11, Lib. XXVIII. Tit. V. C. 12. (*g*) *Dict. L.* 11. §. 2.

qu'*Ulpien* diſe ſimplement: *Eam, quæ intra legitimum tempus partum ediderit* &c. il ne s'agit là que d'une Veuve dispenſée du Deuil à cauſe du Crime de ſon Mari défunt; & effectivement dans le paragraphe qui ſuit, auſſi bien que dans celui qui précéde, il n'eſt parlé que d'une telle Veuve. Si l'opinion de nôtre Auteur eſt bien fondée, on voit ici un exemple palpable de tant d'endroits où il ſemble que les Compilateurs du Droit Romain aient pris à tâche de répandre de grandes obſcuritez, & où *Tribonien* auroit bien dû faire uſage du plein pouvoir qu'il avoit; puis qu'un mot ou deux d'ajoûtez ſuffiſoient pour empêcher ici qu'on ne crût, comme on le doit penſer naturellement, que la déciſion placée entre deux déciſions particuliéres ſur le même cas, n'eſt nullement une déciſion générale, mais reſtreinte à ce cas-là. Quoi qu'il en ſoit, nôtre Auteur ajoûte une autre raiſon, pour prouver ſa théſe. La *Loi Julienne*, dit-il, faite pour empêcher le Célibat, que les *Romains* aimoient trop, accordoit (*a*) aux Veuves la dispenſe pour un an après la mort de leur Mari. Or ſi les Veuves euſſent été toûjours obligées d'attendre la fin de l'année du Deuil, qui n'étoit alors que de dix mois; il ſuffiſoit de fixer le tems de la dispenſe à deux mois, puis qu'elles auroient dû néceſſairement s'abſtenir des ſecondes Nôces pendant les autres dix mois, ſoit qu'elles fuſſent enceintes ou non. Pour ce qui eſt de la raiſon que les Partiſans de l'opinion contraire tirent du reſpect dû à la

(*a*) *Ulpian.* Fragm. *Tit.* XIV.

à la mémoire d'un Mari, nôtre Auteur dit, que, ſi elle eût eû lieu, le Mari auroit dû auſſi être obligé à ne pas ſe remarier pendant l'année du Deuil, & cependant il en étoit dispenſé, comme le remarque expreſſément (*a*) *Ulpien*. J'avouë, que cette réponſe me paroît un peu douteuſe. Car un Mari, qui, ſelon l'ancien Droit Romain, avoit tant de pouvoir ſur ſa Femme ne pouvoit-il pas être regardé comme exemt par ſa ſupériorité d'avoir pour la mémoire de ſa Femme les mêmes égards, que la Femme devoit avoir pour la ſienne? D'ailleurs, ſi l'unique raiſon des défenſes faites à une Veuve étoit la crainte d'une groſſeſſe, la remarque d'*Ulpien* eſt aſſez froide, & aſſez inutile. Car qui pouvoit ignorer, que cet inconvénient n'étoit nullement à craindre, par rapport à un Mari veuf? Au lieu qu'à cauſe des liens réciproques & naturels de l'union conjugale, quelcun auroit pû s'imaginer, que le Mari devoit, autant que la Femme, en reſpecter le ſouvenir, & s'abſtenir pendant le même tems de paſſer à un ſecond Mariage. Nôtre Auteur ajoûte, que les Juriſconſultes Romains ſuivant les pures lumiéres de la Raiſon, & non pas les idées ſuperſtitieuſes des Juriſconſultes barbares des ſiécles ſuivans, croioient qu'il importe peu aux Morts (*b*) qu'on les honore, ou non, par des marques extérieures de Deuil; & qu'ainſi ils crurent qu'il ſuffiſoit d'éviter ici l'embarras où l'on ſeroit de ſavoir, qui eſt le Pére de l'Enfant mis au

(*a*) *L. 9. D. De his qui not. infam.*
(*b*) *Id cinerem aut manes credis curare ſepultos?*

au monde par une Femme remariée avant l'année du Deuil. Il eſt vrai, que quelques Loix (*a*) du CODE, parlant de la néceſſité impoſée aux Veuves, l'appellent la (*b*) *religion du Deuil:* mais, dit nôtre Auteur, cette expreſſion emporte principalement le ſoin d'empêcher l'incertitude de la filiation d'un Enfant qui naîtroit pendant l'Année du Deuil; & il n'y a pas de ſoin plus religieux, que celui-là. A cette occaſion, Mr. *de Bynkershoek* explique & défend (*c*) une déciſion du DROIT CANONIQUE, qui, pour être mal entenduë, a introduit (*d*) l'uſage de laiſſer aux Veuves une pleine liberté de ſe remarier, ſans attendre ni l'année du Deuil, ni qu'on

(*a*) *L.* 1. *C. De ſecund. Nupt. L.* 4. *C. Ad Senat. Tertull.*

(*b*) *Religio luctus*, ou ſimplement *Religio.*

(*c*) *C. Euphemium.* 7. *Cauſ.* 11. *Quæſt.* 3. C. 4. *X. De ſecund. Nupt. C.* 5. *ibid.*

(*d*) On peut voir EMANUEL GONZALEZ TELLEZ, un des meilleurs Interprêtes des DECRE'TALES, ſur *Lib. IV. Tit. XXI.* C. 5. *Tom.* IV. pag. 314, *& ſeqq.* où il ſoûtient, que cela eſt conforme au ſens des Papes, & il allégue une foulé de Caſuiſtes en faveur de ſon opinion. Il prétend qu'elle s'accorde auſſi avec les principes des *Péres de l'Egliſe*; & il répond à toutes les objections. Sur celle qui eſt tirée de la groſſeſſe d'une Veuve, il dit, que les Empereurs Romains avoient bien autrefois diſpenſé en ce cas-là de l'année du Deuil; & qu'à plus forte raiſon, l'Egliſe a pû le faire, pour prévenir les effets de l'incontinence de la Veuve, à qui on ne permettroit pas de ſe remarier, quoi qu'enceinte; cette raiſon, tirée du ſalut de la Veuve, devant l'emporter ſur toute autre &c. Tout ce que le Commentateur accorde ici, c'eſt que, ſi une Femme remariée auſſi-tôt après la mort de ſon Mari, doute qu'elle ſoit groſſe, elle ne doit point permettre qu'il ait commerce avec elle, avant qu'elle en ſoit éclaircie.

qu'on puiſſe être aſſûré qu'elles ne ſont pas enceintes de leur Mari défunt. Cela eſt d'autant plus abſurde, que, dans un des Canons, où les Docteurs trouvent une telle permiſſion, elle eſt fondée ſur un paſſage de (*a*) ST. PAUL très-mal entendu. Nôtre Auteur convient, après (*b*) d'autres, de la fauſſe & ridicule interprétation du paſſage de l'Apôtre. Mais il ne ſauroit ſe réſoudre à croire, que les Papes aient pû être en même tems aſſez ſcélérats, pour lâcher ſi fort la bride à l'incontinence des Veuves. Il croit donc, que tout ce qu'ils ont voulu dire (car je ne vois rien dans leurs paroles, (*c*) qui l'inſinuë) c'eſt qu'il ne falloit plus ſuivre la coûtume ſuperſtitieuſe, qui s'étoit introduite, au mépris des Loix Romaines, d'obliger les Veuves, ſous peine d'infamie, à attendre la fin de l'année du Deuil, encore même qu'elles euſſent accouché. De ſorte que les Papes ramenérent ainſi l'uſage de l'ancien Droit Romain, expliqué ſelon les idées de nôtre Auteur, que nous venons d'expoſer. Dans le Chapitre qui ſuit, il traite au long du Deuil des *Parens*; autre matiére fort contef-

tée,

(*a*) *I. Corinth.* VII. 39. où il eſt dit, qu'une Femme, après la mort de ſon Mari, peut ſe remarier à qui elle veut; mais il n'y a rien du tems, auquel cela lui eſt permis.

(*b*) *Comanus*, Comm. Jur. Civil. Lib. VIII. Tit. 8. *num.* 4.

(*c*) Tout ſe réduit à dire, qu'une Veuve, qui ſe remarie après la mort de ſon Mari, dans l'année du Deuil, ne doit pas être notée d'infamie; parce qu'elle uſe de la permiſſion de l'Apôtre. Il n'y a pas le moindre mot, qui inſinuë l'exception du cas, où la Veuve ſeroit enceinte.

tée, & ſur quoi nous renvoions à l'Original.

UN (*a*) Reſcript de l'Empereur ANTONIN *le Débonnaire*, cité par (*b*) ULPIEN, porte, Qu'il faut s'en tenir au Serment d'une perſonne, qui a juré ſelon ſa *ſuperſtition* particuliére: *Divus* PIUS *jurejurando, quod propria ſuperſtitione juratum eſt, ſtandum reſcripſit.* Nôtre Auteur, pour expliquer ces paroles, remarque d'avance, que POMPONIUS, en rapportant (*c*) au *Droit des Gens* la *Religion* envers DIEU (*erga* Deum *Religio*) entend par le mot de *Dieu*, la Divinité en général, & non aucun Dieu en particulier de quelque Nation que ce ſoit; parce qu'il n'y a que le Culte de quelque Divinité en général qui ſoit du *Droit des Gens*; chaque Peuple, & chaque Particulier de ce Peuple, aiant autant de reſpect pour ce qu'il adore comme Dieu, que tous les autres en ont pour les Divinitez différentes qui ſont l'objet de leur Culte. D'où il s'enſuit, que chaque Nation auſſi regarde comme une *ſuperſtition* le Culte religieux de toute autre. Cela a toûjours été, & ſera. Ainſi on ne peut compter ſur un Serment, à moins que celui qui jure ne le faſſe par la Divinité qu'il reconnoît. Sans cela le Serment, dont le grand but eſt de terminer les différens, (*d*) & qu'on juge le moien le plus propre à cette fin, n'y ſerviroit plus de rien par rapport aux perſonnes de Religion différente. Quelque fauſſe donc que ſoit la

(*a*) Obſerv. Lib. VI. Cap. 2.
(*b*) *L.* 5. §. 1. *D. De Jurejurand.*
(*c*) *L.* 2. *D. De Juſtit. & Jure.*
(*d*) *L.* 1. *D. De Jurejur.*

la Divinité par laquelle quelcun jure, fût-ce une (*a*) *Pierre*, comme on ſait que les *Romains* juroient autrefois; ce n'en eſt pas moins un vrai Serment, dont la violation rend coupable de Parjure: comme ce n'en ſeroit pas un, ſi une telle perſonne juroit par quelque autre Divinité, qu'elle ne croit pas telle. Voilà ce que vouloit dire l'Empereur *Antonin*. Et c'eſt ſur le même principe, que THE'ODOSE, tout Chrétien qu'il étoit, permit aux Magiſtrats Paiens de jurer par leurs Dieux, (*b*) dans le Serment qu'ils devoient faire, entrant en charge. Cependant le même *Ulpien*, qui approuve ici la maxime d'*Antonin*, ſemble dire (*c*) le contraire avant & après. Car il poſe pour régle, qu'il n'y a que les *Sermens permis* qui ſoient valides; & que ſi quelcun a fait jurer un autre d'une maniére *illicite*, c'eſt-à-dire, ajoûte-t-il, conforme à une Religion défenduë par autorité publique, le Serment eſt nul & de nulle force. *Sed ſi quis* ILLICITUM *jusjurandum detulerit, ſcilicet improbatæ* (*d*) *publicè Religionis, videamus, an pro eo habeatur,*

(*a*) *Canſ.* XXII. *Quæſt.* V. C. 10. ex *Auguſtin.*

(*b*) *Libanius*, Orat. *Pro Templis*, prope fin. Nôtre Auteur, à cette occaſion, fait des remarques ſur le fameux vers de MARTIAL, *Jura, Perpe, per* ANCHIALUM, où il veut qu'on liſe avec ISAC VOSSIUS: *per* ANCHARIUM. On trouvera d'autres conjectures dans un Mémoire de Mr. MORIN, *Hiſt. de l'Académ. Roial. des Belles-Lettres*, Tom. II. pag. 455, *& ſuiv.* où il conclut par la même, que nôtre Auteur approuve, & la trouve auſſi la plus plauſible.

(*c*) *Dict. L. prine.* & §. 2.

(*d*) C'eſt ainſi que lit nôtre Auteur, avec raiſon, au lieu

habeatur, atque ſi juratum non eſſet? quod magis probo. Si cela eſt, à quoi ſert le Serment, puis que, ſelon *Antonin*, chacun ne peut jurer que ſelon ſa *propre ſuperſtition*; & que d'ailleurs chaque Peuple tient pour *Superſtition*, tout Culte différent de celui qui eſt établi chez lui par les Loix? Mr. *de Bynkershoek*, ſans examiner les diverſes conciliations que les Interprêtes *Grecs* & *Latins* ont imaginées, & qui ne lui paroiſſent point ſatisfaiſantes; dit, qu'*Ulpien* ne parle pas ici de toute ſorte de Religion Etrangére, mais ſeulement de certains Cultes Religieux, pour leſquels les Loix Romaines défendoient de faire des Aſſemblées; tels qu'étoient les *Bacchanales*, comme nôtre Auteur l'a fait voir dans un autre (*a*) Ouvrage. Or il y avoit très-peu de ces Cultes ainſi défendus; & ce n'eſt que de ceux-là qu'*Ulpien* dit, qu'un Serment fait par quelque choſe qui s'y rapporte, doit être tenu pour nul.

VOICI d'autres remarques, (*b*) qui regardent les Religions Etrangéres, & un Reſcript du Fils adoptif & Succeſſeur de l'Empereur, dont nous venons de parler. *Marc Aurèle*, dans ce Reſcript, condamne à être releguez dans une Ile, ceux qui feront quelque choſe qui ſoit capable d'épouvanter des Eſprits legers, par quelque ſuperſtition: (*c*) *Si quis aliquid fecerit, quo leves hominum animi ſuperſtitione numinis terrerentur, Divus*

Heu de *publica*, que porte le Mſ. même de *Florence*, en cela moins correct, que pluſieurs Editions.

(*a*) Opuſcul. *De Relig. Peregrin.* Diſſert. II.

(*b*) Obſerv. Lib. VI. Cap. V.

(*c*) *L.* 30. *D. De Pœnis.*

Divus MARCUS *ejusmodi homines in insulam relegari scripsit.* Chaque Religion, dit nôtre Auteur, a ſa *ſuperſtition*, c'eſt-à-dire, que par tout on va dans l'excès à l'égard du Culte Divin, & on y eſt hypocrite. Les *Eſprits legers*, dont parle l'Empereur, ce ſont les Eſprits foibles; car les hommes graves ne ſont pas ſusceptibles de telles terreurs. On diroit cependant qu'*Antonin* veut ici punir tous ceux qui par la crainte des *Dieux*, ou des *Démons*, dont ils ſont l'objet particulier de leur Culte, veulent épouvanter les perſonnes ſimples. Or cela eſt permis dans toute Religion établie par autorité publique: pourquoi ne le ſeroit-il pas à l'égard des Religions étrangéres? Et eſt-ce un ſi grand crime, même dans ceux qui font profeſſion de celles-ci, pour les releguer dans une Ile, quoi qu'ils agiſſent de bonne foi, & ſans faire tort ni au Public, ni aux Particuliers? Cela ne s'accorde nullement avec la (*a*) clémence & la douceur d'*Antonin* le Philoſophe, qui lui fit donner le titre de *Clément* par excellence. D'ailleurs, nôtre Auteur eſt perſuadé, & il l'a fait voir au long dans l'autre Ouvrage déja (*b*) indiqué, que, chez les *Romains*, ceux de Religion étrangére étoient traitez plus doucement, que par tout ailleurs; & qu'on n'y a jamais infligé aucune peine à de telles gens, à moins qu'ils n'abuſaſſent de leur Religion d'une maniére nuiſible à l'Etat ou aux Particuliers,

(*a*) *Jul. Capitolin.* in *Marc. Antonin.* Cap. 24. *Vulcat. Gallican.* in *Avid. Caſſio*, Cap. 12, 13.
(*b*) *De Relig. Peregrin.*

ticuliers, comme s'ils vouloient établir leur Culte, & ruïner en même tems celui du païs. Il croit donc, qu'il s'agit ici d'un cas particulier, où le Bien Public étoit manifeſtement intéreſſé, c'eſt-à-dire, de quelque choſe qui tendoit à émouvoir des Séditions & des Rebellions. Il y avoit, par exemple, des gens, qui ſe vantoient d'avoir commerce avec quelque Divinité, ou ſe mêloient de deviner, & jettoient par là des fraieurs dans l'ame des Eſprits foibles, à deſſein de former ou de favoriſer quelque Faction. On a quantité d'exemples (*a*) dans l'Hiſtoire Ancienne & Nouvelle de ces ſortes de Fanatiques: mais il ſuffit d'alleguer celui qui ſert de clé à nôtre Auteur, pour trouver l'occaſion du Reſcript dont il s'agit, & par là le ſens de l'Empereur; qu'un fragment (*b*) d'*Ulpien*, conſervé hors du Corps de Droit, découvre merveilleuſement bien, tout corrompu qu'il eſt parvenu à nous. Il paroît par ce Fragment, que, dans la Rebellion d'*Avidius Caſſius*, un homme, qui faiſoit le Dévin, & qui avoit débité bien des choſes, comme Inſpiré, fut relegué par *Antonin* (*c*) dans l'Ile de *Syros*. Voilà juſtement le Crime, dont il s'agit, & la même Peine. Ce Fourbe, qui, par ſes prétenduës prophéties, avoit favoriſé la Rebellion de *Caſſius*,

(*a*) *Juſt. Lipſ.* Dialogiſta, in *Politic.* Lib. IV. Cap. 3. *Cicer.* Orat. III. *in Catilin.* Cap. 9. *Plutarch. in Ciceron.* Cap. 16. (*b*) *Collat. Leg. Roman. & Moſaicar.* Tit. XV. §. 2.

(*c*) *Denique & Divus* MARCUS *tum, qui motu* Caſſiano *vaticinatus erat, & multa quaſi extincto* [*inſtincto*, comme lit nôtre Auteur] *Deorum dixerat, in inſulam* Syrum *relegavit.*

Caſſius, en excitant dans les Eſprits du Vulgaire des mouvemens de crainte ou d'eſpérance, qui entraînérent bien des gens dans le Parti du Rebelle, en fut quitte néanmoins pour une relégation; peine bien legére, mais digne de la clémence, que l'Empereur témoigna dans cette occaſion envers bien des gens. *Ulpien* rapportoit cela, ſous un Titre où il traitoit *De Mathematicis & Vaticinatoribus*, c'eſt-à-dire, des Aſtrologues & des Dévins; & où il marquoit les peines établies contr'eux par diverſes Loix, à cauſe des troubles qu'ils cauſoient dans l'Etat par leurs prédictions. Nôtre Auteur corrige en paſſant quelques endroits de ce morceau d'*Ulpien*; d'où il eſt aiſé de conclure, que, dans celui des *Pandectes*, où il donne le Reſcript d'*Antonin* comme une Loi générale, il entend parler ſeulement de ceux qui font quelque choſe de ſemblable à ce pourquoi le même Empereur avoit relegué l'Impoſteur qui aida à la révolte d'*Avidius Caſſius*.

Chez les anciens *Romains*, il y avoit pluſieurs claſſes de *Juges*, que l'on choiſiſſoit chaque année, & auxquels le *Préteur* renvoioit la connoiſſance des Cauſes, dont il ne connoiſſoit pas lui même; leur prescrivant la formule, ſelon laquelle ils devoient décider du fait en queſtion. (*a*) Il falloit avoir un certain âge, pour être mis ſur la liſte de ces Juges: mais cet âge ne fut pas toûjours le même. L'Empereur (*b*) *Auguſte*

(*a*) Obſ. *Lib.* VI. *Cap.* 17.

(*b*) *Sueton.* in *Auguſt.* Cap. 32. où il faut lire *viceſimo*, au lieu de *trigeſimo*, ſelon la correction de Cujas, *Obſ.*

guſte le fixa enfin à vint ans, par ſa (a) *Loi Julienne*, nommée autrement *Judiciaire*; & c'eſt à cette Loi, comme ſuivie depuis, que les Juriſconſultes Romains en appellent, dans les Fragmens du *Digeſte*. Cependant ils ſemblent ne pas s'accorder bien entr'eux ſur ce ſujet. Nôtre Auteur tâche de lever les contradictions apparentes, au défaut de tout autre Interprête, qui aît ſuffiſamment éclairci les choſes.

La *Loi Julienne* portoit, que perſonne ne pouvoit être contraint de juger avant l'âge de vint ans: (b) *Ne minor viginti annis judicare cogatur*. C'eſt ainſi que CALLISTRATE la rapporte. D'où il s'enſuit, que ceux qui avoient plus de 20. ans pouvoient être mis, bon-gré malgré qu'ils en euſſent, ſur la liſte des Juges, comme il paroît par (c) SUE'TONE, & par (d) PLINE *le Jeune*; auſſi bien que par la nature de la choſe même: cette fonction de Juge étant une charge publique (e) dont perſonne ne pouvoit ſe diſpenſer. Cependant les BASILIQUES (f), & un

Obſ. XXI. 32. ſuivie par GRAEVIUS; quoi que les autres Editions, même celle de JAQUES GRONOVIUS, portent encore *tricesimo*.

(a) Voiez, ſur cette Loi, *Briſſon.* Antiq. Select. *Lib.* IV. Cap. 7.

(b) *L.* 4t. *D. De Recept. qui arbitr. recep.* (c) *Ubi ſupr.*

(d) Lib. X. Epiſt. 66.

(e) *L.* 7ſ. *D. De Judic. L.* 18. §. 14. *D. De Muneric. & Honor.*

(f) *Eo loco* (dit nôtre Auteur) *quem indicavit* Cujacius *ad L.* 1. *C. Qui ætate.* Il eſt vrai que CUJAS, ſur ce Titre du CODE, X. 49. *L.* 1. indique les BASILIQUES, Lib. VII. Tit. V. Mais je ne trouve point cela dans ce

long

un (*a*) Abbréviateur Grec du Droit Romain, diſent poſitivement que celui qui a moins de vint-cinq ans ne peut pas être *Juge:* donc il ne pouvoit pas être choiſi avant cet âge, quoi qu'il en eût paſſé vint. La difficulté eſt encore augmentée par un Fragment d'ULPIEN dans le *Digeſte*, où ce Jurisconſulte dit: (*b*) *Quelcun conſultoit pour ſavoir* (de lui, ou de quelque autre Jurisconſulte) *s'il falloit tenir pour bonne & valide une Sentence prononcée par un Juge qui a moins de vint-cinq ans. Il parut très-juſte, de laiſſer ſubſiſter une telle Sentence, à moins que le Juge n'eût moins de dix-huit ans.* Voilà une Sentence déclarée valable, pourvû que le Juge n'aît pas moins de 18. ans: & *Ulpien* ajoûte, que même l'on donne, pour juſte cauſe, pouvoir de juger, à d'autres en âge de Minorité (*Minoribus*), comme, *s'ils ſont établis dans quelque Magiſtrature, ou ſi les Parties s'accordent à les prendre pour Juges.* Voici ce que dit là-deſſus nôtre Auteur, après avoir réfuté les penſées du ſeul (*c*) CUJAS, à cauſe de la grande diverſité qu'il y a entre les autres Interprêtes, qui ont cherché quelque nouvelle ſolution.

ULPIEN

long Titre, que j'ai parcouru d'un bout à l'autre; & *Cujas* n'en cite point les paroles. Il a confondu apparemment avec les *Baſiliques*, ce qu'il avoit lû dans HARMENOPULE, dont il ne parle point du tout, & où ſe trouvent bien les paroles, que Mr. *de Bynkershoek* rapporte: Ὁ ἥττων τῶν εἰκοσιπέντε ἐτῶν, οὐ δύναται δικάσαι.

(*a*) *Harmenopul.* Promptuar. *Lib.* I. Tit. IV. §. 4.

(*b*) *L.* 57. *D. De Re Judicat.*

(*c*) Qui croit, qu'on ne pouvoit être Juge, qu'après vint-cinq ans.

ULPIEN (*a*) dit, que ceux qui n'ont pas atteint l'âge de Puberté (*Impuberes*) doivent s'abſtenir de tout Emploi Civil (*omnibus officiis civilibus*). Cela ſemble ſuppoſer qu'auſſi-tôt après quatorze ans, on pouvoit être chargé de quelque Emploi de cette nature, & par conſéquent de celui de *Juge*. Mais, ſelon nôtre Auteur, le mot d'*Impuberes* ſe doit (*b*) prendre ici dans un ſens plus étendu, c'eſt-à-dire, par oppoſition à la *pleine Puberté*, qui ne commençoit que quand un Enfant étoit parvenu à l'âge de dix-ſept ans complets. Car, dit-il, on ne trouve aucun Emploi Civil conferé à perſonne avant cet âge-là, juſqu'où s'étendoit l'*Enfance* (*Puericia*); hormis par une diſpenſe d'âge, que le Peuple, ou l'Empereur, eût accordée. Mais depuis un tel âge, on pouvoit (*c*) plaider en Juſtice, être enrôllé (*d*) à la Guerre, parvenir aux (*e*) Magiſtratures & aux Emplois; & c'eſt, ſelon Mr. *de Bynkershoek*, l'âge réglé par les Loix (*Aetas Legitima*) dont

(*a*) *L.* 2. §. 1. *D. De Reg. Jur.*

(*b*) Il ſeroit à ſouhaitter, que nôtre Auteur en eût allegué quelque exemple, tiré d'ailleurs, que des Loix mêmes, auxquelles il donne ce ſens; car on dira, que c'eſt ſuppoſer ce qui eſt en queſtion. Je ne ſâche perſonne qui ait indiqué aucun paſſage du Corps de Droit, ou d'autres Auteurs, dans leſquels *Impubes*, *Impuberes*, tout court, s'entendent d'autres, que de ceux qui ſont au deſſous de la *Puberté*, proprement ainſi nommée, par oppoſition à la *pleine Puberté*. Et lors que les Juriſconſultes parlent de cette *Puberté*, ils y joignent l'épithéte de *plena*.

(*c*) *L.* 1. §. 3. *D. De Poſtul.*

(*d*) *Aul. Gell.* Lib X. Cap. 28.

(*e*) Voiez *Cujas*, Obſ. *Lib.* XVII. *Cap.* 34. *Pet. Faber*, ad *L.* 2. *D. De Reg. Jur.*

dont parle (*a*) TITE LIVE, en un endroit. Il eſt vrai qu'ailleurs cet Hiſtorien nous apprend, qu'on (*b*) régla par une Loi l'âge que chaque ſorte de Magiſtrat devoit avoir, ſur la propoſition de *L. Villius*, Tribun du Peuple; en quoi les Critiques ſont embarraſſez à concilier *Tite Live* avec lui-même, parce qu'il s'agit d'un tems poſtérieur à celui où il avoit parlé d'un tel âge, comme déja fixé par les Loix. Mais, dit nôtre Auteur, il ſuffit de ſuppoſer, pour lever la contradiction apparente, qu'avant l'établiſſement de la Loi *Annaria*, un ſeul même âge, de 17. ans complets, étoit déterminé pour toutes les fonctions civiles, ou par les anciennes Loix, ou par l'Uſage, au lieu que, depuis la Loi de *Villius*, l'âge pour chaque Magiſtrature ſe trouva diverſement réglé, ſelon qu'elles demandoient plus ou moins de capacité. Comme donc l'âge de la *pleine Puberté* ſuffiſoit encore après cela pour les autres Emplois Civils, il ſuffit auſſi toûjours pour celui de *Juge*, dont il s'agit. C'eſt ainſi qu'il faut entendre le Juriſconſulte (*c*) PAUL, quand il dit, que les Enfans en âge de Puberté (*Impuberes*) ne peuvent pas être Juges; c'eſt-à-dire, ceux qui n'ont pas atteint la pleine Puberté, comme dans le Fragment d'*Ulpien*, rapporté ci-deſſus. Ainſi dans l'autre Loi (*d*) du même *Ulpien*, où il nie que celui qui a moins de dix-huit ans, puiſſe être Juge, il n'y a qu'à entendre

(*a*) Lib. XXIV. Cap. 2.
(*b*) Lib. XL. Cap. 44.
(*c*) *L.* 12. §. 2. *D. De Judic.*
(*d*) *L.* 57. *D. De Re Judic.*

dre par là l'année dix-huitiéme commencée, & tout alors ſera bien d'accord. Pour ce qui eſt (*a*) de la conſultation, au ſujet d'un Juge, qui a moins de vint-cinq ans, c'étoit un Ignorant qui propoſoit cette queſtion; puis que de la maniére que la *Loi Julienne* étoit conçuë, on ne pouvoit, pour peu qu'on fût intelligent, former aucun doute qu'à l'égard de ceux qui étoient au deſſous de vint ans; d'où vient que PIERRE DU FAUR (*b*) a voulu changer ici 25. *annis* en 20. *annis*. Mais cette correction eſt rejettée par nôtre Auteur; parce qu'on ſait que les Juriſconſultes étoient ſouvent conſultez ſur des queſtions qui n'avoient nulle difficulté. On conclut, que quiconque avoit paſſé dix ſept ans pouvoit être Juge, c'eſt-à-dire, s'il y conſentoit lui-même; car autrement, la *Loi Julienne* l'en dispenſoit, jusqu'à vint ans.

SELON un autre Fragment d'ULPIEN, les *Ennemis* ſont condamnez à être brûlez tout vifs, auſſi bien que les *Transfuges*. (*c*) HOSTES *autem, item transfugæ, eâ pœnâ adficiuntur, ut vivi exurantur.* (*d*) Cela n'a rien de ſurprenant, à l'égard des Transfuges: leur perfidie envers l'Etat, dont ils ſont Sujets, les rend dignes des plus rigoureuſes peines. Mais on ne voit ailleurs nulle part, que ce fût l'uſage des *Romains*, de brûler tout vifs les *Ennemis*, qui étoient tombez entre leurs mains; il n'y en a même

(*a*) *Ibid.*
(*b*) *Vbi ſupr.* ad *L.* 2. *D. De Reg. Jur.*
(*c*) *L.* 8. §. 2. *D. De Pœnis.*
(*d*) *Obſerv.* Lib. V. Cap. 22.

me aucun exemple. Les *Romains*, par un effet, ſelon nôtre Auteur, de leur grandeur d'ame, n'uſoient point de toute la rigueur du Droit de la Guerre, qui autoriſe à faire périr un Ennemi, de quelle maniére on veut, pourvû que ce ſoit ſans perfidie. Ils ſe contentoient de réduire en eſclavage ceux qu'ils avoient pris. Cependant le mot d'*hoſtes* ſe trouve ici dans tous les Manuscrits des *Pandectes*. CUJAS l'a cru fautif; & pour redreſſer une leçon ſi *ridicule* & ſi *impertinente*, comme il la qualifie, il veut, tantôt (*a*) qu'on liſe: *Ad hoſtes autem transfugæ*; & (*b*) tantôt, *Hoſtes autem, id eſt transfugæ* &c. C'eſt, dit nôtre Auteur, avoir recours, pour adoucir une Loi cruelle, à un remède qui n'eſt pas moins violent; & il ne ſauroit aſſez exprimer combien il a lui-même de l'averſion pour de tels expédiens de Critique. Il rejette deux autres (*c*) corrections, encore moins vraiſemblables; & ſans rien changer au Texte, il trouve à faire diſparoître la barbarie de la Loi, expliquant le terme d'*Hoſtes*. Il y a deux ſortes d'*Ennemis*, ainſi appellez, ſelon l'uſage des *Romains*. Les uns (*d*) ſont

(*a*) *Obſerv. Lib.* IV. *Cap.* 9.

(*b*) *Ibid.* Lib. VI. Cap. 26. & *Lib.* XV. *Cap.* 34.

(*c*) L'une de *Jaques Conſtantin.* Lib. II. *Subtil. Enodat.* Cap. 26. l'autre, d'un Auteur, qu'il ne nomme point: c'eſt PIERRE DUIRSEMA, *Conjectur. Jur. Civil.* Lib. II. Cap. 9. §. 5. Je voi, que BALDUIN, *Ad Leges Majeſtat.* pag. 6. lit, ſur la foi de quelques Mſſ. *Hoſtes autem transfuga*; ajoûtant, que l'*item* s'eſt gliſſé là enſuite, par une repétition d'*autem*. Il témoigne néanmoins enſuite, qu'il ne desapprouve pas qu'on liſe, *Ad hoſtes autem transfuga*; qui eſt une des corrections de CUJAS.

(*d*) *L.* 24. *D. De Captiv. & Poſtlimin. L.* 118. *De Verb. ſignific.*

ſont ceux, auxquels le Peuple Romain avoit déclaré la Guerre dans les formes, ou qui l'avoient eux-mêmes ainſi déclarée au Peuple Romain. Les autres ſont des Citoiens ou Sujets, qui avoient tramé quelque choſe contre la République, & qui en conſéquence de cela avoient été déclarez (*a*) Ennemis par le Sénat & le Peuple. On appelloit ceux-ci proprement *Perduelles*: mais auſſi on les appelloit quelquefois ſimplement *Hoſtes*, par une eſpéce d'adouciſſement de ce que leur Crime renfermoit d'atroce: comme au contraire les Ennemis de bonne guerre étoient anciennement appellez (*b*) *Perduelles*. Et on donnoit le nom d'*Hoſtes* aux prémiers, avant même qu'ils euſſent (*c*) été ſolennellement déclarez Ennemis du Peuple Romain. Nôtre Auteur prouve tout cela par de bonnes autoritez. Il confirme l'application qu'il en fait à la Loi, dont il s'agit, par l'aſſociation de ces *Hoſtes* avec les *Transfuges*, qui trahiſſent la Patrie, auſſi bien que ceux, qui, ſans paſſer ouvertement du côté de l'Ennemi, font dans leur païs même quelque machination contre l'Etat. Ces Transfuges, comme porte un Fragment du Juriſconſulte PAUL, étoient ou brûlez (*d*) tous vifs, ou pendus; auſſi

(*a*) *L.* 5, §. 1. *D. De capite minut.* BRISSON. De Formul. *Lit.* II. pag. 261, *& ſeqq.*

(*b*) *L.* 234. *D. De Verb. ſignific. Varro*, De Ling. Latin. *Lib.* IV. pag. 6. *Ennius*, Lib. VI. pag. 74

(*c*) *Salluſt* Catilin. *Cap.* 58, 60, 61. Un tel Ennemi eſt appellé par *Tertullien*, *publicus hoſtis*, Apologet. *Cap.* 2.

(*d*) *L.* 38. §. 1. *D. De Pœnis.* Il y a, dans cette Loi, une interpolation manifeſte de *Tribonien*, dont nôtre Auteur

ſi bien que ceux qui donnoient des avis ſecrets à l'Ennemi des meſures que l'on prenoit. Voilà la même Peine pour le même Crime. Et du tems d'*Ulpien*, les Ennemis de l'Etat, qu'on appelloit proprement *Perduelles*, étoient auſſi brûlez tout vifs; comme on le prouve par un endroit des *Sentences* d'un autre (*a*) Jurisconſulte contemporain, leſquelles ſont parvenuës à nous hors du Corps de Droit. Il eſt dit là, qu'autrefois on ſe contentoit d'exiler à perpétuité ces *Perduelles*, dont le Jurisconſulte indique pluſieurs ſortes; mais qu'alors la peine, pour les gens de baſſe condition, étoit, d'être expoſé aux Bêtes Sauvages, ou brûlez tout vifs; & pour ceux d'un rang plus honorable, d'avoir la tête tranchée. La peine du Feu fut ſubſtituée à une autre uſitée anciennement, qui conſiſtoit en ce qu'un homme, déclaré Ennemi par le Peuple Romain, étant dépouillé tout nud, on lui faiſoit paſſer la (*b*) Tête dans une Fourche, après quoi on le battoit de Verges juſqu'à la mort; & c'eſt à quoi, ſelon nôtre Auteur, *Ulpien* fait alluſion, dans le paragraphe qui ſuit celui dont il (*c*) eſt queſtion. Cependant il y avoit encore d'autres maniéres de punir les Traîtres de la Patrie;

teur ne dit rien; c'eſt qu'ici, comme en bien d'autres endroits, *crux* a été changé en *furca*; le Supplice de la *Croix*, qu'on infligeoit aux Criminels de bas lieu, ou Eſclaves, aiant été aboli par les Empereurs Chretiens. Voiez CUJAS, ſur JUL. PAUL. *Recept. Sentent.* Lib. V. Tit. 17. §. 3.

(*a*) *Paul.* Recept. *Sentent.* Lib. V. Tit. 29. §. 1.

(*b*) *Sueton.* in *Neron.* Cap. 49.

(*c*) *L.* 3. *D. De Pœn.* §. 3.

trie; & depuis même que la Peine du Feu fut devenuë ordinaire, on ne l'exerça pas toûjours ſur les Coupables, reconnus tels. Mr. *de Bynkershoek* conclut, qu'il n'y a pas moien d'expliquer autrement le mot d'*Hoſtes*, dans la Loi, dont il s'agit; à moins que de corriger le Texte, contre l'autorité de tous les Mſſ. expédient, ajoûte-t-il, auquel il ne faut jamais avoir recours, qu'à la derniére extrémité.

TELLE étant la régle, que nôtre Auteur fait profeſſion de ſuivre ſi ſcrupuleuſement, nous ſommes perſuadez, qu'il abandonnera volontiers une correction qu'il a lui-même faite dans une Loi, dès qu'il s'appercevra, comme il le peut aiſément, qu'il n'y avoit nulle néceſſité à changer le mot, qu'il (*a*) corrige. C'eſt au Titre du DIGESTE, *De Periculo & Commodo rei venditæ*, *L.* 1. § 2. où il eſt dit, que, quand l'Acheteur d'un Tonneau de Vin le cachette, c'eſt plûtôt afin qu'on ne le change point, qu'à deſſein de le tenir pour livré: *Magis enim ne* SUMMUTETUR *ſignari ſolere, quàm ut tradere tum videatur.* Mr. *de Bynkershoek* veut qu'on liſe *commutetur*, au lieu de *ſummutetur*, qui ne lui paroît pas Latin, & qu'il ne ſe ſouvient pas au moins d'avoir lû ailleurs. Mais le mot ſe trouve dans CALEPIN, dans NIZOLIUS, dans le *Theſaurus* FABRI; & cela non ſans autorité; car on y cite CICE'RON même, qui effectivement l'emploie en deux endroits du même Ouvrage. (*b*) *Hinc hypallagen Rhetores, quid quaſi*

(*a*) *Obſerv.* Lib. VII. Cap. 25. num. 4. pag. 418.
(*b*) *Orator.* Cap. 27.

quasi SUMMUTANTUR *verba pro verbis* &c. (*a*) *Adjuncti verbi primam litteram præpositio commutavit, ut* subegit, SUMMUTAVIT, sustulit &c. FABER met aussi le dérivé *Submutatio*, sur la foi du *Glossaire* de CYRILLE, où l'on trouve effectivement, *Submutatio*, ὑπαλλαγή. Le mot *Submutare* étant donc Latin, il convient certainement beaucoup mieux, que *commutare*, au sujet de la Loi en question; car on sait que la prépositon *sub* emporte quelquefois ce qui se fait secrétement, comme dans *subripere*. D'ailleurs, on sait qu'il y a plusieurs mots, qui ne se trouvent qu'une seule fois dans quelque Auteur, & qui ne doivent point être suspects par cette seule raison; sur tout quand ils sont aussi conformes à l'analogie, que celui dont il s'agit.

UNE autre chose, que Mr. *de Bynkershoek* a déclarée bien des fois, & qu'il repéte soigneusement dans la (*b*) Préface de ce nouvel Ouvrage, c'est que, si l'on trouve ailleurs quelque remarque qui ait été faite avant lui, il consent qu'on tienne ce qu'il a dit pour non écrit. Personne assûrément ne l'accusera d'avoir voulu se faire honneur des découvertes d'autrui; & il n'avoit pas besoin de se munir, en cas de besoin, de l'exemple de CUJAS; ni d'accuser ce grand Jurisconsulte de quelque négligence, en se soûmettant lui-même volontiers à une pareille peine. Quand il n'y auroit jamais eû de *Cujas*, homme, qui seul, comme dit nôtre Auteur, a plus éclairci la Jurisprudence Romaine, que tous les Interprê-

(*a*) *Orator.* Cap. 47. *in fin.* (*b*) Pag. 1, 2.

terprêtes Anciens & Modernes ; les perſonnes équitables appliqueroient toûjours à Mr. *de Bynkershoek*, ce qu'il a dit lui-même de *Cujas* dans une (*a*) autre Préface : *Un homme riche de ſon propre fonds, ne vole pas.* Qui eſt-ce d'ailleurs qui peut feuilleter inceſſamment tous les Livres, tous leurs recoins, & n'écrire jamais rien, qu'après avoir eſſuié une ſi rude fatigue ? Qui eſt-ce qui ſe ſouvient de tout ce qu'il peut avoir lû ? Ainſi on ne s'étonnera nullement, que ce que nôtre Auteur craignoit, lui ſoit arrivé dès le prémier Chapitre du nouveau Volume d'*Obſervations*. Dans le Titre du DIGESTE *De Heredib. inſtituendis*, *L.* 1. §. 3. au lieu de *pertinet ad eum*, il lit, *pertinet* ET *ad eum* : & au lieu de *qui poterit*, QUIN *poterit*. C'eſt juſtement ainſi que feu Mr. BEST, Profeſſeur à *Harderwic*, a corrigé la Loi, dans un (*b*) Livre intitulé, *Ratio emendandi Leges* &c. qui parut en 1707. & que nôtre Auteur cite ailleurs, immédiatement avant le (*c*) paragraphe, où il a voulu changer *ſubmutare* en *commutare*. Mais la maniére dont chacun de ces Meſſieurs établit ſa correction, montre aſſez, qu'aucun n'a copié l'autre. Mr. *Beſt* même pourroit plûtôt être accuſé de plagiat, en ce qu'il diſtingue, comme de ſon chef, les paroles qui ſont de SABIN, d'avec celles d'*Ulpien* ; car Mr. *de Bynkershoek* fait honneur de la remarque à (*d*) *Cujas*. Ainſi je ſuis perſuadé, qu'ici,

(*a*) *Præfat.* in I. Tom. *Obſerv.* pag. 14.
(*b*) Cap. IX. §. 12, *& ſeqq.* pag. 117, 118.
(*c*) Pag. 418. (*d*) *Comment. ad d. L.* 1. §. 3. *De Hered. inſtit.* col. 1115. Tom. I. Opp. *Ed. Fabrott.*

qu'ici, comme toutes les fois que deux Auteurs ſe ſont rencontrez ſans le ſavoir, dans une même découverte; s'il y avoit eû un prix propoſé, il faudroit l'ajuger ſolidairement à l'un & à l'autre. Il me ſemble auſſi, que, ſans de grandes raiſons, on ne devroit pas intenter action de larcin, comme on ne le fait que trop légérement, à ceux qui ſe trouvent dans le cas dont il s'agit, & aux Auteurs mêmes ſur qui un tel ſoupçon ne peut tomber raiſonnablement.

ENCORE une remarque, en faveur des Lecteurs de l'Ouvrage curieux, dont nous venons de rendre compte. Quelques-uns pourroient être embarraſſez de ſavoir, où eſt une Loi que nôtre Auteur (*a*) corrige, *Lib.* V. *Cap.* XVII. *pag.* 86. le Titre en aiant été omis par les Imprimeurs, ſans qu'on l'aît corrigé dans l'*Errata*. Voici les paroles: *Et pro eo quod Florentiæ eſt in* L. 45. *plane in fin.* ſimpli videtur condemnari, *omnino legendum eſt* ſimpli jubetur condemnari, *nam* &c. Cette Loi 45. ſe trouve au Titre du DIGESTE, *De Aedilitio Edicto.*

(*a*) Lib. I. Cap. 16. *pag.* 86.

ARTICLE II.

HISTOIRE ANCIENNE *des* EGYPTIENS, *des* CARTHAGINOIS, *des* ASSYRIENS, *des* BABYLONIENS, *des* MEDES *& des* PERSES, *des* MACEDONIENS, *des* GRECS. *Par Mr.* ROLLIN, *ancien Recteur de l'Univerſité*

verſité de Paris, *Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal, & Aſſocié à l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres.* Tome III. pag. 599. Tom. IV. pag. 487. Tom. V. pag. 516. A *Amſterdam*, aux dépens de la Compagnie. 1732, 1733. [La Copie appartient préſentement en propre à *J. Wetſtein* & *G. Smith.*]

ON a parlé, dans cette *Bibliothéque*, (*a*) des deux prémiers Tomes de l'*Hiſtoire* utile & curieuſe de Mr. ROLLIN. Il n'eſt pas juſte de laiſſer là les trois autres, qui ont paru depuis, & qui ne méritent pas moins l'attention des Lecteurs. Le Sixiéme même eſt achevé d'imprimer, chez les *Wetſtein* & *Smith*, qui ont acheté le droit de Copie pour tout l'Ouvrage. En attendant, on va voir la continuation de l'Extrait des précedens, d'une autre main.

Les deux prémiers Tomes contiennent cinq Livres. Dans le Troiſiéme, on ne voit marqué que le VI. Livre. Selon le plan, que l'Auteur donne (*b*) de ſon Ouvrage, le VII. Livre devroit commencer à la *Guerre du* PE'LOPONNE'SE, (*c*) où commence le *Chap.* V. de ce Volume. Mais je ne ſai où placer le commencement du VIII. Livre, qui n'eſt point achevé dans le (*d*) Tome III. & va juſqu'à la page 81. du Tome IV. où on lit *Livre Neuviéme.* Je m'imagine, que

(*a*) Tom. VII. Part. II. Artic. V. pag. 374, *& ſuiv.*
(*b*) Pag. 18, *&* ſuiv.
(*c*) Pag. 405, & ſuiv.
(*d*) J'apreus que ce III. Tome vient d'être imprimé, chez *Wetſtein* & *Smith.*

que Mr. *Rollin* pouſſoit d'abord jusques-là ſon VI. Livre, & que s'étant apperçû depuis de la disproportion avec les autres, il a réſolu de changer la diſtribution, la laiſſant faire aux Lecteurs pour ce qui précéde. Mais cela eſt de peu de conſéquence. Il s'agit principalement des choſes mêmes, où d'ailleurs tout eſt en aſſez bon ordre, ſuivant les vuës que l'Auteur s'eſt propoſées. Parcourons les ſix grands Chapitres, dont ce Volume eſt compoſé.

Ils ſont précedez d'un Article, où (*a*) l'on donne un Abrégé de l'*Hiſtoire* des LACE'DE'MONIENS, depuis l'établiſſement de leurs *Rois*, jusqu'au Régne de DARIUS I. Roi de *Perſe*. On y parle de l'origine & de la condition des *Hilotes*; d'une Guerre entre les *Argiens* & les *Lacédémoniens*; & des trois *Guerres* de MESSE'NIE.

I. L'HISTOIRE de DARIUS, Fils d'*Hyſtaſpe*, & prémier de ce nom, remplit le I. Chapitre, où elle eſt jointe à celle des *Grecs*, ſelon la méthode de nôtre Auteur. En rapportant l'expédient ſingulier, auquel on ſait que ce Prince fut redevable de ſon élection, nôtre (*b*) Auteur n'oublie pas ce qu'HE'RODOTE (*c*) nous apprend, que „ *Darius* voulut transmettre aux Siécles futurs ſa reconnoiſſance pour cet inſigne „ bienfait, & ſe fit ériger une Statuë Equeſtre, „ avec cette Inſcription: DARIUS, Fils d'*Hy-* „ *ſtaſpe*, *a acquis le Roiaume de* Perſe *par* (*d*) *la* „ *moien*

(*a*) Pag. 22, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 43, 44. (*c*) Lib. III. Cap. 88. (*d*) Il faudroit traduire, *par la vigueur de ſon Cheval*,

„ *moïen de ſon Cheval*, (le nom en étoit marqué) „ *& d'*Oebarès, *ſon Ecuier* ". Il auroit pû ajoûter, qu'en mémoire de cela, le Cheval de *Darius* étoit gravé ſur le Cachet des Rois de *Perſe*, à ce que dit le (*a*) *Scholiaſte* Grec de THUCYDIDE. La réflexion, qu'on fait ſur l'Inſcription, eſt fort ſenſée. „ Il y a dans cette Inſcription, où l'on ne rougit point de devoir à un „ Cheval, & à un Ecuier, un bienfait tel que „ la Roiauté, que l'on auroit, ce ſemble, intérêt de faire regarder comme le fruit d'un mérite extraordinaire; il y a, dis-je, dans cette „ Inſcription une ſimplicité & une ſincérité, qui „ reſſent tout-à-fait le caractére des tems anciens, & qui eſt fort éloignée du faſte des nôtres ".

Voici (*b*) un trait de l'habileté & de la modération en même-tems de *Darius*, pour l'ordre qu'il eut ſoin de mettre dans ſes Finances. CYRUS & CAMBYSE s'étoient contentez (*c*) de recevoir des Peuples conquis, des dons gratuits, qu'on ſembloit offrir volontairement, & d'exiger d'eux certain nombre de Troupes dans le beſoin. *Darius* crut plus à propos de s'aſſûrer quelque choſe de fixe, pour entretenir des Troupes réglées,

*Cheval, & par l'adreſſe d'*Oebarès *ſon Ecuier.* Car il y a dans l'Original τῇ ἀρετῇ, qui tombe également ſur le Cheval, & ſur l'Ecuier, mais qui s'entend diverſement, ſelon qu'on l'applique à l'un ou à l'autre. Ἀρετὴ ſignifioit en général quelque qualité extraordinaire ou de Corps, ou d'Eſprit.

(*a*) In *Lib.* I. *Cap.* 129.

(*b*) Pag. 45, 46.

(*c*) *Herodote*, Lib. I. Cap. 89, 97.

réglées, par le moien desquelles il fût en état de tenir en bride tant de Nations, qui dépendoient de lui. „ Il fit (*a*) donc venir les principaux de „ chaque Province, qui en pouvoient mieux „ connoître le fort & le foible, & qui avoient „ intérêt de parler avec sincérité. Il leur de„ manda, si une certaine somme, qu'il propo„ soit à chacun d'eux pour leurs Provinces, ne „ montoit point trop haut, & n'excédoit point „ leurs forces; son intention, disoit-il, n'étant „ pas d'accabler ses Sujets, mais de tirer d'eux „ des secours proportionnez à leurs revenus, & „ qui étoient absolument nécessaires pour la dé„ fense de l'Etat. Ils répondirent tous, que cet„ te somme leur paroissoit fort raisonnable, & „ qu'elle ne seroit point à charge aux Peuples. „ Il en rabattit pourtant encore la moitié, ai„ mant mieux demeurer beaucoup en deçà des „ justes bornes, que de s'exposer à passer peut„ être au delà. Malgré une si étonnante modé„ ration, comme les Impôts ont toûjours quel„ que chose d'odieux, les *Perses*, qui avoient „ donné à CYRUS le surnom de *Père*, à CAM„ BYSE celui de *Maître*, (*b*) n'en trouvérent „ point d'autre, pour caractériser DARIUS, „ que celui de *Marchand* [Κάπηλος, (*c*) qui por„ te une idée plus basse & plus méprisable, mais „ on n'a sû comment l'exprimer. Il peut signi„ fier un *Courtier*, un *Revendeur*, un homme „ qui achéte pour revendre.] " Après

(*a*) *Plutarque*, Apophtegm. *pag.* 172. Tom. II. *Ed. Wech.* (*b*) *Hérodote*, Lib. III. Cap. 89.
(*c*) Ceci est en Note, *pag.* 46.

Après quelques (a) exemples de la sévérité de ce Roi, tantôt légitime, tantôt injuste & barbare, on trouve une histoire (b) curieuse de *Démocéde* Médecin, dont il voulut se servir, pour connoître la situation & les forces de la *Gréce*. Les (c) affaires des *Juifs* se trouvent ensuite mêlées ici, à cause de la permission (d) que *Darius* leur donna de continuer le bâtiment du Temple de *Jérusalem*. *Babylone* (e) se révolte deux ans après, & il en coûte à *Darius* vint mois de Siége, pour la réduire. Après cela, il (f) fait de grands préparatifs, pour marcher contre les *Scythes*, sous prétexte de punir ces Peuples d'une invasion, que leurs Ancêtres avoient autrefois faite dans l'*Asie*, *prétexte également frivole & ridicule, qui réveilloit une vieille querelle, passée il y avoit environ six vints ans.* Mais cette Expédition eut le succès, qu'elle méritoit. Le Roi de *Perse* fut contraint de rebrousser chemin, avec une Armée fort délabrée; & il eut besoin d'user de stratagême, pour se sauver, avec ce qui en restoit. A cette occasion, nôtre Auteur fait, après HERODOTE, une digression, mais fort abrégée, sur l'origine, le caractére, & les mœurs des *Scythes*.

La découverte (g) & la conquête des *Indes*, occupérent *Darius*, environ la treiziéme Année de son régne. Un *Grec*, nommé SCYLAX, eut le commandement d'une Flotte, avec laquelle

(a) Punition d'*Intapherne*, & d'*Orétes*.
(b) Pag. 49-55. (c) Pag. 55-58. (d) *Esdr.* Chap. V.
(e) §. 2. pag. 59-64. (f) §. 3. pag. 64-91.
(g) §. 5. pag. 92, 93. *Herodote*, lib. IV. Cap. 42, 44.

le il s'embarqua ſur le Fleuve d'*Indo*, parcourut tous les païs ſituez le long de ſes bords, entra de là par le Détroit de *Babelmandel* dans la *Mer Rouge*, & après un voïage de trente mois, revint en *Egypte*. „ Nous avons, dit nôtre (*a*) Auteur, un Ouvrage Géographique, intitulé Περίπλους, & compoſé par un SCYLAX *de Caryandie*, qu'on croit être le même, que celui „ dont il s'agit. Cette opinion ſouffre pourtant „ quelques difficultez, qui ont donné lieu à pluſieurs ſavantes Diſſertations". Mais ces difficultez ſont ſi grandes, qu'elles ne permettent pas de croire, que le *Scylax*, qui nous reſte, ſoit le même qui fut envoïé par *Darius* dans les *Indes*. Le Savant DODWELL (*b*) l'a aſſez fait voir; & il croit avec beaucoup d'apparence, que cet Ecrivain étoit contemporain de POLYBE, l'Hiſtorien. Pour ce qui eſt des *Indes* réduites entiérement (*c*) ſous la domination de *Darius*, „ on „ s'attendroit naturellement à connoître les circonſtances d'une Guerre ſi importante. HERODOTE n'en dit pas un mot. Il nous apprend (*d*) ſeulement, que le Païs des *Indes* faiſoit le vintiéme des Gouvernemens de l'Empire de ce Prince, & qu'il lui rapportoit tous „ les ans trois-cens ſoixante Talens d'or, ce qui „ monte à près d'onze millions . . . L'étonnement de Mr. *Rollin* paroît bien fondé, & la ſe-

(*a*) Dans une Note, *pag.* 92.
(*b*) *De Periplo Scylacis Itale, Tom.* I. *Geograph. Minor.* Hudſon. *Diſſ.* II.
(*c*) *Herodote*, Lib. IV. Cap. 44.
(*d*) Idem, *Lib.* III. Cap. 94.

chereſſe de ce que dit *Hérodote* pourroit faire croire que le fait eſt ou faux, ou extrêmement exaggeré.

Suit la (*a*) revolte de l'*Ionie*, cauſée par *Ariſtagore* de *Milet*, mais à laquelle *Darius* lui-même donna lieu, en écoutant des propoſitions manifeſtement injuſtes. Il réduiſit néanmoins les *Ioniens*, au bout de ſix ans. Les *Athéniens* avoient pris leur parti dans cette Guerre. (*b*) *Darius* s'en ſouvint bien; & crainte de l'oublier, il ordonna à un de ſes Officiers de lui dire à haute voix chaque jour, *Seigneur, ſouvenez-vous des Athéniens*. Ce fut là l'origine des maux, qui en réjaillirent ſur toute la *Gréce*, & ſous ce Prince, & ſous ſes Succeſſeurs.

Ici paroiſſent (*c*) *Miltiade*, *Thémiſtocle*, & *Ariſtide*, qui jouérent un grand rôlle dans la prémiére Expédition, faite par le même *Darius*. On nous donne le caractére de ces grands Hommes, après avoir repréſenté en peu de mots l'état où ſe trouvoit alors *Athénes*. L'Armée prodigieuſe des *Perſes*, défaite par une poignée de gens, à la Bataille de *Marathon*, diſſipa la terreur où les *Grecs* étoient d'une puiſſance jusques-là formidable; & leur fit connoître leurs propres forces. „ Ils (*d*) apprirent à ne plus (*e*) trembler devant „ un Ennemi, qui n'avoit rien de terrible, que „ le nom: ils comprirent, que la Victoire ne „ dépend point du nombre, mais du courage „ des

(*a*) §. 6. pag. 93-108. (*b*) *Hérodote*, Lib. V. Cap. 105.
(*c*) §. 7. pag. 108-121. (*d*) Pag. 131.
(*e*) *Platon*, in *Menexen.* pag. 239, 240. *De Legg.* Lib. III. pag. 698, 699. Tom. II. *Ed. H. Steph.*

„ des Troupes. Cela mit dans tout ſon jour la „ gloire qu'il y a à ſacrifier ſa Vie pour le ſalut „ de la Patrie, & pour la conſervation de la Li„ berté. Ils furent remplis enfin par là, pen„ dant toute la ſuite des Siécles, d'une noble é„ mulation, & d'un vif déſir d'imiter leurs An„ cêtres, & de ne point dégenerer de leur Ver„ tu. Car, dans toutes les occaſions importan„ tes, on leur remettoit devant les yeux *Mil„ tiade*, & ſa Troupe invincible, c'eſt-à-dire, „ une petite Armée de Héros, dont le courage „ intrépide avoit fait tant d'honneur à *Athénes* „ &c.

Le grand échec, que *Darius* avoit reçû dans cette fameuſe Journée, (*a*) bien loin de le décourager, ne fit que l'animer davantage à pouſſer la Guerre de toutes ſes forces, pour ſe venger. Mais la mort empêcha l'exécution de ſes deſſeins, & contre les *Grecs*, & contre l'*Egypte* révoltée de ſon obéïſſance. Il fallut en laiſſer le ſoin à ſon Succeſſeur.

2. Ce fut Xerxe's, qui étant monté ſur le Trône, après (*b*) quelque conteſtation, diverſement rapportée par les Hiſtoriens, eut (*c*) bientôt mis les *Egyptiens* hors d'état de lui réſiſter; & réſolut enſuite de porter la Guerre en *Gréce*, malgré les ſages repréſentations de ſon Oncle *Artabane*. Mais il ne fut pas plus heureux, que ſon Pére; (*d*) & avec des Armées prodigieuſes, par mer & par terre, compoſées d'un nombre de gens

(*a*) §. 8. *pag.* 136. (*b*) Pag. 137, *& ſuiv.*
(*c*) Chap. II. §. 1. *pag.* 143-154. (*d*) §. 2-10.

gens qu'on a de la peine à s'imaginer, il fournit une plus ample matiére aux triomphes des *Grecs*. Ce ne ſont plus que Victoires étonnantes coup ſur coup, aux *Thermopyles*, près d'*Artémiſe*, à *Salamine*, à *Platées*, vers *Mycale*; & pendant tout cela, une autre (*a*) conſidérable, remportée ſur les *Carthaginois*, Alliez de *Darius*, en *Sicile*. Le Roi de *Perſe* effraié, ſe retire avec précipitation, après la troiſiéme de ces Batailles, ou celle de *Salamine*, l'une des plus mémorables, dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire Ancienne.

Les *Grecs* auroient été invincibles, ſi la jalouſie des deux principales Villes, *Athénes* & *Lacédémone*, dont chacune vouloit primer, n'y eût dès ce tems-ci jetté des ſémences de discorde. (*b*) Après la Guerre contre les *Perſes*, ſi heureuſement terminée, les *Lacédémoniens* veulent empêcher le rétabliſſement des Murs d'*Athénes*, qui avoit été presque entiérement détruite par l'Ennemi. Le prétexte frivole du danger qu'il y auroit, s'il reſtoit hors du *Péloponnéſe* quelque Ville fortifiée, qui pût ſervir, dans une autre irruption, de Place d'armes aux *Perſes*; eſt allégué pour une bonne raiſon de laiſſer *Athénes* ſans défenſe, & en forme de grand Bourg, après que les Habitans avoient été contraints par la déſertion de leurs Alliez, de l'abandonner, avec leurs Femmes & leurs Enfans, & de faire une Ville de leurs Vaiſſeaux. Il fallut que *Thémiſtocle* uſât de ruſe, pour rendre inutiles les oppoſitions

(*a*) Remportée par *Gélon*, Tyran de *Syracuſe*, pag. 210. (*b*) *V.* 12. *pag.* 239-242.

tions de *Lacédémone*, en amuſant ſes Députez, jusqu'à ce que l'ouvrage, auquel on travailloit avec la derniére diligence, fût achevé. Cependant le même *Thémiſtocle* a, peu de tems après, le courage (*a*) de propoſer aux *Athéniens* le plus noir & le plus perfide des deſſeins; il veut qu'en pleine paix, on brûle la Flotte des *Grecs*, pour accroître la puiſſance des *Athéniens*; & ſans la confiance que le Peuple avoit en la probité & la prudence d'*Ariſtide*, la réſolution auroit ſans doute paſſé.

La fierté de *Pauſanias*, Roi de *Lacédémone*, fait (*b*) perdre à cette Ville le Commandement, que les *Grecs*, d'un commun accord, lui avoient déferé, pendant la Guerre contre les *Perſes*. (*c*) Il trâme enſuite des intelligences ſecrettes avec *Xerxès*: accuſé enfin, & convaincu, il croit trouver un aſyle dans un Temple; mais on l'y laiſſe mourir de faim, & expoſé aux injures de l'Air, après avoir fermé l'entrée du Temple avec de groſſes pierres, que ſa (*d*) Mére fut, dit-on, la prémiére à y porter. *Thémiſtocle*, (*e*) pourſuivi comme complice de la conjuration de *Pauſanias*, après avoir couru divers endroits, ſe réfugie enfin (*f*) auprès d'ARTAXERXE'S, ſurnommé *Longuemain*, qui venoit de ſucceder à *Xerxès*, tué par un Capitaine de ſes Gardes. L'é-

loge

(*a*) §. 13. pag. 243, 244. *Plutarque*, in *Themiſtocl.* pag. 121, 122. in *Ariſtid.* pag. 332. *Ed. Wech.*
(*b*) §. 14. *pag.* 247-250. (*c*) §. 15. *pag.* 250-253.
(*d*) *Cornel. Nepos*, in *Pauſan.* Cap. 5.
(*e*) §. 16. *pag.* 253.
(*f*) *Chap.* III. §. 2. *pag.* 275-281.

loge d'*Ariſtide*, (*a*) & ſa mort, font la clôture du ſecond Chapitre de ce Volume.

3. LA perte de *Thémiſtocle*, un des plus conſidérables Citoiens, & des meilleurs Généraux d'*Athénes*, eſt remplacée par (*b*) *Cimon*, dont on nous donne ici la Vie en abrégé, comme on fait de toutes les perſonnes illuſtres, qui ſe préſentent dans la ſuite de l'Hiſtoire. Jamais Capitaine Grec ne rabbaiſſa la fierté & la puiſſance du *grand Roi de Perſe*, autant que le fit celui-ci. Il remporte, en un ſeul jour, près du Fleuve *Euryméd*on, deux Victoires, qui égaloient presque les Journées de *Salamine* & de *Platées*, Victoire ſur mer, Victoire ſur terre. Il chaſſe les *Perſes* de la *Cherſonéſe* de *Thrace*, & ſoûmet aux *Athéniens* ce païs-là, quoi qu'il y eût un droit particulier, du chef de *Miltiade* ſon Pére, qui en avoit eu la Souveraineté.

Les *Athéniens* (*c*) n'eurent pas le même ſuccès en *Egypte*, où ils envoiérent du ſecours à INARE, Prince des *Libyens*, que les *Egyptiens*, révoltez contre *Artaxerxès*, s'étoient donnez pour Roi. Il ne revint de cette Expédition, que ſix mille hommes, d'une Flotte de deux-cens Vaiſſeaux; encore n'auroient-ils pas échappé, ſans leur réſolution déterminée à vendre bien cher leur vie, ce qui obligea le Vainqueur, à leur offrir la liberté de ſe retirer ſains & ſaufs. *Inare* (*d*) avoit obtenu une compoſition moins avan-

(*a*) *Chap.* II. §. 17. *pag.* 258-268.
(*b*) *Chap.* III. §. 3. pag. 282-292.
(*c*) §. 4. *pag.* 293-300.
(*d*) §. 5. *pag.* 301-303.

avantageuſe, mais qui lui aſſûroit la vie; il fut livré, contre la foi du Traité, à la vengeance de la Mére d'*Artaxerxès*, qui, à force d'importunitez, obtint de ſon Fils ce ſacrifice barbare aux manes d'*Achéménide*, autre Fils, qui avoit été tué dans cette Guerre d'*Egypte*.

Après avoir parlé (*a*) de la commiſſion, qu'*Artaxerxès* accorda, prémiérement à *Esdras*, & puis à *Néhémie*, pour ramener les Juifs Captifs, & rétablir à *Jéruſalem* l'Etat & la Religion de leurs Péres; on revient à la *Gréce*. On nous donne d'abord le caractére de (*b*) *Périclès*, qui partagea le crédit & l'autorité avec *Cimon*, pendant le reſte de la vie de celui-ci; car après ſa mort, *Périclès* fut ſeul à mener les *Athéniens* comme il lui plaiſoit. Les moiens, qu'il employoit pour gagner ce Peuple leger & inconſtant, ſont ici développez. On voit enſuite *Cimon* (*c*) banni par la voie de l'*Oſtracisme*, ſous prétexte qu'il favoriſoit *Lacédémone*, avec qui il étoit lié par le droit de l'Hospitalité, ſi ſacré chez les Anciens; quoi qu'en cherchant de tenir unis les *Lacédémoniens* & les *Athéniens*, il n'eût jamais oublié véritablement ce qu'il devoit à ſa Patrie. Auſſi reconnut-elle depuis l'injuſtice de cette condamnation; (*d*) & le Banni, rappellé avant le terme, remporta ſur *Artaxerxès* pluſieurs (*e*) Victoires, qui réduiſirent cet orgueil-

(*a*) §. 6. *pag.* 304-308.
(*b*) §. 7. *pag.* 309-319.
(*c*) §. 8. *pag.* 320-323.
(*d*) §. 9. *pag.* 324-328.
(*e*) En *Phénicie*, & dans l'Ile de *Chypre*.

gueilleux Monarque à conclure (a) avec les *Grecs* un Traité des plus humilians. Toutes les Villes Gréques d'*Aſie*, auparavant dépendantes de ſon Empire, furent par là remiſes en liberté; & il ſe ſoûmit à reſtreindre dans certaines bornes, aſſez étroites, tant ſa Navigation, que l'approche de ſes Troupes par terre du côté de l'*Aſie Mineure*. *Cimon* mourut, pendant qu'on travailloit à la concluſion du Traité. Il avoit procuré, auſſi-tôt après ſon retour d'exil, une Trêve de cinq ans, entre les *Athéniens* & les *Lacédémoniens*, déja brouillez, & venus plus d'une fois aux mains, ou directement, ou indirectement, à l'occaſion des quérelles d'autres Peuples.

Le grand credit (b) de *Périclès* ſoûleve contre lui les principaux d'*Athénes*. On lui oppoſe *Thucydide*, beau-frére de *Cimon*, homme fort intriguant. Les choſes en viennent à un tel point, qu'il falloit que l'un ou l'autre ſubît le ban de l'*Oſtracisme*. *Periclès* l'emporte ſur *Thucydide*, vient à bout de le faire chaſſer, & de diſſiper par ce moien la faction contraire. Dévenu ainſi ſeul maître, (c) il ceſſe d'être doux & complaiſant pour les caprices du Peuple: & uſant d'un pouvoir, qui tenoit de la Roiauté, il tourne à ſon gré ce Peuple, ſans néanmoins s'écarter jamais de

(a) Ce Traité, ſelon PLUTARQUE, fut fait vint ans auparavant, après la Bataille d'*Eurymédon*. Et le docte Chronologiſte DODWELL, *Annal. Thucyd.* pag. 67, 99, *& ſeqq.* ſuit avec raiſon, à mon avis, cette datte. Je pourrois ajoûter de nouvelles raiſons à celles qu'il allégue: mais ce n'en eſt pas ici le lieu.

(b) §. 10. *pag.* 329-335. (c) §. 11. *pag.* 336-342.

de l'utilité publique. Une éloquence supérieure, jointe à sa probité & son désintéressement, le mettent en état de maintenir cette grande autorité, sans rival, pendant quinze ans. Il ne put néanmoins la conserver jusqu'à la fin de sa vie. C'eût été un prodige dans *Athènes*.

Une (*a*) Trêve conclue pour trente ans, entre les *Athéniens* & les *Lacédémoniens*, avoit fait cesser diverses hostilitez que ces Peuples exerçoient l'un contre l'autre. Six ans après, (*b*) *Periclès*, à l'instigation d'*Aspasie*, fameuse Courtisane, originaire de *Milet*, prit le parti des *Miléſiens* contre ceux de l'Ile de *Samos*, qui se disputoient la Ville de *Priène* en *Ionie*. Il réduisit les *Samiens*, après un Siége de neuf mois, à se rendre, sous des conditions bien dures. Peu de tems après, il engagea les *Athéniens* à se déclarer en faveur des *Corcyréens* contre les *Corinthiens*. Par là, & plus encore par le Siége, qu'il mit ensuite devant la Ville de *Potidée*, il fut cause d'une rupture ouverte, qui amena la longue & fameuse *Guerre du* PE'LOPONNE'SE.

4. AVANT que d'en venir à narrer un événement, qui occupe tant d'années, nôtre Auteur expose en peu de mots ce qui s'est passé jusques-là de plus important dans la *Grande Gréce*, soit en *Sicile*, soit en *Italie*. (*c*) On trouve ici la défaite des *Carthaginois*, par GE'LON, Tyran de *Géle*, & puis de *Syracuſe*; l'histoire de ce Prince, & de ses deux Frères, HIE'RON & THRA-

(*a*) §. 12, *pag.* 343-347. (*b*) §. 13, 14. *pag.* 348-367.
(*c*) Chap. IV. §. 1. *pag.* 369-382.

THRASYBULE; le dernier chaſſé, & la *Sicile* ainſi délivrée de la domination de ſes Tyrans, en ſorte qu'elle conſerva cette liberté pendant ſoixante ans, malgré les tentatives que fit DUCE'TIUS (*a*) Chef des Peuples appellez proprement *Siciliens*, pour s'emparer du Gouvernement de toutes les Villes Gréques.

Quelques perſonnes (*b*) célébres dans la *Grande Gréce*, paroiſſent enſuite ſur la ſcéne, un PYTHAGORE, un CHARONDAS, un ZALEUCUS, le prémier Philoſophe, les deux autres (*c*) Légiſlateurs; un MILON, *l'Athléte*, célébre par la force de ſon corps, & par ſon courage guerrier. A cette occaſion, on parle de la fondation de trois célébres Villes, *Crotone*, *Sybaris*, & *Thurium*.

5. LE cinquiéme & dernier Chapitre de ce Volume, contient la (*d*) Guerre du *Péloponnéſe*, jusqu'à la déroute de l'Armée des *Athéniens* devant *Syracuſe*, & à la mort tragique de *Nicias*, qui

(*a*) Je ne ſai pourquoi nôtre Auteur l'appelle toûjours *Deucetius*. DIODORE *de Sicile*, de qui l'on tient cette hiſtoire, dit toûjours Δουκέτιος.

(*b*) §. 2. *pag.* 390-402.

(*c*) Mr. ROLLIN rapporte ici, après DIODORE *de Sicile*, les Loix qu'on attribuoit à ces deux célébres Légiſlateurs. Mais le Docteur BENTLEY, dans ſa *Diſſertation* Angloiſe ſur les *Lettres de* PHALARIS, a fait voir, par des raiſons qui paroiſſent bien fortes, que les Livres, d'où l'on avoit tiré ces Loix de *Charondas*, & de *Zaleucus*, étoient ſuppoſez: & que l'un & l'autre vivoient long tems avant celui-ci, où on les fait Légiſlateurs &c. Il auroit été bon, que nôtre Auteur eût connu, ou examiné le ſentiment du Savant Anglois.

(*d*) Chap. V. *pag.* 405-597.

qui arrivérent la dix-neuviéme Année de cette Guerre. Comme THUCYDIDE, & XENOPHON, ſon Continuateur, ont raconté au long un point de l'ancienne Hiſtoire ſi curieux & ſi vaſte, nôtre Auteur a pû & dû auſſi s'étendre beaucoup là-deſſus. C'eſt pourquoi il fut obligé, pour ne pas trop groſſir le III. Tome, d'en renvoier la ſuite au ſuivant.

LE *Quatriéme Tome* commence donc par (*a*) l'hiſtoire des huit derniéres Années de la *Guerre du* PELOPONNESE, renfermée en un ſeul Chapitre, qui va juſqu'au *Liv.* IX. ſelon la nouvelle diſtribution, dont nous avons parlé ci-deſſus. Ainſi nous ſuivrons déſormais cet ordre des Livres.

LIVRE IX. Pendant la Guerre du *Péloponnéſe*, (*b*) *Artaxerxès* étant venu à mourir, XERXES II. le ſeul Fils légitime qu'il eût, lui avoit ſuccédé: mais après un régne de quarante-cinq jours, *Sogdien*, un de ſes Fréres Bâtards le tua, & fut déclaré Roi à ſa place. Celui-ci périt à ſon tour, étant prévenu par *Ochus*, autre Frére Bâtard, dont il vouloit ſe défaire, & qui, en montant ſur le Trône, prit le nom de DARIUS. Les Hiſtoriens, pour le diſtinguer, y ajoûtérent depuis celui de *Nothus*, qui marquoit la tâche de ſa naiſſance. Il mourut vers la fin de la Guerre du *Péloponnéſe*, & laiſſa la Couronne à *Arſace*, ſon Fils aîné, qui voulut être appellé ARTAXERXES; nom, auquel les *Grecs* ajoûtérent

(*a*) Tom. IV. *pag.* 3-72.
(*b*) Tom. III. *pag.* 470, *& ſuiv.*

férent le surnom de *Mnémon*, à cause de la mémoire prodigieuse de ce Roi. *Cyrus*, son Frére Cadet, étant (*a*) au désespoir de se voir frustré de la Couronne, que *Paryſatis*, sa Mére, avoit tâché en vain de lui procurer, sous ombre qu'il étoit né depuis la Roiauté de son Pére, voulut égorger, dans le Temple même où devoit se faire la cérémonie du Sacre, & au moment que le Roi sacré quitteroit sa Robe, pour prendre, selon l'usage, celle de l'ancien *Cyrus*. Mais il fut découvert, & condamné à mort. La Sentence néanmoins n'eut point d'effet. *Paryſatis* fit tant, qu'*Artaxerxès* lui accorda non seulement la grace d'un si cher Coupable, mais encore le renvoia dans les Provinces maritimes, dont il avoit eu le Gouvernement. C'étoit, dit notre Auteur, (*b*) „ manquer contre les régles „ les plus communes de la Politique, qui ne per„ mettent pas de nourrir & d'enflammer par des „ honneurs extraordinaires, la fierté d'un jeune „ Prince, hardi & entreprenant comme *Cyrus*, „ qui avoit porté ... l'ambition de régner jus„ qu'à mettre en œuvre les moiens les plus cri„ minels pour parvenir à son but ". La suite fit bien voir l'inconvénient de cet excès de clémence. La facilité de *Darius* le jetta dans une autre extrémité, pour complaire à *Statira*, son Epouse, qui tira une des plus cruelles vengeances des auteurs & des complices du meurtre d'un Frére, qu'elle avoit perdu sous le Régne précedent. La mort d'*Alcibiade*, & son caractére, finis-

(*a*) Liv. IX. Chap. I. pag. 81-92. (*b*) Pag. 84.

finiſſent l'Article, où tout ceci eſt contenu.

On voit (*a*) enſuite la délivrance d'*Athènes*, du joug de *Treize Commandans*, ou Tyrans, que les *Lacédémoniens* vainqueurs lui avoient impoſé. Ce fut le coup hardi, & bien conduit, du brave & ſage *Thraſybule*. SOCRATE, le Philoſophe, eut le courage de parler hautement contre les cruautez affreuſes, qui animérent enfin les Citoiens à ſe ranger ſous les étendarts du Libérateur, que le Ciel leur offroit.

Les (*b*) *Lacédémoniens*, de leur côté, eurent chez eux de quoi ſe repentir, d'avoir laiſſé prendre trop d'autorité à *Lyſandre*, à cauſe de la grande part qu'il avoit eue aux célébres exploits, qui avoient ſi fort relevé leur gloire. Les *Ephores* furent enfin obligez de le rappeller des Provinces, où il exerçoit toute ſorte d'injuſtices & de violences.

2. Le jeune *Cyrus*, dont nous avons parlé, (*c*) aiant toûjours penſé à détrôner *Artaxerxès*, ſon Frére, en reconnoiſſance de la vie qu'il lui avoit laiſſée, exécute enfin ſes projets. Il léve ſecrétement des Troupes. Treize mille *Grecs* ſe joignent à lui. Il part de *Sardes*, & après une marche de plus de ſix mois, il arrive dans la *Babylonie*. On en vient aux mains à *Cunaxa*. Les *Grecs* remportent la Victoire de leur côté, & *Artaxerxès* du ſien. Mais *Cyrus* y eſt tué. La réſolution des *Grecs* à mourir, plûtôt que de ſe rendre, engage le Roi à faire avec eux un Traité

(*a*) §. 2. *pag.* 81-92. (*b*) §. 3. *pag.* 93-104.
(*c*) Chap. II. §. 1-6. *pagg.* 112-125.

té pour leur retour. Mais *Tiſſapherne*, qui s'étoit chargé de les conduire jusques dans leur Patrie, arrête, par une inſigne trahiſon, & fait mourir leurs Commandans. Dix-mille hommes, qui reſtent, s'étant choiſi parmi eux de nouveaux Chefs, font, à travers de mille périls, cette belle Retraite, dont XE'NOPHON, un des nouveaux Commandans, a ſi bien écrit l'Hiſtoire.

La mort de CYRUS (*a*) eut des ſuites funeſtes pour la Maiſon de ſon Frére. *Paryſatis*, après avoir vengé d'une maniére horriblement inhumaine la mort de ce Fils, ſur l'Eunuque, qui par l'ordre d'*Artaxerxès*, avoit coupé la Tête & la Main à *Cyrus* mort, & ſur un Soldat, qui prétendoit l'avoir tué, quoi que le Roi lui-même s'en donnât la gloire; en vint enfin à empoiſonner *Statira*, ſa Belle-Fille, contre qui elle gardoit depuis long-tems une jalouſie ſecréte, à cauſe du crédit que celle-ci avoit auprès du Roi ſon Epoux.

3. Les *Lacédémoniens* (*b*) pouſſent le deſſein, qu'ils avoient déja commencé d'exécuter, pour maintenir la liberté des Villes Gréques d'*Ionie* contre *Artaxerxès*. On voit ici la rare prudence d'une (*c*) Dame, qui, après la mort de ſon Mari, Gouverneur d'*Eolie*, remplit ſa place. *Agéſilas* eſt élû Roi à *Lacédémone*, & va faire beaucoup parler de lui.

Ce

(*a*) §. 7. *pag.* 176-181.
(*b*) Chap. III. §. 1. *pagg.* 182-197.
(*c*) *Mania*, Veuve de *Zénis*, Dardanien.

Ce Prince (*a*) eſt envoié en *Aſie*, contre le Roi de *Perſe*, avec un Conſeil de trente Capitaines *Lacédémoniens*, dont *Lyſandre* étoit un. Celui-ci ſe brouille avec lui, & retournant à *Lacédémone*, il cherche vainement, pour devenir Roi, à faire changer l'ordre de la Succeſſion. *Agéſilas* fait pluſieurs Expéditions en *Aſie*. Chargé de lauriers, il n'eſt pas plûtôt rappellé par les *Ephores*, qu'il revient au ſecours de ſa Patrie, contre laquelle *Tithrauſte*, Gouverneur d'*Aſie* pour le Roi de *Perſe*, avoit trouvé moien de faire une Ligue avec *Thébes*, *Argos*, & *Corinthe*, Alliées auparavant de *Lacédémone*. Avant qu'il fût arrivé, les *Lacédémoniens* gagnérent une Bataille près de *Némée*; mais leur Flotte fut enſuite battuë, près de *Cnide*, par *Conon*, Athénien, que le Roi de *Perſe* avoit fait ſon Amiral. Cette victoire enleva aux *Lacédémoniens* presque tous leurs Alliez, dont pluſieurs prirent le parti d'*Athénes*; & les affaires de *Lacédémone* allérent depuis en déclinant, quoi qu'*Agéſilas* fût peu de tems après Vainqueur, à la Bataille de *Coronée*. *Athénes*, autrefois brûlée par les *Perſes*, eſt rétablie enſuite par *Conon*, avec la Flotte d'*Artaxerxès*; & ſes Murailles, qui avoient été démolies pendant la Guerre du *Péloponnéſe*, ſont relevées, en partie par les mains des *Perſes*, en partie des deniers & des dépouilles de *Lacédémone*. Le Roi de *Perſe* profite bien de ces conjonctures. *Antalcide*, Lacédémonien, conclut avec lui un Traité honteux, qui laiſſe toutes les Villes

(*a*) §. 3-6. *pag.* 208-268.

les Grecques d'*Asie* en proie à l'Empire des *Perſes*, & qui lui aſſûre les Iles de *Cypre* & de *Clazoméne*. *Evagore*, Roi de *Salamine*, eſt contraint, par les armes d'*Artaxerxès*, de ſe rendre tributaire. L'éloge & le caractére de ce Prince; une fauſſe accuſation contre *Tiribaze*, Général du Roi de *Perſe*; l'Expédition de ce Roi contre les *Caduſiens*; & l'hiſtoire de *Datame*, Carien, achévent tout ce qu'il y a dans ce Volume, pour la ſuite des affaires générales.

4. Le dernier (*a*) Chapitre du *Liv. IX.* eſt une hiſtoire abrégée de SOCRATE, qui occupe néanmoins quatre-vint-dix pages. La réputation, & les bonnes qualitez de ce grand Philoſophe, méritoient bien que nôtre Auteur s'étendît beaucoup ſur ſa vie, & fît, à ſon ordinaire, les réflexions qu'elle lui fourniſſoit. Il (*b*) croit, que „ le *Démon* de *Socrate*, dont on a parlé ſi diverſement, juſqu'à mettre en queſtion ſi c'étoit „ un bon ou un mauvais Ange, n'étoit autre „ choſe que la juſteſſe & la force de ſon jugement, qui, par les régles de la Prudence, „ & par le ſecours d'une longue Expérience, „ ſoûtenuë de ſérieuſes réflexions, lui faiſoit „ prévoir quel devoit être le ſuccès des affaires „ ſur leſquelles il étoit conſulté, ou ſur leſquelles il déliberoit pour lui-même. Il n'étoit „ pourtant pas fâché, ſelon nôtre Auteur, de „ laiſſer croire au Peuple, que c'étoit en effet „ une Divinité, de quelque genre qu'elle fût, „ qui l'inſpiroit, & lui découvroit l'avenir. Cette

(*a*) *Pag.* 283-362. (*b*) *Pag.* 266, 267.

„ te opinion pouvoit le relever beaucoup dans „ l'eſprit des *Athéniens*, & lui donner une au„ torité, dont on ſait que les plus grands hom„ mes du Paganisme étoient fort jaloux, & „ qu'ils tâchoient de ſe procurer par des com„ munications ſecrétes & des entretiens préten„ dus avec quelque Divinité; mais elle lui atti„ ra auſſi la jalouſie de pluſieurs Citoiens ".

A cela ſe joignirent l'envie cauſée par l'Oracle de *Delphes*, qui avoit déclaré *Socrate le plus ſage des Hommes*; le décri où il mettoit la doctrine & les mœurs des Sophiſtes de ſon tems; la liberté, avec laquelle il attaquoit tous les Vices; l'attachement ſingulier de ſes Diſciples pour ſa perſonne & pour ſes maximes. L'accuſation d'introduire de nouvelles Divinitez, ne fut que le prétexte, quoi que ſans apparence, de la peine de mort, à laquelle il fut condamné. On tâche de concilier cette condamnation avec la liberté que le Peuple Athénien laiſſoit aux Poëtes Comiques, de tourner en ridicule les Dieux, qu'il adoroit, & cela de la maniére la plus capable d'inſpirer pour eux un ſouverain mépris. Je vois qu'on raiſonne ici ſur les mêmes principes, que l'a fait (*a*) le Pére BRUMOY.

Voici le Jugement, que notre Auteur porte de *Socrate* lui-même. (*b*) „ Il faut l'avouer, le „ Paganisme n'a jamais rien eû de plus grand, „ ni de plus parfait. Quand on voit juſqu'où „ il

(*a*) *Théatre des Grecs*, Tom. VI. dans la *Concluſion générale*, pag. 241, *& ſuiv.* Ed. d'Amſterd.

(*b*) Pag. 365, *& ſuiv.*

» il a porté la sublimité de ses sentimens, non
» seulement sur les Vertus Morales, la Tempé-
» rance, la Sobriété, la Patience dans les maux,
» l'amour de la Pauvreté, le Pardon des Injus-
» res; mais, ce qui est bien plus considérable,
» sur la Divinité, sur son unité, sur son pouvoir
» infini, sur la formation du Monde, sur la Pro-
» vidence qui préside à son gouvernement, sur
» l'origine de l'Ame, qui vient de DIEU seul,
» sur son Immortalité, sur sa dernière fin, sa
» destinée éternelle, sur les Récompenses des
» Bons, & la Punition des Méchans; quand on
» envisage toutes ces sublimes connoissances,
» on se demande à soi-même, si c'est donc un
» Paien qui pense & parle ainsi, & l'on a de la
» peine à se persuader, que d'un fond aussi té-
» nébreux, qu'est celui du Paganisme, puissent
» sortir des lumiéres si vives & si brillantes. Il
» est vrai que sa réputation n'a point été sans at-
» teinte, & qu'on a prétendu que la pureté de
» ses mœurs ne répondoit pas à celle de ses sen-
» timens ". Quelques Savans le justifient sur ces reproches. Mr. *Rollin* ne croit pas qu'on puisse le disculper de peu de délicatesse sur ce qui regarde la Modestie & la Pudeur. Il se fonde sur certains principes, que PLATON, son Disciple, tenoit de lui, & sur quelques actions où *Socrate* paroît les avoir suivis. Il le met, à cause de cela, au rang des Philosophes, dont S. PAUL dit, que DIEU, *par un juste jugement, les avoit livrez à un sens reprouvé, & aux passions*

(a) *Romains*, Chap. I, vers. 17-32.

puissans les plus heureuses, pour les punir de ce qu'aiant connu clairement qu'il n'y avoit qu'un seul vrai Dieu, ils ne l'avoient pas honoré, comme ils devoient, en lui rendant un témoignage public, & n'avoient pas rougi de lui associer une multitude innombrable de Divinitez, selon eux-mêmes ridicules & infames. „ C'est-là, ajoûte-t-on, à proprement parler, le crime de *Socrate*, qui ne le „ rendoit pas coupable aux yeux des *Athéniens*, „ mais qui l'a fait justement condamner par la „ Vérité Eternelle..... Et l'on ne peut pas dire, que *Socrate* aît changé de conduite sur la „ fin de sa vie, & qu'il aît alors marqué plus de „ zéle pour la Vérité. En se défendant devant „ le Peuple, il déclara, qu'il avoit toûjours reconnu & honoré les mêmes Dieux, que les „ *Athéniens*; & le dernier ordre qu'il donna, „ avant que d'expirer, ce fut qu'on immolât, „ en son nom, un Coq à *Esculape* &c ".

Livre X. Le reste (*a*) du IV. Volume est employé à expliquer les *Mœurs & les Coûtumes des* Grecs; mais presque tout roule sur Athe'nes & Lace'de'mone, sans doute comme les Peuples les plus considérables, & ceux dont on est le mieux instruit. On voit ici une idée de leur Gouvernement; de leurs Loix; des différentes sortes d'Habitans; des Magistrats; des Conseils Publics, entr'autres de celui des *Amphictyons*, commun à tous les *Grecs*; des Revenus publics; de l'Education de la Jeunesse; de la Guerre; de la Marine, des Vaisseaux &c. Nôtre

(*a*) Pagg. 373-482.

tre Auteur regarde avec raiſon de telles connoiſſances, comme *l'ame de l'Hiſtoire, au lieu que les Faits n'en ſont que le Corps.* Il pouvoit ajoûter, que les Faits mêmes ſont ſouvent ou inintelligibles, ou obſcurs, à ceux qui ignorent le caractére, les mœurs, & les coûtumes des Peuples.

LE CINQUIE'ME TOME commence par une continuation du *Liv. X.* Mr. *Rollin* n'aiant pû achever, dans le Tome précedent, ce qui regarde les Coûtumes des *Grecs.* Il manquoit un article des plus importans, & des plus vaſtes, c'eſt celui de la *Religion.* (*a*) On voit donc ici trois des *Fêtes* les plus célébres, les *Panathénées*, les Fêtes de *Bacchus*, celle d'*Eleuſis*; car il y en avoit & à *Athénes*, & dans les autres Villes de la *Gréce*; un nombre infini, dont la deſcription demanderoit un Volume entier; auſſi bien que celle des *Augures*, & des *Oracles*, qui ſuit. Les (*b*) *Jeux* & les *Combats* Publics, faiſant partie de la *Religion*, trouvent auſſi par là leur place en cet endroit. Tels ſont, la *Lutte*, le *Pugilat*, le *Pancrace*, le *Diſque* ou Palet, le *Pentathle*, la *Courſe* ou à pié, ou à cheval, ou en Chariots. On n'oublie pas les *Honneurs* & les *Récompenſes* accordées aux Vainqueurs; & l'on rend raiſon de la différence de goût entre les *Grecs*, & les *Romains*, par rapport aux Spectacles. De là on paſſe aux *Combats d'eſprit*, qui étoient quelquefois mêlez, dans les Jeux Publics, à ceux où tout dépendoit de la force, de l'agilité, & de l'adreſſe

(*a*) Pagg. 1-46. (*b*) Pagg. 47-149.

Padreſſe du Corps. On vient enfin aux Spectacles du *Théatre*, & là-deſſus on déclare qu'on a fait un grand uſage de l'Ouvrage du P. Brumoy, en donnant une idée abrégée du *Poëme Dramatique*, de l'origine & des progrès, tant de la *Tragédie*, que de la *Comédie*, ancienne, moienne, nouvelle. La forme du *Théatre* des Anciens eſt auſſi décrite; & l'on fait voir, que la paſſion pour les repréſentations auxquelles il ſervoit, eſt une des principales cauſes du relâchement & de la corruption d'*Athénes*.

Livre XI. Ce Livre contient l'Hiſtoire des deux Denys, Pére & Fils, Tyrans de *Syracuſe*. (*a*) Le prémier, de ſimple Greffier & Bourgeois du dernier rang qu'il étoit, ſe rend maître de la plus grande & la plus opulente Ville de la *Sicile*. *Agrigente* avoit été aſſiégée & priſe par les *Carthaginois*, qui dès long-tems occupoient une partie de l'Ile; & on en imputoit la cauſe à la lenteur des *Syracuſains*, qui ne s'étoient pas empreſſez à venir au ſecours aſſez vivement. *Denys* profite des plaintes qu'on faiſoit là-deſſus contre les Magiſtrats, & les accuſe hautement dans une Aſſemblée Publique, avec tant de ſuccès, qu'ils ſont dépoſez ſur le champ, & lui mis à la tête des nouveaux élûs. Puis rendant odieux les Chefs de l'Armée, par des bruits ſourds qu'il fait ſemer contr'eux, & procurant d'ailleurs le retour d'un grand nombre d'Exilez, qu'il mettoit par-là dans ſes intérêts; il ſe fraie le chemin à être déclaré Généraliſſime avec un pou-

(*a*) Pages 140. 149.

pouvoir absolu. Sous prétexte d'une conspiration, qu'il feint, contre sa personne, il demande ensuite qu'on lui permette de choisir à son gré six-cens Gardes. On le lui accorde. Il en choisit sur le champ mille, les arme de pié en cap, les équippe magnifiquement, & leur fait de grandes promesses. Il s'assûre des Officiers des Troupes, en changeant tous ceux qui n'étoient pas de ses Créatures; & rassemblant de tous côtez les Fugitifs, les Exilez, les gens chargez de dettes & de crimes, il s'empare, avec de tels secours, du Gouvernement de *Syracuse*. Pour s'affermir dans la Tyrannie, il épouse la Fille d'*Hermocrate*, le plus puissant Citoien de cette Ville, & donne sa Sœur en mariage à *Polyarque*, Beau-Frére d'*Hermocrate*.

Il ne jouit pas d'abord tranquillement de cette domination usurpée: (a) mais il vint à bout de dissiper les mouvemens formez contre lui & à *Syracuse*, & dans la *Sicile*. Pour en prévenir de nouveaux, il songea à exterminer les *Carthaginois*. Après de grands préparatifs, il fit consentir les *Syracusains* à leur déclarer la Guerre. Les succès en furent divers, & *Syracuse* se trouva une fois réduite à l'extrémité. Mais à la fin *Denys* vainqueur, réduisit les *Carthaginois* à lui demander la paix. Il prit ensuite la Ville de *Rhége*, & y exerça bien des cruautez.

Ce Tyran (b) avoit du goût, ou plûtôt une passion violente pour les Belles Lettres, sur tout pour la Poësie: il s'exerçoit lui-même à composer

(a) §. 2, 3. pagg. 150-180. (b) §. 4. pag. 181-190.

ſur les Poëmes, & ſur tout des Tragédies. Juſques-là il y avoit en lui quelque choſe de louable: & ce fût avec eſprit que *Denys*, ſon Fils, répartit (a) brusquement à PHILIPPE *de Macédoine*, qui lui demandoit d'un ton railleur, en quel tems *Denys* avoit trouvé le loiſir de compoſer des Odes & des Piéces de Théatre: *Vous voilà bien embarraſſé, il les compoſa aux heures, que vous & moi, & une infinité d'autres, qui nous en faiſons tant accroire, paſſons à boire & à nous divertir.* » Le ridicule de *Denys*, ajoûte nôtre » (b) Auteur, n'étoit que dans ce qu'il prétendoit exceller dans la Poëſie par deſſus tous les » autres. Il ne pouvoit ſouffrir en rien ni ſupérieur, ni concurrent. Parce qu'il avoit ſeul » la prémiére autorité, il s'étoit auſſi accoûtumé » à croire, qu'il avoit ſeul les prémiers talens de » l'Eſprit. En un mot, il étoit Tyran en tout. » Cette eſtime démeſurée qu'il faiſoit de ſon » propre mérite, naiſſoit auſſi des applaudiſſemens continuels de ſes Courtiſans, & de ce » concert uniforme de loüanges de la part de » tous ceux qui conſpiroient à le tromper ſur » un article ſi flatteur. Et de quoi un Grand, » un Miniſtre, un Prince, toûjours encenſé, » toûjours adoré, ne ſe croit-il pas capable? On » ſait que le *Cardinal* de RICHELIEU, au » milieu de ſes grandes occupations, non ſeulement compoſoit des Piéces de Théatre, mais » qu'il ſe piquoit auſſi d'y exceller, & que ſa ja-

» louſie

(a) *Plutarque, in Vit. Timoleont. pag. 243. Ed. Wech.*
(b) Pag. 203, 204.

„ louſie ſur ce point alla juſqu'à uſer d'autorité, „ pour faire critiquer (a) les Piéces de ceux à „ qui le Public, Juge équitable ſur ce point, „ donnoit la préférence ſur lui. *Denys* ne faiſoit „ pas réflexion, qu'il y a des choſes eſtimables „ en elles-mêmes, & qui font honneur aux Par„ ticuliers, où il ne convient point à un Prince „ de vouloir primer &c ". On peut bien croire, que l'hiſtoire de *Philoxéne*, condamné aux carriéres pour avoir dit librement à *Denys* ce qu'il penſoit d'une de ſes Piéces en vers, n'a pas été oubliée.

Le Tyran mourut paiſiblement dans ſon lit: & le jeune (b) *Dénys*, qui paroiſſoit d'un caractére doux & humain, monta ſur le Trône ſans réſiſtance. On trouve ici du rapport avec la mort de CROMWELL, & l'élévation de *Richard*, ſon Fils. *Dion*, Beau-frére du ſecond *Dénys* ne négligea rien pour augmenter les bonnes diſpoſitions que celui-ci avoit à la Vertu, & l'engagea pour cet effet à appeller auprès de lui PLATON, qui étoit déja venu en *Sicile* du vivant de ſon Pére. Les leçons de ce Philoſophe firent d'abord, un grand effet & ſur l'eſprit du Prince, & ſur celui des gens de ſa Cour. Les Flatteurs, qui n'y trouvoient pas leur compte, ſe liguérent contre *Dion*, comme l'auteur de ce changement, & vinrent à bout de le faire exiler, ſur de fauſſes accuſations. *Platon* fut retenu.

(a) Comme le *Cid* de *P. Corneille*, ſur lequel l'*Académie Françoiſe* fit ſa Critique, ſous le titre de *Sentimens &c.*

(b) Chap. II. *pagg.* 221-284.

tenu priſonnier, d'une maniére & ſous un prétexte honorable en apparence. Mais une Guerre, qui ſurvint à propos, obligea *Denys* à lui rendre ſa liberté, en le renvoiant. A ſon départ, il voulut le combler de préſens: mais *Platon* les refuſa, & ſe contenta de la promeſſe qu'il lui fit de rappeller *Dion*. *Dénys* ne tint point parole. Quelque tems après, il lui prit un grand déſir de revoir *Platon*, & il le fit ſolliciter fortement par *Archytas* & les autres Philoſophes *Pythagoriciens*, qui, ſur ſa foi, ſe rendirent cautions, qu'il reviendroit en toute ſûreté, & qu'on lui tiendroit tout ce qu'on lui avoit promis. *Platon* ſe laiſſa perſuader, d'autant plus aiſément que la Femme & la Sœur de *Dion* le preſſoient fort de l'y engager. Mais bien loin que cela ſervît de quelque choſe à *Dion*, le Tyran fut bien-tôt las des demandes inſtantes du Philoſophe, & celui-ci courut risque de ſa vie, ſinon de la part de *Dénys* même, au moins du côté de ſes Gardes, irritez de ce qu'il conſeilloit à leur Maître de renoncer à la Tyrannie *Platon*, après avoir vû vendre, au profit du Tyran, toutes les Terres & les Effets de *Dion*, obtint enfin avec peine la permiſſion de s'en retourner. Après ſon départ, *Dénys* ne garda plus de meſures, & il maria ſa Sœur *Aréte*, Femme de *Dion*, à un de ſes Amis, nommé *Timocrate*. Dès que le Mari en fut informé, il réſolut de délivrer *Syracuſe* d'un tel Tyran. L'entrepriſe eut un promt & heureux ſuccès: mais *Dion* aiant été aſſaſſiné, le recouvrement de la Liberté de *Syracuſe* fut ſuſpendu quelques années; & il étoit reſervé à *Timoléon*

méléon de l'achever, comme on le racontera en ſon lieu.

LIVRE XII. ON revient ici à la *Gréce*, où la Paix d'*Antalcide* avoit jetté beaucoup de ſémences de mécontentemens & de diviſions.

Les (*a*) *Lacédémoniens* déclarent la Guerre à la Ville d'*Olynthe*. Ils s'emparent, par fraude & par violence, de la Citadelle de *Thébes*. *Olynthe* eſt contrainte de ſe rendre.

La (*b*) proſpérité des *Lacédémoniens*, fondée ſur l'injuſtice, n'avoit jamais été plus brillante, ni leur domination plus fortement établie. Mais leur puiſſance va être abbattuë. Deux illuſtres Citoiens d'une Ville, d'où il ſembloit que *Lacédémone* n'avoit rien à craindre, EPAMINONDAS & PE'LOPIDAS, *Thébains*, ſont ceux qui devoient amener cette grande révolution. Ils rendent la Liberté à leur Patrie, & reprennent la Citadelle de *Thébes*.

Une entrepriſe inutile, (*c*) que *Sphodrias*, Lacédémonien, avoit formée contre le *Pirée*, oblige les *Athéniens* à renouer l'Alliance avec les *Thébains*, dont ils avoient abandonné le parti, par la crainte de ne pouvoir pas tenir tête à *Lacédémone*. De là naiſſent divers petits Combats, ſuivis de nouveaux troubles dans la *Gréce*.

Les *Lacédémoniens* (*d*) déclarent enſuite la Guerre à ceux de *Thébes*: mais ils ſont vaincus, & mis en fuite, à la Bataille de *Leuctres*. *Epaminondas*

(*a*) Liv. XII. Chap. I. §. 1. *pagg.* 286-289.
(*b*) §. 2. *pagg.* 290-297.
(*c*) §. 3. *pagg.* 298-314.
(*d*) §. 4. *pagg.* 315-322.

minondas ravage la *Laconie*, & s'avance jusqu'aux portes de *Lacédémone*.

Malgré de si mémorables actions d'*Epaminondas*, & de son Collégue *Pélopidas*, (a) le zèle d'une nouvelle Liberté porta les *Thébains* à appeller en Justice ces deux grands Généraux, comme criminels d'Etat, sous prétexte que, contre les Loix, ils n'avoient pas remis le commandement aux nouveaux Officiers, dans le tems prescrit. Mais la noble confiance, & la fermeté intrépide des Accusez, les fit absoudre, aussi aisément qu'ils avoient été citez. Les *Lacédémoniens* furent si consternez de leur défaite, qu'ils implorérent l'assistance d'*Athènes*, leur ancienne Rivale; & la compassion du malheur présent l'emporta, dans l'esprit des *Athéniens*, sur le ressentiment des injures passées. Ils engagérent même plusieurs autres Peuples à entrer dans la Ligue contre les *Thébains*, dont la puissance commençoit à leur être redoutable.

Quelques Peuples (b) voisins s'étoient prévalus de l'affoiblissement de l'*Athènes*, & de *Lacédémone*, autrefois en possession de dominer sur toute la *Grèce*, ou toutes deux ensemble, ou séparément. De ce nombre fut JASON, Tyran de *Phères*, déclaré Généralissime des *Thessaliens*. *Pélopidas* marche contre *Alexandre*, un de ses Successeurs, & le met à la raison. Il passe de là en *Macédoine*, pour y appaiser les troubles, qui agitoient la Cour de ce Royaume, & amène à *Thèbes Philippe* pour ôtage. De retour en *Thessalie*,

(a) §. 5. pags. 323-329. (b) §. 6. pags. 329-335.

Julie, il eſt arrêté, & fait priſonnier. *Epaminondas* le délivre. *Pélopidas* remporte enſuite une victoire contre *Alexandre*, mais il eſt tué dans le Combat. Le Tyran fait lui-même une fin plus tragique, étant aſſaſſiné par un complot de ſa propre Femme, avec les Fréres de celle-ci.

Epaminondas (*a*) ſoûtient maintenant ſeul la gloire de *Thébes*. Il tente de ſe rendre maître de *Lacédémone*, mais aiant manqué ſon coup, il va livrer bataille, & remporte à *Mantinée* une des plus fameuſes Victoires. Il y meurt d'une bleſſûre, & la puiſſance de *Thébes* expire en quelque façon avec ce grand homme.

Evagore, (*b*) Roi de *Salamine*, étant mort depuis quelques années, avoit laiſſé pour Succeſſeur *Nicoclès*, ſon Fils, Prince d'un caractére admirable. On nous le dépeint ici, d'après ISOCRATE, qui met dans la bouche de *Nicoclès* même les maximes de Vertu, par leſquelles il ſe conduiſoit. „ Il n'y a (*c*) pas, dit-on, d'appa„ rence, qu'*Iſocrate* l'eût ainſi fait parler, ſi ſa „ conduite n'eût répondu à ſes ſentimens". L'Orateur adreſſe un autre Diſcours à *Nicoclès*, où il lui expoſe tous les Devoirs de la Roiauté, & lui donne ſur ce ſujet d'excellens avis. Mais ce que nôtre Auteur trouve (*d*) le plus remarquable dans ce Diſcours, c'eſt „ que les avis qu'*Iſocrate* „ donne à ce Roi, n'y ſont accompagnez d'au„ cunes louanges, ni de ces ménagemens étu„ diez, & de ces tours artificieux, ſans leſquels „ la

(*a*) §. 7. *pagg.* 356-373. (*b*) §. 8. *pagg.* 374-393.
(*c*) *Pag.* 396. (*d*) *Pag.* 397, 398.

„ la timide Vérité n'ose approcher du Trône ; ce
„ qui est un grand éloge, encore plus pour le
„ Prince, que pour l'Ecrivain. *Nicoclès*, loin d'ê-
„ tre choqué des avis qu'on lui donnoit, les re-
„ çut avec joie ; & pour en marquer sa recon-
„ noissance à *Isocrate*, il lui fit présent de vint
„ Talens, c'est-à-dire, de vint-mille Ecus ».
Qu'il seroit aisé aux Princes d'éloigner les Flat-
teurs, & de se mettre à couvert des piéges, aux-
quels ils sont exposez de leur part, au grand pré-
judice de l'Etat, & de leur propre gloire, s'ils
imitoient cette générosité de *Nicoclès* !

L'*Egypte* (*a*) révoltée, depuis quelque tems,
de l'obéissance des *Perses*, avoit eû successive-
ment plusieurs Rois de son propre choix. *Arta-
xerxès Mnémon* forme maintenant le dessein de la
réduire, avec le secours d'un grand nombre de
Grecs, & d'autres Troupes Auxiliaires, com-
mandées par *Iphicrate*, Athénien. Mais cette
entreprise échoüe par la faute de *Pharnabaze*,
Général des *Perses*.

Le Roi de *Perse* (*b*) fait de nouveaux efforts
contre l'*Egypte*. TACHOS, qui y régnoit alors,
obtient des *Lacédémoniens* un Corps de leurs
Troupes, & *Agésilas*, leur Roi, pour les com-
mander. Ce Prince, outré du peu d'égard que
Tachos avoit pour ses avis, sages à la vérité, se
joint aux *Egyptiens*, qui, pendant l'absence im-
prudente de *Tachos*, avoient élû Roi, à sa pla-
ce, *Nectanébe*. *Tachos* réduit à sortir de l'*Egyp-
te*,

(*a*) §. 9. pagg. 394-397.
(*b*) §. 10, 11, 12. pagg. 398-415.

se, prend la résolution de se rendre à la Cour de *Perse*. Et *Artaxerxes*, non content de lui pardonner, lui donne encore le Commandement de ses Troupes contre l'*Egypte*. *Megabyse* voulant retourner chez lui par mer, tombe malade, & meurt, âgé de quatre vints-quatre ans passez. Vers la fin de cette Guerre, la plûpart des Provinces, soûmises aux *Perses*, se révoltent. *Artaxerxes* meurt, après avoir vû, sur la fin de sa vie, bien des troubles & des scénes tragiques, pour la Succession à la Couronne. On recherche ici, en finissant le XII. Livre, les causes des soûlévemens & des révoltes, qui arrivoient si fréquemment dans l'Empire des *Perses*.

Livre XIII. Ochus (*a*) monte sur le Trône de *Perse*, Prince le plus cruel & le plus méchant de sa race, & il exerce des nouvelles cruautez, pour affermir sa domination. Avant que d'écrire ce qui se passa sous son régne, on rapporte ici quelques événemens assez remarquables, qui se passérent en *Gréce*, & qui avoient peu de liaison avec les affaires de la *Perse*.

Chio, (*b*) *Coi*, *Rhodes*, *Byzance*, se soûtinrent contre *Athénes*, dont jusques-là elles avoient dépendu. Elle employa, pour les réduire, de grandes forces, & de grands Capitaines, Chabrias, Iphicrate, Timothée, dont on fait ici le portrait, & l'on rapporte les exploits. Ce furent les derniers (*c*) des Généraux

(*a*) Liv. XIII. Chap. I. §. 1. pagg. 416-421.
(*b*) §. 2. pagg. 422-434.
(*c*) *Cornel. Nepos*, in *Timoth.* Cap. 4.

Athéniens, qui firent honneur à leur Patrie; aucun depuis ne s'étant distingué par son mérite, ni par sa réputation. Cette Guerre se termina par un Traité, par lequel les trois Iles de *Chio*, *Cos*, *Rhodes*, & la Ville de *Byzance*, furent laissées désormais dans la jouïssance d'une pleine liberté, & dégagées de la domination d'*Athénes*.

Ochus (*a*) faisoit de grands préparatifs contre l'*Egypte*. Cela donna de l'ombrage aux *Athéniens*, qui craignirent que ce ne fût qu'un prétexte, pour venir fondre sur la *Gréce*. Les Orateurs augmentoient, par leurs discours, la fraieur du Peuple, & l'exhortoient à prévenir incessamment le Roi de *Perse*, par une Ligue avec tous les autres Peuples intéressez. Le fameux DE'MOSTHE'NE', alors âgé de vint-huit ans, les rassûra, & ce fut pour la prémiére fois qu'il monta sur la Tribune aux Harangues. Il signala encore son zéle, deux ans après, en haranguant en faveur des *Mégalopolitains*, & puis des *Rhodiens*. Les prémiers, dont la Ville étoit une nouvelle Colonie des *Arcadiens*, se trouvoient exposez à une attaque des *Lacédémoniens*, qui vouloient s'en rendre maîtres. Ils implorérent la protection des *Athéniens*, qui, touchez par l'éloquence de *Démosthéne*, leur envoiérent du secours, & rendirent inutile l'entrepriſe de *Lacédémone*. Les *Rhodiens*, aussi bien que ceux de l'Ile de *Cos*, n'avoient fait que changer de maître, depuis le Traité de Paix, qui les avoit affran-

(*a*) §. 3. *pagg.* 435-446. Il y a ici, dans le Sommaire de l'Article, *Artaxerxès*, au lieu d'*Ochus*, qu'il faut mettre.

franchis du joug d'*Athénes*. MAUSOLE, Roi de *Carie*, qui les y avoit aidez, les aſſervit enſuite, & les fit beaucoup ſouffrir. *Artémiſe*, ſa Femme, célébre par les honneurs qu'elle rendit à ſa mémoire, lui ſuccéda, & ſe maintint ſur le Trône par de grandes cruautez. Les *Rhodiens*, las d'une dure & honteuſe ſervitude, implorérent l'aſſiſtance des *Athéniens*. On juge bien, que *Démoſthéne* eut ici beſoin de tout ſon art, pour faire oublier aux *Athéniens* les grands ſujets qu'ils avoient de regarder *Rhodes* comme indigne du ſecours, qu'elle demandoit. *Artémiſe* vint à mourir cette même année; & par-là apparemment les *Rhodiens* furent remis en liberté, ſans qu'*Athénes* s'en mêlât.

Ochus fait enfin une Expédition heureuſe, (*a*) contre la *Phénicie*, contre *Cypre*, & puis contre l'*Egypte*. Là finiſſent les Rois d'*Egypte*, de race Egyptienne; *Nectanébe*, le dernier, s'étant ſauvé, avec ſes tréſors, en *Ethiopie*, d'où il ne revint jamais. Ici auſſi finiſſoit l'Hiſtoire d'*Egypte* de MANE'THON, dont, à cauſe de cela, on dit un mot.

Après la conquête de l'*Egypte*, & la réduction des Provinces révoltées de l'Empire des *Perſes*, (*b*) *Ochus* ſe livre aux plaiſirs & à la molleſſe; & après un régne de vint-trois ans, il eſt empoiſonné par (*c*) un Eunuque, ſon Favori. ARSE'S lui ſuccéde, & n'a que le nom de Roi; le Meurtrier du défunt ſe reſervant tout le pouvoir du

(*a*) §. 4. pagg. 447-450. (*b*) §. 5. pagg. 460-462.
(*c*) *Bagoas*.

du Gouvernement. Le jeune Prince s'en étant apperçû, prend des mesures pour punir l'Eunuque; mais celui-ci le prévient, le fait assassiner, & détruit avec lui toute sa famille. Il remplit le Trône, en y mettant DARIUS, III. du nom, & qui s'appelloit du sien *Codoman*. Il sera beaucoup parlé, dans la suite, de celui-ci.

Pendant le Régne d'*Ochus*, (a) *Dénys* le Jeune étoit remonté sur le Trône de *Syracuse*, profitant des conjonctures favorables que lui offrirent les factions & les troubles dont cette Ville étoit agitée. Le Tyran, bien loin que les malheurs passez eussent corrigé & adouci son humeur, en étoit devenu encore plus féroce. Les *Syracusains* ne pouvant plus souffrir la dure servitude où il les tenoit, eurent d'abord recours à ICE'TAS, Roi des *Léontins*, qui n'étoit en rien meilleur; mais, faute d'autre ressource, ils l'élûrent pour leur Général. Comme ils virent ensuite, qu'*Icétas* traitoit sous main avec les *Carthaginois*, pour se rendre maître lui-même de *Syracuse*, ils envoiérent une Ambassade en *Gréce*, pour demander du secours aux *Corinthiens*. On le leur promit, & *Timoléon* fut sur le champ nommé pour Général des Troupes qui devoient marcher à cette Expédition. Il vivoit, depuis vint ans, loin des affaires publiques, & dans la solitude, par l'effet d'une noire mélancholie, que produisoient en lui les remors d'un parricide qu'il avoit commis, en sacrifiant à l'amour de sa Patrie la vie d'un (b) Frére, qui s'en étoit rendu le Tyran.

(a) §. 6, 7. *pagg.* 463-492. (b) Nommé *Timophane*.

Tyran. Cependant le même amour de la Patrie le détermina pour l'heure à accepter le Généralat, quoi qu'avec beaucoup de répugnance. Pendant qu'il ſe préparoit à faire voile, on reçut une Lettre d'*Icétas*, qui vouloit détourner les *Corinthiens* de cette entrepriſe, par la crainte des *Carthaginois*, avec qui il avoit fait ſecrétement un Traité, pour chaſſer *Dénys* de *Syracuſe*, & ſe mettre lui-même à ſa place. *Timoléon* s'étant embarqué, nonobſtant la Lettre captieuſe, apprit, ſur la côte d'*Italie*, qu'*Icétas* venoit de battre *Dénys*, & le tenoit aſſiégé dans la Citadelle pendant que les *Carthaginois* ſe diſpoſoient d'autre côté à empêcher *Timoléon* d'entrer en *Sicile*. Alors *Timoléon*, uſant d'un ſtratagême, trompa les *Carthaginois*, & aborda dans l'Ile, où *Denys*, de lui-même, lui remit auſſi-tôt la Citadelle de *Syracuſe*, & renonçant à toutes ſes prétenſions, ſe rendit aux *Corinthiens*. Le Général, après avoir remporté pluſieurs victoires, rendit la Liberté à *Syracuſe*, & y établit de ſages Loix. Il ſe démit enſuite de ſon autorité, & paſſa le reſte de ſes jours dans la retraite. *Dénys* vêcut auſſi depuis à *Corinthe*, & l'on n'eſt pas bien d'accord ſur la maniére dont il ſupporta un ſi grand revers de fortune.

COMME *Démoſthéne* doit jouer un grand rôlle dans l'Hiſtoire de PHILIPPE *de Macédoine*, & d'ALE'XANDRE *le Grand*, qui feront la matiére du Volume ſuivant, on joint ici (*a*) un Abrégé de la Vie de cet Orateur, jusqu'au tems où

(*a*) §. 8. *page* 493-504.

où il commence à paroître avec éclat dans la Tribune aux Harangues contre *Philippe*.

Démosthéne, né deux ans après *Philippe*, eut pour Pére, non un Forgeron crasseux & enfumé, comme il semble que (*a*) JUVENAL veut le faire entendre, mais un homme assez riche, & qui faisoit valoir des Forges. Ce Pére étant venu à mourir, laissa quatorze Talens à son Fils, qui n'avoit encore que sept ans. *Démosthéne* eut le malheur de tomber entre les mains de Tuteurs intéressez & avares. Cela joint à la foiblesse de sa complexion, & à l'excessive tendresse d'une Mére, qui l'aimoit uniquement, fut cause qu'il n'eut pas une éducation, telle que le demandoit un génie aussi excellent, que le sien. Quoi que l'Ecôle d'*Isocrate*, dont l'éloquence étoit douce & paisible, fût alors la plus renommée, *Démosthéne* n'étudia que sous ISE'E, Orateur d'un caractére tout opposé. Il lut seulement les Préceptes de Rhétorique, que le prémier enseignoit. Mais, à proprement parler, celui qui contribua le plus à former *Démosthéne*, ce fut PLATON. Il lut avec grand soin les Ouvrages de ce Philosophe éloquent, & reçut même de ses leçons. Aussi est-il aisé de reconnoître dans les Ecrits du Disciple, le stile noble & sublime du Maître. Bien-tôt après être sorti de l'Ecôle d'*Isée* & de *Platon*, *Démosthéne* fréquenta le Barreau, âgé seulement de seize ans. Il s'y fit mener pour la prémiére fois par ses Maîtres, à l'occasion d'une Cause de grande importance, & qui devoit être plaidée

(*a*) *Satyr.* X. vers. 130, *& seqq.*

plaidée avec éclat par *Callistrate*, Orateur de grande réputation. Le Jeune homme fut si touché des honneurs qu'il vit rendre à l'Orateur, & plus encore du souverain pouvoir qu'il reconnut que l'Eloquence avoit sur les esprits, qu'il s'y livra entiérement dès ce jour, renonça à toute autre étude & à tout autre plaisir; & tant que *Callistrate* demeura à *Athènes*, il s'attacha à lui, & profita de ses conseils. Le prémier essai qu'il fit de son Eloquence, fut contre ses Tuteurs, qu'il obligea de lui restituer une partie de son bien. Animé par cet heureux succès, il se hazarda de parler devant le Peuple: mais il y réussit tout-à-fait mal, parce qu'il avoit une voix foible, la langue embarrassée, & la respiration fort courte. Sifflé de tout l'Auditoire, il s'en retournoit résolu de renoncer au métier pour toûjours. Un de ses Auditeurs lui fit reprendre courage, par ses avis, & par la glorieuse ressemblance qu'il trouvoit en lui pour le fond avec l'éloquence de *Périclès*. *Démosthène* se hazarda à paroître une seconde fois devant le Peuple: mais il n'en fut pas mieux reçu, que la prémiére. Un excellent Comédien, de ses Amis, lui donna alors des leçons, pour corriger les défauts naturels qui l'empêchoient de réussir, & *Démosthène* les pratiqua avec tant d'efforts, qu'il surmonta des obstacles, qui paroissoient invincibles; de sorte qu'il porta l'art de déclamer au plus haut degré de perfection où il puisse aller. Son application à l'étude étoit d'ailleurs étonnante; il s'enfermoit quelquefois des mois entiers dans un Cabinet souterrain, y composant ses Harangues à

la

la lueur d'une petite Lampe. Si l'on en (*a*) croit *Philippe* (& sur cette matiére c'est un témoin certainement non recusable) l'Eloquence de *Démosthéne* lui faisoit plus de tort elle seule, que toutes les Troupes & toutes les Flottes des *Athéniens*.

Comme il est parlé, dans les Harangues de *Démosthene*, de l'équippement des Galéres d'*Athénes*, des exemtions & des autres marques d'honneur que cette Ville accordoit à ceux qui lui avoient rendu de grands services; Mr. *Rollin* fait ici (*b*) une digression sur ce sujet, qui auroit dû naturellement être placée dans l'endroit du Volume précedent, où il a parlé du Gouvernement & de la Marine des *Athéniens*. Mais il promet de remettre à sa place dans les Editions suivantes, ce morceau hors d'œuvre, qui ne s'étoit pas présenté à tems.

(*a*) *Lucian*, in *Encom. Demosthen.* pag. 940, 941. Tom. II. *Ed. Salmur.* (pag. 702, 703. *Ed. Amstel.*)

(*b*) §. 9. pagg. 504-516.

ARTICLE III.

THESAURUS MORELLIANUS, *sive* FAMILIARUM ROMANARUM Numismata *omnia, diligentissime undique conquisita, ad ipsorum Nummorum fidem accuratissime delineata, & juxta ordinem* FULVII URSINI & CAROLI PATINI *disposita a Celeberrimo Antiquario* ANDREA MORELLIO. *Accedunt*

cedunt Nummi Miscellanei, *Urbis* Romæ, Hispanici, & Goltziani *dubiæ fidei omnes. Nunc primum edidit, & Commentario perpetuo illustravit* SIGEBERTUS HAVERCAMPUS.

C'eſt-à-dire :

Le *Tréſor* de MOREL, ou toutes les *Médailles* des FAMILLES ROMAINES, ramaſſées de tous côtez avec beaucoup de ſoin, deſſinées très-exactement ſur les Originaux, & rangées ſelon l'ordre de FULVIUS URSINUS & de CHARLES PATIN, par ANDRE' MOREL, très-célébre Antiquaire. On y a joint des Médailles de diverſes ſortes, comme auſſi celles de la Ville de *Rome*, celles d'*Eſpagne*, & toutes celles de GOLTZIUS qui ſont douteuſes. Le tout publié par Mr. SIGEBERT HAVERCAMP, & accompagné d'un Commentaire perpétuel de ſa façon. En deux Volumes *in folio*, dont le *Prémier* contient l'*Epître Dédicatoire* à SA MAJESTE' DANOISE; la *Préface* de l'Editeur, & toutes les Planches, au nombre de 311 Planches différentes, comprenant 3539 Médailles avec leurs revers, & qui occupent 92. feuilles entiéres: le *Second* a 664. pages, ſans les *Index*. A *Amſterdam*, chez *J. Weiſtein*, & *G. Smith*, 1734.

VOICI le reſte précieux du plus vaſte projet en ce genre qu'on aît jamais formé, & un reſte, qui, quoi qu'il ne faſſe qu'une partie con-

considérable du Tout, n'a pû encore être achevé par l'Auteur. Peu s'en eſt même fallu, qu'il n'ait eû le ſort de tant d'autres productions, imparfaites ou parfaites, que divers accidens font ſouvent périr, après la mort de celui à qui elles avoient coûté des peines infinies, & quelquefois de grandes dépenſes. Il n'y a rien, où le cas ſoit plus à craindre, que dans ce qui regarde la connoiſſance de l'Antiquité, dont les diverſes branches fourniſſent chacune ample matiére à de longues recherches, & de pénibles diſcuſſions. Plus un Auteur, qui s'y adonne, veut être exact, & plus il eſt ſujet à renvoier de jour en jour l'emploi de toutes ſes forces, pour mettre la derniére main aux ébauches qu'il a faites, & aux matériaux qu'il a ramaſſez. Ou il ne ſe contente pas encore lui-même ſur bien des choſes, ou il attend toûjours de plus grands ſecours, qui le mettent en état de porter ſon Ouvrage au plus haut point de perfection qu'il eſt poſſible. De ſorte que, quand même il n'arriveroit pas quelquefois des contretems fâcheux, qui le retardent, ou l'arrêtent, au milieu de ſa courſe, il ſe trouve aiſément ſurpris par une mort prématurée, ou par la Vieilleſſe, qui ne lui laiſſent pas le tems d'achever ce qu'il avoit commencé, ou l'empêchent de publier lui-même ce qui étoit à peu près fini. Un fruit de tant de veilles tombe enſuite entre les mains d'Héritiers ou ignorans, ou négligens, ou qui ne trouvent pas les occaſions de mettre au jour les Manuſcrits qu'ils poſſédent. Ces Manuſcrits ſont quelquefois volez, & quelquefois ils deviennent la proie des vers; ils diſ-

paroiſſent au moins, de quelque maniére que ce ſoit. C'eſt un grand hazard, ſi de tels Enfans poſthumes viennent à voir le jour, & trouvent quelque perſonne charitable, qui faſſe revivre avec eux la gloire de leur Pére, au grand avantage du Public. Les trois ou quatre derniéres années, avant celle-ci, ont été heureuſes à cet égard. Les Notes de NICOLAS HEINSIUS ſur VIRGILE, que l'on croioit perduës pour toûjours, ſe ſont retrouvées; & on attend avec impatience, que le célébre Mr. BURMAN les publie, comme il s'y (*a*) eſt engagé. Nous avons vû ſortir ainſi de leur cachette, les *Inſcriptions* de (*b*) GUDIUS, par les ſoins de Mr. HESSELIUS. Le Recueil de *Médailles*, dont nous avons à parler, n'eſt pas tombé en de moins bonnes mains, & les Amateurs des Belles-Lettres ne recevront pas avec moins de plaiſir ce nouveau *Tréſor*, dont on craignoit fort qu'il ne demourât plus long-tems caché, & qu'il ne périt enfin.

Nous voudrions pouvoir trouver dans la *Préface* de l'Editeur, de quoi contenter la curioſité de ceux qui aiment à connoître toutes les particularitez de la Vie des Auteurs; ſur tout quand ce ſont des Auteurs, dont il a paru peu d'Ecrits de leur vivant. On ſe contentera de ce que nous en ſavons; où il y a néantmoins quelques circonſtances remarquables de ſa Vie.

ANDRE'.

(*a*) *Præfat.* in *Poëtas Latin. minores.*

(*b*) Dont il a été parlé dans cette *Bibliothéque*, Tom. X. Part. II. Artic. 1.

ANDRE' MOREL étoit *Suiſſe*, & de la Ville de *Berne*. Jamais homme n'eut une plus forte paſſion pour l'Etude des Médailles, & il reconnoît lui-même que cette inclination lui étoit naturelle. (*a*) Ainſi elle ne manqua pas à ſe découvrir de bonne heure. Il doit avoir fait d'aſſez bonnes études d'Humanitez; & l'ardeur même avec laquelle il recherchoit la connoiſſance des Médailles, auroit ſuffi pour l'engager à lire avec ſoin les anciens Auteurs, *Grecs* & *Latins*; ſans quoi il n'eſt pas poſſible de juger pertinemment des monumens métalliques de l'Antiquité, non plus que des Marbres, & autres choſes ſemblables. Mais il rapportoit ſans doute toutes ſes (*b*) lectures aux Médailles, dont il fit ſes délices dès ſa prémiére jeuneſſe. Ce fut auſſi dans cette vuë apparemment, qu'il apprit à deſſiner, & qu'il s'y rendit bien-tôt maître. Tout jeune encore, il ramaſſoit des Médailles, autant qu'il pouvoit: il les deſſinoit, & il redreſſoit ſur les Originaux les Copies qui s'en voioient dans les Livres. Il cherchoit & liſoit avec ſoin tous ceux de ce genre, & tous les autres où il pouvoit ſe trouver quelque choſe qui s'y rapportât. (*c*) La grande facilité, qu'il avoit à deſſiner, lui donna lieu de groſſir de jour en jour ſes Recueils. Il acquit de nouvelles richeſſes dans (*d*) quelques voia-

(*a*) *Specimen Rei Nummariæ*, Ed. Lips. 1695. *pag.* 5.
(*b*) Voïez *Epiſt. ad Perizon.* pag 144, 145.
(*c*) *Specim. Rei Numm.* pag. 5, *& ſeqq.*
(*d*) *In itineribus aliquot* &c. dit ſimplement l'Auteur, *Specim. Rei Numm.* pag. 5. Mr. HAVERCAMP, dans ſa

voiages, y aiant rencontré des Médailles très-rares, dont il remporta des deſſeins. Les progrès, qu'il faiſoit dans cette Etude, augmentérent enſuite par l'occaſion qu'il eut de connoître particuliérement le fameux Antiquaire CHARLES PATIN, qui demeura quelque-tems en (a) *Suiſſe*. Il apprit de lui bien des choſes, en matiére de tout ce qui regarde la Science qui faiſoit l'objet de leur attachement commun. *Patin* lui communiqua auſſi des Médailles très-rares, & un très-grand recueil de deſſeins qu'il avoit ramaſſez. Il lui envoia depuis d'*Italie* un grand nombre d'empreintes, & lui rendit d'autres ſemblables ſervices, dont nôtre Auteur a témoigné publiquement ſa reconnoiſſance.

Mais ce fut à *Paris* que s'offrit à lui la plus abondante moiſſon, & en même-tems l'occaſion prochaine du grand deſſein qu'il conçut. Il eut l'accès libre au Cabinet de Médailles du Roi, *Tréſor*, dit-il lui-même, (b) que l'on peut appeller *un vaſte Océan de Médailles Antiques*; & il lui fut permis de deſſiner tout ce qu'il y avoit de plus rare & de plus curieux. L'entrée des autres

ſa *Préface*, pag. 2. le fait voiager dans les principales parties de l'*Europe*: *luſtratis* Europæ *præcipuis partibus* &c. Je ne ſai, d'où cela paroît. On ne voit pas, par exemple, que *Morel* ait été en *Italie*, où il auroit trouvé une abondante moiſſon. Et il n'auroit pas manqué de faire valoir ſa Collection, en indiquant le grand nombre d'endroits, d'où il étoit à préſumer qu'il ne pouvoit qu'avoir apporté de grandes richeſſes en ce genre.

(a) A *Bâle*, où il étoit en 1673. comme il paroît par la derniére de ſes *Rélations de Voiages*. Il alla de là en *Italie*, où il fut fait Profeſſeur à *Padoue* en 1676.

(b) *Specim. R. N.* pag. 250.

tres Cabinets, tant des Grands Seigneurs, que des Bibliothéques publiques ou particuliéres, lui fut auſſi ouverte. Il profita ſi bien de ces courtoiſies, qu'il augmenta ſa Collection de pluſieurs milliers de deſſeins, & qu'il corrigea ſur les Originaux quantité de ceux qui étoient déja dans ſes papiers. Il ſe tenoit alors, (*a*) dans l'Hôtel du Duc d'AUMONT, des Conférences de quelques Savans, qui travailloient à éclaircir par les Médailles l'Hiſtoire des *Empereurs Romains*. Ces Meſſieurs exhortérent fort nôtre *Morel* à ne pas envier au Public tant de richeſſes littéraires, dont il étoit en partie redevable à l'honnêteté qu'on avoit euë de les lui laiſſer libéralement recueillir. Ils furent ſecondez par l'Illuſtre (*b*) Baron de SPANHEIM, qui étoit alors à *Paris*, comme Envoié Extraordinaire de l'Electeur de *Brandebourg*. De l'humeur dont étoit *Morel*, il ne pouvoit que ſe rendre, ſans beaucoup de peine, à des ſollicitations ſi obligeantes. Il réſolut donc de raſſembler en un Corps toutes les Médailles Antiques, ou déja publiées dans les Livres, ou renfermées dans ſa Collection particuliére. (*c*) Il ſe trouva néanmoins un peu arrêté d'abord par la difficulté qu'il prévoioit à graver les Médailles, vû le grand travail qu'il avoit eû à eſſuier, pendant tant d'années, à les deſſiner ſeulement. Là-deſſus quelques-

(*a*) Voiez les *Nouvelles de la Rep. des Lettres*, 1684. Decembr. *Artic.* 2. pag. 998, 999. & l'Eloge du Duc d'*Aumont*, dans l'*Hiſt. de l'Academ. des Inſcriptions* &c. Tom. 1. pag. 414. *Ed. de Holl.*

(*b*) *Spanhem.* Epiſt. III. *ad Morell.* pag. 138.

(*c*) *Specimen Rei Numm.* pag. 7, *& ſeqq.*

ques-uns de ſes Amis lui conſeillérent de faire lui-même un eſſai dans cet Art; en quoi il ſeroit louable, quand même il n'y réuſſiroit pas auſſi bien que dans l'autre. Rien n'étoit au deſſus de ſon courage: il ſuivit encore ce conſeil, & d'une main tremblante, dit-il, il grava ſur des Planches quelques Médailles. A force de travailler & de ſe perfectionner peu-à-peu, il fut en état de donner au Public celles qu'on vit dans le plan de ſon Ouvrage, imprimé à *Paris* (*a*) en 1683.

Le titre de ce Livre eſt: *Specimen univerſæ Rei Nummariæ Antiquæ, quod Litteratorum Reipublicæ proponit* ANDREAS MORELLUS, *Helvetus*. L'Auteur y réduit toutes les Médailles, qui devoient compoſer ſon Recueil, & dont il avoit déja vint-mille, exactement deſſinées, à quatre Claſſes. La prémiére, des *Rois*, des *Villes*, & des *Peuples anciens*, avant les *Empereurs Romains*: la ſeconde, des *Familles Romaines*, ou des Médailles appellées *Conſulaires*: la troiſiéme, des *Empereurs Romains*: la quatriéme & derniére, de *diverſes Nations*, comme des *Hébreux*, des *Carthaginois*, des *Parthes*, des *Gaulois*, d'*Eſpagne*, des *Goths*, des *Arabes* &c. Il déclare néanmoins, qu'il commencera par celles des *Empereurs Romains*, comme les plus nobles, & marque la méthode qu'il ſuivra dans l'ordre, la diſpoſition, & les accompagnemens des Médailles. Il promet d'y joindre à part de courtes *deſcriptions*, & des *Obſervations*, pour expliquer ou éclaircir les Médailles; quelquefois même des Diſſerta-

(*a*) *In octavo*, chez *Thomas Mottet*.

ſertations entiéres. Tout cela devoit être accompagné de *Tables Chronologiques* & *Géographiques*, & de bons *Index*. L'Auteur comptoit, que tout l'Ouvrage conſiſteroit en dix Tomes, & il eſperoit de le publier entier au bout de quatre ans.

Peu de tems après que cet Eſſai eut paru, il fut retardé dans l'exécution de ſon deſſein par une commiſſion honorable, que Louïs XIV. lui donna, mais qui lui coûta depuis bien cher. L'*Académie des Inſcriptions & des Médailles*, réduite encore à peu de choſe, commençoit à prendre quelque accroiſſement, par la protection du Marquis de Louvois, Miniſtre que l'on ſait avoir été alors tout puiſſant à la Cour. Rainssant, Médecin de *Rheims*, un de ces Académiciens, (*a*) & en même-tems Directeur du Cabinet des Antiques de Sa Majeſté, eut beſoin d'une aide, pour mettre en ordre ce Cabinet, & faciliter la connoiſſance des raretez qu'il renfermoit. (*b*) Comme il étoit Ami de *Morel*, & convaincu de ſon habileté en ce genre d'étude, il ſe l'aſſocia, & obtint aiſément pour cela l'agrément du Roi. De ſorte que *Morel* fut chargé de deſſiner toutes les Médailles Antiques, auxquelles (*c*) *Rainſſant* devoit ajoûter enſuite des explications, qui vérifiaſſent leur rapport à l'Hiſtoire Ancienne. *Morel* s'aquitta de cet emploi avec

(*a*) Voiez l'*Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* Tom. I. pag. 7.

(*b*) *Spanheim*, Epiſt. III. *ad Morell.* pag. 195, 196. *Specim. Rei Numm.* pag. 8, *& ſeqq.*

(*c*) *Nouvell. de la Rep. des Lettr.* Mars, 1685. *pag.* 340, 341.

avec une aſſiduité & une exactitude merveilleuſes, travaillant quelquefois ſous les yeux même du Roi. Un jour (*a*) qu'en préſence de ce Prince il témoignoit une attention particuliére à conſiderer quelques Médailles, le Roi s'en apperçut, & lui en demanda la raiſon. *Morel* la lui dit, & lui fit en même tems le plan du grand Ouvrage, qu'il projettoit. Le Monarque parut l'écouter avec plaiſir, & lui ordonna de faire entrer dans ce Recueil toutes les Médailles de ſon Cabinet.

Après que *Morel* eut achevé ſa tâche, bien loin d'en être recompenſé comme il méritoit, il lui arriva un fâcheux accident, par le malheur qu'il eut de déplaire au Marquis *de Louvois*. Il lui demandoit le ſalaire qu'on lui avoit promis: & comme le Miniſtre le lui refuſoit, il s'en plaignit (*b*) avec *une liberté Helvétique*. Là-deſſus, il fut mis à la *Baſtille*. C'eſt ainſi qu'il raconte lui-même la choſe. J'ai ouï dire néanmoins, qu'on n'a jamais ſû au juſte la cauſe de cette diſgrace, ou au moins de la longue détention de *Morel*; & qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'on voulut, à force de ſouffrances, le contraindre à changer de Religion. L'eſprit de bigoterie, que le Miniſtre inſpiroit au Roi, rend cette conjecture fort vraiſemblable. Elle peut être confirmée par une choſe qui eſt venuë à ma connoiſſance. Un Seigneur de *Berne*, qui étant jeune alors, ſe trouvoit à *Paris*, où il rendit même viſite

(*a*) *Specim. Rei Numm.* pag. 251.
(*b*) *Specim. Rei Nummar.* pag. 8.

tre à ſon Compatriote en priſon; étant un jour à *Verſailles*, & y voiant entrer en carroſſe le (*a*) Directeur du Cabinet des Médailles; celui qui le conduiſoit, pour lui faire voir ce beau lieu, lui dit: *Voilà le Carroſſe, qu'auroit eû Mr.* MOREL, *s'il avoit voulu changer de Religion.* On auroit ſans doute été bien aiſe d'attirer au Catholicisme un Etranger, comme celui-là, qui pouvoit faire tant d'honneur à la *France*, & rendre tant de ſervices littéraires. Le Pére JOUBERT, qui étoit de ſes Amis, & qui le louë ſouvent, dans ſon Livre anonyme, intitulé *la Science des Médailles* &c. parle ainſi en un (*b*) endroit: „ Cet homme ſingulier eſt aujourd'hui l'honneur „ des Antiquaires, auſſi aimable par ſa probité, „ ſa candeur, & ſon déſintéreſſement, qu'il eſt „ admirable pour ſon génie, ſon induſtrie, & „ ſon application, qui paſſe ce que l'on peut i„ maginer, dans ce qui concerne les Médailles. „ Enfin c'eſt un génie rare, à qui rien ne man„ quera, lors que Dieu lui aura donné la vraie „ Foi, & qu'il lui aura fait connoître la Vérité „ de la Religion Catholique ".

Quoi qu'il en ſoit, il eſt au moins certain, que trois ans de priſon ne furent pas capables de faire penſer *Morel*, à s'en tirer par une voie comme celle-là, qu'il pouvoit aiſément regarder com-

(*a*) Ce doit être *Ondinet*, qui ſuccéda à *Rohault*, dont il étoit Parent, & aſſocié même, du vivant de celui-ci, à la garde du Cabinet de Médailles. Voiez *l'Hiſt. de l'Acad. des Inſcript.* Tom. V. pag. 427, 428. *Ed. de Holl.*

(*b*) Pag. 29. *Ed. de Holl.* 1693. in 12. ſous le faux titre de *Paris.*

comme infaillible, & très-utile d'ailleurs pour sa fortune. Il fut relâché (a) après la mort de *Louvois*, arrivée en 1691. le 16. de *Juillet*: mais je sais de bonne part, qu'il fallut que le Canton de *Berne* sollicitât en sa faveur. Le Roi reconnut l'injustice qu'on lui avoit faite. (b) Il lui donna audience plusieurs fois d'une manière gracieuse, & cela fut suivi de marques réelles (c) de sa libéralité, que *Morel* en reçut, depuis même qu'il fut de retour dans sa Patrie; de maniére, dit-il, lui-même, qu'il s'attira par-là l'envie de quelques Esprits mal faits. Aussi a-t-il eu soin de publier, (d) qu'il n'avoit, ni ne devoit avoir aucun ressentiment contre *Louis XIV.* parce qu'il ne pouvoit attribuer qu'au Ministre les mauvais traitemens qu'il avoit soufferts.

Quand il fut mis en prison, le Marquis de *Louvois* lui fit enlever tout ce qu'on put trouver de ses papiers; par où il perdit la description des Médailles, qu'il avoit achevée pour son grand Ouvrage, & tous les desseins qu'on lui trouva. (e) Mais par bonheur il avoit eû la précaution d'envoier dans sa Patrie les desseins des plus belles Médailles, qui échappérent ainsi à la fureur de son Ennemi.

Je ne sai combien de tems après la mort du Marquis de *Louvois*, il fut relâché, ni par conséquent

(a) *Morell.* Epist. ad Peirese. pag. 146. *Spanh.* N. pag. 1.
(b) *Spanheim*, Epist. III. *ad Morell.* pag. 196.
(c) *Epist. Morell. ad Peiresc.* pag. 147.
(d) *Spanh. Rei Nummar.* pag. 251.
(e) Ibid. pag. 8, 9.

quent combien de tems il resta en *France* depuis le recouvrement de sa liberté. Tant de disgraces ne lui avoient point fait perdre courage. L'ardeur de reprendre l'exécution de son projet se reveilla, aussi-tôt qu'il fut en repos chez lui. Cependant ses pertes passées, & les grandes dépenses qu'il y avoit encore à faire pour un tel Ouvrage, le tenoient inquiet & en suspens; lors que, contre toute attente, il reçut, en (*a*) 1693. des Lettres, qui relevérent ses espérances. Le Comte de SCHWARTZBURG-ARNSTAD aimoit beaucoup les Médailles, non seulement pour son plaisir, mais encore avec connoissance; & il en avoit un beau Cabinet, (*b*) qu'il enrichissoit tous les jours. Il appella nôtre MOREL auprès de lui, en qualité de son Antiquaire, & lui offrit les secours (*c*) nécessaires, pour le mettre en état de publier le grand Ouvrage, dont il avoit vû le projet. On peut juger, que *Morel* ne balança point à accepter de telles propositions. Il partit de *Berne* en 1694. pour se rendre à *Arnstad*, lieu de la résidence du Comte.

Mr. le Baron de SPANHEIM étoit revenu à la Cour de *Berlin*, depuis le commencement de la Guerre de 1689. Il n'eut pas plûtôt appris

(*a*) Cette datte paroît par le fragment d'une Lettre, qu'il écrivoit de *Suisse* au Comte de *Schwartzburg*. (GOTHA NUMARIA, pag. 249, 250.) & où il disoit, qu'il avoit promis son grand Ouvrage depuis dix ans. Or le *Specimen* fut imprimé en 1683.

(*b*) Il l'a vendu depuis au Duc de SAXE-GOTHA, comme on le voit par le *Thesaurus Fridericianus*, ou *Gotha Numaria*, que Mr. LIPSE publia en 1730.

(*c*) *Specimen Rei Numm.* pag. 10.

pris l'établiſſement de *Morel* dans une Cour ſi peu éloignée, qu'il ſouhaitta (*a*) de le revoir, & lui en fournit lui-même une occaſion des plus favorables pour avancer ſes affaires. L'Electeur de *Brandebourg*, depuis prémier Roi de *Pruſſe*, avoit réſolu de fonder une nouvelle Univerſité à *Hall* en *Saxe*; & il devoit ſe rendre lui-même dans cette Ville, avec toute ſa Cour, pour la Solennité de l'établiſſement, qu'il fixa au 1. de (*b*) *Juillet*, Jour de ſa naiſſance. Le Savant Miniſtre écrivit à *Morel*, pour lui donner rendez-vous à *Hall* dans ce tems-là; & celui-ci y vola à point nommé. Dans leur prémiére entrevûë, après les embraſſemens, & le détail que *Morel* fit de ſes malheurs paſſez, & de ſon changement de fortune, à un Illuſtre Ami, qui témoignoit s'y intéreſſer beaucoup; Mr. de *Spanheim* lui demanda des nouvelles de ſon ancien projet, & fut ravi d'apprendre de ſa bouche, qu'il ſe ſentoit encore en état de l'exécuter; & que malgré tout ce qu'on lui avoit enlevé à *Paris*, il lui reſtoit encore aſſez dequoi contenter l'attente du Public: que même il ſe faiſoit fort de publier l'Ouvrage dans trois ou quatre ans, s'il trouvoit les ſecours dont il avoit beſoin pour cela. FRIDERIC BENEDICT CARPZOVIUS, Sénateur de *Leipſig*, homme très-docte & très-officieux, étoit venu voir Mr. *de Spanheim* juſtement à cette même heure. Il offrit d'abord ſes ſervi-

(*a*) *Spanheim*, Epiſt. III. *ad Morell.* pag. 137, *& ſeqq.*

(*b*) Vieux ſtile, que l'on ſuivoit encore en *Brandebourg*, où l'on ne prit le nouveau qu'au commencement de ce Siécle.

services à *Morel*, pour lui procurer à *Leipsig* un Libraire, & lui donna comme une chose assûrée, qu'il lui en fourniroit un, tel qu'il falloit. Le courage, dont *Morel* ne manquoit pas, se ranima de plus en plus, par cette promesse. Mais Mr. *de Spanheim* avoit des vuës encore plus utiles, en faveur de son Ami. Tout Ministre d'Etat qu'il étoit, & estimé de son Prince, ses récommandations ne suffisoient pas pour obtenir tout ce qu'il auroit souhaitté. Mr. EBERARD DANCKELMAN gouvernoit alors toutes les affaires, & il falloit s'adresser à lui, ou ne rien attendre. Le Baron lui présenta *Morel*, & lui parla si avantageusement de son mérite, & de l'Ouvrage auquel il vouloit travailler, que ce Ministre Favori lui promit sa protection, & ses bons offices auprès de l'Electeur. Il n'en fallut pas davantage. *Morel* fut admis à l'audience du Prince, malgré le peu de tems que lui laissoient le grand nombre de personnes, qui accouroient de toutes parts pour tâcher d'avoir cet honneur. L'Electeur témoigna beaucoup de plaisir à voir les desseins de Médailles, que nôtre Antiquaire lui montroit. Et *Morel* s'en retourna, plein de grandes espérances, après être convenu avec Mr. *de Spanheim*, qu'il demanderoit permission au Comte de *Schwartzburg* d'aller, dans un ou deux mois, à *Berlin*, pour visiter le beau Cabinet de l'Electeur, & savoir les mesures que l'on auroit prises sur son compte. *Morel* ne manqua pas de partir, à peu près dans le tems marqué. En passant à *Leipsig*, il régla presque tout avec le Libraire, pour l'impression de son grand Recueil,

par l'entremise du même *Carpzovius*, dont j'ai parlé. Et quand il fut arrivé à *Berlin*, (a) l'Electeur, instruit plus au long de son projet, lui fit esperer les effets de sa libéralité, & consentit que l'Ouvrage lui fût dédié, quand il paroîtroit.

Voilà donc notre Auteur en train. L'Année suivante 1695. il fit réimprimer à *Leipsig* (b) son *Specimen* &c. retouché, augmenté, & accommodé aux dernières vues, sur lesquelles il avoit réglé son plan. Entr'autres choses, il avertit, que, selon l'avis de presque tous ceux qui s'entendoient en Médailles, il les donneroit précisément de la même forme & grandeur qu'elles étoient; au lieu que, dans la première Edition de son *Essai*, il les avoit dessinées & gravées toutes d'une égale grandeur, excepté les Médaillons; à l'exemple de GOLTZIUS, & autres Antiquaires, qu'il se proposoit alors de suivre. Il assûre aussi, qu'au lieu de vint-mille Médailles qu'il promettoit dans la première Edition de l'*Essai*, il en (c) donneroit au delà d'un quart de plus.

(a) *Specimen Rei Nummar.* pag. 52.

(b) Il y joignit cinq Lettres de Mr. DE SPANHEIM, dont les trois dernières étoient toutes nouvelles, les deux premières avoient été insérées dans la 1. Edition du *Specimen*, faite à *Paris*, mais elles parurent ici fort augmentées. Ces Lettres, qui roulent presque toutes sur l'explication de quelques Médailles, sont pleines d'une érudition vaste & abondante, comme celle que l'on trouve dans les autres Ouvrages de leur Illustre Auteur. Mr. LILIE en a mis trois à la fin de sa GOTHA NUMARIA, savoir, la I. la IV. & la V. Il a tiré aussi du *Specimen Rei Nummariæ* de MORELL, ce qui regarde quelques Médailles qui étoient dans le Cabinet du Comte de *Schwartzburg*. (c) *Specimen Rei Numm.* pag. 9.

plus. Les Tables qu'il publia alors pour échantillon, étoient tout nouvellement gravées, & en (*a*) plus grand nombre que celles de l'Edition de *Paris*, dont les Planches avoient resté chez le Libraire. Il avoit déja deux bons (*b*) Graveurs à sa disposition pour son grand Ouvrage; & le Libraire de *Leipsig*, *Thomas Fritsch*, qui devoit faire les frais de l'impression, étoit tout prêt de son côté. Enfin, une santé vigoureuse, dont *Morel* jouïssoit encore, jointe à l'ardeur incroiable que lui donnoient tant d'encouragemens, lui faisoient esperer de venir à bout, avec l'aide de DIEU, de son dessein, quelque grand qu'il fût, en l'espace de cinq ans.

Il reçut quelque argent de l'Electeur de *Brandebourg*: mais, dit-il lui-même, (*c*) cela n'alla guéres au delà des prémices. Il se flattoit néanmoins de toucher les arrérages, qu'on lui promettoit de jour en jour; lors que Mr. *Danckelman* vint à être disgracié (*d*) de son Prince, de la maniére que tout le monde a sçû. Ce fut un coup de foudre pour nôtre Auteur. Destitué des secours, sur lesquels il comptoit, & souffrant une grande perte par les frais qu'il avoit déja faits, il se laissa aller à un grand abattement, & se relâcha de plus en plus dans son travail. Accablé de tristesse, il fut par surcroît bien-tôt après attaqué d'une paralysie du côté droit, & par-là hors d'état d'écrire, moins encore de dessiner. Ainsi l'ouvrage demeura entiérement interrompu par

(*a*) *Ibid.* pag. 22. (*b*) *Ibid.* pag. 11, 252.
(*c*) *Epist. ad Parisin.* pag. 247, 248. (*d*) En 1698.

par néceſſité. Cependant comme *Morel* ſe remit peu-à-peu, ſans recouvrer néanmoins l'uſage des membres, que la paralyſie avoit affectez; ſon Comte lui (*a*) donna pour adjoint un habile homme, (*b*) MARC CHRE'TIEN SCHLEGEL, à qui il dictoit tout ce qu'il vouloit.

Avec cette aide, il reprit un peu courage, & recommença à travailler, de la maniére que ſon état le permettoit. Au commencement du Siécle, où nous ſommes, il apprit qu'on imprimoit à *Amſterdam*, chez les *Huguetans*, le grand Ouvrage du (*c*) célébre VAILLANT, intitulé, *Numni antiqui* FAMILIARUM ROMANARUM, *perpetuis interpretationibus illuſtrati*. Cette nouvelle, par où il voioit qu'il étoit prévenu dans l'exécution d'une partie conſidérable de ſon projet, ne le lui fit pas à la vérité abandonner, mais il en fut un peu intrigué. Il s'aviſa d'un expédient, pour empêcher que le Public ne deſeſperât de ſon Ouvrage. Dans un voiage qu'il avoit (*d*) fait en *Hollande*, l'année 1696. il y avoit

(*a*) Il faut que les ſecours, que ce Comte lui avoit promis d'ailleurs pour la publication de ſon Ouvrage, ou manquaſſent, ou fuſſent peu conſidérables.

(*b*) Il fut depuis Antiquaire du Duc de *Saxe-Gotha*, & paſſa chez lui apparemment avec le Cabinet de Médailles du Comte de *Schwartzburg*. Mais il mourut, dans un âge peu avancé; & Mr. LIEBE, a été ſon Succeſſeur, comme il nous l'apprend dans ſa *Gotha Numaria*.

(*c*) Il parut en 1703. en deux Volumes *in folio*. Comme il fut imprimé loin de l'Auteur, il s'y gliſſa un grand nombre de fautes d'impreſſion Mr. *Havercamp* le remarque pluſieurs fois dans ſon *Commentaire*; & il le qualifie quelque part, à cauſe de cela, *contaminatiſſimum opus*. (*d*) *Epiſt. ad Perizonium*, *pag.* 145. *Goth. Numer.* pag. 221.

roit vû le célébre PE'RIZONIUS, dont il connoiſſoit déja la profonde érudition, ſur tout par ſes *Animadverſiones Hiſtoricæ*, (*a*) où l'on trouve quelques remarques ſur les *Familles Romaines*. Il écrivit (*b*) à ce Savant, par la main de ceux dont il étoit obligé de ſe ſervir, pour lui propoſer quelques difficultez, & lui demander là-deſſus des éclairciſſemens. Peu de tems après, il lui envoia un Ecrit tout imprimé, en forme (*c*) de *Lettre*, adreſſée au même *Périzonius*, dans laquelle il rendoit compte des obſtacles qui l'avoient empêché jusqu'alors de tenir la parole donnée au Public; & en même tems il témoignoit être encore diſpoſé à publier par parties ſon Ouvrage, autant que DIEU lui donneroit de vie & de forces.

Dans cette Lettre, dattée du 1. de *Septembre* 1701. l'Auteur prie les Savans de lui communiquer leurs avis, & ſur bien des choſes dont il y traitoit en particulier, & ſur tout ce qui regarde les *Médailles Conſulaires*. (*d*) Car c'étoit par celles-ci qu'il réſolut alors de commencer, au lieu que, ſelon ſon prémier plan, les *Empereurs Romains* devoient paroître les prémiers ſur la Scéne. Ce qui le détermina à changer ainſi l'ordre, quoi qu'il eût déja plus de cinq-cens Tables toutes gravées, de Médailles des *Empereurs Romains*, ce fut parce qu'il en reſtoit encore beaucoup à deſſi-

(*a*) Imprimées à *Amſterd.* en 1685. *in octavo.*

(*b*) *Jac. Perizon.* & *Andr. Morell.* Quæſt. Epiſtolic. *De Numm. Conſularib.* à la ſuite de la Diſſertation *de Aſſe grævi*, pag. 127, *& ſeqq.* qui parut en 1713. à *Leide*, in 12. (*c*) Ibid. pag. 144-214. (*d*) *Ibid.* pag. 148, 149.

deſſiner, pour remplir toute la ſuite, & qu'il étoit hors d'état de le faire lui-même. D'ailleurs, ajoûte-t-il, toutes les *Médailles Conſulaires* ſont déja gravées: elles précédent les autres par l'ordre des tems; & elles ont plus de rapport avec la forme du Gouvernement de ma Patrie. Il eſt à propos, par toutes ces raiſons, que je leur donne le pas. „ J'en ſuis venu ſi loin (dit-il, la même) pour l'exécution de mon deſſein, qu'il ne reſte plus, pour faire rouler la preſſe, que de mettre au net mon Ouvrage, déja compoſé, dans lequel j'ai retenu par tout les paroles de l'Edition (a) de PATIN, mais en ajoûtant par tout des Notes, avec de nouvelles obſervations, & même des corrections, lors qu'il le falloit. Car j'ai fait ſcrupule de rien retrancher de ce qui appartenoit à l'incomparable FULVIUS URSINUS, parce que tout le monde doit reſpecter la mémoire de ce grand homme, dont SCALIGER a traité le Livre de *divin*. Cette méthode en ſera d'autant plus agréable, à ceux qui ſont déja accoûtumez à l'ancienne Edition. Pour ce qui eſt des Tables, j'y ai conſervé l'ordre & le nombre de l'Edition de *Patin*; en ſorte néanmoins qu'il y a par tout de nouvelles Médailles ajoûtées, qui ſont diſtinguées par des marques particuliéres. . . . J'ai ajoûté, à la fin de l'Ouvrage, les Médailles Conſulaires de GOLTZIUS, par

(a) Qui avoit fait imprimer à *Paris*, en 1663. *in fol.* le Livre d'*Urſinus*, avec ſes Additions, ſous ce titre, *Familiæ Romanæ ex antiquis Numismatibus* &c.

„ par ordre alphabétique, de la même maniére
„ qu'on joint les *Livres Apocryphes* aux *Canoni-*
„ *ques*; parce que ces Médailles ſont fort ſuſpec-
„ tes, & la plûpart manifeſtement fauſſes; quoi
„ qu'ERIZZO, PIGHIUS, & autres Illuſtres
„ Savans, aient fait de grands efforts pour les
„ expliquer. J'ajoûterai néanmoins leurs expli-
„ cations; parce que, quoi que ce ne ſoient que
„ des jeux d'eſprit, on y trouve beaucoup de
„ choſes à apprendre, qui ſervent à l'étude des
„ Médailles". Voilà l'idée, que *Morel* donnoit de l'Ouvrage, qui paroît aujourd'hui en partie. *Périzonius* répondit à cette Lettre par une autre datée du mois d'*Avril* 1702. *Morel* y fit réponſe à ſon tour. Le commerce ne dura pas longtems. Nôtre *Morel* mourut à *Arnſtadt*, le (*a*) 10. d'*Avril* 1703. *Périzonius* publia depuis toutes ces Lettres, avec des additions aux ſiennes propres, à la fin de ſa *Diſſertatio de Aere gravi*, imprimée en 1713. *Morel* a laiſſé un Fils, qui eſt aujourd'hui Miniſtre de l'Egliſe de *Berne*.

Tous ceux qui ont parlé de ce ſavant Antiquaire, l'ont fait avec de grands éloges, & pour ſon habileté, & pour ſes mœurs. Il n'y a eu que VAILLANT, qui, par une jalouſie d'Auteur, & de concurrence dans la même carriére, s'eſt déchainé contre lui, après ſa mort, ſous ombre que *Morel* ne lui avoit pas fait honneur de l'explication de quelque Médaille, qu'il tenoit de lui, diſoit-il. Si *Morel* eut quelque atteinte de la même maladie d'eſprit, il n'en témoigna rien

(*a*) *Fabricius*, Biblioth. Latin. *Lib.* IV. Cap. 5. *pag.* 761.

rien au moins. Au contraire, dans la Lettre imprimée, & adreſſée à *Périzonius*, de laquelle j'ai parlé, il ſe reconnoît inférieur (*a*) à ce grand Antiquaire : il dit, que perſonne ne le ſurpaſſe dans la connoiſſance des Médailles Antiques ; & l'appelle, par alluſion à ſon nom, *in Re Nummaria Valentiſſimus Valens*. Bien plus : dans la derniére Lettre, écrite au même, & qui ne devoit pas voir le jour, il critique ſon (*b*) Concurrent, ſans le nommer, & ſans rien dire d'offenſant ſur ſon compte ; quoi que la faute fût ſi groſſiére, que *Vaillant* la reconnut lui-même enſuite tacitement, après avoir en vain tâché de la cacher aux yeux du Public ; comme l'a remarqué (*c*) Mr. LIEBE. N'oublions pas quelques traits de la Lettre imprimée, d'où il paroît que *Morel*, malgré tout ſon amour pour les Médailles, ſavoit donner un juſte prix à cette étude, & ne ſe laiſſoit pas aller au travers d'eſprit de bien des gens, qui mépriſent ſottement toute autre Connoiſſance, que celle qui a eu le bonheur de faire l'objet de leur attachement. Voici ce (*d*) qu'il dit, ſur la fin, après avoir prié les Savans de vouloir bien lui communiquer leurs lumiéres. „ J'ai un déſir ardent de m'inſtruire, & je me ſuis toûjours gardé des illuſions de l'Amour propre ; „ ne cherchant dans l'étude des Médailles, qu'à „ m'occuper agréablement, & à connoître l'Hiſtoire. Les Médailles ne ſont que des monumens

(*a*) *Epiſt. ad Perizon.* pag. 151.
(*b*) Pag. 291.
(*c*) *Gotha Numar.* pag. 387. Voiez auſſi *pag.* 11.
(*d*) *Epiſt. ad Perizon.* pag. 213, 214.

„ mens de la vanité des Anciens. Quand je les „ entendrois parfaitement, je n'en ſerois ni plus „ grand ni plus honnête homme. Au lieu que, „ ſi je m'enorgueilliſſois de la connoiſſance que „ j'en ai, je ſerois un grand ſot". Je rends en peu de mots les derniéres paroles, ainſi conçues en Latin par une circonlocution énergique: *Sed ſi inde ſuperbirem, circulus meus amplificaretur in ſphæra Stultitiæ, cum periculo titulí auricularis Societatis Bileamicæ.*

Je remarquerai encore, que *Morel* avoit réſolu de publier, & apparemment (*a*) de traduire en Latin, avec ſes Notes, le Livre anonyme du P. JOUBERT, dont j'ai parlé ci-deſſus. C'eſt ce que Mr. *Liebe* (*b*) nous apprend auſſi, & pour preuve de quoi il rapporte des paroles tirées d'une Lettre Manuscrite, que *Morel* écrivoit de *Suiſſe* au Comte de *Schwartzburg*. Venons maintenant à cette partie de ſa Collection, que l'on nous donne aujourd'hui, & commençons par la *Préface* de l'Editeur, qui eſt longue & ſavante.

C'EST un grand bonheur, quand un Ouvrage poſthume tombe entre les mains d'une perſonne, qui eſt elle-même verſée dans la matiére, ſur quoi roule le Livre qu'elle publie. On peut l'aſſûrer, au ſujet de Mr. HAVERCAMP, Profeſſeur en Langue Gréque, en Hiſtoire & en Eloquence, dans l'Univerſité de *Leide*; & il ne faut, pour s'en convaincre, que lire ce qu'il nous

(*a*) Il a été traduit en Latin par CHRISTIAN JUNCKER, & imprimé à *Leipſig* en 1695. *in octavo*, chez *Fritſch*.
(*b*) *Gotha Numar.* pag. 248.

nous (a) dit à l'occasion de la manière dont il s'est trouvé engagé à publier ce *Trésor*. Dès sa jeunesse, il a eu une passion merveilleuse pour l'étude de l'Antiquité, & principalement pour celle des Médailles, par le plaisir qu'il prenoit à s'imaginer de voir, comme vivans & présens, dans ces images métalliques, les Héros, les Généraux, les Empereurs de tems si reculés. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, avant qu'il eût le moindre soupçon que ces Planches de *Mirvel*, qui ont échappé au naufrage, viendroient jamais à reparoître, il avoit pensé à réparer lui-même en quelque manière la perte de l'Ouvrage entier. Pour cet effet, il ramassoit incessamment des Médailles de toute sorte, sans épargner ni peines, ni dépenses. Il considéra enfin, que jusqu'ici les Antiquaires se sont presque bornez à publier & expliquer les *Médailles Romaines*, surtout celles des Empereurs, laissant à quartier les *Médailles Grégues*, ou ne donnant que de maigres explications de celles qu'ils mettoient au jour. Cela lui fit naître la pensée de s'attacher principalement à rassembler en un Corps tous les *Revers* des anciens *Grecs*, & toutes les Médailles de chaque *Roi*, sur tout celles qui n'ont point encore paru, & à y joindre des Commentaires de sa façon. De deux-cens Planches, que ce *Trésor Roial* doit contenir, il ne restoit guéres que la huitiéme partie à graver: toutes les autres étoient déja dessinées & gravées, à ses dépens, de la main d'excellens Ouvriers. Dans une cour-

se

(a) *Préface*, pag. 4. à la comptez

ſe, qu'il fit à *Amſterdam*, il y a cinq ou ſix ans; il vit, par hazard, chez les *Wetſtein* & *Smith*, ces Planches de *Morel*, avec celles qui ſuivront du même Auteur, qui contiennent les douze premiers *Empereurs Romains*; les unes & les autres achetées par ces Libraires du fonds de feu *Thomas Fritſch*, Libraire de *Leipſic*, à qui elles étoient demeurées. Mr. *Havercamp*, auſſi aiſe que s'il eût trouvé un véritable Tréſor, abandonna là-deſſus ſon propre Ouvrage, pour ſervir de Pére à celui-ci, & ſuppléer de ſon mieux au défaut de ce que l'Auteur lui-même n'avoit pû achever. Il mit inceſſamment la main à l'œuvre, & après avoir un peu avancé, il envoia aux Imprimeurs de quoi travailler; de ſorte que le reſte, qui fait la plus grande partie, a été enſuite (*a*) compoſé à meſure qu'on imprimoit.

Nôtre Editeur dit d'abord quelque choſe, dans ſa *Préface*, au ſujet des deux principaux Auteurs, qui, de nôtre tems, ſe ſont diſtinguez, à perfectionner l'étude des Médailles par de nouvelles recherches, ſavoir JEAN FOI-VAILLANT, François, & ANDRE' MOREL, Suiſſe, *Héros en ce genre incomparables*. Il rapporte quelques endroits de la Lettre du dernier à *Périzonius*, du nombre de ceux dont nous avons déja fait

(*a*) Auſſi voit-on à la fin vint-huit pages d'*Addenda & Emendanda*; d'où il paroît que des morceaux même conſidérables des Lettres de *Morel* & *Périzonius* avoient échappé d'abord à nôtre Commentateur. Il change auſſi quelquefois de ſentiment, dans le Corps de l'Ouvrage, après avoir examiné avec plus d'attention ce qui étoit déja imprimé. On en peut voir un exemple à la pag. 126, 127.

fait uſage. Et là-deſſus (*a*) il nous apprend, pour confirmer ce que *Morel* a publié lui-même de ſon dernier plan, qu'il a recouvré deux Exemplaires de l'Edition d'*Urſinus* renouvellée par *Patin*, joints enſemble, & entrelaſſez de papier blanc, collé au deſſous des explications, dans lequel *Morel* avoit deſſein de mettre ſes propres remarques. (*b*) Mais on ne voit rien d'écrit ſur ce papier. Il y a ſeulement par-ci par-là en marge, à côté des Médailles, des renvois aux Ouvrages de SPANHEIM, d'ERIZZO, de PIGHIUS, d'OIZEL, de BEGER &c. dont la page eſt ſimplement indiquée, comme autant d'endroits, que l'Auteur ſe reſervoit à examiner. D'où nôtre Editeur infére, qu'à la reſerve des Planches, tout le reſte de l'Ouvrage n'étoit encore que dans la tête de *Morel*. Mais il pourroit être que *Morel* avoit déja écrit, ou fait écrire à part, dans quelques Caïers, ſes Additions & Obſervations, dont il vouloit enſuite charger le papier blanc des deux Exemplaires deſtinez à ſervir de Copie aux Imprimeurs; & que ces Caïers ou ont péri, ou demeurent cachez quelque part. Car, dans la Lettre, qu'il fit imprimer, adreſſée à *Périzonius*, il donne clairement cette partie de ſon Ouvrage, comme déja faite, & devant ſeulement être miſe au net. J'ai traduit les paroles ci-deſſus; je vais les

(*a*) *Præfat.* pag. 3, 4.

(*b*) Mr. *Havercamp*, comme je le vois par ſon Commentaire, a eû auſſi quelques petits papiers (*ſchedas*, *ſchedulas*) écrits en Allemand par *Morel*; dont il cite par-ci par-là quelques morceaux. Voïez, par exemple, pag. 455. col. 2.

les rapporter en original. (*a*) *Hocce autem institutum eo usque perduxi, ut nihil prælum morari posſit, quam munda* JAM EXACTI OPERIS *deſcriptio, in quo verba* Patinianæ *editionis per omnia retinui, ubique tamen notas, cum novis obſervationibus, &, ubi opus fuit, correctiones etiam adjeci.* Du caractére franc, dont étoit nôtre Antiquaire, je ne crois pas qu'il eût voulu en impoſer ainſi au Public; ſur tout dans l'état où il ſe voioit, & qui ne pouvoit que lui faire craindre d'être ſurpris par la mort, comme il arriva.

Quoi qu'il en ſoit, Mr. *Havercamp* n'a pû au moins tirer aucunes lumiéres de ce qui eſt parvenu à lui, & il lui a fallu tirer de ſon propre fond tout ſon Commentaire. Avant que de rendre raiſon de la maniére dont il s'y eſt pris, il fait des (*b*) réflexions ſur les *Médailles Conſulaires*, ou des *Familles Romaines*, dont il s'agit, & ſur les Auteurs qui en ont publié des Collections, c'eſt-à-dire, ſur ceux qui n'étoient pas ſimples apprentis en ce genre. HUBERT GOLTZIUS (*c*) eſt le prémier, qui a mis au jour un beau & grand Recueil de ces ſortes de Médailles. Ce fut à l'occaſion des *Faſtes* (*d*) de la Ville de *Rome*, qu'il vouloit rétablir autant que la choſe eſt poſſible. Il orna cet Ouvrage de Médailles, où l'on

(*a*) *Epiſt. ad Perizon.* pag. 149.

(*b*) *Præfat.* pag. 5, *& ſeqq.*

(*c*) Voiez le jugement que porte de cet Auteur Mr. DE SPANHEIM, *Epiſt.* III. *ad Morell.* p. 153.

(*d*) FASTI *Magiſtratuum & Triumphatum* Romanorum, *ab Urbe condita ad* Auguſti *obitum, ex antiquis, tam Numismatum, quam Marmorum, monumentis, reſtituti* &c. Imprimé à *Bruges*, in fol. l'an 1566. & 1571.

l'on voit les noms des Magiſtrats, & autres perſonnes célébres de la République. C'eſt pourquoi il diſpoſa ſes Médailles ſelon l'ordre des Années, auxquelles ceux, dont elles portent le nom, avoient exercé les prémiers Emplois, & non ſelon le tems auquel les Médailles ſemblent avoir été frappées. Quelques Auteurs ſe ſont trompez, faute de prendre garde à cela. Une autre choſe, que nôtre Editeur remarque, c'eſt que bien des gens accuſent *Goltzius* d'avoir lui-même fabriqué bon nombre des Médailles, qu'il publia, pour remplir ainſi ſes *Faſtes*, où ſans cela il y auroit eu bien des vuides. Il s'eſt néanmoins trouvé des Auteurs, qui ont pris ſon parti contre *Patin*, qui a le plus tâché de rendre ſuſpecte ſa bonne foi ſur cet article. *Vaillant* ſur tout a admis ſans ſcrupule dans ſon Recueil toutes les Médailles de *Goltzius*, & défendu en détail leur légitimité, reconnuë, avant lui, par (*a*). ETIENNE VINAND PIGHIUS, & par (*b*) SE'BASTIEN ERIZZO. Nôtre *Morel* étoit bien éloigné de ce ſentiment, puis que, comme nous l'avons déja vû, il tenoit pour *apocryphes* toutes les Médailles de *Goltzius*, qui ne ſe trouvent dans aucun Cabinet, que lui ou d'autres

(*a*) Dans ſes *Annales Rom.* imprimées à *Anvers*, en 3. volumes *in folio*, 1615. où il explique, comme véritables, quantité de ces Médailles; en ſorte que ſes explications mêmes ſont la plûpart froides, au jugement de Mr. *Havercamp*.

(*b*) *Diſcorſo di* M. Sebaſtiano Erizzo *ſopra le Medaglie de gli Antichi: con la Dichiaratione delle Monete Conſulari, &c. delle Medaglie de gli Imperadori Romani.* In quarto, à *Venuſa* 1559. de la 4. Edit. revuë & augmentée par l'Auteur.

tres aient visité. Mr. *Havercamp* entre dans la pensée de *Morel*, enforte néanmoins que, comme il tient pour suspectes toutes les Médailles de *Goltzius*, jusqu'à ce qu'on puisse les vérifier par quelque Original, d'autre côté il ne nie pas que *Goltzius* n'en aît vû plusieurs, qui se sont depuis perduës, & qu'ainsi il ne puisse y en avoir dans cette Collection, qui doivent être réputées véritables. On voit de tems en tems quelque Médaille rare sortir d'un coin obscur, où elle avoit demeuré cachée. Et tel est un Dénier de *Cornelius Cethegus*, qui se trouve dans *Goltzius*, & que *Morel* lui-même a publié dans son (*a*) *Essai*, l'aiant vû dans un Cabinet. Ce qui est arrivé une fois, peut arriver à l'égard d'autres Médailles. Aussi Mr. *Havercamp* a-t-il soûtenu, dans ses Commentaires, qu'on peut tenir pour vraies quelques-unes des Médailles particulières de *Goltzius*. Mais comme il y en reste un si grand nombre, que personne n'a vuës, & quelques-unes justement soupçonnées de supposition; il s'en tient à l'opinion de *Morel*, jusqu'à ce que la découverte de Médailles semblables les vérifie. Cependant, selon le plan même de *Morel*, il a ajoûté, & traduit de l'Italien, toutes les explications qu'*Erizzo* avoit données aux Médailles de *Gol-*

(*a*) *Specim. R. Numm.* Tab. 24. Voiez *pag.* 238, 239. J'en vois un autre de *Goltzius*, parmi ceux que *Morel* a inférez dans sa Collection, sur la Famille *Cæcilia*; comme le remarque là-dessus Mr. *Havercamp*, Comm. *pag.* 54. col. 2. *Morel* en a aussi donné un, sur la Famille *Cornelia*, que *Patin*, & *Vaillant* même rejettent. Voiez le *Commentaire*, pag. 117.

Goltzius, dont il parloit: & il a lui-même expliqué, en peu de mots, toutes les Médailles de *Goltzius*, afin que cela ſerve, au cas qu'on vienne un jour à être convaincu par l'expérience, de la vérité de quelques-unes.

FULVIUS URSINUS, qui ſe mit enſuite ſur les rangs, laiſſant l'ordre des *Faſtes*, (*a*) ſuivit l'ordre alphabétique. Il n'inféra dans ſon Ouvrage aucune Médaille, qu'il ne poſſédât lui-même, ou qu'il n'eût vuë. Et il les éclaircit toutes par un beau Commentaire, qui tient le prémier rang entre les ſavans Livres qu'il a publiez ſur divers ſujets. Comme ce Livre étoit rare, CHARLES PATIN le fit rimprimer, (*b*) en y ajoûtant bien des Médailles, & ſes propres obſervations ſur le tout. Il y a néanmoins quelques endroits de l'Edition d'*Urſin*, qui ne ſe trouvent point dans celle-ci, & on ne ſait comment ils y ont été ômis.

Enfin JEAN FOI-VAILLANT, & nôtre ANDRE' MOREL, parurent presque en même tems, dans le Siécle paſſé, & comme Rivaux l'un de l'autre. On ne ſauroit, dit nôtre Editeur, trop louer les ſervices, que le prémier a rendus au Public, par tant de Volumes mis au jour, & un ſi grand nombre de Médailles, qu'il apporta d'*Orient*, de *Gréce*, & d'*Italie*. D'autre côté, la candeur extrême de *Morel*, ſon habileté ſinguliére à deſſiner, ſes Voiages, ſes rares

(*a*) *Familiæ Romanæ, ex antiquis Numismatibus, ad* D. Auguſti *tempora, cum Appendice XXX. Famil. ex libro* De Familiis Roman. ANTONII AUGUSTINI, *Epiſcop.* Ilerdenſis, A *Rome*, 1577. *in fol.* (*b*) En 1663.

res connoiſſances, le loiſir qu'il eut d'examiner avec ſoin ce qui ſe trouvoit dans les Cabinets des Rois, des Princes, des Grands, des Particuliers; tout cela, & pluſieurs autres choſes, lui donnérent une ſi grande expérience, qu'il ſemble n'avoir guéres eû de pair, & qu'aucun du moins ne l'a ſurpaſſé. *Vaillant*, qui voulut le prévenir, & qui, comme on l'a déja dit, le prévint, dans le deſſein de publier les Médailles des *Familles Romaines*, laiſſa voir ſouvent des marques palpables de ſa précipitation, qui lui ont attiré des jugemens peu favorables de la part de *Périzonius*, & même de Mr. le Baron de *Spanheim*. Nôtre Editeur, ſans s'arrêter là-deſſus, décrit la méthode, que *Vaillant* a tenuë dans ſon Ouvrage, pour en tirer une cenſure générale. *Vaillant* voulut renchérir ſur *Urſinus* & *Patin*, en joignant à chaque Famille ſes divers Surnoms, rangez auſſi par ordre alphabétique. Sur ce piélà, il y auroit eû bien des vuides, s'il n'eût cherché à les remplir, en adoptant toutes les Médailles de la Collection de *Goltzius*. Mais il ſe préſentoit une grande difficulté. Il falloit expliquer ces Médailles, ſi ſuſpectes aux Savans. Pour ſe tirer de cet embarras, il s'étendit beaucoup ſur le droit de battre monnoie. Il en fit part, de ſa pure libéralité, non ſeulement aux *Conſuls*, aux *Préteurs de la Ville*, aux *Ediles Curules*, & *Plébéiens*, aux *Tribuns du Peuple*, mais encore aux *Triumvirs* (a) *de la Banque*, à ceux qui étoient établis

(a) *Triumviri menſarii.* Voiez le Commentaire de Mr. *Haverkamp*, pag. 521, 522.

établis pour reparer les Edifices ſacrez, ou (a) avoir ſoin de rechercher les choſes qui appartenoient aux Temples; & à je ne ſai combien d'autres Magiſtrats de *Rome*. Au lieu que c'eſt une choſe certaine, qu'il n'y avoit, dans la Ville, que les *Queſteurs*, & ſur tout les *Triumvirs* (b) *Monétaires*, ainſi nommez à cauſe de cela, & depuis *Quatuorviri*, pendant quelque peu de tems que leur nombre fut augmenté; qui euſſent droit de faire frapper de la Monnoie.

MOREL, au contraire, voulut ſuivre non ſeulement l'ordre & la méthode d'*Urſinus* & de *Patin*, mais encore n'inſerer dans ſa Collection d'autres Médailles, que celles qu'il avoit lui-même examinées, & qui étoient reconnuës véritables de tous les Antiquaires. Entre celles, qu'il y a fait entrer, on en trouve qui avoient été autrefois publiées par (c) GORLÆUS, & dans leſquelles on voit principalement les diverſes marques que les Monétaires mettoient, pour diſtinguer leur Monnoie. Outre cela, *Morel* donne un grand nombre de Médailles, que d'autres n'avoient point remarquées, & qu'il a tirées de divers Cabinets. On les reconnoîtra, ſur les Planches, par les lettres de l'Alphabet, A. B. C. D. E. &c.

(a) *Sacris conquirendis, & donis perſequendis.* Voiez auſſi le *Commentaire*, en divers endroits, que l'*Index* marque.

(b) *Triumviri Monetales.*

(c) *Abraham.* GORLAEUS, qui étoit d'*Anvers*. Son Livre, eſt intitulé *Theſaurus Numiſmat. Romanorum, ſive Nummi Aurei, Argentei, Aerei, ad* Familias Romanas *ſpectantes, usque ad obitum* Auguſti. *Acceſſerunt typi eorumdem Nummorum, quos* Fulvius Urſinus *omiſit, aut aliter edidit.* A *Amſterdam*, 1608, *in folio.* Le Livre eſt rare.

E. &c. qui ſe voient au deſſus de chacune de ces Médailles; au lieu que les autres ſont marquées d'une ſuite de chiffres. Enfin, *Morel* y a joint quantité de Médailles des *Colonies*, où ſe trouvent des *Noms Romains*; de quoi *Vaillant* s'eſt abſtenu, parce que ces Noms, étant la plûpart d'Affranchis, n'appartiennent pas proprement aux *Familles Romaines*. Cependant, comme ces ſortes de Médailles, excepté un très-petit nombre, n'avoient pas encore été publiées, on en doit ſavoir bon gré à *Morel*; d'autant plus qu'elles peuvent ſervir à augmenter conſidérablement le bel Ouvrage de *Vaillant* ſur les *Colonies Romaines*.

Urſinus & *Patin* avoient fait graver les Médailles, toutes d'une égale grandeur; avec cette différence, que *Patin* leur en donna une moindre, mettant à chacune des chiffres, par où l'on connoît ſi elles ſont de la prémiére, ou de la ſeconde, ou de la troiſiéme grandeur. *Morel*, ſurpaſſant à cet égard tous ſes prédéceſſeurs, a deſſiné exactement les Médailles ſelon leur juſte grandeur. C'eſt au moins ce qu'il a toûjours promis (*a*) lui-même. Mr. *Havercamp* remarque cependant, qu'à l'égard de l'*As*, du *Demi-as*, des *Quarts*, des *Déniers*, ou dix *As*, des *Quinaires*, ou cinq *As* &c. il les a tous deſſinez plus grands d'un tiers, qu'ils ne ſont effectivement, en gardant néanmoins les proportions, de maniére qu'on peut diſtinguer d'un coup d'œil ces différentes Monnoies de cuivre, ou d'argent.

Nôtre

(*a*) Voiez ſon *Specimen Rei Numm.* pag. 16, 17. *Epiſt. ad Peiresc.* pag. 150.

Nôtre Editeur ne ſauroit approuver cette augmentation; quoi qu'il croie que *Morel* s'en eſt aviſé, parce qu'autrement les figures n'auroient pû être bien repréſentées dans un cercle auſſi petit, que le ſont ordinairement ceux des *Déniers*, & des *Quinaires*.

Depuis *Vaillant* & *Morel*, il n'y a eû perſonne, qui aît pris à tâche d'entrer dans la même carriére. L'Illuſtre Baron DE SPANHEIM s'eſt contenté d'éclaircir les Médailles déja publiées, (*a*) ſans en excepter celles de *Goltzius*, pour les faire ſervir à montrer *l'Excellence* & *l'Utilité* de cette étude, ſur laquelle il a répandu, dans ſon grand Ouvrage, les lumiéres que lui fourniſſoit un fonds d'érudition prodigieuſe. Le docte JAQUES PE'RIZONIUS a fait, par occaſion, de belles remarques en ce genre, mais qui ne ſont ni en grand nombre, ni étenduës. LAURENT BEGER, dans ſon *Tréſor de* BRANDEBOURG, fait plus le Déclamateur, que l'Interprête grave des Antiquitez, dont il parle. Il n'a donné d'autres Médailles des *Familles Romaines*, que celles qui étoient dans le Cabinet de ſon Prince, ou qui ſe trouvoient déja dans *Urſinus* & dans

(*a*) Dans un endroit du *Commentaire* (pag. 77. col. 2.) Mr. *Havercamp* dit, que, comme cet Illuſtre Savant n'avoit point de Cabinet de Médailles, & qu'ainſi il devoit le plus ſouvent s'en rapporter aux yeux d'autrui, ou à des empreintes peu nettes, il ſe trompoit ſouvent en parlant des Types. Il avouë cependant, que, s'il eût eû entre les mains beaucoup de Médailles, pour les conſulter au beſoin, il auroit porté au plus haut point cette ſorte d'érudition, ſur laquelle il a montré le chemin à pluſieurs, tout deſtitué qu'il étoit de ce ſecours.

dans *Patin*. Il avoit commencé de publier une Edition de FLORUS, (*a*) bloquée de Médailles, où il en mêle un grand nombre de celles de *Goltzius*, avec des explications, qui, au jugement de Mr. *Havercamp*, ne ſauroient plaire qu'à peu de gens. Enfin, dans le tems même que nôtre Editeur travailloit à ſon Commentaire, on a vû paroître le *Tréſor Fridéricien*, où Mr. LIEBE, Savant Antiquaire du Duc de *Saxe-Gotha*, donne une notice raiſonnée de toutes les Médailles du Cabinet de ce Prince. On ſe contente de renvoier au Livre même, pour ſavoir ce qu'il contient.

Mr. *Havercamp* rend compte enſuite de ſon propre Commentaire, ſur lequel *Morel* lui a laiſſé tout à faire: au moins n'a-t-il encore rien paru de ce qu'il pouvoit avoir déja fait. Nôtre Commentateur n'a pas manqué d'inſerer en ſon lieu tout ce que *Morel* avoit écrit à *Périzonius*, au ſujet de quelques Médailles, avec les réponſes de celui-ci, en y joignant toûjours ſon propre jugement. Les Médailles particuliéres de *Goltzius*, ſont accompagnées, comme nous l'avons déja dit, des Explications d'*Erizzo*, qui ſervent ſouvent à éclaircir l'Hiſtoire Romaine. Pour ce qui regarde les Médailles déja publiées par *Urſinus* ou par *Patin*, & celles dont *Morel* a groſſi le Recueil; nôtre Editeur s'eſt plus ou moins étendu à les expliquer chacune en particulier, ſelon qu'il lui a paru néceſſaire, dans le deſſein

(*a*) A *Berlin*, 1704. en un volume *in folio*, qui contient les deux prémiers Livres.

deſſein qu'il a eû d'éclaircir, autant qu'elle le mérite, cette partie conſidérable de l'Antiquité Romaine, & de la Science des Médailles. Mais il a ſur tout examiné trois choſes en général: 1. Qui eſt celui qui a fait frapper chaque Médaille en particulier. 2. En quel tems elle a été frappée. 3. Enfin, ce que contient le type, ou la figure. Sur le prémier article, il a fallu ſouvent rechercher, en vertu de quel droit l'Auteur de la Médaille l'avoit faite frapper. Et par-là Mr. *Havercamp* eſt venu ſouvent à découvrir le tems auquel elle avoit été frappée. Les Types, dont la plûpart ſont des plus remarquables, ont fourni occaſion de montrer l'ancienneté & la nobleſſe des *Races* & des *Familles Romaines*, comme auſſi les belles actions des Hommes Illuſtres de la République, & autres ornemens tant de la Ville de *Rome*, que des Particuliers, dont on voit une grande quantité ſur les Types. Mr. *Havercamp* fait enſuite quelques remarques en détail ſur tout cela.

LORS QUE les (*a*) *Romains*, à l'imitation des *Grecs*, introduiſirent chez eux l'uſage de la *Monnoie*, ils ne ſe ſervirent que de Cuivre, pendant près de cinq Siécles. Tout conſiſtoit en une maſſe de ce métal, que l'on diviſoit en diverſes parties, & divers poids. La maſſe entiére, qu'on appelloit *As*, peſoit une Livre de douze onces: le *Demi-as*, (*b*) la moitié; & ainſi du (*c*) reſte.

(*a*) *Prafat.* pag. 8, *& ſeqq.* (*b*) *Semiſſis.*

(*c*) On peut voir le *Supplément* de l'*Antiquité expliquée* par le P. de MONTFAUCON, Tom. III. Liv. IV. *pag.* 89,

reſte. Dans la ſuite, ſans rien changer à la valeur extrinſéque des piéces de Monnoie, on en diminua ſouvent le poids, ſelon que les circonſtances des tems & le beſoin des Finances le demandoient. Pendant la prémiére *Guerre Punique*, (*a*) l'*As*, qui jusqu'alors avoit été d'une Livre, fut réduit au ſixiéme, ou à deux onces. A la ſeconde *Guerre Punique*, comme *Hannibal* ſerroit de près les *Romains* en *Italie*, on fit l'*As* d'une ſeule once; & enfin, la néceſſité s'augmentant encore, la *Loi Papirienne* ordonna, qu'il ne ſeroit plus que de demie-once. Le poids, ou le prix, de l'*As*, & de ſes parties, étoit marqué de différentes maniéres, que nôtre Editeur indique.

On ne commença à battre de la *Monnoie d'argent*, que l'an 484. de la Fondation de *Rome*: & peu

89, *& ſuiv.* où il explique toutes ces parties de l'*As*, & les préſente aux yeux, auſſi bien que l'*As*, dans leur juſte grandeur, ſur les Originaux, qui en reſtent. Il en marque auſſi le poids, comparé à nos Poids modernes, & le déchet qui y eſt arrivé avec le tems. Cet article eſt fort curieux, & nous apprend bien des choſes, dont on ne trouve rien dans les Livres des Anciens, ou qui y ſont d'une maniére obſcure & imparfaite. Jamais on n'avoit mieux éclairci la matiere.

(*a*) Voiez PLINE, *Hiſt. Natur.* Lib. XXXIII. Cap. 3. (*num.* 13. *Hardouin.*) ſur la foi duquel tout ceci eſt fondé. Mais l'hiſtoire qu'il fait des changemens arrivez à la Monnoie eſt imparfaite; puis qu'on a, dans les Médailles, des preuves parlantes d'autres réductions moindres, faites avant celles ci, qui ſuppoſent quelque choſe de fort extraordinaire, je veux dire, que tout d'un coup, & ſans autre gradation, l'*As* ait été réduit à ſa ſixiéme partie. Voiez le Livre du P. de MONTFAUCON, dans l'endroit que je viens d'indiquer, *pag.* 103. *& ſuiv.*

peu de tems après, c'eſt-à-dire, en l'année 546. on introduiſit une *Monnoie d'or*, qui (*a*) valut d'abord vint-cinq piéces de celle d'argent. Une piéce d'argent s'appelloit (*b*) *Dénier*, parce qu'elle valoit dix *As* de cuivre. Les parties en étoient, un (*c*) *Quinaire*, & un (*d*) *Séſterce*. Le *Quinaire* faiſoit la moitié du *Dénier*; & le *Seſterce*, le quart. Ce *Seſterce*, fort petit, & qui ne ſe trouve guéres aujourd'hui, eſt ainſi marqué HS. au bord de la Médaille, avec la figure de *Caſtor* & de *Pollux*. Le *Quinaire* a un *Q.* ou *V.* & le *Dénier*, un *X.* La valeur du *Dénier* fut augmentée, au tems de la ſeconde *Guerre Punique*, en ſorte qu'il contint depuis ſeize *As*; d'où vient, ce qui mérite d'être remarqué, qu'on voit ſur quelques *Déniers* de ce tems-là, le nombre *XVI.* Mais on revint bien-tôt à la prémiere marque *X.* quoi que le nouveau prix des *Déniers* demeurât toûjours le même. Cette augmentation de la valeur des *Déniers*, fit auſſi hauſſer celle des *Quinaires*, & des *Seſterces*, en ſorte que les prémiers furent de huit *As*, & les *Seſterces* de quatre; comme il paroît par un *VIII.* qu'on voit encore ſur les prémiers, & un *IV.* ſur les autres. Ces ſortes de piéces ne ſont pourtant pas communes, parce qu'on remit bien-tôt après l'ancienne marque aux parties du *Dénier*, comme on avoit fait au *Dénier* même. LE

(*a*) Elle étoit d'une ſeule ſorte, qui n'avoit ainſi d'autre nom qu'*Aureus*, ſavoir *nummus*.

(*b*) *Denarius*. (*c*) *Quinarius*.

(*d*) *Seſtertius* : qu'il ne faut pas confondre avec *Seſtertium*. Sur quoi l'on peut voir le beau Livre de J. ERID. GRONOVIUS *De Pecun. Veter.* &c.

LE droit de battre monnoie, quoi qu'en diſe *Vaillant*, n'appartenoit, dans *Rome*, qu'au *Queſteur de la Ville*, & aux *Triumvirs Monétaires*, qui avoient été établis préciſément pour cela. A la vérité le nom des *Ediles Curules*, ou des *Plébeïens*, ſe lit quelquefois ſur les *Déniers:* mais on l'y mettoit pour quelque raiſon particuliére ; il falloit même pour cela une Ordonnance du Sénat, comme il paroît par la plûpart de ces Médailles, où l'Inſcription l'indique. L'établiſſement des *Triumvirs Monétaires* eſt fort ancien, (*a*) puis qu'il tombe ſur l'Année de Rome 465. avant la conquête de l'Ile de *Sardaigne*, & la prémiere *Guerre Punique*, 19. ans avant l'introduction de la Monnoie d'argent. Cette charge étoit ordinairement le prémier degré pour parvenir aux autres Magiſtratures, & on ne la gardoit pas plus d'un an. D'où vient que les noms des plus nobles Familles ſe voient ſur les Médailles. Car quelquefois les trois Collégues mettoient chacun leur nom aux *Déniers*, & aux Monnoies de cuivre: quelquefois deux ſeulement: & le plus ſouvent on n'y en voit qu'un, avec le tître de *Triumvir*.

(*a*) *Pomponius*, de *Orig. Jur.* in *L.* 2. *D.* §. 30. Mais ce Juriſconſulte, le ſeul garant qu'on ait de cette date, dit que les *Triumviri Monetales* furent établis pour être *aris*, ARGENTI, AURI *flatores*. Cela ſuppoſe, que non ſeulement on ſe ſervoit alors de Monnoie d'*argent*, mais encore d'*or*. Il faut donc ou qu'il ſe trompe dans le tems de l'établiſſement de ces *Triumvirs*, ou qu'il ait jugé de l'objet de leur emploi originaire, par les tems poſtérieurs à l'établiſſement de la Monnoie d'argent & d'or. Il y a bien d'autres endroits, où les Interprêtes, jaloux de ſa réputation, ſe donnent la torture, pour le diſculper de grandes bevuës hiſtoriques.

Triumvir, qui néanmoins n'y eſt pas toûjours. *Jules Céſar*, qui trouvoit ſon compte à augmenter tous les Colléges, fut le prémier, qui, au lieu de ces trois Magiſtrats Monétaires, en établit quatre, la derniére année (a) de ſon Empire; car on ne trouve aucune Médaille de ces *Quatuorviri*, qui ſoit de plus vieille datte. Mais l'ancien nombre fut rétabli ſous *Auguſte*. Celui-ci, aiant enſuite partagé les Provinces de l'Empire Romain avec le *Sénat*, ſe reſerva le droit de battre la Monnoie d'or & d'argent; laiſſant au Sénat celle de cuivre, & ſes Monétaires particuliers, qui furent appellez *Triumvirs Monétaires du Sénat*, au lieu que les ſiens portoient le nom de *Triumvirs du Prince*, ou de *Céſar*.

Les *Triumvirs Monétaires* avoient accoûtumé d'orner les Monnoies, qu'ils faiſoient frapper, ou de ce qui s'étoit paſſé de mémorable dans l'année de leur Charge; ou des Têtes de leurs Ancêtres, de ce qui marquoit leur nobleſſe, ou qui les avoit rendus célébres, de quelque Symbole de l'ancienne Patrie, d'où ils étoient venus à *Rome*; ou enfin de la marque de leur propre Emploi, comme, une *Junon Moneta*, une Tête de *Vulcain*, de *Pluton*, de *Saturne* &c. Mais, plus les Types ſont ſimples, & plus on doit tenir pour anciens les *Déniers* où on les voit; l'ambition, qui y avoit beaucoup de part, s'étant accrûë, chez les *Romains*, avec le Luxe.

Pour ce qui eſt des *Queſteurs de la Ville*, ſous la

(a) M. *Havercamp* s'étend à le prouver plus au long, dans ſon *Commentaire*, pag. 211, 212.

la Dictature de *Sylla*, leur nombre fut augmenté, comme celui des autres Magiſtrats, de maniére qu'on (*a*) en créa jusqu'à vint. Ainſi il ne faut pas s'étonner, ſi ces nouveaux Queſteurs firent battre de leurs tems pluſieurs *Déniers*, avec des Inſcriptions magnifiques. Mr. *Havercamp* croit en avoir découvert quelques-uns, parmi ceux de cette Collection. La vanité des tîtres paroît encore plus dans les Médailles frappées depuis ſous *Jules Céſar*.

Mais, une choſe à quoi nôtre Editeur veut que l'on faſſe ici attention, comme un monument conſidérable de l'Hiſtoire de ce tems-là, c'eſt que le même *Céſar* accorda extraordinairement à d'autres, que les *Triumvirs*, ou les *Quatre* Monétaires de ſa creation, le pouvoir de battre monnoie. Car, en partant pour l'*Eſpagne*, dans la derniére & la plus dangereuſe Guerre qu'il eut à ſoûtenir contre les Fils de *Pompée*, il confia la défenſe de *Rome* à *Lépidus*, ſous le commandement duquel il laiſſa ſix *Préfets de la Ville*, à ce que dit (*b*) DION CASSIUS, & ſelon d'autres, huit. Ces Préfets eurent une pleine puiſſance, & entr'autres choſes, le droit de faire frapper de la Monnoie avec leur nom. Lors même que *Céſar* fut de retour à *Rome*, il leur laiſſa ce pouvoir pendant l'année ſuivante. On n'avoit encore reconnu, dans les Médailles, que deux ou trois de ces Magiſtrats extraordinaires. Mr. *Havercamp* a eû le bonheur d'en découvrir non

(*a*) Voïez TACITE, Annal. *Lib.* XI. *Cap.* 22.
(*b*) Lib. XLIII. pag. 258, & 269. *Ed. H. Steph.*

non seulement six, mais encore huit, dont il indique les noms; & il renvoie à l'*Index* de son Commentaire, ceux qui voudront savoir les endroits où il a rendu raison de sa découverte.

De tout cela, & de bien d'autres choses que nous passons sous silence, on conclut, qu'il n'y avoit proprement que les *Questeurs*, & les *Triumvirs Monétaires*, qui eussent droit de battre monnoie, dans *Rome*. Hors de la Ville, c'étoient ordinairement les *Questeurs* de chaque *Province*; comme on le montre par des exemples.

De (*a*) toutes les différentes sortes de Médailles, il n'en est point, d'où l'on puisse tirer une plus grande & plus abondante connoissance de l'Antiquité, que les *Médailles Consulaires*, ou des *Familles Romaines*, dont il s'agit. A peine y a-t-il une seule partie de la Grandeur Romaine, qui n'y paroisse; & ces Médailles nous apprennent un grand nombre de choses, dont il ne reste aucune trace dans les Ecrivains qui sont parvenus jusqu'à nous. Il faudroit s'étendre beaucoup, si l'on vouloit toucher seulement en peu de mots chacun de ces usages; & d'ailleurs, en parcourant, d'un coup d'œil, l'*Index* du Commentaire, on les trouvera d'abord. C'est pourquoi Mr. *Havercamp* se contente ici d'en marquer quelques-uns, autant qu'ils se sont présentez à sa mémoire, pendant qu'il écrivoit sa Préface.

1. La véritable *Orthographe* de l'Antiquité se voit souvent par ces Médailles. Ainsi au lieu d'*Al-*

(*a*) *Præfat.* pag. 13, *& seqq.*

d'*Allius*, comme on trouve ailleurs ce nom, il paroît qu'on écrivoit *Aillius*: au lieu d'*Asiatique*, surnom de *Scipion*; *Asiagène*: au lieu de *Cæsar*; *Caisar*: au lieu de *Cœlius*; *Coilius*: au lieu de *Fulvius*, *Furius*; *Foulvius*, *Fourius* &c. On disoit *Dossum*, & non pas *Dorsum*; d'où vient le nom des *Fulvii Dosseni*, dans la Famille *Rubria*. On écrivoit *Pilippus*, au lieu de *Philippus*, en omettant l'aspiration du Φ Grec: *Paxs*, & non pas *Pax* &c.

2. Les choses les plus mémorables, qui pouvoient faire honneur ou à la République, ou aux Particuliers, étoient gravées sur ces monumens durables. Car jamais les *Romains* ne voulurent ainsi éterniser la mémoire d'aucune chose honteuse, ni ne permirent qu'on le fît. Ainsi ceux-là (*a*) se trompent beaucoup, dit Mr. *Havercamp*, qui trouvent dans un *Dénier* de la Race *Marcia*, une horrible conjuration, & l'abolition des Cérémonies de la Fête des *Bacchanales*. Lors que les *Triumvirs Monétaires* n'avoient rien dans leur Famille, dont ils pussent se parer, ils empruntoient leurs Types d'un mot d'où quelcun de leurs Noms, ou Surnoms, étoit dérivé. Par exemple, un *Accoleius* étoit surnommé *Lariscolus*. Il fit frapper des *Déniers*, sur un desquels on voit au revers trois Nymphes, changées en *Larix*, d'où vient *Lariscolus*. Et ces Nymphes sont les Sœurs de *Phaëton*, que quelques-uns, au

(*a*) Mr. *Havercamp* réfute là-dessus VAILLANT, dans son *Comment.* pag. 264, 265.

au rapport de (a) PALLADIUS, disent avoir été métamorphosées en un tel Arbre. Voilà le fondement (b) de l'allusion. Un autre *Denier* porte la Tête de *Rome*; & au revers, la Louve nourriciére, avec *Romulus* & *Rémus*, sous un Figuier. Au dessous, on lit *Roma*: & tout autour, SEXtus POMpeius FOSTLUS. (c) Ce surnom de *Fostlus* fut cause, que le *Pompée*, dont il s'agit, fit graver sur sa Monnoie le conte fabuleux de *Romulus* & *Remus* allaitez par une Louve, & trouvez là par le Berger *Fostulus*, ou *Faustulus*, qui les prit pour les élever. La Tête de *Rome* se mettoit d'ailleurs assez souvent sur les Monnoies, comme aussi les Têtes d'autres Divinitez. Mais rien n'étoit plus ordinaire aux *Triumvirs*, que d'étaler sur les Monnoies qu'ils faisoient frapper, leur noblesse, la gloire de leurs Ancêtres, &

(a) *De Re Rustic.* Lib. XII. Cap. 15.

(b) Mr. *Havercamp*, dans son *Comment.* pag. 2. fait honneur de la découverte à *Vaillant*, qu'il dit avoir prouvé par ce passage de PALLADIUS, que les Sœurs de *Phaëton* avoient été changées en *Larix*, & non en *Peuplier*, comme on le croit ordinairement. Mais l'allusion à cette métamorphose avoit déja été reconnuë par le Savant PHILIPPE DE LA TORRE, *Monum. Vet. Antii*, pag. 20. cité sur ce sujet par PERIZONIUS, *Epist. ad Morell.* pag. 255. & par le P. DE MONTFAUCON, *Antiq. Expliquée*, Tom. I pag. 123. De plus, dans le Chap. de *Palladius* indiqué, il n'y a absolument rien, qui regarde les Sœurs de *Phaëton*. Cet Auteur dit seulement, que les planches de *Larix* ne s'enflamment point, & ne font point de charbon. Cependant le P. *de Montfaucon* dit positivement, comme d'après *Palladius*, Que *la resine qui en sort, ne reçoit point de flamme, comme si elle l'avoit en horreur, parce qu'elle avoit brûlé Phaëton.* Voilà qui s'appelle aider beaucoup à la lettre d'un Ecrivain.

(c) *Comment.* pag. 342, 343.

& leurs actions utiles à la Patrie, pour se fraier à eux-mêmes le chemin aux Charges plus éminentes. Il y en a un grand nombre d'exemples, dont on indique ici plusieurs.

3. Ces Magistrats d'un ordre inférieur ne manquoient pas aussi de présenter, dans les Types de leurs Monnoies, les *Loix* faites sur la proposition de leurs Ancêtres; ce qui étoit arrivé de remarquable dans les *Jeux* & les *Actes publics de Religion*, célebrez ou par leur entremise, ou pendant le tems de leur Magistrature; les *Edifices* qu'ils avoient fait bâtir en l'honneur des Dieux; leurs *Ambassades*; leurs *Victoires*. Tout cela encore est prouvé par quantité d'exemples, & de faits curieux.

4. Les *Questeurs Provinciaux*, à qui, comme on l'a déja dit, appartenoit le droit de battre monnoie hors de *Rome*, accompagnoient ordinairement les Armées, les Lieutenans des Généraux, & les Proconsuls. On voit, sur quantité de Déniers de cette sorte, les noms & les dignitez de ceux, dont ils étoient *Questeurs*; & outre ce qui regarde la gloire de leurs Ancêtres, les Victoires qu'ils avoient eux-mêmes remportées. Dans les *Colonies Romaines*; & dans les (*a*) *Villes Municipales*, on ne faisoit que de la Monnoie de Cuivre, dont *Morel* nous fournit, dans cette Collection, un bon nombre de piéces; & on en trouvera beaucoup plus dans la suite, qui contiendra les Médailles des Douze premiers Empereurs. Les noms des *Duumvirs*, qui semblent

(*a*) *Municipia.*

blent avoir eû droit de battre monnoie dans les *Colonies*, paroît ordinairement ſur les Médailles. Mais, comme Mr. *Havercamp* nous avertit d'y faire attention, il a reconnu, que ce tître & cet Emploi de *Duumvir* étoient ſouvent donnez à des perſonnes du prémier rang, & aux *Céſars* mêmes. Car non ſeulement les *Proconſuls* ne dédaignérent pas un tel honneur, mais encore *Druſus* & *Germanicus* l'acceptérent. Bien plus; *Caligula* eſt qualifié *Duumvir*, dans une Médaille de *Carthage la Neuve*. Le même titre eſt donné, ſur une Médaille de la Race *Atellia*, à *Juba* le Jeune, Roi de *Mauritanie*, que l'on ſait avoir été fort inſtruit des maniéres *Gréques* & *Romaines*. Mais pour de telles perſonnes l'Emploi n'étoit qu'honoraire: elles en faiſoient exercer les fonctions par d'autres, comme en uſoient auſſi les *Céſars*, à l'égard du *Décurionat*, & de l'Emploi (*a*) *Quinquennal* des Colonies, dont ils étoient quelquefois revêtus. On allégue là-deſſus d'autres exemples; & l'on fait d'autres remarques curieuſes ſur diverſes Médailles, frappées un peu avant les prémiers Empereurs, ou ſous leur régne. Mais nous renvoions tout cela à l'Original; d'autant plus que nôtre Commentateur aura occaſion d'en parler plus au long dans la ſuite de l'Ouvrage. Nous remarquerons ſeulement, après lui, que, depuis la mort d'*Auguſte*, on ne voit plus le nom d'aucuns *Triumvirs Monétaires*,

(*a*) Voiez le *Commentaire*, pag. 452. & MR. DE SPANHEIM, *De Præſtant. & Uſu Numismat.* Tom. II. pag. 322, 323.

res, ni ſur les Médailles de Cuivre, ni ſur celles d'or ou d'argent. Ainſi les Médailles des *Familles Romaines* ne vont pas plus loin que ce tems-là. Il y a ſeulement quelques Médailles de cuivre, la plûpart aſſez rares, & frappées dans les Provinces, où on lit les noms des Illuſtres Romains, qui y commandoient.

On finit par louer la libéralité de *Trajan*, qui reſtitua quantité de Médailles, non ſeulement des *Empereurs* qui l'avoient précedé, (*a*) mais encore des *Familles Romaines*; comme on le verra dans le *Tréſor* de *Morel*, qui les a raſſemblées avec ſoin, & deſſinées merveilleuſement bien. C'eſt par là auſſi que nous finirons cet Article; dont la longueur demande néceſſairement que nous renvoyions à une autre fois ce que nous avons à dire ſur le Corps même de l'Ouvrage.

(*a*) On peut voir l'*Index* du *Commentaire*, où on indique ces ſortes de Médailles, renouvellées par *Trajan*. Voiez auſſi le P. JOUBERT, pag. 123, 124.

ARTICLE IV.

*Pièces fugitives ſur l'*EUCHARISTIE. A Geneve, chez M. Michel Bousquet & Comp. 8. 1730.

ON imprima à Rotterdam en 1713, deux volumes *in* 12. contenant divers Traités choiſis de Controverſe ſur l'Euchariſtie, qui n'étoient pas nouveaux, mais qu'il étoit bon de ramaſſer, pour les mettre à couvert de l'injure du

temps. Une ſemblable raiſon a donné lieu à ce Recueil, avec cette difference que les Pièces qu'on y donne n'avoient point encore vû le jour. L'Editeur, qui eſt Mr. *Vernet*, Miniſtre de Geneve, y a joint une Préface curieuſe, pour en faire connoître le ſujet. On y voit comment la Tranſubſtantiation, enfantée & nourrie dans les ſiecles ténébreux, n'a pû ſoutenir le grand jour de la Philoſophie Moderne, & de quelle façon les Carteſiens Catholiques ſe ſont mis à la torture pour concilier leurs principes avec la foi de leur Egliſe ſur ce point-là. On leur faiſoit deux difficultez, 1. Les accidens, ſelon eux n'étant pas réels ni ſeparables du ſujet, comment les accidens du pain ſe peuvent-ils trouver ſans la ſubſtance même du pain? 2. Si la Matiere eſt neceſſairement étenduë & impénétrable, comment le Corps de Chriſt peut-il être renfermé dans un point, & exiſter tout entier en pluſieurs lieux à la fois?

Pour le 1. Article, on peut voir comment Descartes s'en demêle dans ſes Réponſes aux 4. Objections; en quoi il fut ſecondé par le P. *Maignan* & par Mr. *Rohaut* dans ſes *Entretiens ſur la Philoſophie*. A l'égard du ſecond, dont il s'agit plus particuliérement dans ce Recueil, ce Philoſophe évita long-tems d'y toucher. (*a*) „ Pour l'extenſion de Jeſus-Chriſt au S. Sacre-„ ment, diſoit-il, je ne l'ai point expliquée, par-„ ce que je n'y ai pas été obligé, & que je m'ab-„ ſtiens le plus qu'il m'eſt poſſible des Queſtions „ de

(*a*) Lettre 113. T. 1.

„ de Théologie, & même que le Concile de „ Trente a dit qu'il y eſt *ea exiſtendi ratione „ quam verbis exprimere vix poſſumus*". Cependant il laiſſoit entendre dès lors qu'il avoit une ſolution toute prête : „ Mais j'oſe dire, continuë-t-il, que ſi les hommes étoient un peu „ plus accoûtumez qu'ils ne ſont à ma façon de „ philoſopher, on pourroit leur faire entendre un „ moyen d'expliquer ce myſtere". Ce moyen qu'il indiqua en confidence à Mr. Arnaud & au P. Meſland, a été divulgué par Mr. Purchot dans la I. Partie de ſa Phyſique, & par Mr. Baillet dans la *Vie de Deſcartes*. L. VIII. Ch. 9. Voici le nœud de l'énigme : „ La Tranſubſtantiation miraculeuſe qui ſe fait au S. Sacrement, „ peut, dit-on, s'expliquer par la Tranſubſtantiation naturelle qui ſe fait de la nourriture „ dans nôtre Corps. Tout le miracle eſt qu'au „ lieu que les particules du pain & du vin auroient dû ſe mêler avec le ſang de Jeſus-Chriſt „ & s'y diſpoſer en certaines façons particulieres, afin que ſon ame les informât particulierement (c'eſt-à-dire s'y unît comme elle eſt „ unie au corps) elle les informe (ou s'y unit) „ ſans cela par la force des paroles de la Conſécration. Et au lieu que cette ame de Jeſus-Chriſt ne pourroit demeurer naturellement „ jointe avec chacune de ces particules de pain „ & de vin, ſi ce n'eſt qu'elles fuſſent aſſemblées avec pluſieurs autres qui compoſaſſent „ tous les organes du corps humain neceſſaires „ à la vie, elle demeure jointe ſurnaturellement „ à chacune d'elles, encore qu'on les ſepare".

Cette ouverture n'eſt pas entiérement nouvelle. Il ſemble que *Jean Damascene*, *Rupert de Tuite*, *Durand*, & quelques autres, l'avoient déja miſe en avant. Mais les Carteſiens l'ont renouvellée de nos jours. Ils n'avoient garde de négliger un expedient que leur Maître leur fourniſſoit pour ſe tirer d'un ſi mauvais pas. *Rob. des Gabets* & Mr. *Clerſelier* furent des premiers à le mettre en œuvre; Et Mrs. de Port-Royal y faiſoient ſans doute alluſion quand ils ſe vantoient de pouvoir ſauver toute contradiction dans le dogme dont il s'agit. On peut croire auſſi que le P. *Mallebranche* ne s'en éloignoit pas, ſi l'on en juge par les reproches que lui fit le P. *de Valois*, Jeſuite, & par la reponſe dont il eſt fait mention à la fin du *Traité de la Nature & de la Grace*: ſans compter la Lettre qu'on verra dans ce Recueil, ſi tant eſt qu'elle ſoit de lui. Ce P. *de Valois* s'étoit caché ſous le faux nom de *Louïs de la Ville*, pour faire une Dénonciation, imprimée en 1680. ſous ce titre; *Sentiment de Mr. Deſcartes touchant l'eſſence & les proprietez des Corps oppoſez à la Doctrine de l'Egliſe, & conformes aux erreurs de Calvin ſur le ſujet de l'Euchariſtie.* L'attaque fut rude. Il y a plaiſir de voir comment il malméne les Carteſiens ſur leurs ſubterfuges, & ſur leur maniére de ſe retrancher en diſant qu'ils ne parlent qu'en Philoſophes, comme ſi ſous le manteau de Philoſophe on pourroit enſeigner comme vrai ce qu'il faut démentir enſuite avec un bonnet de Théologien. Mr. *Bernier* voulut bien ſe mêler dans cette diſpute, quoi qu'il fût Gaſſendiſte. Pluſieurs Carteſiens prirent

prirent la plume pour ſe défendre. Quand il s'agiſſoit de montrer qu'une extenſion actuelle & impénétrable eſt de l'eſſence de la matiere tout alloit le mieux du monde Mais faloit-il prouver enſuite que cela s'accorde avec les definitions de leur Egliſe? *hic opus, hic labor.* Ils étoient battus comme Catholiques & triomphoient comme Philoſophes. On leur diſoit toûjours: L'Egliſe entend que le Corps de Jeſus-Chriſt, non un Corps *adſcititium*, mais le propre Corps, qui a été ſur la Croix, ſoit tout entier dans chaque point de l'Hoſtie; & que toutes les Hoſties conſacrées en divers lieux ſoient le même Corps de Chriſt *numero*, *non ſpecie*. Mr. de Cally, Profeſſeur en Philoſophie à Caën, ne laiſſa pas d'expoſer l'opinion de Descartes, plus hardiment que qui ce ſoit dans un livre intitulé: *Durand commenté, ou l'Accord de la Philoſophie avec la Theologie touchant la Tranſubſtantiation de l'Euchariſtie*, imprimé en 1700. Ce livre, comme on peut croire, n'eût pas l'approbation des Superieurs, Mr. de *Nesmond*, Evêque de *Bayeux*, le cenſura. Il fut même deſavoué par un grand nombre de Carteſiens, qui ne trouvoient pas bon que l'on entreprît d'expliquer un Myſtere inexplicable, & qui étoient ſurtout frapez de deux objections; l'une que ſi l'Hoſtie devient le Corps de Chriſt de la maniére qu'on a dit, il s'enſuit que c'eſt un Corps de pain, & non la Chair qu'il nous a promiſe; l'autre, qu'à proprement parler ce ne ſeroit point le même Corps qui eſt né de la Vierge & qui a ſoufert ſur la Croix. Voiez là-deſſus l'Apologie de *Charles*

Lafont pour la nouvelle Philoſophie, & le 4. Tome de la Philoſophie de Mr. *Dagoumer*. D'autres pourtant ſans ſe rebuter, ont crû pouvoir ſuivre & perfectionner l'hypotheſe de Descartes; ſur tout parmi les Janſeniſtes, ce qui leur a ſouvent attiré des reproches piquans de la part de leurs adverſaires, comme étant ſuſpects de ne pas croire la Tranſubſtantiation. Et il faut qu'en effet les adouciſſemens dont on a parlé ayent été goûtez de pluſieurs d'entr'eux, ſur-tout par les ſoins du P. *Legier* de l'Oratoire, qui ne cachoit pas ſes penſées là-deſſus; pour avoir donné lieu à l'Abbé *du Guet*, un des Chefs du parti, de travailler dans une de ſes *Diſſertations Hiſtoriques & Dogmatiques*, à retirer ſes Freres de ces ſortes de nouveautez. Rendons compte preſentement de nos Pieces fugitives.

LA 1. eſt une Lettre attribuée au P. *Mallebranche*, que Mr. *Clerſelier* communiqua à un curieux en paſſant à Caën en 1678. Elle contient une expoſition nette & courte du ſentiment de ces Meſſieurs, tels qu'ils l'avoient d'abord conçû & comme nous l'avons expoſé.

LA 2. eſt de Mr. *Varignon*. Cet illuſtre Géometre, pour éviter l'un des inconveniens qu'on reproche à la premiére hypotheſe, eſſaye de la modifier. Selon lui, toutes les parties ſenſibles de l'Hoſtie ſont réellement changées en autant de corpuſcules organiſez, leſquels, nonobſtant leur petiteſſe, ſont de vrais corps humains, & tous le même corps, entant qu'ils ſont unis à une ſeule ame. Par ce moyen il y a une Tranſubſtantiation dans toutes les formes, & le corps

de

de Christ que l'on reçoit n'eſt point un corps de pain, mais une vraye chair douée d'organes. Mr. *Varignon* appelle cela *démontrer* la poſſibilité de la Preſence réelle. Mais c'eſt veritablement enfanter une chimere qui ſatisfera auſſi peu les Philoſophes que les Théologiens. Là-deſſus on ne peut que plaindre, comme fait l'Auteur de la Preface, d'habiles gens réduits à de telles extremitez. „ C'eſt un travail bien dur & bien in-„ grat pour des gens d'eſprit qui vivent dans un „ tems éclairé comme le nôtre, que d'avoir à „ colorer des opinions nées dans les ſiecles d'i-„ gnorance, & d'être obligez de trouver de la „ raiſon à ce qui n'en a point. Les Stoïciens „ fuérent autrefois ſang & eau pour donner un „ tour phyſique & allegorique aux Fables des „ Poëtes. *Magnam moleſtiam ſuſcepit & minime neceſſariam primus Zeno, poſt Cleanthes, deinde Chryſippus commenticiarum fabularum reddere rationem.* Ce n'eſt pas aujourd'hui une moindre gêne que d'avoir des ménagemens à garder avec les déciſions creuſes & bourruës de „ la vieille Ecôle, au lieu de raſer tout d'un „ coup un édifice où les reparations, qu'on y „ voudroit faire, ſont en pure perte. *Quid boni eſt nodos operoſè ſolvere, in quos licuit non deſcendere?* dit Seneque ".

L'Hypotheſe de Mr. *Varignon* a déja été attaquée par Mr. *David*, Prêtre de Bayeux, dans un petit Livre imprimé à Paris il y a trois ans. Elle eſt auſſi refutée en peu de mots dans la 5. Piéce fugitive, qui eſt la plus ample de ce Recueil. Cette Piéce eſt compoſée avec beaucoup d'art

d'art & vient de bonne main. L'Auteur eſt un Eccleſiaſtique de France qui a plus que des raiſons de modeſtie pour ne ſe pas nommer.

D'abord il loüe Mr. le Cardinal de *Noailles*, d'avoir commencé à mettre la paix dans l'Univerſité de Paris, en ordonnant aux Philoſophes de garder un reſpectueux ſilence ſur certains Articles de Doctrine dont la plûpart ſont du reſſort de la Théologie. „ On a lieu d'eſperer, ajoûte-t-il, que S. E. conſommera ſon ouvrage „ en ordonnant aux Théologiens de ne point ébranler les fondemens de la Raiſon naturelle, „ ſous prétexte de certaines conſéquences que „ ces Meſſieurs pretendent déduire de nos Myſtéres; par le moyen desquelles ils jettent la „ confuſion dans la Philoſophie, & des ténèbres „ ſur les yeux de la Raiſon même. La Révélation Divine & la Raiſon évidente étant deux „ règles infaillibles de verité, qui dérivent l'une „ & l'autre de la même ſource, jamais il ne peut „ y avoir d'oppoſition entr'elles, ni même entre „ les ſuites legitimes de l'une & de l'autre, parce que la verité ne produit que la verité, & „ que la verité n'eſt point contraire à elle-même; d'où il s'enſuit que quand les Articles, entre leſquels il paroît de la contradiction, ſont „ certainement revelez ou évidens, ou qu'ils „ ſont inconteſtablement des ſuites de la Révélation ou de l'Evidence, la contradiction n'eſt „ alors qu'aparente, & non réelle; Mais quand „ la contradiction eſt effective ou manifeſte, il „ faut neceſſairement que les Philoſophes ou les „ Théologiens s'abuſent, ceux-ci prenant pour

„ *Révé-*

„ *Révélation*, ou pour une ſuite de la *Révélation* „ ce qui n'eſt point tel en effet; ou ceux-là pre- „ nant pour *Evidence* ou pour une ſuite de l'*E-* „ *vidence* ce qui n'eſt point tel en effet ".

De là il conclud que la défenſe faite par l'Archevêque d'enſeigner certaines propoſitions en Philoſophie, comme celle-ci, *La ſubſtance corporelle n'eſt autre choſe que l'étenduë ou les trois dimenſions*, eſt une de ces défenſes qui ont pour but de conſerver la paix, & non de décider la vérité; qui obligent un Philoſophe à ſe taire par reſpect, & non pas à changer de ſentiment. Autrement il auroit fallu noter cette propoſition de quelque cenſure, ce qu'on n'a point oſé faire. Il eſt vrai que cette Propoſition paroît dangereuſe à certains Théologiens, plus accoûtumez à feuilleter des Cahiers de Théologie qu'à conſulter ou la Tradition ou les lumiéres naturelles. Comme ces perſonnes ſe ſont fait une habitude de ne pas diſtinguer d'avec les dogmes de la Religion, certaines explications des Myſteres, qui ont cours dans les Ecôles, ni certaines conſéquences que des Auteurs particuliers ont déduites des Dogmes de la foi, quoi que l'Egliſe n'aît jamais adopté ni ces explications ni ces conſéquences, il n'eſt aucunement ſurprenant que ce qui choque leurs préjugez, leur paroiſſe choquer la Religion même. Ainſi, quoique l'Egliſe n'aît jamais fait un Dogme exprès d'une étenduë ſans corps ou d'un Corps ſans étenduë; ceux qui decrient le ſentiment de Descartes, prétendent qu'une *étenduë ſans corps* eſt une ſuite de ce que l'Egliſe enſeigne touchant les eſpeces du pain & du vin, qui demeu-

demeurent ſans ſujet après la conſécration, & qu'un Corps ſans étenduë eſt une ſuite du Dogme de la Préſence réelle du Corps de Jeſus-Chriſt au S. Sacrement. Ce ſont ces deux conſéquences qu'on rejette nettement ici; la 1. parce que quand l'Egliſe prononce que les accidens du pain & du vin demeurent ſans ſujet, cela veut dire, ſans leur ſujet ordinaire, ſavoir le pain commun & ſimple; comme lors que Dieu ou les Anges ſont apparus aux hommes ſous des figures empruntées, les apparences étoient differentes de la réalité, & ſi l'on met l'étenduë au rang des accidens, qui reſtent, il n'y aura point de difference entre le Dogme de l'Egliſe Romaine & *l'impanation* des Lutheriens, une choſe qui a l'étenduë avec les accidens du pain étant du pain très certainement.

On rejette l'autre conſéquence parce qu'un corps étant un amas de parties, des points Mathematiques ſans étenduë ne ſauroient produire l'étenduë des Corps compoſez, de même qu'une infinité de zéros ne ſauroient produire le moindre des nombres. Cette raiſon fait voir que l'*étenduë quelconque* eſt eſſentielle à la matiére des corps en general, & à plus forte raiſon aux Corps organiſez tel que celui de Jeſus-Chriſt, que quelcun (Mr. *Varignon*) dit avoir en petit volume dans le S. Sacrement, une organiſation pareille à celle de nos Corps; car alors, qui pourroit s'aveugler juſqu'à ne pas voir qu'une telle organiſation ſuppoſe des arrangemens & des figures, & par conſequent l'extrapoſition des parties? puiſque s'il étoit poſſible de pénétrer, c'eſt-à-

dire,

dire, de faire entrer toutes les parties d'un Corps vivant les unes dans les autres, il eſt très évident que dès là ce corps ceſſeroit d'être organiſé, qu'il n'auroit plus ni membre ni figure humaine, qu'il n'y reſteroit même aucune diſtinction ſpécifique de chair, de ſang, d'os, de nerfs, ni de tout ce qui s'appelle *parties diſſimilaires*, & que ce qui fait la diſtinction des corps particuliers, ſavoir la difference de leurs combinaiſons & de leur tiſſu, ſeroit entiérement détruit. Les Scholaſtiques eux-mêmes ſont obligez de rejetter l'organiſation du Corps de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement, puis qu'ils enſeignent communément que les parties du Corps du Seigneur ne repondent point aux parties du lieu, qu'elles ne ſont point diſtantes les unes des autres, & qu'elles n'ont point d'extrapoſition. De plus cette organiſation n'eſt pas neceſſaire pour les fonctions que Jeſus-Chriſt y exerce, puisqu'il y eſt *mortua modo*. Enfin cela ſerviroit à retrancher du Myſtere pluſieurs difficultez non neceſſaires, qui revoltent la Raiſon, beaucoup plus que ne fait le Myſtere même. Quelle neceſſité, par exemple, y auroit-il de faire venir du Ciel par *adduction* ou par *reproduction* un corps qui demeure toûjours au Ciel? De faire rentrer toutes les parties de ce ſaint Corps les unes dans les autres pour les reduire à ne tenir point de place? De detruire la matiére du pain & du vin, ſous pretexte de la changer, & d'en laiſſer ſubſiſter les qualitez en l'air? Toutes ces contradictions miraculeuſes ne ſeroient nullement neceſſaires. Il ſuffiroit de concevoir que l'ame de Jeſus-Chriſt & ſa Divi-

nité

nité s'uniſſent ſubſtantiellement à chaque portion ſenſible du pain & du vin, qui deviendroit par cela ſeul & ſans autre changement le vrai & propre Corps de Jeſus-Chriſt, & ce Corps ſeroit le même qu'il a dans le Ciel, non par l'identité de matiére, mais par celle de l'ame, de la même maniére que le Corps qui fut attaché à la Croix, étoit le même qui étoit né de la Ste. Vierge. Par ce moyen les Sens & la Raiſon, les Philoſophes & les Théologiens, les Heretiques & les Catholiques, pourroient ſans beaucoup de peine, concilier leurs differens ſur ce Myſtere. Les Sens continueroient naturellement d'appercevoir ce qu'ils appercevoient auparavant; mais la Foi croiroit & la Raiſon en comprendroit le changement. Les Philoſophes ſeroient d'accord avec les Théologiens, parce que ceux-ci ne propoſeroient point à ceux-là de reconnoître des qualitez en l'air; & une même portion de matiére en pluſieurs lieux à la fois, & pluſieurs dans un même lieu; le pain & le vin reſteroient aſſez pour faire convenir les Lutheriens avec les Calviniſtes; & en même tems le changement de ces deux ſubſtances ſeroit aſſez réel, pour faire que ceux qui le reconnoîtroient fuſſent tenus pour Orthodoxes dans les points de la Tranſubſtantiation & de la Préſence réelle, à quoi l'on eſt perſuadé que les Calviniſtes habiles & moderez n'auroient pas beaucoup de peine à ſouscrire. Par conſequent cette explication pourroit faciliter la réunion des Proteſtans avec les Catholiques dans un Article de grande importance; ce qui n'eſt pas un médiocre avantage de cette explication. Mais, dit

dit l'Auteur, je puis assurer avec vérité, qu'elle a encore celui de se trouver plus conforme à la Tradition des Péres, qu'aucune de celles qui ont cours dans les Ecôles de Théologie.

Pour le montrer, il prend d'abord le fameux passage de la Lettre qu'on croit être de S. *Chrysostome* à *Césarius*, & après avoir rejetté le Commentaire absurde qu'en fait le P. *Hardouin* dans le *Journal de Trevoux*, du mois de Septembre 1715; il montre que cela s'accorde fort bien avec son explication, le pain Eucharistique devenant le Corps de Christ, non par destruction, puisque *la nature du pain demeure en lui*, mais par conversion & addition, en acquerant ce qu'il n'avoit pas, savoir d'être uni substantiellement avec l'Ame & la Divinité de Jesus-Christ & de faire ainsi partie du composé de sa Personne qui est unique.

On objecte que selon cette explication, ce ne sera point le même corps numerique qui a souffert sur la Croix. L'Auteur répond que cette identité numerique n'est pas necessaire, que l'identité spécifique suffit, comme un homme est censé avoir le même corps dans tous les âges, quoique la matiére en ait fort changé, & comme le Corps de Jesus-Christ immolé sur la Croix n'étoit pas autre que celui qui est né de la Ste. Vierge. Lors qu'il est question de *l'identité* des corps changeans, dont la matiére est dans un mouvement perpetuel, le langage ordinaire n'a nul égard à l'exactitude de la notion Philosophique d'*identité*.

On objecte en 2. lieu que selon cette explica-

tion, l'hoſtie ſera un Corps de pain, & non un Corps de chair. L'Autour répond qu'il faut éloigner de nôtre Eſprit les idées de chair & de ſang, que la nature nous fournit; qu'il ne faut point chercher dans cette chair ſacramentelle & ſpirituelle les qualitez de la Chair naturelle & animale, comme le Concile de Trente le reconnoit lui-même; qu'il ſuffit que le pain nous repreſente la chair naturelle de Jeſus-Chriſt & le vin ſon ſang, & que l'un & l'autre, bû & mangé dignement, nous applique le fruit de ſa mort & Paſſion, qu'ils nous repréſentent; que l'organiſation n'eſt pas neceſſaire aux fins du Sacrement, lequel eſt fait, non pour agir comme nôtre corps naturel, mais pour être mangé & bû, à quoi la forme de pain & de vin eſt la plus convenable.

Nôtre Théologien s'étant tiré comme il peut d'un Canon du Concile de Trente Seſſ. 13. qui décide que la ſubſtance du pain ne demeure pas, mais ſeulement les eſpeces; paſſe à faire voir les avantages de ſon explication, qui ſont 1. d'être ſimple & debaraſſée de je ne ſai combien de fictions non neceſſaires, qui ne ſont bonnes qu'à ſervir de pierre d'achopement, tant à ceux qui ſont dans l'Egliſe qu'à ceux qui en ſont dehors. 2. De ne point choquer la Raiſon humaine ni l'experience des Sens. Enfin d'être fondée ſur l'autorité de l'Ecriture Ste. & des plus anciens Peres de l'Egliſe.

(*a*) A l'égard de l'Ecriture, Jeſus-Chriſt n'aiant

(*a*) P. 3. p. 90.

iant pas dit *avec ceci est mon corps*, il n'y a point de lieu à croire que les deux substances sont jointes. Jesus-Christ n'aiant pas dit non plus *sous ces apparences est mon corps*, & le pronom *ceci* se rapportant visiblement au pain, le sentiment qui *détruit* le pain, est insoutenable. Afin que la proposition de Jesus-Christ soit exactement vraie, il faut que la même substance soit tout à la fois son Corps & du pain, ce qui n'a lieu que dans l'explication proposée.

Pour les Peres de l'Eglise il n'est pas difficile de trouver un grand nombre d'endroits où ils enseignent que le pain, demeurant pain, cesse seulement d'être pain commun, & devient par la consécration le Corps de Jesus-Christ composé de deux parties, l'une *terrestre* & l'autre *celeste*, comme parle S. Irenée; & selon Theodoret (*a*), que *Jesus-Christ qui appelle son Corps naturel, froment & pain, a honoré les Symboles visibles du nom de son Corps & de son sang, non en changeant la nature, mais en ajoûtant la grace à la nature.* S. Gregoire de Nysse (*b*) est le premier qui ait emploié la comparaison des alimens qui deviennent nôtre corps par accession & sans être détruits, pour expliquer comment les dons sacrez sont, pour ainsi dire, associez à la matiére du corps de Christ. S. Jean de Damas qu'on peut regarder comme le Thomas d'Aquin des Grecs a encore mieux developpé cette opinion (qui est par-là devenuë l'opinion de l'Eglise Grecque, au moins dans les siecles passez.) D'une liste de passa-

(*a*) Dial. 1. (*b*) Hom. Catech. Ch. 34.

paſſages des Peres tant Grecs que Latins, nôtre Auteur recueille deux choſes, 1. que le pain & le vin ne ſont pas détruits, 2. qu'ils acquierent un nouvel état & ſe changent au Corps de Jeſus-Chriſt. Il ne manque pas de ſe prevaloir auſſi de la retractation impoſée à Berenger, qui porte que ce precieux Corps eſt *rompu par les mains des Prêtres & broyé par les dents des fideles ſenſuellement*; ce qui ne peut être vrai qu'autant que le pain demeure. Or comment ce pain demeurant tel, peut-il devenir réellement le Corps de Chriſt, ſi ce n'eſt par l'union & l'aſſomption dont on a parlé?

La plus grande difficulté eſt de concilier cette opinion avec les Conciles de Conſtance & de Trente, au moins pour ceux qui s'embaraſſent de cette autorité; car il faut avouer que ces Conciles ont fixé poſitivement & dans les termes les plus formels le dogme de la Tranſubſtantiation deſtructive du pain, conſacrant ainſi une opinion qui eſt l'opprobre de l'Eſprit humain, & ſe mettant hors d'état d'entendre jamais raiſon ſur cet article. Tout ce que font des Particuliers, pour applanir les difficultez qui nous ſeparent, ne peut ſervir de rien tant qu'ils ne ſeront pas avouez par le Tribunal de leur Egliſe, qui fait ſeul la règle, & qui n'a garde de ſe relâcher même ſur un Iota. Sa prétenduë infaillibilité rend ſes erreurs incurables. C'eſt la peine légitime de ſon orgueil. „ (a) Après les ténèbres „ que l'obſcure ſubtilité des Scholaſtiques a re-

„ panduës

(a) Preface pag. 3.

„ panduës ſur la Religion, dit l'Auteur de la „ Preface, nous en ſommes reduits à travailler „ comme les Sculpteurs, dont le ciſeau ne fait „ qu'enlever le ſuperflu d'un bloc de marbre „ pour en former une Statue; c'eſt-à-dire, que „ depuis deux ſiecles la tâche principale d'un „ Théologien eſt de retrancher des additions fai„ tes mal à propos, ou de reduire à des idées „ nettes un langage confus, mais conſacré. Le „ malheur eſt pour l'Egliſe Romaine, qu'elle „ s'eſt miſe hors d'état de profiter de ce remede. „ Ni les lumiéres du dehors, ni les efforts loua„ bles de tant de bons esprits qu'elle a dans ſon „ ſein, ne ſauroient lui être d'aucun ſecours „ tant qu'elle ſe fera un point d'honneur de ne „ jamais revenir de ce qu'elle a une fois prénon„ cé ".

L'EDITEUR faiſant uſage des ouvertures données dans la derniére Pièce, & voiant à combien peu il tient qu'on ne s'approche ſur ce piélà, a joint à ce Recueil une quatriéme Pièce, intitulée *Expoſition de doctrine ſur l'Euchariſtie*; & voici ſous quelle face il preſente toute cette matiére.

Jeſus-Chriſt s'immolant pour nous, a voulu que nous participaſſions à nôtre victime comme cela ſe pratiquoit dans tous les Sacrifices. Mais nôtre victime n'étant pas mangeable de ſa nature, comme pluſieurs raiſons le démontrent, il a ſubſtitué en ſa place quelque choſe qui y fût propre, comme les alimens du pain & du vin, en conférant à ces choſes-là le même effet qu'auroit eû ſa chair & ſon ſang, s'il avoit pû nous les

donner. Par-là le pain & le vin ſont érigez & mis dans tous les uſages du vrai Corps & Sang de Chriſt, par raport à l'application du Sacrifice & aux fins du Sacrement. Ils en tiennent lieu, ils en font l'office, ils le repréſentent parfaitement pour ce fait-là, comme une perſonne chargée de procuration en repréſente une autre qui eſt abſente & agit en ſon nom. C'eſt un *équivalent* du Corps de N. S. On peut l'appeller *Corpus vicarium Chriſti.*

Rien n'eſt plus ordinaire dans le monde que de pareilles ſubſtitutions. On donne des gages de ce qu'on ne peut donner manuellement. Un Contract n'eſt en ſoi-même que du parchemin; mais par l'uſage que les Loix y attachent, ce parchemin devient une donation, une vente, un engagement; le ſigne acquiert tous les droits de la choſe qu'il repréſente. La monnoie n'a point de valeur en elle-même; c'eſt le Souverain qui lui donne cours, & qui en fait une eſpece d'équivalent donné & reçû en échange de toutes ſortes de biens. Pendant quelques années les *Billets de banque* ont tenu lieu d'argent en France. Ce n'étoit en ſoi-même que du papier; mais l'autorité du Roi avoit mis ce papier en valeur, en y attachant un prix qui n'y étoit pas naturellement.

De même (pour rendre ceci plus briévement par une eſpece de Dialogue.)

D. Qu'eſt-ce en ſoi & naturellement que les ſignes Euchariſtiques?

R. Du pain & du vin.

D. N'eſt-ce que du pain & du vin communs?

R. Ce

R. Ce ſont de plus des ſignes, des gages, & des équivalens de la chair & du ſang de Jeſus-Chriſt.

D. Comment cela ſe fait-il?

R. Par l'autorité de N. S. qui eſt le Souverain Légiſlateur de l'Egliſe. Autrement ces choſes demeureroient dans leur état vil & commun.

D. Eſt-ce par les Sens que nous pouvons en juger?

R. Non; car les Sens ne nous font voir que du pain & du vin ordinaire, & un Infidelle n'en aura point d'autre idée; mais ceux qui ſont avertis de l'inſtitution du Seigneur & qui y ajoûtent foi, croient que ces élemens ont tout un autre office que ce que les yeux en découvrent. C'eſt par la Foi que nous en connoiſſons l'uſage religieux.

D. Ne peut-on pas conſiderer ces alimens ſous deux faces differentes?

R. Oui, tels qu'ils ſont en eux-mêmes comme de ſimple pain & vin, ou par raport à l'office dont Jeſus-Chriſt les a revêtus. Il y a leur état naturel & phyſique; il y a leur état ſpirituel & religieux.

D. Auquel de ces deux états doit-on le plus s'arrêter?

R. Il n'eſt pas queſtion en communiant de penſer que c'eſt là du pain; les Sens le découvrent aſſez & cela ne fait rien à nôtre édification. Il s'agit uniquement de penſer que ce ſont des ſignes qui nous repréſentent Jeſus-Chriſt & nous appliquent les fruits de ſa mort. La devotion du Communiant ne doit s'attacher qu'à cela, & c'eſt auſſi là-deſſus qu'il faut animer & ſoute-

ſoutenir ſa Foi, de peur que le jugement groſſier des Sens ne lui faſſe paroître ces élemens communs trop mépriſables. Delà vient que les Liturgies & les exhortations des Prédicateurs s'appliquent uniquement à élever nôtre eſprit de ce côté-là, comme ſi l'état phyſique de ces élemens étoit effacé & oublié, & qu'il n'y eût que leur état ou uſage ſpirituel qui ſubſiſtât pour le fidelle.

D. Toute ſorte de pain a-t-il la proprieté que vous dites?

R. Non, mais ſeulement celui qui eſt tiré de l'uſage commun par une ſorte de conſecration qui rapelle l'inſtitution du Seigneur; comme toute ſorte de papier n'étoit pas billet de Banque, mais ſeulement celui qui portoit la marque ordonnée par le Roi.

D. La Conſecration ne produit-elle pas un changement dans le pain de l'Euchariſtie?

R. Elle en produit un très-grand, puisque de pain commun elle l'éleve à la qualité de corps repréſentatif du Seigneur. C'eſt la même ſorte de changement qui arrive à un homme qui eſt ſacré Roi, à du papier érigé en billet de valeur, à quelcun qui devient Chrétien par le Batême. Ce changement ne détruit pas la nature de la choſe, mais y ajoûte une qualité externe, & néanmoins très-réelle, qui l'emporte de beaucoup ſur celles qu'elle avoit déja.

D. Le pain ne doit-il pas auſſi changer de nom par ce moyen?

R. Rien n'eſt plus naturel que de donner au ſigne, & ſur tout à un ſigne équivalent, le nom de la choſe ſignifiée, comme on apelle un Cor-

don

don bleu l'*Ordre du S. Esprit*, un contract une *Vente*, ou une *Donation*, & la Bible *la Parole de Dieu*, quoi qu'elle en contienne ſeulement la declaration par des ſignes, qui ſont des mots & des lettres. Il eſt d'autant plus à propos d'appeller le pain conſacré *Corps de Chriſt*, qu'il faut que le fidele l'enviſage uniquement ſous cette relation, dans l'uſage du Sacrement.

D. Il n'eſt donc pas néceſſaire d'imaginer une Tranſubſtantiation phyſique qui détruiſe la nature du pain?

R. Cela eſt tout-à-fait abſurde & inutile. Il n'y a qu'à éloigner de nos idées ce qu'il y a de terreſtre dans le Sacrement pour n'en conſiderer que la partie celeſte, par abſtraction. Le changement ſe doit faire dans nôtre eſprit, & non dans le pain.

D. Il n'eſt donc pas néceſſaire non plus d'imaginer que l'Ame & la Divinité de Jeſus-Chriſt s'uniſſe au pain pour en faire ſon Corps?

R. C'eſt-là un nouveau myſtere que l'Ecriture Ste. n'enſeigne pas, & qui eſt ſuperflu. Il ſuffit d'une attribution morale & legislative par où Jeſus-Chriſt confére au pain conſacré, non les fonctions de ſon corps à tous égards, mais le droit de repréſenter ſon corps, par raport à la manducation Sacramentelle, ni plus ni moins que ſi c'étoit ſon propre corps.

D. N'y a-t-il pas ici tout à la fois figure & réalité?

R. Sans doute. Il y a figure, en ce que ce ſont des ſignes, & non l'original même; il y a réalité en ce que ce ne ſont pas de ſimples ſignes

ſans vertu, ni des images toutes nuës, mais des ſignes effectifs, qui valent autant que la choſe même, & en ont tout l'effet, comme les billets de Banque avoient une valeur, non intrinſeque, mais pourtant fort réelle dans le Commerce.

Cette idée de ſigne ou gage équivalent, ſe trouve dans les Ecrits anciens, comme quand S. Cyrille d'Alexandrie dit que *le Seigneur, de peur que nous n'euſſions horreur de ſa chair & de ſon ſang, communique à ces dons expoſez devant nous, une force de vie & les change en l'efficace de ſa chair.* Tertullien dit que par le pain *Chriſtus corpus ſuum repræſentat*, terme de barreau qui ſignifie la même choſe que ce que S. Auguſtin appelle *ſuſtinere perſonam alicujus*, faire le perſonnage ou la fonction d'un autre. Victor d'Antioche dit que *nous devons eſtimer le pain, après l'action de graces, être le corps de Jeſus-Chriſt & tenir la coupe au rang* ou à la place *du ſang*, τὸ τοῦ αἵματος. Un autre dit que Jeſus-Chriſt nous a laiſſé l'Euchariſtie ἀντ' ἀντῆ, au lieu de lui-même. C'eſt auſſi le ſens du mot *Antitypes* ſi uſité chez les Grecs en cette matiére. Un Latin (*Amalarius de Offic.* l. 3. c. 5.) diſoit de l'Hoſtie qu'elle eſt immolée *vice Chriſti*; & le venerable Bede, (a) que *Jeſus-Chriſt a transféré le myſtere de ſa paſſion dans les Créatures de pain & de vin, & a ſubſtitué ſon corps dans ces figures.* Germain, Patriarche de Conſtantinople, dit que *nous mangeons le pain comme la chair du Fils de Dieu.* On demandoit dans les priéres de l'Office Mozarabe, citées

(a) *Beda*, Homil. xſtiv.

citées par Iſidore de Seville, *ut oblatio quæ Deo offertur ſanctificata per Spiritum Sanctum, corpori Chriſti & ſanguini conformetur.* (car c'eſt ainſi qu'il faut lire, & non *confirmetur*, comme portent les Editions.) C'eſt auſſi le vrai ſens de ces termes du Canon de la Meſſe; *Fac iſtam oblationem ratam, benedictam ut nobis corpus & ſanguis fiat dilectiſſimi Filii tui.* On demande par-là que Dieu confere à cette oblation l'effet & le pouvoir du Corps de Chriſt à nôtre égard, qu'il l'érige en cette qualité & lui en attribuë la vertu, enſorte qu'elle nous en tienne lieu pleinement. En cet endroit il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion dont l'Auteur lui-même nous a avertis. Il faut ſupprimer ces trois lignes: „ Ce „ mot *nobis* a paru ſi dangereux en ce ſens qu'il „ a été ſupprimé dans le Miſſel Romain ". Cela étoit rayé dans le Manuscrit; mais l'Imprimeur n'y prit pas garde. On prie chaque Lecteur de l'effacer de ſon exemplaire.

Avec la clé qui a été donnée, il n'y a aucune expreſſion des Liturgies ni des Péres, au ſujet de l'Euchariſtie, qui ne s'explique aiſément, ſans en excepter les plus fortes, comme on le fait voir en détail. Par-là auſſi l'on montre comment, en prenant groſſiérement certains termes & en paſſant du Moral au Phyſique l'Egliſe Romaine a pû tomber imperceptiblement dans l'erreur de la Tranſubſtantiation; ce qui ſert de réponſe au Traité de la *Perpetuité*. La concluſion eſt que cette maniére de préſenter nôtre créance tient un juſte milieu entre ceux qui énervent le Sacrement & ceux qui ſe forgent des chimeres pour l'éle-

l'élever; qu'elle ſauve les Droits de la Raiſon & de la Foi; qu'elle donne au Sacrement toute la réalité qu'on peut deſirer; qu'elle ſatisfait à tout ce qui ſe lit dans les Liturgies & dans l'Antiquité Eccleſiaſtique, & que s'il y a quelque point de réunion à chercher là-deſſus entre les Chrétiens, c'eſt le meilleur tour qu'on puiſſe prendre.

Le point capital eſt de convenir que le pain & le vin ſubſiſtent, & ne ſont pas détruits. Moyennant cela, de quelque maniére que l'on conçoive d'ailleurs la préſence de N. S. dans l'Euchariſtie, ce ne ſera point une diſſenſion dangereuſe, & même quand on voudra l'aprofondir, la diſſenſion n'ira jamais bien loin parce qu'il faudra toûjours ſe reduire à une ſorte de préſence ſpirituelle & myſtique. C'eſt le dogme de la deſtruction des Symboles qui eſt la veritable pierre d'achopement & de diviſion.

Si l'on avoit beſoin de plus grands éclairciſſemens ſur cette matiére, l'Auteur ſeroit prêt à les donner; & même à faire voir que les Péres n'ont rien dit qui ne ſe trouve également dans les Livres de dévotion faits par des Proteſtans; le langage de dévotion étant oratoire & allant toûjours au delà de la préciſion dogmatique.

ARTICLE V.

Memoires de FREDERIC HENRI, *Prince d'*ORANGE; *qui contiennent ſes Expeditions Militaires depuis* 1621. *jusqu'à l'Année* 1646. *Enrichis*

richis du Portrait du Prince, & de Figures representant ſes Actions les plus memorables, deſſinées & gravées par BERNARD PICART. A Amſterdam, chez P. Humbert 1733. 4. Pagg. 35. pour la Préface, & 362. pour les Memoires, ſans compter la Table des Matieres.

QUELQUE prévenu que l'on ſoit contre les Préfaces, celle, qui eſt à la tête de ces *Memoires*, ſera toûjours exceptée. Elle n'eſt pas ſeulement très-néceſſaire, & très-bien écrite, ce qui en rend la Lecture non moins utile qu'agréable; mais elle eſt encore parſemée de divers traits Hiſtoriques qui la rendent extrêmement curieuſe. Les Connoiſſeurs n'en jugeront point autrement, à ne conſiderer la Piece que par elle-même. Auſſi le Public en a-t-il l'obligation à un Homme qui tient depuis long-tems un rang très-illuſtre, & très-merité dans la Republique des Lettres. On nous avertit au bas de la 1. Page que *cette Preface eſt de Mr. De* BEAUSOBRE, le Pere, *à qui le Manuscrit des Memoires a été confié, pour le lire, pour y corriger des fautes de Copiſte, s'il y en avoit, & pour en procurer l'Edition.* Dire le nom de l'Auteur c'eſt en faire l'Eloge.

L'Ouvrage même a été trouvé dans le Cabinet de feuë Madame la Princeſſe d'*Anhalt Deſſau*, née Princeſſe d'*Orange* & la troiſieme des Filles de *Frederic Henri*. Cette Princeſſe qui *conſervoit une très-grande veneration pour la memoire de ſon Pere & de ſa Mere*, née Comteſſe de *Solms*, *ramaſſoit*, *avec ſoin*, *tous les monumens de*

de ces deux illustres personnes. Elle en avoit en original quantité de Lettres, desquelles on auroit sans doute appris bien des Anecdotes du tems, tant par rapport aux affaires domestiques, que par rapport aux publiques. Mais l'estime singuliere que la Princesse faisoit de ce Thrésor, l'a fait perir sans ressource; car *elle ordonna que l'on mît ces Lettres dans son Cercueil*, & on les y plaça sous sa Tête. Quant aux *Memoires*, la Princesse les a laissez, en mourant, à son A. S. Monseigneur le Prince d'*Anhalt-Dessau*, son Fils, qui *s'est déterminé à* les *publier*, pour les mettre à couvert de *mille accidens* qui *pourroient faire perir un Manuscrit, qui est unique, & priver pour jamais le Public d'une Piece de cette conséquence*. A ce sujet Mr. de *Beausobre* ne manque point l'occasion naturelle de donner à ce Prince les louanges qu'il a méritées, & parmi lesquelles celles de sa Majesté *Prussienne* ne sont pas non plus oubliées.

Nous venons d'insinuer que le Ms. qui s'est trouvé dans le Cabinet de feuë Madame la Princesse d'*Anhalt* étoit *unique*, & nous devons ajoûter qu'il l'étoit effectivement, puis qu'après diverses informations, il ne s'en est point trouvé de Copies, dans aucune des Bibliotheques de tant de Personnes, curieuses de ces sortes de choses qui sont dans les *Provinces-Unies*. Mais alors la question est de savoir qui est l'Auteur de ces Memoires, si c'est *Frederic Henri* lui-même, ou quelque Officier de son Armée? „ Le Prince, *dit Mr. de Beausobre*, étoit très-capable „ de *les* écrire. On sait qu'il étoit savant; qu'il „ se

„ ſe retiroit tous les jours quelques heures dans „ ſon Cabinet pour y étudier, & qu'il portoit „ ordinairement avec lui, en petit volume, les „ Commentaires de Ceſar, en Latin. C'eſt une „ lecture que font encore de grands Capitaines. „ Il ſeroit donc très-poſſible, que ſe propoſant „ Jules Ceſar pour modele, dans le métier de la „ guerre, & ne pouvant ſe refuſer le témoigna- „ ge de l'avoir bien imité, il voulut auſſi, à l'e- „ xemple de Céſar, être l'Hiſtorien de ſes pro- „ pres Actions, perſonne ne pouvant mieux en „ parler que lui. On a été d'abord dans cette „ opinion; mais on a jugé dans la ſuite, que le „ Prince s'étoit ſervi de la Plume de quelque „ Officier, pour donner à ſes *Mémoires* la forme „ où ils ſont. L'Officier a travaillé ſur les Re- „ lations du Prince: Et le Prince a lû ſon Ou- „ vrage & l'a retouché, comme on le voit par „ quantité de Corrections qui ne peuvent ve- „ nir que de lui".

Après avoir donné quelques Exemples de ces Corrections, qui prouvent inconteſtablement que le Prince avoit lû & retouché ces *Memoires*, l'Editeur en conclut auſſi qu'il ne les avoit point écrits. „ C'eſt auſſi, *ajoûte-t-il*, ce qu'on ap- „ perçoit en quelques Endroits, où l'Hiſtorien „ ſe diſtingue du Prince, comme lors qu'après „ avoir raconté la priſe d'*Orſoi*, & la ſeparation „ de l'Armée, il ajoûte, *Pour nous*, en quatre „ jours, *nous vinmes à Nimegue*, où le Prince „ fit embarquer les Soldats; *Pour lui il arriva à* „ *la Haye*. L'Hiſtorien n'eſt donc pas le Prin- „ ce même. C'eſt quelque Officier de ſon Ar-

„ mée,

„ mée, & l'on juge que c'eſt un Officier Fran-
„ çois puis qu'il écrit en François, & qu'il y a-
„ voit beaucoup d'Officiers de cette Nation au
„ ſervice des Etats. Mais c'eſt certainement un
„ Officier de marque & de merite, qui avoit la
„ confiance de ſon Général, & qui étoit ſavant
„ auſſi bien que lui. Son Stile montre qu'il é-
„ toit verſé dans la lecture des Hiſtoriens La-
„ tins, dont il imite la narration. Il faut même
„ qu'il eût fait un long ſejour en Hollande, car
„ il adopte des termes Flamands, & s'en ſert
„ comme de mots connus ".

Mr. de *Beauſobre* nous donne enſuite une idée ſi juſte de ces Memoires, & de ce qu'ils contiennent, que je n'en ſaurois faire de meilleur Extrait qu'en copiant cet endroit de ſa *Préface*.

„ Nos Memoires, *dit-il*, commencent en 1621.
„ après l'expiration de la Treve avec les Espa-
„ gnols. *Frederic Henri* étoit alors Général de la
„ Cavalerie, ſous le Prince *Maurice* ſon Frere,
„ qui l'avoit éleyé depuis l'âge de douze ans.
„ *Maurice* étant mort au mois d'Avril 1625.
„ *Frederic Henri* lui ſucceda en toutes ſes Char-
„ ges, & commanda les Armées de l'Etat juſ-
„ qu'à ſa mort, qui arriva le 14. de Mars 1647.
„ Cependant nos *Memoires* ne s'étendent que
„ juſqu'à la fin de la Campagne de 1645. Ils
„ furent achevez d'écrire dans ce tems-là. On
„ y ajoûta ſeulement depuis, & vers le mois de
„ Mai de l'Année ſuivante, deux ou trois Perio-
„ des, dans leſquelles on raconte, que les Am-
„ baſſadeurs des Etats étoient arrivez (*a*) à Mun-
„ ſter,

(*a*) Les Ambaſſadeurs des Etats arriverent à Munſter le

„ ſter, où ils avoient reçû tous les honneurs
„ qu'on peut rendre aux Miniſtres des Souve-
„ rains. Après quoi l'Hiſtorien dit, *ils y ſont à*
„ *preſent, & traitent avec les Espagnols ſur le*
„ *fait de la Treve. En peu de tems l'on verra ce*
„ *qui s'y conclurra.* Cela fait voir que ce Ma-
„ nuscrit fut achevé d'écrire dans les premiers
„ Mois de 1646. environ un an avant la mort
„ de Frederic Henri: ce qui ſert à confirmer
„ qu'il les a vûs & corrigez, & qu'ils n'ont été
„ dreſſez que ſur ſes Relations, & par ſes ordres.

„ Ils ne contiennent nuls myſteres, nuls ſe-
„ crets d'Etat. Le Prince s'y borne à raconter
„ ſes Expeditions Militaires, ſans toucher aux
„ affaires du Gouvernement, ou s'il en parle
„ quelquefois, c'eſt avec une extrême circons-
„ pection. Le Lecteur en jugera par un ou
„ deux Exemples.

„ Les ſuccès rapides de la Campagne de 1632.
„ ayant jetté la terreur dans les Païs-Bas Espa-
„ gnols, l'Infante *Iſabelle*, qui en étoit Gouver-
„ nante, & les Etats aſſemblez à Bruxelles, dé-
„ puterent au Prince d'Orange, qui étoit alors
„ à *Maeſtrichs* avec l'Armée, le *Duc d'Arſchot*,
„ *l'Archevêque de Malines*, *l'Abbé de St. Waaſt*
„ &c. pour faire des Propoſitions de Paix. Le
„ Prince étoit d'avis qu'on negociât à *Maeſtrichs*.
„ Il ne falloit pas donner aux Espagnols le tems
„ de revenir de leur conſternation, & le Traité
„ ſe

le 11. de Janvier 1646. Les Propoſitions touchant la Treve furent faites le 13. de Mai de la même année. *Le Clerc.* Hiſt. des Prov. Unies, Tom. II. pag. 250.

„ ſe faiſant à la vûë de l'Armée victorieuſe, (*a*)
„ on auroit pû le conclurre en peu de tems, &
„ à l'avantage de l'Etat. C'étoit le ſentiment
„ du Prince: mais tout raiſonnable qu'étoit ce
„ ſentiment, il ne fut pas ſuivi. On trouva à
„ propos à la Haye d'y renvoier les Negocia-
„ tions. L'Hiſtorien en avoit dit la raiſon en
„ ces termes, *A cauſe des conſiderations particu-*
„ *lieres de quelques-uns, qui deſiroient être em-*
„ *ploiez audit Traité.* Cela eſt bien moderé.
„ On ne nomme perſonne. Cependant le Prin-
„ ce a effacé ces mots, par égard ſans doute
„ pour des Membres de l'Etat, qu'on y auroit
„ pû reconnoître.

„ Il uſe de la même circonſpection, lors qu'en
„ parlant du Mariage de ſon Fils, avec *Marie*
„ *Stuart*, Fille de *Charles* I. Roi d'Angleterre,
„ il dit que ce Mariage fut conclu, *malgré les*
„ *oppoſitions & les contremines de quelques-uns,*
„ *qui le devoient moins qu'aucun autre.* L'Hiſto-
„ rien en avoit dit davantage, & déſignoit ap-
„ paremment ou les Perſonnes, ou leurs Motifs;
„ mais le Prince a ſi bien effacé tout cet en-
„ droit, qu'il m'a été impoſſible de le déchif-
„ frer. Une telle circonſpection, jusques dans
„ des Memoires, qu'il laiſſe à ſa Famille, eſt
„ une bonne preuve de la prudence & de la mo-
„ deration de ce grand Homme.

„ Je ne croi pas que perſonne puiſſe conteſter
„ l'utilité de ces *Memoires*. Il y en a une géné-
„ rale; c'eſt celle d'éclaircir & de rectifier l'Hiſ-
„ toire

(*a*) Maeſtricht capitula le 22. d'Août 1632.

„ toire des Guerres, entre les Espagnols, & les
„ Provinces Unies, pendant l'espace de 25. ans.
„ Il n'y a que les Généraux en chef, qui puiſ-
„ ſent raconter, avec exactitude, les Evenemens
„ Militaires. Tout ce qui eſt au deſſous d'eux
„ ne voit que confuſément ce qui ſe paſſe, n'en
„ connoit pas les veritables cauſes, & ne juge
„ de leurs entrepriſes que par le ſuccès. On les
„ louë, on les blâme presque avec une égale té-
„ merité, lors même que la Partialité ne s'en
„ mêle point. C'eſt pour cela que l'on recher-
„ che les Relations qui ont été faites par les Gé-
„ néraux eux-mêmes, ſur tout quand ce ſont
„ des Relations, qu'ils n'ont pas eu deſſein de
„ publier, & dont ils ne prétendent point ſe fai-
„ re honneur. Lorsque j'ai voulu comparer les
„ récits d'un des meilleurs Hiſtoriens des Pro-
„ vinces-Unies avec ceux de nos *Memoires*, j'y
„ ai trouvé quantité de fautes, que je n'imputе
„ pas à l'Hiſtorien, mais à ſes Auteurs ".

Deux ou trois Exemples très-remarquables, que Mr. de *Beauſobre* en allegue, juſtifient très-clairement l'utilité de cet Ouvrage pour rectifier les faits rapportez par d'autres Hiſtoriens, ou les jugemens temeraires qu'ils ont faits quelquefois au ſujet de *Frederic Henri*, & de ſa conduite en diverſes rencontres. Les Obſervations de l'illuſtre Editeur, ſur la Campagne de 1645. meritent ſur tout d'être luës, de même que celles qu'il fait enſuite pour faire ſentir de quelle utilité ces Memoires *peuvent être auſſi aux Officiers Généraux, & à ceux qui aſpirent à le devenir.* „ Rien, „ *dit-il*, n'eſt plus propre à former ces derniers,

„ que l'étude des Desseins, des Expeditions, de-
„ la Conduite des grands Capitaines, & celle-
„ des Accidens qui ont quelquefois fait manquer
„ leurs Entreprises. De là vient, que quoi que
„ la maniere de faire la Guerre ait si fort changé
„ depuis les Romains, on étudie encore, on lit,
„ avec admiration, les *Memoires de Jules Cesar.*
„ Les armes ne sont plus les mêmes; la manie-
„ re de fortifier les Places est toute différente:
„ mais au fond l'Art Militaire ne change point;
„ il faut d'ailleurs les mêmes qualitez pour être
„ habile Général. Je ne sai s'il y en a eu beau-
„ coup, qui aient réuni plus de ces qualitez é-
„ minentes, que *Frederic Henri.* Le Prince,
„ l'Honnête Homme, le Général, caracteres
„ que l'on rencontre si rarement dans un même
„ sujet, se trouvoient parfaitement dans sa Per-
„ sonne. Mais comme c'est le Général qui com-
„ mande, & qui agit dans ces Memoires ",
c'est aussi de ce côté-là que Mr. de *Beausobre* le
considere principalement. Il y découvre donc
plusieurs choses qui font beaucoup d'honneur à
ce Prince. *Frederic Henri* faisoit observer une
exacte discipline aux Soldats; il ne cherchoit
point à donner des batailles; il n'étoit nullement
entêté des projets hazardeux pour les préferer,
par vaine gloire, aux plus sûrs; il ne s'aheurtoit
point contre des obstacles imprévus & invinci-
bles; & à toutes ces Vertus Militaires il joignoit
une extrême modestie.

Tous ces Articles sont munis de bonnes preu-
ves, ou de reflexions excellentes. Le 2. n'en
est pas le moins curieux. Tout le monde a re-

marqué

marqué comme une chose bien singuliere, que pendant tout le Généralat de *Frederic Henri* il n'y aît point eû de Bataille, & je croi effectivement qu'il est le seul grand Capitaine à qui cela soit arrivé. Une singularité si surprenante, & même si unique en son espece, n'a point échappé à Mr. de *Beausobre*, & ce qu'il dit là-dessus est si juste, si bien pensé, & si bien exprimé, que tous mes Lecteurs seront ravis de l'entendre parler lui-même. „ Frederic Henri, *dit-il*, ne cher-„ choit point à donner des Batailles. Sachant, „ que, quelques mesures que prenne le Géné-„ ral, le succès est entre les mains d'une infini-„ té de causes qui ne dépendent pas de lui, il ne „ vouloit point exposer les Forces de la Repu-„ blique sans une extrême nécessité. Son but „ étoit d'affermir l'Etat, par des conquêtes uti-„ les, d'en étendre la Domination, & d'en for-„ tifier les Frontieres. Le Hazard n'a point de „ part, ou très-peu, à cette sorte de Victoires. „ Elles sont l'Ouvrage de la Prudence, de la Vi-„ gilance, de la Valeur, & de la Conduite du „ Général. Aussi, quand on lit les Expéditions „ de Frederic Henri, on reconnoît, qu'il ne „ fut jamais redevable de ses succès à ce qu'on „ nomme la Fortune. Elle eut le pouvoir, qu'el-„ le aura toûjours, de traverser quelquefois ses „ desseins: mais il ne s'y fia jamais, & ne lui „ laissa point l'honneur de les faire réussir ".

C'est dommage que dans ces *Mémoires* on ne voie *le Prince d'Orange qu'à la tête des Armées*. L'Editeur remarque avec raison, que *si on l'employoit à la tête du Gouvernement il ne perdra rien*

de ſa gloire. On ne le vit jamais donner des ombrages à la Republique, ni vouloir en forcer les Reſolutions. Auſſi en avoit-il toute l'affection, & toute la confiance.... Il obtint ainſi de l'amour & de la reconnoiſſance d'un Etat libre, ce que ſon Succeſſeur penſa faire perdre pour toûjours à Guillaume III. pour en avoir uſé autrement. Le Comte d'*Eſtrades* qui ſervit long-tems ſous *Frederic Henri*, & qui eût beaucoup de part à ſa confiance, a tracé de ce Prince un Portrait qui lui eſt très-glorieux, & qui eſt ici rapporté tout entier.

Du Prince, qui fait le ſujet de ces *Memoires*, Mr. de *Beauſobre* revient aux *Memoires* même, & nous apprend que „ le Mſ. eſt un *in folio* „ de 328. Pages, écrit de deux mains differen„ tes. Ce ſont, *dit-il*, des mains de Secretai„ res, qui ſavoient bien peindre, mais qui ont „ mal obſervé la ponctuation, & l'uſage des Let„ tres capitales. J'ai eu entre les mains trois ou „ quatre Lettres de Frederic Henri adreſſées à „ un grand Prince. Elles ſont écrites en Fran„ çois par des Secretaires, & le caractere en ap„ proche extrêmement de celui du Manuscrit... „ L'Orthographe, *des Memoires*, eſt du tems „ où le Mſ. a été copié. On n'y a rien voulu „ changer non plus qu'au ſtile: On croit qu'il „ faut laiſſer aux Ecrits l'air & le caractere de „ leur âge, à moins qu'ils ne ſoient devenus in„ intelligibles... Comme le Prince d'Orange „ fait la relation de ſes Campagnes, ſes Memoi„ res ſont des *Annales*, où il raconte ſous cha„ que Année, les Evenemens Militaires de cet„ te Année-là. Ceſar a ſuivi la même Méthode ".

L'Edi-

L'Editeur a eu ſoin, pour la commodité des Lecteurs de partager la Narration en Sections aſſez courtes, & de marquer l'Année au haut de la Page. Le Libraire, de ſon côté, a fait de ſon mieux pour rendre cette Lecture agréable à la vûë. A la groſſeur & à la beauté des Caracteres, il a joint le Portrait du Prince qui eſt placé au commencement des *Memoires*, & diverſes Figures qui ſont à la tête des Sections qui contiennent les plus conſiderables Evenemens. On voit dans la I. le Prince d'Orange qui prend ſeance au Rolle, après avoir prêté le Serment du Stadhouderat; & dans les ſuivantes le Plan du Siege de *Bois-le-Duc* en 1629. la défaite de la Flotte *Espagnole* en 1631. *Maſtricht* aſſiegé en 1632. la priſe du Fort de *Schenc* en 1636. Le Siege de *Breda* en 1637. La defaite de la Flotte *Espagnole* par *Tromp* en 1639. & le Siege du *Sas de Gand* en 1644.

Pour ſatisfaire toute la curioſité des Perſonnes qui n'ont point encore vû ces *Memoires*, il ne me reſte plus qu'à en extraire quelques Endroits, afin d'en faire connoître le goût & le ſtile. J'en choiſirai d'abord qui contiennent des Reflexions ſur l'Art Militaire, & j'en donnerai enſuite d'autres qui ſont de Politique ou d'Hiſtoire.

En voici un du premier genre, & qui fait partie de la Campagne de 1626. „ Le Conte de „ Berg, qui fut adverti par des gens du Païs que „ le Canal, que j'ai dit aller de *Calcar*, jusques „ dans le Rhin, étoit guaiable en certain lieu „ qu'ils cognoiſſoient, prit là-deſſus reſolution „ de venir attaquer par là noſtre Cavallerie, qu'il

„ apprit ne faire pas trop bonne garde en cet
„ endroit: Auquel toutesfois le Prince d'Oran-
„ ge avoit été en perſonne, & ordonné au Con-
„ te de Stirum, Commiſſaire Général d'icelle,
„ d'y mettre tousjours une Compagnie en garde,
„ & avoit fait faire une redoute aſſez proche de
„ là, où il y avoit cinquante hommes de garde.
„ Nonobſtant cela le Conte Henry de Berg, a-
„ vec toute ſa Cavallerie, & quelques Arque-
„ buſiers à rouet, arriverent à la pointe du jour
„ au Canal ſuſdit, n'y trouve que ſix ou ſept
„ Cavalliers de garde, qui les voyant paſſer le
„ Canal, au lieu d'en avertir le Conte de Sti-
„ rum, ou bien donner l'alarme, s'enfuirent ſans
„ rien dire, de façon que le Conte de Berg paſ-
„ ſa le Canal avec douze ou quinze Compagnies
„ de Cavallerie, entra dans le quartier de la nos-
„ tre ſans alarme, & arriva de ceſte façon au
„ logis du Conte de Stirum, où ayant fait don-
„ ner quelques uns des ſiens, l'alarme ſe donna
„ auſſi-toſt, & ledit Conte de Stirum fut fait
„ priſonnier..... Le peu de garde qu'il rencon-
„ tra, arriva par un mal entendu, à ſçavoir que
„ le Prince avoit commandé, qu'*on miſt tousjours*
„ *une Compagnie de Cavallerie audit lieu en gar-*
„ *de*, le Conte de Stirum avoit entendu, *que*
„ *d'une Compagnie on pourveuſt tous les jours ce*
„ *lieu de garde*. Voila comme une parole mal
„ entenduë, ou mal compriſe, eſt quelquefois
„ faute d'un grand accident, principalement à
„ la guerre. Partant eſt bien meilleur de don-
„ ner tous ces ordres par eſcript; car s'il y euſt
„ eu une Compagnie de garde, qui euſt fait la

„ moin-

» moindre reſiſtance du monde, noſtre Caval-
» lerie euſt eu le loiſir de monter à Cheval &c".

A ce Trait je n'ajoûterai que le ſuivant, au ſujet de la levée du ſiege de *Fontarabie* en 1638.

» L'Armée Espagnolle, commandée par l'Ami-
» rante de *Caſtille*, s'eſtoit logée ſur une Colli-
» ne, proche du quartier de M. de *la Force*, qui
» eſtant avancé devant le grand quartier, & vo-
» yant quelques Ennemis ſortis à l'Escarmou-
» che, commanda aux deux Capitaines de Ca-
» vallerie, qui eſtoient avec leurs Compagnies
» en garde hors de ſon retranchement, de ſe re-
» tirer tout bellement ſi l'Ennemy venoit à eux;
» mais en lieu de ſuivre ceſt ordre, dès qu'ils
» virent les Espagnols venir à eux, prirent tel-
» lement l'espouvante, qu'ils ſe jetterent ſur
» quelque Infanterie qui les ſouſtenoit; tout ce-
» la, avec ceſte confuſion, entrant dans le quar-
» tier dudit Marquis, y apporta un tel espou-
» vantement, que tous les Soldats commence-
» rent à s'enfuir, jettant leurs Armes: Où Mr.
» le Prince de *Condé*, qui commandoit l'Armée,
» accourant avec quelques Volontaires, pour les
» arreſter & remedier à ce desordre, ne le peuſt
» jamais, mais fut contraint de ſe ſauver dans les
» Chalouppes, & de là par Mer à Baionne. Tout
» le reſte de l'Armée prit de cela une ſi grande
» apprehenſion que ſans voir l'Ennemy ni eſtre
» attaqué, ſe mit à vauderoute... Ainſi ceſte
» place qui eſtoit ſur le point d'eſtre priſe, &
» qui commençoit à parler, a eſté delivrée, l'on
» peut dire, par une terreur panique. C'eſt à
» quoy tous Chefs de Guerre doivent bien pren-

„ dre garde, que tant plus ils ſont près d'eſtre „ maiſtres d'une Place, mesmes qu'ils traitent „ de la capitulation, que c'eſt alors qu'ils doi„ vent faire meilleure garde, & tenir toute leur „ Armée en armes, jusques à ce que l'Ennemy „ ſoit ſorti de la Place qui eſt attaquée, crai„ gnant les inconveniens qui en tel temps peu„ vent arriver, & que toute la peine de quel„ ques mois ſoit renduë infructueuſe par leur ne„ gligence, en un moment de temps, comme „ il eſt arrivé en ceſte occaſion. L'on ne doit „ pas auſſi envoier un gros de Cavallerie avec „ peu d'Infanterie, vers une Armée ennemie, „ que l'on juge eſtre en volonté de vous venir „ attaquer; car infailliblement elle pouſſera ſes „ gens, & les fera rentrer en desordre dans le „ quartier, ce qui le plus ſouvent apporte de la „ confuſion aux gens de guerre, comme l'on a „ veu en ceſte action ſusdite ".

Il entre très peu de Politique dans ces *Memoires*. Mr. de *Beauſobre* en a donné la raiſon dans ſa *Preface*. Tout ſe reduit à l'extrême circonſpection du Prince d'*Orange*. Il ne laiſſe pas que d'y avoir des Endroits où l'on voit ce que ce Prince penſoit de certaines Perſonnes, & de certaines Affaires. On peut rapporter à ceci ce qu'il dit du Cardinal de *Richelieu* en parlant de ſa mort, ſur l'an 1643. „ En ce mois [de Mars] l'on „ reçut nouvelles de la mort du Cardinal de Ri„ chelieu, qui arriva à Paris le 14. de Mars, „ d'une fievre qui ne lui dura que quatre ou cinq „ jours. Le Roy tesmoigna quelque regret de „ ſon mal, mesme l'alla viſiter durant qu'il ves„ cut;

„ cut; mais après il n'en fit pas grand ſemblant, „ ni ne fit paroiſtre d'en avoir beaucoup de dé- „ plaiſir. Perſonne de grande reputation, qui „ avoit eu un très-grand pouvoir ſur l'eſprit du „ Roi, lequel il avoit entierement manié, & „ par ce moien gouverné toute la France, fort „ craint, redouté, & hay de pluſieurs, & ado- „ ré des autres ". On ne peut auſſi que ranger ſous cet Article, ce qui ſe lit, dans ces *Memoires*, à l'occaſion des Arrangemens militaires que l'on meditoit à la *Haye*, au commencement de 1645. „ Comme l'on eſtoit empeſché à ſe re- „ ſoudre là-deſſus, *dit l'Hiſtorien*, ceſt Eſtat „ vint à ſe mettre mal avec le Roy de Danne- „ marc ſur certains differens d'un (*a*) *Tol* que „ l'on diſoit le Roy de Dannemarc avoir mis ſur „ les Navires qui paſſoient par le Zont. Et les „ Eſtats de Hollande trouverent bon d'aſſiſter la „ Reine de Suede, & ce avec tant de paſſion, „ contre l'advis de pluſieurs, & meſme du Prin- „ ce d'Orange, que l'on quitta toutes les pen- „ ſées des levées ſusdites & de la Guerre. En- „ fin l'on en vint jusques là que, nonobſtant les „ raiſons alleguées par quelques Provinces, ceux „ de Hollande conclurent, qu'en cas que l'on „ ne ſe vouluſt pas declarer d'aſſiſter la Reine „ de Suede, & de lui envoyer un ſecours de „ cinquante Navires de Guerre, & cinq mille „ hommes de pied, la Hollande ne ſouffriroit „ pas que l'on fiſt rien d'extraordinaire, ni au- „ cunes levées contre qui que ce fuſt. Cela al-

„ la

(*a*) C'eſt-à-dire *Péage*.

„ la ſi avant, & les opinions de coſté & d'autre, „ furent telles, que cela dura juſqu'au mois d'A- „ vril, avant que l'on ſe put accorder. A quoy „ l'on voit comme par fois on ſe laiſſe emporter „ à ce qui touche aucunement l'intereſt de quel- „ ques Particuliers, & vient-on à negliger ce „ qui regarde l'Eſtat, & le bien & ſervice d'i- „ celuy ".

Quant aux Evenemens hiſtoriques, autres que de guerre, il y en a pluſieurs qui ſont répandus par-ci par-là dans ces *Memoires*. Contentons-nous d'en transcrire deux qui concernent en propre la Maiſon d'*Orange*. Le premier tombe ſur le commencement de l'an 1627. „ Comme le „ Prince d'Orange, *dit l'Hiſtorien*, eſtoit occu- „ pé à préparer toutes choſes néceſſaires pour „ mettre l'Armée en Campagne, M. de *Carle-* „ *ton*, Ambaſſadeur extraordinaire du Roy de „ la Grande Bretagne, fut envoyé de la part de „ ſon Roy vers Meſſieurs les Eſtats Generaux, „ pour traicter d'affaires concernantes les deux „ Eſtats, & en même temps apporter l'Ordre de „ la Jarretiere au Prince d'Orange. Lequel hon- „ neur les Eſtats approuverent qu'il receuſt, & „ luy fut déferé en leur Aſſemblée, avec toutes „ les Cérémonies à ce requiſes, auxquelles l'Am- „ baſſadeur de France fut tousjours aſſiſtant, où „ il ſe trouva grande quantité de peuple, qui de „ toutes parts y eſtoyent aſſemblez, pour voir „ les Cérémonies. Leſquelles achevées, les Sieurs „ Eſtats firent remercier ledit Ambaſſadeur par „ le Conte de *Culenburg*, de l'honneur qu'il a- „ voit pleu au Roy départir audit Prince, lequel

„ ils

„ ils recevoyent en ſa perſonne, comme fait à
„ eux-meſmes. Le Prince auſſi luy dit quel-
„ ques paroles de compliment ſur ce ſubject,
„ leſquelles achevées, ledit Ambaſſadeur & le
„ Roy de Boheme reconduiſirent le Prince en
„ ſon logis, où ils l'eſtoyent venu prendre; y
„ eſtant arrivez ſe firent force ſalves de Canon,
„ & quantité de feux de joye. De là chacun ſe
„ retira. Il ne s'y fit pas de feſtin, pour quel-
„ ques competences entre les Ambaſſadeurs. Le
„ lendemain le Prince fit un beau preſent audit
„ Ambaſſadeur".

L'autre Evenement que je tranſcrirai regarde le Mariage du Prince *Guillaume*, Fils de *Frederic Henri*, avec la Princeſſe *Marie*, Fille de *Charles* I. Voici de quelle maniere l'Auteur des *Memoires* narre la choſe. Le Prince d'Orange, „ arriva, *dit-il*, à la Haye le 5. Decembre, [1640.] là où il recut advis comme il avoit pleu au Roy de la Grand-Bretagne accorder le Mariage de „ Madame la Princeſſe *Marie*, ſa Fille aisnée, „ avec le P. *Guillaume* ſon Fils, ce que les Eſtats Generaux aiants approuvé avec applaudiſſement, deputerent conjointement avec le Prince des Ambaſſadeurs en Angleterre, pour en „ aller faire la demande au Roy, & conclurre ledit Mariage; les Ambaſſadeurs furent Mr. de *Brederode*, les Sieurs de *Sommerdyc*, & de *Heenvliet*. Le 1. de Janvier de l'an 1641. les ſuſdits Ambaſſadeurs partirent de la Haye... & „ allerent trouver le Roy à Londres, où ils furent très bien reçus, & pouſſerent tellement „ l'affaire qu'après pluſieurs audiences & com-

„ muni-

» munications..avec les Commiſſaires du Roy,
» enfin nonobſtant les contremines & oppoſi-
» tions qu'y firent quelques uns qui le devoyent
» moins que tout autre, le Roy ordonna à ces-
» dits Commiſſaires de conclurre le Mariage en-
» tre la Princeſſe Marie ſa Fille aisnée, & le P.
» Guillaume d'Orange, & d'en ſigner les Arti-
» cles, lesquels eſtoient agés la Princeſſe de dix
» à onze ans, & le Prince de quinze. De quoy
» le Prince d'Orange eſtant adverti, & que le
» Roy & la Reine d'Angleterre trouvoient à
» propos que le Prince ſon Fils paſſaſt au pluſ-
» toſt en Angleterre..le fit partir de la Haye le
» 20. d'Avril 1641... Il alla..en deux jours..à *Gra-*
» *veſande*, où le Roy, à ſon debarquement,
» l'envoya viſiter par le Conte de *Linſey*, qui
» luy mena quantité de Carroſſes avec leſquels
» & tout ſon train il alla à Londres, où à ſon
» arrivée, il fut reçu, comme par tout le che-
» min avec un extreme accueil, & demonſtra-
» tion de joye de tout le peuple. Arrivé à Lon-
» dres, alla deſcendre au Palais du Roy, qui
» envoya au devant de lui le Prince de Gales &
» le Duc d'Yorck ſes deux Fils, jusques à l'en-
» trée de la grand-Sale, d'où ces deux Princes
» le menerent trouver le Roy & la Reine, qui
» le reçurent avec grandes careſſes, & tesmoi-
» gnages d'affection, d'où après avoir fait la re-
» verence à leurs Majeſtés, & rendu les devoirs
» & les graces des honneurs à luy départis, fut
» conduit à ſon logis que l'on luy avoit préparé
» à l'Hotel du Conte d'*Arondel* joignant la Mai-
» ſon de *Sommerſet*, où etoit logée la Princeſſe

» *Marie*,

„ *Marie*, laquelle il alla auſſitoſt viſiter, & luy
„ rendre ſes devoirs, & preſenter ſes ſervices.
„ Le Roy & la Reine eſtoient venus peu de-
„ vant pour veoir ceſte entrevuë, où encores
„ ils tesmoignerent toutes faveurs, & affection
„ audit Prince, comme tant qu'il a eſté en An-
„ gleterre l'ont toûjours careſſé & honoré ex-
„ traordinairement, comme leur propre Fils.

„ Or après avoir ſejourné un mois en ceſte
„ Cour, le Roy ſe reſolut de faire celebrer les
„ Ceremonies de Mariage. Partant le $\frac{4}{14}$. de
„ May au matin le Prince fut conduict à la Cha-
„ pelle du Roy par les Ambaſſadeurs de l'Eſtat,
„ où le Roy ſe trouva peu après, la Princeſſe y
„ arriva conduite par le Prince de Gales & le
„ Duc d'York ſes Freres, là où, ſelon les cere-
„ monies ordinaires, ils furent mariés par l'Evê-
„ que d'Ely, Doyen de ladite Chapelle du Roy,
„ en preſençe du Roy, la Reine, & Reine Me-
„ re du Roy Tres-Chrétien, eſtans aux Gale-
„ ries, à cauſe de la Religion. Le Mariage a-
„ chevé, les deux nouveaux mariés furent re-
„ conduits en la Chambre du Roy, où ils diſ-
„ nerent avec le Roy, Reine, Reine Mere, &
„ les deuxdits Princes. Le feſtin parachevé,
„ s'eſtant allé repoſer, ſur les 10. heures du ſoir,
„ la Princeſſe fut miſe au lit en preſence du Roy,
„ de la Reine, & de toute la Cour, le Prince
„ eſtant dans une Chambre à part, là auprès, &
„ tout deshabillé, le Roy lui-meſme le vint
„ prendre, le mena jusques au lit, où il fut cou-
„ ché avec ladite Princeſſe ; ayans demeuré
„ deux heures enſemble, fut ramené en ſa Cham-
„ bre.

„ bre. Voila comme ſe paſſerent les Ceremo-
„ nies de ce Mariage, lequel parachevé, & le
„ Prince aiant fait ſejour de 3. Semaines, prit
„ congé du Roy, de la Reine, & de la Princeſ-
„ ſe, & de toute la Cour, avec promeſſe qu'au
„ pluſtoſt ladite Princeſſe ſeroit amenée en Hol-
„ lande ".

ARTICLE VI.

VINDICIÆ JUDÆORUM: Or a Letter in anſwer to certain Objections propounded by a Noble & Learned Gentleman, touching the Reproaches caſt on the Nation of the Jews; wherein all Objections are candidly, and yet fully cleared. By *Rabbi* MANASSEH BEN ISRAEL, a Divine and a Phyſician. Printed in 1656.

C'eſt-à-dire:

L'APOLOGIE DES JUIFS; *ou Réponſe à un Gentilhomme Anglois qui avoit marqué en détail diverſes choſes que l'on impute à ce Peuple. Par le Rabbin* MANASSEH BEN ISRAEL, *Theologien & Medecin*, dont la Lettre fut imprimée en 1656.

DE'S que *Charles I.* eût perdu la couronne & la vie, quelques Juifs formerent le deſſein de ſe faire rétablir en *Angleterre* d'où les anciennes Loix les avoient bannis d'une façon rigoureuſe.

goureuſe. *Cromwell*, devenu Maître abſolu de l'Etat, prêta facilement l'oreille à la Propoſition qu'on lui en fit & qu'il jugea très-avantageuſe à plus d'un égard. L'affaire néanmoins lui parut aſſez délicate, pour demeurer en balance pendant quelque tems. Les préjugez fâcheux qui regnent généralement, parmi les Chrétiens, contre cette Nation infortunée, étoient un obſtacle terrible à lever. On nomma des Commiſſaires pour examiner le projet, & cela produiſit des Memoires très-desobligeans contre les Juifs, & contre le plan de leur rappel. Comme *Manaſſeh Ben Iſraël* s'étoit donné le plus de mouvemens pour cette entrepriſe, on lui communiqua les difficultez qui y étoient oppoſées, & voici ce qu'il y repondit en forme d'*Apologie*. La Piece eſt véritablement curieuſe, & comme je ne croi pas qu'elle aît encore jamais paru en d'autre Langue que l'*Angloiſe*, je ne doute point que la peine que je vais prendre de la traduire dans la nôtre, ne faſſe plaiſir à quantité de perſonnes. J'ai trouvé cette Lettre, dans un *Recueil*, imprimé ſous le Titre de *Phenix*, à Londres en 1708. Elle fait l'Article 24. du 2. Volume. S'il m'eſt permis de juger des autres par moi-même, on ne croira pas avoir mal emploié ſon tems à cette Lecture, & quelque opinion que l'on conſerve de tous les autres Juifs, on ne ſauroit guere refuſer ſon eſtime à l'Auteur qui les a defendus. On ne pouvoit le faire ni avec plus de candeur, ni avec plus de ſavoir, ni avec plus de probité. Voici donc cette Apologie.

„ MONSIEUR,

„ J'ai reçu, de vôtre part, une Lettre, qui „ m'a fait beaucoup de plaiſir, parce qu'elle „ vient de vous. D'ailleurs le ſujet n'en eſt pas „ autrement agréable. Je vous aſſure même que „ jamais rien ne m'a penetré d'une douleur plus „ vive que de voir attaquer, par un ſi grand „ nombre de calomnies, auſſi évidentes que „ groſſieres, une Nation dont l'innocence m'eſt „ parfaitement connuë. Si j'en entreprens la „ cauſe, je choquerai, ſans doute, certaines per- „ ſonnes, à qui le zèle ne permet pas de ſonger „ que les Apologies, & les armes défenſives, „ ſont naturelles à tous les hommes. Cepen- „ dant il n'y a pas moyen de ne rien dire du „ tout, parce que ce ſeroit ſe reconnoître cou- „ pable. Pour n'avoir donc rien à me repro- „ cher, je vais vous répondre, pour vous mar- „ quer mon obéiſſance; car vos prieres ſont des „ ordres, au moins pour moi. Ne vous atten- „ dez pas pourtant ici, Monſieur, à un Diſ- „ cours travaillé & poli. Le ſujet eſt trop triſ- „ te, & qui pourroit y penſer dans une occaſion „ ſi humiliante? Je me bornerai ſimplement à „ vous expoſer les faits d'une maniere courte & „ préciſe. A la longueur près, ce ne ſera qu'u- „ ne Lettre; mais j'eſpere que ce que j'y dirai „ ſuffira pour convaincre la Regence *Angloiſe* „ d'une verité très-réelle, & très-effective. J'o- „ ſe même me promettre de leur rare prudence, „ & de leur grande pieté, qu'ils prendront en „ bonne part ce que je me donne l'honneur de

„ vous

„ vous écrire à present. Un homme qui a les
„ intentions droites, croyant volontiers la même
„ chose des autres, je ne saurois me persuader
„ que les personnes, qui ont écrit ou parlé con-
„ tre nous, ne l'ayent fait que par haine. Je
„ suppose au contraire qu'ils n'ont consideré
„ nôtre établissement en *Angleterre* que com-
„ me une chose préjudiciable au bien & à l'in-
„ terêt du Païs, & je conviens que la Charité
„ commence par soi-même. Fondé néanmoins
„ sur l'experience des autres Etats, où nous s-
„ vons été reçus, & où l'on s'en est bien trou-
„ vé, j'avois fait valoir cette raison d'utilité pu-
„ blique pour nous faire recevoir chez vous, &
„ je me crois en état de fournir de bonnes preu-
„ ves de ce que j'avois avancé. Quelque peu
„ de jour que je voye à réussir dans le reste, je
„ me flatte au moins de faire en sorte que la Ve-
„ rité soit justifiée par ses Enfans. Pour repon-
„ dre aux differens Chefs de vôtre Lettre je sui-
„ vrai l'ordre dans lequel vous me les avez pro-
„ posez.

„ *I. Chef d'Accusation.*

„ La premiére chose dont on nous accuse est
„ si étrange, & si horrible, que la seule idée
„ m'en arrache des larmes ameres, & que je ne
„ puis assez déplorer nôtre malheur. Quelques
„ *Chrétiens* imputent aux malheureux *Juifs*, qui
„ sont dispersez parmi eux, ce que je ne saurois
„ écrire qu'en tremblant. Ils disent que les
„ *Juifs*, dans la fête des Azymes, se servent,
„ pour faire lever leur Pâte, du sang de quel-

„ques Chrétiens qu'ils égorgent pour cet uſage.
„Cependant lors que les faits ont été approfon-
„dis, il s'eſt trouvé que les Auteurs même de
„la Calomnie, avoient été les Auteurs de l'aſ-
„ſaſſinat, ou, pour en juger plus favorablement,
„qu'ayant rencontré un Homme aſſaſſiné, ils
„avoient jetté le Cadavre dans la Maiſon ou
„dans la Cour de quelque *Juif*, pour avoir en-
„ſuite lieu de ſatisfaire leur fureur, & de ſoule-
„ver le peuple contre cet innocent, en le char-
„geant de la Commiſſion d'un Crime ſi noir.
„Cette affreuſe malice a ſervi quelquefois de
„prétexte, aux deſſeins cruels que l'on formoit
„contre nous, & quelquefois auſſi d'excuſe aux
„cruautez que l'on avoit exercées. Que l'ac-
„cuſation néanmoins ne fût ni fondée, ni mê-
„me vraiſemblable, c'eſt, Monſieur, ce que
„vous jugerez vous-même, ſi vous daignez pe-
„ſer les raiſons ſuivantes.

„Il eſt expreſſément defendu aux Juifs, de
„manger d'aucun ſang de quelque Créature que
„ce ſoit. La Loi s'en trouve Levit. VII. 26,
„& Deuter. XII. où il eſt dit en propres ter-
„mes וכל דם. *Vous ne mangerez d'aucune eſpece*
„*de ſang*, & en conſequence de ce commande-
„ment, les Juifs ne mangent en effet le ſang
„d'aucun Animal. La choſe va ſi loin, que
„s'ils trouvent une goute de ſang dans un Oeuf,
„ils jettent l'Oeuf, comme une choſe qui leur
„eſt interdite, & que ſi en mangeant un mor-
„ceau de pain, il s'y attache du ſang ſorti des
„Dents ou des Gencives, la partie enſanglantée
„du Morceau doit être coupée, ainſi que cela

„eſt

„ eſt formellement ordonné dans *Sulhan Haruc*, „ & dans le Livre de nôtre Rituel. Cela étant „ ainſi, comment qui que ce ſoit a-t-il jamais „ pû concevoir, que nous ſerions capables de „ manger du ſang humain, qui eſt de tous le „ plus déteſtable, puis qu'à peine y a-t-il ſur la „ terre une Nation aſſez barbare pour porter „ jusque là l'inhumanité?

„ 2. Le précepte du Decalogue, *Tu ne tueras* „ *point*, s'étend à tout. C'eſt une Loi Morale. „ Ainſi d'un côté les Juifs ne peuvent ſans cri- „ me tuer qui que ce ſoit des Peuples parmi les- „ quels ils ſont diſperſez; & de l'autre ils ſont „ obligez par la Loi de la Reconnoiſſance, à „ les aimer. Voici les propres paroles du Rab- „ bin *Moïſe* d'*Egypte* dans *Jad à Kazaka*, au „ Traité des Rois, ſur la fin du Chapitre dixie- „ me. *Concernant les Nations, les Anciens nous* „ *ont commandé de viſiter leurs Malades, & d'en-* „ *terrer leurs Morts, comme les Morts d'Iſraël, &* „ *de ſecourir, & aſſiſter leurs Pauvres, comme nous* „ *le faiſons à l'égard des Pauvres d'Iſraël, à cauſe* „ *du bien de la paix, ainſi qu'il eſt écrit, Dieu eſt* „ *bon à tous, & ſes tendres compaſſions s'étendent* „ *ſur toutes ſes Oeuvres*, Pſeaume CXLV. 9. „ Conformément à cet ordre, je rends témoi- „ gnage, devant le Dieu qui eſt beni éternelle- „ ment, que j'ai toûjours vû, à *Amſterdam*, où „ je demeure, beaucoup de bonne intelligence, „ pluſieurs retours d'affection fraternelle, & „ quantité de choſes qui marquoient un amour „ mutuel, entre nous & les autres. J'ai vû trois „ fois que quelques Chrétiens *Flamands* ayant

» eû le malheur de tomber dans la Riviere, dans » nôtre Quartier, appellé *Flemburg*, des gens » de nôtre Nation ſe ſont jettez dans l'eau, pour » les en retirer, & leur ſauver la vie. Certai- » nement un homme qui s'expoſe à ce danger » pour en garantir un autre, ne ſauroit avoir le » cœur aſſez dur, pour en aſſaſſiner un autre, » que le ſeul devoir de l'humanité l'oblige de » defendre & de proteger.

» 3. Dans le Chapitre XXI. de l'Exode verſ. » 20. il eſt défendu de tuer un Etranger. *Si un* » *homme frappe ſon Serviteur, ou ſa Servante a-* » *vec une Verge, & qu'il meure ſous ſa main, cet* » *homme-là ſera puni ſans faute ; cependant ſi la* » *perſonne battue vit un jour ou deux, il ne ſera* » *point puni, parce que cette perſonne eſt ſon Ar-* » *gent.* Le Texte parle d'un Domeſtique qui eſt » des Nations Gentiles, parce que ce n'eſt que » des perſonnes de cette naiſſance, que l'on » peut dire qu'elles ſont l'Argent du Juif qui eſt » leur Maitre, ainſi qu'*Aben Ezra* l'obſerve » très-bien ſur cet endroit. Le Seigneur ordon- » ne que ſi le Serviteur meurt ſous la main de » ſon Maitre, le Maitre ſoit mis à mort, parce » qu'il eſt à preſumer que ce dernier avoit eû » l'intention de tuer. Il en étoit autrement ſi » le Serviteur mouroit dans la ſuite, parce qu'il » paroiſſoit que le Maitre ne l'avoit pas battu » dans le deſſein de lui ôter la vie, puiſque s'il » avoit eu ce deſſein, il l'auroit aſſommé ſur le » champ. Le Maitre en étoit donc quitte alors » pour la perte de ſon Argent, & cela lui tenoit » ſuffiſamment lieu de peine. Or ſi un *Juif*

» ne

» ne peut, ſelon la Loi, mettre à mort ſon pro-
» pre Domeſtique Gentil, quoiqu'il l'ait ache-
» té, combien moins lui ſera-t-il permis d'aſſaſ-
» ſiner un homme qui n'eſt pas ſon Ennemi, ou
» avec lequel même il vit en paix, & en repos?
» Y a-t-il donc quelque Homme de bien qui
» puiſſe croire, qu'au mepris de la Ste. Loi qu'il
» profeſſe, & ſur tout dans un Païs, où il eſt
» étranger, aucun Juif ſoit capable de com-
» mettre le crime affreux qu'on nous impute?

» 4. Suppoſé pourtant, ce qu'à Dieu ne plai-
» ſe, que cet Aſſaſſinat leur fût permis, pour-
» quoi mangeroient-ils le ſang du mort? Et ſup-
» poſé qu'ils puſſent en manger le ſang, pour-
» quoi veut-on que ce ſoit dans la Paque? Ne
» ſait-on pas que dans cette Fête, tout ce que
» nous préparons doit être ſi net, qu'il n'y en-
» tre aucun levain, ni rien qui puiſſe fermen-
» ter, ce que fait le ſang à coup ſûr.

» 5. Quand bien les Juifs eſtimeroient néceſ-
» ſaire une Action, dont on ne peut parler ſans
» en marquer de l'horreur, il eſt pourtant viſi-
» ble, que, pour la commettre ils ne s'expoſe-
» roient pas à des dangers ſi éminens, & aux
» ſupplices les plus juſtes & les plus rigoureux,
» à moins qu'ils n'y fuſſent obligez ou par quel-
» que Loi de Dieu, ou du moins par quelques
» Conſtitutions de leurs Sages. Ceux qui nous
» en accuſent ſont donc obligez en Juſtice de
» citer le paſſage de l'Ecriture, ou des Rabbins
» qui les fonde à concevoir de nous une ſi ef-
» frayante idée, & nous les defions hardiment
» de produire aucun endroit de cette Ecriture,

„ ou de ces Rabbins, qui contienne un ordre „ ſemblable. Jusqu'à ce qu'on en produiſe quel„ qu'un, nous ſerons en plein droit d'aſſurer „ que ce que l'on nous impute à cet égard eſt „ une affreuſe Calomnie.

„ 6. Il eſt vrai, que pour ſauver ſa vie, un „ homme peut violer la Loi du Sabbath, & mê„ me pluſieurs autres, ainſi que le *Thalmud* l'a „ decidé & que le Rabbin *Moïſe* l'*Egyptien* l'a „ auſſi enſeigné dans le cinquieme Chapitre de „ ſon Traité des *fondemens de la Loi*; cependant „ il y a trois Preceptes qui ſont excepez, ſa„ voir ceux qui defendent l'*Idolatrie*, le *Meur„ tre*, & l'*Adultere*, la vie ne doit jamais être „ rachetée au prix de Crimes ſi noirs, une mort „ innocente leur devant être infiniment préfe„ rée. En admettant donc, ce que je ſuis bien „ éloigné de croire, qu'il fût vrai, comme on „ nous le reproche, qu'une inſtitution Divine „ nous engageât à tuer un Chrétien, il eſt viſi„ ble que cette inſtitution divine demeureroit „ ſans effet, & s'annulleroit certainement d'el„ le-même, puiſqu'on ne pourroit en remplir le „ devoir, qu'en mettant ſa propre vie en dan„ ger; mais que dis-je, ſa propre vie? J'ajoûte „ celle de toute l'Aſſemblée d'une Nation en„ tiere. Mais que ſera-ce ſi l'on conſidere que „ cela même ne peut être fait qu'en violant la „ Loi, qui dit, *Tu ne tueras point*, & qui eſt „ un des trois Préceptes qui, comme je l'ai dit „ tout à l'heure, doivent être univerſellement „ pris de tous les hommes?

„ 7. Le Seigneur beni éternellement, parlant

„ par

„ par ſon Prophete *Jeremie* Chap. XXIX. verſ.
„ 7. aux *Iſraelites* captifs, & diſperſez parmi les
„ Nations, leur commande de prier continuel-
„ lement pour les Villes de leur demeure, de
„ même que de leurs Habitans, & d'en recher-
„ cher la paix, le bien, & la proſperité. C'eſt
„ auſſi ce que les Juifs ont toûjours fait, & c'eſt
„ ce qu'ils font jusqu'à ce jour dans toutes leurs
„ Synagogues, où ils font des vœux nommé-
„ ment pour le Prince ou pour le Magiſtrat ſous
„ la protection duquel ils vivent. Mylord *St.*
„ *Jean* en peut rendre témoignage, lui qui dans
„ le tems de ſon Ambaſſade auprès des Etats Gé-
„ néraux des *Provinces-Unies*, eût la bonté d'ho-
„ norer de ſa preſence nôtre Synagogue d'*Am-*
„ *ſterdam*. Peu contens de lui en marquer nô-
„ tre joye & nôtre reconnoiſſance par la Muſi-
„ que, & par toutes ſortes d'autres moyens, on
„ prononça encore des benedictions, non ſeu-
„ lement en faveur de ſa perſonne en particu-
„ lier, mais auſſi en faveur de toute la Republi-
„ que d'*Angleterre*, tant à cauſe qu'elle étoit en
„ Union & en amitié avec cet Etat, qu'en con-
„ ſideration des eſperances que nous avions con-
„ çuës, que cette Republique feroit paroître
„ pour nous toute la bienveuillance & toute l'af-
„ fection que nous avons pour elle. Quoiqu'il
„ en ſoit de ceci, je dis qu'étant obligez, com-
„ me nous le ſommes par l'ordre de Dieu, de
„ rechercher, de procurer, & de ſolliciter le
„ bien & l'état floriſſant de la Ville où nous de-
„ meurons, & de ſes Habitans, il eſt impoſſi-
„ ble que nous nous faſſions un devoir d'en é-

„ gorger les Enfans, qui en ſont le plus grand
„ bien, & la benediction la plus précieuſe.

„ 8. Les Enfans d'Iſraël ſont naturellement
„ tendres, & pleins de compaſſion. Leurs En-
„ nemis même l'ont reconnu. Vous voyez au
„ I. Livre des Rois XX. 31. que *Benhadad*,
„ Roi d'*Aſſyrie*, ayant été défait en bataille, &
„ obligé de prendre la fuite, demanda la vie au
„ Roi *Achab*, parce qu'il avoit appris que *les*
„ *Rois de la Maiſon d'Iſraël étoient des Rois de-*
„ *bonnaires*; & l'eſſai qu'il en fit, le dut confir-
„ mer dans cette penſée, puiſqu'il ne lui fallut
„ que quelques avances d'honnêteté, pour ob-
„ tenir du Conquerant la vie & les Etats dont il
„ étoit déchu par le ſort des armes. Lors auſſi
„ que les *Gabaonites* eurent la cruauté de deman-
„ der à *David*, qu'on leur livrât ſept Enfans de
„ *Saül*, qui étoient innocens, le Prophete fait
„ obſerver II. Sam. XXI. 2. que *les Gabaonites*
„ *n'étoient point des enfans d'Iſraël*, comme s'il
„ eût voulu dire qu'une action ſi cruelle devoit
„ être moins impunée à la Pieté des *Iſraëlites*,
„ qu'à l'implacable & tyrannique fureur des *Ga-*
„ *baonites* qui étoient des Gentils. Joignez ceci
„ à l'experience par laquelle il paroît que nôtre
„ Nation a gardé inviolablement la foi à ſes Su-
„ perieurs, & vous verrez que tout cela eſt cer-
„ tainement incompatible avec l'aſſaſſinat de
„ leurs Enfans qu'on nous impute.

„ 9. Mais il y a des Chrétiens qui s'imagi-
„ nent être fondez à nous accuſer de ce crime,
„ ſur ce qu'ils donnent quelques raiſons qui peu-
„ vent nous y porter; l'accuſation leur paroiſ-

„ ſant

„ ſant vraye, dès là ſeulement qu'elle leur pa-
„ roît vrai-ſemblable. Ils diſent donc que nous
„ tuons ces Enfans en haine, & en deteſtation
„ de *Jeſus de Nazareth*, que nous les maltrai-
„ tons en imitation des mauvais traitemens qu'on
„ lui fit; & que dans leur mort nous nous rap-
„ pellons le ſouvenir de la ſienne. Ils prétendent
„ auſſi que dans les mêmes vûës les Juifs dé-
„ robent ſecrettement les Croix, les Crucifix,
„ & les Images que les Papiſtes tiennent par de-
„ votion dans leurs Maiſons; & que les Juifs les
„ derobent afin de les battre, de les ſoufleter,
„ de cracher deſſus, & de les inſulter de toutes
„ les manieres qui peuvent marquer le plus de
„ haine contre Jeſus. Je ne ſaurois pourtant
„ comprendre ce que l'on penſe de nous, lors-
„ qu'on nous attribuë tout cela. Des gens qui
„ ne manquent ni de prudence ni de jugement,
„ peuvent-ils ſe perſuader, que les Juifs faſſent
„ toutes ces choſes, à moins qu'ils ne ſe perſua-
„ dent, en même tems, que les Juifs les font
„ pour faire honneur, & pour obéir au Dieu
„ qu'ils adorent? Or où ſeroit l'obéiſſance qu'ils
„ rendroient à ce Dieu beni éternellement, puis-
„ qu'ils pecheroient d'une façon directe contre
„ cette Loi ſi préciſe, *Tu ne tueras point*? Ce
„ meurtre même peut-il être commis ſans expo-
„ ſer au peril le plus grand, & le plus éminent,
„ ſes biens & ſa vie, ſans s'expoſer neceſſaire-
„ ment à tous les retours d'une juſte vengean-
„ ce? D'ailleurs c'eſt *Anathême* pour un Juif
„ que d'avoir dans ſa Maiſon ou des Images, ou
„ des Idoles, ou aucunes des repréſentations vi-

„ ſibles

» ſibles que les Nations honorent d'un culte re-
» ligieux. *Deuter.* VII. 26.

» 10. *Matthieu Paris* écrit, à la Page 532,
» que l'an 1240. les *Juifs* de *Norwich* circon-
» ciſirent un Enfant Chrétien; qu'ils lui donne-
» rent le nom de *Jurnin*; & qu'ils le garderent
» pour le crucifier; ce qui fut cauſe que plu-
» ſieurs d'entre eux furent condamnez à de cru-
» els ſupplices. Pour approfondir ce fait, il n'y
» a qu'à en examiner les circonſtances. Cet
» Enfant, dit-on, fut d'abord circoncis. Il ne
» lui manqua donc plus rien pour être parfaite-
» ment *Juif*. Il a fallu l'embraſſer, & le tenir
» ſur ſes genoux. Un Juif n'a pû faire cela,
» pour un Chrêtien, ſans lui marquer déja beau-
» coup de tendreſſe. Mais s'il étoit vrai que l'on
» deſtinât cet enfant à être crucifié, à quoi bon
» fut-il circoncis? Etoit-ce pour montrer la hai-
» ne que l'on portoit aux Chrétiens? Il ſemble
» que ce ſoit tout le contraire, & l'on diroit
» plûtôt que la choſe étoit faite pour ſe moquer
» du Judaïsme, & des Proſelytes qui l'embraſ-
» ſent. Ce Conte repréſente donc toute l'igno-
» rance du tems où il fut debité. Le Papisme
» étoit alors bien épais, & s'il s'eſt jamais rien
» fait qui approche réellement de ce que dit
» *Matthieu Paris*, ce n'eſt encore que dans le
» ſein du Papisme qu'il faut le chercher. On
» ſait ce que firent les *Eſpagnols* dans le Nou-
» veau Monde. Ils y commençoient par bati-
» ſer les *Indiens*, & puis les maſſacroient avec
» cruauté, pour aſſurer, diſoient-ils, leur ſalut.
» Il ne ſe peut de Pieté plus barbare, ou plûtôt

» on

„ on ne ſauroit pouſſer plus loin la Comédie. Il „ n'y a point de *Juif*, Obſervateur zélé de ſa „ Religion, qui oſât ſe jouer ainſi de l'un des „ ſeaux de l'Alliance Divine.

„ II. Le joug des *Mahometans* eſt beaucoup „ plus peſant & plus rude pour ceux d'entre les „ nôtres, qui y ſont ſoûmis, que ne l'eſt celui „ des Chrétiens. Nos Anciens ont décidé, qu'*il* „ *vaut mieux habiter ſous Edom que ſous Iſmaël*, „ l'un de ces Peuples étant bien plus civiliſé, „ raiſonnable, & politique que l'autre. Nôtre „ Nation le ſait bien par expérience; car à l'ex- „ ception de ceux qui tiennent quelque rang de „ diſtinction, comme on en voit à la Cour „ de *Conſtantinople*, les Juifs du commun qui „ ſont diſperſez dans les Provinces de l'Empire „ *Mahometan*, en *Aſie*, & en *Afrique*, ſont ex- „ poſez à toutes ſortes de mepris & d'avanies. „ Il s'enſuivroit de là, que ſi le reſſentiment les „ portoit à égorger des Enfans, ils tireroient ſur „ tout cette eſpece de vengeance des peuples „ *Mahometans*, qui les ont reduits à un état ſi „ triſte & ſi déplorable. Car s'ils ont beſoin de „ ſang humain pour la célébration de leur Pâ- „ que, pourquoi ne tueroient-ils pas un *Mahc-* „ *metan* de même qu'un *Chrétien* ? Prenez-y „ pourtant garde. Bien que les Juifs ſoient re- „ pandus & diſperſez dans tous ces vaſtes Etats, „ & malgré la haine que l'on nous y porte par- „ tout, il eſt encore inoüi que cette Accuſation „ nous y ait été ſuscitée. Il en reſulte clairement „ que cette Accuſation n'eſt en ſon tout qu'une „ pure Calomnie, & que la Calomnie elle-mê-

„ me

„ me eſt de telle nature que l'on ne ſauroit dire „ s'il n'y entre pas autant d'extravagance que de „ malice. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le „ Grand Seigneur, le Sultan *Sélim*, ſe divertit „ beaucoup de cette affaire, lorſque le Conte „ lui en fut fait par *Moïſe Amon*, ſon premier „ Medecin.

„ 12. Si tout ce que je viens de dire ne ſuffit „ pas encore pour nous juſtifier, parce que tout „ ſe reduit à nier les choſes, & que nous ne pro- „ duiſons point de Témoins, je me vois dans la „ neceſſité de recourir à un autre moyen de juſ- „ tification que le Seigneur beni éternellement „ nous a preſcrit dans tous les cas ſemblables, „ Exode XXII. Je veux parler du Serment. Je „ jure donc, dans toute la ſincerité de mon „ cœur, par le Dieu très-haut, qui a créé le Ciel „ & la Terre, & qui a donné la Loi au Peuple „ d'Iſraël ſur le mont *Sinaï*, que juſqu'à ce jour „ je n'ai point encore vû de coûtume ſemblable „ parmi le Peuple d'Iſraël, & qu'ils ne ſe croyent „ obligez à rien de ſemblable, ni par aucun „ commandement divin de la Loi, ni par aucu- „ ne ordonnance ou inſtitution de leurs Sages, „ & que jamais ils n'ont ni commis ce crime „ affreux, ni entrepris de le commettre, que je „ ſache, ou que j'aie oüi dire d'une maniere à „ meriter créance, ou que j'aie lû dans aucun „ Auteur Juif. Et ſi je mens en ceci, puiſſent „ tomber ſur moi toutes les Maledictions dont „ il eſt parlé dans le *Levitique* & dans le *Deute-* „ *ronome*; & puiſſai-je ne voir jamais les béné- „ dictions & les Conſolations de *Sion*, & ne

„ parve-

„ parvenir point à la Reſurrection des Morts.
„ Après cela j'eſpere qu'il ne manquera plus
„ rien à mes preuves, & que tous les Chrétiens
„ qui ont de la bonne foi, & qui aiment la ve-
„ rité, ne m'en demanderont pas davantage.
„ Ceux-là même, d'entre nos Adverſaires, qui
„ ont été un peu plus éclairez que ne l'eſt le
„ vulgaire, & qui par conſequent ont été un
„ peu plus retenus, ont heſité à nous croire cou-
„ pables. *Jean Hornbeek*, qui a écrit depuis peu
„ contre nous, a ramaſſé ſans choix dans ſon
„ Livre tout ce qu'il a pû déterrer, à droite &
„ à gauche, à nôtre desavantage. Il a pourtant
„ eû honte de nous charger de cette imputation
„ odieuſe. Voici ce qu'il en dit, dans ſes *Pro-*
„ *legomenes*, à la Page 26. *Savoir s'il eſt vrai,*
„ *ce qu'on lit communément dans les Hiſtoires, pour*
„ *irriter les Juifs contre les Chrétiens, ou plûtôt*
„ *pour irriter les Chrétiens contre les Juifs, que*
„ *tous les ans, à la Preparation de la Paque, ces*
„ *Juifs ſacrifient inhumainement un Enfant Chré-*
„ *tien qu'ils ont adroitement derobé, & qu'ils font*
„ *ce Sacrifice en deriſion de celui de Chriſt, qui eſt*
„ *alors célébré par les Chrétiens, c'eſt ce que je ne*
„ *veux pas affirmer, ſachant très-bien que, dans*
„ *les tems auxquels ſe ſont paſſez les faits que l'on*
„ *rapporte de cette nature, & ſur tout après que*
„ *le Tribunal de l'Inquiſition fut établi dans le Pa-*
„ *piſme, rien ne fut plus commun que d'inventer*
„ *& que de debiter de pareils Contes, & que les*
„ *Hiſtoires de ces Siecles-là étoient toutes remplies*
„ *de Romans & de Fables où les Paſſions des Hiſ-*
„ *toriens étoient peintes. A dire le vrai, je n'ai*

„ *encore*

„ *encore lû aucune de ces Relations où les Faits*
„ *ſoient prouvez. Tout y eſt fondé ſur des fruits*
„ *populaires, toûjours très-incertains, ou bien ſur*
„ *des dépoſitions ſecrettes de quelques Moines, Mi-*
„ *niſtres de l'Inquiſition, ſans parler de l'avarice*
„ *des Dénonciateurs, qui, pour s'emparer du bien*
„ *des Juifs, ſe permettoient tout pour les perdre.*
„ *Preuve de cela, c'eſt ce que nous liſons au pre-*
„ *mier Livre des* CONSTITUTIONS DE SI-
„ CILE, *Titre VII. L'Empereur* FREDERIC
„ *y dit*, SI VERO JUDÆUS VEL SARA-
„ CENUS SIT, IN QUIBUS, PROUT CER-
„ TO PERPENDIMUS, CHRISTIANO-
„ RUM PERSECUTIO MINUS ABUN-
„ DAT AD PRÆSENS &c., *c'eſt-à-dire, Si*
„ *l'homme eſt Juif ou Sarrazin, gens contre leſ-*
„ *quels, comme nous en ſommes bien informez, la*
„ *perſecution des Chrétiens eſt à preſent moins vi-*
„ *ve &c. Ce qui ſuppoſe que les Chrétiens ſont toû-*
„ *jours plus ou moins animez contre les Juifs. Que*
„ *ſi pourtant il eſt quelquefois arrivé par hazard*
„ *qu'un Chrétien ait été tué par un Juif, on n'eſt*
„ *pas en droit de dire que, dans tous les lieux de*
„ *leur diſperſion, les Juifs tuent tous les ans un*
„ *Enfant de Chrétiens. Car pour ce que* THO-
„ MAS CANTIPRATENSIS *aſſure Liv. II.*
„ *Chap. 23. qu'il eſt de notorieté publique que tous*
„ *les ans, dans chaque Province les Juifs tirent*
„ *au ſort la Ville, ou le Bourg qui doit fournir du*
„ *Sang Chrétien aux autres, c'eſt évidemment, à*
„ *mon avis, un de ces Menſonges & de ces Contes*
„ *faits à plaiſir, dont il a rempli tout ſon Livre.*
„ Voilà ce que dit *Hornbeek.*

„ 13. J'avouë

„ 13. J'avouë qu'il ne manque pas d'Hiſtoi-
„ res, où l'on debite, contre nous, ces Calom-
„ nies. Mais il n'y a que nos malheurs qui les
„ rendent croyables, & c'eſt pour cela que le
„ Seigneur dit Zach. II. 6. *Celui qui vous tou-*
„ *che, touche à la prunelle de mon Oeil.* Je rap-
„ porterai, là-deſſus, en peu de mots, quelques
„ Faits qui ſe ſont paſſez de mon tems, dont je
„ ne dis pas pourtant que j'aye été le Temoin
„ oculaire, mais qui ont été rapportez & crûs
„ de tout le monde, ſans être contredits par per-
„ ſonne. J'ai fidelement ſpecifié les noms, les
„ tems & les lieux dans ma Continuation de
„ *Flave Joſephe*, deſorte que je puis me dispen-
„ ſer de m'y étendre en ce lieu. Sous l'Empe-
„ reur *Frederic*, il y avoit à *Vienne*, Ville Capi-
„ tale de l'*Autriche*, un Etang qui ſe géla, ſe-
„ lon l'ordinaire en ces Climats froids, & ce qui
„ n'y eſt pas moins ordinaire, trois jeunes gens
„ tomberent dans cet Etang & s'y noyerent.
„ Les Parens qui l'ignoroient, les firent cher-
„ cher dans toute la Ville, ſans les trouver. Auſ-
„ ſi-tôt le bruit courut que les Juifs les avoient
„ égorgés pour faire leur Paque. On accuſa les
„ Juifs, on les mit en priſon, & ſans avoir é-
„ gard ni à leurs prieres, ni à leurs proteſtations
„ d'Innocence, on en brûla trois cens. Lors-
„ que l'Etang fut dégélé, les trois Corps paru-
„ rent, & l'on reconnut trop tard que l'on a-
„ voit exercé cette cruauté contre des Innocens.
„ Il y a environ 30 ans qu'il y avoit à *Ra-*
„ *gaze*, une femme Chrétienne dans la maiſon
„ de laquelle vint la Fille d'un Gentilhomme

„ volſin, âgée de onze ans, & richement parée
„ de Pierreries. Cette malheureuſe Femme, ten-
„ tée de voler ces Pierreries, & ne croyant pou-
„ voir le faire avec ſûreté qu'en ôtant la vie à
„ cet Enfant, lui coupa la gorge, & cacha le
„ Corps ſous ſon lit. La Fille ne revenant point
„ chez elle, on la chercha par tout, & l'on eut
„ avis qu'on l'avoit vûë entrer dans cette Mai-
„ ſon. La Juſtice ſe tranſporta ſur les lieux, &
„ l'on trouva le Corps. La Coupable confeſſa
„ le fait. Mais comme ſi elle eût crû expier ſon
„ crime en le faiſant rejaillir ſur un *Juif*, quoi-
„ que très-innocent, elle dit s'y être portée à
„ l'inſtigation, & à la perſuaſion d'un nommé
„ *Iſaac Jesburus*, parce que les Juifs avoient
„ beſoin de ce Sang pour la célébration de leur
„ Paque. Elle fut penduë, & le *Juif* fut mis
„ en priſon. On le mit ſix fois à la Torture où
„ on le traita avec la derniere cruauté, on s'e-
„ xerça à inventer des tourmens pour le faire
„ ſouffrir davantage. Il endura des choſes inou-
„ ïes, & ſi barbares qu'en comparaiſon tout le
„ reſte en ce genre eſt doux & ſupportable. Il
„ ſoûtint toûjours que l'accuſation étoit fauſſe;
„ qu'il n'avoit jamais commis le crime qu'on lui
„ imputoit; & qu'il n'en avoit même jamais eû
„ la moindre penſée. Il eut beau dire; on le
„ condamna à vingt ans de Priſon pour y être
„ au pain & à l'eau, les fers aux mains, & nud,
„ entre quatre Murailles, où il devoit pourrir
„ dans l'ordure. Il n'y demeura pourtant que
„ trois ans. Il a un Frere, nommé *Joſeph Jes-*
„ *burus* qui eſt encore vivant à *Hambourg*. Au

„ milieu

„ milieu des Tourmens ce pauvre Homme prie
„ Dieu de rendre quelque témoignage à son in-
„ nocence, & cita devant le Tribunal du Sou-
„ verain Juge les Magistrats qui à son égard n'a-
„ voient pas moins manqué de pitié que de jus-
„ tice. Le Dieu bienheureux fut un juste Ju-
„ ge; car le Prince mourut à un festin le Di-
„ manche qui suivit immédiatement la Senten-
„ ce, & les Magistrats qui l'avoient prononcée
„ moururent les uns après les autres, pendant
„ sa détention. Ceux qui refusoient frapper de la
„ chose, & y remarquant une direction singu-
„ liere de la Providence, travaillerent à faire é-
„ largir le Prisonnier. Il fut donc mis en liber-
„ té, & après avoir traversé l'*Italie*, où tout le
„ monde le vit avec admiration après ce qu'il
„ avoit souffert, il alla à *Jerusalem*, où il est
„ mort il n'y a que peu d'années.

„ 14. L'Acte de Foi, qui se fait ordinaire-
„ ment à *Tolede*, se fit en 1632. à *Madrid*, en
„ presence du Roi d'*Espagne*, & là les Inquisi-
„ teurs firent prêter serment, au Roi & à la
„ Reine, de maintenir & de proteger la Foi Ca-
„ tholique dans leurs Etats. Dans l'Imprimé
„ de cet Acte de Foi, on trouve une Famille
„ de nôtre Nation qui fut brûlée, pour avoir
„ confessé, à la torture, une chose dont une
„ Servante les avoit accusez. Cette Servante,
„ qui vouloit se venger de quelque déplaisir qu'el-
„ le avoit reçu dans la Maison, déposa contre
„ eux, qu'ils avoient battu & fouetté une Ima-
„ ge, qu'à force de coups il en étoit sorti beau-
„ coup de sang, & qu'enfin l'Image avoit arti-

„ culé des plaintes, & leur avoit crié, *Pourquoi* „ *me frappez vous avec tant de cruauté?* Le Men- „ ſonge n'étoit que trop palpable; & tous les „ gens de diſtinction le ſentirent; mais dans les „ choſes où l'Inquiſition eſt mêlée, tout le mon- „ de eſt obligé de ſe taire.

„ 15. L'Hiſtoire ſuivante eſt très-vraie. Elle „ arriva à *Lisbonne* en 1631. On enleva la nuit, „ d'une certaine Egliſe, un Ciboire d'argent, „ dans lequel étoit l'Hoſtie Papiſte. Quelqu'un „ avoit vû, la même nuit, paſſer, près de là, „ un jeune Juif, nommé *Simao Pires Solis*, qui „ avoit pris ce chemin pour aller rendre viſite à „ une Dame. On le ſaiſit; on l'empriſonna; on „ le mit à la torture; on lui coupa les mains, & „ après l'avoir traîné dans les rûës, on le brûla. „ Au bout d'une année, un voleur, condamné „ au ſupplice, avoua, au pied de la Potence, „ que c'étoit lui-même, & non le pauvre Juif „ qui avoit dérobé ce Ciboire. Le jeune Hom- „ me, qui fut brûlé, avoit un Frere qui a été „ Moine, grand Théologien, & Predicateur, „ & qui eſt à preſent Juif à *Amſterdam*. Il s'ap- „ pelle *Eleazar de Solis*.

„ 16. Quelques gens diront peut-être que „ l'on peut bien, ſans injuſtice, imputer aux „ Juifs, des choſes qu'ils ont eux-mêmes quel- „ quefois confeſſées. Mais aſſurément ceux „ qui tiendront ce langage, ne ſavent guere ce „ que c'eſt que la Roue, & la Torture. Un „ Comte *Portugais* ayant appris que ſon Mede- „ cin avoit été mis en priſon pour Judaïsme, é- „ crivit, à l'un des Inquiſiteurs, pour le prier

„ de

„ de mettre cet Homme en liberté, & pour l'aſ-
„ ſurer qu'il étoit un très-bon Chrétien. Le Pri-
„ ſonnier confeſſa, dans les tourmens, qu'il é-
„ toit Juif, & fut condamné à faire penitence.
„ Le Comte piqué au vif, feignit d'être mala-
„ de, & fit prier l'Inquiſiteur de le venir voir
„ dans ſa maladie. Dès qu'il vit l'Inquiſiteur, il
„ lui commanda de s'avouer *Juif*, d'écrire ſa
„ confeſſion & de la ſigner. Sur le refus que
„ cet Homme en fit, le Seigneur donna ordre,
„ à quelques-uns de ſes Domeſtiques, de lui met-
„ tre ſur la Tête un Casque brûlant que l'on a-
„ voit mis dans un grand feu à deſſein. Aux
„ ſeules menaces de ce Supplice l'Inquiſiteur,
„ tirant à l'écart ce Seigneur, lui donna, par é-
„ crit, ſigné de ſa main, la Confeſſion qu'il é-
„ toit *Juif*. Alors le Comte ne manqua pas
„ l'occaſion de lui reprocher ſon injuſtice, & ſa
„ barbarie. *Mon Medecin*, lui dit-il, *a confeſſé*
„ *le Judaïsme comme vous venez de le faire, avec*
„ *cette difference que les tourmens lui ont arra-*
„ *ché, ce que la ſeule crainte vous arrache.* C'eſt
„ pour cette raiſon que les Juges d'Iſraël ne met-
„ toient perſonne à la torture, & n'exigeoient,
„ pour la conviction des coupables, que la dé-
„ poſition de deux Temoins. L'Experience fait
„ voir, tous les jours, que des Enfans élevez
„ avec delicateſſe, & que des Peres qui ont vê-
„ cu dans les plaiſirs, peuvent ceder à la rigueur
„ des tourmens, & confeſſer qu'ils ont fouetté
„ des Images, & commis tel crime que l'on vou-
„ dra, ſans être coupables.

„ 17. D'autres diront auſſi, peut-être, que

„ les faits que je viens de rapporter, ne sont pas
„ des Histoires Canoniques. Je le veux, & je
„ sai, comme le dit *Plutarque*, que l'amour &
„ la haine corrompent en tout la verité. L'Ex-
„ perience nous en instruit assez. On n'a qu'à
„ voir ce qui se passe pour n'en point douter.
„ Une seule & même chose, arrivée au même
„ tems, & dans la même Ville, se rapporte de
„ differentes manieres. Ainsi la Leçon est pour
„ tout le monde. Depuis que (*a*) je suis ici, &
„ pendant le cours de mes negociations, j'en
„ ai fait l'epreuve. On y a publié que les *Juifs*
„ avoient acheté l'Eglise de St. *Paul*, pour en
„ faire une Synagogue, quoi qu'autrefois ce Tem-
„ ple aît été consacré à *Diane*. On a debité je
„ ne sai combien d'autres choses, dont nous
„ n'avons pas eû la moindre pensée, & j'ai vû
„ (*b*) la fabuleuse Narration des procédures d'un
„ grand Concile des Juifs, tenu dans les plaines
„ d'*Agroda* en *Hongrie*, pour décider si le Messie
„ est venu ou est encore à venir.

„ 18. Mais, diront enfin diverses personnes,
„ & sur tout celles qui sont pieuses & qui ai-
„ ment la Verité, puisque la manducation du
„ sang est interdite aux Juifs, puisque leur Loi
„ leur défend, d'une façon si précise, de tuer
„ au-

(*a*) *Manasseh Ben Israël*, étoit actuellement à *Londres* lorsqu'il écrivit cette *Apologie*.

(*b*) On prétend que cette Assemblée se tint, au lieu marqué, le 12. Octobre 1650. La Narration en fut publiée en 1655. par *Samuel Huet*, qui dit s'y être trouvé avec une quantité prodigieuse de personnes au nombre de 300000.

„ aucun homme; & puisque tant de raisons ſi
„ fortes & ſi naturelles concourent à démontrer
„ leur innocence comment eſt-ce que cette ca-
„ lomnie s'eſt répanduë, & quelle en eſt l'ori-
„ gine ? Je réponds que diverſes raiſons y ont
„ contribué.

„ Il faut d'abord obſerver que cette Accuſa-
„ tion a été intentée contre les *Juifs* par le
„ Grammairien *Apion*. Cela ſe voit dans le ſe-
„ cond Livre de *Joſephe* contre lui. On y trou-
„ ve les paroles ſuivantes de la verſion de *Ruf-*
„ *fin*, ami de St. *Jerome*; car en cet endroit-là
„ le Texte *Grec* eſt perdu. On y verra qu'*A-*
„ *pion* inventa cette Fable calomnieuſe, afin de
„ pouvoir excuſer les Sacrileges d'*Antiochus*, &
„ de juſtifier le procedé perfide dont ce Prince
„ uſa pour dépouiller les *Juifs* de leurs biens. *A-*
„ *pion*, dit *Joſephe*, *eſt devenu Prophete, & dit*
„ *qu'Antiochus trouva dans le Temple, un lit,*
„ *ſur lequel un homme étoit couché, ayant, devant*
„ *lui, une Table qui étoit couverte de mets déli-*
„ *cieux; que cet Homme ſurpris, à la vûë du Roi,*
„ *ſe mit en poſture d'adoration, regardant ce Prin-*
„ *ce comme ſon Liberateur; que s'étant mis à ge-*
„ *noux, & tendant la main droite, il lui deman-*
„ *da la liberté; que le Roi lui commanda de s'aſ-*
„ *ſeoir, & de lui dire, qui il étoit, pourquoi il é-*
„ *toit là, & que vouloit dire cette abondance de*
„ *proviſions ſur ſa Table; que cet Homme, pouſ-*
„ *ſant de profonds ſoupirs, & verſant un torrent*
„ *de larmes, repondit, qu'il étoit Grec de naiſſan-*
„ *ce; que comme il voyageoit dans la Province pour*
„ *gagner ſa vie, il avoit été inopinément ſaiſi par*

„ *des gens inconnus, qui l'avoient conduit dans ce*
„ *Temple, l'y avoient renfermé, ne l'y laiſſoient*
„ *voir à perſonne, mais l'y nourriſſoient des mets*
„ *les plus délicieux; que ces douceurs peu attendues*
„ *lui avoient d'abord cauſé de la joye, enſuite des*
„ *doutes, & enfin de la ſurpriſe; qu'enfin prenant*
„ *langue du Domeſtique qui le ſervoit, il avoit*
„ *appris que les Juifs avoient coûtume, tous les*
„ *ans, à certain tems fixe, & en conſequence d'u-*
„ *ne Loi ſecrette parmi eux, d'enlever quelque E-*
„ *tranger Grec, de le nourrir très-délicatement*
„ *pendant une année entiere, de le mener dans un*
„ *Bois au bout de l'année, de l'y égorger, de le*
„ *ſacrifier avec toutes les ſolemnitez de la Religion,*
„ *de manger tous de ſes entrailles, de s'engager par*
„ *ſerment, en faiſant l'oblation de ce Grec, de*
„ *porter aux Grecs une haine immortelle, & de*
„ *jetter enſuite les reſtes du Corps dans une certai-*
„ *ne Foſſe. Après cela Apion fait dire à cet Hom-*
„ *me, que le tems de cette execution approchoit, &*
„ *qu'il ſupplioit le Roi, pour la crainte, & pour*
„ *l'honneur des Dieux de la Grece, de vanger ſur*
„ *les Juifs le ſang de ſes Sujets, & de le mettre à*
„ *couvert de la mort dont il étoit menacé. Joſephe*
„ obſerve très-bien que cette Fable tragique eſt
„ de la malignité la plus impudente; mais j'ai-
„ me mieux que vous teniez de cet Hiſtorien
„ que de moi la refutation de cette Calomnie.
„ Je vous renvoye donc à cet Auteur. Vous
„ trouverez le paſſage dans l'Edition de Geneve.
„ Pag. 1066. [& dans l'Edition d'Havercamp,
„ Tom. II. pag. 476.]

„ Il faut enſuite obſerver que la même accu-

„ ſation

„ ſation a été auſſi intentée aux premiers Chré-
„ tiens. Les Payens leur imputerent de tuer
„ des Enfans, & d'en manger le ſang. Ces fruits
„ furent ſemez pour les rendre odieux, & pour
„ ſoûlever contre eux la Populace. Voyez là-
„ deſſus, *Tertullien* dans ſon *Apologetique*, *Juſ-*
„ *tin Martyr* dans ſa 2. [1.] Apologie adreſ-
„ ſée aux *Antonins*, *Euſebe de Céſarée* Hiſt. Eccl.
„ Liv. V. Chap. 1. & 4. *Pineda*, dans ſa *Mo-*
„ *narchie Eccleſiaſtique*. Liv. XI. Chap. 50, &
„ pluſieurs autres Auteurs. Le fait eſt conſtant
„ & l'on ne ſauroit ignorer qu'il y a eu un tems
„ où les Chrétiens furent accuſez du même cri-
„ me dont on accuſe à preſent les Juifs. La ca-
„ lomnie a eu auſſi les mêmes vûës par rapport
„ aux uns & aux autres. Les Chrétiens s'en juſ-
„ tifierent en s'inſcrivant en faux contre ceux
„ qui les accuſerent. Les Juifs en font de mê-
„ me, & j'oſe dire qu'ils le font encore avec
„ plus de raiſon, parce que la Religion des Juifs
„ leur défend de manger du ſang, au lieu que
„ les Chrétiens ne ſe croyent pas obligez à s'en
„ abſtenir.

„ Après tout, cette calomnie a toûjours eu
„ pour principe ſecret l'avidité des perſonnes
„ qui pour s'enrichir aux depens des Juifs, en
„ s'emparant de leurs biens, leur ont imputé
„ fauſſement une action ſi énorme, afin d'avoir
„ quelque couleur de juſtice pour les dépouiller.
„ Je me ſouviens, à cette occaſion, que com-
„ me je reprenois un Rabbin de *Pologne*, qui é-
„ toit venu à *Amſterdam*, au ſujet de l'uſure ex-
„ orbitante dont les *Juifs* uſent envers les *Chré-*

 „ *tiens*,

„ *tiens*, tant en *Pologne* qu'en *Allemagne*, & que „ je lui repreſentois combien nous en agiſſons „ avec plus de moderation en *Hollande*, & dans „ l'*Italie*, il me repondit, *On nous met dans la* „ *triſte néceſſité de le faire, parce que l'on nous har-* „ *cele perpetuellement par de faux Temoins, &* „ *que l'on nous enleve d'un ſeul coup, plus que nous* „ *ne pouvons gagner en pluſieurs années.* Tel eſt „ donc le malheur des *Juifs* que cette calomnie „ a ſouvent ſervi de prétexte ſpécieux aux vio- „ lences qui leur ont été faites.

„ 19. Je dis *ſouvent*; parce qu'en effet il y a „ eu diverſes rencontres où l'on a recouru à ce „ cruel artifice pour colorer les perſecutions „ contre nous. Je n'en allegueraí qu'un ſeul „ Exemple. Certain Roi de *Portugal*, étant „ dans ſon lit, il arriva que le Seigneur, berſi „ éternellement, lui ôta le Sommeil, comme il „ l'avoit fait à *Aſſuerus*. Ce Prince alla donc „ ſur un Balcon de ſon Palais, d'où, au clair „ de la Lune, il pouvoit découvrir toute ſa Ca- „ pitale". De là il vit, dans la rue, deux hom- mes qui portoient un corps mort, & remarqua qu'ils jetterent ce cadavre dans la Cour d'un Juif. Il commanda ſur le champ à deux de ſes Serviteurs, de ſuivre de loin ces deux hommes, & de prendre bien garde à la Maiſon où ils rentreroient; ce qu'ils firent. Le lendemain voilà grand bruit dans la Ville. Le peuple ſe ſoûleve contre les Juifs; on les accuſe d'avoir aſſaſſiné un homme. Le Roi fait ſaiſir les coupables, & ceux-ci confeſſent le crime. Mais le Prince qui trouva, dans cette affaire, une direction tout-à-

fait

fait singuliere de la Providence divine, assembla quelques-uns des Sages Juifs & leur demanda comment ils traduisoient le 4. verset du Pseaume CXXI. Ils dirent que c'étoit de la maniere suivante, *Voici celui qui garde Israël ne sommeillera point, ni ne dormira point.* S'il ne sommeille pas, beaucoup moins dormira-t-il, repliqua le Monarque, vous ne traduisez donc pas bien cet endroit, & il faut dire, *Voici le Seigneur ne sommeille point, & ne souffrira pas même que celui qui garde Israël s'endorme.* Dieu qui veille sur vous, m'a ôté le sommeil, afin que je pusse être temoin oculaire de l'injustice qui vous étoit préparée. Cette Histoire, & plusieurs autres semblables, se lisent dans le Livre intitulé *Scebet Jehuda.* On y voit en combien d'occasions, la verité s'est découverte pour nôtre delivrance, lorsque nôtre Nation étoit sur le bord du precipice par le moyen des calomnies.

20. Enfin cette accusation a été ci-devant discutée en presence d'un Pape en plein Concile. Il fut conclu qu'elle étoit destituée de tout fondement, & là-dessus le Pape permit aux Juifs de demeurer dans les Païs de son Obedience; ce qu'il notifia tant aux Princes d'*Italie*, qu'à *Alfonse* le sage, Roi d'*Espagne*. Supposé, en effet, qu'il fût arrivé, ce qu'assûrément je ne croi pas, que quelque *Juif* eût été capable de l'action affreuse dont il s'agit ici, seroit-il juste de punir toute une Nation pour le crime d'un Particulier?

21. Mais à quoi bon m'étendrai-je davantage sur cette matiere? Tout ce qui nous est arrivé,

n'avoit

n'avoit-il pas été prédit par tous les Prophetes? *Moïſe* dit au Deuteronome Chap. XXVIII. vs. 61. *Le Seigneur fera venir ſur toi toutes les Maladies, & toutes les playes qui ne ſont point écrites dans le Livre de cette Loi &c. parce que tu n'as pas écouté la voix du Seigneur ton Dieu. David*, au Pſeaume XLIV. ſe plaint amerement des maux, & des calomnies, à quoi nous ſommes expoſez de toutes parts dans nôtre captivité. Il y repreſente nôtre Etat comme un point auquel tous les malheurs ſe concentrent. *Pour l'amour de toi*, dit-il, *nous ſommes tués tout le long du jour, & l'on nous regarde comme des Brebis à la Boucherie!* Il repete la même choſe au Pſeaume LXXIV. & en d'autres. *Ezechiel* ſpecifie en particulier la calomnie que nous devions eſſuier. Car au Chapitre XXXVI. verſet 13. le Dieu bienheureux nous promet un tems dans lequel on ne nous imputera plus de dévorer des hommes, ou plûtôt de manger le ſang des hommes, ſelon l'interpretation du ſavant *Don Iſaac Abarbanel*, à laquelle je ſouscris comme étant vraye & naturelle. Veuille ce Dieu bienheureux, dans la multitude de ſes compaſſions, avoir pitié de ſon peuple, & ôter de deſſus la terre l'opprobre d'Iſraël, afin qu'il n'en ſoit plus parlé, ſelon la prediction d'*Eſaie*. Et finiſſons ici cet Article.

„ *II. Chef d'Accuſation.*

„ La ſeconde choſe dont vous dites, Monſieur, que l'on nous accuſe, eſt l'Idolatrie. „ On ſe fonde ſur le profond reſpect que nous

„ mar-

„ marquons au Livre de la Loi, & vous ſouhaitez
„ de ſavoir ce que nous faiſons, à cet égard,
„ dans nos Synagogues. Je vais vous ſatisfaire,
„ & vous verrez qu'il n'y a que des ignorans
„ qui puiſſent nous imputer ce crime.

„ Je vous dirai d'abord que les Juifs ſe croient
„ dans l'obligation de ſe tenir debout, lorsque
„ le Livre de la Loi, qui eſt écrit ſur du Par-
„ chemin, eſt tiré de l'Armoire, & qu'on l'ou-
„ vre ſur le Pupitre, afin de le montrer au peu-
„ ple, & d'y faire la lecture. Nous voyons ce-
„ la obſervé dans *Nehemie* VIII. 6. où il eſt dit,
„ *& lorsqu'il l'eût ouvert tout le peuple ſe tint de-*
„ *bout*. Cela ſe fait en reverence de la Parole de
„ Dieu, & de ce Livre ſacré.

„ Pour la même raiſon, lorsque le Livre va
„ de l'Armoire au Pupitre, toutes les perſonnes,
„ auprès desquelles il paſſe, baiſſent un peu la
„ tête en ſigne de reverence. Et cela ne peut
„ être un Acte d'Idolatrie, pour les conſidera-
„ tions ſuivantes.

„ 1. *Adorer*, & *venerer* ſont deux choſes. Car
„ il eſt défendu d'*adorer* aucune Créature, ſoit
„ angelique ou terreſtre; mais il eſt permis de
„ temoigner de la veneration aux unes & aux
„ autres, comme, par exemple, aux perſonnes
„ d'un rang diſtingué. Ainſi *Abraham*, qui de
„ ſon tems déclara la guerre à l'Idolatrie, s'hu-
„ milia pourtant, & ſe proſterna même devant
„ les trois Hôtes, qu'il reçut chez lui, les pre-
„ nant pour des hommes. *Joſué*, le ſaint Capi-
„ taine du peuple, ſe proſterna auſſi devant un
„ Ange, qui, l'Epée à la main, lui fit peur aux

„ por-

» portes de *Jericho*. Si ces deux personnages, qui » étoient des justes, dont nous sommes obligez » d'imiter les exemples, ne furent point repris » pour ce qu'ils firent, il est évident que le res» pect que nous marquons pour la Loi, ne sau» roit être une Idolatrie.

» 2. Les Juifs portent fort loin le scrupule sur » cet Article. Car ils évitent avec soin la moin» dre chose qui sembleroit temoigner de l'hon» neur, ou de la veneration pour les Images. Ce» la se voit dans le *Thalmud*, & dans le *Traité de* » *l'Idolatrie* par *Moïse* d'*Egypte*, où il est décidé » que s'il arrive à un Juif de passer près d'une » Eglise, au dehors de laquelle il y a des Images, » & qu'en ce moment il lui entre une Epine » dans le pied, il ne doit point se baisser pour » s'ôter cette Epine, de peur que ceux qui le » voyent, ne le soupçonnent de faire la reveren» ce à quelqu'une des Images. Nôtre Disciplі» ne étant si rigide à cet égard, les Juifs auroient » en horreur tout signe de reverence pour le Li» vre de la Loi, s'ils y croyoient la moindre ap» parence d'Idolatrie, & ce qu'ils pratiquent, » est une marque évidente qu'il n'y en a point.

» 3. Le principal Culte de l'Idolatrie consiste » à baiser les Images, & c'est ce que Dieu dit I. » Rois XIX. 18. *Je me suis reservé sept mille* » *hommes en Israël, assavoir tous les genoux qui* » *n'ont point fléchi devant Baal, & toute Bou*» *che qui ne l'a point baisé.* Cependant si tout » baiser étoit un Acte d'Idolatrie, il faudroit di» re que tous ceux qui baisent le Testament » pour confirmer leurs sermens, sont Idolatres.

» Or

„ Or eſt-il que ceux qui le font n'en ont point
„ cette idée, & ne l'eſtiment que comme un ſi-
„ gne d'honneur. Pour la même raiſon, ceux
„ qui baiſſent la Tête ne doivent pas être eſti-
„ mez Idolatres.

„ 4. Il eſt établi, parmi toutes les Nations,
„ qu'une des civilitez que les hommes ſe font
„ mutuellement, pour ſe marquer du reſpect,
„ conſiſte à baiſſer la tête, & de le faire plus ou
„ moins, ſelon la qualité des perſonnes. Au ju-
„ gement de toutes les Nations, cette Poſture
„ n'eſt donc point une Idolatrie. Pourquoi le
„ ſeroit-elle à l'égard de la Loi?

„ 5. Dans l'*Aſie*, & presque par tout le mon-
„ de, quand on reçoit l'Edit, ou les Ordres du
„ Roi, on le prend, on le baiſe, & on le met
„ ſur ſa Tête. Nous devons beaucoup davanta-
„ ge à la Parole de Dieu, & à ſes ſaints Com-
„ mandemens.

„ 6. Lorsque *Ptolomée Philadelphe* admit en
„ ſa preſence les 72. Interprêtes qui lui appor-
„ toient le livre de la Loi, il ſe leva de ſon Siege
„ Royal, & ſe proſternant ſept fois, il fit hon-
„ neur à la Loi, à ce que dit *Ariſtée*. Si un
„ Gentil fit cela pour une Loi, à l'obſervation
„ de laquelle il ne ſe croyoit pas obligé, com-
„ bien plus devons-nous du reſpect à une Loi
„ qui a été donnée particulierement pour nous?

„ 7. Les *Iſraëlites* tiennent pour Articles de
„ Foi, qu'il y a un Dieu, qui eſt un dans l'U-
„ nité la plus ſimple; qu'il eſt Eternel, & in-
„ corporel; qu'il a donné ſa Loi écrite à ſon
„ Peuple d'*Iſraël*, par le miniſtere de *Moïſe*, le

„ Prin-

„ Prince & le Chef de tous les Prophetes; que „ ſa Providence prend ſoin du Monde qu'il a „ créé; qu'il connoit ce que font tous les hom„ mes, pour les recompenſer ou pour les punir; „ & qu'enfin le *Meſſie* viendra un jour pour raſ„ ſembler en un les *Iſraëlites* diſperſez, & que bien„ tôt après arrivera la Reſurrection des Morts. „ Voilà leurs Doctrines, qui, à ce que je croi, „ ne contiennent aucune Idolatrie, non pas mê„ me dans l'opinion de ceux qui penſent autre„ ment. C'eſt ce qu'a reconnu un très-ſavant „ Chrétien de nôtre tems, dans un Livre qu'il „ a écrit en *François*, ſous le Titre de *Rappel des* „ *Juifs*, & dans lequel il ſuppoſe que le Roi de „ *France* ſera le Chef de ce Peuple, pour les ré„ tablir dans leur ancienne Patrie. *Les Juifs*, „ dit-il, *ſeront ſauvez; car nous attendons encore* „ *un ſecond avenement du même Meſſie, & les* „ *Juifs croyent que ce que nous appellons le ſecond* „ *ſera le premier. Par cette Foi ils ſeront ſauvez;* „ *car la difference entre eux & nous ne conſiſte que* „ *dans les Circonſtances du tems* ".

Il reſte encore à traduire cinq autres Sections de ce petit Ouvrage. Nous les donnerons une autre fois, pour nous accommoder au goût de la plûpart des Lecteurs qui n'aiment pas les longs Articles dans les Journaux litteraires. Mais comme il n'y en a presque point qui n'ait auſſi l'impatience de vouloir être inſtruit de ce qu'il attend, nous dirons ici que les Sections qui reſtent de cette Apologie des *Juifs* roulent ſur quatre autres Accuſations qu'on leur fait 1. de maudire les Chrétiens dans leurs Prieres, 2. de blaſphemer

contre

contre l'Objet du Culte Chrétien. 3. d'uſer de ſeduction pour faire des Proſelytes, & 4. d'uſer diverſement de fraudes dans le Negoce. Après quoi 5. *Manaſſeh Ben Iſraël* rend compte de l'état où ſe trouvoient alors les choſes en *Angleterre* par rapport au Projet du rétabliſſement des *Juifs*, & termine ſa Lettre par un Catalogue des Ouvrages qu'il avoit publiez, ou qu'il avoit tout prêts pour la Preſſe. Tout cela enſemble ne fera qu'un Article de la même longueur que celui que nous venons de donner.

ARTICLE VII.

Le Temple du GOUT: *Par Mr. de* VOLTAIRE. *Edition veritable, donnée par l'Auteur.* A Amſterdam, chez Etienne Ledet & Jaques Desbordes. 1733. 8. Pagg. 14. pour l'Epitre Dedicatoire, & 48. pour l'Ouvrage.

SI ce n'étoit ici qu'une *nouvelle* Edition de ce *Temple* ſimplement *revuë & corrigée*, nous ſerions tout diſpenſez de lui donner un Article dans nôtre Journal. Mais l'Ouvrage paroît, à cette heure, dans un état ſi different de celui où il parut il y a quelque tems, qu'il eſt, en quelque ſorte, nouveau. Auſſi Mr. de *Voltaire* s'en reconnoît-il à preſent l'Auteur, ce qu'il n'avoit point fait dans (*a*) l'Edition précedente, & donne

(*a*) Voiez un Extrait de cette Edition, *Biblioth. Reiſon.* Tom. X. II. Part. Article VI. Pag. 393.

ne à celle-ci le titre de *veritable* pour la diſtinguer de l'autre qu'il déſavouë ainſi d'une maniere indirecte. Il en parle même en ces termes dans ſa Lettre à Mr. de C. où, après avoir narré l'origine & le progrès de ſa Piece, il ſe plaint, aſſez tranquillement, de l'Editeur qui l'avoit publiée. Pour mettre au fait, ſur tout cela, les perſonnes qui penſent, il faut rapporter ſes propres paroles.

„ Vous avez vû, *dit-il à ſon Ami*, & vous „ pouvez rendre témoignage, comment cette „ bagatelle fut conçuë & exécutée. C'étoit une „ plaiſanterie de Societé. Vous y avez eu part „ comme un autre; chacun fourniſſoit ſes idées, „ & je n'ai guere eû d'autre fonction que celle „ de les mettre par écrit..... Voilà ce qui nous „ amuſa pendant plus de quinze jours. Les idées „ ſe ſuccedoient les unes aux autres; on changeoit tous les ſoirs quelque choſe, & cela a „ produit ſept ou huit Temples du Goût, abſolument differens. Un jour nous y mettions „ les Etrangers; le lendemain nous n'admettions „ que les François. Les Maffei, les Pope, les „ Bononcini ont perdu à cela plus de cinquante „ vers, qui ne ſont pas fort à regretter. Quoi „ qu'il en ſoit, cette plaiſanterie n'étoit point du „ tout faite pour être publique. Une des plus „ mauvaiſes, & des plus infideles Copies d'un „ des plus négligez Brouillons de cette Bagatelle, ayant couru dans le monde, a été imprimée ſans mon aveu, & celui qui l'a donnée, „ quel qu'il ſoit, a eu grand tort ".

Il a eu grand tort, ſans doute, de n'avoir pas con-

consulté Mr. de *Voltaire*, avant que de faire imprimer son Ouvrage, & je ne voudrois pas entreprendre de l'excuser. Il est sûr que cette Piece avoit dans l'Edition précedente, des defauts qui rejailliſſoient sur le Poëte sous le nom duquel elle étoit publiée. C'est donc avec raison qu'il la desavouë, & ce n'est point au Public à examiner de trop près, si elle n'étoit point un de ces *sept ou huit Temples absolument differens* que la Societé produisit, ou s'il est possible que la *Copie* du même *Temple* aît été si *mauvaise* & si *infidele* qu'il en aît resulté deux *Temples* si *absolument differens*. Ce qu'il y a de certain; c'est que la difference est si grande que l'on ne diroit presque pas que ce soit le même Ouvrage. Celui-ci est supportable en son tout, au lieu que l'autre ne l'étoit presque en rien.

Quelques gens soupçonneront, peut-être, que l'Auteur a profité des diverses Critiques que l'on a faites, à *Paris*, de son *Temple*, & fonderont ce soupçon sur ce qu'il dit dans sa Lettre à Mr. de C. On y voit qu'il n'ignore pas ce que l'on a trouvé de censurable dans l'Edition précedente. Par exemple il s'y justifie en particulier d'avoir voulu reduire à un seul Tome tous les Ouvrages de *Bayle*. Mais il restraint ici ses vuës au *Dictionnaire Historique & Critique*, & voici ce qu'il dit: „ Mr. de ... disoit que c'étoit dommage que „ *Bayle* eût enflé son *Dictionnaire* de plus de „ deux cens Articles de Ministres & de Profes„ seurs Lutheriens ou Calvinistes; qu'en cher„ chant l'Article de *Cesar*, il n'avoit rencontré „ que celui de *Jean Césarius* Professeur à *Colo-*

» gue, & qu'au lieu de *Scipion* il avoit trouvé fait » grandes Pages ſur *Gerard Scioppius*. De là on » concluoit, à la pluralité des voix, à reduire » *Bayle* à un ſeul Tome dans la Bibliotheque du » Temple du Goût ". Ces Paroles n'ont pas ſeulement en vuë de defendre ce que l'on faiſoit dire à Mr. de *Voltaire* dans la premiere Edition. Elles ſont auſſi deſtinées à la juſtification de ce qu'il dit dans celle-ci, dont voici (*a*) les termes. » Tout l'eſprit de Bayle eſt en un ſeul Tome, » & ce judicieux Philoſophe, ce Juge éclairé de » tant d'Auteurs & de tant de Sectes, n'eût » pas probablement compoſé plus d'un *in folio*, » s'il n'avoit écrit que pour lui, & non pas pour » des Libraires ".

On voit, très clairement, à cela, que l'Auteur du *veritable* Temple du Goût a ſû ce que les Cenſeurs trouvoient à redire à cet endroit du *faux* Temple, & l'on y voit pourtant, avec la même clarté, que la penſée eſt originairement de Mr. de *Voltaire*. Les perſonnes défiantes ſe pourront donc croire en droit de penſer que ce n'eſt ici *veritablement* qu'une ſeconde Edition du même Ouvrage revû ou plûtôt refondu ſur les avis du Public. Elles ſe confirmeront vraiſemblablement dans cette penſée, par le tendre intérêt que Mr. de *Voltaire* paroît avoir pris à conſerver & à defendre le jugement porté ſur les Ecrits de Mr. *Bayle*. Ce jugement eſt ſi étrange & ſi ſingulier, qu'il ſemble n'y avoir que le premier homme, à qui l'idée en eſt venuë, qui aît pû être capable d'en paroître ſi amoureux. 1. *Tout l'eſprit de Bayle* n'eſt pas dans ſon *Dictionnaire*.

(*a*) Pag. 39.

naire. Il en avoit mis beaucoup en pluſieurs autres Ouvrages qui avoient précedé celui-là. Si au Tome que Mr. de *Voltaire* voudroit conſerver, on ajoûte les *Penſées ſur la Comete*, le *Commentaire Philoſophique*; la *Critique Generale de l'Hiſtoire du Calvinisme*; & les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, il y auroit de quoi en faire un ſecond. 2. En ſuppoſant même que *tout l'esprit de Bayle* ſoit renfermé dans ſon *Dictionnaire Hiſtorique & Critique*, il eſt inconcevable que les gens qui ſont dans le goût de Mr. de *Voltaire* n'y vouluſſent conſerver que ce que *Bayle n'avoit écrit que pour lui*, & qu'ils opinaſſent à en retrancher tout ce qu'il n'avoit écrit que *pour des Libraires*. Ce que Mr. *Bayle* y a mis pour lui, & ſans conſulter l'interêt des Libraires, n'eſt pas aſſurément ce que Mrs. les *Beaux Esprits* y liſent avec le plus de plaiſir. Il n'a écrit que pour lui-même, ſes diſcuſſions chronologiques, ſes vétilles ſur les Dates, ſes corrections de *Moreri*, ſes invectives contre Mr. *Jurieu*, ſes longs paſſages *Grecs* & *Latins* qu'il n'oſoit traduire, ſes minucies grammaticales, ſon Erudition Critique, & pluſieurs autres choſes ſemblables. Un *in folio* où il n'y auroit eû que cela ſeroit de dur debit dans une Boutique, & je doute fort que Mr. de *Voltaire*, & tous ſes pareils, en euſſent acheté un ſeul Exemplaire. Ce qu'il leur faut, & ce qu'ils achetent, ce ſont les Articles libertins ſur la Religion, obſcenes ſur les mœurs, gaillards ſur l'Hiſtoire; les Articles *Pyrrhoniens*, *Manichéens*, impies; les Articles où l'on diſcute certains faits chatouilleux, certaines Anecdotes des-

obligeantes, certaines Propoſitions délicates, & c'eſt là préciſement ce que Mr. *Bayle*, qui ne connoiſſoit que trop le goût de ſon Siecle, & qui cherchoit à faire des Livres qui ſe débitaſſent, a *écrit pour les Libraires*. 3. De quelle eſpece de *goût* ſeroit un *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* dans lequel il n'y auroit que du badinage, que des plaiſanteries, que de la malignité, que du libertinage, que de l'eſprit? ou dans lequel on ne verroit que de grands noms, que des Empereurs ou de fameux Capitaines, que des *Scipions* & des *Ceſars*? 4. A-t-on lû ce Dictionnaire quand on penſe, & quand on dit que tout l'*eſprit de Bayle* eſt dans les Articles de ces noms illuſtres? Parmi ces *deux cens* qui ſont deſtinez *à des Miniſtres, & à des Profeſſeurs Lutheriens ou Calviniſtes*, combien n'y en a-t-il point qui ne ſont ni moins curieux, ni moins intereſſans, ni moins agréables à lire, que ceux de quelques Conquerans, de quelques grands Philoſophes, ou de quelques Papes illuſtres? Que ſera-ce donc ſi l'on y ajoûte tant d'autres Articles, où il eſt parlé des Savans Eccléſiaſtiques de l'Egliſe *Romaine*? Croira-t-on que ces derniers ſoient les ſeuls aux depens deſquels l'*eſprit de Bayle* ait pû divertir ſes Lecteurs? 5. Enfin il eſt vraiſemblable que le Cenſeur ne connoit point ce Dictionnaire, ou ne le connoit que ſur de ſimples ouïdire. Le ſoupçon eſt fondé ſur ces paroles de ſa Lettre à Mr. C. que j'ai déjà rapportées. „Mr. „ de... diſoit qu'en cherchant l'Article de *Ce-* „ *ſar*, il n'avoit rencontré que celui de *Jean* „ *Céſarius* Profeſſeur à Cologne". Un Hom-

me

me qui auroit connu le livre par lui-même, ou qui se seroit donné la peine de vérifier le fait, ne pouvoit point passer ceci à Mr. de..qui le lui rapportoit. Car ce Mr. de.... se trompe, & n'a été trompé que par son impatience. L'Article de *Cesar* est si bien dans le *Dictionnaire* de Mr. *Bayle*, qu'il y tient 9. grandes Pages dans l'Edition de 1702. qui est la seule que je possede, & je ne croi pas qu'on l'ait retranché dans les suivantes. Il est seulement vrai, comme j'en puis juger par le *Supplement* imprimé à *Geneve*, que dans l'Edition de 1715. Il y eût pour *Cæsarius* un Article qui n'étoit pas dans la précedente, & qui fut placé fort loin avant celui de *Césa*r, parce qu'on suivit une Orthographe différente par rapport à la premiere Syllabe de ces deux noms, l'un étant écrit avec la Diphthongue *æ*, & l'autre ne l'étant qu'avec l'*é*. Si Mr. de...eût suivi l'Orthographe *Françoise*, en cherchant *Césarius*, il n'y auroit rencontré que *Cesar*, & voilà qui fournit, aux Juges des Livres, l'importante leçon d'aller toûjours bride en main & de ne prononcer qu'après un examen serieux. Mais quand on a l'esprit vif, on va vîte en besogne, & l'imagination supplée souvent à la connoissance.

Quoiqu'il en soit néanmoins des conclusions que les gens soupçonneux peuvent tirer de cet endroit, & de quelques autres semblables, on ne doit plus attribuer à Mr. de *Voltaire* d'autre *Temple du Goût* que celui qui se trouve dans cette *Edition veritable*. C'est bien au fond le même *Temple* que l'autre: même Goût, même Plan, même Dessein, mêmes Idées. Mais les change-

mens, par voye de correction, de retranchement, d'addition, ou de déplacement, ſont en grand nombre, & ſi conſiderables, que l'on peut dire, à cet égard, que les deux Temples ſont *abſolument differens*. On ne voit plus dans celui-ci tant de négligence dans le ſtile & dans la verſification que dans l'autre. Les *Allemands* n'y ſont point inſultez; la *Le Couvreur* n'y a point d'Autels; la *L'Enclos* n'a pour Auditeurs, ni un Cardinal, ni un Abbé, mais un *jeune Duc qui en paroiſſoit tout penetré*; on n'y retrouve point

Toute la Troupe des Acteurs
Qui repreſentent ſur la Terre;
Et ceux qui viennent dans la Chaire
Endormir leur chers Auditeurs;
Et ceux qui livrent les Auteurs
Aux ſiflets bruyans du Parterre.

La ſcene de Mrs. *La Motte* & *Rouſſeau* y eſt plus courte, moins aigre, & plus naturelle; la longue enfilade des Rimes redoublées y a disparu; la Cenſure de *Chapelle* & de ſa maniere de rimer y eſt mieux placée, & plus judicieuſement exprimée; les *Jeſuites* y ſont moins flattez, & les *Janſeniſtes* menagez avec plus de decence; en un mot il y a tant de choſes, ou autrement dites, ou autrement arrangées, ou ſi totalement ſupprimées, qu'il ne me ſeroit pas poſſible de les rapporter toutes ſans une extrême longueur. Contentons-nous de donner une legere idée de la Piece, telle que nous la trouvons dans cette *Edition veritable*. L'Au-

L'Auteur y dit d'abord que

„ Le Cardinal, Oracle de la France,

. . . . . .

„ Qui des Savans a paſſé l'eſperance

„ *lui* dit un jour qu'il vouloit qu'*il* vint avec „ lui au Temple du Goût, *& continuant en ſtile de relation il ajoûte*, „ C'eſt un ſejour, me dit-„ il, dont tout le monde parle, où peu de gens „ vont, & que ceux qui voyagent ſe donnent „ rarement la peine d'examiner. Il eſt bon que „ vous obſerviez de près un Dieu que vous vou-„ lez ſervir.

„ Vous l'avez pris pour vôtre Maître :
„ Il l'eſt, ou du moins le doit être.
„ Mais vous l'encenſez de trop loin,
„ Et nous allons prendre le ſoin
„ De vous le faire mieux connoître.

„ Je remerciai ſon Eminence de ſa bonté, & je „ lui dis : Monſeigneur, je ſuis extrêmement in-„ discret. Si vous me menez avec vous, je „ m'en vanterai à tout le monde.

. . . . . .

„ Et ſi dans ſon malin vouloir
„ Quelque Critique veut ſavoir
„ En quels lieux, en quel coin du Monde
„ Eſt bâti ce divin Manoir,
„ Que faudra-t-il que je reponde ?

„ Le Cardinal, me repliqua, que le Temple étoit dans le Païs des Beaux-Arts; qu'il vouloit absolument que je l'y suivisse, & que je fisse ma relation avec sincerité; que s'il arrivoit qu'on se moquât un peu de moi, il n'y auroit pas grand mal à cela, & que je le rendrois bien si je voulois. J'obéis, & nous partimes".

Accompagnez de Mr. l'Abbé *Rothelin* ils rencontrerent sur la route plusieurs obstacles. D'abord Mrs. *Ordus*, *Lexicocrassus*, *Scriverius*, *une nuée de Commentateurs qui composoient de gros volumes à propos d'un mot qu'ils n'entendoient pas.* C'est là qu'ils virent

„ Les Daciers, les Saumaises
„ Gens heriſſez de savantes fadaises &c.

Ils n'eurent pas fait cent pas qu'ils rencontrerent un Homme entouré de Peintres, de Sculpteurs, d'Architectes, de Doreurs, de faux Connoisseurs, de Flateurs. C'étoit *Cresus* qui se commandoit un Batiment magnifique.

„ Il dit & dort. Aussi-tôt la Canaille
„ Autour de lui s'évertue & travaille.
„ Certain Maçon, en Vitruve érigé,
„ Lui trace un Plan d'ornemens surchargé;
„ Nul Vestibule, encor moins de façade.
„ Mais vous aurez une longue enfilade &c.

Lors qu'il est éveillé, un *petit Curieux* lui montre *pour sa Chapelle*, „ Un

„ Un Dieu le Pere en ſa gloire éternelle
„ Peint galamment dans le goût du Vatau.

& un Libraire lui vend *des Livres à la Toiſe*,

„ Car Monſeigneur eſt ſur tout fort ſavant.

Les Voyageurs tomberent enſuite dans l'*embuscade* d'un Concert auquel on vint les prier, en les aſſurant qu'*il n'y auroit point de Muſique Françoiſe. Le Cardinal remontra en vain que la Muſique Italienne, la Françoiſe, & la Latine, étoient fort bonnes, chacune dans leur genre.* Ils entrerent donc & ſortirent auſſi au plus vîte. Enfin ils arriverent au Temple du Goût.

„ Jadis en Grece on en poſa
„ Le fondement ferme & durable &c.

L'Auteur n'en décrit point la ſtructure, & ſe contente de dire

„ Qu'il n'a point les defauts pompeux
„ De la Chapelle de Verſailles &c.

La raiſon de ſon ſilence eſt priſe de ce qu'*il eſt plus aiſé de dire ce que ce Temple n'eſt pas, que de dire ce qu'il eſt.* Il ajoûte ſeulement *pour éviter la difficulté*,

Simple en étoit la noble Architecture &c.

„ Le Temple étoit environné d'une foule de

„ Vir-

„ Virtuoſes .. qui s'efforçoient d'entrer, mais qui „ n'entroient point.

„ Car la Critique, à l'œil ſevere & juſte,
„ Gardant les Clefs de cette Porte auguſte,
„ D'un bras d'airain, fierement repouſſoit
„ Le Peuple Got qui ſans ceſſe avançoit.

Elle traitoit ainſi les *Satiriques obſcurs*, les *Courtiſans affairés & oiſifs*, & les Envieux, *Ennemis de tout merite. Ils s'enfuirent tous à la vûe du Cardinal & de l'Abbé; & firent place à un ſpectacle plus plaiſant. C'étoit une foule d'Auteurs de tous états qui ſe preſſoit à la porte*, portant l'un un *Roman*, l'autre une *Harangue*, celui-ci un *Recueil de Vers*, & celui-là un *Mandement*. *Bardus* y étoit auſſi en qualité de Juge des Livres. Mais la Critique, en le repouſſant avec les autres, lui dit;

„ Ami Bardus, vous êtes un grand Maître,
„ Mais n'entrerez en cet aimable lieu.
„ Vous y venez pour fronder nôtre Dieu.
„ Contentez-vous de ne le pas connoître.

Mrs. de *la Motte* & *Rouſſeau*, qui ſe preſenterent enſuite, ne furent admis qu'avec des modifications peu agréables pour l'un & pour l'autre. Cet endroit eſt tourné, même dans cette *Edition veritable* d'une maniere ſi rude, pour ces deux Poëtes, & ſur-tout pour le dernier, que l'on ne comprend pas d'abord comment l'Auteur de la Rela-

Relation avoit eû lui-même l'entrée ſi libre dans un Temple, où ces Meſſieurs l'avoient euë ſi difficile. On n'eſt plus arrêté là-deſſus quand ou voit que Mr. de *Voltaire* s'y fait critiquer lui-même, ni plus ni moins que ſes Confreres.

„ J'étois, *dit-il*, preſent à cette Scene. La „ Critique m'apperçut. Ah! ah! me dit-elle, „ vous êtes bien hardi d'entrer. Je lui repon- „ dis humblement: Dangereuſe Déeſſe, je ne „ ſuis ici que parce que ces Mrs. l'ont voulu; „ je n'aurois jamais oſé y venir ſeul. Je veux „ bien, dit-elle, vous y ſouffrir à leur conſide- „ ration: mais tâchez de profiter de tout ce qui „ ſe fait ici.

„ Sur-tout gardez vous bien de rire
„ Des Auteurs que vous avez vus.
„ Cent petits Rivaux inconnus
„ Crieroient bien vite à la Satire.
„ Corrigez-vous ſans les inſtruire.
„ Donnez plus d'intrigue à *Brutus*,
„ Plus de vrai-ſemblance à *Zaïre*.
„ Et, croyez-moi, n'oubliez plus
„ Que vous avez fait *Artemire*.

„ Je vis bien qu'elle en alloit dire davantage. El- „ le me parloit déjà d'un certain *Philoctete*. Je „ m'esquivai, & je laiſſai avancer un Homme „ qui valoit mieux, que Rouſſeau, la Motte, „ & moi.

„ C'étoit le ſage Fontenelle &c.

Auquel la Critique pardonna certains Ouvrages en

en faveur de pluſieurs autres & lui dit que

„ Vôtre Muſe ſage & riante
„ Devroit aimer un peu moins l'Art.
„ Ne la gâtez point par le fard:
„ Sa couleur eſt aſſez brillante.

Il s'alla placer entre *Lucrece* & *Leibnix*. Ce dernier y étoit *pour avoir fait d'aſſez bons vers Latins*, & *Lucrece* fit en *Latin* un compliment au Cardinal, qui y répondit dans la même Langue. „ Tous les Poëtes de l'Antiquité qui l'é„ couterent, le prirent pour un ancien Romain. „ Mais il ne s'agit ici que de *François*. Enfin „ après ces retardemens agréables, *dit l'Auteur*, „ au milieu des Beaux-Arts, des Muſes, des „ Plaiſirs mêmes, nous arrivâmes jusqu'à l'Au„ tel, & jusqu'au Trône du Dieu du Gout". La description en vers qu'il donne ici de ce Dieu eſt tout autre, & bien plus Poëtique que celle de l'Edition déſavouée. Mais les Comediennes *Le More*, *Peliſſier*, *Sallé*, *Camargo*, *Le Couvreur* y paroiſſent dans les mêmes termes, & presque pêle mêle avec *Rollin*, *Girarden*, le *Puget*, le *Pouſſin*, le *Brun*, le *Sueur*. „ *Colbert*, l'Amateur „ & le Protecteur de tous les Arts, raſſembloit „ autour de lui les Connoiſſeurs", & ſoupiroit ſouvent de ce qu'on avoit negligé le *Louvre* pour faire le Château de *Verſailles*.

Au ſortir du Cabinet des Beaux-Arts on paſſa „ dans l'endroit du Temple où ſe raſſemblent les „ Beaux Esprits. Les *Pavillons*, les *Benſerades*, „ les *Peliſſons*, les *Segrais*, les St. *Evremond*, les „ *Bal-*

„ *Balzacs*, les *Voitures* n'y paroiſſoient pas oc-
„ cuper les premiers rangs....

„ Ils ſont comptés encore au rang des Beaux
„ Eſprits
„ Mais exclus du rang des Genies.

Segrais n'étoit entré dans le Temple que par ſupercherie, & *Peliſſon* que pour ſon Hiſtoire de la *Franche Comté*. „ Le Cardinal & ſon Ami „ chercherent le Comte de *Buſſy*, qui ſe tenoit „ à l'écart avec une fierté mécontente. L'ai-„ mable, la naturelle Madame de Sevigné ac-„ courut au lieu de lui, & leur dit que ſon Cou-„ ſin " étoit moins bien reçû dans ce lieu

„ Que ſon Fils, ſon aimable Fils
„ .... que l'on créa dans Paris;
„ Dieu de la bonne Compagnie.

L'Auteur y vit Mrs. l'Abbé de *Chaulieu*, & le Marquis de *la Fare* qui ſont decrits ici, dans la même attitude que leur donne l'Edition desavouée. Je ne dirai point que cette attitude me paroît auſſi peu conforme au bon goût, dans cette Edition *véritable*, qu'elle me le parut dans l'autre. Mais je dois reconnoître, à cette occaſion, que je ne ſai par quel effet d'inattention je traveſtis Mr. le Marquis de *la Fare* en un Homme d'Egliſe. La mépriſe eſt divertiſſante, & puis que j'en ai ri dès que je m'en apperçus, je m'imagine que les autres l'auront fait de bon cœur. La Cenſure que je faiſois de cet endroit n'en

n'en eſt pourtant pas moins fondée, & quelque Marquis, quelque Homme de Cour & d'Epée que fût Mr. de la *Fare* je demande encore ſi l'on doit élever au-deſſus des *Voitures*, & des St. *Evremond*, ſi l'on doit mettre *au rang des Genies*, ſuperieurs aux Beaux Eſprits, un Homme

„ Qui chante auprès de ſa Maîtreſſe,
„ Quelques vers ſans préciſion
„ Que le Plaiſir, & la Pareſſe,
„ Dictent à ce gros Celadon?

Quoi qu'il en ſoit, *Chapelle* étoit entre ces deux Meſſieurs; „ Chapelle plus debauché que „ delicat, plus naturel que poli, facile dans ſes „ vers, libertin dans ſes idées, incorrect dans „ ſon ſtile; il parloit toûjours au Dieu du Goût „ ſur la même rime. On prétend que ce Dieu „ lui répondit un jour,

„ Reglez mieux vôtre paſſion
„ Pour ces ſyllabes enfilées &c.

„ Et je crois, *ajoûte l'Auteur*, que je ne ſe„ rois pas mal de ſuivre cet Avis ". Il introduit enſuite ces trois Meſſieurs, & St. *Evremond* en converſation avec le Duc de la *Rochefoucault* & Madame de la *Fayette*. „ Ces „ Entretiens, *dit-il*, n'ont ni l'affectation de „ l'Hôtel de Rambouillet ni le tumulte qui re„ gne chez nos jeunes Etourdis

„ On

„ On y fait luir également
„ Le Précieux, le Pedantisme
„ L'air empesé du Syllogisme
„ Et l'air fou de l'Emportement.

„ On se rassembloit en ce moment autour de „ la fameuse *Ninon L'Enclos* qui

„ Faisoit alors avec gaieté....
„ Un Discours sur la Volupté.

„ Tandis que j'écoutois attentivement son „ Sermon, mes deux graves Conducteurs s'a„ muserent à parler de Belles-Lettres avec quel„ ques *Jésuites*. Un *Janseniste* dira que les „ *Jésuites* se fourrent par tout; mais la verité „ est que le Dieu du Gout a instruit beaucoup „ de ces Peres; il les reçoit aussi bien que leurs „ Ennemis, & il est assez plaisant de voir, „ en ce lieu, *Bourdaloüe* qui s'entretient avec „ *Pascal* sur le grand art de joindre l'Eloquen„ ce au Raisonnement. Derriere eux étoit „ l'exact & le délicat *Bouhours*, qui marquoit, „ sur des Tablettes, toutes les fautes de lan„ gage, & toutes les petites négligences qui „ échappoient à *Bourdaloüe* & à *Pascal*. Le „ Cardinal de *Polignac* ne pût s'empêcher de „ dire au P. *Bouhours*:

„ Quittez d'un Censeur pointilleux
„ La scrupuleuse diligence.
„ Aimons jusqu'aux defauts heureux

„ De leur mâle & libre Eloquence.
„ J'aime mieux errer avec eux,
„ Que d'aller Censeur pointilleux,
„ Peser des mots dans ma balance.

„... Le P. *Bouhours* lui repondit, Permettez „ que je continuë mes petites Observations. „ Ce ſont les grands Hommes qu'il faut criti- „ quer &c.... Eh bien! examinez, vetillez, „ tant qu'il vous plaira, dit en paſſant un jeu- „ ne Duc qui revenoit du Sermon de Ninon". Ce Duc étoit le Neveu du grand Cardinal *qui rétablit les Beaux-Arts en France, de la même main dont il abaiſſa ou perdit tous ſes Ennemis.* Ce Cardinal ne tient pas dans le Temple du Gout un rang auſſi beau, que ſon Neveu, ni que tant d'autres qui n'ont eû en partage que *le Don fortuné de plaire.*

„ Mais pour être en ce Temple, & pour y réuſſir
„ Qu'ont-ils fait? Ils étoient aimables.

Dans la Bibliotheque du Temple, que les Voyageurs viſiterent, on ne trouve ni vieux Manuſcrits, ni mauvais Livres. Toutes les Editions des meilleurs ſont corrigées & retranchées de la main des Muſes. *Rabelais* eſt reduit à un quart, *Marot* à 5. ou 6. feuilles. *Bayle* à un ſeul in folio, St. *Evremond* à un très petit Volume, St. *Real* à la *Conjuration de Veniſe.*

Dans l'interieur du Sanctuaire, *un petit nombre de Grands Hommes, y voyoient & corrigeoient leurs fautes. La Bruyere adouciſſoit ſon ſtile; l'Au-*

teur

teur du Telemaque retranchoit des détails, & des répétitions; Bossuet retranchoit auſſi *quelques familiaritez qui lui étoient échappées; Corneille*

„ Jettoit au feu ſa Pulcherie
„ Ageſilas, & Surena.
. . . . . .
„ Racine obſerve les Portraits
„ De Bajazet, de Xipharès,
„ De Britannicus, d'Hippolyte:
„ A peine il diſtingue leurs traits;
„ Ils ont tous le même merite.

La *Fontaine* retranchoit ſes premieres, & ſes dernieres Fables, racourciſſoit ſes Contes, & arrachoit les 3. quarts de ſes *Oeuvres Poſthumes*. *Despreaux* rougiſſoit de ſa *Satire* contre l'Equivoque, & de ſon *Ode* ſur la priſe de *Namur*. *Quinault* ne ſe piquoit que d'être aimable. *Moliere* faiſoit des regrets d'avoir *écrit pour le peuple*, & *donné dans le bas Comique*.

Lors qu'il fallut ſe ſeparer, le Dieu du Goût adreſſa la parole aux deux Protecteurs du Poëte, & leur recommanda, de faire toûjours, dans *Paris*, bonne garde contre le Faux Goût; de proteger les Belles-Lettres, & d'engager au même deſſein Mr. le Comte de *Clermont*, Mr. le Chevalier de *Braſſac*, Mr. le Marquis de *Caſtus*, Mr. le Marquis de *Surgere* & Mr. le Marquis de la *Ferté-Imbaut*. Le Dieu finit par les paroles ſuivantes qui finiſſent auſſi la Piece

„ Employez des ſoins aſſidus
„ Aux beaux vers que vous daignez faire;
„ Et que tous les Sots confondus
„ Deſormais ne prétendent plus
„ Qu'on deroge, & qu'on degenere
„ En ſuivant Minerve & Phébus.

. . . . . .

Je finirai auſſi mon Extrait, en ce lieu; mais je ne dois point le faire ſans avertir, que dans cette *Edition veritable*, il y a comme dans l'autre, des Notes de l'Auteur, qui à quelques petits changemens près, ſont les mêmes que celles qu'on avoit déjà vuës. Je dois donc renvoyer à ce que j'en avois obſervé autrefois. Je n'y ajoûterai qu'une Remarque de pure curioſité. Mr. de *Voltaire* dit dans ſa 1. Note, que „ Mr. le „ Cardinal de *Polignac* a fait contre *Lucrece* un „ Poëme Latin, *& il ajoûte*, que tous les gens de „ Lettres connoiſſent ces beaux vers qui ſont „ au commencement:

„ *Pieridum ſi forte lepos auſtera canentes*
„ *Deficit, eloquio victi, re vincimus ipſa.*

Il faut donc que ſon Eminence ait refondu ce Poëme. Car le commencement, & quelques Fragmens en furent imprimez par Mr. de *Saleugre*, dans ſes *Memoires de Literature*. Tom. I. Part. II. Pag. 413. & je n'y vois point ces deux vers.

ART.

ARTICLE VIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

LEs deux Anciens Hiſtoriens Anglois, que Mr. Hearne s'étoit engagé de nous donner, ſont achevez d'imprimer, & on les délivre aux Souscripteurs: *Duo rerum Anglicarum Scriptores Veteres, viz Thomas Otterbourne & Johannes Whethamſtede, ab origine Gentis Britannica usque ad Eduardum IV. E Codicibus Mſſ.* &c. in 8. 2 voll.

Mr. Hearne fait preſentement imprimer, ſur un Manuscrit de la Bibliotheque de Mr. le Comte d'Oxford, une ancienne & fameuſe Chronique en Latin, qu'on apelle *la Chronique ou les Annales de Dunſtable*, compilée originairement par Richard de Morins Prieur de Dunſtable, & continuée par d'autres Auteurs. Cet Ouvrage qui n'avoit point encore paru, fera deux volumes in 8. comme le *Thomas Otterbourne* &c., & la Souscription ſera la même, c'eſt-à-dire, d'une Guinée pour le petit papier & de deux Guinées pour le grand; leſquelles ſommes on payera tout à la fois en ſouscrivant. On n'en imprimera que 150 exemplaires, ce qui rendra ce livre plus rare & plus precieux.

L'Impreſſion de la *Geographie d'Abulfeda* eſt fort avancée: Mr. Gagnier n'oublie rien pour mettre cet Ouvrage en état de ſatisfaire le Public.

Mr. Parker fils de l'Evêque d'Oxford de ce nom, & qui avoit entrepris de donner un Commentaire ſur la Bible tiré des Peres de l'Egliſe, ſous le titre de *Bibliotheca Biblica*, étant mort avant que d'avoir pû finir le Pentateuque, ſon fils ſe propoſe de ſuppléer à ce qui y manque, avec le ſecours de ſes Amis.

Le Dr. Fisher, Garde de la Bibliotheque Bodleienne, donne ſes ſoins à l'impreſſion du *Catalogue* de cette Bibliotheque: il y en a environ les deux tiers d'imprimez.

Mr. Shaw Membre du College de la Reine, & qui a été Chapelain du Conſul Anglois à Alger pendant quatorze ans, va faire imprimer l'*Hiſtoire d'Alger, de Tunis, & de Tripoly* &c.

Il y joindra un *Vocabulaire* de l'ancien Punique, tel qu'il ſe parle dans les Montagnes de Barbarie; avec la deſcription de pluſieurs Anciens Monumens, des Cartes Geographiques fort exactes &c. Il nous donnera auſſi ſes Voyages au Grand Caire, à Suez, & au Mont Sinaï. Il a connu particulierement le Pere Sicard au Grand Caire.

Le ſecond Tome du *Xenophon* de Mr. Hutchinſon, Vice-principal de Hart-Hall, paroîtra bien-tôt.

DE LONDRES.

Mr. Sale nous a donné ſa Traduction Angloiſe de l'*Alcoran*, ou plûtôt du *Koran* qui eſt le veritable nom de ce Livre. *The Koran commonly called the Alcoran of Mohammed, translated into English immediatly from the Original Arabic; with explanatory Notes taken from the moſt approved Commentators. To which is prefixed a preliminary Diſcourſe:* C'eſt-à-dire, „ Le Koran communément apellé „ l'Alcoran de Mohammed, traduit de l'Original „ Arabe en Anglois; avec des Remarques qui „ ſervent à expliquer cet Ouvrage tirées des meil„ leurs Commentateurs. Avec un Diſcours pre„ liminaire ". In 4. pagg. 508, ſans le Diſcours preliminaire qui en a 187. Mr. Sale a très-bien rempli les engagemens qu'il avoit pris dans ſon *Proſpectus*, dont on a donné une idée fort étenduë dans cette *Bibliotheque* (*a*). Le Diſcours preli-

(*a*) Tom. IV. pag. 229, & ſuiv.

liminaire, qui seul feroit un volume raisonnable & meriteroit bien d'être traduit en François, contient six Sections. La 1. traite de l'Arabie, & particulierement des Villes de la Mecque & de Medine; des Arabes avant le tems de Mahomet, qu'ils apellent le tems de leur ignorance, de leur gouvernement, de leur Religion, de leur Langue, leur Savoir, & leurs Coutumes. La 2. de l'Etat du Christianisme ou des Eglises d'Orient, & du Judaïsme, quand Mahomet parut, son Caractere, la maniere dont il s'y prit pour établir sa Religion, & les circonstances qui y concoururent & lui furent favorables. La 3. du Koran, de la signification de ce mot, du nombre des Chapitres qu'il contient, des differentes Editions ou anciens Manuscrits qu'on en a, de la maniere dont il a été composé, quand & par qui il a été digeré dans la forme que nous l'avons à present, de ses diverses leçons, de ses Commentateurs, de l'honneur qu'on lui rend, & des Traductions que les Mahometans en ont faites en Persan & dans d'autres Langues, particulierement dans la Javane & Malaye. La 4. de dogmes & des preceptes positifs du Koran, qui regardent la Foi & les devoirs & Cérémonies de la Religion. Mr. Sale fait voir ici qu'il n'est pas vrai, comme on l'a pretendu, que Mahomet ait exclus les femmes de son Paradis. La 5. de quelques preceptes negatifs qui se trouvent dans le Koran. La 6. des Loix ou Constitutions du Koran par rapport aux affaires civiles.

Mr. Sale cite quelquefois dans ses Remarques un Manuscrit Espagnol qu'on lui a communiqué & qui contient l'Evangile que les Turcs attribuent à St. Barnabé. On y trouve l'Histoire de Jesus-Christ depuis sa naissance jusqu'à sa mort, mêlée de plusieurs traits qui favorisent le Système des

Mahometans. M. le Prince Eugene a un ſemblable Evangile en Italien dont Mr. de la Monnoye nous a donné un fragment dans ſes Additions au Menagiana. Mr. Sale dit que ce fragment ſe trouve presque mot à mot dans l'Evangile Espagnol, lequel il attribuë à un Chrétien Renegat qui n'étoit pas encore bien inſtruit dans ſa nouvelle Religion. Il y a, comme on vient de le remarquer, pluſieurs endroits accommodez à la doctrine Mahometane. Par exemple. Les Mahometans prétendent que leurs ablutions ſont auſſi anciennes qu'Abraham, & que c'eſt Dieu lui-même qui les a inſtituées: & dans cet Evangile on raconte que l'Ange Gabriel, ſous la figure d'un beau Garçon, lui aprit la maniere de les faire. *Dixo Abraham, Que haré yo para ſervir el Dios de los Santos y Profetas? Respondiò el Angel, Ve a aquella fuente y lavate, porque Dios quiere hablar contigo. Dixo Abraham, Como tengo de lavarme? Luego el Angel ſe le apareciò como uno bello mancebo, y ſe lavò en la fuente, y le dixo, Abraham, haz como yo. Y Abraham ſe lavò* &c.

Mr. Prevoſt d'Exilles a entrepris de publier un Ecrit intitulé, *Le Critique François, Ouvrage periodique d'un goût nouveau; orné de Reflexions, de Citations des Auteurs Anciens & Modernes, & de tout ce qui peut rendre une lecture utile & agréable. Par l'Auteur des Memoires d'un Homme de qualité.* Tom. I. No. 1. in 8. Il ſe propoſe de recueillir ſous les douze chefs ſuivans les ſujets qui doivent entrer dans cet Ouvrage. 1. L'Etat de la Religion, des Sciences, des Arts &c. 2. Les Ouvrages nouveaux, tant Anglois que François, Latins, Italiens, & Espagnols. 3. Les Journaux Litteraires & Politiques. 4. Les mœurs & les uſages du ſiecle, les ſpectacles &c. 5. Le caractere des Hommes &

des

des Femmes célèbres. 6. La comparaiſon des grands Hommes. 7. Les préjugez vulgaires. 8. Les nouveaux établiſſemens. 9. Les Médailles nouvelles. 10. Les faits averez qui paroîtront ſurpaſſer le pouvoir de la Nature. 11. Les inventions extraordinaires de l'Art. 12. La Critique desintereſſée des Papiers ordinaires de Londres, & de tous les Ouvrages de parti. Il ne prétend pas y faire entrer regulierement ces douze Articles, mais il y puiſera alternativement ſelon qu'il y ſera déterminé par les circonſtances du tems, & par l'agrément des matieres. Il en donnera de tems en tems un nombre, qui contiendra trois feuilles & demie in 8. On y trouve pluſieurs choſes qu'il avoit miſes dans un autre Ecrit periodique qui s'imprimoit à Paris ſous le titre de *le Pour & Contre*, mais qui eſt bien-tôt tombé. Celui-ci aura apparemment le même ſort.

Le fameux Dr. Tindall, qui mourut le 16. du mois d'Août, étoit né à Beer-Ferrers dans la Province de Devon en 1656. Son Pere étoit Miniſtre de Beer-Ferrers, Benefice de 300. Livres Sterling, qui lui avoit été donné par l'Univerſité de Cambridge dans le tems des guerres civiles. Il étudia les humanitez ſous ſon Pere jusqu'à l'âge de 17. ans, qu'il fut envoyé au College de Lincoln à Oxford, où il continua ſes études ſous la direction du Dr. Hickes ce fameux Non-jureur. Il avoit 22. ans lorsqu'il fut choiſi Membre du College d'*All-Souls*, & il en avoit 28. quand il prit parti dans les troupes du Roi Jaques qu'on envoyoit contre le Duc de Monmouth. Quelque tems auparavant il avoit été reçu Docteur en Droit. La ſeconde année du regne du Roi Jaques il embraſſa la Religion Romaine, mais il rentra dans l'Egliſe Anglicane avant l'abdication du Roi Jaques,

ce qui prouve qu'il ne s'étoit pas d'abord déclaré Papiſte par un motif d'intérêt, comme ſes adverſaires l'ont prétendu. Pluſieurs Ecrits qu'il avoit publiez en faveur du Gouvernement lui avoient valu une penſion de 200 Livres Sterling, dont il a joui juſqu'à ſa mort. Il a laiſſé ſes Manuſcrits à Mr. Budgel, qui aura ſoin de les donner au public. Voici une liſte des Ouvrages qu'il a fait imprimer: la plûpart ſont des brochûres: on n'a pas toûjours pû en marquer les dates:

An Eſſay concerning the Laws of Nations, and the Rights of Sovereigns &c. London 1694, in 4.

An Eſſay concerning Obedience to the ſupreme Powers, and the Duty of Subjects in all Revolutions; with ſome Conſiderations touching the preſent juncture of affairs. 1694, in 4.

A Letter concerning the reſtraint of the Preſs, in 4.

Reaſons againſt reſtraining the Preſs, in 4.

The Rights of the Chriſtian Church aſſerted, againſt the Romiſh and all other Prieſts who claim an independent Power over it: With a Preface concerning the Government of the Church of England, as by Law eſtabliſhed. Part. I. 1706. in 8.

Two Defences of the Rights &c. in 8. 2 voll.

Four Diſcourſes &c. in 8.

A Letter to the Clergy of Both Univerſitys concerning the Trinity &c. in 4.

A Defence of the Letter &c. in 4.

Some reaſons for the repeal of Univerſity Statutes, relating to the Obligations of entering into Holy Orders. Folio.

New High-Church turned old Presbyterian, 1705. 8.

A new Catechiſm, with Dr. Hickes's thirty Nine Articles. With a Preface relating to the true Intereſt of Great Britain, both in Church and State. 1710. 8.

The merciful Judgements of High-Church Triumphant

phant on offending Clergymen, and others, in the Reign of Charles I. 1710. 8.

Jacobitism, Perjury, and Popery of High-Church. 1710. 8.

The Nation Vindicated &c. 2. parts. in 8.

Diſſuaſive from Jacobitism &c. 2. parts. 1713. in 8.

Revolution and Anti-revolution principles compared &c. 1714, in 8.

Remarks on the Pretender's Declaration. 1715, 8.

An Abſtract of, and Remarks upon, a Report from the Committee of Secrecy, relating to the Negotiations of Peace and Commerce &c. in 8.

The Defection conſidered, and the Deſigns of thoſe, who divided the friends of the Government, ſet in a true light. 1717, 8.

The Conſtitution explained &c. 1719, in 8.

An Adreſs to the Inhabitants of the two great Cities of London and Weſtminſter: in relation to a Paſtoral Letter ſaid to be written by the Biſhop of London. 2. parts. 1728, in 8.

Chriſtianity as old as the Creation: or the Goſpel a republication of the Religion of Nature. 1730. in 4. & in 8.

An Eſſay &c. C'eſt-à-dire, *Eſſai touchant les effets de l'air ſur le Corps humain. Par Jean Arburthnot, Docteur en Medecine, Membre des Colleges Royaux de Londres & d'Edimbourg, & de la Société Royale.* in 8.

Dans l'*Eſſai ſur la nature & le Choix des Alimens*, Mr. Arbuthnot promit de nous donner des Traitez ſur l'*Air*, le *Repos* & le *Mouvement*. Il degage aujourd'hui ſa promeſſe par rapport au premier de ces trois Articles. Il eſt à ſouhaiter qu'il nous donne bien-tôt les deux autres.

On regarde ordinairement les Medecins Grecs qui ont vêcu après Galien, comme des gens qui

au

au lieu de produire quelque chose d'eux-mêmes, ont seulement copié les Anciens Medecins: Mr. Milward a entrepris de les justifier, & il en donne pour exemple Alexandre Trallien, dans un Ouvrage intitulé *A Letter to the Honourable Sir Hans Sloane Bart* &c. C'est à dire, *Lettre à Mr. Sloane, Baronet, Président du College des Medecins, & de la Société Royale, où l'on defend les Ecrivains Grecs qui ont fleuri après Galien, mais particulierement Alexandre Trallien* &c. in 8. Trallien a pris son nom de Tralles, Ville de Lydie, où il naquit. On ne sait pas bien dans quel tems il a fleuri; les uns disent que c'est dans le quatriéme siecle, d'autres dans le cinquiéme, & d'autres dans le sixieme, ou même au commencement du septiéme. Mr. Milward le place dans le milieu du sixiéme siecle. Il paroît par plusieurs endroits de ses Ouvrages qu'il avoit voyagé en Grece, dans les Gaules, & en Espagne, où il avoit aquis de nouvelles lumieres & s'étoit perfectionné dans son Art. Mr. Milward parle de ses Ouvrages, de son style, des découvertes qu'il a faites dans la Medecine &c. il a voulu par-là prevenir favorablement le public en faveur de cet Auteur, dont il se propose de publier bien-tôt les Ouvrages.

La belle Edition de l'*Histoire de Mr. de Thou* se distribuë aux Souscripteurs, aussi bien que le Livre de feu Mr. l'Evêque Burnet intitulé *Histoire de son tems.* Cet Ouvrage lui fera beaucoup d'honneur.

D'AMSTERDAM.

Wetstein & Smith, Imprimeurs de cette Bibliotheque, debitent conjointement avec les *Janssons à Waesberge* le premier Volume d'un Ouvrage extrêmement curieux & magnifique, dont voici le Titre & les Conditions auxquelles ils le présentent, par voie de souscription, aux Amateurs de l'Histoire & des Curiositez Naturelles.

Locupletissimi Rerum Naturalium Thesauri accurata descriptio, & Iconibus Artificiosissimis Expressio, per Universam Physices Historiam. Opus, cui, in hoc rerum genere, nullum par existit. Ex toto terrarum orbe collegit, digessit, descripsit, & depingendum curavit ALBERTUS SEBA, *Etzela Oostfrisius, Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ naturæ curiosorum Collega Xenocrates dictus; Societatis Regiæ Anglicanæ, & Instituti Bononiensis, Sodalis.*

L'Ouvrage entier formera quatre Tomes in Folio; Le Premier Tome offre un Recueil très-exquis de Fruits, de Feuilles, de Racines &c, préparées, & pour ainsi dire

anatomiſées avec un artifice & une délicateſſe ſinguliere. On y verra un précieux Ramas de Plantes étrangeres pou communes, d'Animaux extrêmement rares, principalement d'entre ceux qui volent; des Chiens, des Chats, des Loirs, des Ecureuils ailés &c; Des Oiſeaux les plus rares des Indes Orientales & Occidentales, la plupart avec leurs nids, remarquables par leur variété merveilleuſe. On y trouvera auſſi des Serpens magnifiques par la beauté de leurs couleurs & de leur tacheté, des Lézards, des Crocodiles, des Iguana, des Caméléons, des Dragons volans, des Salamandres, des Gekko, des Loirs, des Rats, des Crapauds de diverſe groſſeur, des Païs étrangers, & en particulier des Pipals; Des Grenouilles fort grandes & fort petites, dont on montre à l'œil le ſecret de leur génération, & leur Métamorphoſe en Poiſſons, juſqu'à préſent ſi peu connue, comme auſſi celle des Poiſſons en Grenouilles, &c.

Le Second Tome renfermera les plus ſurprenantes Eſpeces de Serpens, de Vipetes, de Lézards, ſoit par raport au nombre, ſoit par raport à leur diverſité, ſoit par raport à leur différente grandeur, tous raſſemblés des quatre coins du monde, à quoi on a joint leur Anatomie, & la maniere dont ſe fait leur génération; On aura dans ce même Tome, d'autres Animaux, pluſieurs Vegetaux Exotiques, Pierres Medicinales &c, Mélange qui ne peut manquer de réunir ici fort heureuſement l'agréable à l'utile.

Le Troiſieme Tome déploiera à la vuë les vaſtes richeſſes de la Mer, Coquillages, Hériſſons Marins, Etoiles Marines, Arbriſſeaux, Coraux, Mouſſes, Fucus, Corps ſpongieux, & ſemblables productions les plus rares; On donnera dans ce même Tome, des Montres de Mines les plus précieuſes, d'Or, d'Argent, de Cuivre &c, chargées de leur matiere minerale; Des Bois tirés des entrailles de la Terre, des Coquilles pétrifiées, &c. & diverſes Eſpeces ſingulieres de Pierres que la Terre & la Mer produiſent.

Enfin, l'on a reſervé pour le Quatrieme Tome un ſplendide aſſemblage de toutes ſortes d'Inſectes les plus rares qu'il y ait au monde, ramaſſés de toutes parts pour ce deſſein, & à très-grands frais; Ce ſera là un nouveau ſpectacle de Curioſités, également amuſant par le nombre & par la variété.

Toutes les choſes dont nous avons fait mention juſqu'à preſent, outre beaucoup d'autres qu'il ſeroit trop

long

long de détailler, ſont repréſentées dans leur grandeur & figure naturelle, ſur des Planches de Cuivre, gravées par les meilleurs Maîtres, d'après les Originaux que l'Auteur poſſede dans ſon Cabinet; en un mot, les Deſcriptions ſont ſi exactes, & les Gravures ſi belles, que Monſieur BOERHAAVE, cet Illuſtre Profeſſeur à Leyde, a rendu publiquement ce témoignage, qu'il n'a point encore paru d'Ouvrage en ce genre qui ſoit égal à celui-ci. A l'Hiſtoire particuliere de chaque choſe, qui eſt toujours conforme à leur nature, & uniquement fondée ſur les propres obſervations de l'Auteur, ou ſur le raport de gens dignes de foi, on a joint pluſieurs obſervations nouvelles qui méritent d'être connues. Toutes les deſcriptions ſont faites en Latin & en François, ſur une même page; Mais pour ne point priver d'un Livre ſi magnifique, quelques Curieux d'entre nos Compatriotes, à qui l'une ou l'autre de ces deux Langues ne ſeroit pas aſſez familiere, on aura ſoin d'imprimer en leur faveur un petit nombre d'Exemplaires, en Latin & en Hollandois.

Cette Feuille-ci eſt une montre de la maniere dont tout l'Ouvrage ſera imprimé & diſpoſé. Les Planches ſeront toutes gravées ſur des Feuilles entiéres ou des demi-Feuilles; l'on ſe ſervira pour les Deſcriptions des mêmes Caracteres qu'on employe dans cette Feuille. Enfin on oſe aſſurer qu'on n'épargnera rien de tout ce qui pourra contribuer à la beauté de cette Entrepriſe.

Rien auſſi n'arrêtera le cours de l'impreſſion, parce que toutes les Planches ſont déja gravées, & même le Premier Tome eſt fini, conſidération qui peut ſeule ſervir d'encouragement aux Curieux pour ſouſcrire de bon cœur, aux conditions que nous allons marquer.

1. Chaque Tome contiendra au deſſi de cent Planches gravées en Cuivre, tant ſur des Feuilles entieres que ſur des Demi-Feuilles. La Deſcription remplira plus de cinquante Feuilles; ajoutez les Titres, Vignettes, & autres Ornemens requis. Pour mieux faire comprendre la valeur de toutes ces choſes, en voici le Calcul fait ſur le Premier Tome qui eſt déja imprimé.

COMPTE DE LA VALEUR DU PREMIER TOME.

	Flor. Sols. Den.
55½ Feuilles d'Impreſſion, à quatre fois la Feuille	*f* 10: 14: —:

59 Plan-

		Flor.	Sols.	Den.
59	Planches gravées en Cuivre sur la Feuille entiere, à 10 Sols chaque Feuille	*f* 29 :	10 :	— :
52.	——— ——— sur la Demi-Feuille, à 6 Sols	*f* 15 :	12 :	— :
1.	Planche du Titre	*f* 1 :	— :	— :
1.	Titre imprimé en Lettres Rouges	*f* — :	5 :	— :
3.	Vignettes	*f* — :	15 :	— :
1.	Portrait de l'Auteur	*f* 1 :	— :	— :
	Somme	*f* 58 :	16 :	— :

Or comme chacun des trois autres Tomes, doit être à peu près égal au Premier, il réfulte que ſelon notre Calcul, l'Ouvrage complet devroit revenir à 235 Florins 4 Sols.

2. Et quoique cette eſtimation ne ſoit point trop haute, cependant pour favoriſer les Souſcripteurs, nous réduirons le Prix de l'Ouvrage complet, à 160. Florins d'Hollande, en faveur de ceux qui ſouſcriront dans le tems limité. On payera 40 Flor. pour chaque Tome, ſous la condition que s'il arrive (ce qu'il ne nous eſt pas poſſible de déterminer avec une parfaite exactitude) que quelqu'un des trois derniers Tomes, ait plus ou moins, ſoit de Planches, ſoit de Feuilles d'Impreſſion qu'il n'y en a dans le Premier, alors on aprétiera la valeur de chacun desdits Tomes, ſuivant l'eſtimation faite ci-deſſus du Premier.

3. Les Souſcripteurs, outre 40. Flor. qu'ils doivent payer pour le Premier Tome, avanceront encore 10. Flor. ſur le reſte de l'Ouvrage. Enſuite ils donneront 40. Flor. pour chacun des autres Tomes ſuivans, excepté pour le dernier qui ne leur coûtera que 30 Flor. à cauſe des 10. Flor. de ſurplus qu'ils ont déja fourni en recevant le Premier Tome.

4. On pourra ſouſcrire chez les principaux Libraires de ce Païs & des Païs Etrangers, juſqu'au 1 Septembre 1734.

5. Le Premier Tome de cet Ouvrage, étant préſentement achevé, on le délivrera d'abord aux Souſcripteurs, moyennant 50 Flor. Le Second Tome ſe diſtribuera au 1 Fevrier 1735. & ainſi des autres, car nous promettons de publier un nouveau Tome, chaque année, au même mois.

6. Ceux

6. Ceux qui n'auront point ſouſcrit à tems, & qui ſouhaiteront néanmoins après le terme échu des Souſcriptions avoir cet Ouvrage, payeront 225. Flor. pour l'Ouvrage entier ſans aucun rabais, ou pour chaque Tome 56. Flor. 5 Sols.

TABLE DES ARTICLES.

I. CORN. VAN BYNKERSHOEK. Obſervationum Libri IV. Pag. 5
II. ROLLIN, *Hiſtoire Ancienne, Tom. III, IV & V.* 45
III. Theſaurus MORELLIANUS &c. 87.
IV. *Pièces fugitives ſur l'*EUCHARISTIE. 133
V. *Memoires de* FRIDERIC HENRI *Prince d'*ORANGE. 156
VI. MANASSE' BEN ISRAEL, *l'Apologie des* JUIFS. 176
VII. VOLTAIRE, *Le Temple du Gout.* 209
VIII. *Nouvelles Litteraires.* 229

CATALOGUE *de Livres Nouveaux.*

QUinti Calabri Prætermiſſorum ab Homero Libri XIV. Græce, cum verſione Latina & Emen. Rhodomanni; & adnotamentis ſelectis Cl. Dausqueii curante J. C. de Pauw, qui ſuas etiam Emendationes addidit. 8.

Inſtitutionum Chronologicarum Libri duo, una cum totidem Arithmetices Chronologicæ Libellis, per G. Beveregium, Editio quarta cui addita eſt Vita Auctoris. 8.

Phil. Runh. Vitriarii, Inſtitutiones Juris Naturæ & Gentium ad Methodum Hug. Grotii conſcriptæ & auctæ a Joh. Jac. Vitriario, accedunt Joh. Franc. Buddei Varia ad hanc materiam pertinentia. 8.

Bibliographiæ Anatomicæ Specimen ſive Catalogus omnium penè auctorum qui ab Hippocrate ad Harvæum rem Anatomicam illuſtrarunt &c. cura & ſtudio Jacob. Douglas. 8. Editio ſecunda. 8.

Joſeph. Aur. de Januario. Reſpublica Juriſconſultorum. Editio altera ad Exemplar Neapolitanum expreſſa. 8.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois

D'AVRIL, MAI & JUIN
1734.

TOME DOUZIEME.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez les WETSTEINS & SMITH.
MDCCXXXIV.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Avril, Mai & Juin 1734.

ARTICLE I.

JAC. AUG. THUANI Hiſtoriarum ſui temporis Libri 138. *Londini*, ſumtibus *Sam. Buckley* 1733. Tomi VII.

C'eſt-à-dire:

Hiſtoire de J. AUG. DE THOU. A Londres, aux dépens de Sam. Buckley compriſe en 138 Livres 1733. fol. VII Voll. Tom. I. pp. 963. y compris la Dedicace, les Lettres de l'Editeur, la Preface de l'Auteur, &c. Tom. II. pp. 852. Tom. III. pp. 862. Tom. IV. pp. 902. Tom. V. pp. 850. Tom. VI. pp. 678. & 128. pour l'Index Latin-François. Tom. VII. pp. en tout 1041. Se trouve à Amſterdam chez Wetſtein & Smith.

L'HISTOIRE de Mr. *de Thou* eſt trop connuë pour nous arrêter à en donner un Extrait,

trait, & trop eſtimée pour avoir beſoin de nos recommandations & de nos éloges. Le Public a rendu depuis long-tems juſtice à ſon Auteur, & malgré les traverſes & les disgraces que ſa ſincerité, ſon impartialité, ſa moderation, & ſon éloignement des préjugez & des partis en matiere de Religion lui attirerent, aucun Ecrivain n'a acquis plus de reputation, & n'a trouvé plus d'equité dans le jugement de la poſterité, à laquelle il avoit appellé de l'iniquité de ceux qui pendant ſa vie le cenſurerent avec tant d'aigreur, & le condamnerent avec tant d'injuſtice.

Nous ne deſtinons donc cet Extrait qu'à donner une idée de l'Edition qu'en vient de publier Mr. *Buckley* à Londres, & que le Public attendoit avec impatience depuis long-temps. Elle répond parfaitement à l'idée qu'on s'en étoit formée; & quoi qu'imprimée auſſi magnifiquement que le puiſſe être un tel ouvrage, on peut dire à la louange du Libraire, que la beauté de l'impreſſion & la bonté du papier ſont encore ce qu'il y a de moins recommandable dans cette Edition pour laquelle il n'a épargné ni ſoins, ni recherches, ni depenſe.

On voit d'abord dans l'Epitre de Mr. *Carte* employé par Mr. *Buckley* dans la recherche des piéces neceſſaires pour rendre cette Edition parfaite, & dans trois autres de Mr. *Buckley* lui-même au Dr. *Mead* qui ſuivent immediatement l'Epitre dedicatoire au Roi de la Grande Bretagne, & qui paroiſſent ici en Latin quels ont été les ſecours dont on s'eſt ſervi pour cette Edition, la methode qu'on s'eſt propoſé d'y ſuivre, les Manuscrits

nuscrits que l'on a consultez aussi bien que differens exemplaires imprimez sur les marges desquels on a trouvé ou les endroits retranchez des premieres Editions ou les corrections que l'Auteur fit lui-même à son propre Ouvrage jusqu'à sa mort, les differentes Pieces qu'on a ajoûtées à cette nouvelle Edition, & la disposition que l'on a suivie dans l'arrangement de ces Pieces & de quantité de Lettres originales qu'on a publiées ici pour la premiere fois, & dont on a formé une sorte d'Histoire non tant de la Vie de l'Auteur que du sort de son Ouvrage pendant sa vie.

Il faudroit transcrire ici en entier ces Lettres de Mr. *Buckley* pour donner une idée juste du prix de cette nouvelle Edition, & des soins infinis qu'a pris cet industrieux & savant Libraire pour rendre cet Ouvrage digne de l'estime du Public. Mais comme un Extrait n'est pas susceptible de tout ce detail dont on a d'ailleurs été déjà instrûit d'avance par la publication qui se fit de ces mêmes Lettres en Anglois & en François, lors que l'on commença cette Edition, nous nous contenterons d'en extraire ce qui peut servir à faire connoître les avantages qu'a celle-ci par-dessus les precedentes, dont Mr. *Buckley* a donné une liste très-exacte dans sa premiere Lettre au Dr. *Mead* protecteur declaré des Belles Lettres, & de tous ceux qui contribuent à les favoriser.

L'Editeur nous apprend, que pour le fond du Texte il a suivi l'Edition faite à Geneve en 1620. par les soins de *Lingelsheimius* sur le Mſ. même qui avoit été preparé par Mr. *de Thou* pour une

nouvelle Edition, & que par ſon Teſtament il avoit recommandé aux ſoins de *Pierre Dupuy* & de *Nicolas Rigaut* ſes amis, qui n'oſant faire reimprimer cet Ouvrage en leur nom ſe déchargerent de cette affaire ſur *Lingelsheimius*, à qui Mr. *de Thou* en avoit remis une autre copie avant ſa mort. L'Edition de 1620. après avoir été revuë par Mrs. *Dupuy* & *Rigaut* & corrigée en differens endroits, ayant été reimprimée à Geneve partie en 1626. & partie en 1630, Mr. *Buckley* a eu ſoin de remarquer parmi les variantes toutes les differences qui ſe trouvent entre l'une & l'autre Edition, & d'obſerver tout ce qui a été changé, ſupprimé ou ajoûté. L'on a placé dans le même endroit les autres changemens des Editions de *Patiſſon* & de *Drouart* qui s'étoient faites à Paris du vivant de l'Auteur, & tout ce qu'il avoit ou ſupprimé ou reformé lui-même, ſoit parce qu'il avoit été mieux informé de quelques faits, ſoit pour tâcher d'adoucir ceux qu'une liberté trop ſincere avoit aigris & portez à le decrier ou à faire cenſurer ſon Hiſtoire.

Ainſi au deſſous du Texte de l'Edition de Geneve de 1620. & quelquefois de 1626. que l'Editeur a ſuivi indifferemment l'on trouve d'abord les Variantes des autres Editions qu'on a comparées avec beaucoup de ſoin; avec cette difference que les alterations conſiderables des Editions de *Patiſſon* & de *Drouart* paroiſſent ici en caracteres Italiques, au lieu que les autres changemens moins eſſentiels tirez ſoit des mêmes Editions ſoit des Mſſ. ſont en caractere Romain & plus menu que les autres. Mais comme il n'y a eu

que

que les 80. premiers livres qui ayent été imprimez avant la mort de Mr. *de Thou*, on doit bien juger que les variantes ſur les 58. derniers ſe trouvent en beaucoup moindre nombre, puis qu'on n'a eu à comparer que l'Edition de 1620. avec celle de 1626. & avec les Mſſ. de la Bibliotheque du Roi de France & de Ste. Marthe qui ne fourniſſent qu'aſſez peu de diverſes leçons.

Au deſſous des Variantes ſe trouve enſuite l'interpretation de tous les noms propres que Mr. *de Thou* avoit latiniſez, & dont l'alteration avoit ſi fort defiguré ſon Hiſtoire, qu'il étoit ſouvent impoſſible de connoître ceux dont il parloit.

Enfin l'on a placé au deſſous de tout cela quelques Notes ſoit de Mr. *Dupuy*, ſoit quelquefois de Mr. *Carte*, pour l'éclairciſſement de quelques endroits obſcurs, ou pour redreſſer quelques fautes de Mr. *de Thou*. Ces Notes ſont courtes & en petit nombre, & quelques-uns trouveront peut-être à redire qu'on n'y ait pas inſeré pluſieurs de celles qu'on trouve dans l'Appendix, & qu'il eût été plus commode pour l'uſage des Lecteurs de trouver au deſſous du Texte que de les aller chercher dans un autre volume que ſouvent perſonne ne ſe donne la peine d'aller conſulter. Mais peut-être que Mr. *Buckley* ne les a recouvertes que lors que l'impreſſion du Texte étoit déja avancée; & en ce cas il ne pouvoit rien faire de mieux que de les placer dans l'Appendix de peur qu'en les ſupprimant elles ne ſe perdiſſent.

Avant que de quiter ce qui regarde le Texte, nous remarquerons que l'on a ajoûté dans

le 6. volume aux 138. livres compoſez par Mr. *de Thou*, trois autres livres de la compoſition de Mr. *Rigaut* pour ſervir de continuation aux autres jusqu'à la mort de *Henri* IV. qui étoit le terme où Mr. *de Thou* eût voulu pouſſer ſon Hiſtoire, ſi la mort n'eût prévenu ſon deſſein. Il n'y avoit que le premier de ces trois livres qui eût été imprimé, & il avoit même été ſupprimé dès ſa naiſſance. Ainſi c'eſt une addition dont on eſt tout-à-fait redevable aux recherches attentives de Mr. *Buckley*, & quoi que la brieveté de cette continuation qui eſt plûtôt un Abregé qu'une Hiſtoire en diminuë un peu le prix, il s'y trouve pourtant des faits aſſez curieux pour nous rendre cette Piéce eſtimable; d'autant plus qu'on a tout lieu de croire, qu'elle a été faite ſur les Memoires mêmes de Mr. *de Thou*, ou que Mr. *Rigaut* qui avoit été ſi fort inſtruit de ſes vuës & qui étoit dans une ſi intime liaiſon avec lui avoit reçû de lui avant ſa mort la plûpart des informations qui étoient neceſſaires pour établir la verité des faits qu'il rapporte. Cette Addition comprend l'Hiſtoire de trois années c'eſt-à-dire depuis la moitié de 1607. jusqu'à la mort de *Henri* IV. arrivée au mois de Mai 1610. Nous ſommes ſurpris, que pour conſerver l'uniformité dans tout l'Ouvrage Mr. *Buckley* n'aît pas fait ajoûter à ces trois livres des Epitomes ſemblables à ceux que Mr. *de Thou* avoit compoſez pour les autres. C'étoit un ſupplément qui n'eût été ni inutile ni désagréable, & qui ſans venir de l'Auteur même n'en eût pas été moins bien reçû du Public.

A

A la ſuite de cette continuation on trouve raſſemblez en un ſeul corps les Epitomes de tout l'Ouvrage qui dans l'Hiſtoire ſont à la tête de chaque livre, & qui réunis enſemble en forment une ſorte d'abregé. Comme même Mr. *de Thou* avant ſa mort avoit donné des 46. livres qui ſuivent les 80. premiers des Sommaires plus étendus que ceux qui ont été imprimez dans les Editions de Geneve faites après ſa mort, & qu'on avoit accourcis pour les rendre plus conformes aux autres, l'Editeur les a fait imprimer dans toute leur étenduë, en diſtinguant par des caracteres Italiques ce qui avoit été ſupprimé dans ces Editions. Tout cela eſt ſuivi d'un Index extrêmement étendu des choſes contenuës dans toute l'Hiſtoire, & un autre Index François & Latin de tous les noms propres qui ſe trouvent dans tout l'Ouvrage. Ce dernier Index a ſon utilité. Mais peut-être eût-il été encore plus neceſſaire d'ajoûter le même Index en Latin & en François, comme Mr. *Buckley* a fait à l'égard de la continuation de *Rigaut* & de la Vie de Mr. *de Thou*, afin de retrouver aiſément les mêmes noms, ſoit qu'on les cherche en François ou en Latin.

Pour finir ce qui regarde l'impreſſion du Texte nous remarquerons qu'au haut de chaque page l'Editeur a eu ſoin de marquer le nom des Rois de France & la date des années pendant leſquelles ſont arrivez les faits que raconte Mr. *de Thou*, & l'on trouve à la fin de chaque volume un Calendrier Romain pour ſervir à l'intelligence des dates que notre Hiſtorien a toûjours marquées ſelon le ſtyle de ce Calendrier, & qui pourroient embaraſſer quelques Lecteurs.

Après avoir rendu compte de l'impreſſion du Texte de l'Hiſtoire de Mr. *de Thou*, & des ſoins qu'a pris Mr. *Buckley* pour rendre cette Edition la plus correcte & la plus magnifique qu'il étoit poſſible, il nous reſte à parler de tout ce que l'Editeur a fait entrer dans le 7. volume, qui eſt une ſorte d'Appendix où l'on a ramaſſé tout ce qui pouvoit avoir rapport à l'Ouvrage & à ſon Auteur, & où l'on trouve une quantité de Lettres originales qui n'avoient jamais paru, auſſi bien que pluſieurs autres Pieces qui étoient devenuës rares, & dont quelques-unes quoi qu'étrangeres à l'Ouvrage ne laiſſeront pas que de ſatisfaire la curioſité de ceux qui ne les avoient point encore vuës, ou qui auroient eu de la difficulté de les ramaſſer.

Cet Appendix eſt diſtribué en 12. parties, dont les unes ont une relation plus immediate & les autres plus éloignée à ce qui concerne l'Hiſtoire de Mr. *de Thou* & ſa perſonne.

Dans la premiere où l'on traite de la maniere dont fut reçuë l'Hiſtoire de Mr. *de Thou* à Rome, & du ſuccès qu'elle y eût on trouve beaucoup de Lettres originales de cet Hiſtorien & de ſes amis, qui nous apprenent les differens jugemens que l'on porta de cette Hiſtoire, & la condamnation, qui en fut faite en 1609. par la Congregation de l'Inquiſition, malgré l'eſtime qu'en faiſoit ce qu'il y avoit de plus habile à Rome. A la ſuite de ces Lettres & de la Sentence de l'Inquiſition l'on trouve la Cenſure qu'avoit faite des deux premiers volumes imprimez chez Drouart un nommé *Ant. Caracciolo* Clerc Regulier, & qui

qui apparemment ſervit d'Inſtruction aux Inquiſiteurs pour la condamnation de cet Ouvrage. Cette Cenſure eſt ſuivie de celle qui fut faite par l'Inquiſition d'Eſpagne, & qui montre parfaitement juſqu'où alloit l'ignorance & le faux zèle de ces Cenſeurs. Il y a cependant un avantage à tirer de ces Cenſures. C'eſt qu'en les parcourant on trouvera ſans être obligé de lire toute l'Hiſtoire un recueil des endroits les plus beaux de l'Ouvrage, & qui en découvrant le bon ſens, l'impartialité & la nobleſſe d'eſprit de l'Hiſtorien nous font admirer la ſuperſtition de ſes Cenſeurs, qui ont choiſi pour l'objet de leur Critique les endroits préciſément, qui auroient dû leur rendre l'Ouvrage plus recommandable.

La 2. partie nous inſtruit du jugement que l'on porta en France du même Ouvrage, qui y procura à l'Auteur beaucoup d'éloges & de diſgraces. Car ce fut à ſon Hiſtoire qu'il dut l'excluſion qu'on lui donna pour la place de Premier Preſident au Parlement de Paris qui lui avoit été promiſe, auſſi bien que les *mediſances & calomnies tant de la part des Jeſuites que d'autres telles ſortes de gens*, comme le dit Mr. *Dupuy*. *Henri* IV. même, qui avoit lû avec plaiſir la Préface qui lui étoit addreſſée, n'eut pas la reſolution de ſoutenir l'Auteur contre les attaques de ſes ennemis, & *Villeroi* auſſi bien que le Chancelier de *Chiverni*, que les Romains & les Jeſuites avoient ſu prévenir furent les premiers ſous le manteau d'une fauſſe amitié à decrier ſon Ouvrage & à en deſſervir l'Auteur. A la tête de ces deux parties auſſi bien que de la 3. il eût été aſſez convena-

ble

ble que l'Editeur eût ramaſſé en un diſcours de trois ou quatre pages l'Hiſtoire de ces évenemens avec un renvoi aux Lettres originales qui y euſſent ſervi de preuves, afin que le Lecteur pût voir d'un ſeul coup d'œil tout ce qui eſt diſperſé dans ces differentes Lettres & ſatisfaire ainſi ſa curioſité, ſans ſe donner la peine de réunir ſoi-même ces differens faits, diſperſez de côté & d'autre.

A la ſuite de quelques Lettres où l'on voit les mortifications qu'eût lieu d'eſſuyer Mr. *de Thou* à l'occaſion de ſon Hiſtoire, Mr. *Buckley* dans la 3. partie de cet Appendix a fait réimprimer un Extrait d'un Ouvrage de *Scioppius* & l'Ouvrage entier d'un Jeſuite nommé *Machault* caché ſous le nom de J. B. *Gallus* contre cette Hiſtoire qui meritoient peu d'entrer dans ce Recueil, puiſque ce ne ſont que des declamations violentes, où ſans attaquer la verité des faits on ne cherche qu'à rendre ſuſpecte la Religion de l'Auteur en envenimant differentes reflexions échapées à ſa ſincerité & à ſon élevation au-deſſus des préjugez de parti. Quand de tels Ouvrages ſeroient oubliez le public n'y trouveroit que de l'avantage, & l'Edition de Mr. *Buckley* n'en eût pas été moins parfaite.

Les Memoires de la Vie de Mr. *de Thou* écrits par lui-même font la 4. partie de ce Recueuil. Ils ont été imprimez comme le Texte de l'Hiſtoire avec les Variantes tirées de quelques Mſſ, l'interpretation des noms propres, & quelques Notes presque toutes de Mr. *Dupuy*. Mais comme ces Memoires ne vont que jusqu'à l'an 1601. & finiſſent 16. ans entiers avant la mort de l'Auteur qui

qui n'arriva qu'en 1617. il eût été aſſez naturel que l'Editeur eût fait ajoûter un ſupplément à ces Memoires, où l'on eût continué l'Hiſtoire de ce grand homme jusqu'à ſa mort, & nous nous ſommes étonnez que Mr. *Buckley* ait oublié cet Article qui eût été beaucoup plus intereſſant que pluſieurs des Pieces qui ſont entrées dans cet Appendix. Car quoi que l'on trouve dans les differentes Pieces ramaſſées dans ce volume diverſes circonſtances de la Vie de Mr. *de Thou*, il eût été plus agréable de réunir tout ce que l'on ſavoit de ce grand homme dans une narration ſuivie, qui eût facilement fourni aſſez de matieres pour ajoûter quelques livres de plus à ces Memoires. Il n'eût peut-être pas même été malà-propos, comme nous l'avons remarqué à l'égard de la continuation de Mr. *Rigaut*, d'ajoûter à la tête de chaque livre de ces Memoires un Sommaire de ce qui y étoit contenu. Tout ce qui peut aider un Lecteur n'eſt pas à negliger dans un Ouvrage de l'étenduë de celui de Mr. *de Thou*.

Dans la 5. partie de ce Recueuil, à laquelle il faut joindre ce que Mr. *Buckley* avoit déjà dit dans ſa 2. Lettre au Dr. *Mead*, on trouve un détail aſſez circonſtancié de l'eſpece d'affaire que fit le Roi *Jacques* I. à Mr. *de Thou* par rapport à ce qu'il avoit écrit au ſujet de *Marie* Reine d'Ecoſſe Mere de ce Prince. Notre Hiſtorien ſe repoſant entierement ſur la bonne foi de *Buchanan* avoit repreſenté cette Reine comme coupable de tout ce dont ce dernier Auteur l'avoit chargée. *Jacques*, quoique plein d'eſtime d'ailleurs pour Mr. *de Thou*, ſouffrit impatiemment qu'il fit

cette

cette injure à ſa Mere, & tâcha de l'engager à réformer cette partie de ſon Hiſtoire. *Camden*, & *Caſaubon* furent employez par ce Prince pour l'y porter, & *Jacques* lui-même lui fit fournir quelques Memoires tout-à-fait contraires au recit de *Buchanan*. Mr. *de Thou* promit d'en faire uſage, ajoûtant néanmoins, qu'il ne pouvoit le faire juſqu'à ce que ſes Libraires réimprimaſſent ſon Hiſtoire, & ſouhaitant qu'on lui deſignât en particulier ce qu'il y avoit à ſupprimer, ajoûter ou reformer, parce qu'il ne pouvoit pas inſerer les Memoires tels qu'on les lui avoit envoiez. Cette reponſe mal rapportée au Roi indiſpoſa ce Prince contre Mr. *de Thou*, de maniere que quoi qu'il reformât enſuite cette partie de ſon Hiſtoire, il ne put jamais guérir ſon eſprit; juſque là même que le fils de notre Hiſtorien étant venu en Angleterre, on dit que le Roi lui tourna le dos en demandant, *Si c'étoit là le fils de ce pedant qui avoit ſi mal parlé de ſa Mere*. Parmi les Lettres qui regardent cette affaire on trouvera quelques corrections envoiées par *Camden* à Mr. *de Thou*, & quelques autres qu'on attribuë à *Jacques* I. lui-même. Ces Lettres ſont remplies ſouvent par incident de pluſieurs autres faits, & l'on y voit par exemple dans une Lettre de *Henri Savill* du 1. de Decembre 1607. un Abregé curieux de l'Hiſtoire d'*André Dudith* Evêque de Cinq-Egliſes, qui s'étoit fait Proteſtant. Mais ce ſeroit trop s'écarter de ce qui regarde Mr. *de Thou* que de s'arrêter à des détails qui pourroient y paroître étrangers.

Parmi les jugemens que les Savans ont porté de

de l'Hiſtoire de Mr. *de Thou*, & qui forment la 6. partie de l'Appendix ce qui nous a paru de plus eſſentiel ne conſiſte pas dans les Eloges dont ſont remplies les Lettres qui compoſent cette partie, mais dans les differentes Obſervations critiques que l'on communiqua à l'Auteur, afin qu'elles puſſent ſervir à perfectionner un Ouvrage pour lequel on avoit tant d'eſtime. De ce nombre ſont celles de *Charles de l'Ecluſe*, de *Meurſius*, de *Henri Smet*, de *François Swert*, de *Duplеſſis Mornay*, de *Pierre Dupuy*, & quelques autres moins conſiderables de pluſieurs deſquelles Mr. *de Thou* fit depuis uſage dans la reviſion de ſon Hiſtoire.

La 7. partie comprend le Teſtament de Mr. *de Thou*, ſon Epitaphe & pluſieurs pieces de vers écrites à ſa louange, & qui forment pour ainſi dire ſon Eloge funebre. Les principales Poëſies ſont de *Daniel Heinſius*, de *Saumaiſe*, de *Theriot* & de quelques autres perſonnes moins célébres. Il ſemble, que cette partie eût du naturellement ſuivre celle où ſont les Memoires de ſa Vie, & qu'on y eût dû placer la belle Sylve de *Grotius* ſur le même ſujet qu'on a miſe dans un autre endroit.

Parmi les Pieces qui forment la 8. partie, & qui euſſent dû naturellement être jointes à la 6, puiſque ce ſont des jugemens auſſi bien que des Eloges que differens Savans ont porté de l'Hiſtoire de Mr. *de Thou*, & quelques Notes Critiques ſur cet Ouvrage, ce qui nous a paru de plus curieux eſt une Apologie de cette Hiſtoire par Mr. *Dupuy* contre les Jeſuites qui y ſont depeints

de

de maniere à ne les pas meconnoître ; une défenſe de *Junius* par *Voſſius* contre le jugement qu'avoit porté de lui notre Hiſtorien ; une Diſſertation du P. *Hardouin* ſur une medaille de *Louïs* XII. avec cette inſcription ſur le revers *Perdam Babylonis nomen*, & la refutation de cette Diſſertation ; quelques Obſervations Critiques de Mr. *Bayle* ſur differens endroits de l'Hiſtoire de Mr. *de Thou* ; & des Notes de Mr. *Le Duchat* ſur la même Hiſtoire & ſur les Memoires de la Vie du même Auteur. C'eſt dommage, comme on l'a obſervé, que la plûpart de ces Notes n'ayent pas été imprimées au-deſſous du Texte avec celles de Mr. *Dupuy*.

C'eſt là ce qui dans l'Appendix a un rapport plus immediat à l'Ouvrage ou à la perſonne de Mr. *de Thou* ; les autres parties le regardent plus indirectement. La 9. contient un mêlange de Lettres ſoit de notre Hiſtorien, ſoit de quelques autres Savans, comme de *Daniel Heinſius*, de *Bonaventure Vulcanius*, de *Rutgerſius*, de *Rittershuſius*, de *Gabriel Sionite*, de *Teugnagelius*, de *Lambecius*, & de quelques autres. Ce qu'il y a de plus intereſſant dans cette partie eſt une Lettre de Mr. *de Thou*, ſur la Conference tenuë à Surenne pour la converſion de *Henri* IV ; une relation de la Conference tenuë à Loudun en 1616. pour la pacification du Royaume, & une Vie de *Papyre Maſſon*, écrites par le même ; une Lettre de *Guy du Faur* au Cardinal *de Lorraine* pour la juſtification de *Louïs du Faur* ſon Frere Conſeiller au Parlement de Paris, qui dans la Mercuriale de l'an 1559. tenuë en preſence de *Henri* II.

II. avoit parlé avec une extrême liberté contre les violences que l'on faiſoit au ſujet de la Religion & contre les deſordres de la Cour de *Rome*; & une description hiſtorique de la Bibliotheque du Roi de France. Le reſte des autres Lettres n'a rapport qu'à quelques points de Litterature, & à quelques Mſſ. dont les principaux ſont les Anecdotes de *Procope* & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de *Nicephore*.

La dixieme partie de cet Appendix ne regarde que *François Auguſte de Thou* Fils de l'Hiſtorien, que le Cardinal *de Richelieu* fit condamner à mort pour n'avoir point revelé un Traité fait par le Duc d'*Orleans* avec le Roi d'Eſpagne dont il avoit eu connoiſſance, mais auquel il s'étoit toûjours oppoſé. On trouvera ici un Memoire très-curieux de Mr. *Dupuy* ſur cette affaire, dans lequel il tâche de juſtifier l'innocence de ſon ami, & montre l'iniquité de la procedure qui fut faite contre lui. Cette Apologie où le Cardinal *de Richelieu* eſt depeint avec d'étranges couleurs remplit presque toute cette dixiéme partie; où l'on trouve la belle Sylve de *Grotius* ſur la mort de l'Hiſtorien, qui, comme nous l'avons dit, eût été placée plus naturellement à la ſuite de ſon Teſtament parmi les éloges qui ſe trouvent dans la 7. partie de ce Recueuil.

Quoique la onzieme partie ne concerne en aucune maniere ni la perſonne de Mr. *de Thou* ni ſon ouvrage, ce n'eſt ni la moins curieuſe ni la moins agréable. On y trouvera une Hiſtoire abregée des principaux amis de notre Hiſtorien, & quelques autres Piéces qui quoi qu'étrangeres

n'en ſont ni moins eſtimables ni moins inſtructives. La premiere Piéce de cette partie eſt une Vie de *Pierre Pithou* par Mr. *Boivin* Garde de la Bibliotheque du Roi de France, à la fin de laquelle on trouve dans le Teſtament de ce Savant un caractere digne de l'amour & de la veneration de tout le monde. La 2. eſt une Vie de *Soffrey de Calignon* Chancelier de Navarre, écrite par un nommé *Guy Allard*, où ſe trouve un détail aſſez curieux de differens évenemens, qui concernent l'Hiſtoire de *Henri* IV. La 3. eſt une Vie de *Nicolas le Fevre* Precepteur de *Louïs* XIII, écrite par *François le Begue* Avocat du Roi en la Cour des Monnoyes de France. La 4. eſt une Vie de *Pierre Dupuy* écrite par *Nicolas Rigaut*, & l'Eloge du même par Mr. *Perrault*. Outre quelques Lettres ou de *Dupuy* ou de ſes amis que l'on trouve à la fin de cette Vie; l'Editeur a jugé à propos de réimprimer trois petits ouvrages du même Auteur, qui ont été très-eſtimez dans leur temps, & qui n'étoient pas communs, ſavoir l'Hiſtoire du different de *Boniface* VIII. & de *Philippe le Bel*; celle de la condamnation des Templiers; & celle du Schisme qui a été en l'Egliſe depuis l'an 1378. jusqu'en l'an 1428. Ceci eſt ſuivi du *Thuana*, qui eſt un Recueuil de pluſieurs traits d'Hiſtoire, que Mrs. *Dupuy* avoient ouï dire à Mr. *de Thou*, & qui eſt different de celui qui avoit paru imprimé, mais où il ſe trouve encore des traits qu'il eſt difficile d'attribuer à Mr. *de Thou* ou à Mrs. *Dupuy*. Cette partie eſt terminée par les Eloges de *Jacques Dupuy* Frere de *Pierre*, & par ceux de *Nicolas Rigaut*

Rigaut & de *Scevole de Ste. Marthe* tous contemporains & amis de Mr. *de Thou*.

Enfin cet Appendix finit par un Recueuil de quelques Memoires qui concernent *Jacques Auguſte de Thou* ſecond fils de l'Hiſtorien, & par quelques particularitez de la deſtinée de la Bibliotheque de ce grand homme. Elle avoit été ramaſſée avec beaucoup de ſoin & de depenſe. Mais le beſoin où ſe trouva ſa famille l'ayant obligé de s'en defaire elle fut venduë par ſes heritiers à un prix infiniment au-deſſous de ce qu'elle avoit coûté à ramaſſer, & qui repondoit à peine à la valeur des reliures. Les Mſſ. qui avoient été achetez par Mr. *Colbert* ſont paſſez depuis dans la Bibliotheque du Roi de France. Et à l'égard de la plûpart des Imprimez on les trouve aujourd'hui chez Mr. le Cardinal *de Rohan*, qui les a eus de Mr. *de Menars* Preſident à Mortier au Parlement de Paris, à qui la Bibliotheque de Mr. *de Thou* avoit été venduë.

Cette vente ne ſe fit qu'après la mort de *Jacques Auguſte de Thou* ſecond fils de l'Auteur, qui fait le ſujet de ce dernier Article. Parmi les Lettres & les Memoires qui le concernent la Piéce la plus intereſſante eſt un long Memoire au ſujet de la conteſtation qu'il eut pendant ſon Ambaſſade en Hollande avec D. *Eſtevan de Gamarre*, Ambaſſadeur d'Espagne, pour le pas. La querelle qui arriva à la Haye en 1657. dans le lieu de la promenade publique donna d'abord quelque lieu de craindre qu'on n'en vînt aux mains de part & d'autre. Mais par la ſageſſe de quelques Nobles des Etats qui ſurvinrent & firent rompre la bar-

riere tout ſe termina ſans effuſion de ſang, mais à l'avantage de Mr. *de Thou*, à qui l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fut obligé de ceder le paſſage d'une maniere pourtant qui ne choquoit point ouvertement ſes prétenſions.

Nous ne pouſſerons point plus loin ce détail, dont l'Extrait, comme l'on voit, n'a qu'un rapport aſſez étranger à l'Edition de l'Hiſtoire de Mr. *de Thou* avec laquelle cette derniere partie comme quelques-unes des précedentes n'ont aucune connexion. Mais puiſque l'Editeur pour conſerver la memoire de ces differentes choſes a jugé à propos d'en groſſir ſon recueuil, il ſemble qu'il eût été aſſez neceſſaire dans la grande varieté de faits & de piéces qui ſe trouvent dans ce volume d'y joindre un Index, qui pût ſervir à les retrouver au beſoin. Plus les matieres ſont variées & les faits ſont nombreux, plus auſſi il eſt neceſſaire de fournir aux lecteurs la facilité d'y avoir recours, ce que l'on ne peut guéres ſans un Index particulier & circonſtancié.

Peut-être qu'après avoir ainſi donné une idée generale de toute cette Edition, le Public ne ſeroit pas fâché, qu'on ajoûtât ici quelques échantillons des paſſages conſiderables qu'on a replacez ici ſous le texte dans l'Edition de cette Hiſtoire, & qu'on rendît un compte plus detaillé des Piéces particulieres inſerées dans le dernier volume. Mais cet Extrait eſt déjà trop étendu, pour entrer dans un tel détail, & l'on pourra y ſuppléer dans la ſuite par quelques Extraits particuliers de ces differentes Piéces, ſi l'on s'apperçoit que le Public deſire qu'on lui en rende compte.

Tout

Tout ce que nous avons à ajoûter ici pour rendre juſtice à l'Editeur eſt qu'aucune des Editions precedentes n'eſt comparable à celle-ci ni pour la correction du Texte ni pour la beauté de l'impreſſion & du papier; que les ornemens en ſont de bon goût; qu'on ne pouvoit guéres porter cet Ouvrage à un plus grand point de perfection; que peu de choſes ont échapé aux recherches & aux ſoins du ſavant & laborieux Mr. *Carte* emploié par Mr. *Buckley* pour rendre cet Ouvrage auſſi parfait qu'il étoit poſſible; que Mr. *Buckley* lui-même a fait paroître beaucoup de capacité dans l'exécution de cette Edition, & dans les Lettres où il donne le plan de ſon deſſein; que cette Edition eſt recommandable par toutes ſortes d'endroits, & que ſuppoſé qu'on la réimprime ce ne ſera jamais avec la même correction & le même ſoin; qu'en un mot cette impreſſion ne fait honte qu'à la France, qui eût du ſe faire un devoir de ne pas laiſſer à d'autres la gloire de perpetuer à la poſterité un Ouvrage qui lui doit la naiſſance, & dont elle avoit tant de ſujet de ſe faire honneur, au lieu d'en arrêter l'impreſſion comme elle a fait ſi long-tems.

ARTICLE II.

OUVRAJES *de* POLITIQUE, *par Mr. l'Abé de* SAINT PIERRE, *de l'Académie Françoiſe.* Tom. IV. & V. [On a donné l'Extrait des précedens, dans cette *Bibliothéque*, Tom.

X. Part. II. Articl. III. pag. 310, *& ſuiv.*]

IL nous reſte à rendre compte des deux derniers Volumes de ce Recueil de Mr. l'Abbé de SAINT PIERRE. Les matiéres n'en ſont pas moins variées, ni moins curieuſes, que celles des précedens.

IV. 1. LA prémiére Piéce du *Quatriéme Tome* (*a*) contient un *Projet pour rendre les Chemins praticables en Hyver*. Nôtre Auteur ici, comme ailleurs, a en vuë principalement le Roiaume de *France*, & il ſe borne même à prendre pour exemple une de ſes parties, ſavoir, l'Election de *Valogne*, comme la connoiſſant mieux qu'aucune des autres: mais, les proportions gardées, on peut appliquer ce qu'il dit aux autres parties, & même aux autres Païs, où il y a de mauvais Chemins.

Les inconvéniens, auxquels il veut remédier, ſont expoſez en détail, ſelon les diverſes ſources d'où ils proviennent. Les Voitures coûtent beaucoup plus qu'elles ne coûteroient, ſi les Chemins étoient auſſi commodes en Hiver, qu'en Eté. Bien des gens, qui ont des Terres à viſiter, n'oſent y aller l'Hiver, à cauſe des mauvais Chemins: ainſi ils manquent l'occaſion de vendre & d'acheter à propos; les Denrées, trop gardées, dépériſſent; les Réparations triplent; les Moulins chomment; les Ouvriers ne ſont emploiez qu'à demi; les Terres demeurent quelque-tems ſans être affermées ni cultivées; on néglige

(*a*) Pagg. 3-32.

néglige de planter. Tout cela eſt en pure perte pour l'Etat. Les mauvais Chemins diminuent auſſi en hiver l'affluence des gens qui vont aux Foires, aux Marchez, aux Ports, aux Villes; & par-là le grand profit qu'apporte le Commerce. Les Particuliers ainſi appauvris, l'Etat en ſouffre, & on ne ſauroit trop prévenir cet inconvénient, auquel, dit nôtre (*a*) Auteur, *on fait beaucoup d'attention en* Angleterre, *& encore plus en* Hollande, *en comparaiſon de l'attention que l'on y donne en* France, *& en* Allemagne. Enfin, à cauſe de la difficulté des Chemins en hiver, les Voitures verſent plus aiſément, & ſe rompent plus ſouvent; les Marchandiſes en ſont endommagées, & il s'eſtropie quantité de Chevaux. Voilà quatre ſources de pertes, qui, ſelon le calcul de nôtre Auteur, montent à cent quatre-vint cinq mille Livres par an, pour l'Election de *Valogne*; & à près de quarante-quatre Millions, pour tout le Roiaume. Il propoſe d'augmenter le Subſide néceſſaire pour la réparation des Chemins, d'environ quatre Millions; moiennant quoi le Roiaume gagnera huit ou neuf-cens pour cent par an. On juge bien, que Mr. l'Abbé de *St. Pierre* n'oublie pas d'indiquer les moiens de procurer la réparation actuelle des Chemins. Tous ſe réduiſent à l'établiſſement d'une Compagnie, & d'un Bureau général des Chemins; enſuite de divers Bureaux Provinciaux, ſubordonnez, dans chaque Généralité.

2. Le grand nombre de *Mendians*, qu'on laiſſe

(*a*) Pag. 12.

laiſſe courir dans un païs, n'eſt pas moins préjudiciable à l'Etat, que les mauvais Chemins. Voici donc un (*a*) *Projet pour renfermer* ces ſortes de gens. (*b*) „ Un *Hollandois*, qui voit à *Paris*, d'un côté la richeſſe, la dépenſe ſuperfluë & le luxe exceſſif des Habitans dans les Equipages, dans les Habits, dans les Edifices, dans les Meubles, dans les Repas, dans les Jeux, dans les Spectacles, dans les Fêtes &c. & qui de l'autre, voit dans les Rues, & dans toutes les Portes des Egliſes, un nombre prodigieux de Pauvres, qui en hiver ſe plaignent de mourir de faim, & de froid, ſe trouve fort étonné (dit Mr. l'Abbé de *St. Pierre*) comment un Etat, qui paſſe pour être ſi bien policé, néglige de remédier à un ſi grand inconvénient, qui ſe fait ſentir dans toutes les Villes d'un Roiaume, & qui eſt inconnu dans toutes les Villes, & dans tous les Villages de *Hollande* ". On diſtingue ici diverſes Claſſes de *Mendians*; & on fait voir, ce qui eſt aiſé, les inconvéniens de cette mendicité, que l'on réduit à ſept chefs. On indique les moiens d'y remédier, & on répond aux Objections. Ce Mémoire (*c*) aiant été préſenté à la Cour, en 1724. avoit produit quelque effet: car il parut le 18. *Juillet* ſuivant une Déclaration du Roi, pour renfermer les Mendians. Mais à peine l'exécution dura-t-elle deux ans en vigueur. Nôtre Auteur en attribuë la cauſe principale, à ce que le Conſeil n'a point encore formé de Bureau Général à *Paris*, qui s'aſſem-

(*a*) Pagg. 33-56. (*b*) Pag. 33. (*c*) Pag. 55, 56.

s'aſſemble toutes les Semaines ſous la direction du Miniſtre des Finances, ſur tout pour veiller à l'adminiſtration des Hôpitaux, & faire trouver les fonds néceſſaires pour une exécution perpétuelle.

3. EXPLICATION *Phyſique d'une Apparition.* Troiſiéme (*a*) Piéce, par où l'on voit que Mr. l'Abbé de *St. Pierre* n'eſt pas fort crédule. Il s'agit d'un Prêtre de *Paris*, qui racontoit une Apparition, qu'il croioit avoir euë, étant Ecôlier, d'un de ſes Camarades mort à *Caen*, depuis la promeſſe réciproque qu'ils s'étoient faite, que le prémier des deux, qui ſeroit trépaſſé, viendroit dire à l'autre des nouvelles de l'autre Monde. Nôtre Auteur montre, par les circonſtances du fait, tel que le racontoit celui qui ſe vantoit de la Viſion, des marques palpables d'une Imagination frappée; & il détruit toutes celles qui ſemblent favoriſer le Merveilleux. Tout cela tend à faire comprendre l'utilité de diminuer, autant qu'il ſe peut, dans un Etat, l'eſprit de *Fanatiſme, qui* (*b*) *cauſe ſouvent, parmi les Peuples, des Séditions, des Perſécutions, des Violences, des Meurtres, des Incendies, & même des Guerres Civiles.* Il (*c*) voudroit, pour cet effet, „ que le Miniſ„ tére fondât un Prix tous les ans, pour celui „ qui, au jugement de l'*Académie des Sciences*, „ expliqueroit le mieux par les régles de la Na„ ture les effets extraordinaires de l'Imagination, „ & les Prodiges qui ſont racontez dans les Li„ vres des *Grecs* & des *Romains*, & les préten„ dus

(*a*) Pagg. 57-87. (*b*) Pag. 86, & *ſuiv.* (*c*) Pag. 87.

„ dus Miracles que racontent les *Proteſtans*, les „ *Schismatiques*, & les *Mahometans*.". Il y a ſans doute par tout des Viſionnaires: mais Mrs. de l'*Académie des Sciences* n'auroient pas beaucoup d'ouvrage à examiner ces *prétendus Miracles racontez par les Proteſtans*; à moins qu'ils ne vouluſſent imputer au Corps des *Proteſtans* les imaginations de quelques Particuliers, reconnuës telles de tout ce qu'il y a de perſonnes ſages & éclairées: outre que chacun a la liberté de croire là-deſſus ce qu'il lui plaît. La grande affaire ſeroit, de toucher à tant de prétendus Miracles, que la Communion Romaine adopte pour certains, & contre leſquels peu de gens oſent propoſer ſeulement leurs doutes. Il eſt ſûr au moins, que, ſi l'on avoit le courage d'entamer la matiére, & qu'on voulût pouſſer un peu loin l'examen, cela ſeul occuperoit l'Académie pendant un tems infini.

4. CONFE'RENCES *Politiques très-avantageuſes aux Particuliers, & au ſervice du Roi & de l'Etat.* (*a*) C'eſt une ſuite du Projet de l'*Académie Politique*, dont nous (*b*) avons déja parlé. Dans les Loix de ces Conférences à établir, nôtre Auteur poſe pour régle (*c*) fondamentale, *De ne parler jamais en mal du Gouvernement préſent.* Je crains fort, qu'une telle condition ne détruiſe la liberté qu'il doit y avoir dans de telles Conférences, pour en eſperer quelque fruit. Quiconque propoſera quelque choſe, qui ne ſera pas du

(*a*) Pagg. 88-101. (*b*) *Bibl. Raiſon.* Tom. X. pag. 325, *& ſuiv.* (*c*) Pag. 100.

du gout des Miniſtres, courra grand risque qu'on ne l'accuſe *de parler en mal du Gouvernement préſent*. Il n'y a que des Compagnies bien libres, comme le *Parlement* d'*Angleterre*, où l'on doive attendre des Conférences Politiques, faites ſûrement & avec quelque ſuccès.

5. AVANTAGES *que doit produire l'aggrandiſſement continuel de la Ville Capitale d'un Etat* (*a*). Mr. l'Abbé de *St. Pierre* aiant vû mettre en doute, à l'occaſion de *Paris*, s'il étoit de l'intérêt de l'Etat, que cette Capitale s'aggrandît, ou qu'elle diminuât, a examiné la queſtion en général, & conclu enfin pour l'affirmative; avec cette condition, qu'en favoriſant l'aggrandiſſement continuel de la Capitale, on en augmente de tems en tems pluſieurs parties, qui n'avoient pas augmenté en même proportion que les autres. Il entend cette augmentation, non ſeulement des Bâtimens, des Ruës, des Marchez, & autres choſes ſemblables, mais encore du nombre des Magiſtrats de Police, & de leurs Lieutenans ou Officiers. Les avantages, qui doivent revenir de là, ſont: Qu'il y aura plus de ſûreté contre les Guerres Civiles: Que, plus la Capitale ſera ſoûmiſe, plus les Provinces le ſeront: Qu'on ſera plus à l'abri des Guerres étrangéres: Que les progrès de la Raiſon & des Connoiſſances utiles, en ſeront beaucoup plus grands: Que l'avancement des Arts les plus utiles, en ſera beaucoup plus promt: Que cela augmentera la réputation & la préeminence de la Nation: Que

(*a*) Pagg. 102-164.

Que le Commerce s'étendra davantage, auſſi bien que la circulation de l'Argent, & des Billets. Il eſt inutile de repeter, ſur chaque Article, ce que nous avons déja dit plus d'une fois, que l'Auteur ſe propoſe toûjours des Objections, & y répond.

6. LES deux Piéces ſuivantes ſe rapportent à une autre, dont on a parlé ci-deſſus, (*a*) qui regarde l'avancement des Lettres & des Sciences. L'une eſt (*b*) un *Projet pour rendre l'Académie des bons Ecrivains plus utile à l'Etat.* Ce ſont toûjours de nouveaux Etabliſſemens d'Académies, & de Bureaux, que nôtre Auteur propoſe à faire; & de nouveaux Réglemens pour les Académies déja ſur pié. Il demande, comme (*c*) un des Ouvrages les plus utiles, les Vies des Grands Hommes, telles que ſont les *Vies des Hommes Illuſtres* de PLUTARQUE. Dictionnaire, Grammaire, Poëtique, Monumens modernes & antiques, Eloquence, tout cela trouve ici ſa place, & eſt partagé entre les divers Bureaux, ſelon que nôtre Auteur le juge à propos.

7. L'AUTRE Piéce (*d*) revient aux *Vies des Hommes illuſtres*, & contient des *Obſervations pour diriger ceux qui écriront* quelque Vie comme celles-là. Il diſtingue d'abord entre *Hommes Illuſtres*, & *Grands Hommes.* Les uns & les autres ſont *Illuſtres:* mais l'*Homme Illuſtre* ſimplement, entreprend & exécute avec ſuccès des Projets très-difficiles, d'une grande utilité pour le

(*a*) Tom. X. pag. 319, *& ſuiv.* (*b*) Pagg. 165-195.
(*c*) Pag. 173. (*d*) Pagg. 196-214.

le Public, par un motif principal, qui eſt commun & vulgaire, c'eſt-à-dire, qu'il ſe propoſe principalement l'augmentation de ſes richeſſes, de ſon crédit, & de ſa puiſſance, & l'illuſtration de ſon nom & de ſa Famille. Le *Grand Homme*, au contraire, entreprend & exécute, avec un pareil ſuccès, des Projets auſſi utiles & auſſi difficiles, aiant pour principal motif l'augmentation du bonheur de la Société, & la gloire de faire plus de bien au Public, que ſes pareils. On joint à cela une définition d'un *Grand Saint*. C'eſt celui qui entreprend & exécute des Projets auſſi difficiles & auſſi utiles, mais ſon principal motif eſt de plaire à l'Etre ſouverainement parfait, & d'en obtenir le Paradis en imitant ſa *bienfaizance*, mieux que ſes pareils.

On diſtingue auſſi (*a*) cinq eſpéces d'*Hommes Illuſtres*, ou de grands Bienfaiteurs de leur Patrie: les grands *Princes*; les grands *Miniſtres*; les grands *Généraux d'Armée*; les grands *Magiſtrats*; les grands *Auteurs Politiques & Moraux*.

Entre les Régles, que Mr. l'Abbé de *St. Pierre* donne, pour écrire comme il faut les Vies des Hommes Illuſtres, il (*b*) défend de faire des *Comparaiſons*. Il avoit d'abord cru ces Comparaiſons utiles, ſur le préjugé de l'uſage qu'en a fait *Plutarque*: mais en examinant la choſe de plus près, il a trouvé qu'elles diminuent l'utilité d'une ſemblable lecture. Entr'autres raiſons, qu'il en donne, il dit, que, comme les Lecteurs ſe trouvent ſouvent d'avis contraire à celui de l'Auteur, dans les

(*a*) Pag. 200, *& ſuiv.* (*b*) Pag. 202, *& ſuiv.*

les jugemens qu'ils portent; cette contrariété d'avis fait moins eſtimer & moins aimer l'Ecrivain, & rend par conſéquent ſon Ouvrage moins agréable & moins utile. Les repétitions, auxquelles engagent ces Comparaiſons, ennuient auſſi & refroidiſſent le Lecteur. Quand un Homme Illuſtre d'une Nation eſt comparé avec un Homme Illuſtre d'une autre Nation, l'Auteur donne ordinairement ou l'égalité, ou la ſupériorité, à l'un des deux. Par-là il ſe fait haïr de l'une des Nations, & par conſéquent de la moitié des Lecteurs; ce qu'un Homme Sage, qui veut être utile à tous, doit ſoigneuſement éviter. On joint à cela l'inconvénient de mettre en paralléle des Hommes de Siécle différent; ce qui brouille la Chronologie des Lecteurs, & empêche qu'ils ne retiennent ſi bien les faits.

A cette occaſion, nôtre (a) Auteur propoſe le plan d'une Hiſtoire Univerſelle, par l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres de chaque Païs, de chaque Siécle, & de chaque Nation. „ Mr. „ ROLLIN (ajoûte-t-il) a déja commencé à „ exécuter quelque choſe de ce plan; mais il y „ met, ce me ſemble, trop au long ce qui re„ garde les affaires générales, & trop peu au „ long ce qui regarde les Hommes en particu„ lier. Le Chroniqueur, le Géographe, les Af„ faires Publiques y tiennent trop de place: les „ Hommes Illuſtres, les Grands Hommes, y en „ tiennent trop peu; mais l'Ouvrage eſt déja „ très-bon, & peut un jour être beaucoup per„ fection-

(a) Pag. 204, & ſuiv.

», fectionné ". Ce dernier jugement de Mr. l'Abbé de *St. Pierre* trouvera, à mon avis, plus d'approbateurs, que le prémier. Si l'*Hiſtoire Ancienne* du Savant de *Paris* n'eſt pas ſans défauts, celui au moins que nôtre Auteur y trouve, ne l'eſt que parce que Mr. *Rollin* n'a eû nul deſſein de faire un Ouvrage préciſément tel que celui dont nôtre Auteur donne l'idée, & ſouhaitte l'exécution. Ce ne ſeroit point d'ailleurs une *Hiſtoire Univerſelle*, proprement ainſi nommée, ſi l'on ſe bornoit aux Vies des Hommes Illuſtres, qui laiſſeroient pluſieurs vuides; ou bien il faudroit y faire entrer quantité de choſes tout-à-fait étrangéres à la Vie de bien des Hommes Illuſtres.

Une autre remarque, que fait (*a*) Mr. l'Abbé de *St. Pierre*, c'eſt que les Grands Hommes de nôtre Siécle ont plus de lumiéres, que les Grands Hommes de l'Antiquité, ſans avoir pour cela plus de vertu.

8. PROJET *pour rendre les rentes ſur l'Etat d'un commerce plus facile & plus fréquent* (*b*). Ceci ne regarde, que la *France*.

9. PROJET *pour établir des Annaliſtes de l'Etat* (*c*). Celui-ci ſe rapporte, & aux Lettres, & à l'établiſſement, que nôtre Auteur ſuppoſe, d'une *Académie Politique*. Il ſe plaint avec raiſon de l'imperfection & du peu d'utilité des Annales anciennes, écrites par des Moines très-ignorans, & très-mal informez des affaires publiques. Des Annaliſtes Publics, qui écriroient régu-

(*a*) Pag. 209, & ſuiv. (*b*) Pagg. 215-225.
(*c*) Pagg. 226-254.

régulièrement tout ce qui ſe paſſe, & à qui l'on fourniroit les Mémoires néceſſaires, remédieroient ſans doute pour l'avenir à un tel inconvenient, qui n'eſt pas aſſez levé par ceux qui écrivent l'Hiſtoire de leur autorité privée. Mais nôtre Auteur n'oſe lui-même aſſûrer, que ces Annaliſtes, paiez par l'Etat, tels qu'il voudroit qu'on en établit, fuſſent exemts de toute flatterie, & de tout déguiſement des choſes qu'il importe le plus de ſavoir, pour l'uſage même auquel il rapporte la lecture de l'Hiſtoire. Quoi qu'il en ſoit, on lira toûjours avec plaiſir ce qu'il dit là-deſſus aſſez au long.

10. UTILITE' *des* (*a*) DE'NOMBREMENS. Nous renvoions à l'Original, pour cette Piéce, & la ſuivante.

11. PROJET *pour multiplier les Colléges de Filles* (*b*).

V. 1. LE Cinquiéme & dernier des Volumes, qui ont paru jusqu'ici, (*c*) commence par un *Projet pour perfectionner la Médecine*. Le zéle de nôtre Auteur pour le Bien Public n'avoit garde de laiſſer paſſer ſans réflexions un article auſſi important, que celui des moiens de conſerver ou de rétablir la ſanté des Hommes. Ce ſeroit ſans doute procurer un très-grand avantage à l'Etat, que de *prolonger* (*d*) *tous les ans la vie, de dix ans l'un portant l'autre, à la quarantiéme partie de ceux qui meurent*, comme Mr. l'Abbé de *St. Pierre* prétend que cela pourroit ſe faire,

(*a*) Pagg. 255-267. (*b*) Pagg. 268-282.
(*c*) Pagg. 3-63. (*d*) Pag. 7.

faire, (*a*) *ſi nos Obſervations, ſoit ſur les Préſervatifs, ſoit ſur les Remédes, devenoient en dix ans, en vint ans, un quart plus parfaites, & ſur tout plus connuës de tout le monde, ſi les Remédes étoient plus communs, & la connoiſſance de l'application des Remédes plus commune dans la même proportion, que tout cela n'eſt aujourd'hui.* Il y a d'ailleurs (*b*) tel Prince, tel Magiſtrat, tel Miniſtre, tel Philoſophe, tel Général d'Armée, dont on pourroit conſerver par ce moien une vie plus conſidérable pour l'Etat, que la perte de mille, & même de dix-mille autres perſonnes du commun.

„ Il eſt étonnant (dit nôtre (*c*) Auteur) que, „ depuis plus de deux mille ans, avec le ſecours „ de ce nombre prodigieux d'Obſervations & „ d'Expériences, faites & écrites depuis HIPPOCRATE, nous n'aiyons pas préſentement „ dans une Science ſi utile aux Hommes un ſeul „ Auteur, qui ſoit autant au-deſſus d'*Hippocrate* „ en Médecine, que DES CARTES, mort „ en 1654. eſt au-deſſus d'ARISTOTE en „ Phyſique, & au-deſſus d'ARCHIME'DE en „ Géométrie. Et combien n'avons-nous pas dé„ ja d'Auteurs ſupérieurs à *Descartes* lui-même, „ dans ces Sciences qui ne ſont pas à beaucoup „ près ſi utiles à la Société, que peut être la Mé„ decine ". Mr. l'Abbé de *St. Pierre* ne prétend pourtant pas qu'on ſoit encore en état de faire des Syſtêmes, qui puiſſent nous conduire avec ſûreté dans la Pratique (*d*). „ Nous ne pouvons „ encore

(*a*) Pag. 6. (*b*) Pag. 10.
(*c*) Pag. 9, 10. (*d*) Pag. 8, 9.

„ encore naviguer, pour ainſi dire, que terre à terre
„ & de proche en proche, ſi nous ne voulons pas
„ risquer de nous égarer & de nous perdre. Ainſi
„ c'eſt uniquement à la Pratique connuë à diri-
„ ger la Pratique inconnuë, & même toûjours
„ de très-proche en très-proche ".

Pour procurer les progrès de la Médecine, tels que nôtre Auteur ſe les promet, il veut prémiérement qu'on établiſſe un Bureau de Médecine, uni à l'*Académie des Sciences*. Il marque en détail les travaux, auxquels cette nouvelle Académie doit s'appliquer; & fixe la récompenſe néceſſaire pour encourager les Académiciens. Il joint à cela quantité d'autres moiens particuliers, qui tendent à faciliter la connoiſſance & l'uſage de ce que l'on aura découvert en matiére de Médecine. Cette Piéce (*a*) finit par des Obſervations qu'un habile Médecin, qu'on ne nomme pas, a communiquées à nôtre Auteur, ſur ſon Projet, & qu'il a lui-même trouvées très-ſenſées & très-raiſonnables.

2. PROJET (*b*) *pour rendre les Etabliſſemens des Religieux plus parfaits, c'eſt-à-dire, plus utiles au Prochain.* Le ſeul titre de cette Piéce annonce des idées bien différentes de celles qu'on a communément de l'emploi des *Religieux*, dans les Païs où il y en a un ſi grand nombre de Maiſons. Vouloir ramener de tels Etabliſſemens aux grands principes de la Loi Naturelle & du Bien Public, comme le ſouhaitte nôtre Auteur, c'eſt une choſe bien difficile à perſuader aux intéreſſez,

(*a*) Pag. 50, *& ſuiv.* (*b*) Pagg. 63-103.

ſez, & plus encore à exécuter, dans l'état où ſont les choſes. Qu'on aille dire à tant de Moines, qu'ils laiſſent-là le *chant des Pſeaumes* & des *Hymnes*, & leurs *longues Priéres*, pour ſe donner la peine de *gouverner des Hôpitaux*, des *Colléges*, des *Séminaires*; & que c'eſt en cela que doit conſiſter la *perfection* de l'état qu'ils ont embraſſé; combien peu y en aura-t-il, qui ne traitent cela de grande Héréſie, & qui ne ſe ſoûlévent d'abord contre de pareils Docteurs? Il eſt beau toûjours de voir des gens, qui oſent dire des véritez ſi dangereuſes à debiter; & il ſeroit à ſouhaitter que Mr. l'Abbé de *St. Pierre* pût au moins les faire goûter à ceux qui ont le plus de moiens pour les faire prévaloir peu-à-peu.

3. Le *Discours*, (*a*) qui ſuit, *ſur le* Mahométisme, eſt fort curieux. L'occaſion, qui engagea nôtre Auteur à écrire cette Piéce, fut une Converſation qu'il avoit euë avec un *Homme de qualité, ſavant pour ſa profeſſion, mais d'un eſprit peu ſolide, & un peu prévenu en faveur du Mahométisme*. Ce Gentilhomme *ſe connoiſſoit en Aſtrologie Judiciaire*, il ajoûtoit foi aux prédictions, il en faiſoit lui-même. Il ne croioit pas vraïes *beaucoup de choſes, que nous croions tous*, & cependant *il en croioit d'encore plus merveilleuſes, que nous ne croions point du tout*. Il étoit perſuadé, que *Mahomet* étoit un vrai Prophéte, inſpiré miraculeuſement, & ſoûtenoit que l'*Etabliſſement du* Mahométisme *étoit entiérement miraculeux*.

Après

(*a*) Pagg. 104-142.

Après quelques réflexions générales, ſur les Evénemens merveilleux, qui n'ont rien que d'humain, & ſur les cauſes qui les font paroître tels; Mr. l'Abbé de *St. Pierre* donne une explication naturelle de l'établiſſement du *Mahométiſme*.

Selon lui, *Mahomet* fut quelque-tems Fanatique de bonne foi. Le païs chaud, où il étoit né; ſon tempérament particulier, plus ſuſceptible encore des impreſſions du Climat, que celui des autres; ſes voiages; ſon commerce avec les *Juifs*, & quantité d'autres Fanatiques très-ignorans (on veut parler des Moines de *Syrie* & d'*Arabie*) lui firent voir en ſonge des apparitions d'un Ange. Son imagination ainſi frappée, le rendit propre à cauſer un pareil étonnement dans l'imagination des autres. De Fanatique, il devint enſuite Impoſteur, pour mettre à profit les erreurs où il avoit jetté les autres, & dont il avoit été lui-même détrompé. On prouve tout cela en détail, par l'Hiſtoire de *Mahomet*, & par les circonſtances des tems, des lieux, des perſonnes.

Le grand ſuccès de l'Impoſture eſt aiſé à expliquer par les mêmes circonſtances, & par la nature même des Dogmes principaux de la Religion de *Mahomet*, jointe à la force, qu'il ſût bien mettre en uſage (*a*). „ Il y avoit plus de „ raiſon dans ſon Syſtême de Religion, que „ dans celui des *Arabes*, la plûpart vrais Idola„ tres. Ils croioient à la vérité un Dieu ſuprê„ me, mais ils y joignoient une infinité de pe„ tites

(*a*) Pag. 117, & ſuiv.

tites Divinitez, mâles & femelles, parmi lesquelles ils adoroient *Adam*, *Abraham* &c. Or à la longue la Raiſon fait impreſſion ſur ceux qui ſe gouvernent le plus par l'Imagination... Cette Religion conſiſtoit dans une Formule de Foi bien courte. C'étoient deux Propoſitions, qui renfermoient tous les autres Articles de Foi: *Il n'y a qu'un Dieu, & Mahomet eſt ſon Prophéte.* Chacun, en diſant publiquement ces mots, étoit ſûr de conſerver ſa vie & ſes biens: & effectivement ces mots, *Mahomet eſt Prophéte*, ſuffiſent pour prouver, que tout ce qu'il dit, & tout ce qu'il écrit, eſt Divin..... Il n'y a pas une page dans l'*Alcoran*, dans laquelle il ne menace de l'Enfer les Mécréans, & dans laquelle il ne promette le Paradis aux Croians, ou du moins dans laquelle il ne faſſe quelque peinture de l'un ou de l'autre Paradis de délices, où ils auroient durant toute l'Eternité les plus belles Femmes, & les autres Plaiſirs ſenſibles à ſouhait... Paradis, que l'on pouvoit aquérir à bon marché, par la Confeſſion de Foi abrégée, dont on vient de parler... Enfer, qui faiſoit encore plus d'effet ſur les Imaginations fortes & vives.... L'un & l'autre, idée que les *Arabes* n'avoient point, ou qu'ils n'avoient que confuſe & incertaine..... Ajoûtez à cela une Permiſſion autoriſée de Dieu même, d'avoir pluſieurs Femmes, & même des Concubines; choſe fort agréable aux *Arabes*, & à tous les Habitans des Païs chauds &c. Voilà des cauſes ſimples & ſuffiſantes". On lira avec plaiſir

ſur toutes les autres réflexions que nôtre Auteur fait ſur l'Etabliſſement du *Mahométisme*.

Il joint à cela d'autres (*a*) Obſervations ſéparées, ſur quelques autres ſentimens du Gentilhomme qu'il réfute ; par exemple, ſur ce que cet Auteur prétendoit, *Qu'il ſeroit à deſirer, pour le bien de l'Etat, que le Roi aſſemblât ſouvent les Etats Généraux du Roiaume*. A ces traits, & à tout le reſte, ceux qui ont lû les Ouvrages du Comte de BOULAINVILLIERS reconnoîtront aiſément, que c'eſt de lui qu'il s'agit.

4. PROJET (*b*) *pour faire ceſſer les Diſputes ſéditieuſes des Théologiens*. Que le Monde ſeroit heureux, & qu'il ſeroit glorieux à nôtre Auteur, ſi ſes avis pouvoient produire l'effet, auquel ils ſont deſtinez ! Ici on depaïſe un peu les Lecteurs François. Il ne s'agit point d'abord de la *France*, ni des *Païs Catholiques*. La Scéne eſt en *Hollande*, & chez les *Proteſtans*. On parle des autres presque ſeulement par occaſion.

On fait d'abord l'hiſtoire de la Diſpute, qui s'éleva entre GOMARUS, & ARMINIUS, & des ſuites fâcheuſes que tout le monde ſait qu'elle eut. Il auroit été facile, ſelon nôtre Auteur, de les prévenir (*c*). „ Le Conſeil Supé„ rieur de Police devoit ſonger à faire ceſſer de „ bonne heure les Ecrits & les Sermons, qui „ pouvoient troubler la tranquillité entre les „ Théologiens, lors que les autres Citoiens „ commençoient à prendre part à ces ſortes de „ Diſ-

(*a*) Pag. 138, *& ſuiv.* (*b*) Pagg. 143-192.
(*c*) Pag. 149, *& ſuiv.*

„ Disputes; parce que la Charité, la Concor-
„ de, & la Tranquillité, ſont de plus grands
„ biens, que les Vraiſemblances & les Véritez;
„ & parce que la Haine, la Perſécution, la Di-
„ viſion, & la Guerre Civile, ſont de plus grands
„ maux, que ne ſont les Ignorances & les Er-
„ reurs. Le plus grand mal dans ceux qui diſ-
„ putent, n'eſt pas l'erreur où ſe trouve un des
„ Partis, parce qu'elle eſt toûjours très-involon-
„ taire dans quelque Parti que ce ſoit....
„ Mais le grand mal, qui peut naître de ces Diſ-
„ putes, c'eſt la formation de deux Partis ar-
„ dens à ſe haïr, à ſe dire des injures, à cher-
„ cher les moiens de ſe venger de celles qu'ils
„ croient avoir reçuës, & à intéreſſer dans leur
„ querelle les Séculiers, & le Magiſtrat.....
„ Le reméde à cette *Maladie Politique*, qui trou-
„ ble la Société, eſt du reſſort *de la ſimple Police*
„ *Civile, & du Gouvernement Séculier*, qui ne
„ doit permettre aucune injure entre Citoiens
„ de la même République, & moins encore au-
„ cune formation de deux Partis dans l'Etat....
„ La queſtion entre les *Arminiens*, & les *Goma-*
„ *riſtes*, étoit telle, qu'il y avoit quelque in-
„ compréhenſibilité à avouer dans chaque Par-
„ ti; & alors y a-t-il un parti plus raiſonnable à
„ prendre, que de laiſſer cette queſtion dans le
„ degré de myſtére, d'obſcurité, d'incompré-
„ henſibilité, où elle étoit lors que les Eſprits é-
„ toient calmes, & lors qu'ils n'étoient point
„ encore échauffez; d'empêcher alors toute Diſ-
„ pute, & par conſéquent d'*impoſer ſilence* ſur
„ cet article? puis que chacun, dans le ſilence,

„ pouvoit, comme dix ans auparavant, opérer „ ſon Salut en toute ſûreté, & ſans perdre la „ Charité pour les Errans.... Nul reméde, nul „ préſervatif, n'eſt ſi efficace, que le Silence, „ commandé *ſous des peines ſuffiſantes & inévita-* „ *bles*.... Ainſi il faut un *Commité* ou un *Con-* „ *ſeil*, qui dreſſe les Articles d'un Réglement, „ & qui aît ſoin de faire exécuter exactement „ les Punitions entre les Eſprits inquiets, im- „ patiens, qui contreviendront à l'Ordonnance, „ ſous la ſpécieuſe raiſon de zéle pour la Vérité, „ & pour la Religion; raiſon commune aux „ deux Partis oppoſez..... Il ſeroit à ſouhait- „ ter, que ce Conſeil, dans un Etat Catholique „ Romain, ne permît d'imprimer aucun Ecrit „ ſur des matiéres controverſées, avant que de „ l'avoir fait examiner; il ne faudroit guéres, „ que des Ecrits de Morale, & des Catéchis- „ mes: & ſur le reſte ſilence parfait..... Au „ lieu de l'établiſſement d'un *Conſeil de Silence*, „ la République [de *Hollande*] ſur l'avis impru- „ dent des Théologiens, préfera le Concile, ou „ le Synode Général; comme ſi la déciſion de „ ce Concile pouvoit finir les Diſputes & les „ Quérelles entre les Théologiens, & les faire „ taire: Au lieu que les Diſputes ne finiſſent „ réellement, que lors que perſonne n'en parle „ plus. Or l'effet naturel d'un Concile Géné- „ ral, c'eſt d'en faire parler beaucoup davanta- „ ge &c..... Avant le Synode, nulle Perſécu- „ tion contre aucun Citoien: après le Synode, „ beaucoup de Perſécutions & d'Exils, autori- „ ſez par l'Etat même, contre les Citoiens d'ail-

„ leurs

„ leurs gens-de-bien, que l'on auroit pû facile-
„ ment contenir & conſerver par l'obſervation
„ du *Silence*. On ne peut jamais empêcher les
„ diviſions des Hommes dans les Opinions:
„ mais, avec l'autorité du Magiſtrat, on peut
„ empêcher, les uns par des *eſpérances*, les au-
„ tres par des *craintes ſuffiſantes & inévitables*,
„ d'écrire & de prêcher, durant quelques an-
„ nées, ſur la Matiére conteſtée. Pourquoi, en
„ attendant la manifeſtation générale de la Véri-
„ té, qui ſe fera un jour aux Saints, ne s'en pas
„ tenir aux Catéchismes anciens? Qui ne ſait,
„ que, là où les Hommes ne conviennent point,
„ il faut qu'il y manque quelque degré d'éviden-
„ ce? .... Or faut-il, pour un mal, auquel
„ nous ne ſaurions remedier, perdre la baſe de
„ nôtre Salut, c'eſt-à-dire, la Charité? perdre
„ les fondemens de tous les Biens de la Société,
„ c'eſt-à-dire, la Tranquillité publique, que
„ nous pouvons facilement conſerver, en im-
„ poſant à tous les Diſputeurs un *Silence* paſſager
„ ſur certaines Matiéres? ..... Auſſi le Con-
„ cile [que les *Hollandois* eux-mêmes ne croio-
„ ient point infaillible] ne finit point du tout la
„ querelle: mais le Parti le plus fort fut plus au-
„ toriſé, & eut plus de moiens de perſécuter
„ impunément, & d'accabler de miſéres le Par-
„ ti le plus foible, au grand préjudice de la Ré-
„ publique &c".

Après quelques réflexions ſemblables à celles que nous venons d'abreger, dans les propres termes de l'Auteur, & qu'il applique au *Concile de* TRENTE; il parle de la Diſpute, qui s'éleva,

vers l'année 1645. entre COCCEJUS, & VOETIUS. „ Les Séculiers, dit-il, & ſur tout les „ Dames, commençoient à prendre parti. Mais „ les Etats, devenus plus ſages, commirent des „ Magiſtrats, pour impoſer un ſilence exact aux „ deux Partis, ſous peine de deſtitution. Quel„ques Paſteurs contrevenans, des deux Partis, „ furent deſtituez, & enſuite rétablis. Après „ la dispute ceſſée, perſonne n'écrivit & ne prê„ cha plus ſur une Matiére devenuë ſi délicate; „ le calme ſe rétablit; & il eſt actuellement ſi „ bien établi, que perſonne n'en parle, & que „ les Paſteurs, quoi que d'avis contraire ſur cet„ te matiére, n'en parlent plus, ou tournent en „ raillerie la différence de leurs Opinions, ſans „ ſonger à mettre du ſérieux & de l'aigreur dans „ la Diſpute &c ".

5. PROJET *pour perfectionner le Commerce de* FRANCE (*a*). Dans ce Mémoire, un des plus étendus, Mr. l'Abbé de *St. Pierre* ſe propoſe de procurer à la *France* „ les mêmes grands avanta„ ges que le Commerce Maritime produit à la „ *Nation Angloiſe*, ſur tout depuis environ ſoi„ xante-dix ans ". Il n'y a qu'à l'imiter, & à ſe ſervir des mêmes moiens, qu'elle a emploiez pour y réuſſir.

6. LA derniére (*b*) Piéce eſt un *Projet pour établir à la Bibliothéque du Roi, des Conférences ſur la Phyſique*. Les grands avantages, qu'on peut retirer d'une étude exacte de la *Phyſique*, ont engagé nôtre Auteur à chercher un moien de

(*a*) Pagg. 193-316. (*b*) Pagg. 317-344.

de remedier au peu de lumiéres que l'on aquiert ſur cette Science dans les Colléges. Faute de connoître les Cauſes phyſiques des *Songes*, quantité de perſonnes ignorantes ſont ſujettes à en être ſi effraiées, qu'elles en tombent quelquefois malades. Il en eſt de même de l'ignorance au ſujet des *Cométes*, des *Eclipſes*, des *Planétes*. L'Impoſture trouve ici belle matiére à augmenter la terreur. Le *Fanatisme*, de diverſes ſortes, dans toutes les Religions, prend ſa ſource dans l'ignorance des Cauſes Naturelles, & de la Sageſſe du Créateur, qui a établi les Loix de la Nature. Pour ne pas connoître les effets de la Fiévre dans le Cerveau, l'Ignorant s'imagine avoir vû des Morts, & leur avoir parlé en plein jour.

Le Phyſicien fait un uſage journalier de la Phyſique, pour mieux gouverner ſa ſanté, & pour ſe mieux conduire dans l'exercice des Arts. La Phyſique rend l'eſprit plus ferme, & plus pénétrant. Les Sciences deviendront plus communes, à meſure que celle-ci ſera cultivée avec plus de ſoin.

La Religion ſur tout trouvera ici beaucoup à gagner. Elle en ſera non ſeulement affermie, mais encore perfectionnée; parce que, plus le Phyſicien a de lumiére, & plus il eſt éloigné de donner dans les petiteſſes du Fanatisme, qui fait de DIEU un Etre très-imparfait, très-déraiſonnable (*a*). „ Un Anglois, nommé DERHAM, a fait deux beaux Ouvrages, ſous le „ titre

(*a*) Pag. 328, 329.

„ titre de *Théologie Phyſique*, & de *Théologie Aſ-*
„ *tronomique*. Il ſeroit à propos (ſelon nôtre
„ Auteur) que ces deux Traitez, un peu perfec-
„ tionnez, fuſſent enſeignez aux Eccléſiaſti-
„ ques, la prémiére année de leur Théologie ".
Mais on aura de la peine à lui accorder, & il aura de la peine à ſe le perſuader lui-même, s'il y penſe un peu mieux, que ce ſoit (*a*) faute *d'être auſſi Savans en Phyſique*, que cet Anglois, (*b*) que LUTHER & CALVIN s'aviſérent de faire des *Héréſies*. Nôtre Auteur ajoûte, avec auſſi peu de raiſon, *qu'ils ne connoiſſoient pas la Religion d'une maniére plus élevée & plus raiſonnable, que le Peuple*. Les *Superſtitions*, contre leſquelles *Luther* & *Calvin* s'élévérent, appartiennent, au contraire, en partie, à ce Fanatisme, dont il trouve la ſource dans l'ignorance de la Phyſique.

Les autres avantages, que nôtre Auteur voudroit procurer, par l'établiſſement de Conférences ſur la Phyſique, c'eſt, Que ce ſeroit un nouvel attrait, pour amener les Etrangers à *Paris*; & un amuſement pour un grand nombre de perſonnes, qui aiment cette Science: Qu'on feroit par-là plus de connoiſſances, & on choiſiroit mieux ſes Amis: Qu'il y auroit plus d'émulation, & plus de travail, parmi les Auditeurs.

On finit par quelques remarques, ſur le *Journal des Savans*, ſur les *Traducteurs François*, & ſur *l'Académie des Sciences*, pour montrer comment il faudroit perfectionner tout cela.

ARTI-

(*a*) Pag. 328, 329. (*b*) *Ibid.*

ARTICLE III.

THESAURUS MORELLIANUS, *ſive* FAMILIARUM ROMANARUM *Numismata omnia* &c. cum *perpetuo Commentario* SIGEBERTI HAVERCAMPII. Second Extrait. [On a vû le prémier, dans la I. Partie de ce Tome, *Artic.* III.]

IL faut maintenant, comme nous l'avons promis, rendre un compte plus particulier du Corps même de ce Livre.

LES Médailles, qui rempliſſent le I. Volume, paroîtront, du prémier coup d'œil, d'une beauté & d'une délicateſſe infinies. Si l'Ouvrage de MOREL perd, d'un côté, en ce que nous n'avons pas les descriptions & les explications des Médailles, qu'il y devoit joindre; d'un autre côté, la gravûre gagne conſidérablement, en ce que l'impreſſion s'eſt faite à *Amſterdam*. Il n'y a pas d'apparence, que le Libraire de *Leipſig* eût emploié un papier auſſi beau & auſſi fort, que celui dont on s'eſt ſervi pour toutes les Planches.

Le nom de chaque *Famille* ſe voit au-deſſus des Médailles, à l'endroit où elle commence, & où elle continuë, ſi une Planche n'a pas ſuffi à les contenir toutes. Les Familles, dont on peut donner un grand nombre de Médailles, ſont diviſées, ſelon l'ordre de l'Edition de PATIN, en pluſieurs *Tables*, diſtinguées par une ſuite de Chiffres.

Chiffres. Les Médailles mêmes de chaque Famille, que FULVIUS URSINUS & PATIN avoient déja publiées, ſont auſſi numérotées, & ſe diſtinguent par-là des autres ajoûtées par MOREL, qui y a mis les Lettres de l'Alphabet, comme nous l'avons déja remarqué.

Les Lettres, dont on ſe ſert ordinairement pour faire connoître de quel métal eſt la Médaille, ſe voient ici de même au deſſous de chacune, vers le milieu des deux côtez. Mais on ne trouve nulle part une choſe, que *Morel* avoit promiſe dans ſon *Eſſai*, & dont il donna alors des échantillons dans les petites Planches qu'il y joignit: c'eſt que, pour les Médailles un peu rares, il avoit inventé certaines marques, auxquelles on devoit connoître dans quel Cabinet elles ſe trouvent. Par exemple, un *Aigle* déſignoit le Cabinet de l'EMPEREUR; une *Fleur de lys*, celui du Roi de FRANCE; un *Sceptre*, celui de l'*Electeur* de BRANDEBOURG; une *Couronne*, avec la Lettre O. les Médailles de la Reine CHRISTINE, qui paſſérent depuis dans le Cabinet du Prince LIVIO ODESCHALCI; un *Lion*, celui du *Comte* de SCHWARTZBOURG; & ainſi des autres Cabinets, tant ceux des Princes, que ceux des Particuliers. *Morel* vouloit même indiquer, par certains ſignes, le plus ou le moins de rareté de ces Médailles. Mais ou il ſe reſervoit à ajoûter de telles marques, quand il publieroit ſon grand Ouvrage, ou bien il crut qu'il feroit mieux, d'apprendre lui-même aux Lecteurs, dans la deſcription de chaque Médaille, le lieu d'où elle étoit tirée, avec toutes les

autres

autres choſes qu'il jugeroit néceſſaires. Quoi que ce changement de méthode laiſſe quelque choſe à deſirer aux Curieux, ſur un article auquel perſonne autre ne pouvoit ſuppléer; la fidélité de l'Auteur, dont on a d'ailleurs tant de preuves, ne ſauroit en recevoir aucune atteinte.

Les pages, qu'on voit indiquées au deſſous de quelques Médailles, ſont autant de renvois à celles du Commentaire de l'Editeur. Et ainſi on voit bien, que cela doit avoir été ajoûté par les Graveurs de *Hollande*.

DONNONS maintenant quelques exemples des Médailles, & de leur explication. Nous commencerons par celles que *Morel* a publiées le prémier, ou qui du moins n'ont paru que depuis que ſes Planches furent gravées; de ſorte qu'il n'a pas tenu à lui, que perſonne ne le prévînt en cela. Avec un effort d'imagination, on pourra, ſur la deſcription des Médailles dont nous parlerons, ſe les repréſenter en quelque maniére, comme ſi on les avoit ſous les yeux.

I. MEDAILLE de la Famille *Tituria*. (*a*) La Tête de TATIUS, Roi des *Sabins*; & au devant, une branche de Palmier: avec ce mot par derriére, SABIN: c'eſt-à-dire, *Sabinus*. Au revers, deux hommes avec des Boucliers, & entre-deux la Vierge *Tarpeja*, paroiſſant tomber & être accablée ſous ces Boucliers, dont on voit ſur elle un tas. Au deſſous, on lit: L. TITVRI. c'eſt-à-dire, *Lucius Titurius*. Et au-deſſus, il y a un Croiſſant, avec une Etoile au milieu. En joignant

(*a*) Lettre *B*.

joignant les Inſcriptions des deux côtez de cette Médaille, on a tous les noms de celui qui la fit frapper, *Lucius Titurius Sabinus*. (*a*) Le ſurnom de *Sabinus* montre, que la Famille tiroit ſon origine du païs des *Sabins*, & par conſéquent qu'elle étoit ancienne. Le point connu de l'Hiſtoire Romaine, repréſenté ſur le type, & la tête de *Tatius*, Roi des *Sabins*, le confirment. Du reſte, on ne ſait ſi cette Famille *Titurienne* étoit Patricienne, ou Plébéienne; & on ne connoît pas plus le *Lucius Titurius Sabinus*, dont il s'agit, faute de monumens hiſtoriques, qui en parlent. Le Croiſſant, avec une Etoile, qui manquent dans deux autres (*b*) Médailles ſemblables du même *Titurius*, à côté de celle-ci, marque, comme dans pluſieurs Déniers, le tems où s'étoit paſſé l'événement auquel on fait alluſion, c'eſt-à-dire, la Nuit. Car il paroît par (*c*) DENYS *d'Halicarnaſſe*, que ce fut de nuit que la Vierge *Tarpeja* livra aux *Sabins* la Forteresſe (*d*) de *Rome*, par une trahiſon, dont elle fut recompenſée comme elle le méritoit, ſi l'hiſtoire eſt véritable. Mais que ſignifie la branche de Palmier? C'eſt, ſelon nôtre Commentateur, ou la victoire de *Tatius*, aquiſe par une telle trahiſon, ou plûtôt quelque victoire conſidérable, remportée par un Lieutenant d'Armée, dont on ſuppoſe que *Titurius* pouvoit être *Queſteur*, & comme tel, avoir fait frapper cette Monnoie dans une

(*a*) Commentar. *pag.* 419, 420.
(*b*) *Num.* 1. & *Lat.* A.
(*c*) *Antiq. Roman.* Lib. II. Cap. 38, 39. pag. 102. *Ed. Oxon.* (*d*) Appellée depuis *le Capitole.*

une Province. On l'infére de ce que la Tête de *Rome* ne paroît jamais dans tous les Déniers du même *Titurius*, quoi qu'en assez grand nombre: mais la *Victoire* s'y voit presque toûjours dans les Types.

2. MEDAILLE de la Famille *Antistia*. (*a*) La Tête d'*Auguste*, toute nuë; & autour cette Légende: IMP. CAES. AUGUS. TR. POT. VIII. c'est-à-dire: *Imperator Cæsar Augustus, Tribunitia potestate VIII.* Au revers, on voit deux hommes debout, portant la *Toge*, & voilez comme des gens qui sacrifient. Aussi y a-t-il entre-deux un Autel, où le feu brûle, & sur lequel ils tiennent, chacun de son côté, une Truie par les pieds, & renversée sur le dos. L'Inscription, qui est en partie autour, en partie entre les Têtes des deux hommes, & sous leurs piez, porte: C. ANTIST. VETUS. FOEDUS. P. R. QVM. GABINIS. C'est-à-dire: *Caius Antistius Vetus. Foedus Populi Romani cum* (pour *cum*) *Gabinis.* Par ce type *Antistius* semble avoir voulu conserver & honorer la mémoire de la Ville de *Gabii*, son ancienne Patrie. Car il y a apparence, que la Race *Antistienne*, qui florissoit là autrefois, & y étoit fort considérable, comme nous l'apprenons de DENYS *d'Halicarnasse*, (*b*) *Lib. IV.* passa depuis à *Rome*. Et peut-être même ceux de cette Famille furent-ils

(*a*) Lett. *B.* Comment. *pag.* 19.

(*b*) Cap. 57. *pag.* 245 où il est parlé d'*Antistius Petron*, le plus illustre des *Gabiniens*, & qui avoit souvent commandé leurs Armées: aussi *Sextus Tarquin* le fit-il condamner à mort, sur une fausse accusation.

ils du nombre des *Feciaux* (ou Hérauts d'armes) lors que (*a*) les *Romains* & les *Gabiniens* firent un Traité enſemble, avec la cérémonie ordinaire d'immoler une Truie. Ainſi le ſurnom de *Vetus*, ou *ancien*, convient fort aux *Antiſtiens*. Ces Déniers furent frappez, la dixiéme Année depuis qu'*Auguſte* eût été revêtu de la *Puiſſance du Tribunat*, ou l'année 739. de la Fondation de *Rome*. Car il n'eut le *Souverain Pontificat* qu'en l'année 741. & c'eſt pourquoi on ne voit pas ce titre dans les Médailles dont il s'agit.

Voilà ce que dit nôtre Commentateur. Je ne ſai pourquoi il n'indique pas même ni ici, ni dans les *Addenda*, *le Spécimen Rei Nummariæ*, (*b*) où *Morel* avoit déja publié & expliqué la Médaille, dont on vient de voir la deſcription. Il paroît par-là, que cette Médaille eſt tirée du Cabinet du Comte de *Schwartzbourg*; & ſans cela on l'auroit ſû depuis par la (*c*) *Gotha Numaria* de Mr. LIEBE. Je vais rapporter l'explication de *Morel*, afin qu'on aît un échantillon de la maniére dont il s'y ſeroit pris, s'il eût achevé ſon Ouvrage. „ Cette Médaille d'argent (dit-il) a„ vec la Tête d'*Auguſte*, ſemble avoir été frap-

„ pée

(*a*) Voiez là-même, *pag.* 246. car le Traité ſe fit, après que *Sextus Tarquin* ſe fût rendu maître de la Ville, en faiſant le perſonnage de Transfuge. L'Hiſtorien parle auſſi du Serment prêté ſur les Victimes: mais, ſelon lui, on égorgea un Bœuf, & non pas une Truie. Car il dit, qu'on voioit encore à ROME, de ſon tems, le Traité écrit ſur un Bouclier de bois, couvert de la peau du Bœuf, qui fut égorgé, quand on traita avec les *Gabiniens*.

(*b*) Pag. 93, 94. (*c*) Pag. 215, 216.

„ pée en l'année 738. de la Fondation de *Rome*, „ la huitiéme depuis qu'il exerçoit la *Puiſſance* „ *du Tribunat*. C. *Antiſtius Vetus*, Triumvir „ Monétaire, voulut repréſenter ici l'origine de „ ſa Famille, comme venuë de *Gabii*. C'étoit „ une Ville des (*a*) *Volſques*, fondée par *Gala-* „ *tius* & *Bius*, deux Fréres *Siciliens*; ainſi que „ le dit SOLIN; (*b*) *Cap.* 8. Les *Romains* en „ devinrent maîtres, par une fourberie de *Sex-* „ *tus Tarquin*, Fils de TARQUIN *le Superbe*, „ comme cela eſt raconté au long dans TITE „ LIVE, *Lib.* I. *Cap.* 53. & 54. Après l'ex- „ pulſion des Rois, le Peuple Romain fit ſans „ doute un (*c*) Traité d'Alliance avec les *Gabi-* „ *niens*; & quelque *Antiſtius*, qui avoit le ſur- „ nom de *Vetus*, ou *ancien*, & qui le transmit „ aux autres, intervint dans la cérémonie du „ Traité, ou comme *Fécial*, ou comme *Pater* „ (*d*) *patratus*. La maniére de faire cette céré- „ monie, eſt expliquée dans TITE LIVE *Lib.* „ I. *Cap.* 24. Il faut remarquer auſſi la particu-

„ le

(*a*) *Morel* ſe trompe ici. *Gabii* étoit bien loin des *Volſques*; car elle ſe trouvoit ſur le chemin de *Rome* à *Prénefte*. Voiez CLUVIER, *Ital. Antiq.* Lib. III. Cap. IV. pag. 914, *& ſeqq.*

(*b*) Cap. 2. *pag.* 10. A. *Edit. Salm. Traject.*

(*c*) Il n'eſt point parlé, dans les anciens Auteurs, d'autre Traité fait avec les *Gabiniens*, que celui que j'ai indiqué, d'après DE'NYS *d'Halicarnaſſe*. Et ce que j'ai dit de la peau de Bœuf, eſt confirmé par FESTUS, au mot *Clypeum*.

(*d*) Mais c'étoit le Chef des *Féciaux* mêmes. Voiez, entr'autres, Mr. de SPANHEIM, *De Præſtant. & Uſu Numiſm.* Tom. II. pag. 201, 202.

„ le (*a*) *qum*, ainſi écrite, au lieu de *cum*; ce „ qui ſe trouve ſur d'autres Médailles; & je l'ai „ vû ſur une, que l'on garde à *Bâle*, dans le „ Cabinet d'*Erasme*".

Cette derniére, dont parle *Morel*, n'eſt pas, comme on pourroit le croire d'abord, celle qu'on voit maintenant dans ſon Recueil, ſous la Lettre A. Car il y a *cum:* & d'ailleurs les paroles *Foedus P. R. cum Gabinis*, ſont autrement placées, toute l'Inſcription étant autour du champ de la Médaille. Mais CHARLES PATIN (de quoi je ſuis ſurpris que ni *Morel*, ni d'autres, ne diſent rien) avoit publié depuis long-tems la Médaille (*b*) de *Bâle*, dans (*c*) ſon SUETONIUS *illuſtratus*, qu'il fit imprimer à *Bâle* même en 1675. On y voit & le *qum*, & les Lettres de l'Inſcription, rangées précitément comme dans la Médaille du Cabinet de *Schwartzbourg*, préſentement de *Gotha*. Mais il y a d'ailleurs une différence remarquable, c'eſt que les deux *Féciaux* ſe donnent la main l'un à l'autre, ſans tenir la Truïe, qui eſt couchée à la renverſe ſur l'Autel, d'où il ne ſort point de flamme.

Le

(*a*) On trouve auſſi *mequm*, pour *mecum*, dans GRUTER, *Inſcript.* 817. *num.* 12. comme le remarque Mr. LIEBE, *Goth. Numer.* pag. 216. Il y a bien d'autres mots, dans ces Inſcriptions, où le *q* ſe met pour *c*; par exemple, *Pequnia*, *Pequlatus* &c. On n'a qu'à conſulter l'*Index* de ce qui regarde la Grammaire.

(*b*) Qu'il dit être dans le Cabinet d'ERASME & d'AMERBACH, qui depuis peu avoit paſſé dans la Bibliothéque de l'Univerſité, avec d'autres Médailles & Peintures très-belles.

(*c*) Pag. 40. de ce Commentaire, joint à la 3. Edition du SUETONE de GRAEVIUS, publiée en 1703.

Le type, que VAILLANT (*a*) a donné, eſt le même : mais l'Inſcription porte *cum* ; & après *Antiſtius Vetus*, on lit IIIVIR, qui déſigne l'emploi de *Triumvir Monétaire*, en vertu duquel *Antiſtius* fit frapper ces ſortes de Déniers, qu'il ſemble avoir pris plaiſir à diverſifier, le fond demeurant le même.

3. MEDAILLE de la Famille *Caecilia* (*b*). Une double Tête de *Janus*, couronnée de Laurier, & avec de la Barbe : une petite Colomne à pyramide renverſée, entre les deux Têtes. Au revers, une Proüe de Vaiſſeau ; & à côté, une eſpéce de Colomne, qui repréſentoit la Lettre *I.* Au haut, ME. c'eſt-à-dire, *Metellus* ; & en bas, ROMA. On ne voit point ici de Prénom. Mais le poids de la Médaille doit faire juger, de quel des *Métellus* il s'agit. Or c'eſt un *As* de (*b*) deux onces ; poids auquel cette Monnoie fut réduite pendant la *I. Guerre Punique*, & qu'elle conſerva juſqu'à la Bataille de *Cannes*, où on diminua l'alloi encore d'une once. Ainſi la Médaille doit avoir été frappée avant cette nouvelle diminution ; comme il paroît auſſi par la colomne pyramidale, & par la marque de l'*I.* deux choſes qui ne ſe voient plus, depuis que les *As* ne peſérent qu'une once. Mr. *Hævercamp* croit donc, que le *Metellus*, dont on lit ici le nom tout ſimplement, eſt *Lucius Cæcilius Metellus*, celui qui

(*a*) Voiez la *Gotha num.* de Mr. LIEBE, pag. 214.
(*b*) Lett. *E.* Comment. *pag.* 47, 48.
(*c*) *Sextantarius.*

qui remporta ſur les *Carthaginois* de grandes victoires, & qui à cauſe de cela eut l'honneur d'un très-beau Triomphe. On n'auroit pas mal fait d'indiquer les Auteurs, qui parlent de ce *Métellus*, & de ſes exploits. Les Lecteurs trouveront de quoi y ſuppléer, dans une Note d'ERIZZO, que Mr. *Havercamp* a rapportée ſur (*a*) les Médailles de *Goltzius*.

4. MEDAILLE de la Famille *Terentia* (*b*). La Tête du fameux Poëte Comique *Térence*, avec ſon nom tout autour TERENTIUS; & dans le champ, au devant du viſage, une branche de Palmier. Au revers, un Jeune Homme, qui méne un Cheval. Ici la moitié du nom, qui y étoit écrit, manque, & il n'en reſte que ces trois lettres IVS. La Médaille eſt placée à propos après une autre, que *Morel* a publiée le prémier, de *Publius Terentius*, qui peut être *Publius Terentius Lucanus*, celui dont le Poëte avoit été Eſclave, & duquel, après en avoir été affranchi, il prit le nom, comme de ſon Patron, ſelon l'uſage des *Romains*; quoi qu'il fût né en *Afrique*. Ce Poëte étant aſſez connu, il ſuffit de remarquer, dit Mr. *Havercamp*, que la Médaille eſt du nombre de celles qu'on appelle *Contorniates*. Elles ſervoient aux Jeux du *Cirque*; & on y gravoit ſouvent des Têtes d'Hommes Illuſtres. Celle-ci eſt ſans barbe, parce qu'elle a été frappée en un tems, où la coûtume étoit de ſe (*c*) faire raſer;

(*a*) *Comment.* pag. 521. (*b*) Lett. *D.* Comment. *pag.* 413.

(*c*) Les *Romains* ne ſe firent point raſer, juſqu'à l'Année de *Rome* 454. Voiez PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. VII. Cap. 59.

raſer; ce qui mérite d'être remarqué, parce que l'on repréſente *Térence* avec de la barbe, à la tête de ſes Comédies, & peut-être plus conformément à l'Antiquité. Les *Médailles* (*a*) *Contorniates*, comme celle-ci, étoient ainſi appellées d'un *tour*, ou cercle, qu'on y voit. Ce Cercle, & le ſigne de la Palme, étoient ordinairement incruſtez d'argent.

Ici encore nôtre Commentateur a oublié de dire, que *Morel* avoit déja publié cette (*b*) Médaille dans ſon *Specimen Rei Nummariæ*. L'explication, qu'il y donne, & que je vais auſſi rapporter, montre que l'Auteur auroit parlé apparemment de bien des choſes, auxquelles Mr. *Havercamp* ne s'arrête point. „ PUBLIUS TE„ RENTIUS, Africain, né à *Carthage*, Af„ franchi de *Terentius Lucanus*, qui, à cauſe de „ ſon eſprit & de ſa beauté, le fit non ſeulement „ élever avec beaucoup de ſoin, mais encore „ lui donna de bonne heure la liberté. Il vêcut „ familiérement avec pluſieurs Nobles, & ſur „ tout avec *Scipion l'Africain*, & *Caius Laelius*; „ de ſorte qu'on dit qu'ils lui aidérent à compo„ ſer

(*a*) MOREL traite de ces ſortes de Médailles, dans ſon *Specimen R. Numm.* pag. 43, *& ſeqq.* Il avoüe, qu'on ne ſait en quel tems, & pourquoi, on les fabriqua. On trouve dans l'*Hiſtoire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, (Vol. IX. *Ed. de Holl.* pag. 426, *& ſuiv.*) un Mémoire de Mr. MAHUDEL, où il prétend avoir découvert de quoi expliquer tout ce qui regarde ces Médailles.

(*b*) Et une autre de ce genre, où eſt la Tête d'APULE'E. Pag. 45. Elle ſe trouve dans ſon Recueil, NUM. 1. de la Famille *Appuleia*.

„ ſer ſes Ecrits, tant il y a de pureté & d'élégan-
„ ce dans ſon ſtile. D'autres prétendent, que
„ ce furent *Sulpitius Gallus*, ou *Q. Fabius La-*
„ *béon*, & *M. Popilius*. Pour détruire un tel
„ ſoupçon, & montrer qu'il tiroit tout de ſon
„ propre fond, il quitta *Rome*, & n'y revint
„ plus. On dit, qu'il mourut à *Stymphale* en
„ *Arcadie*, étant tombé malade du chagrin que
„ lui donna la perte d'un grand nombre de ſes
„ Comédies. Il laiſſa une Fille, qui ſe maria
„ depuis avec un Chevalier Romain (*a*). On
„ voit au revers de cette Médaille, un Athléte,
„ qui met la bride à ſon Cheval. Mais on ne
„ ſait, quel nom il y avoit; n'y reſtant (*b*) que
„ les derniéres lettres IVS, qu'on puiſſe déchif-
„ frer. La même Médaille ſe trouve dans le
„ Recueil de Deſſeins de (*c*) JAQUES STRA-
„ DA, avec l'Inſcription auſſi tronquée. Mais
„ quel rapport y a-t-il des Athlétes, & des Che-
„ vaux, que portent les Revers de ces ſortes de
„ Médailles, avec tant d'Hommes Illuſtres, Phi-
„ loſophes, Poëtes, & autres? Car nous voions
„ ainſi

(*a*) Toutes ces particularitez ſont tirées de la Vie de *Terence*, attribuée à DONAT, & qui, à ce qu'on croit, eſt de SUETONE.

(*b*) On entrevoit ſur la Médaille deux autres Lettres, de cette maniére: IT....IVS: & l'Auteur, que *Morel* cite, donne ainſi l'Inſcription imparfaite, comme le remarque Mr. LIEBE, *Goth. num.* pag. 439.

(*c*) Antiquaire de *Mantoue*, dont le Livre a pour titre: *Thesaurus Antiquitatum, ſive* Imperatorum Romanorum, *Orientalium & Occidentalium, Icones, ex antiquis Numismatis delineata* &c. in quarto, à *Lion*, 1553. Mr. LIEBE, ubi ſupr. compte ce Livre entre les raretez de la Bibliothéque de *Gotha*.

„ ainſi ornées les Médailles qui nous préſentent „ les Têtes d'HOMERE, de SOLON, d'EU„ CLIDE, d'HORACE, de SENEQUE, de „ PYTHAGORE, de SOCRATE, de SAL„ LUSTE, d'APOLLONIUS *de Tyane*, & „ autres Savans de l'Antiquité. Au reſte, la „ Médaille de *Térence*, dont il s'agit, ſe trouve „ dans le Cabinet du Comte de *Schwartzburg*; „ & je ne l'ai vuë ailleurs nulle part".

5. MEDAILLE de la Famille *Sulpicia*. (*a*) Trois Têtes de Femme, qui repréſentent les trois parties des *Gaules*, comme il paroît par ces mots, gravez au deſſous: TRES. GALLIAE. Au revers l'Empereur *Galba* à cheval, & autour cette Inſcription: SER. GALBA. IMP. c'eſt-à-dire, *Servius Galba Imperator*. Ce Dénier eſt une des plus belles & des plus rares Médailles, puis qu'on y voit la diſtinction des *Gaules*. Les trois parties de cette Province, s'appelloient anciennement, l'une *Togata*, l'autre *Comata*, la derniére *Braccata*, à cauſe des différentes maniéres dont les Habitans étoient vêtus, une partie comme (*b*) les *Romains*, une autre (*c*) comme les *Barbares*; ou de la maniére dont (*d*) ils portoient les Cheveux, ſavoir, à la mode des anciens *Gaulois*. Mais du tems de GALBA, l'uſa-

(*a*) Tab. II. Lett. *E*. Comment. *pag.* 408, 409.
(*b*) Ceux de la Gaule *Togata*, qui portoient des Toges.
(*c*) Ceux de la Gaule *Braccata*, qui portoient des eſpéces de Culotes, *Braccas*.
(*d*) La Chevelure longue; au lieu que les *Romains* portoient les Cheveux courts, ou ſe faiſoient raſer la Tête.

l'uſage s'étoit introduit de diſtinguer plûtôt les *Gaules* en *Gaule Belgique*, *Celtique*, & *Aquitaine*. Mr. *Havercamp*, après avoir conſideré avec ſoin les trois Têtes de Femme, croit qu'on a voulu repréſenter ſur la Médaille *Livie*, *Octavie*, & *Agrippine*, Femme de *Germanicus*. Celle du milieu, eſt *Octavie*. La Tête de *Livie* eſt aſſez connuë. Et à la beauté de la chévelure, auſſi bien qu'aux traits du viſage, on reconnoît auſſi *Agrippine*. *Galba* ſe ſouvenoit avec plaiſir de ces trois Dames; & on renvoie au Tome ſuivant, où cela paroîtra par les Médailles de cet Empereur.

PARMI les Médailles, que l'on appelle *Incertæ*, parce qu'on ne ſait de quelle Famille elles ſont; il y en a une (*a*) où l'on voit la Tête de *Mars*, avec un Casque, & les Epaules nuës; & vis-à-vis cette Inſcription: MARS. ULTOR. Au revers, un *Parthe*, qui fléchiſſant les genoux, préſente des Etendars: avec cette Inſcription: CAESAR. AUGUSTUS. SIGN. RECEPT. Les derniers mots, qui ſignifient, *ſignis receptis*, ſont aux piez du *Parthe*. Dans une autre Médaille, qui précéde, on voit auſſi *Mars Vengeur*, par allufion, à ce que croit Mr. *Havercamp*, au ſoin qu'*Auguſte* avoit eu de venger la mort de ſon Pére, & à la malheureuſe fin des Meurtriers de *Jules-Céſar*. Ici le même Dieu paroît, ſous le même tître, comme aiant effacé l'ignominie de la défaite des *Romains* par les *Parthes*, qui leur avoient enlevé leurs Etendars. Quoi que ce

(*a*) *Tab.* II. Lett. *O.* Comment. *pag.* 463, 464.

ce fut de lui-même, & ſans aucune contrainte, que PRAHATE renvoia les Etendars, *Auguſte* regarda cette reſtitution comme une choſe fort glorieuſe pour lui, & comme s'il eût remporté une grande Victoire (*a*). Il ordonna pour ce ſujet des Sacrifices publics, & fit bâtir, dans le *Capitole*, un Temple à *Mars Vengeur*, ou comme dit (*b*) OVIDE, *deux fois Vengeur*; à l'imitation de *Jupiter Férétrien*. Auſſi voit-on encore ici pluſieurs autres Médailles, avec des Inſcriptions & des Figures différentes, qui repréſentent le même événement; juſques-là que dans (*c*) une le Salut du Genre Humain en eſt regardé comme l'effet: SALUS. GENERIS. HUMANI: pour donner à entendre, que les Ennemis les plus redoutables des *Romains*, enviſageant *Auguſte* ſous cette idée, avoient été portez par-là à lui rendre & les Etendars, & tous les Priſonniers qu'ils tenoient. Ces Priſonniers, revenus dans leur Patrie, honoroient *Auguſte*, comme leur *Dieu Sauveur*. La Flatterie, qui trouve matiére à grands éloges dans les moindres choſes, n'avoit garde de laiſſer échapper ce qu'il y a ici d'éblouïſſant.

VENONS aux Explications de Médailles déja

(*a*) DION CASSIUS, Lib. LIII. pag. 601, 602. *Ed. H. Steph.*

(*b*) Faſt. *Lib.* V. verſ. 595. HEINSIUS a mis dans le Texte *bis ulto*, ſelon le plus grand nombre des Mſſ. Voiez la Note de Mr. BURMAN.

(*c*) Lett. *S.* On peut conferer, ſur tout ceci, une Diſſertation de Mr. J. MASSON, qui ſe trouve au Tome XIII. de l'*Hiſtoire Critique de la Rép. des Lettres*, Artic. IV.

ja publiées par URSINUS & par PATIN.

1. ME'DAILLE de la Famille *Papia.* (*a*) La Tête de *Junon*, ſurnommée (*b*) *Sospita*, ou *Lanuvina*, couverte d'une peau de Chévre avec deux Cornes, & d'un Casque coiffé & attaché ſous le menton avec des Courroies: une guirlande, tout autour du Dénier: à côté de la Tête, ſur le derriére, une petite Table quarrée, avec ce mot au milieu, PAPI. Au revers, un Grifon, qui s'élance; une Guirlande auſſi tout autour: & ſous les piez du Grifon, une eſpéce de petit Coffre: plus bas cette Inſcription, L. PAPI. c'eſt-à-dire, *Lucius Papius.* Le mot PAPI qui eſt de l'autre côté de la Médaille, doit être expliqué *Papia*; & Mr. *Havercamp* ne doute point que cela ne déſigne la *Loi Papienne*, que le *Papius*, dont il s'agit, voulut indiquer ici, pour l'honneur de ſa Famille. On a d'autres exemples ſemblables dans les Médailles: & il paroît par (*c*) TACITE, que *Lucius Arruntius* propoſa d'honorer les Funérailles d'*Auguſte*, en faiſant porter au devant du Corps les titres des Loix paſſées à la propoſition de ce Prince, auſſi bien que les noms des Nations, qu'il avoit vaincuës. Mais de quelle *Loi Papienne* s'agit-il? Car il y en a eu deux de ce nom, attribuées l'une & l'autre à des Tribuns du Peuple; pour ne

(*a*) *Num. 4. Comment.* pag. 307, 308.

(*b*) On diſoit anciennement *Sispita*; comme le témoigne FESTUS, au mot *Sispes*: & le mot ſe trouve ainſi écrit ſur quelques Médailles, à la ſuite de *Junon*.

(*c*) Annal. *Lib.* I. *Cap.* 8.

ne rien dire de la *Loi Papienne Poppéenne*, qui ne peut convenir ici. La prémiére fut faite environ l'année 504. de la Fondation de *Rome*; & on l'appella *Lex Papia de Veſtalibus*, parce qu'elle portoit, Que (*a*) le Souverain Pontife choiſiroit d'entre le Peuple vint *Vierges Veſtales*, & que de ces vint il en ſeroit enſuite choiſi une par le ſort, dans l'Aſſemblée du Peuple. Par où le Sacerdoce de *Veſta*, auparavant reſtreint aux Familles *Patriciennes*, fut communiqué aux *Plébéiennes*. Mais, dit Mr. *Havercamp*, cette maniére d'élire les Vierges Veſtales ſemble avoir été abolie en quelque maniére par la *Loi Popilienne*, dont AULU-GELLE parle, après avoir rapporté la teneur de la *Loi Papienne*: *Sed ea ſortitio ex* Lege Papia *non neceſſaria nunc videri ſolet. Nam ſi quis honeſto loco natus adeat Pontificem Maximum, atque offerat ad ſacerdotium filiam ſuam, cujus dumtaxat, ſalvis religionum obſervationibus, ratio haberi poſſit, gratia* Popilliæ *legis per Senatum fit.* Ici certainement nôtre Commentateur s'eſt fort mépris. Car 1. Dans toutes les Editions de *Gronovius* il y a *gratia Papiæ legis*, & non pas *Popilliæ*. A la vérité, comme il paroît par les Notes, une ancienne Edition de *Veniſe* porte *legis Popiliæ*; & un Manuscrit a plus haut, *ſed Popiliam legem* &c. mais il eſt clair comme le jour, qu'il faut lire par tout ou *Papia Lex*, ou *Popilia*; & qu'ainſi AULU-GELLE ne parle point de deux Loix différentes, comme Mr. *Havercamp* le ſuppoſe. 2. Il a été trompé, pour

(*a*) *Aul. Gell. Lib. I. Cap. 12.*

pour n'avoir pas fait attention au ſens d'une expreſſion fort claire, & fort commune, (*a*) *gratiam legis facere*; car autrement il auroit vû, que la Loi, dont cela eſt dit, doit être la même que celle *ex qua ſortitio fiebat*. Traduiſons le paſſage, & la choſe paroîtra évidemment. „ Mais „ cette maniére d'élire par le ſort, comme l'ordonnoit la *Loi Papienne*, ne paroît pas aujourd'hui néceſſaire pour l'ordinaire. Car, ſi un „ Pére, de famille honnête, va offrir au Pontife ſa Fille, pour être Veſtale, pourvû que „ d'ailleurs il n'y ait aucune régle de Religion „ qui empêche que cette Fille ne ſoit éligible, „ le Sénat diſpenſe de la *Loi Papienne*". Mr. *Havercamp* a entendu les derniers mots, en liſant *Popiliæ*, comme ſi cette prétenduë *Loi Popilienne* avoit abôli la *Papienne*; & comme ſi une telle Fille étoit admiſe par le Sénat, en vertu de la *Loi Popilienne*. *Sed hanc Legis Papiæ lectionem atque ſortitionem ſuſtuliſſe quodammodo videtur* Lex Popilia, *quam mox ſubjicit idem* GELLIUS &c. Au lieu que les paroles d'*Aulu-Gelle* ſuppoſent clairement, que la *Loi Papienne* n'avoit point été proprement abolie, mais qu'il s'étoit ſeulement introduit, apparemment par l'uſage, que, dans le cas dont il s'agit, on pourroit demander diſpenſe de la *Loi Papienne* au Sénat, qui ne la refuſoit point ordinairement. Et que cette *Loi Papienne* ſubſiſtât encore du tems d'*Auguſte*, cela paroît par le paſſage même de (*b*) *Suétone*,

(*a*) LOUÏS CARRION l'explique, & en rapporte pluſieurs exemples, ſur ce même paſſage.

(*b*) *Auguſt.* Cap. 31. Voïez JUSTE LIPSE, *De Veſta & Veſtalib.* Cap. 6.

tone, que Mr. *Havercamp* cite immédiatement après; où l'on voit & la Loi du ſort, & l'exception faite depuis en faveur de ceux qui offroient de leur pur mouvement une Fille au Pontife. Le Pére DE MONTFAUCON, en parlant de ceci, (*a*) a bronché encore plus: car il fait dire à AULU-GELLE préciſément le contraire de ſa penſée. *Quoi qu'elles fuſſent* (les *Veſtales*) *ordinairement éluës par ſort, ſi quelque homme de bon lieu venoit offrir au Souverain Pontife ſa Fille pour être Prêtreſſe Veſtale, elle étoit reçûë* SELON LA LOI PAPIA, *par le conſentement du Senat.* Et dans le Latin, il s'exprime de même: *ea* SECUNDUM Legem Papiam *ex conſenſu Senatus admittebatur.* Cela ſoit dit en paſſant, afin que perſonne ne ſoit trompé par l'autorité de Savans d'ailleurs très-eſtimables. Pour revenir à la ſuite de l'explication de nôtre Commentateur, l'autre *Loi Papienne* ordonna, qu'on chaſſeroit de *Rome* les Etrangers. *Cajus Papius*, Tribun du Peuple, la propoſa, l'année 688. Il étoit apparemment Pére du *Lucius Papius*, qui fit frapper la Médaille, dont il s'agit. CICE'RON (*b*) traite cette Loi d'inhumaine: mais (*c*) DION CASSIUS donne à entendre, que C. *Papius* eut de bonnes raiſons de la faire établir. On ne ſauroit déterminer, quelle de ces deux Loix *Lucius* a en vuë, dans la petite Table, qui en marque le nom. Peut-être que ce Triumvir Monétaire

a

(*a*) *Antiquité Expliquée*, Tom. II. Liv. I. Chap. VIII. pag. 30.
(*b*) *De Offic.* Lib. III. Cap. 11.
(*c*) Lib. XXXVII. pag. 37. *Ed. H. Steph.*

a voulu conſerver le ſouvenir de l'une & de l'autre, à ce que conjecture nôtre Commentateur. Si cela eſt, comme rien n'empêche qu'il ne ſoit; l'honneur de la Famille augmentant à proportion du nombre de Loix, dont les Ancêtres étoient regardez comme les Auteurs, il faudra encore aller plus loin: car on trouve une troiſiéme *Loi Papienne*, faite pour empêcher que les Citoiens des Villes des Alliez, & de celles des Peuples appellez *Latins*, n'uſurpaſſent à *Rome* le droit de Bourgeoiſie par des voies furtives. On peut voir ce qu'a dit là-deſſus Mr. HEINECCIUS, dans (*a*) ſon Traité *Ad Legem Juliam & Papiam Poppæam*; où il traite auſſi doctement des autres *Loix Papiennes*.

2. VOICI encore une Médaille du nombre de celles où Mr. *Havercamp* trouve quelque Loi indiquée (*b*). La Tête de *Junon Sospita*, telle que nous l'avons vuë ci-deſſus; avec cette légende par derriere, I. S. M. R. c'eſt-à-dire, *Junoni Sospitæ Magnæ Reginæ*. Au revers, un Taureau, qui ſemble ſauter, avec la lettre P au deſſus; & au deſſous, cette Inſcription: L. THORIUS BALBUS. Après avoir renvoié à URSINUS, ſur les titres de *Junon Reine*, & *Grande* ou *très-grande Reine*; Mr. *Havercamp* cite un paſſage de (*c*) CICE'RON, déja rapporté par le même, & par VAILLANT; où il eſt parlé d'un *Lucius Thorius*, qui paroît être celui dont le nom ſe voit ici.

(*a*) Lib. I. Cap. 1.
(*b*) Famil. *Thoria*, num. 1. *Commentar.* pag. 415, 416.
(*c*) *De Finib.* Lib. II. Cap. 20. Voiez auſſi *Cap.* 22. *ibid.*

ici. L'Orateur Romain le repréſente comme un homme fort voluptueux; ſi éloigné de toute Superſtition, qu'il ſe moquoit de tant de Sacrifices, qui ſe faiſoient à *Lanuvium*, ſa Patrie, & du grand nombre de Temples qu'il y avoit; du reſte craignant ſi peu la mort, qu'il fut tué en combattant pour la République. Ce *Lucius Thorius Balbus*, ſelon l'opinion de (*a*) PIGHIUS, étoit un des vint *Queſteurs*, qui furent prémiérement établis par la *Loi Cornélienne*, l'an de la Fondation de *Rome* 673. & il fut un des *Tribuns du Peuple* en 678. Il ſemble être Fils de *Spurius Thorius Balbus*, Tribun du Peuple en 646. qui propoſa une *Loi Agraire*; & une autre ſur le dommage cauſé par le Bêtail dans les Terres d'autrui. CICE'RON (*b*) qualifie la prémiére une *mauvaiſe & nuiſible Loi*, parce qu'elle diminuoit les Finances de l'Etat, en ordonnant de partager entre le Peuple, par tête, l'argent qui revenoit des Impôts. L'autre, (*c*) qui paroît plûtôt n'être qu'une partie de celle dont on vient de parler, regardoit les Terres du Public, auſſi bien que

(*a*) Tom. III. *pag.* 272. (*b*) In *Brut.* Cap. 36.

(*c*) CHARLES SIGONIUS, *De Antiquo Jure Italiæ*, Lib. II. Cap. 2. a publié des Fragmens de la *Loi Thoria*, tirez de Tables de Cuivre, qu'il trouva dans le Cabinet du Cardinal PIERRE BEMBO; mais où il manque beaucoup, & ce qui reſte eſt fort effacé. Ce Savant ſupplée de ſon mieux aux lacunes. On voit par ces Fragmens, tout imparfaits qu'ils ſont, qu'il y avoit bien des articles dans la *Loi Thorienne*; & les deux, dont il s'agit, s'y trouvent. Le tout a été depuis inſeré dans le Livre du Préſident BRISSON *De Formulis & Solemnib. Pop. Rom.* & parmi les *Auctores Rei Agrariæ* de GUILLAUME VAN DER GOES.

que celles des Particuliers, comme il paroît par un autre paſſage de (a) *Cicéron*, que nôtre Commentateur explique en paſſant, à l'occaſion d'une différente maniére de lire, rapportée par PIGHIUS. C'eſt donc en vuë de cette Loi, que *L. Thorius Balbus*, pour honorer la mémoire de ſon Pére, fit graver un Taureau ſur la Médaille. Car on ne ſauroit trouver là une juſte alluſion à ſon nom (b) de *Thorius*, où il y a (c) l'aſpiration *Th*, qui n'eſt point dans le mot *Taurus*. La Lettre P, au deſſus du dos de ce Taureau, eſt alphabétique. Mr. *Havercamp* a des Médailles ſemblables, où on lit I & A. Bien plus: toutes les Lettres de l'Alphabet ſe trouvent ſur les Médailles ſemblables du Cabinet de *Schwartzburg*, aujourd'hui *Gotha*; comme le remarque *Morel* lui-même, dans un endroit de ſa Lettre à (d) *Périzonius* que l'on cite ici, & où il traite d'autres marques, qu'il avouë ne point entendre, quoi qu'il y en aît un grand nombre de différentes ſur les Médailles.

3. MEDAILLE de la Famille *Aemilia* (e). Le Roi *Arétas* à genoux, tenant de la main gauche,

(a) *De Oratore*, Lib. II. Cap. 70.

(b) C'eſt pourtant ce que croit le P. DE MONTFAUCON, *Antiq. Expliq.* Tom. I. pag. 57. où il donne la Médaille, d'après BEGER.

(c) Mais les *Romains* gardoient-ils tant de juſteſſe dans ces alluſions, qui n'étoient que des jeux de mots? Nous avons vû, dans nôtre prémier Extrait, qu'un *Accoleius* ſurnommé *Lariscolus*, tiroit ce ſurnom de *Larix*, où il n'y a point de *s*, non plus que dans les autres cas, *Laricis*, *Larici* &c.

(d) Pag. 204, 205.

(e) *Num.* I. Comment. *pag.* 8, 9.

che, par le licou, un Chameau, qui eſt debout, aiant un bât ſur ſa boſſe, & ſanglé par deſſous le ventre: de la main droite, ce Roi préſente une branche d'Olivier, d'où pend une Bandelette: l'Inſcription, dont les quatre prémiers mots ſont au deſſus du Chameau, les deux ſuivans des deux côtez, & les deux derniers ſous les piez, eſt telle: M. SCAUR. AED. CUR. EX SC. REX. ARETAS. C'eſt-à-dire, *Marcus Scaurus Aedilis Curulis. ex Senatusconſulto. Rex Aretas.* Au revers, *Jupiter* ſur un Char à quatre Chevaux, portant un petit Manteau ſur ſes épaules, du reſte nû: il tient de la main droite un Foudre; & de la gauche, les rênes des Chevaux. Au deſſous on voit un Scorpion. L'Inſcription, qui eſt dans le champ de la Médaille, porte, P. HYPSAE. AED. CUR. Ces mots ſont au deſſus du Char; & au deſſous, on lit: C. HYPSAE. COS. PREIVER. CAPTU. mais le dernier mot ſe trouve en remontant, ſur le derriére du Char. Ils ſignifient tous enſemble: *Publius Hypſaeus Aedilis Curulis. Cajus Hypſaeus Conſul. Preivernum captum.* On critique ici d'abord (a) BEGER, qui a mal repréſenté le Type de cette Médaille. Car, au lieu du bât du Chameau, il met une Couronne raionnante: il fait la boſſe hériſſée de poil, & donne *Jupiter* entiérement vêtu; toutes choſes contraires à la vérité, comme Mr. *Havercamp* le voit à l'œil par pluſieurs Déniers ſemblables, & très-bien conſervez, qu'il poſſéde, où le Bât ſe découvre clairement, de même

(a) *Theſaur. Brandenburg.* Tom. II. pag. 311.

même que ſur un Dénier de la Famille *Plautia*; où un Roi, (*a*) nommé BACCHIUS *Juif*, eſt repréſenté dans la même attitude. Elle donne à entendre, qu'*Arétas* eſt descendu du Chameau, pour ſe mettre à genoux, & préſenter la Branche d'Olivier, d'où pendent des Bandelettes, qui néanmoins ont été ômiſes mal-à-propos par *Urſinus*, par *Gorlæus*, par *Patin*, & par *Beger* même. *Marc Scaurus*, dont le nom eſt ſur la Médaille, étoit Fils de *Marc Scaurus*, (*b*) Chef du Sénat, & il fut *Edile Curule* en l'année 695. de la Fondation de *Rome*, conjointement avec *Plautius Hypſæus*. Dans le Type, il a voulu celebrer les exploits qu'il avoit faits en *Orient*, l'an 692. contre les *Arabes*, lors que *Pompée*, dont il étoit alors *Proqueſteur* dans la Guerre d'*Aſie* & de *Mithridate*, lui avoit donné le Commandement des Troupes en ces païs-là. Il contraignit le Roi *Arétas* à demander la Paix, & à lui donner trois-cens Talens, afin qu'il ſortît d'*Arabie* avec ſon Armée; comme nous l'apprenons de (*c*) JOSEPH. Le Scorpion, qu'on voit ſur le revers de la Médaille, n'eſt qu'une marque particuliére du Monétaire, comme on en trouve ailleurs.

Pour ce qui eſt de *Plautius Hypſæus*, qui, com-

(*a*) *Comment.* pag. 330. (*b*) *Princeps Senatus.*

(*c*) *Antiq. Jud.* Lib. XIV. Cap. 5. §. 1. où l'on voit néanmoins qu'il fallut que *Scaurus* envoiât à *Aretas* un Ambaſſadeur, pour lui perſuader de racheter le pillage de ſon païs par une ſomme de trois-cens Talens, dont l'Ambaſſadeur même, *Antipater*, ſe rendit caution, étant lié avec *Aretas* par le droit d'hospitalité; à cauſe de quoi auſſi *Scaurus* le choiſit apparemment, comme propre à ménager plus facilement le Traité.

comme Collégue, paroît ici avec *M. Scaurus*, on renvoie aux Médailles de la Famille *Plautia*, où le même Dénier (*a*) se trouve. J'y remarque néanmoins une petite différence, c'est que *Jupiter*, & son Char, y sont tournez d'un autre côté de la Médaille. Le (*b*) Consul *Caius Plautius Hypsæus*, un des Ancêtres du *Plautius* dont il s'agit, avoit autrefois (*c*) pris la Ville de *Privernе* dans le *Païs Latin*, en l'année 412. de *Rome*. Voilà un sujet de gloire particulier à la Famille *Plautienne*, qui est mis ici comme en paralléle avec celui de la Famille *Emilienne*, dépeint sur l'autre côté. *Marc Scaurus*, & *Publius Hypsæus* aiant été *Ediles Curules* dans la même Année 685. on joignit à cause de cela, sur un même Dénier, les choses honorables à l'une & l'autre Famille. Ce ne furent pas néanmoins les deux Ediles Collégues, qui associérent ainsi leurs titres d'honneur; mais leurs Fils, qui, aiant pris le Parti de la République contre les Triumvirs, oppresseurs de sa Liberté, furent Questeurs en même tems sous *Brutus*, ou *Cassius*; & ainsi firent frapper une grande quantité de cette Monnoie

(*a*) *Num.* I. Comment. *pag.* 329, 330.

(*b*) Il y a ici une faute d'impression, *P. Plautius Hypsæus*, pour *C. Plautius Hypsæus*.

(*c*) Cela se trouve dans TITE LIVE, que Mr. *Havercamp* n'indique point, *Lib.* VIII. *Cap.* I. Le Consulat de *Plautius*, & cette prise, tombent, non sur l'Année 412. comme on le dit ici, mais sur l'Année 414. de l'Ere de *Caton*; & par conséquent plus bas, selon celle de *Varron*, que les Savans tiennent pour la plus juste. On peut voir la Chronologie de DODWELL, à la fin de DE'NYS d'*Halicarnasse*, de l'Edition d'*Oxford*.

noie d'argent, en vertu d'un Arrêt du Sénat; EX SC. comme porte l'Inſcription, qui eſt ajoûtée preſque à toutes les Médailles de ces ſortes de *Queſteurs*.

IL nous reſte à donner quelques exemples des Médailles de GOLTZIUS, que Mr. *Havercamp* tient pour véritables.

I. La Tête de *Marc Antoine*, avec une Etoile au deſſous, & pour légende: M. ANTONIUS IMP. III. VIR R. P. C. C'eſt-à-dire: *Marcus Antonius Imperator, Triumvir reipublicæ conſtituendæ.* Au revers, la Tête de *Jules-Céſar*, & tout autour: C. CAESAR IMP. III. VIR R. P. C. C'eſt-à-dire, *Caius Cæſar Imperator, Triumvir reipublicæ conſtituendæ.* Cette (*a*) Médaille eſt inconteſtable, puis que nôtre Commentateur en a une toute ſemblable dans ſon Cabinet. Il croit, que l'Etoile, qu'on voit au deſſous de la Tête de *Marc Antoine*, eſt l'Etoile de (*b*) *Jules-Céſar*; parce que, du vivant même de celui-ci, on lui avoit décerné, entr'autres, des honneurs divins. Car, comme le dit (*c*) DION CASSIUS, on plaça pour *Céſar* ſur les Théatres une

(*a*) Tab. VI. *num.* 8. Comment. *pag.* 505.

(*b*) On crut que l'Ame de *Céſar* avoit paſſé dans une Etoile, parce que, quand *Auguſte* fit celebrer des Jeux en ſon honneur, il parut une Comète. Voiez VIRGILE, *Eclog.* IX. verſ. 47. SUETONE, in *Jul. Cæſ.* Cap. 88. PLINE, *Hiſt. Natur.* Lib. II. Cap. 25. & là-deſſus les Interprêtes. Il y a des Médailles, où cette Etoile eſt repreſentée ſur la Tête de *Jules-Céſar*; d'autres, à côté; d'autres, au revers, toute ſeule. On en verra, ſans doute, dans la ſuite de cet Ouvrage.

(*c*) *Lib.* XLIV. pag. 275. *Ed. H. Steph.*

une Chaise d'or, on y mit une Couronne d'or & de diamans, comme on faisoit aux Dieux, & on la fit porter par le Peuple au *Cirque* même: enfin on lui donna tout ouvertement le surnom de *Jupiter;* on ordonna de bâtir un Temple (*a*) à sa *Clémence*, & on établit *Antoine* pour son Prêtre, comme une espéce de *Flamen Dialis.*

2. Deux (*b*) Têtes, celle de *Jupiter* & celle de *Pluton*, jointes ensemble du même côté, sans aucune légende. Au revers, une Prouë de Vaisseau, avec cette Inscription: L. IUL. L. F. SEX. NEP. CAESAR. C'est-à-dire, *Lucius Julius, Lucii filius, Sexti nepos, Cæsar.* VAILLANT a trouvé ci un *Janus* avec deux têtes jointes du même côté. Mais cela est contraire à la maniére dont il est représenté constamment avec deux têtes adossées; & à ce que dit le (*c*) Poëte PERSE:

O Jane, *à tergo quem nulla cicania pinxit,*
Nec manus auriculas imitata est mobilis albas.

La Médaille est de cuivre; & cependant elle n'a aucune marque d'*As*, ni de *Demi-as;* ce qui est remarquable, & qui a fait conjecturer à *Vaillant*, qu'elle avoit été frappée dans un tems où le

(*a*) CHARLES PATIN (in SUETON. Cap. 75.) a publié une Médaille, où l'on voit un Temple, avec l'Inscription, CLEMENTIAE CAESARIS: monument unique, dit-il, qui reste de la forme de ce Temple consacré à *Jules César.*

(*b*) Tab. XVIII. *num.* 22. *Comment.* pag. 571, 572.

(*c*) Sat. I. *vers.* 58, 59.

le Tréſor du Peuple Romain étoit épuiſé. Cet Antiquaire ſe fonde ſur un paſſage de (*a*) PAUL OROSE, d'où il conclut, que le *Lucius Julius Cæſar*, dont il s'agit, étoit *Queſteur de la Ville* en l'année de *Rome* 649, ou 650. & que ce fut en cette qualité qu'il fit battre une Monnoie comme celle-ci. Mais Mr. *Havercamp* montre, par la ſuite de la narration d'*Oroſe*, que l'Hiſtorien rapporte l'épuiſement des Finances, dont il parle, non à l'Année 649. mais aux trois années de la *Guerre Marſique*, pendant leſquelles *Sextus Julius Cæſar* fut Conſul avec *Lucius Marcius Philippus*; *Lucius Julius Cæſar*, avec P. *Rutilius Lupus*; & *Cneius Pompée Strabon*, avec *L. Porcius Caton*. Il trouve néanmoins fort vraiſemblable, que la Médaille eſt vraie, & que ce fut, faute d'argent, qu'on fit frapper des Monnoies de cuivre, auxquelles on donna la même valeur. Mais le Conſul *Lucius Julius Cæſar* ne peut les avoir fait frapper. Il faut que ce ſoit un autre de mêmes noms, lequel étoit, auſſi bien que lui, Petit-Fils de *Sextus Julius Cæſar*, & qui étant moins âgé, eut alors la Charge de *Triumvir Monétaire*. Au reſte, *Oroſe* différe, comme on ſait, de quelques années, de la Chronologie des FASTES CAPITOLINS: car *Sextus Cæſar* fut Conſul en l'année de *Rome* (*b*) 662. *Lucius Cæſar* en 663. *Pompejus Strabo*, en 664. auxquelles années il y a, ſelon Mr. *Havercamp*, beau-

(*a*) *Lib.* V. *Cap.* 18.

(*b*) *Dodwell* le met à l'Année 661. de l'*Ere Catonienne*, ou 663. de celle de *Varron*, & ainſi des ſuivans.

beaucoup d'apparence, que cette Monnoie fut frappée, & eut cours. La Tête de *Pluton* y eſt jointe avec celle de *Jupiter* ſon Frére, parce qu'on croioit que le prémier préſidoit à la Monnoie.

3. La (*a*) Tête de *Venus*, avec cette petite légende: IMP. ITER. Au revers, un Trophée, où l'on voit d'un côté deux Javelots; de l'autre, un Bouclier rond: en bas, deux morceaux de Rouë; & à côté, un Chariot avec un Inſtrument de fer, fait comme une Scie: de l'autre côté du Trophée, un Roi debout, en habit de guerre, les mains liées ſur le dos: au deſſous de tout cela, pour inſcription; C. CAESAR C. F. De ſorte qu'en joignant ce qui eſt écrit ſur les deux côtez, on lit: *Caius Cæſar, Cai filius, Imperator iterum.* GOLTZIUS place cette Médaille à l'Année de *Rome* 694. & ERIZZO croit qu'elle fut frappée alors, ſous le Conſulat de *Jules-Céſar*, & de *Marc Bibulus*, en memoire des exploits, que le prémier avoit faits dans l'*Eſpagne ultérieure*. ERIZZO dit auſſi, que la Rouë, & l'Inſtrument de fer, qui l'accompagne, marquent des Chariots à faux, dont on ſe ſervoit alors, dit-il, à la Guerre. VAILLANT a mieux rencontré. Il rapporte le Type & l'Inſcription aux exploits que *Jules-Céſar* fit dans les *Gaules*; & il trouve dans la figure de l'homme en habit de guerre, VERCINGENTORIX, Roi des *Arverniens*, (*b*) qui ſe rendit à *Céſar*, & fut deſtiné

(*a*) Tab. XVIII. *num.* 24. *Comment.* pag. 572.
(*b*) Voiez CAESAR. *Comment.* De Bell. Gallic. *Cap.* 89. FLORUS, Lib. III. Cap. 2. *in fin.*

tiné par lui à orner ſon Triomphe. A l'égard de l'Inſtrument de fer, *Vaillant* croit que c'eſt quelque Machine de guerre, particuliére aux *Gaulois*, & dont il fait la description d'une maniére obscure & embarraſſée. Il auroit dû, dit Mr. *Havercamp*, en conſidérant la Médaille, telle que *Goltzius* la donne, ſe ſouvenir des Eſſieux armez de faux, qui étoient en uſage à la Guerre chez les *Gaulois*, auſſi bien que dans l'Ile de *Bretagne*. Car les *Belges*, que l'on croit qui en ont été les inventeurs dans ces païs-là, mettoient ainſi des Faux à leurs *Covinni*, ou ſortes de Chariots; & l'uſage en paſſa aux peuples voiſins: ſur quoi on cite (*a*) LUCAIN, POMPONIUS (*b*) MELA, & (*c*) SILIUS ITALICUS. La Médaille repréſente parfaitement bien une Rouë de quelque Chariot ſemblable, & montre attachée à l'Eſſieu la Faux dentelée d'un côté, comme une Scie. Ainſi ce Dénier peut être mis au nombre de ceux que *Goltzius* a vûs. Il s'accorde très-bien avec l'Hiſtoire; & il ſert auſſi à éclaircir un autre ſemblable, qui ſe trouve dans la Collection d'*Urſinus*, de ſorte que nôtre Commentateur ajoûte ici quelque choſe à ce qu'il avoit dit (*d*) en ſon lieu pour l'expliquer.

4. LA (*e*) Tête de *Rome*, casquée, & au-deſſus

(*a*) *Et docilis rector monſtrati* Belga *covinni*. Pharſal. *Lib.* I. *verſ.* 426.

(*b*) *Lib.* III. *Cap.* VI. num. 58, *& ſeqq.*

(*c*) *Cærulus haud aliter, quum dimicat, incola* Thules *Agmina falcifero circumvenit arta covinno.* Punic. *Lib.* XVII. *verſ.* 417, 418.

(*d*) *Comment.* pag. 206.

(*e*) Tab. XXX. *num.* 2. Comment. *pag.* 616.

deſſus ROM. au deſſous, la marque du Dénier X. Au revers, un Conſul ſur un Char de Triomphe, à quatre Chevaux, tenant de la main droite un Bâton d'yvoire; de la gauche, les Rênes des Chevaux: une Victoire, qui vole en l'air, lui préſente une Couronne: l'Inſcription, au deſſous du Char, C. SEMP. BLAESUS, c'eſt-à-dire, *Caius Sempronius Blæſus*. GOLTZIUS met cette Médaille à l'Année de *Rome* 500. dans laquelle le Conſul C. *Sempronius Blæſus*, Fils de *Tibére*, & Petit-Fils de *Tibere*, triompha des *Carthaginois*. Mr. *Havercamp* approuve purement & ſimplement l'explication d'ERIZZO, que je vais rapporter, pour donner un échantillon de ce Livre, qui eſt rare. Après avoir approuvé, comme il fait ordinairement, la datte de *Goltzius*, il parle ainſi: „ POLYBE (*a*), EUTROPE (*b*), OROSE (*c*) & ZONARE, „ diſent, que, dans cette Année, les Conſuls „ Romains firent voile en *Sicile*, avec une Flotte de cent-ſoixante Navires, paſſérent de là „ en *Afrique*, y ravagérent toute la Côte; mais „ que, ne connoiſſant pas bien les bancs de ſable qu'il y a ſur les Rivages, ils donnérent „ dans la *Petite Syrte*, d'où ils ne ſe tirérent qu'à „ peine, & avec perte, aiant été obligez de jetter dans la Mer une grande partie de leur butin. De là étant retournez en *Sicile*, & de *Sicile* en *Italie*, ils furent accueillis d'une Tempête, de ſorte qu'ils perdirent cinquante grands „ Vaiſ-

(*a*) C'eſt au *Lib.* I. *Cap.* 39. de ſon *Hiſtoire.*
(*b*) *Breviar.* Lib. II. Cap. 23. (*c*) *Lib.* IV. *Cap.* 7.

„ Vaiſſeaux, avec ce qui reſtoit du butin. A „ cauſe de quoi le Sénat ordonna, qu'on n'au- „ roit déſormais que ſoixante Vaiſſeaux, pour „ défendre l'*Italie*. Cependant *Sempronius* ne „ laiſſa pas d'obtenir à *Rome* l'honneur du Triom- „ phe, parce qu'il avoit ravagé & pillé les Cô- „ tes des *Carthaginois*. Triomphe, dont ce Dé- „ nier eſt une preuve &c ". Au reſte, VAILLANT témoigne avoir vû lui-même la Médaille, chez le Cardinal DE MAXIMIS. Ainſi voilà celle qu'on trouve dans *Goltzius* vérifiée. Mr. *Havercamp*, à cette occaſion, ſouhaitte que *Vaillant* eût indiqué toutes les autres Médailles de *Goltzius*, qui ont paſſé ſous ſes yeux. Et on ne peut que blâmer la négligence de l'Antiquaire François ſur cet article; vû l'embarras où l'on eſt de diſtinguer les Médailles véritables, qui peuvent ſe trouver dans la Collection de cet Antiquaire.

5. LA (*a*) Tête du Conſul *Marc Meſſala Corvinus*, dont le nom ſe voit ainſi par derriére, ſur la légende: M. MESSALA COS. Au revers, un petit (*b*) Vaſe pour les libations des Sacrifices, un Aſperſoir, un Coûteau (*c*) à égorger les Victimes, & une houpe (*d*) du Bonnet des Prêtres: au deſſous de tout cela, cette Inſcription: M. VALER. M. F. M. N. CORVIN. C'eſt-à-dire: *Marcus Valerius, Marci filius, Marci nepos, Corvinus.*

(*a*) Tab. XXXIII. *num.* 23. *Comment.* pag. 630, 631.

(*b*) *Simpulum*, ou *Capeduncula.*

(*c*) *Secespita*, dit Mr. *Havercamp.* Il appelle néanmoins plus bas cet Inſtrument *Securis*: & effectivement il a la figure d'une Hâche. (*d*) *Apex.*

nus. Cette Médaille eſt ſi belle, & ſi curieuſe, que Mr. *Hævercamp* ne ſauroit s'empecher de la tenir pour véritable, & donneroit volontiers quelques Déniers, pour en voir ſeulement un ſemblable à celui-ci. GOLTZIUS l'a publié, ſur l'Année de *Rome* 722. dans laquelle ce *Meſſalla Corvinus*, que tous les anciens Auteurs comblent d'éloges pour ſa vertu, fut Conſul avec *l'Empereur Céſar Octavien*, pendant le troiſiéme Conſulat de celui-ci. La Médaille nous apprend les Prénoms du Pére, & de l'Aieul, dont l'un & l'autre s'appelloit *Marc.* Le Petit-Fils, *Marc Valerius Meſſalla Corvinus*, s'attâcha, comme (*a*) on ſait, au parti de *Brutus*, quoi qu'il n'eût point trempé dans l'aſſaſſinat de *Jules-Céſar*; comme le reconnurent les *Triumvirs* meme, qui craignant ſa prudence & ſa magnanimité, l'effacérent de la liſte des Proscripts, pour le mettre par-là dans leurs intérêts. Ils ne pûrent pourtant y réuſſir, & *Meſſalla* ne ſe rangea du côté d'*Auguſte*, qu'après la mort de *Brutus*. Ce fut donc pendant le tems qu'il ſuivoit *Brutus*, comme défendant la République, qu'il ſemble avoir exercé, ſous lui, l'Emploi de *Queſteur*, ou de (*b*) *Lieutenant*, en vertu duquel il fit frapper des Déniers, comme celui-ci. Il y mit la Tête de l'auteur de ſon extraction, de ce fameux Conſul *Valerius*, qui, après s'être rendu maître de *Meſſana* (ou Meſſine) Ville de *Sicile*, en l'année 490.

(*a*) Cela paroit par APPIEN *d'Alexandrie*, De Bell. Civil. *Lib.* III. *pag.* 611. *Ed. H. Steph.*

(*b*) *Legatus.*

490. en prit le ſurnom, prémiérement de *Meſſa-na*, (*a*) & puis de *Meſſalla*, qui paſſa aux *Valerius*, ſes descendans. Le revers, ſelon *Vaillant*, repréſente *Meſſalla*, comme revêtu de la Dignité d'*Augure*: mais, comme il le remarque lui-meme, ce fut ſeulement dans la ſuite, qu'*Auguſte* lui (*b*) conféra cette Charge. Ainſi, ſelon Mr. *Havercamp*, il faut rapporter le Type à *M. Junius Brutus*, dont il ſemble que *Meſſala Corvinus* aît été *Queſteur*, ou *Lieutenant*, dans la Guerre Civile. Car on voit plus d'une fois, parmi les Médailles de *Morel*, le Sacerdoce de *Brutus*, repréſenté par une Hache, un petit Vaſe à libations, & un Trépié. Il n'y a ici que quelque diverſité pour les Inſtrumens.

6. Les (*c*) Têtes de l'*Honneur* & de la *Vertu*, jointes enſemble: avec cette légende tout autour, M. MESSALA M. F. III. VIR. Au revers, un Pont à deux arcades, au deſſous duquel on voit un Batteau dans la Riviére: au deſſus du Pont, on lit ENSUBRIA; plus haut, & autour, COSSUS LENTULUS CN. F. Ce Déniet

(*a*) Voïez là-deſſus MACROBE, *Saturn.* Lib. I. Cap. 6. SE'NE'QUE, *De Brevit. Vit.* Cap. 13.

(*b*) Voiez DION CASSIUS, Lib. XLIX. pag. 458. On doit ajoûter, que les Inſtrumens d'un Sacrifice, qui ſe voient ſur le Type, ne conviennent point au Sacerdoce des *Augures*. On ſait, que leurs fonctions conſiſtoient uniquement à obſerver le vol des Oiſeaux. D'ailleurs, cette Dignité eſt repréſentée ſur les Médailles, par un Bâton Augural (*Lituus*). Il y en a un exemple dans la Famille *Antonia*, Lett. B. Voiez le *Commentaire* de Mr. *Havercamp*, pag. 19 & Mr. le Baron de SPANHEIM, *De Præſt. & Uſu Numism.* Diſſ. X. Tom. II. *pag.* 84 & 85.

(*c*) Tabul. XXXIV. *num.* 3. Comment. *pag.* 632.

Dénier eſt mis par GOLTZIUS à l'année 750. de *Rome*, dans laquelle (*a*) *Lucius Cornelius Lentulus*, Fils de *Lucius*, & *Marc Valerius Meſſalla Cotta*, furent Conſuls. Mais le Triumvir Monétaire, qui eſt ici joint à *Meſſalla*, comme exerçant la même Charge, eſt différent de celui qui fut Collégue de *Meſſalla* dans le Conſulat: car *Coſſus Lentulus*, Fils de *Cnéus*, fut Conſul deux ans après, avec *Lucius Calpurnius Piſon*. N'y aiant donc que deux années de différence entre le Conſulat de *Marc Meſſalla*, & celui de *Coſſus Cornelius Lentulus*, Fils de *Cneus*; il eſt apparent, qu'ils exercérent de compagnie les moindres Magiſtratures, & ſur tout celle de *Triumvir Monétaire*, dont on voit le titre ſur le Dénier, dont il s'agit. Ils vivoient au tems d'*Auguſte*, qui orna d'un grand nombre de beaux ouvrages non ſeulement la Ville de *Rome*, mais encore toute l'*Italie*. Le très-beau Pont, qui eſt au revers de la Médaille, ſemble être de ce nombre. *Auguſte* le fit bâtir dans l'*Inſubrie*, ou *Enſubrie*, comme porte l'Inſcription; & apparemment ſur l'*Addua*, Riviére très-connuë de ce païs-là; ainſi que nôtre Commentateur le croit, après *Vaillant*. Comme la commodité du chemin de l'*Italie* à *Milan* étoit jointe à la beauté du Pont, & que d'ailleurs *Auguſte* embelliſſoit *Rome* & l'*Italie* de Bâtimens magnifiques; les Têtes de l'*Honneur* & de la *Vertu* ſemblent être ici, à cauſe de cela, des Symboles de l'*Italie* & de *Rome*; repréſentation, qui s'étoit introduite, depuis

(*a*) C'eſt *Caius Corn. Lentulus.*

depuis la *Guerre Marſique*, ou *des Alliez*, après laquelle il y eut une liaiſon indiſſoluble entre la *Vertu* victorieuſe de *Rome*, & l'*Honneur* de l'*Italie*. C'eſt ce que Mr. *Havercamp* croit trouver très-clairement marqué ſur un Dénier de la Famille *Fuſia*, dans la Collection de *Morel*. Il renvoie à ce (*a*) qu'il a dit là-deſſus; & nous y renvoions auſſi les Lecteurs; car il eſt tems de finir.

CE que nous avons dit, ſuffit de reſte, pour faire connoître la beauté du Recueil de *Morel*, & l'utilité des Commentaires de l'Editeur. On ne trouve aucune Note ſur les Médailles d'*Eſpagne*. Elles ſont toutes barbares, & l'Alphabet de l'ancienne *Langue Eſpagnole* n'eſt pas encore bien connu; quoi qu'il ſemble renfermer bien des caractéres *Runiques*, ou des anciens *Danois* & *Goths*. Ainſi Mr. *Havercamp* n'a point voulu emploier ſon tems à les déchiffrer. Il redreſſe & réfute ſouvent les Antiquaires, dans ſon explication des Médailles, ſur tout VAILLANT, & le P. HARDOUIN. Mais à l'égard du dernier, il ne fait ſouvent que rapporter ſes paroles, comme la ſeule réfutation que méritent des penſées, qui ne ſont que de pures viſions, ou des ſuppoſitions deſtituées de preuves. Il a inſéré toute entiere, à cauſe de ſa rareté, une petite piéce de CHARLES PATIN, en forme de Lettre, (*b*) où l'on trouve une longue explication d'une Médaille de la Famille *Horatia*.

N'oublions pas un autre préſent, que Mr. *Haver-*

(*a*) *Comment.* pag. 185. (*b*) Pag. 194, *& ſeqq.*

Havercamp promet au public, après celui-ci, & le *Treſor Roial*, dont nous avons déja parlé. Ce ſera un *Theſaurus Numismatico-Geographicus* (a), où apparemment il expliquera la *Géographie* par les *Médailles*.

(a) Pag. 459.

ARTICLE IV.

GALLIÆ *Antiquitates quædam ſelectæ, atque in plures Epiſtolas diſtributæ.*

C'eſt-à-dire:

Quelques *Antiquitez* choiſies de la FRANCE, contenuës dans pluſieurs Lettres. En grand *in quarto*, pagg. 174. A *Paris*, chez *Charles Osmont*, 1733.

L'AUTEUR de cet Ouvrage curieux, eſt Mr. le Marquis MAFFEI. Quand on ne verroit pas ſon nom à la tête de l'*Epître Dédicatoire*, & au devant de chaque Lettre, on y reconnoîtroit bien-tôt cet Illuſtre Savant d'*Italie*, qui en eſt aujourd'hui un des plus grands ornemens par ſon ſavoir & par ſon mérite. On ſait, qu'il a entrepris de raſſembler en un ſeul Corps toutes les anciennes *Inſcriptions*, tant anecdotes, que déja publiées. Pour mieux réuſſir dans ce vaſte deſſein, il ſe mit à voiager en 1732. Prenant ſa route par le *Piémont*, il la continua ju[s]qu'à

qu'à *Geneve*; d'où il alla en *France*. Il visita d'abord les Provinces de ce grand Roiaume, & se rendit enfin à *Paris*, où il a fait imprimer, sur la fin de l'année passée, les Lettres, dont nous devons rendre compte. Il doit ensuite passer la mer, pour visiter l'*Angleterre*; & il ne désespere pas de pénetrer jusqu'au fond de l'*Allemagne*. Tout cela paroît par les Lettres mêmes: car l'Auteur n'y a joint aucune Préface. On trouve seulement à la tête, une Epître Dédicatoire au Roi de *France*; & une Epître en vers, par laquelle seule on pourroit connoître le talent de ce Marquis pour la Poësie Latine, dont il avoit déja donné des preuves, telles qu'une (*a*) autre Piéce en ce genre de sa façon fut prise pour la production d'un Ancien.

Les *Lettres* sont au nombre de vint-six, dont la derniére est de Mr. le Président BOUHIER. Toutes les autres, à la reserve de la prémiére, ont été écrites de divers endroits, depuis que l'Auteur fut sorti d'*Italie*. Il y communique à ses Amis quantité d'Inscriptions, qui n'avoient jamais paru, & quelques-unes de celles qui se trouvent déja publiées, mais qu'il a examinées plus exactement sur les lieux mêmes. Il donne aussi la description de plusieurs Médailles, & autres monumens de l'Antiquité. Tout cela est accompagné de savantes remarques, plus ou moins étenduës, selon le loisir qu'avoit l'Auteur, ou le but qu'il se proposoit, en écrivant à ses Amis.

S'IL

(*a*) *Biblioth. Italique*, Tom. XIII, *pag.* 250. où on peut voir la Piéce même.

S'il eût jugé à propos d'instruire les Lecteurs par une Préface, il auroit sans doute averti là, que la prémiére Lettre n'est pas nouvellement (*a*) imprimée. Elle l'avoit déja été à *Vérone* en 1732. & cette brochure fut depuis insérée dans la (*b*) BIBLIOTHE'QUE ITALIQUE. Mais on la trouve ici, revuë & augmentée considérablement. Elle roule sur trois Inscriptions, une Latine, & les deux autres Gréques. Celles-ci sont rapportées prémiérement dans les mêmes caractéres, & de la même maniére qu'on les lit sur l'Original; puis en caractéres communs, avec une Version Latine à côté.

MR. LE Baron de BIMARD, à qui cette Lettre est adressée, avoit demandé à nôtre Marquis son sentiment sur la maniére d'expliquer quelques Inscriptions anciennes, où l'on voit le Droit de Bourgeoisie accordé à des Soldats de *Légions Romaines*, quand ils recevoient leur Congé. Or comment cela pouvoit-il être nécessaire, puis qu'il falloit être Citoien Romain, pour être enrôllé dans une Légion? Voilà la difficulté. Et voici ce que l'Auteur dit, pour la lever.

Il est certain, que selon les Loix & l'ancien Usage des *Romains*, il n'y avoit que des *Citoiens Romains* qui fussent admis dans les *Légions*. Mais avec le tems on dérogea quelquefois à cette Régle de la Milice; comme on peut le déduire de quel-

(*a*) Il l'insinuë seulement dans la II. Lettre, *pag.* 14. où il témoigne que quelcun se hâta trop de la faire imprimer.

(*b*) Tom. XIV. *pag.* 212, *& seqq.*

quelques-uns (*a*) des monumens mêmes dont il s'agit. Et on ne pouvoit guéres ſe diſpenſer d'en venir là quelquefois. Il falloit ſouvent recruter des Légions, qui étoient dans des lieux fort éloignez: le moien de trouver toûjours, en ce cas-là, autant de Citoiens Romains qu'on en avoit beſoin? On enrolloit donc par néceſſité des gens qui ne l'étoient point. Mais, pour accorder cela avec les anciennes Loix, en même tems qu'on recevoit de tels Soldats, on leur conferoit auſſi le droit de Bourgeoiſie Romaine; comme cela paroît par (*b*) un paſſage d'ARISTIDE. Cependant, ſelon la penſée de nôtre Auteur, ces Soldats ne recevoient pas leurs Lettres de Bourgeoiſie, lors qu'ils étoient enrôllez, mais ſeulement après avoir ſervi pendant le tems qu'il falloit, & obtenu leur Congé avec honneur. Une autre raiſon, pourquoi ils avoient beſoin alors de telles Lettres, & qui paroît par la teneur même des Inſcriptions qui nous reſtent, c'eſt que, comme il n'étoit pas permis aux Soldats de ſe marier, (*c*) s'ils venoient à contracter pendant ce

(*a*) GRUTER. Inſcript. pag. 574. *num.* 5. SERTOR. URSAT. Monument. Patávin. *pag.* 45. Dans la derniére Inſcription, il y a: *Locus ſepultura Gentilium Veteranorum:* où *Gentiles*, ſelon nôtre Auteur, ſont des Barbares, de païs hors de l'Empire Romain.

(*b*) Ce paſſage, dont on n'indique pas l'endroit, ſe trouve dans la Harangue à la louange de *Rome*, Tom. II. *pag.* 380. *Ed. Genev.* Mr. le Baron de SPANHEIM l'avoit déja cité, dans ſon *Orbis Romanus*, Exerc. II. Cap. 2. *pag.* 181. *Ed. Londin.* où il n'oublie pas non plus les Inſcriptions.

(*c*) Cela paroît ſur tout, dit nôtre Auteur, par un paſſage

ce tems-là quelque engagement de Mariage, ce n'étoit point un Mariage conforme aux Loix : ainſi les Enfans qui en provenoient, étoient regardez comme illégitimes, & par conſéquent exclus de l'Hérédité de leurs Péres. Les Lettres de Congé remédioient à cela, puis qu'avec le droit de Bourgeoiſie Romaine, elles accordoient auſſi à ces Soldats congédiez celui de (*a*) *Mariage légitime* avec les Femmes qu'ils avoient priſes pendant le tems de leur ſervice, c'eſt-à-dire, avec une ſeule, & la prémiére en datte, s'il y en avoit pluſieurs : & en même tems le droit de Bourgeoiſie à leurs Enfans & leurs Descendans.

Mais il y a plus. Quoi qu'un Mari fût Citoien Romain, cela ne ſuffiſoit pas pour rendre les Enfans légitimes, (*b*) ſi la Femme étoit Etrangére; il falloit alors un privilége particulier. Rien

paſſage de DION CASSIUS, où il eſt dit, qu'à cauſe de cette Loi, l'Empereur CLAUDE accorda aux Soldats le droit de Mariage légitime : *Τοῖς τε στρατευομένοις ἐπειδὴ γυναῖκας οὐκ ἠδύναντο ἔτι γε τῶν νόμων ἔχειν, τὰ τῶν γεγαμηκότων δικαιώματα ἔδωκε* Lib. LX. pag. 783. A. *Ed. H. Steph.* Ce paſſage à été allégué par ceux qui ont traité ce point d'antiquité, & qui ont donné l'hiſtoire des exceptions & des changemens qu'on fit à la Loi. On peut voir, ſur tout cela, J. ANT. VALTRINUS, *de Re Militár.* Lib. II. Cap. 6. JUSTE LIPSE, in TACIT. *Annal.* Lib. XIV. Cap. 27. Mr. le Baron DE SPANHEIM, *Orb. Rom.* pag. 521, *& ſeqq.* & Mr. HEINECCIUS, ad *Leg. Jul. Pap.* pag. 199.

(*a*) *Connubium*, ou *Jus Connubii* : car c'eſt ainſi que ce mot eſt toûjours écrit ſur les Tables de Cuivre, & non pas *Connubium*.

(*b*) *Ulpian.* Fragm. Tit. V. §. 4. Voiez là-deſſus la Note de Mr. SCHULTING.

Rien n'étoit pourtant plus commun, parmi les Soldats Romains, que de prendre (*a*) de toute ſorte de Femmes Etrangéres qu'ils trouvoient, dans les divers Païs où le ſervice militaire les amenoit. Lors donc qu'ils étoient congédiez honorablement, on les récompenſoit auſſi en rendant légitimes de tels Mariages bigarrez. Et c'eſt, au jugement de nôtre Auteur, la principale raiſon pourquoi on leur accordoit ces Congez, que l'on voit encore aujourd'hui, gravez ſur des Tablettes de Cuivre. Il l'infére ſur tout de celle dont il publie (*b*) ici le prémier l'Inſcription, qui porte expreſſément, Que l'Empereur PHILIPPE donne aux Soldats, dont le nom étoit écrit ſur le derriére des Tablettes, le droit de *Mariage légitime*, encore même qu'ils euſſent épouſé des *Femmes Etrangéres: Jus tribuimus connubii dumtaxat cum ſingulis & primis uxoribus, ut etiamſi peregrini juris feminas in matrimonio* (*c*) *ſuo junxer. proinde liberos tollant ac ſi ex duobus civibus Romanis natos* &c. Par-là auſſi Mr. le Marquis *Maffei* rend raiſon du petit nombre d'Inſcriptions ſemblables, qui ſont parvenuës jusqu'à nous.

(*a*) *Turpes mariti conjuge barbarâ*, dit nôtre Auteur, après HORACE, *Od.* Lib. III. Cap. 5. *verſ.* 5, 6.

(*b*) Tirée du Cabinet de Mr. l'Abbé *Pierre Andreini*. On peut voir la deſcription de la forme de ce Diplôme, dans la BIBLIOTHEQUE ITALIQUE, Tom. II. pag. 230, *& ſuiv.* où on l'a donnée d'après un autre Ouvrage de nôtre Auteur.

(*c*) Nôtre Auteur ſoupçonne, que le Graveur mit ici *ſuo*, pour SIBI *junxerint* &c. Je ne ſai ſi cela eſt néceſſaire. La Latinité avoit déja beaucoup dégéneré de ſa pureté, dans le tems que cette Inſcription fut faite.

nous. Il semble d'abord, qu'on devroit en avoir déterré une grande quantité, vû le nombre prodigieux de Soldats, dont les Armées Romaines étoient composées. Mais tous les Soldats, que l'on congédioit honorablement, ne l'étoient pas de cette maniére. Il n'y avoit que ceux, dont le Mariage illicite avoit besoin de l'autorité de l'Empereur, pour en effacer la tâche, & pour procurer à leur Posterité le droit de Bourgeoisie, auxquels on confirmât le privilége par des monumens aussi durables. Pour les autres, il suffisoit que les Capitaines leur donnassent leur Congé par des (*a*) *Lettres Testimoniales*, écrites sur du papier, ou quelque autre matiére moins solide, que le Cuivre.

Voilà pour l'Inscription Latine. La prémiére des Grêques se voit sur un Marbre transporté de *Tripoli*, Ville d'*Afrique*, à *Aix* en *Provence*, & qui appartient à Mr. de MAZAUGUES, Prémier Président du Parlement. C'est un Monument, érigé du tems d'*Auguste*, en l'honneur de *Marc* (*b*) *Titius*, Gouverneur Romain, par les Magistrats de l'ancienne *Bérénice*, Ville *Grêque* dans la *Cyrénaïque*, & dont une bonne partie des Habitans étoient *Juifs*. Les uns & les autres

(*a*) Comme les *Testimoniales*, dit nôtre Auteur, dont il est parlé dans VE'GE'CE, & dans quelques Loix du CODE THE'ODOSIEN. Voïez, pour l'Auteur Latin *De Re Militari*, Lib. II. Cap. 3. avec les Notes de STEWECHIUS. A l'égard du *Code Théodosien*, JAQUES GODEFROI traite des Lettres *Testimoniales*, dont il y est fait mention, *Tom.* II. pag. 270.

(*b*) Il y a dans le Grec, *Tértius*.

autres furent ſi contens de la maniére douce dont ce Gouverneur en agiſſoit avec eux, qu'ils réſolurent de concert, ſelon la coûtume des anciens *Grecs*, de le louer ſolennellement, & de le couronner: à quoi ils ajoûtérent des circonſtances toutes particuliéres, ſavoir, Que la Couronne, qui devoit être d'Olivier, ſeroit ornée de Rubans, par où elle étoit des plus honorables; de plus, que les Eloges & le Couronnement ſe renouvelleroient à chaque Aſſemblée, & à chaque Nouvelle Lune, par la lecture qu'on feroit de l'Ordonnance dans le Conſeil, qui s'aſſembloit au commencement de chaque Mois. C'eſt ainſi que nôtre Auteur entend les paroles ſuivantes: *Ἔδοξε τοῖς ἄρχουσι καὶ τῇ πολιτεύματι τῶν ἐν Βερενίκῃ Ἰουδαίων ἐπαινέσαι τε αὐτὸν, καὶ στεφανῶσαι δαφνίνῳ στεφάνῳ καθ' ἑκάστην σύνοδον καὶ νουμηνίαν στεφάνῳ ἐλαΐνῳ καὶ λευκίνῳ* &c. Une autre choſe ſinguliére, c'eſt que le Marbre, où l'Ordonnance eſt gravée, devoit être placé dans l'endroit le plus en vuë de l'*Amphithéatre* de *Bérénice:* au lieu que ces ſortes de Décrets Publics ſe mettoient ordinairement dans quelque autre Lieu Public, ſur tout dans les Temples. Comme les Lettres ſont fort effacées, à la fin de l'Inſcription, où cet article eſt contenu, nôtre Auteur ſoupçonne, que, ſi l'on examinoit le Marbre avec plus d'attention, on y liroit peut-être *Théatre*, au lieu d'*Amphithéatre*. Que ſi le dernier mot y eſt véritablement, il s'agira d'un ſimple Amphithéatre de bois, tels que ceux dont *Jules-Céſar* fut l'inventeur: car le premier Amphithéatre de pierre, qu'on ait vû, étoit l'ouvrage de l'Empereur *Titus*; ſur quoi nôtre

Auteur

Auteur renvoie à un Ouvrage (*a*) Italien, où il a traité cette matiére. Il fait auſſi quelques remarques chronologiques ſur la datte de l'Ordonnance; & il ajoûte bien d'autres choſes, pour l'éclairciſſement de cette Inſcription, dans la VIII. Lettre, (*b*) où il réfute même aſſez au long quelques Savans de *Provence*, qui croient, que la Ville de *Bérénice*, dont il s'agit, eſt celle qui étoit ſur le *Golfe Arabique*; & que ce fut uniquement la Synagogue des *Juifs* de cette Ville, qui fit l'Ordonnance en l'honneur du Gouverneur Romain.

L'autre Inſcription Gréque eſt tirée d'un Marbre, trouvé dans une Colline voiſine du Fort d'*Alicata*, ou *Léocata*, en *Sicile*; d'où nôtre Auteur infére, que là étoit autrefois la Ville de *Géla*, une des plus célébres de l'Ile. Car cette Inſcription contient une Ordonnance du Peuple de *Géla* (ὁ Δᾶμος τῶν Γελωίων) en l'honneur d'un *Gymnaſiarque*. Mais nous ne nous y arrêterons pas, parce que, comme nous l'avons déja dit, cette prémiére Lettre de Mr. *Maffei* a déja paru dans un autre Journal. Paſſons à la II. Lettre (*c*).

2. On y trouve d'abord une Médaille d'un ancien Roi, dont perſonne n'eſperoit de voir jamais la tête ſur ces ſortes de monumens, & dont le

(*a*) *De gli Amfiteatri, e ſingulamente del Veroneſe* &c. dont on peut voir l'Extrait dans la BIBLIOTHE'QUE ITALIQUE, Tom. V. Artic. 2. & Tom. VI. Art. 3.

(*b*) Pag. 39. *& ſeqq.*

(*c*) Elle eſt écrite au célébre Mr. FABRICIUS, Profeſſeur à *Hambourg*.

le nom même étoit défiguré dans quelques (a) Auteurs, qui en ont parlé. C'eſt TARCONDIMOTUS, Roi de *Cilicie*, fort Ami des *Romains* (b). Il fut premiérement du parti de *Pompée*: il ſe rangea depuis du côté de *Marc Antoine*, & il fut tué dans un Combat Naval, où il le ſuivoit. L'attachement qu'il eut pour *Antoine*, paroît par la Médaille même: car on y voit qu'il prit le prénom de *Lucius Antonius*, Frére de *Marc*: Α. Ἀντωνίου Ταρκονδιμότου Βασιλέως. C'eſt ce que porte la légende. Par un tel prénom, *Tarcondimote* ſe reconnoiſſoit en quelque maniére Affranchi des *Antoines*, ou fait par eux Bourgeois de *Rome*.

Une autre Médaille, dont nôtre Auteur parle enſuite, n'eſt pas moins ſinguliére. On y voit une ancienne Reine, inconnuë juſqu'ici aux Savans,

(a) Dans PLUTARQUE, in *M. Anton.* pag. 944. E. *Ed. Weth.* dans STRABON, Lib. XIV. pag. 994. *Ed. Amſt.* & dans les anciennes Editions de LUCAIN, *Pharſ. l.* Lib. IX. *verſ.* 219. Aucun des Editeurs de *Plutarque* n'a ſeulement ſoupçonné qu'il y eût faute dans le paſſage indiqué, où on lit, Ταρκόνδημος. Mais je vois que CASAUBON a fort bien remarqué, ſur *Strabon*, qu'il falloit, au lieu de Ταρκοδήμους, lire, Ταρκονδιμοτείς, ſur l'autorité de CICERON, Lib. XV. *ad Famil.* Epiſt. I. & de DION CASSIUS. Le grand GROTIUS avoit auſſi corrigé le paſſage de *Plutarque*, dans la ſeconde Edition de ſes Notes ſur LUCAIN, où la derniére, publiée en *Hollande* par Mr. OUDENDORP, porte *Tarchondimotus*, ſur l'autorité d'un Mſ. mais l'Editeur reconnoît, qu'il vaudroit mieux lire *Tarcondimotus*. Et c'eſt ainſi que Mr. DUKER a réformé, avec raiſon, le Texte de FLORUS, *Lib.* IV. *Cap.* 2. num. 5.

(b) Voïez DION CASSIUS, à la fin du Liv. XLI. *pag.* 206. & *Lib.* L. pag. 419. *Ed. H. Steph.*

vans, & dont le nom même n'avoit point été apperçû dans un Fragment de (*a*) SALLUSTE, & un endroit de (*b*) SUE'TONE, où Mr. *Maffei* l'a découvert. Il trouve moien de corriger ces Paſſages par la Médaille, à l'explication de laquelle ils lui ſervent en même tems. Voici comment. *Nicoméde*, dernier Roi de *Bithynie*, avoit fait un Teſtament, par lequel il inſtitua le Peuple Romain Héritier de ſes Etats, qui furent ainſi réduits en Province de l'Empire. *Mithridate*, dans la Harangue que SALLUSTE lui prête, accuſe là-deſſus les *Romains* d'injuſtice; parce que *Nicoméde* avoit laiſſé un Fils, né d'une Mére, qui portoit le nom de Reine. Ce ſens paroît aſſez dans le texte de *Salluſte*, dont les derniéres & les meilleures Editions ont ici: *Cum filius* Nuſæ, *quam reginam adpellaverant, genitus haud dubie eſſet.* Mais, au lieu de *Nuſa*, comme cette Reine eſt ici appellée, il y a *Nyſa* dans le paſſage de *Suétone*, où cet Hiſtorien parle d'une Fille de *Nicoméde*. Il faut lire, dans l'un & dans l'autre, *Muſa*, comme portent quelques Editions, & ſelon la Médaille, où on voit au revers cette légende, autour de la Tête d'une Reine: Μύσης Ὀνησιβάσεως Βασιλίσσης. & de l'autre côté: Πρωτίων πρὸς θάλασσι. c'eſt-à-dire, Θαλασσίων. Voilà la *Ville maritime* de (*c*) *Pruſias* en

(*a*) Ex *Lib.* IV. *Epiſt. Reg. Mithridat. ad Reg. Arſac.* num. 5. *Ed. Corr.*

(*b*) In *Cæſar.* Cap. 49.

(*c*) Qu'il faut bien diſtinguer (ajoûte nôtre Auteur) de deux autres Villes de *Bithynie*, nommées *Pruſa*, l'une ſous

en *Bithynie*, & une *Reine* de ce païs-là, nommée *Muſa*; qui eſt probablement, ſelon nôtre Auteur, une Fille de *Nicoméde*, à qui il avoit donné le nom de Reine, & dont il reſtoit un Fils. Ainſi le paſſage de *Salluſte* devra être ainſi rétabli: *Cum filius* (*a*) Muſa, *quam reginam* (*b*) *adpellaverat, genitus haud dubie eſſet.* Mais que ſignifiera le mot Ὀρσοβάρης? Mr. le Marquis ſoupçonne que c'eſt le Mari de la Reine, dont il s'agit, lequel s'appelloit *Orſobaris*. Du reſte, il ne donne tout ceci, que comme des conjectures, & il reconnoît que l'Hiſtoire des Rois de *Bithynie* eſt fort embrouillée, à cauſe de la contradiction qu'il ſemble y avoir ſouvent dans ce que les anciens Auteurs en diſent. Il y aura là dequoi exercer Mr. HAVERCAMP, quand il publiera le *Tréſor Roial*, qu'il a promis.

On

ſous le Mont *Olympe*; l'autre, ſur le Fleuve *Hypius*: ainſi que l'a remarqué CELLARIUS, dans ſa *Geographia Antiqua*. Mais ni VAILLANT, ni HARDOUIN, n'ont produit aucune Médaille de cette Ville: Mr. le Baron de SPANHEIM en indique ſeulement (je ne ſai où) une tirée de GOLTZIUS.

(*a*) L'Edition de *Plantin*, & celle de *Géneve*, liſent ainſi: mais elles ſont un Roi de *Muſa: quem Regem adpellaverat* &c. Nôtre Auteur met *Muſa:* mais c'eſt apparemment une faute d'impreſſion; car il s'en trouve pluſieurs, outre celles, qu'on a marquées dans l'*Errata*. Et les anciennes Editions ont *Nuſa* à l'Ablatif; cas que feu Mr. *Cortius* a très bien dit qu'on ne devoit pas changer, puis qu'il ſe rapporte à *genitus*.

(*b*) Il y a *adpellaverat* dans les anciennes Editions; & non pas *adpellaverant*, comme portent les dernières, de Mrs WASSE, & CORTIUS. C'eſt apparemment là-deſſus que nôtre Auteur a préféré cette leçon. Le raiſonnement de *Mithridate* ſeroit néanmoins plus fort, ſi les *Romains* eux-mêmes avoient reconnu *Muſa* pour Reine.

On a pû déja voir l'Inſcription de l'*Arc* de SUSE, que Mr. *Maffei* donne enſuite. Il l'avoit publiée dans ſon *Hiſtoire Diplomatique*, écrite en *Italien*; & les Auteurs de la BIBLIOTHE'QUE ITALIQUE (*a*) l'ont inſérée toute entiére dans leur Extrait de ce Livre. En attendant d'expliquer un jour plus au long cette Inſcription, on fait voir ici, qu'elle ſert à éclaircir l'hiſtoire, auparavant fort obscure, des *Cottius*, Rois des *Alpes*; & à illuſtrer l'ancienne Géographie.

DEUX Inſcriptions, communiquées à nôtre Auteur pendant qu'il étoit à *Genéve*, & découvertes depuis peu, ſont le ſujet de la *III. Lettre*, qui eſt fort courte. On voit par le prémier de ces Monumens, le véritable nom du Bourg, où eſt aujourd'hui *Moudon* en *Suiſſe*; qui n'étoit pas *Minodum*, ni *Minnidunum*, comme on le trouve écrit dans (*b*) les anciens Itinéraires, mais *Minnodunum*. L'autre nous montre un Bourg du Comté de *Genéve*, dont le nom ne s'étoit encore trouvé nulle part; ſavoir, *Albinnum*, aujourd'hui appellé *Alby*. Cette derniére Inſcription a été publiée & éclairçie dans les *Mémoires* de TREVOUX; comme on le remarque.

Nous ſerions trop longs, ſi nous voulions indiquer ſeulement tout ce que contient chaque Lettre. Il faut ſe borner à tirer de quelques-unes des ſuivantes les choſes qui nous paroîtront les plus propres à exciter la curioſité du Public.

LES

(*a*) Tom. II. pag. 204.
(*b*) *Theodoſian. Tabul.* & *Itinerar. Antonin.*

LES (a) Païens avoient des *Dieux*, que MINUCIUS FELIX appelle (b) *Municipaux*, & TERTULLIEN (c) par raillerie *Décurions*, parce qu'ils n'étoient reconnus pour tels, & adorez, que dans l'enceinte d'une Ville, ou d'un Territoire. Mr. *Maffei* a trouvé, en pluſieurs endroits, divers monumens de l'Antiquité, où l'on voit les noms inconnus de ces ſortes de Divinitez: mais il ne ſe ſouvient d'aucun, où il en paroiſſe trois à la fois, comme il les a découverts dans une Inſcription qui eſt près de la *Tour magne* de Nîmes, & dont voici les paroles qui s'y rapportent: *Laribus Aug. Sacrum, & Minervæ*, NEMAUSO, URNIÆ, AVICANTO. Les deux derniers Dieux, *Urnia* & *Avicantus*, augmentent le nombre de ceux dont on ne ſait autre choſe, que le nom. Mais *Nemauſus* étoit déja connu par les Inſcriptions; & c'étoit, ſelon nôtre Auteur, le Dieu de la fameuſe Fontaine

(a) Epiſt. V. *pag.* 25, *& ſeqq.*

(b) *Dii municipes.* OCTAV. *Cap.* 6.

(c) *Et* Deos Decuriones *indicere* TERTULLIANUS &c. dit nôtre Auteur. Il cite en marge le Chap. 24. de l'*Apologétique*. Mais je ne vois cette expreſſion ni là, ni ailleurs. Il y a ſeulement, dans le Chapitre indiqué: *Quin* Romæ *non magis colunt* [Romani Dii Provinciarum] *quàm qui per ipſam quoque* Italiam MUNICIPALI CONSECRATIONE CENSENTUR &c. Ce qui ſignifie ſeulement, que ces ſortes de Dieux doivent uniquement leur divinité aux Villes Municipales d'*Italie*, qui en ſont l'objet particulier de leur Culte. Il n'y a point là de raillerie, par laquelle *Tertullien* les faſſe regarder comme des *Décurions*, ou Magiſtrats Municipaux. Nôtre Auteur apparemment a été trompé par ſa mémoire, écrivant ces Lettres en voiage, & par conſéquent bien loin de ſon Cabinet.

ne de *Nimes*. Par là ſe détruit auſſi l'origine fabuleuſe de cette Ville, dont quelques (*a*) Anciens Auteurs même ont attribué la fondation à un *Nemauſus*, des Descendans d'*Hercule*. On ſait que quantité de Villes anciennes ont pris leur nom de quelque Riviére, ou de quelque Fontaine voiſine: & il n'eſt pas moins certain, que les Riviéres & les Fontaines étoient autrefois érigées en Divinitez. Ainſi il eſt naturel de croire, que le Dieu *Nemauſus* de la Fontaine de *Nimes*, eſt celui qui donna ſon nom à la Ville. Il faut néanmoins effacer du nombre des Inſcriptions où il eſt parlé de ce Dieu, une autre où (*b*) REINESIUS & (*c*) SPON ont cru le voir. Mr. *Maffei*, en examinant de près le Marbre même, qui eſt auſſi à *Nimes*, près de la Porte de *la Couronne*, a reconnu, qu'il ne contient que les honneurs qu'on rendit à *Ulpius Nerva Trajan* dans cette Ville; & que d'ailleurs (*d*) ces Savans avoient défiguré un peu l'ancien nom de *Nimes*, en liſant Νεμαύσου, au lieu de Νεμαύσου.

C'EST (*e*) une choſe connuë, qu'il y a en *France* quantité d'Inſcriptions Sépulcrales, à la fin deſquelles il eſt dit, que le Monument a été dédié *ſub aſcia*. Quelques-uns, en parlant de cette formule, l'appellent *Lionnoiſe*, parce qu'il n'y a point d'endroit, où l'on en trouve tant d'exem-

(*a*) *Stephanus*, De Urbib. *voc* Νέμαυσος.
(*b*) *Inſcript.* Claſſ. III. num. II. *pag.* 303.
(*c*) C'eſt dans ſes *Miſcellanea Erudita Antiquitatis*, pag. 111. (*d*) Qui bien REINESIUS; mais dans le Livre de SPON, il y a, comme il faut, Νεμαύσου.
(*e*) Epiſt. XI. *pag.* 52, *& ſeqq.*

d'exemples qu'à *Lion*. Mais elle étoit auſſi en uſage dans les autres Provinces de la *Gaule*, comme nôtre Auteur s'en eſt convaincu par ſes propres yeux; quoi qu'elle fût emploiée plus rarement dans la *Gaule Narbonnoiſe*, qui ſuivoit davantage les coûtumes d'*Italie*. Mr. *Maffei* nous donne une de ces Inſcriptions, qu'il vit à *Lion*, & qui n'avoit point été encore publiée. A cette occaſion, il explique d'une maniére toute nouvelle le ſens de ces mots, *ſub ascia dedicare*. Divers Auteurs l'ont tenté jusqu'ici inutilement, mais avec ſi peu de ſuccès, au jugement du P. DE MONTFAUCON, (*a*) qu'il a témoigné deſeſperer de l'intelligence de la formule, juſqu'à ce qu'on vienne à déterrer quelque Epitaphe, qui l'éclairciſſe. L'Auteur du (*b*) *Traité* ſur *la Religion des* GAULOIS, a prétendu néanmoins depuis pouvoir, ſans ce ſecours, donner une nouvelle explication: mais Mr. *Maffei* la réfute aiſément; & voici celle qu'il a lui-même inventée. Tout dépend d'une juſte idée de l'inſtrument nommé *Ascia*, dont on voit la forme ſur les Tombeaux, qui étoient dédiez de cette maniére. Il y avoit trois inſtrumens, ainſi appellez à cauſe de leur reſſemblance, & non pas deux ſeulement, comme le ſuppoſent les Auteurs Modernes qui ont traité cette queſtion. Le prémier étoit une eſpéce d'Arme, à peu près comme une *Hache*; mot François, qui vient de là,

(*a*) *Antiquité Expliquée*, Tom. V. pag. 109.

(*b*) Le P. Dom JAQUES MARTIN, Religieux Bénédictin de la Congrégation de *St. Maur*.

là, auſſi bien que l'Italien *Azza*; ſans qu'il ſoit beſoin de le tirer de l'Allemand, avec quelques-uns, & moins encore de le faire venir d'*Ethiopie*, avec le docte (*a*) BOCHART. Le ſecond étoit un Outil de fer, avec lequel on (*b*) poliſſoit le bois; & cela ſert à entendre une Loi des DOUZE TABLES, qui portoit: *Rogum asciâ ne polito:* car on défendoit là, (*c*) pour diminuer les frais des Funérailles, de polir, avec cet inſtrument, le bois du Bucher, où les Cadavres étoient brûlez; & non pas de polir le Tombeau, où les cendres ſe mettoient enſuite, comme on le croit ordinairement. Le troiſiéme & dernier Inſtrument, qui portoit auſſi le nom d'*Ascia*, étoit celui dont ſe ſervoient les Maſſons, pour plâtrer & blanchir les Murailles, qu'ils achevoient de bâtir; comme on fait aujourd'hui avec la *Truelle*. Voilà celui, dont il s'agit. Ainſi *ſub ascia dedicavit* ne ſignifioit autre choſe, ſi ce n'eſt que le Tombeau étoit tout neuf, & qu'il n'avoit jamais ſervi à d'autre, qu'à celui pour qui il étoit fait. On regardoit cela comme une choſe peu commune, & par conſéquent honorable au Défunt. Les Évangéliſtes mêmes ont remarqué (*d*) cette circonſtance, à la louange de *Joſeph* d'*Arimathée*, qui demanda & obtint le

(*a*) On ne dit pas où cela ſe trouve. Je l'ai cherché inutilement dans toutes les Oeuvres de BOCHART, de l'Edition de *Hollande*.

(*b*) C'eſt ce qu'on appelloit autrement *Dolabra*.

(*c*) TURNE'BE l'a ainſi expliqué, il y a long-tems, dans ſes Notes ſur CICE'RON, *De Legibus*, Lib. II. Cap. 23. où cette Loi des *XII. Tables* ſe trouve.

(*d*) *Matth.* XXVII, 60. *Luc.* XXIII, 53. *Jean*, XIX, 41.

le Corps de Nôtre Seigneur JE'SUS-CHRIST, pour l'enſévelir. Il y a, dans la Ville de *Nimes*, une Inſcription moitié Gréque, & en vers, dans laquelle un Pére témoigne, ſans figure, en l'honneur de ſon Fils, que le Tombeau étoit tout nouvellement bâti: νεοδμητον ἐπὶ τύμβῳ. Dans une autre Latine, déja publiée par (*a*) GUICHENON & par (*b*) REINE'SIUS, la formule eſt ainſi exprimée: CONSUMMATUM HOC OPUS SUB ASCIA EST. Nôtre Auteur déclare, que, dans les Recueils qu'il a laiſſez chez lui, il a encore d'autres autoritez pour confirmer ſon explication, mais dont il ne ſauroit ſe ſouvenir. Ce qu'il dit ici eſt ſuffiſant, à mon avis, pour faire juger qu'il a heureuſement déchiffré l'énigme.

JE ne ſai s'il avoit vû les *Inſcriptions* de GUDIUS, qui ont paru depuis environ trois ans. Je croirois que non, puis qu'il nous donne (*c*) pour nouvelle une Inſcription remarquable, que l'on trouve tout du long dans ce beau Recueil. D'ailleurs, il y a quelques différences, que j'indiquerai, après avoir rapporté l'Inſcription, telle que Mr. *Maffei* l'a copiée à *Grenoble*, où ſe trouve le Monument.

(*a*) *Hiſt. de Breſſe* &c.
(*b*) Claſſ. VI. *num.* 113. pag. 452.
(*c*) Epiſt. XIII. pag. 62, 63.

D M

D M
T. CAMVL. L. F. LAVERTI
EMERITI. LEG. III GALLIC
HONESTA MISSIONE DO
NATI AB IMPER. ANTONINO
AVG. PIO ET EX VOLVNTATE
IMP. HADRIANI AVG. TOR
QVIBVS ET ARMILLIS AVRE
IS SVFFRAGIO LEGIONIS
HONORATI CAMVLIA SOROR
EIVS ET PATEGORIA E
MERITA EIVS PATRONO OP
TIMO ET PIISSIMO

1. Dans la premiére ligne, GVDIVS, qui (a) semble avoir tiré cette Inscription des Manuscrits de CHIFFLET, met LAVENI, au lieu de LAVERTI. 2. Le nom, que Mr. *Maffei* a lû *Pategoria*, est différent d'une lettre, & ainsi marqué: PARTGORIA. 3. Après *Pategoria*, & avant *Emerita*, il y a dans *Gudius* ce mot de plus: RO. qui signifie peut-être *Romana*. Et je ne sai si le Marbre n'auroit pas été effacé en cet endroit-là, depuis que *Chiffet* l'eût vû. Il avoit été tiré, selon *Gudius*, des ruines de la Porte de *Rome*; & Mr. *Maffei* l'a vû dans l'ancien Couvent des *Franciscains*.

On y remarque une chose, dont on ne trouve guéres d'exemple ailleurs, c'est le concours des suffrages d'une Légion, avec la volonté de l'Empe-

(a) Pag. 158. *num.* 5. où il dit: *Vidit* CHIFFLETIUS.

l'Empereur, pour récompenſer un Soldat de cette Légion par les dons honorables de Colliers & de Braſſelets d'or. De plus, une Femme y eſt appellée *Emerita* de ce Soldat *Emeritus*; & nôtre Auteur ne ſe ſouvient point d'avoir jamais rencontré rien de ſemblable. Quelle eſt donc cette fonction, dont *Pategoria*, ou *Paregoria*, avoit obtenu le congé? Auroit-elle été Concubine de *Camulius*? Mr. *Maffei* ne le croit pas. Mais il ne décide rien ſur l'emploi honnête, qu'elle peut avoir eu auprès du Soldat. Peut-être, ajoûte-t-il, *Emerita* n'eſt-il qu'un ſurnom, comme dans une Inſcription d'*Antibes*, où on lit: *Et Varia Emerita filia* &c. Mais il n'y a pas ici *ejus* après *Emerita*, comme dans l'Inſcription de *Grenoble*. Qu'il me ſoit permis de propoſer une conjecture, qui m'eſt venuë dans l'eſprit. Cette *Emerita* étoit une Affranchie, comme il paroît par ce qui ſuit: *Patrono optimo & piiſſimo*. L'Eſclavage peut bien être comparé à l'engagement où étoient les Soldats de ſervir pendant un eſpace de tems, ſouvent fort long; & ainſi l'Affranchiſſement être regardé comme une eſpéce de Congé. La comparaiſon n'eſt pas juſte à tous égards, je le ſai bien: mais auſſi il ne faut pas chercher une égalité parfaite dans les choſes comparées enſemble; il ſuffit qu'il y aît du rapport à certains égards. Ainſi je croirois, qu'*Emerita* ne ſignifie ici autre choſe que *Liberta*. La qualité même de celui, dont *Pategoria* étoit Affranchie, peut avoir donné lieu à cette eſpéce de jeu de mots. Et qui ſait ſi le Défunt même *Emeritus* ne s'étoit pas plû, de ſon vivant,

à ap-

à appeller ainſi ſon Affranchie, pour témoigner ſa généroſité & ſon affection envers elle, en faiſant regarder la Liberté qu'il lui avoit renduë, non comme une pure grace, mais comme l'effet de ce à quoi il s'étoit cru obligé, de même qu'un Capitaine ne peut refuſer légitimement de congédier ſes Soldats, lors que le tems, pour lequel ils étoient engagez, eſt expiré? Mais je laiſſe aux Savans à voir, s'ils trouveront quelque choſe de meilleur: & ſur tout à Mr. *Maffei* lui même, qui pourra, en y penſant plus à loiſir, nous dire là-deſſus des choſes qui ne ſe ſont pas préſentées à lui du prémier coup.

VOICI un exemple des Inſcriptions déja publiées, que nôtre Auteur corrige ſur les Originaux, & qui montre qu'on ne doit pas toûjours ſe fier aux Copies même tirées d'après eux. Le fameux Antiquaire & Voiageur JAQUES SPON nous a donné (*a*) celle d'un Marbre, où une Femme, qui achéte un lieu pour ſa ſépulture & celle des ſiens, y joint une certaine *Procla*, dont elle avoit été la Nourrice, ajoûtant qu'elle ſeule aura ce droit: Καὶ Πρόκλη τῇ τροφίσῃ ὑπ' αὐτῆς, ἐξουσίαν ἐχούσης αὐτῆς ἐνθεῖναι σορὸν εἰς ὃν ἀποτεθήσεται μόνη &c. C'eſt ainſi que *Spon* avoit lû ces paroles à *Smyrne*, où le Marbre étoit alors. On l'a transporté depuis à *Marſeille*, où Mr. CARRY le poſſéde; & là (*b*) nôtre Marquis, en l'examinant, a trouvé, qu'au lieu d'ἐνθεῖναι, il porte ἐνθεῦναι: qu'il y a εἰς ἣν, & non pas εἰς ὃν: qu'ἀπο-

(*a*) *Miscell. Erudit. Antiquitat.* pag. 351.
(*b*) Epiſt. XIV. pag. 68.

qu'ἀνεστήσατο enfin doit être changé en ἀνεθηκε. Ceux qui entendent le Grec, verront d'abord l'importance de ces changemens.

LE meme *Spon* (*a*) avoit copié à *Athénes* une Inſcription, où l'on voit les noms d'un grand nombre de gens de la *Tribu Erechtéide*, qui avoient été tuez en diverſes occaſions. Cette Inſcription, en caractéres Ioniques, faiſoit partie de trois Tables de Marbre, qui ſubſiſtoient encore alors: mais il s'en eſt perdu depuis une, & peut-être davantage. Les deux autres furent transportées en *France*, où, après avoir appartenu premiérement à Mr. THEVENOT, autrefois Garde de la Bibliothéque du Roi, puis à Mr. BAUDELOT, elles ont enfin paſſé dans le Cabinet de Mrs. de l'*Académie Roiale* des *Inſcriptions* & des *Belles-Lettres*. Nôtre Auteur, qui les a pû voir là à loiſir, nous redonne, (*b*) en caractéres communs, l'Inſcription de la derniére Table, qui ſe trouve incomplette & très-peu correcte dans les *Miscellanea Eruditæ Antiquitatis* du Savant Médecin François, faute d'y avoir apporté aſſez d'attention, & d'avoir ſû déchiffrer des caractéres ſi anciens. Car, comme le P. de (*c*) MONTFAUCON l'avoit déja remarqué, ce Monument honorable fut érigé vers les tems de la Guerre du *Péloponnéſe*.

Mais Mr. le Marquis *Maffei* corrige ſur tout pluſieurs Inſcriptions du vaſte Recueil de GRUTER,

(*a*) *Miscell. Erudit. Antiq.* pag. 315, *& ſeqq.* Le P. *de Montfaucon* en a depuis publié le commencement ſeul, dans les mêmes caractéres de l'égrigure originale, *Palæograph. Græc.* pag. 125.

(*b*) Epiſt. XIX. *pag.* 84, *& ſeqq.* (*c*) *Ubi ſupr.*

TER, dont tous les autres jusqu'ici ſont regardez comme autant de Supplémens. Je n'alléguerai qu'un exemple de ces corrections, mais un exemple très-remarquable. Ceux qui jetteront les yeux ſur l'Inſcription, telle que SCALIGER l'avoit communiquée, ſeront ſurpris de la maniére imparfaite & monſtrueuſe, dont elle fut (*a*) publiée : car voici comment nôtre (*b*) Savant Voiageur l'a luë ſur le Monument même, qui eſt à *Arles* en *Provence*. J'y mets des points à la fin de chaque mot, pour les faire mieux diſtinguer.

BENE. PAUSANTI. IN. PACE. FL. MEMORIO. V. P. QUI. MILIT. INT. JOVIANOS. ANNOS. XXVIII. PRO. DOM. ANN. VI. PRAE. LANCIAR..... III. COMES. RIPE. AN. I. COM. MAURET. TING. AN. IIII. VIX. ANN. LXXV. PRAESIDIA. CONJUX. MARITO. DULCISSIMO.

Le commencement de l'Inſcription eſt ſi fort défiguré dans *Gruter*, qu'il n'y reſte aucune trace ſenſible des mots *Bene* (*c*) *pauſanti in pace*, qui ſont

(*a*) *Gruter.* pag. 495. *num.* 3. (*b*) Epiſt. X. *pag.* 51.

(*c*) L'*in pace* ſe trouve ordinairement dans les Inſcriptions Chrétiennes, ou ſeul, ou joint avec *quieſcit*, *requieſcit* &c. *Pauſare* ſignifie auſſi *ſe repoſer*. Voiez le *Gloſſaire* Latin de DU CANGE, qui indique auſſi une Inſcription de GRUTER (pag. 1050. *num.* 9.) où on lit à la fin : EUSEB. CONTRA. VOTUM. FIDEL. PAUSANT. Les derniers mots, *fidel. pauſant.* ſont expliquez, *fidelibus pauſantibus*, par Guillaume FLEETWOOD, *Syllog. Inſcript. Antiq.* pag. 250. *fidelibus pauſantibus* ; car l'Epitaphe eſt pour pluſieurs.

ſont néanmoins eſſentiels, puis que cette formule d'un Défunt *qui repoſe en paix*, montre clairement que le Mari, à qui ſa Femme, nommée *Præſidia*, rendoit ſolennellement les derniers devoirs, étoit Chrétien. V. P. dans la ſeconde ligne, ſignifie, ſelon nôtre Auteur, *Vir Perfectiſſimus* : titre d'honneur, (*a*) fort en uſage dans ces tems-là. *Flavius Mémorius*, qui le porte ici, avoit d'abord ſervi, l'espace de vint-huit ans, parmi les *Joviens*. C'étoit un des prémiers & des plus beaux Corps de Gens-de-guerre, (*b*) établi par *Dioclétien*, pour eſcorter de près l'Empereur, quand il alloit en Campagne. Il y avoit des (*c*) *Joviani ſeniores*, & des *juniores*, Jeunes & Vieux. Le *Mémorius*, dont il s'agit, fut enſuite, pendant dix ans, *Protector Domeſticus*, (*d*) ou un de ceux qui faiſoient la Garde au Palais de l'Empereur, & l'accompagnoient, quand il ſortoit. *Præfectus Lanciar.* c'eſt-à-dire, *Lanciariorum:* autre Charge, que le même eut pendant trois ans. Ces *Lanciarii*, ou *Lancearii*,

(*a*) Il ſe donnoit à diverſes ſortes de perſonnes, ou à cauſe de certains Emplois, auxquels il étoit attaché, ou par une conceſſion particuliére de l'Empereur. Voiez le Titre *De Perfectiſſimatus dignitate*, dans le CODE THE'ODOSIEN Lib. VI. Tit. 37. & là deſſus JAQUES GODEFROI, Tom. II. pag. 248, *& ſeqq.*

(*b*) On peut voir le Commentaire de PANZIROLE, ſur la *Notitia Dignitatum Imp. Romani.*

(*c*) Voiez la même *Notit. Dign.* Sect. 4. & 38. *Ed. Phil. Labb.*

(*d*) Voiez JAQUES GODEFROI, ſur le CODE THE'ODOSIEN, Tom. II. pag. 130, *& ſeqq.* & H. DE VALOIS, ſur AMMIEN MARCELLIN, Lib. XIV. Cap. 10. *pag.* 52, 53. *Ed. Lugd. B.*

tearii, qui portoient des Lances, ſe trouvoient (*a*) en divers Corps. Nôtre Auteur croit, que ceux dont *Mémorius* étoit *Préfet*, ſont ceux qu'on appelloit (*b*) *Lancearii Honoriani Gallicani*, qui étoient ſous le Commandement du Général de la Cavalerie des *Gaules* (*Magiſter Equitum Galliarum*); & que les deux derniers mots, *Honor. Gallic.* rempliſſoient le vuide, où l'Inſcription eſt effacée; comme on l'a indiqué par des points. Suit un autre Emploi plus relevé, que *Mémorius* n'exerça qu'un an, *Comes ripæ*, ou *ripæ*: titre, que Mr. *Maffei* ne ſe ſouvient point d'avoir vû ailleurs. Je trouve néanmoins quelque choſe de ſemblable, dans la *Notice* des dignitez de l'Empire: (*c*) *Comes riparum & alvei Tiberis* &c. Un Marbre (ajoûte nôtre Auteur) porte ſeulement (*d*) *Præfectus ripæ Danubii*: & entre les Légions, il y en a qui ſont (*e*) appellées *Legiones Riparienſes*, parce qu'elles avoient le ſoin de garder les Rivages, *Præfectura ripæ*, mais dans des païs fort éloignez. On lit auſſi, entre les Provinces, (*f*) *Provincia Gallia Ripenſis*: & dans cette Province, on trouve un (*g*) *Præfectus claſſis fluminis Rhodani*. Ainſi nôtre Auteur ne doute point, que *Mémorius* n'eût commandé la Légion, qui gardoit les bords du (*h*) *Rhône*, ſur lequel on ſait qu'*Ar-*

(*a*) *Notit. Dignit. Imper.* Sect. 4. 5. 7. 8. &c.
(*b*) *Ibid.* Sect. 38. *pag.* 68. (*c*) *Ibid.* Sect. 37. *pag.* 63.
(*d*) Ex *Onuſr. Panvin.* apud GRUTER. pag. 490. *num.* 2. (*e*) *Notit. Dign. Imp.* Sect. 28, 29.
(*f*) *Ibid.* Sect. 65. *pag.* 121. ou il y a *Riparenſi*, & non pas *Ripenſi*. (*g*) *Ibid.*
(*h*) Auſſi la *Notice* dit-elle: *Præfectus claſſis fluminis Rhodani Vienna ſive* ARELATI.

qu'*Arles* eſt ſitué. Pour ce qui eſt de la derniére Charge, *Comes Mauretaniæ* (*a*) *Tingitanæ*, elle eſt très-connuë d'ailleurs. L'Hiſtoire, au reſte, fait mention d'un autre *Mémorius*, (*b*) qui fut Gouverneur de *Cilicie* (*Ciliciæ Præfectus*) ſous l'Empereur *Julien*.

De cette ſeule correction & explication, on peut juger, combien Mr. *Maffei* répandra de jour ſur une infinité d'Inſcriptions, purgées de tant de fautes & d'omiſſions qui ſe trouvent dans les Recueils des plus doctes Antiquaires. Mais ce n'eſt pas là ſeule Inſcription Chrétienne, qu'il nous communique ou tout nouvellement, ou plus correcte. Une (*c*) de ſes Lettres, toute entiere, en contient bon nombre de nouvelles, dont la plûpart ſont du ſixiéme Siécle. Dans une (*d*) autre, on voit des Remarques critiques ſur divers Paſſages de ST. JE'ROME, mais qui ne ſont pas de nôtre Auteur. Elles lui ont été communiquées par Mr. DOMINIQUE VALLARSI, Prêtre de *Vérone*, qui travaille à une nouvelle Edition de ce Pére; dont les Libraires même de *Paris* ont fait imprimer le Plan à la fin de ces Lettres.

Mr. *Maffei*, dans ſon *Traité des Amphithéatres*, avoit témoigné (*e*) douter que celui de *Nîmes*,

(*a*) Entre les *Comites rei militaris*, la *Notice* met *Comes Tingitaniæ*. Sect. 34. pag. 58.

(*b*) LIBANIUS (Lib. IV. *Epiſt.* 275.) JULIANUS, (Orat. VII. pag. 223. B. *Ed. Spanhem.*) AMM. MARCELLIN. (Lib. XXIII. Cap. 2. *pag.* 383. *Ed. Valeſ. Gronov.* (*c*) Epiſt. XX. (*d*) Epiſt. XXI.

(*e*) Voiez la BIBLIOTHE'QUE ITALIQUE, Tom. V.

mes, dont on a tant parlé, en fût un véritablement. Les descriptions imparfaites, qu'il en avoit lûës dans les Livres, l'avoient jetté dans cette pensée. Mais il n'eut pas plûtôt vû sur les lieux mêmes les restes de ce superbe édifice, que tous ses doutes se dissipérent. Cela l'a engagé à se retracter publiquement, dans une longue (*a*) Lettre Italienne, qu'il nous donne comme un Supplément de l'autre Ouvrage, écrit en la même Langue. Cette Lettre est écrite à Mr. POLE'NI, aussi profond Mathématicien (*b*) que grand Litérateur. Il n'y avoit personne à qui il convînt mieux d'adresser la description très-exacte, que nôtre Auteur publie de l'*Amphithéatre* de *Nîmes*, & en même tems de ceux d'*Arles* & de *Frejus*. Il a fait graver aussi les Figures de ces trois *Amphithéatres*, pour mettre les Lecteurs en état de juger par leurs yeux de la justesse de ses observations.

Suit, dans une autre (*c*) Lettre Italienne, la description des restes du *Théatre* d'ORANGE, faite de la même maniére & avec la même exactitude. JOSEPH DE LA PISE, dans son Histoire de cette Ville, où il décrit ce beau monument de l'Antiquité, l'avoit fait très-imparfaitement & très-confusément; confondant, comme c'est

V. pag. 41, 42. où le Journaliste, qui avoit sans doute été à *Nîmes*, témoigna sa surprise de ce doute.

(*a*) *Epist.* XXIII.

(*b*) Il ne faut, pour en être convaincu, qu'avoir vû la belle Edition qu'il publia à *Padoüe*, en 1722. du Livre de FRONTIN. *De Aquæductibus* &c. avec ses Commentaires. (*c*) *Epist.* XXIV.

c'eſt l'ordinaire, l'*Amphithéatre*, le *Théatre*, & le *Cirque*. On ne pourra plus déſormais s'y tromper, & on aura une idée auſſi juſte qu'il eſt poſſible de l'Ouvrage le plus entier en ce genre, que nôtre Marquis aît jamais vû.

MADAME la Marquiſe de CAUMONT, Dame Illuſtre, qui *aime les Belles Lettres, & eſt particuliérement touchée de la beauté & de la magnificence des Edifices Romains, & des Ouvrages des Anciens*, avoit prié nôtre Marquis de lui communiquer un Mémoire des Antiquitez les plus conſidérables qu'il auroit vuës en *France*. Il lui écrit là-deſſus (*a*) une Lettre en François, où il lui rend compte de tout, à la reſerve des *Théatres* & des *Amphithéatres*, ſur quoi elle pouvoit conſulter les deux Lettres Italiennes, dont il lui envoioit en même tems copie. En finiſſant cette Lettre, il témoigne ſouhaitter, que ces Antiquitez, & toutes celles qui ſe trouvent dans les Provinces de *France*, qu'il n'avoit point viſitées, ſoient raſſemblées *en un beau volume, & avec la même préciſion, & la même intelligence, que le brave* DESGODETZ *a fait voir, en publiant celles d'*Italie. Il nous apprend même, que Mr. SEGUIER de *Nîmes*, qu'il juge avoir toutes les qualitez réquiſes pour une telle entrepriſe, penſe tout de bon à s'en charger.

LA derniére Lettre, écrite auſſi en François, eſt, comme je l'ai déja dit, de Mr. le Préſident BOUHIER. On y trouvera la même érudition, le même goût de critique fine & judicieuſe,

(*a*) *Epiſt.* XXV.

le, dont cet Illuſtre Savant a donné de bonnes preuves dans le peu d'Ouvrages qui ont paru de lui, ſur des matiéres d'Antiquité & de Belles Lettres. Il propoſe ici ſes conjectures, ſur une des plus anciennes Inſcriptions de la *Gréce*, mais en même tems des plus corrompuës. Elle nous a été conſervée par l'Auteur du petit Recueil (*a*) d'*Hiſtoires Merveilleuſes*, qui eſt communément attribué à ARISTOTE, parmi les Oeuvres duquel il paroît auſſi dans nos Editions. Voici ce qu'il dit de la découverte de ce beau monument, ſelon que Mr. (*b*) *Bouhier* l'exprime. „ Au „ païs des *Enianes*, & aux environs de la Ville „ d'*Hypate*, on trouva autrefois une Colonne „ ſur laquelle étoit gravée une Inſcription; mais „ en caractéres ſi extraordinaires, qu'ils ne pû„ rent être déchiffrez par les gens du païs. Cu„ rieux de ſavoir ce qu'elle contenoit, ils réſo„ lurent d'envoier la Colonne même à *Athénes*, „ pour conſulter ſur cela les Savans de cette Vil„ le. Ceux qu'ils chargérent de cette commiſ„ ſion, paſſant par la *Béotie*, apprirent qu'ils „ trouveroient à *Thébes*, dans le Temple d'*A„ pollon Iſménien*, non ſeulement des Inſcriptions „ en caractéres ſemblables, mais encore des per„ ſonnes qui pourroient les leur expliquer. S'y „ étant donc transportez avec leur Colonne, & „ en aiant confronté l'écriture avec celles des „ Inſcriptions du Temple, dont l'intelligence „ s'étoit conſervée à la faveur de la Tradition, „ ils

(*a*) Περὶ θαυμασίων ἀκουσμάτων, pag. 1164, 1165. Tom. I. Opp. Ariſt. *Ed. Paris.* 1629. (*b*) Pag. 161, 162.

» ils reconnurent que ſur leur Marbre étoient
» gravez les Vers, dont il s'agit, & dont ARISTOTE parle, pour appuier le ſentiment
» de quelques Hiſtoriens, rapporté par (a) ARRIEN, ſavoir, que l'expédition d'*Hercule* contre *Géryon* ne s'étoit point faite ailleurs, qu'aux
» environs de l'*Epire* où régnoit ce dernier. Il
» confirme cette preuve par deux circonſtances: la première, que le lieu où la Colonne
» avoit été trouvée s'appelloit Ἐρυθος (*Erythos*)
» La ſeconde, que la prétenduë Ile d'*Erythie*,
» où les autres Hiſtoriens plaçoient la défaite de
» *Géryon*, & l'enlévement de ſes Troupeaux,
» n'étoit connuë ni en *Ibérie*, ni en *Libye*. Ce
» qui devoit faire juger, que tout ce qu'on en
» diſoit étoit une pure fable.

Aucun Commentateur (b) n'a expliqué les vers de l'Inſcription, tant ils ſont défigurez. Il n'y a que deux Savans, qui l'aient eſſaié par occaſion. L'un eſt le fameux SAUMAISE, dont LAC VOSSIUS, qui l'avoit conſulté là-deſſus, inſéra les conjectures dans ſes Notes (c) ſur le Géographe SCYLAX. Ce Savant croioit, que les ſix Vers de

(a) *De Expedit. Alexandr.* Lib. II. Cap. 16. pag. 89. *Ed. Gronov.*

(b) *L'Interprète Latin moderne* (ajoûte Mr. BOUHIER) *n'a point entrepris de les expliquer.* Mais je vois une traduction, en vers, de ces mêmes vers, dans la Verſion Latine qui eſt à côté du Texte, de l'Edition de *Paris*. Et je ne ſai s'il y a d'autre Verſion que celle-là, dont on ne connoit point l'Auteur. Le docte & laborieux Mr. FABRICIUS n'en indique au moins aucune autre, dans ſa *Bibliothéque Greque*, Tom. II. pag. 137, 138.

(c) Pag. 171, 18. *Annot.* de l'Edition inſérée au I. Tome des *Geographi Minores* de feu Mr. HUDSON.

de la Colonne formoient deux différentes Inſcriptions. Dans cette ſuppoſition, il les corrigea & les traduiſit comme il le jugeoit à propos. *Voſſius* adopta d'abord les conjectures de *Saumaiſe*, qui étoit alors ſon Oracle. Mais il s'en repentit depuis, & comme il étoit devenu (*a*) ennemi de *Saumaiſe*, il ſe fit un plaiſir de le réfuter là-deſſus dans ſes Notes (*b*) ſur POMPONIUS MELA. Mais, au jugement de Mr. *Bouhier*, il ſe trompa encore *plus lourdement* que *Saumaiſe*. C'eſt ce que nôtre Préſident fait voir en détail, avant que de propoſer ſa nouvelle explication.

Il la fonde ſur certains faits, qu'il prouve, en partie par l'uſage qu'a fait *Ariſtote* de l'Inſcription, en partie par les anciens Mythologiſtes. Et voici à quoi le tout ſe réduit. Ce fut auprès d'*Hypate*, & du lieu où l'on trouva la Colonne, qu'*Hercule* vainquit *Géryon*, le tua auſſi bien qu'*Eurytion*; & s'empara des fameux Troupeaux dont il eſt queſtion. C'eſt ce que ſuppoſe la choſe même, qu'*Ariſtote* veut prouver. *Hercule*, après ſa victoire, étoit encore dans la même contrée, lors que *Junon*, irritée de ce ſuccès, (*c*) réſolut de lui en faire perdre le fruit, en diſſipant ces troupeaux par un artifice. L'artifice conſiſta en ce que la Déeſſe mit ces bêtes en chaleur: car c'eſt ce que ſignifie l'expreſſion d'APOLLODORE,

(*a*) Et grand ennemi; comme il paroît par quantité de ſes Lettres, publiées dans la *Syloge Epiſtolarum* de Mr. BURMAN.

(*b*) *Lib.* III. *Cap.* 6. pag. 547, 548. de la dernière Edition de Mr. ABRAHAM GRONOVIUS.

(*c*) *Apollodore*, Bibliothec. *Lib.* II. *Cap.* 5. num. 10. *Ed. Gal.*

DORÉ, (a) τοῖς βουσὶ ὄιστρον ἐνέβαλεν, comme on le prouve par de bonnes (b) autoritez. Le Héros, au déſeſpoir de cet accident, qui dérangeoit ſes projets, & ne ſachant comment y remédier, commença par recourir à la Déeſſe *Vénus*, à qui peut-être il imputoit ce malheur, pour l'engager à temperer dans ces animaux une ardeur, qui obéït à ſes ordres. Aiant donc trouvé, dans la Campagne d'*Erythos*, un Hêtre reſpectable par ſon antiquité, il choiſit ce lieu pour y dreſſer un Autel à la Déeſſe, & y faire un Sacrifice qui pût l'appaiſer. Quand il eût quitté cette Campagne, pour courir après ſes Troupeaux égarez, *Erythé*, ou *Erythie*, Fille de *Géryon*, & Mére (c) d'*Eurytion*, aiant appris la mort de ſon Fils, fut en ce même endroit lui rendre les derniers devoirs, en lui érigeant un Monument dans le lieu même,

(a) *Ibid.* pag. 116.

(b) HESYCHIUS, voc. Οἶστρος; SUIDAS, in Οἰστρήσας; HE'RODOTE, Lib. II. Cap. 93. OPPIEN, *Halieutic.* Lib. I. *verſ.* 473. De là vient l'épithéte d'Οἰστροφόρος, donnée à *Vénus*, Antholog. *Lib.* VII. num. 40. pag. 952. *Edit. Commelin.* 1604. Les Latins ont quelquefois imité cette façon de parler, comme VIRGILE, in *Ciri*, verſ. 184. A cette occaſion, on corrige un paſſage de CATULLE, *Carm.* 98. verſ. 7. où il y a *deſeſſus in aſtu*, pour *deſiſſus in aſterum*. ISAC VOSSIUS (pag. 325.) n'avoit corrigé que le mot *deſiſſus*.

(c) Et non ſa Femme, comme le poſoit en fait VOSSIUS. On cite là-deſſus le Scholiaſte d'HE'SIODE, in *Theogon.* verſ. 293. (pag. 257. *Ed. Heins.*) qui dit, ſur la foi d'HELLANICUS, qu'*Erythé*, ou *Erythee* (car c'eſt le même nom, ſelon STEPHANUS *De Urbib.*) eut *Eurytion* du Dieu *Mars*. Au reſte ETIENNE *de Byzance* fait *Erythée* Fille de *Géryon*: ἀπὸ Ἐρυθείας τῆς Γηρυόνου &c. Voc. Ἐρύθεια.

même, où elle s'imaginoit que *Vénus* l'avoit vengée des attentats d'*Hercule*. Tel fut le sujet de la Colonne, & de l'Inscription, que Mr. *Bouhier* lit ainsi :

Ἡρακλῆς τεμένισσε Κυθήρῃ πασιφαέσσῃ
Γηρυονίας βῶς ἐξ Ἐρύθυ ἀνάγων,
Τὰς δ' ἰδάμασσε πόθῳ πασιφάεσσα θεά.
Τῇδε δ' ἰμῷ τίνιν τῷ δ' Εὐρυτίωνι δαμέντι
Νυμφογενὴς Ἐρύθη δὴ τό δ' ἴδεσκε πίδον,
Μναμόσυνον φιλίας, φυγῷ ὑπὸ σκιερῇ.

C'est-à-dire, selon le sens de la Traduction que l'Auteur donne en Latin, & à la lettre, & en autant de vers: HERCULE *a consacré ce lieu à* Vénus *qui se fait sentir à tous, lors qu'il chassoit d'*Erythe *les Vaches de* Géryon, *que cette Déesse, qui se fait sentir à tous, domta par l'amour. Au même endroit, moi* Erythe, *Fille de Nymphe, j'ai consacré ce terrain à mon Fils* Eurytion, *après sa mort, comme un monument de ma tendresse.*

Dans le prémier vers, Mr. le Président *Bouhier* a suivi *Saumaise*, qui lisoit τεμένιζε, au lieu de τεμένσι, que portent les meilleures Editions, & dont d'autres ont fait τεμένει τι. Mais il a changé là φερσιφαέσσῃ, que *Saumaise* conservoit, en πασιφαέσσῃ, parce qu'il lui paroît évident, qu'il est ici question de la même Déesse, dont il est parlé au troisiéme vers; outre que Φερσιφάασσα est le nom de *Proserpine*, qui ne sauroit convenir ici, joint à *Vénus*, Κυθήρῃ. L'épithéte de πασιφάεσσα signifie la même chose, que

celui de (a) Παλίμηρος, ou (b) Πολύμηρος, que les Anciens donnent aussi à *Vénus*.

Au second vers, il y a dans les Mss.

Τηδοσυνίης ἀγέλην ἐλάων, ἠδ' Εὐθύσιον ἄγυιαν.

Γηδοσυνίης est ce que nôtre Auteur a trouvé de plus approchant du mot Τηδωνίης, ou Τηδωνίδος. On trouve dans SUIDAS: Γηδούσια δένδρα, Γηδούσιος τόπος, & même Γηδούνιος βῶς. Car c'est ainsi, dit nôtre Auteur, qu'il faut lire, au lieu de Γηδόνιος, dans ce Grammairien, qui pourroit bien avoir tiré cette expression de l'Inscription dont il s'agit. Ἀγέλην est, selon lui, une interprétation marginale de βῶς: comme ἐλάων d'ἄγων, ou ἀνάγων. Le changement d'ἠδ' Εὐθύσιον en ἐς Ἐρυθὺς, est nécessaire, parce que, selon *Strabon*, l'Inscription doit prouver, que ce lieu s'appelloit Ἐρυθὺς, & non Εὐθύσιον. Voici ses paroles: Τὸν δὲ Ἀπόλλωνα ἐπιχώριον μὲν ὁ τόπος ἐποίησε, Ἐρυθὺς καλούμενος, ᾗ ὅτι ἐκεῖθεν τὸν (ou plûtôt τὸν) βῶν, ᾗ ἐκ Ἐρυθίας, ἤγαγον. Dans le reste de l'Inscription, Mr. *Boubier* conserve la maniére de lire des Manuscrits & des Editions, plus que n'ont fait *Saumaise* & *Voſſius*; & ſes corrections ſont plus légéres.

Il rend raiſon enſuite de la diſpoſition des vers, où l'on voit deux *Pentamétres* à la ſuite d'un *Hexamétre*. Les Savans ont déja (c) rapporté des exem-

(a) Suivant les exemples ramaſſez par Mr. le Baron de SPANHEIM, dans ſes Notes Françoiſes ſur les Œuvres de l'Empereur JULIEN, *Prem.* pag. 37. *Rem.* 212. *Ed. d'Amſt.* (b) Dans ST. EPIPHANE, *Ancorat.* §. 105. (c) HENRI ETIENNE, Diatrib. I. in *Horat.* VOSSIUS le Pére, *Inſtit. Poët.* Lib. III.

exemples de ſemblables irrégularitez, tirez des anciens Auteurs; auxquels nôtre Auteur en joint quelques (*a*) autres: mais il indique ſur tout quantité (*b*) d'Inſcriptions en vers ſemblables. Il finit par des remarques curieuſes ſur les caractéres de l'Inſcription, qu'il croit être le même, que celui des trois rapportées (*c*) par HE'RODOTE en caractéres ordinaires, mais que cet Hiſtorien dit avoir été écrites en *Lettres Cadméennes*. C'eſt-à-dire, que, comme Mr. *Boubier* l'a fait voir dans ſa Diſſertation (*d*) *De priscis* Græcorum *&* Latinorum *Literis*, on n'y voioit aucune des cinq Lettres Υ. Φ. Χ. Ψ. Ω. qui furent depuis ajoûtées à l'Alphabet Grec, mais les Lignes en étoient écrites à rebours, comme dans l'écriture *Phénicienne*. Il y a même apparence, ajoûte-t-on, qu'au tems de cette Inſcription, on n'avoit pas encore mis en uſage la maniére d'écrire βυστροφηδὸν, c'eſt-à-dire, partie de

(*a*) PLUTARQUE, in *Ariſtide*, pag. 330. F. *Ed. Paris.* HEPHAESTION, *De Metris*, pag. 64. *Edit. Paris.* PE'TRONE, Cap. 34.

(*b*) GRUTER. *Inſcript.* pag. 655. *num.* 2. 681. *num.* 4. &c. REINESIUS, pag. 83. & 683. SPON, *Miſc. Erud. Antiq.* pag. 318, & 370. GRONOVIUS, *Hemer. Oſſon.* pag. 445. FABRETTI, pag. 144. *num.* 19. (où nôtre Auteur corrige le ſecond vers) Pour les Inſcriptions Latines, il renvoie auſſi à GRUTER, pag. 339. *num.* 4. & 664. *num.* 6. & 775. *num.* 3. 939 *num.* 1. &c. FABRETTI, pag. 189. *num.* 437. & pag. 274. *num.* 169. Dans cette derniére, au lieu de *Conjugi ſue grato præſtitit ecce fides*, où les deux prémiers mots ne font aucun ſens, on lit: *Conjugii ea*, pour *hæc*.

(*c*) Lib. V. Cap. 58, 59.

(*d*) Jointe à la *Palæographia Græca* du P. de MONTFAUCON, §. 51, & ſeqq.

de droite à gauche, & partie de gauche à droite. D'ailleurs les Lettres Gréques avoient encore alors à peu près la même figure, que les *Samaritaines*: & dans cette ſuppoſition, nôtre Auteur nous donne ici la prémiére (*a*) des Inſcriptions Thébaines rapportées par *Hérodote*, de la maniére qu'il conçoit qu'elle ſe liſoit ſur l'Original; afin qu'on voie par cet échantillon comment étoient écrits les ſix vers de l'Inſcription qu'il vient d'expliquer. Et cela ſuppoſé, il ne faut pas être ſurpris, ſi les Habitans d'*Hypate* n'y comprirent rien. Mais il en étoit autrement des Prêtres de *Thébes*, qui aiant toûjours eu devant les yeux les trois Monumens dont parle *Hérodote*, & aiant appris de leurs devanciers, comment ils devoient être lûs & expliquez, n'eurent pas de peine à en faire autant de la Colonne, dont *Ariſtote* nous a heureuſement conſervé la mémoire.

COMME on en étoit à la fin de l'impreſſion de la derniére de ces Lettres, un Savant de l'Académie Roiale des Sciences, Mr. de CONDAMINE, communiqua à nôtre Marquis quantité d'Inſcriptions qu'il avoit copiées ſur les lieux, en voiageant par l'*Aſie* & par l'*Afrique*. Il en choiſit dix des Latines, pour les laiſſer publier ici ſans aucune réflexion; ſe reſervant à donner une autre fois toutes les *Gréques*, & de plus cent quarante Inſcriptions, en la même Langue, qu'il venoit de recevoir de Mr. *P. Panel*, qui demeure à *Marſeille*. Les Amateurs de l'Antiquité doivent

(*a*) Laquelle eſt du tems d'*Amphitryon*, Pére d'*Hercule*.

vent se réjouïr de voir les nouveaux progrès de la connoissance des Inscriptions.

ARTICLE V.

LOCUPLETISSIMI RERUM NATURALIUM THESAURI Accurata Descriptio, & Iconibus artificiosissimis Expressio, per universam Physices Historiam. Opus, cui in hoc Rerum genere nullum par extitit. Ex toto Terrarum orbe, collegit, digessit, descripsit, & depingendum curavit ALBERTUS SEBA, Etzela Oostfrisius, Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Naturæ Curiosorum Collega, Xenocrates dictus, Societatis Regiæ Anglicanæ & Instituti Bononiensis, Sodalis.

C'est-à-dire:

Description exacte des Curiositez Naturelles du riche Cabinet d'ALBERT SEBA *&c. Avec de magnifiques Figures en taille douce.* Tome Premier. à Amsterdam, chez *J. Wetstein* & *Guil. Smith*, de même que chez les *Janssons à Waesberge*. Planches CXI. Pagg. 178, sans compter les Préfaces, & la Table des Matieres.

L'Etude de la Nature est sans doute ce qu'il y a de plus propre à attacher l'esprit par le

plaisir, & à le remplir de lumieres & d'instructions. C'est là un Livre inépuisable, auquel on ne sauroit donner trop de tems, puisqu'il est l'objet de toutes les Sciences, & que la connoissance des choses qu'il renferme, n'est bornée ni à aucun païs, ni à aucune langue, ni à aucune personne, comme tout le monde le sait. Parmi les Anciens, Aristote, Théophraste, & Pline, ont tant étudié ce grand Livre, qu'ils sont parvenus au terme de transmettre à la posterité la plus reculée des Corps généraux d'Histoire Naturelle dont on ne peut assez leur tenir compte. Nous avons ensuite vu parmi les Modernes. Gesner & Aldrovandi, marcher courageusement sur les traces de leurs Maîtres, & s'aquerir l'un & l'autre par des travaux immenses en ce genre, la plus juste & la plus grande réputation.

Il faut cependant reconnoître que nôtre siecle peut se glorifier sur tous les précedens de jouïr de nouveaux secours qui lui sont particuliers pour mieux courir dans cette carriere, & d'avoir produit d'excellens Esprits qui n'ont épargné ni veilles, ni depenses, ni peines pour l'avancement de l'Histoire Naturelle, ainsi que le remarque Mr. Seba dans la Préface de son Ouvrage. L'Invention seule des Microscopes a découvert cent choses que les Anciens n'ont jamais soupçonnées. L'Anatomie, d'autrefois, du moins celle du Corps humain, étoit assez grossiere. Mais quelle n'est point celle qu'on cultive aujourd'hui? Combien n'est-elle pas plus délicate? Combien plus riche? Elle s'étend jusques sur les Moules, les Perouches, les Chenilles, les Mouches, les

Raci-

Racines des Plantes, les Fruits, les Fleurs, les Feuilles &c, dont elle sait développer artistement la structure.

Un autre avantage de notre siecle sur ceux qui l'ont précedé, c'est qu'on y requiert d'aller à pas lents dans ses recherches, de ne se point confier aux yeux d'autrui, mais de croire uniquement ses propres yeux, & de ne donner pour sûr que ce qu'on a touché & manié souvent de ses propres mains, de peur d'erreur & de surprise. Car combien de faits l'Antiquité trop crédule n'a-t-elle pas cru & divulgué pour véritables, qui n'étant fondés que sur la foi & le témoignage de quelques personnes, ont été renvoyés ensuite au païs des fables & des chimeres?

Il ne peut pourtant jamais arriver qu'un seul Moderne, quelques talens qu'on lui suppose, soit capable, non pas d'épuiser, mais de connoître avec quelque exactitude le Trésor des Curiosités Naturelles. Les ouvrages de la Nature sont immenses, ses productions sans nombre, ses diverses manieres d'operer impénétrables. Jettez les yeux sur leur varieté, y trouvez-vous une fin? Qui sera capable de les ranger en ordre sous leurs genres, leurs especes, & leurs differences, pour ne rien dire de leur nature, & de leurs qualités absolues ou rélatives? Qui dénombra la petitesse incroyable, & la multitude infinie des Insectes répandus par tout sur la surface de la terre?

C'est par ces considerations que de grands Naturalistes ont cru mieux faire de tourner tous leurs travaux sur des points particuliers des Oeuvres du Créateur, & d'examiner la nature par

petites parcelles. Ainſi Rondelet, Salviænus, & Willoughbi, par exemple, nous ont communiqué leurs recherches ſur l'Hiſtoire des Poiſſons; Turner, Bellon, ſur celle des Oiſeaux; Swammerdam, Redi, Wotton, Mouffet, Albins ſur les Inſectes; Agricola, Cæſius, Mercati ſur les Metaux & les Mineraux; Boot, De Laet, ſur les Pierres précieuſes; Liſter ſur les Coquillages; ſans parler des Memoires de divers Membres de l'Academie des Sciences & de la Societé Royale. Guillaume Derham s'eſt attaché à obſerver expreſſément combien la Nature eſt attentive, combien elle eſt ſoigneuſe de la propagation de toutes ſortes de Plantes. Mr. Ray, & pluſieurs autres perſonnes illuſtres, connues de tous les amateurs de la Botanique, & diſtinguées par leurs lumieres, ont auſſi traité fort au long ce ſujet. Avouons néanmoins que tous les Naturaliſtes tant anciens que modernes, malgré leurs ſoins, leur vigilance, leur méthode bornée à des objets particuliers, laiſſent ſans comparaiſon un beaucoup plus grand nombre de choſes à découvrir, que de celles qu'ils nous ont fait connoître. On trouvera donc toujours à glaner dans un ſi vaſte champ; il ſuffira de vouloir ſe donner quelque peine, en faiſant uſage des ſecours que fourniſſent nos dévanciers.

Ces ſecours en général, ſont d'abord, au jugement de Mr. Seba (a), les Ecrits des Anciens, Ecrits qui quoique fautifs, & fort imparfaits, ne laiſſent pas de nous éclairer, & de nous être utiles

(a) Preface de l'Auteur.

les à beaucoup d'égards. En ſecond lieu, les découvertes tant de pluſieurs Particuliers, que des Membres des diverſes Academies de l'Europe. En troiſieme lieu, les nouveaux Itineraires des Phyſiciens & des Mathématiciens, qui en voyageant à leurs dépens, ou par la liberalité des Princes, ont pris à tâche de marquer avec un grand ſoin, toutes les raretés qu'ils ont eu occaſion de voir çà & là. En quatrieme lieu, les commerces litteraires avec les Savans, non ſeulement de l'Europe mais des autres Parties du Monde. En cinquieme lieu, les illuſtres Societés fondées pour l'avancement des Arts & des Sciences. En ſixieme lieu, les Ouvrages ſi travaillés de pluſieurs Membres de ces Societés. En ſeptieme lieu, les magnifiques Cabinets de Raretés en tout genre, concernant l'Hiſtoire Naturelle, qu'on s'attache de faire depuis quelque tems, en quoi notre Auteur croit que la Hollande l'emporte ſur tous les autres Païs.

Il eſt du moins très-ſûr qu'on y trouve une abondance étonnante de Curioſités merveilleuſes; des aſſemblages ſuperbes de Fleurs, de Plantes, de Coquillages, de Poiſſons, d'Oiſeaux, d'Inſectes, de Serpens, & autres Animaux les plus rares. A cet égard les Hollandois ne le cedent à aucun Peuple du Monde. Il ſe rencontre chez eux des Curieux remplis d'ardeur pour recueillir tout ce qui concerne l'Hiſtoire Naturelle; En cela, leur floriſſante Navigation, leurs vaſtes établiſſemens dans les Grandes & dans les Petites Indes, ſecondent puiſſamment leurs deſirs. Mr. Seba placé ſi commodement, pour ſa-

tisfaire ſa paſſion dominante, a eu le bonheur de ſe former un des plus riches Tréſors qu'il y ait d'Hiſtoire Naturelle, pour lequel il a donné ſes ſoins les plus empreſſés pendant le cours d'une vie qui eſt déja parvenue à ſoixante & neuf ans. Il a été aidé dans ce beau deſſein, en partie par des Amis avec qui il entretient depuis un grand nombre d'années un commerce literaire, dans les Indes Orientales & Occidentales; en partie par des achats dans les ventes qui ſe ſont préſentées de Cabinets de Curieux; en partie par des liaiſons qu'il a contractées avec des Chirurgiens, des Navigateurs experts, & autres perſonnes qui ont coutume de partir pour les païs les plus éloignés, ou les plus fertiles en productions rares; de ſorte que les uns par recompenſe, les autres par liberalité, ne lui ont pas procuré un petit nombre de Curioſités peu communes, qu'il n'eût jamais poſſedé ſans ces moyens.

C'eſt donc la Deſcription & la Repréſentation de toutes ces diverſes Curioſités qu'on offre préſentement au Public dans cet Ouvrage. On n'y verra que les Raretés que l'Auteur poſſede en propre, à l'exception d'un très-petit nombre empruntées d'ailleurs, & dont on parle toujours de telle maniere qu'on indique en même tems les Cabinets d'où on les a priſes. Tout le reſte comme les Serpens, les Viperes, les Dragons, les Lézards, les Vegetaux, &c, ſont uniquement du Cabinet de l'Auteur. On en a fait graver ſuperbement toutes les Figures en cuivre par les premiers Maitres, qui les ont tirés d'après nature ſur les Originaux.

Pour

Pour ce qui eſt des Deſcriptions, Mr. Seba nous aſſure qu'il a eu un ſoin ſcrupuleux de n'y rien marquer en les donnant, que ce que l'expérience journallere, & un examen attentif lui ont appris. Il n'a pas cru devoir tranſcrire les paſſages des Auteurs qui l'ont précedé, ſe contentant de communiquer de bonne foi, & dans un ſtile laconique, ce qu'il a vu par lui même, ou ce qu'il a jugé lui avoir été fidellement raporté. Il ne s'eſt pas attaché ſeulement à cette Claſſe de l'Hiſtoire Naturelle qui comprend les Animaux; il a fait auſſi mention des Vegetaux, & des Foſſiles rares qu'il poſſede, ou ſecs, ou conſervés dans des Eſprits. Enfin, bien loin de compoſer ſon Ouvrage à l'aveugle, ſur des rélations de Voyageurs qui n'ont que trop coutume d'exagérer les Curioſités étrangeres qu'ils ont vu, & de les dépeindre entierement differentes de ce qu'elles ſont réellement, trompés de bonne foi par leur ignorance, ou ſe faiſant un plaiſir de tromper les autres, l'Auteur proteſte n'avoir rien couché ſur le papier, qu'inſtruit auparavant par l'experience, ou par le témoignage d'habiles gens qui ont demeuré eux-mêmes ſur les lieux, qui ont vu, & qui ont eu la précaution de prendre toutes les informations poſſibles.

Le Premier Tome de ſon Ouvrage, contient l'Anatomie de diverſes Plantes, Feuilles, Fruits &c: Pluſieurs Eſpeces d'Animaux rares, étrangers, à deux pieds, à quatre pieds, à pluſieurs pieds, comme ſont les Araignées, les Millepieds, les Scorpions &c: Des Oiſeaux rares avec leurs nids: Des Rats, des Loirs, des Chiens, des Chats,

Chats, des Ecureuils volans: Des Grenouilles ſingulieres des autres Païs, des Crapauds, des Pipas, Animaux dont les Petits ſortent du dos: La métamorphoſe des Grenouilles en Poiſſons, & des Poiſſons en Grenouilles: Des Cameleons: Les Eſpeces les plus extraordinaires de Lézards: Des Dragons, des Viperes, des Serpens, des Tortues, tant de celles qui ſont encore adhérentes à leurs œufs, que de celles qui en ſont ſorties: Des Crocodiles renfermés dans leurs œufs, ou éclos, &c. L'Auteur ſe flatte que cette premiere Partie, de même que les trois autres qui doivent ſuivre, & qui ſont déja prêtes pour l'impreſſion, ſeront favorablement reçues des Connoiſſeurs auxquels il en abandonne le jugement. En effet c'eſt à eux ſeuls à qui l'on doit s'en rapporter. Pour nous, il nous ſuffira de donner des Exemples de la maniere dont les Deſcriptions de Mr. Seba ſont maniées, & pour bien faire, nous tirerons ces Exemples des Plantes, des Quadrupedes, des Oiſeaux, & des Reptiles qui ſont ici décrits, & qui compoſent les diverſes branches de l'Hiſtoire Naturelle.

Commençons en fait de Botanique, par la Deſcription de l'Arbre Zagöe d'Amboine, il vaut bien cet honneur. Cet Arbre qui ne croît les premieres années, qu'à la hauteur d'un Arbriſſeau, éleve inſenſiblement un tronc, de la hauteur de quinze à vingt pieds ſuivant ce qu'en dit Franc. Valentyn dans ſon Livre des *Raretés d'Amboine*, (*a*) où il repréſente cet Arbre dans ſa plus petite

(*a*) Pag. 176.

petite forme. Mr. Seba qui n'a pas cru ſe devoir confier entierement à cet Auteur, & voulant d'ailleurs avoir par lui-même une juſte idée de cette Plante, écrivit à Batavia, à un de ſes Amis, qui lui envoya, il y a deux ans, un Rameau ſec de cet Arbre, mais coupé dans le tems qu'il pouſſoit. C'eſt ce Rameau qu'il a fait graver à la Planche XXV. La Racine du Zagoe pouſſe d'abord plus ou moins de rejettons, leſquels avec le tems donnent diverſes tiges qui s'élevent en haut. Ses feuilles longues de trois pieds, & au delà, ſont accompagnées d'autres feuilles plus petites & plus tendres: elles ſont attachées ſans queuë alternativement à une tige fort dure & ligneuſe, ronde par derriere, aſſez ſemblable à une plume de Cigne ou de Canard. Les feuilles adhérentes à la cime de la tige, ſont les plus courtes; celles du milieu ſont les plus longues, & ſe terminent inſenſiblement en pointe, en devenant auſſi plus menues. Toutes les petites feuilles des côtés ſont dentelées dans leur contour de pointes piquantes. Du ſommet du tronc, ſortent du milieu des feuilles des Calyces d'un pourpre-clair, ramaſſés en grape, auxquels ſuccede un fruit approchant de celui du Pin, & adhérant comme une Poire à une longue queuë. Lorſque les grandes feuilles du bas du tronc, ſêchent & tombent, on voit pouſſer continuellement des ſommités de l'Arbre d'autres feuilles d'un gris-tanné, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à ſon point d'accroiſſement. Le tronc du milieu eſt au moins large de deux pieds, au lieu que les autres rameaux n'ont que la moitié de cette largeur.

geur. Ces rameaux-ci ſont creux en dedans, ainſi qu'une gaine, & s'amenuiſent inſenſiblement juſques au bout.

François Valentyn raporte que la partie la plus groſſe du tronc nommée *Gaevoerong* par les natifs du lieu, étant ſciée, leur ſert, parce qu'elle eſt creuſe, de tonneau ou de cuve, pour y tenir de l'eau ou autres liquides: c'eſt encore aux mêmes uſages qu'ils employent les autres rameaux, dont la couleur eſt jaune extérieurement, & auxquels ils donnent le nom de *Gabba Gabba*. Les plus grandes feuilles ſont employées par les habitans pour couvrir le toit de leurs maiſons. Le fruit de cet Arbre ne meurit qu'après que la möelle du tronc a été changée en farine ſéche, ce que les Indiens obſervent ſoigneuſement. Dès que cela arrive, ils percent le tronc par deſſous, pour en tirer cette farine, qu'ils nettoyent en la paſſant par un Crible, & en font enſuite du pain, ou des gateaux.

Dans l'Iſle de Borneo, & autres lieux des Indes où croît l'Arbre Zagoë, ils font de cette farine une pâte qu'ils apellent *Papedo*, après quoi ils partagent cette pâte en petites boules de la groſſeur de la graine de Coriandre, plus ou moins. Ils apellent *Sago* ces petites boules, qui étant bien ſechées au ſoleil, & renfermées dans des paniers ou des tonneaux, ſelon qu'on juge à propos, ſe conſervent des années ſans ſe gâter, & ſe transportent de même dans les Païs Etrangers. Mr. Seba ne parle ainſi que ſur ſa propre expérience, pouvant montrer de ces petites boules, conſervées plus de vingt ans, auſſi entieres, & auſſi

bonnes,

bonnes, que celles qu'il a reçues depuis peu d'années. Ces petites boules, ou *Sago*, fournissent aux Indiens une excellente nourriture, qui leur tient lieu de celle que le blé nous procure. Ces Arbres leur donnent une si grande abondance de farine pour leur *Sago*, qu'ils en ont de reste pour en faire commerce avec les autres Nations. C'est d'eux que la Compagnie Angloise des Indes Orientales le tire, & le distribue ensuite dans toute l'Europe. C'est un mets aujourd'hui fort connu, & qui est même en usage aux Tables des Grands Seigneurs: les Cuisiniers s'en servent pour lier les sauces, & leur donner plus de consistence. En effet le *Sago* est fort agglutinant, & paroit aussi transparent étant cuit, qu'une gelée ou un consommé fait avec du pain. D'ailleurs, c'est un fort bon remede pour les personnes foibles, maigres, épuisées, soit qu'on le cuise dans du bouillon, du lait, ou de l'eau simple. On peut y ajouter ce qu'on jugera à propos pour en relever le gout, & le rendre plus agréable. Il convient encore dans les Juleps rafraichissans à la place de Corne de Cerf, ou d'orge mondé, ayant la vertu de rafraichir, & d'adoucir les maux de poitrine & d'estomac, dans lesquels non seulement on l'employe avec succès, mais aussi dans la Phthisie, cuit dans de l'eau de fontaine, dans du lait, ou en forme de bouillie. Le *Sago* cuit avec de l'eau & une troisieme partie de lait, est fort convenable aux petits enfans pour nourriture, au lieu de ces bouillies trop tenaces & de difficile digestion qu'on leur fait d'ordinaire avec de la farine; aliment

ment qui chargeant leurs foibles eſtomacs, y produit une acrimonie acide, détruit leurs forces, & les empêche même de croître, comme l'experience journaliere nous le montre dans les perſonnes du commun, qui donnent à leurs enfans ce genre de nourriture en trop grande quantité, & produiſent par là des effets tout oppoſés à ceux qu'ils ſe promettent.

L'Arbre qui fournit le *Sago*, eſt mis au nombre des Palmiers, ou des *Kalappo*, par les Auteurs de l'*Hortus Malabaricus* qui l'ont repréſenté (*a*) ſous le nom de *Tenga*. Les Palmiers ſont apellés des anciens Ecrivains Latins, *Palmæ Indicæ Coccifera*, dont il y a pluſieurs Eſpeces. Caspar Bauhin en compte au delà de 47. (*b*) Il appelle le Zagoë, l'*Arbre qui donne la Farine*, autrement *Bana à Fruit Zagu* (*c*). Ferdinand Lopez le nomme *Sagu*. La maniere de planter les Palmiers eſt décrite fort exactement par Eng. Kæmpfer (*d*).

Un autre Arbre fort utile aux Indiens, c'eſt celui que les Botaniſtes caractériſent du nom de *Morus papyrifera, ſativa, Japonica*, ou l'Arbre dont les Japonois font leur Papier. La Figure qu'en donne Mr. Seba à la Planche XXVIII. de ſon Ouvrage, a été gravée d'après celle qui fut envoyée à l'Illuſtre Mr. Witſen Bourguemeſtre d'Amſterdam, Homme de gout & très-curieux, à qui l'on communiqua en même tems d'une

(*a*) *Tom. I. Tab. I.*
(*b*) *Dans ſon Ouvrage intitulé* Pinax Theatri Botanici.
(*c*) *Ibid. pag.* 508.
(*d*) Dans ſes *Amœnit. Exotic. Faſcic. IV.*

d'une maniere abregée la méthode qu'on ſuit d'ordinaire au Japon pour faire du Papier de cet Arbre. La voici cette Méthode.

L'on ſcie à fleur de terre l'Arbre qui eſt gros & élevé; enſuite pouſſent de nouveaux rejettons de la groſſeur d'un pouce, leſquels on a coutume de couper au mois de Juin. L'on en aſſemble des faiſceaux à la hauteur de trois pieds, que l'on fait cuire alternativement des deux côtés dans une chaudiere, avec quantité d'eau ſuffiſante, jusques à ce que l'écorce ſe ſépare: l'on fait ſêcher cette écorce, qu'on cuit une ſeconde fois pendant l'espace de vingt-quatre heures avec de l'eau pure, & des cendres de bois; on renouvelle enſuite l'eau, & l'on continue la même opération pendant le même tems, ayant ſoin de mêler ſouvent ce qui eſt dans le Vaiſſeau avec un gros bâton, jusques à ce qu'il en ſoit imprégné par tout. Cette écorce ainſi cuite, & devenue blanche, on la nettoye, on la ſeche, & on la reduit en poudre dans un creux d'Arbre fait en forme d'un mortier de bois: alors l'on recuit de nouveau pendant l'espace de quelques heures cette poudre d'écorce avec de l'eau nette jusques à une certaine conſiſtence; l'on met ce mêlange dans des especes de Vaiſſeaux quarrés, pour le preſſer par le moyen de groſſes pierres, & en exprimer toute l'eau, à peu près comme nous faiſons nos fromages. Par ces décoctions & broyemens reïterés, l'écorce acquiert inſenſiblement cette pureté & cette fineſſe, qui lui ſont néceſſaires pour prendre la figure qu'on lui veut donner. C'eſt auſſi par une maniere peu

differente qu'on procure en Hollande au vieux linge, au chanvre, & au lin, en les lavant & les broyant frequemment, cette blancheur & cette fineſſe qu'ils ont. La méthode des Japonois pour ſêcher leur Papier, approche aſſez de celle des Marchands Papetiers Européens. Ils different davantage les uns des autres par la grandeur des meſures dont ils ſe ſervent pour donner la forme au Papier.

Les queuës des feuilles de l'Arbre dont nous parlons, ſont très-longues, & nouées à l'extrêmité. Les feuilles ſont profondément découpées dans leurs bords, & parſemées de quantité de petites côtes, dont quelques-unes naiſſent des queuës de la feuille. Entre chaque queuë & les branches du tronc, pouſſent continuellement de nouveaux rejettons, qui portent un fruit aſſez ſemblable aux Meures, plein de ſuc, & d'un bon goût. Mr. Seba penſe que nos Païs Européens ne manquent point d'Arbres convenables pour faire du papier, ſi l'on vouloit s'en donner le ſoin, & en faire la depenſe. L'Algue Marine, par exemple, qui eſt compoſée de filamens longs, forts, visqueux, pourroit peut-être ſervir à ce deſſein, de même que les Mattes de Moscovie, en les préparant comme les Japonois font leur Arbre; du moins il en couteroit peu aux Curieux de l'eſſayer. Au reſte on trouvera dans les *Aménités Exotiques* du Dr. Eng. Kæmpfer, & principalement dans ſon *Hiſtoire du Japon* traduite d'abord de l'Allemand en Anglois par M. J. G. Scheuchzer, & rendue enſuite en François, une ample Description avec la Figure de l'Arbre

l'Arbre dont les Japonois font le Papier. Cette description de Kæmpfer paroit assez differente de l'exposition de Mr. Seba, qui est pourtant celle-là même qu'on a envoyé du Japon à Mr. Witsen. De pareilles diversités si communes dans les rélations même des Naturalistes du premier ordre, prouvent suffisamment qu'il n'est permis de croire personne qu'avec toutes les restrictions d'un sage Pyrrhonisme.

Voici un troisieme Arbre très-utile aux Japonois; C'est celui qu'ils nomment dans leur Langue *Cusnoky*, ou c'est l'Arbre du Japon qui donne du Camphre, & porte des Bayes. Le Rameau de cet Arbre, dépeint d'après nature à la Planche XXXIII. de nôtre Ouvrage, a été encore pris du beau Cabinet de Mr. le Bourguemestre Witsen, à qui on l'avoit envoyé du Japon avec sa Description que nous allons transcrire.

Le Cusnoky est un gros & grand Arbre, chargé de belles feuilles vertes, qui étant formées tirent insensiblement sur un beau jaune. Elles ont une odeur considérable de Camphre, & principalement le fruit. Ce fruit est attaché un à un, ou deux à deux, à une longue queuë. Sa couleur est d'un verd-clair; Il est rond, court, à peu près de la figure d'un gland de nos Païs, entouré d'une coque d'un verd-foncé. Cet Arbre croît en abondance dans les forêts du Japon, qui en produisent quelques-uns d'une grosseur si considérable, que deux personnes auroient peine à les embrasser. Les Japonois font d'une partie des racines de cet Arbre qu'ils savent couper artistement, de petites tables fort jolies. Ils cou-

pent le reſte de la racine, & les rameaux les plus tendres, par petits morceaux, de la groſſeur d'une des articulations du doigt, qu'ils cuiſent pendant quarante-huit heures dans des chaudieres de fer ou de cuivre. Ils couvrent en même tems ces chaudieres de couvercles, en façon d'Alembics, creux, à long col, & qui ſervent à retenir le Camphre qui s'éleve avec la vapeur par le moyen du feu. Quand le tout eſt refroidi, ils ramaſſent ce Camphre, & le conſervent. Les fourneaux dans lesquels on met ces larges chaudieres ſous un grand feu, ſont conſtruits d'une ſorte de pierre dure. Vers le haut du fourneau, il y a une ouverture pour y laiſſer paſſer la fumée, & au bas du fourneau un autre grand trou pour y fourrer le bois qu'on brûle à ce deſſein. Au détail que nous venons de donner, on ne ſe repentira pas de joindre celui que fait à ce ſujet le Dr. Kæmpfer dans ſes *Aménités Exotiques* (*a*). Il ſupplée à quelques particularités qui manquent ici.

L'Arbre de Fer d'Amerique décrit & repréſenté à la Planche XXXVI, porte des feuilles oblongues, rondes, épaiſſes, d'un verd foncé, tiſſues de nerfs & de fibres fortes, ſemblables à des côtes. Ses fleurs rouges-purpurines, ſoutenues ſur de longs pédicules, ont leurs étamines très déliées à pointes jaunes. La couleur des fleurs ne ſe perd que fort tard. Ce Vegetable reſſemble beaucoup à l'*Acajou* de Piſon. Son bois d'un brun-ſombre, eſt compoſé comme de fils

(*a*) *Fasciculo V, pag.* 770.

fils de fer, étroitement ſerrés; auſſi eſt-il partout d'une grande dureté, paroiſſant ne former qu'un même corps homogene. Mais quand on l'a coupé, & qu'on l'a ſêché, il laiſſe aiſément diſtinguer ſes fibres, qui ſont ſolides, & garnies d'une matiere reſineuſe. Si on amollit le bois dans l'eau pendant quelque tems, & qu'on l'expoſe enſuite aux rayons du Soleil, les filamens ſe ſéparent les uns des autres, & alors ils paroiſſent tous de la même groſſeur, & ſi reſineux, qu'ils s'enflamment dès qu'on les préſente à la chandelle. Le bois de cet Arbre, & ſon écorce qui eſt d'un gris-clair, ſervent dans la Medecine. Fr. Valentyn dans ſon *Hiſtoire des Plantes d'Amboine*, raporte que l'Arbre de Fer s'éleve ſur un tronc haut, & droit, quelquefois pourtant un peu courbé; il ajoute que l'on employe ſon bois pour les bâtimens. On peut voir la repréſentation du fruit & des feuilles de cet Arbre, dans le V. Tome de l'*Hortus Malabaricus*.

L'Arbre Gayac (*a*) ne pouvoit gueres manquer par ſon utilité d'avoir une place dans cet Ouvrage. Ses feuilles, au raport de Mr. Seba, ſont approchantes des plus petites feuilles du Prunier, d'un verd-gai, épaiſſes, onctueuſes, polies, à côtes fortes & pâles. Elles pouſſent de leurs aiſſelles cinq pedicules, & davantage, longs comme ceux du Cerifier, ornées de fleurs blanchâtres, à cinq feuilles, au milieu desquelles eſt le piſtile, entouré de pluſieurs étamines à pointes bleuës, ce qui fait un ornement ſingulier,

(*a*) Planch. LIII. N. 2.

lier. Quand les feuilles de cette fleur ſont tombées, il leur ſuccede un fruit menu, à trois coins, contenant dans chaque loge, un noyau ſeminal de couleur de marron. On ne trouve quelquefois dans les loges qu'une ou deux ſemences polies, d'un roux éclatant, & d'une figure approchante de celle de l'Anis étoilé, ou de l'Anis de la Chine. Le bois de cet Arbre ſi connu partout, ne ſert pas ſeulement en Medecine, mais encore dans la conſtruction des Vaiſſeaux pour des poulies & des pompes, à quoi il eſt fort propre, & mériteroit mieux par ces raiſons d'être nommé le Bois très-utile, que le Bois-ſaint comme on l'apelle d'ordinaire.

Finiſſons ce que nous nous ſommes propoſés d'extraire des divers Vegetaux dont il eſt parlé dans ce Volume par la description que donne notre Auteur, à la page 111, de l'Arbre du Japon, nommé *Fasnoki* ou *Namra*.

Cet Arbre, dit il, a le bois dur, réſineux, & porte des feuilles aſſez ſemblables à celles du ſaule de nos païs, mais plus larges, à côtes fortes, & épaiſſes. Les Japonois fendent au mois de Mai, l'écorce extérieure de cet Arbre, & le mois de Juin il découle de ces inciſions, une gomme noirâtre, reſſemblant à un ſyrop brun, & épais. Ils ramaſſent cette gomme dans quelque uſtencile propre, & verſent par deſſus de l'huile du fruit de l'Arbre tirée par expreſſion, qui reſſemble à de l'huile d'olive, & conſerve cette gomme pluſieurs années. Les habitans du Japon l'employent à la place de la Gomme Laque dont on teint les ouvrages de menuiſerie.

Premie

Premierement ils ôtent avec ſoin cette huile qui ſurnage, après quoi ils broyent la gomme ſur le Porphyre, juſques à ce qu'il ne paroiſſe aucune pellicule ou partie grumeleuſe, & enſuite pour la mieux épurer, ils la paſſent par un linge fin. Alors ils frottent des tables & autres pareils meubles de cette gomme ainſi préparée, & qu'on doit faire ſêcher très-lentement. Le bois qui vient d'en être enduit fraîchement, paroît d'un chatain-clair, mais étant ſêché à l'expoſition du vent, ſa couleur ſe change en un noir de jai. Quand ils ont deſſein de tracer ſur quelque table des repréſentations d'Animaux, ou d'autres figures, ils les peignent ſur la même table qui eſt déja enduite de cette gomme, enſuite ils couvrent d'or la peinture, jettent par deſſus de la limaille de Bronze, & laiſſent le tout dans cet état, juſqu'à ce qu'il ſoit ſec. Pour rendre la peinture plus vive, ils paſſent diverſes fois des couches de couleurs ſur le même objet, & par ce moyen ils le relevent en boſſe autant qu'ils le ſouhaitent, ayant ſoin de le couvrir d'or enſuite. Dès que l'ouvrage eſt bien ſec, ils le frottent, le liſſent, le poliſſent, juſqu'à ce qu'il ait aquis le brillant & l'éclat qu'il doit avoir. *Namrak* eſt le nom que la Compagnie des Indes Orientales a donné à l'Arbre qui fournit cette Gomme. On la transporte ici (couverte d'une peau produite par ſes parties les plus groſſieres) dans des cuves ou de petits tonneaux coupés, & fermés exactement par un bon couvercle de bois; elle nous parvient de cette façon en forme d'un bitume aſſez épais. Le papier d'Allemagne frotté de cette gomme

ne boit point & on en enduit avec ſuccès les Arbres cariés & vermoulus.

Nous paſſons à l'article des Animaux Etrangers à deux pieds, à quatre pieds, &c. qui font une des plus conſiderables parties des raretés dont il eſt fait mention dans ce Volume; mais il nous ſuffira d'extraire pour exemples, les Descriptions que donne Mr. Seba du Tatu, de l'Ai, du Philander, & du Tamandua, Animaux aſſez ſinguliers, pour être moins connus que d'autres de la pluſpart des Lecteurs.

Il y a peu de quadrupede, qui ayent plus de noms differens que le Tatu, ou Tatou. Les Eſpagnols l'apellent *Armadillo*, les Portugais *Encubertado*, les Italiens *Bardato*, les Breſiliens *Tatau*, les Mexiquains *Chirquintl*, quelques Indiens *Ajatochtli*, d'autres *Caſſamin*, le P. Maffée *Tatuſiam*, Gesner *Tatum*, & Aldrovandi *Hériſſon du Breſil*. Ces divers noms ne doivent pas ſurprendre parce qu'il y a grand nombre de ces Animaux de differentes Eſpeces, & de grandeurs differentes, en Afrique, en Amerique, dans les Indes Orientales, Occidentales, & ailleurs. Mr. Seba en a repréſenté quatre ou cinq ſortes dans ſon Ouvrage; cependant ſuivant ſa réflexion qui ſemble fort juſte, c'eſt une choſe admirable, & digne de remarque, qu'au milieu de tant de Genres d'Animaux que la Terre produit, on obſerve toujours entre chaque Espece une viſible reſſemblance. C'eſt ce que confirme Jean de Laet, dans ſa Description des Indes Occidentales, où il raporte qu'il ſe trouve pluſieurs Eſpeces de cet Animal dans l'Iſle de Grenade qui ne different ab-

abſolument que de grandeur; ſavoir le *Tatouüuaſou* grand à peu près comme nos Brebis, le *Tatouete* qui n'eſt gueres plus grand qu'un Renard; le *Tatouappar*, & le *Tatoumiri*. Ce dernier eſt le plus petit de tous.

Le Tatou eſt un quadrupede, rangé par les Naturaliſtes dans la claſſe de ces Pourceaux que les Latins nomment *Scutati*, comme qui diroit; Pourceaux armés de boucliers. Ils ont le tronc du Corps gros & court; la tête groſſe, ſans forme, les oreilles rudes, cartilagineuſes, toutes chauves; le col court, couvert d'une peau épaiſſe, point tendue, & pliſſée; leur Corps eſt muni de boucliers oſſeux, ou d'écailles d'os, comme de lames, ſi dures qu'elles émouſſent la pointe des fleches, d'ailleurs diſpoſées dans un très-bel ordre, & diviſées en deux, trois, ou pluſieurs rangs, par des diviſions marquées avec un grand art. Leurs pattes ſont couvertes d'une peau ridée toute garnie d'écailles. Les pieds de devant & de derriere ſe fendent en orteils armés de cinq ongles, dont les trois ongles du milieu des pieds de devant ſont les plus grands, & leur ſervent à creuſer la terre. Car c'eſt ſous terre qu'ils vivent d'ordinaire, comme les Taupes. Quelquefois ils habitent dans des cavernes, & quelquefois dans l'eau, à la maniere des Amphibies.

On ne ſache point de Figures plus belles ni plus exactes du Tatou que celles de Mr. Seba; mais on pourra trouver encore d'autres details ſur cet Animal, dans Cluſius, dans l'Hiſtoire des Indes de Maffée, dans Thevet, dans Monar-

des, dans Acoſta, dans Lery, dans Gesner, & dans Hernandes; auxquels il faut ajouter Oviedo qui eſt le premier de nôtre connoiſſance qui en ait fait mention. Gomara dans ſon *Hiſtoire du Mexique*, aſſure que la queuë du Tatou, renferme un petit os, qui étant pulveriſé ſubtilement, réduit en grains de la groſſeur d'une tête d'épingle, & mis au nombre d'un grain dans les oreilles, en apaiſe les douleurs & les bourdonnemens, encore qu'ils ſoient accompagnés de ſurdité; mais c'eſt-là un conte de vieille que quelques modernes ont repeté ridiculement. Le monde eſt plein de Medecins qui ne debitent que de pareilles ſottiſes.

L'Ai d'Amerique, eſt un Animal à quatre pieds de la groſſeur d'un ſinge; on le nomme *Ai* à cauſe de ſon cri. Les Portugais l'apellent *Pezillo ligero*, ou *Priguiza*, & les Hollandois *Lujars*, ce qui veut dire *pareſſeux*. Ce dernier nom qu'il porte auſſi, lui convient fort bien; car il demeure très-longtems dans un même lieu ſans en bouger, ou s'il le fait, c'eſt avec beaucoup de lenteur. Il a les yeux petits, qu'il ferme & ouvre comme les perſonnes qui ont envie de dormir. Sa tête eſt garnie de beaucoup de longs cheveux qui s'étendent ſur ſa face blanche, & velue. Son corps, ſes jambes, & ſes cuiſſes, ſont faites de maniere, qu'il paroît informe & mal figuré. Son poil eſt mêlangé de gris & de blanc. Sur la plus grande partie du ventre il eſt tout-à-fait blanc. Ses oreilles ne paroiſſent point extérieurement, & l'on n'aperçoit que deux trous à leur place. Ses jambes & ſes pieds ſont gros, lourds,

lourds, à peu près comme dans les jeunes Ours. Chaque pied finit en trois ongles, grands, recourbés, au moyen desquels, il grimpe sur les Arbres, s'y attache, s'y crampone, & y vit de feuilles & de fruits.

Le Philander, autrement *Opaſſum*, ou *Carigueja* du Brésil, porte encore chez les Americains les noms de *Sevoü*, de *Cerigons*, chez les Portugais celui de *Rapoza*, & chez les Curieux d'Hollande celui de *Loir Sauvage*. Il n'y a pas plus de vint-cinq ans, à ce que pense nôtre Auteur, que ce rare Quadrupede a été transporté en Hollande du Brésil & de Surinam, qui sont les païs qui le produisent. Cependant il n'a pas été inconnu aux Zoologistes plus anciens. Pison l'apelle *Maritacaca*, Hernandez *Tlaquatsin*, Gesner *Thepoſſum*, & Lery *Sarigoy*, en François *Demi-Renard*, parcequ'il tient beaucoup du Renard, en a le museau, & à peu près la grosseur. Nous n'avons vu nulle part aucune bonne représentation de cet Animal; celles qu'en ont donné Pison, Markgraaf, & Nieremberg, sont à dire vrai bien peu de chose, encore different-elles les unes des autres; mais en échange les Figures qu'en a fait graver ici Mr. Seba d'après les Originaux, sont de la derniere beauté: Pour ce qui est de la Description, Ray l'a faite aussi très-exactement (*a*). Voici celle de nôtre Auteur.

La tête de cet Animal ressemble à celle du Renard, & finit en pointe. Ses narines sont larges,

(*a*) Dans son Livre intitulé *Synopsis Methodica Animalium*, pag. 183.

ges, ſituées à l'extrêmité du muſeau. L'ouverture de ſa gueule eſt fort grande. Ses deux mâchoires ſont garnies de dents pointues, telles qu'a le Renard. Des deux côtés de ſa babine ſuperieure, & aux coins de ſes yeux qui ſont beaux & brillans, ſortent de longs poils ſoyeux en guiſe de barbe. Il a les oreilles chauves, grandes, de figure ovale, dreſſées, & presque transparentes par leur peu d'épaiſſeur; ſa tête eſt garnie de poils d'un brun-ſombre. L'on voit au deſſus de ſes yeux deux taches jaunes-pâle. Le tour de ſon muſeau, le ventre, les jambes, & les pieds, ſont d'une même couleur, le poil qui couvre le deſſus de ſon corps, eſt long, cotonneux, doux au toucher, bay-brun. Sa queuë velue à ſon origine, & chauve à l'extrêmité, paroît en même tems comme munie de petites écailles rhomboïdes. Ses pieds de devant reſſemblent à la main d'un homme, en ce qu'ils ſont ſans poils, qu'ils ont quatre doigts & un pouce diſpoſés de la même maniere, armés d'ongles courts & un peu pointus. Les pieds de derriere ſont plus longs, appuyés ſur des talons calleux, du reſte ſemblables à ceux des ſinges. Ces Animaux vivent de fruits, de feuilles, & d'écorces d'Arbres, ſur leſquels à l'imitation des ſinges ils ſavent fort bien grimper; ils aiment auſſi beaucoup les cannes de ſucre, les Oiſeaux, & les Poules.

Mais la Femelle du Philander mérite une conſidération toute particuliere. Elle porte ſes Petits dans un ſac ou dans une bourſe placée ſous le ventre, & tapiſſée interieurement d'un duvet fort doux. Ses tettes paroiſſent ſous le ventre, dans

dans l'ouverture du ſac, garnies de ſix ou de huit mammelons, qui donnent du lait ſuivant le nombre des Petits. La Mere les met au monde nuds & aveugles; enſuite les prenant avec les doigts des pieds de devant, elle les loge dans cette bourſe, qui eſt comme une matrice, elle les y tient chaudement, elle les y nourrit, & ne les garantit pas ſeulement par ce moyen du froid & des autres injures de l'air, mais encore des embuches ou de la méchanceté des autres Animaux. Enfin elle ne permet point à ſes Petits de quitter leur demeure qu'ils n'ayent les yeux ouverts. Alors elle ſe transporte avec eux volontiers ſur quelque colline où elle ne prévoit rien à craindre, & ouvrant ſon ſac, elle les laiſſe ſortir dehors, les réchaufe aux doux rayons du Soleil, les amuſe, & les divertit en jouant elle-même avec eux. Au moindre bruit apparent, ou ſur le ſoupçon qu'elle conçoit du moindre danger, elle rapelle incontinent tous ſes Petits, par un cri à peu près ſemblable à celui de *Tik, Tik, Tik;* & ſes Petits inſtruits par la nature à obéir à leur Mere, reviennent bien tôt ſe renfermer dans leur maiſon: ſi le peril continue, elle prend le parti de s'en mettre à couvert avec eux par une promte fuite. Cela dure jusques à ce que les Petits puiſſent eux-mêmes chercher leur nourriture, & que cette bourſe de leur Mere qui leur a ſervi d'aſyle & de berceau, ne ſoit plus aſſez grande pour les recevoir. Auſſi la Mere elle-même les voyant en cet état, les chaſſe, les éloigne, & leur montre qu'ils doivent penſer à gagner leur vie par eux-mêmes.

La

Le Tamandua, ou le *Mangeur de Fourmis*, eſt un Animal à quatre pieds, d'Amerique, fort commun dans les Indes Occidentales. Il eſt ordinairement de la grandeur d'un Renard, & il y en a diverſes Eſpéces. Celui qu'on voit artiſtement repréſenté d'après l'Original, dans la Planche XXXVI. No. 2. de l'Ouvrage de *Mr.* Seba, a la couleur d'un rouge-pâle. Il eſt couvert d'un poil doux, ſemblable à de la laine. Son col eſt court. Ses épaules larges. Sa tête longue, étroite, de même que ſon muſeau, d'où ſort une grande langue propre à attraper & à avaler les fourmis qui fondent ſa cuiſine. Le Créateur a pourvu ces Animaux de tous les organes néceſſaires pour prendre cette nourriture ſelon leur gout, & leur volonté. Leurs pattes de devant faites comme celles d'un Ours, ont chacune, outre les doigts ordinaires, trois autres doigts, & quelquefois un ſeul. Chaque doigt eſt armé d'un ongle crochu, très grand, ſurtout au doigt du milieu. C'eſt avec ces ongles qu'ils grattent la terre, & en tirent les nids de fourmis. Leurs oreilles ſont oblongues, & pendantes. Leurs narines placées très-près du muſeau, ſont étroites, rudes, & garnies de poils; Elles leur ſervent pour flairer où il y a des fourmis. Les pieds de derriere dans l'Eſpece de Tamandua qu'on décrit préſentement, ſont ſoutenus ſur de larges talons, & fendus comme dans les Ours en cinq doigts, munis d'ongles longs & crochus. Sa queue longue & velue finit en pointe. Cet Animal s'en ſert, ainſi que le Singe, à ſe tenir fortement attaché aux Arbres ſur leſquels il monte.

Son

Son membre naturel, eſt remarquable par ſa longueur. Ses teſticules ſont cachés interieurement ſous la peau. Des Auteurs dignes de foi, raportent que la Femelle met bas à chaque portée autant de Petits qu'elle a de tettes, en quoi elle auroit quelque conformité avec la truye qui ne porte beaucoup de Petits que lorsqu'elle a pluſieurs tettes. Notre Auteur conſerve dans ſon Cabinet ſix Especes de Tamandua, qui different entre eux, ou par une forme particuliere, ou par la tête, les pieds, & les ongles. Toutes ces Especes n'ont point de dents. Au reſte on ſait que les Fourmis ont le malheur d'avoir dans notre Europe un autre ennemi qui n'eſt pas moins redoutable que le Tamandua. Le nom ſeul de cet ennemi que nous entendons, marque aſſez ſon caractere; car on l'apelle le *Formica-Leo*, ou ſi l'on aime mieux, le *Fourmi-Lion*; quelques-uns le nomment auſſi par excellence le *Mangeur de Fourmis*. Il faut pourtant ſe garder de confondre enſemble nos deux Mangeurs de Fourmis, ce qui ne ſera pas difficile, puisque le Tamandua eſt un quadrupede, au lieu que le Fourmi-Lion, décrit ſi exactement dans les Memoires de l'Academie des Sciences, par cet induſtrieux obſervateur Mr. Poupart, eſt un Inſecte, aſſez ſemblable à l'Araignée par ſa maniere de filer, par la figure, & la moleſſe de ſon corps, qui eſt de la longueur d'un Cloporte, mais rond, & de figure ovale, quelquefois cylindrique, d'un gris-ſale, marqueté de points noirs, & cerclé de pluſieurs anneaux.

Pour remplir nôtre plan, nous nous aperçe-

vons

vons que nous avons encore à donner une idée des Animaux Amphibies, des Reptiles, & des Oiſeaux, décrits dans le premier Tome de l'Ouvrage de Mr. Seba; mais il vaudra mieux s'arrêter ici, & renvoyer ces articles qui ne ſeront pas moins curieux que les précedens pour la matiere d'un ſecond Extrait.

ARTICLE VI.

*Traité Phyſique & Hiſtorique de l'*AURORE BORE'ALE, *par Monſieur de* MAIRAN. *Suite des Memoires de l'Academie Royale des Sciences, Année MDCCXXXI.* A Paris de l'Imprimerie Royale 1733. 4. pp. 281. planches quinze.

L'AURORE BORE'ALE étoit un phénoméne peu obſervé & encore moins connu. M. *de Mairan* de l'Academie Royale des Sciences & dont un grand nombre de Memoires ont déja perfectionné la Phyſique, entreprend de donner ici l'explication de ce phenomene. Son idée eſt neuve & hardie, mais il en démontre ſi parfaitement la juſteſſe qu'on peut aſſûrer qu'il enrichit la Phyſique d'une nouvelle connoiſſance: auſſi n'a-t-il rien negligé pour approfondir ce ſujet, il a obſervé ſoigneuſement toutes les Aurores Boréales, qui ont parû depuis quelques années; il a recherché avec ſoin dans divers Auteurs tant anciens que modernes, celles dont il étoit parlé, & comparant les unes avec les autres dans ce qu'il

qu'il y a de commun & de particulier entre elles avec l'origine & la cauſe qu'il leur attribuë, l'explication qu'il donne de ce Phenoméne s'éleve jusqu'à la demonſtration.

L'Aurore Boréale n'eſt plus un amas d'exhalaiſons ignées & ſuphureuſes qui s'élevent de la Terre & qui allant ſe placer tout juſte & conſtamment autour du Pole Boréal, y produiſent ces jets, ces Rayons de lumiere & ces arcs auxquels on a donné le nom d'*Aurore Boréale* à cauſe de la reſſemblance qu'ils ont quelquefois avec la lumiere du point du jour ou l'Aurore proprement dite. Explication avanturée, ſterile, & incompatible avec les principales circonſtances du Phenomene, ainſi que Mr. *de Mairan* le demontre. C'eſt l'atmosphere du Soleil, cette eſpece d'air qui l'environne auſſi particulierement que celui qui fait l'Atmosphere de la Terre, qui fournit la matiere de l'Aurore Boreale. Cette Atmosphere ſe manifeſte dans les Eclipſes totales du Soleil & plus ſouvent par la *Lumiere Zodiacale*, découverte, décrite & ainſi nommée par feu Mr. *Caſſini*, parce qu'on la voit toûjours s'étendre le long du Zodiaque. La Lumiere Zodiacale malgré l'eſpace immenſe qu'elle occupe dans le Ciel, & malgré ſa viſibilité en divers tems de l'année, après le coucher du Soleil ou avant ſon lever, étoit comme ignorée ou du moins fort négligée jusques à ce que Mr. *de Mairan* ayant aperçû la liaiſon intime qu'elle a avec l'Aurore Boreale a non ſeulement fait voir cette liaiſon, mais de plus la fecondité de cette Lumiere Zo-

dicale pour l'explication de plusieurs Phenomenes de la grande Physique.

Il commence ici par demontrer la réalité, la situation, la figure & sur tout l'étenduë de la Lumiere Zodiacale, ou ce qui revient ici au même, de l'Atmosphere solaire. Elle est telle qu'elle parvient quelquefois jusqu'à l'Orbite & au Globe terrestre & qu'elle passe même au delà. Cette étenduë est ici demontrée à la rigueur par Mr. de Mairan d'après les observations réiterées de feu Mr. Cassini à la maniere dont on détermine en Astronomie les plus grandes élongations des Planettes inferieures, Venus & Mercure, & cela independamment de toute hypothese physique & de l'explication de l'Aurore Boreale qu'on en fait dependre. „ (a) Ce qui merite assûrément quelqu'attention, comme le remarque fort bien „ Mr. de Mairan, puis qu'une cause aussi étenduë & aussi efficace, un fluide assez dense „ pour réflechir ou pour darder jusqu'à nous la „ Lumiere, que nous traversons & dans lequel „ nous & notre Atmosphere nous trouvons quelquefois plongés bien avant, ne sauroit manquer de produire des effets considerables à „ notre égard ".

Un autre fondement de la Theorie de Mr. de Mairan, c'est la hauteur prodigieuse de la matiere de l'Aurore Boreale, de ses parties tant obscures que lumineuses au dessus de la surface de la Terre. Et c'est encore ce qui est demontré ici en général, par l'éloignement des lieux où le Phenomene

(a) Pag. 29.

nomene eſt vû en même tems, tels qu'à Lisbonne, par exemple & à Petersbourg; en particulier par la parallaxe calculée de l'arc lumineux qu'on y remarque d'ordinaire vers le Nord, ou du bord du ſegment obſcur & fumeux qui eſt interieurement concentrique à cet arc, cette élevation va quelquefois jusques à près de 300 lieuës. Enfin l'Atmosphere terreſtre dont on prouve ici l'étenduë & la hauteur bien au delà des bornes qu'on avoit coûtume de lui aſſigner eſt demontrée telle par des reflexions, ou par des obſervations nouvelles que les plus grands obſtacles qui ſembloient s'oppoſer à l'explication de Mr. de Mairan ſont aplanis.

Cet habile Phyſicien conçoit donc que „ la „ matiere Zodiacale ou de l'Atmosphere ſolaire, „ lorsqu'elle s'étend à peu près jusqu'à l'Orbite „ terreſtre venant à rencontrer les parties ſupe„ rieures de notre Air en deçà des limites où la „ peſanteur univerſelle, quelle qu'en ſoit la cau„ ſe, commence à agir avec plus de force vers „ le centre de la Terre que vers le Soleil, tombe „ dans l'Atmosphere terreſtre à plus ou moins de „ profondeur ſelon que ſa peſanteur ſpecifique eſt „ plus ou moins grande, eû égard aux couches „ d'air qu'elle traverſe ou qu'elle ſurnage. Et com„ me il n'y a point d'apparence que cette matiere „ ou cet air ſolaire, non plus que le nôtre, ſoit „ ſi parfaitement homogêne qu'il n'y ait aucune „ difference de figure, de groſſeur, de contex„ ture, & de poids dans les parties qui le com„ poſent, il doit deſcendre plus ou moins dans l'At„ mosphere terreſtre, à raiſon du different poids

„ de ces parties, & s'y aſſembler ſur des cou-
„ ches de differente hauteur. Les couches les
„ plus baſſes & le plus près de nous ſeront char-
„ gées des parties les plus groſſieres & les moins
„ inflammables; & c'eſt de là que reſulteront ces
„ Brouillards épais, mais d'ordinaire transpa-
„ rents, & cette espece de fumée, qui accompa-
„ gnent ſi ſouvent l'Aurore Boreale, qui nous la
„ cachent en partie & qui en ſont presque toû-
„ jours comme les précurſeurs, tantôt ſous la
„ forme d'un ſegment de cercle qui borde l'Ho-
„ riſon du côté du Nord, tantôt comme de
„ ſimples Nuages répandus çà & là, ou dans
„ tout le Ciel, ſombres & fumeux par le côté
„ qu'ils tournent vers nous, mais blancs & lu-
„ mineux par leur côté ſuperieur. Il y a donc
„ au deſſus de la Matiere obſcure & fumeuſe,
„ une Matiere plus légére, & plus inflammable
„ & actuellement enflammée, ſoit par elle-même,
„ ſoit par ſa colliſion, avec les particules d'air, ou
„ par la fermentation qu'y cauſe le mêlange de
„ l'air: & cette Matiere auparavant le ſujet de la
„ Lumiere Zodiacale deviendra en cet état le
„ ſujet de ce que l'on appelle aujourd'hui la Lu-
„ miere ou l'Aurore Boreale". C'eſt principa-
lement de l'explication des circonſtances ou des Phénomenes particuliers qui accompagnent l'Aurore Boreale, que toute cette Theorie tire ſa force & ſa clarté: & comme la place ordinaire de tout l'amas de matiere fumeuſe ou lumineuſe vers le Pole, fait un des plus curieux & des plus importans de ces Phenomenes, c'eſt auſſi un de ceux que l'Auteur a expliqués avec plus de ſoin.

La

La cauſe de cet effet eſt le mouvement diurne de la Terre. Car la matiere Zodiacale ou de l'Atmosphere ſolaire, qui rencontre l'Atmosphere terreſtre, „ n'ayant nulle force centrifuge du moins „ par rapport à l'axe de la Terre, tandis qu'elle „ eſt rencontrée & heurtée par un fluide qui par„ ticipe à toute la Rotation qui ſe fait autour de „ cet axe, ce fluide tendra à l'écarter en ce „ ſens, & par conſequent elle paſſera en partie „ à côté des endroits où la Rotation eſt plus „ grande, & elle s'aſſemblera en plus grande quan„ tité aux endroits ou elle eſt moindre, c'eſt-à„ dire vers les poles ". Explication qui ſert d'autant mieux à prouver le ſentiment de Mr. de Mairan qu'elle n'eſt pas ſeulement ingenieuſe, mais que la Raiſon eſt forcée d'avouer être conforme aux loix connuës de la Mechanique. Ce ſeroit tout le contraire ſi la matiere de l'Aurore Boreale, au lieu de venir du dehors, montoit de la ſurface de la Terre même comme ſont les exhalaiſons, car elle devroit alors tendre à s'aſſembler vers l'Equateur & non vers les Poles, comme il eſt demontré par les mêmes loix méchaniques de la force centrifuge. Nous parlerons ailleurs de ce que le mouvement annuel a encore de favorable au même effet.

On voit aſſez par-là pourquoi les Aurores Boreales ſont plus frequentes & plus conſiderables dans les païs du Nord, & à meſure qu'elles ont une plus grande latitude que dans les païs Meridionaux. Delà le ſiege conſtant dû Phenomene vers ce côté du Monde, ſoit que la matiere qui le compoſe ne s'étende pas plus loin, ſoit

que plus abondante elle ſemble ſe repandre comme de ce foier ſur tout le reſte de l'Hemiſphere viſible du Ciel. De là enfin ſa forme ordinaire en arc ou en pluſieurs arcs concentriques poſés ſur un ſegment de cercle obſcur qui ſe joint à l'Horiſon, & qui paroît avoir à peu près le Pôle terreſtre Boreal pour centre. Car les diverſes couches d'air qui ſont au deſſus, ou tout autour étant chargées ou penetrées plus ou moins de la Matiere ſolaire ou Boréale, ſelon qu'elle eſt deſcenduë plus ou moins bas dans notre Atmoſphere, y doivent produire aux yeux de ceux qui les regardent de la Zone temperée, ces apparences d'arc & de ſegments circulaires, plus ou moins éclairés, ou ſombres, & quelquefois ſemblables à des amas de fumées.

Voilà en gros quelle eſt la formation de l'Aurore Boréale ſelon Mr. de Mairan. Il eſt temps d'entrer preſentement dans un plus grand détail de la theorie & des preuves qu'il en apporte. Nous nous ſommes conformés en cela à ſa Methode. Car les deux premiéres Sections, des 5. que contient tout ſon Traité, étant preſque entierement deſtinées à l'éclairciſſement ou à la demonſtration des principes neceſſaires à ſon ſujet, il les a fait preceder d'une explication ſommaire de l'Aurore Boréale; afin de ne pas laiſſer trop long-tems l'imagination du Lecteur en ſuſpens. Il le prepare auſſi quelquefois ſuccinctement à l'application de ces principes, pour pouvoir être plus clair ou plus court dans la ſuite: c'eſt en quoi conſiſte l'art de faire un bon Livre, & ce que Mr. de Mairan a parfaitement exécuté.

La

La premiere Section est entierement destinée à l'Histoire & à la Description de la Lumiere Zodiacale, ou ce qui est ici la même chose, de l'Atmosphere Solaire, principal fondement de toute cette Theorie, elle contient huit Chapitres où il est traité (1) de la Realité & de la visibilité de cette Lumiere ou de cette Atmosphere, (2) de son ancienneté, (3) de sa nature ou de la matiere qui la compose, (4) de sa figure, (5) de sa situation, (6) de son étenduë, (7) de son mouvement, (8) de ses changemens réels ou apparens & des inductions qu'on en peut tirer par rapport à l'Aurore Boréale.

La Lumiere Zodiacale ou l'Atmosphere Solaire, vraisemblablement aussi ancienne que le Monde, a été vûë dans tous les siecles, en divers temps & en diverses occasions, mais elle a le plus souvent été prise pour toute autre chose que ce qu'elle étoit. On l'a prise pour une queuë de Cométe pour une vapeur ou un Meteore ignée, & quelquefois pour un simple Brouillard; mais quoi que cette lumiere en qualité d'Atmosphere solaire aît été connuë de *Descartes* qui en parle dans ses Principes & qui la fait aller jusques à la Sphere de Mercure, que *Kepler* s'en soit servi comme tel pour expliquer cette Lumiere qui environne le Globe de la Lune pendant les éclipses totales du Soleil. *Subsantiâ crassa circa Solem non hic in nostro aere, sed in ipsa sede Solis &c*; & que *Childrey* en ait eu quelque connoissance en mil six cens cinquante trois, comme il paroît par un Avertissement qu'il a inseré dans sa *Britannia Baconica*, on peut dire que cette Lumiere n'a été

bien connuë que depuis les obſervations de feu Mr. Caſſini; il publia dans le Journal des Savans de l'année 1683, ce qu'il en avoit obſervé pendant le Printemps de la même année, & enſuite il en donna un Traité rempli de toutes les obſervations qu'il en avoit faites depuis 1683 *juſque* vers la fin de 1688. Mr. Fatio qui ſe trouva à Paris lorſque Mr. Caſſini découvrit la Lumiere Zodiacale & qui paſſa peu de temps après à Geneve, y fit des obſervations correſpondantes des mêmes Phénomenes jusques vers le milieu de 1686 & il en publia le détail dans une Lettre imprimée à Amſterdam & adreſſée à Mr. Caſſini. Pendant l'année 1688 jusqu'en 1694 Mrs. *Kirch* & *Eimmart* obſerverent la même lumiere en Allemagne comme on le trouve dans les *Miſcellanea Naturæ curioſorum*. Enfin Mr. de Mairan l'a obſervée lui-même depuis 5 à 6. ans, & c'eſt de tout cet amas d'Obſervations redigées ſous les huit chefs des Chapitres mentionnez ci-deſſus & accompagnées de remarques curieuſes qu'il a formé cette premiere Section qui quoique fort courte peut paſſer pour un Traité ſur cette matiere plus complet que tout ce qu'on a vu jusques ici & où il ſera même difficile d'ajoûter.

Il reſulte de toutes ces obſervations que l'Atmosphere du Soleil, ſubſtance groſſiere en comparaiſon de l'éthérée eſt rangée autour de cet Aſtre en forme de Spheroïde applati, ou de lentille, que cet applatiſſement répond aux poles de l'Equateur ſolaire, & que le disque ou la plus grande étenduë du Spheroïde eſt à peu près ſur le plan de cet Equateur. Or comme l'Equateur Solaire

re n'eſt incliné à l'Ecliptique ou au Zodiaque que de 7 degrez & demi, ce corps lenticulaire par ſon tranchant après le coucher du Soleil, ou avant ſon lever, nous doit paroître comme une pointe de lance ou de fuſeau & couchée à peu près le long du Zodiaque. C'eſt ainſi en effet qu'on l'apperçoit le ſoir vers la fin de l'Hiver ou dans le Printemps, & le matin en Autonne, qui ſont les ſaiſons les plus propres à l'obſerver à cauſe que ce ſont les temps où l'Ecliptique fait un plus grand angle ſur l'Horiſon de la Sphere oblique. Car la Lumiere du Crepuscule lui étant contraire il faut que la Lumiere Zodiacale ait une certaine élévation ſur l'Horiſon pour y être aperçuë le ſoir, par exemple, après la fin ou la grande clarté du Crépuscule.

Cependant on voit bien que quelque grand que fût l'angle de l'Ecliptique ou de la pointe de la Lumiere Zodiacale ſur l'Horiſon, elle ne ſauroit y paroître après le crepuscule, ſi une certaine étenduë lui manquoit, c'eſt-à-dire ſi l'Atmosphere Solaire, qui en eſt la matiere, ſe trouvoit trop reſſerrée autour du Soleil. C'eſt la diſtance de la pointe de la Lumiere Zodiacale qui détermine l'étenduë viſible de l'Atmosphere Solaire, de ſorte que quand cette pointe répond par exemple à des étoiles ou à un point du Ciel qui eſt éloigné du lieu du Soleil, de 90 degrez, on juge certainement que l'Atmosphere Solaire atteint tout au moins juſqu'à l'Orbite terreſtre, nous diſons tout au moins, parce que peut-être s'étend-il réellement beaucoup plus loin par ſon tranchant inviſible à cauſe de ſa grande tenuité & de

la transparence. Cette transparence est telle qu'on voit souvent les étoiles à travers aux endroits les plus denses & les plus éclatans.

La Lumiere Zodiacale est encore très-observable à 45 ou à 40 Degrez de longueur ou de distance de sa pointe au Soleil, mais elle peut être si courte qu'elle se couche sous l'Horison avant la fin du Crepuscule, encore faut il pour l'observer dans ces petites étenduës, s'y attendre & fixer les regards aux endroits du Ciel où elle doit paroître ainsi. Il ne faut point s'étonner que cette apparence n'ait pas été aperçuë lorsqu'elle étoit peu visible, & qu'elle pouvoit aisément être confonduë avec des restes de crepuscules ou avec les vapeurs qui occupent ordinairement l'Horison, car, comme l'observe Mr. de Mairan, „ il „ y a une infinité d'objets dans la nature qui nous „ échappent, faute d'en soupçonner l'existen„ ce, & que nous ne verrons jamais, qu'après „ avoir été avertis que nous devons les voir ". Quant à la figure de lentille de l'Atmosphere Solaire l'Auteur l'admet comme un fait, qui resulte invinciblement des observations, sans se mettre beaucoup en peine d'en expliquer la cause, il ne laisse pas cependant de donner là-dessus en passant des conjectures assez vraisemblables prises de la situation Zodiacale, & du mouvement du Globe du Soleil sur son centre.

Nous avons déjà remarqué, en exposant l'idée générale de cet habile Physicien, la grande étenduë qu'avoit quelquefois l'Atmosphere Solaire, & les suites ou les effets de cette étenduë par rapport à l'Aurore Boreale; mais rien ne met davantage

vantage cette Théorie dans ſon jour, que les viciſſitudes d'étenduë, de clarté, & de denſité de cette Atmosphere. Car on voit renaître les Aurores Boreales qui étoient tout à fait oubliées depuis le commencement du 17. Siecle, où elles avoient été obſervées par le fameux *Gaſſendi*, on les voit, dis-je, renaître préciſément dans le temps où la Lumiere Zodiacale ſe manifeſte par ſa grande étenduë, mais cette correſpondance, l'une des plus fortes preuves de l'Hypotheſe de l'Auteur, fait le principal ſujet de la 4. Section dont nous parlerons dans la ſuite.

La ſeconde Section a pour objet l'Atmosphere terreſtre & contient ſix Chapitres, ſavoir (1) des moyens qu'on a employez jusques ici pour connoître la hauteur. (2) Sur ce que le Barométre ne nous indique point le veritable poids de l'Atmosphere terreſtre, ni par conſequent ſa hauteur; (3) de la region qu'occupe l'Aurore Boréale, (4) de l'opinion commune qui attribuë l'Aurore Boréale, aux vapeurs & aux exhalaiſons terreſtres, (5) de l'hypotheſe des Glaces & des Neiges de la Zone Polaire, pour la formation de l'Aurore Boréale; & de l'opinion qui rapporte ce Phenomenes à la matiere Magnetique, (6) de quelques Phenomenes qui dépendent des Glaces & des Neiges des païs voiſins du Pole fort differens de celui dont il s'agit ici; de la Lumiere Septentrionale ou de l'Aurore Boréale de ces païs; & ſavoir ſi ſes apparitions y ſont reglées & perpetuelles, comme on le croit communément. Nous nous abſtiendrons de nous étendre ſur tous ces Articles dont nous avons déja touché quelque choſe, les Bornes d'un Extrait

ne

ne nous permettent pas de nous étendre ſur tous les Articles d'un Livre ſi bien fait qu'on n'y trouve rien que de curieux & d'inſtructif.

Le dernier Chapitre contient une petite Diſſertation critique par laquelle l'Auteur fait voir que les Aurores Boréales, quoique plus fréquentes apparemment dans les Terres polaires, que dans nos climats, n'y ſont pourtant pas perpetuelles, & que presque tout ce qui a été avancé ſur ce ſujet a été pris de *La Peirere* ou de ceux qu'il avoit copié, *La Peirere*, lui-même ne parlant que d'après une, „ Chronique compoſée „ il y a 500 ans, & dans laquelle encore il n'y „ a rien, qui, bien entendu, puiſſe le moins du „ monde favoriſer la prétenduë perpetuité de „ l'Aurore Boreale dans les païs Septentrionaux. Ce Chapitre ſe fait lire avec un grand plaiſir, c'eſt l'Hiſtoire Naturelle de l'Aurore Boreale par rapport aux Terres polaires, ou plûtôt c'eſt une diſcuſſion Hiſtorique & Critique de ce que divers Auteurs en ont dit. On voit le ſoin extrême que Mr. de Mairan a pris de bien s'inſtruire par la peine qu'il a priſe de conſulter les plus anciennes Chroniques du Nord & les relations de tous les Voiageurs dont il raporte ce qui fait à ſon ſujet avec autant de préciſion que d'exactitude.

Nous voici enfin arrivez à l'explication phyſique du Phenomene, preparée dans la premiere Section par la connoiſſance de l'Atmosphere Solaire, qui en fournit la matiere, & dans la ſeconde par celle de l'Atmosphere terreſtre qui en eſt le lieu. La 3. Section contient 11. Chapitres; ſavoir (1) de la diſtance d'où la matiere de l'Atmos-

mosphere Solaire peut tomber dans l'Atmosphere terreſtre, ou des limites de la force centrale qui agit vers la Terre, relativement à celle qui agit vers le Soleil. (2) Pourquoi l'Aurore Boreale paroit ordinairement du côté du Nord? (3) De la declinaiſon occidentale de l'Aurore Boreale, de l'heure de ſon apparition, de l'ordre ſucceſſif des Phénomenes qui l'accompagnent, & du temps qu'il lui faut pour ſe former.

(4) Du ſegment obſcur qui borde l'Horiſon dans la plûpart des Aurores Boréales, de l'Arc ou des Arcs lumineux qui les accompagnent, & des Creneaux qui en interrompent quelquefois le Limbe.

(5) Des Colomnes, des Rayons ou Jets de lumiere, des brêches du ſegment obſcur & briſures de l'Arc lumineux.

(6) Des Eclairs & des vibrations de lumiere, des ondulations de la fumée, du mouvement réel ou apparent qui les accompagnent, & du ſilence qui regne dans tous les Phénomenes de l'Aurore Boréale.

(7) Du concours des Rayons & de la matiere du Phénomene au Zénit, ou près du Zénit & de la Couronne. (8) De la denſité, & de la transparence de l'Aurore Boréale. (9) Des coüleurs de l'Aurore Boréale,

(10) De la conſtitution de l'Air, & des autres circonſtances favorables, ou contraires à la formation, & à l'apparition de l'Aurore Boréale.

(11) Des divers genres d'Aurores Boreales.

C'en étoit aſſez pour l'explication de l'hypotheſe de Mr. de Mairan que la matiere de l'Atmoſphe-

mosphere du Soleil pût arriver incontestablement jusqu'à la Terre, & à plus forte raison jusqu'à l'Atmosphere terrestre. „ Mais s'il est vrai que „ cette matiere puisse y tomber de fort loin, de „ plusieurs milliers de lieuës, par exemple, & qu'il „ ne soit pas necessaire que la Lumiere Zodiaca„ le s'étende jusqu'à nous pour la formation de „ l'Aurore Boreale, c'est sans doute une sura„ bondance de droit qu'il ne devoit pas negliger.

Pour prouver la possibilité de cette chute, il se fonde sur la „ Pesanteur universelle des corps „ considerée non comme une qualité essentiel„ le de la matiere, mais comme un accident qui „ resulte de la construction primitive & actuel„ le du Monde". Et en ce sens la Pesanteur universelle, ou comme l'ont appellée les grands Géometres de ce siecle tant Anglois que François, la *force centrale*, qui retient les corps celestes dans les courbes qu'ils decrivent les uns autour des autres, lui „ paroît moins aujour„ d'hui un Systême sur lequel on puisse se par„ tager, qu'un fait avoué & que le mouvement „ de toutes les parties de l'Univers justifient", Ainsi l'Auteur sans pretendre faire élection entre les deux Systêmes qui partagent les Savans, les Carteſiens, & les Newtoniens, reçoit toutes les propositions qui coulent de cette hypothese, les pesanteurs à diverses distances du point central ou raison inverse des quarrés de ces distances. Les temps periodiques de la revolution des Planettes comme les racines quarrées des cubes de ces mêmes distances &c.

Nous les admettons donc ici, „ dit-il, ces „ propo-

„ propoſitions conformement à ce qui s'en trou-
„ ve dans les Principes mathématiques de Mr.
„ *Newton*, quant aux faits & ſans pretendre en-
„ trer en aucune maniere dans la diſcuſſion des
„ cauſes, ou engager le Lecteur à choiſir entre
„ les Syſtêmes généraux dont on pourroit les
„ faire dépendre, car ce ſont, à mon avis, au-
„ tant de vérités ou de premiſſes qui appartien-
„ nent deſormais à toute Philoſophie naturelle
„ ſans en exemptér celle qui ſemble le plus s'op-
„ poſer à la Philoſophie de Mr. *Newton*. Un
„ Ciel mieux connu, & des principes du mou-
„ vement mieux developés ont donné à ce
„ grand homme un avantage ſur *Descartes*, &
„ ſur les premiers Carteſiens, qui ne ſauroit ôter
„ à ceux-ci la gloire qu'ils ont ſi juſtement ac-
„ quiſe, & qui doit encore moins tourner au
„ préjudice, de leurs Successeurs ou leur interdi-
„ re l'uſage des connoiſſances que les temps ont
„ amenées, ſous prétexte qu'elles ne ſont point
„ ſorties de leurs écoles ".

Cela poſé, il cherche quel ſeroit le point entre le Soleil & la Terre où un crepuscule de matiere ſeroit en équilibre de maniere qu'un peu en deça il cederoit à la peſanteur terreſtre, & tomberoit vers la Terre, un peu au delà à la peſanteur Solaire, & tomberoit vers le Soleil; il appelle ce point, *Point de Limite*, & il trouve, toutes abſtractions faites des autres circonſtances, qu'il doit être à 61813 lieuës de 25. au degré, loin du Globe terreſtre, toute matiere & notamment celle de l'Atmoſphere Solaire, ou de l'Aurore Boréale, qui ſe trouvera en deça de ce point,

pourra

pourra donc tomber vers la Terre & dans l'Atmosphere terreſtre. Mais ce n'eſt pas tout, le point trouvé entre le Soleil & la Terre ſur la ligne droite qui joint leurs centres eſt bien le ſeul qui peut demeurer, en équilibre; mais ce n'eſt pas le ſeul qui ſeroit pouſſé avec des forces égales vers la Terre & vers le Soleil, il y en a une infinité de pareils autour de la Terre, & l'Auteur prouve que le lieu qui les comprend tous eſt à une ſurface ſpherique de 123886 lieuës de Diamêtre, & dont le centre eſt à 130 lieuës du centre de la Terre, vers le côté oppoſé au Soleil. Enfin comme ces impulſions égales feroient tendre tous les points de cette ſurface ſpherique, le ſeul point de limite ou d'équilibre excepté, vers le dedans de la Sphere & les rameneroient par conſequent vers la Terre. Mr. de Mairan démontre que la véritable ſurface *limitatrice*, celle au delà de laquelle rien ne tomberoit vers la Terre, eſt une eſpece de Conoïde dont le ſommet paſſe par le point de limite ou d'équilibre, & dont les côtés s'étendent à l'infini vers la Terre & au delà. Nous n'entrerons pas davantage dans ce détail qui fournit à Mr. de Mairan non ſeulement de quoi montrer la poſſibilité des Aurores Boreales lorſque la matiere de l'Atmosphere Solaire n'atteint pas juſqu'à l'Orbite terreſtre, mais encore la ſolution de quelques difficultez qui ſe preſentent touchant la Lune, ou les Satellites en général, & des éclairciſſemens utiles pour l'intelligence des principes de Mr. *Newton*. On trouvera dans le troiſieme une deſcription abregée de l'Aurore Boréale qui pourra mettre au fait ceux qui ne l'auroient jamais

mais vuë, & qui l'entendront mieux dans le livre même que ſi nous entreprenions de l'abreger ici. Le 7. fait voir comment cette couronne, ou ce concours de rayons que l'on remarque quelquefois au Zenit ou près du Zenit dans les grandes Aurores Boreales, ſe reduit à une ſimple apparence optique, de ſorte que les Obſervateurs, quelque éloignés qu'ils ſoient les uns des autres, doivent tous voir à peu près de même la couronne auprès du Zenit, & cela eſt expliqué au point de donner raiſon de la declinaiſon Meridionale qu'on y remarque. Le plus ſouvent rien ne paroît plus difficile à comprendre que la vivacité & la denſité de quelques parties de l'Aurore Boréale, tant lumineuſes qu'obſcures, en comparaiſon de la conſiſtance de la Lumiere Zodiacale, qui en fournit la matiere; mais nôtre Auteur fait voir, Chapitre 8. par les principes poſés ci-deſſus que cette matiere doit être 1000 ou 1200 fois plus peſante, ou plus denſe, dans l'Aurore Boréale, qu'elle n'étoit aux extrémitez de l'Atmoſphere Solaire, avant que de tomber dans l'Atmoſphere terreſtre. Les couleurs de l'Aurore Boréale dans ces differentes parties, ſont expliquées, Chapitre 9, ſelon le Syſtême de Mr. *Newton*. Les divers genres d'Aurores Boréales qui ſont indiquées, & déterminées, dans le dernier Chapitre, conformément à l'ordre des Phénomenes décrits & expliqués dans les précedents, fournira à l'avenir aux Obſervateurs une maniere courte & facile de deſigner exactement le caractere des Aurores Boréales.

Les trois premieres Sections dont nous ve-

nons de donner l'extrait, contiennent les préliminaires & les preuves de droit de l'hypotheſe de l'Auteur. Voici preſentement les deux dernieres Sections, la 4. & la cinquieme, qui en contiennent les preuves de fait, & les ſuites que toute cette Théorie peut avoir par rapport à la Phyſique celeſte : c'eſt ſous cet aſpect qu'on peut concevoir tout l'Ouvrage. Les preuves de fait ſur cette matiere conſiſtent à montrer que tout ce qu'il y a eu d'Aurores Boréales dans tous les ſiecles juſqu'à aujourd'hui, dont on ait conſervé la mémoire, s'accorde parfaitement en total avec la cauſe que l'Auteur leur attribuë. La maniere dont il s'y prend pour faire cette verification eſt telle qu'on auroit eu bien de la peine à croire qu'un Phénomene regardé juſqu'ici comme fortuit, en eût été ſuſceptible. Il ſe propoſe donc de faire voir l'accord des apparitions de l'Aurore Boréale, entant qu'elles dépendent de l'étenduë, de la poſition, & de la figure de l'Atmoſphere Solaire, avec le mouvement annuel de la Terre, & avec les ſaiſons qui naiſſent de ce mouvement. C'eſt le ſujet de la quatriéme Section la plus étenduë & la plus détaillée du Livre; elle eſt diviſée en 9. Chapitres, dont le premier contient l'Hiſtoire de l'Aurore Boréale, des Mémoires qui nous en reſtent, de ſes repriſes & de ſes interruptions, c'eſt à quoi ſe rapportent les Chapitres qui ſuivent juſqu'au cinquiéme où il eſt parlé des nœuds, des poles, des limites & de la declinaiſon de l'Atmoſphere ou de l'Equateur Solaire. Le 6. & le 7. marquent les conſequences qu'on peut tirer par rapport à la Lumiere Zodiacale ou à l'Atmoſphere

du

du Soleil vuë de la Terre; & les irrégularités ou variations simplement apparentes, qui peuvent naître de ces differens aspects & des conſequences par rapport à l'Aurore Boréale. Le 8. & le 9. traitent de la correspondance des repriſes de l'Aurore Boréale; avec les apparitions de la Lumiere Zodiacale & de celle des apparitions de l'Aurore Boréale, avec les differentes ſituations du Globe terreſtre par rapport au Soleil & à l'Atmoſphere Solaire.

C'eſt donc, comme on voit, ſur le détail hiſtorique des repriſes, & des apparitions de l'Aurore Boréale en divers tems, que l'Auteur établit ſes recherches ſur cette matiere, & qu'il donne raiſon tant des periodes les plus réglées de ce Phénomene que de ſon inconſtance. „ L'idée vague du Météore accidentel, dit nôtre Auteur, „ & plus ſouvent celle du prodige, & du ſigne „ de la colere celeſte, paroiſſent avoir ſi fort „ occupé la plûpart des Anciens dans ce qu'ils „ nous ont laiſſé ſur ce ſujet, qu'on ne peut que „ rarement y démêler ce qui eſt Aurore Boréale, „ & ce qui ne l'eſt pas: toûjours fort prolixes „ ſur ce qu'elle ſignifie, ils ne nous diſent que „ par hazard ce qu'elle eſt. Les Hiſtoriens ſemblent n'en avoir parlé que dans cet eſprit, ce „ n'eſt pas un Phénomene qu'ils vous rapportent, c'eſt le preſage d'une grande Bataille, ou „ de quelque évenement conſiderable. Les Philoſophes, ajoûte-t-il, ſeroient ſans doute plus inſtructifs dans cette occaſion, ſi c'étoit la maniere de l'ancienne Philoſophie, que d'aſſembler & de circonſtancier des faits". Il rend

cependant cette juſtice à *Ariſtote* & à *Sénéque* touchant le Phénomene dont il s'agit, qu'ils en parlent comme l'aiant très-bien connu, pour les païs où ils vivoient, païs fort meridionaux par raport au nôtre & où par conſequent l'Aurore Boréale a dû toûjours être moins frequente, plus baſſe & moins marquée, car, comme Mr. de Mairan l'avoit dit ailleurs, & comme il ſuit de la place du Phénomene autour du Pole, l'Aurore Boréale a toûjours été bien rare au-deſſus du 40. ou tout au plus du 75. degré de latitude. Jusques là qu'il eſt rapporté dans l'Hiſtoire & les Memoires de l'Academie de l'Inſtitut de Boulogne, que l'Aurore Boréale fut obſervée en Italie pour la 1. fois vers la fin de 1722. ou au commencement de 1723 & qu'elle n'a été obſervée à Boulogne par un Aſtronome (Mr. *Manfredi*) que le 14. Mars 1727. tandis que dans les Memoires Academiques d'Angleterre, de France, d'Allemagne, de Hollande il ne s'eſt point paſſé d'année depuis 1716. où l'on ne rapporte pluſieurs apparitions de ce Phénomene, dont la plûpart ont été obſervées & décrites par d'habiles Aſtronomes.

Mr. de Mairan a recueilli, traduit & orné de remarques curieuſes tout ce qui ſe trouve ſur cette matiere de plus inconteſtable, dans *Ariſtote*, *Cicéron*, *Pline*, *Sénéque*, & *Julius Obſequens*; mais comme ces Auteurs n'ont rien datté, ni circonſtancié, il ne peut en faire d'autre uſage que de montrer que dans tous les ſiecles il y a eu des repriſes, & des interruptions de l'Aurore Boréale, & qu'elle a toûjours été accompagnée

des

des mêmes apparences ſous leſquelles nous la voions aujourd'hui. Il paſſe donc à des ſiecles moins reculés & aux Auteurs qui ont obſervé, rapporté, ou recueilli des Aurores Boréales mieux circonſtanciées, du moins par la datte, & entre ceux-ci l'on trouve, *Iſidore de Seville*, *Gregoire de Tours*, quelques Auteurs d'Annales, quelques Cométographes, *Lycoſthéne*, *Corneille Gemma*, *Gaſſendi*. Rien n'eſt plus poſitif ſur cette matiere que ce que rapporte *Gregoire de Tours*. On diroit que ce ſont les Aurores Boréales que nous avons vuë en 1726. & les années ſuivantes, même clarté vers le Nord, & qui eſt comparée nommément à l'Aurore proprement dite, mêmes arcs lumineux & obſcurs, mêmes rayons colorés, même couronne au Zenit, c'étoit vers la fin du ſixieme ſiecle de 570. à 590. Il y en eut encore un grand nombre de très-magnifiques en 1574, 1575. C'eſt principalement de *Corneille Gemma* Medecin fameux de Louvain que Mr. de Mairan les a tirées, & l'on trouve en effet dans cet Auteur des deſcriptions de ce Phénomene très-curieuſes, malgré la terreur qu'il lui inſpire & qui ne va pas à moins qu'à lui faire dreſſer les cheveux à la tête. Il dit en parlant d'une Aurore Boréale qui parut vers les 9. heures du ſoir le 13. Fevrier 1575. & *que par la nature, & la variété des formes ſous leſquelles elle ſe montra, mit devant les yeux un tableau fidelle des calamités, des viciſſitudes, & de tous les coups de la fortune auxquels la Flandre ſe trouva bien-tôt expoſée.*

On voit aſſez par là ce que pouvoit être que ces armées *vuës en l'air*, *arma cœleſtia ab ortu occaſu-*

casuque inter se concurrentia des Anciens (Pline) ces Poutres enflammées & recourbées aperçuës vers le Nord, ces lances qui s'élevoient de cette partie du Ciel, & comme on en vit dans une prétendue Comète en 1527, „ *ces rayons obscurs* „ *en forme de queuës, ces épées sanglantes, ces* „ *visages d'homme, & ces têtes tranchées hideu-* „ *ses par les Barbes horribles & les cheveux dont* „ *elle étoient herissées*; & cent autres reveries qui „ faillirent à faire mourir de fraieur la plûpart „ de ceux à qui elles rouloient dans la tête pen- „ dant que selon toute apparence ils n'avoient „ qu'une Aurore Boréale devant les yeux". Des imaginations moins fortes, ou moins remplies d'objets funestes ne voioient quelquefois qu'un trouppeau de chevres dans ce concours de raions, & de pelotons de lumiere blanchâtre, qui s'élevent par repriſes vers le Zenit, *Capræ ſaltantes*: car c'eſt ainſi qu'on s'exprimoit encore dans le même ſiecle, & Mr. de Mairan ne doute pas que ce ne ſoit ce qu'il faut entendre par le Phénomene de la chévre dont il eſt parlé dans le prémier Livre des Metéores d'*Ariſtote*. Il paſſe ainſi en revuë tout ce qui ſe trouve de curieux ſur cette matiere en conſultant & indiquant preſque toûjours les Auteurs originaux, avec le même choix & la même exactitude. Enfin arrivé aux temps plus éclairés où l'Aurore Boréale n'eſt pour les Philoſophes & les Aſtronomes que l'objet d'une curioſité bien fondée, Mr. de Mairan rapporte ou indique ce qu'on en lit dans les Mémoires des diverſes Academies & des divers Journaux Literaires de l'Europe. Il y joint ſes propres

près Obſervations jusqu'à l'année 1731 inclusivement: Temps où il a commencé la lecture de ſon Ouvrage dans les Aſſemblées de l'Academie des Sciences de Paris, & il reduit tout cet amas de materiaux à une Table abregée qui preſente d'un coup d'œil par années, & par mois, toutes les Aurores Boréales vuës ou obſervées depuis le commencement du ſixieme ſiecle de l'Ere Chrétienne au nombre de 229.

Pour ſavoir maintenant l'uſage que l'Auteur fait de ce Recueil le plus complet ſans contredit qu'on ait vu ſur pareille matiere, il faut diſtinguer avec lui ce qu'il appelle *Apparition* & ce qu'il nomme *Repriſe* de l'Aurore Boréale. Par une Apparition il entend tout ce qu'on a vu de l'Aurore Boréale dans le cours d'une nuit, ou d'une heure &c. ſelon la durée totale du Phénomene ou de la ſuite des Phénomenes dont elle eſt compoſée: mais par le nom de Repriſes il déſigne le retour ou la ſuite de pluſieurs apparitions après que le Phénomene a été quelques années ſans paroître, car autant qu'il eſt certain que dans presque tous les ſiecles l'Aurore Boréale a été vuë pendant pluſieurs années de ſuite à peu près comme nous la voions depuis 1716 plus ou moins, autant l'eſt-il qu'il y a eu des intervalles de 20, 40, 60 ans ou plus pendant leſquels on ne l'a point aperçuë, c'eſt ce qui eſt prouvé invinciblement en divers endroits de cet Ouvrage & qui n'a guere beſoin de preuve pour ceux qui ſavent le ſilence que les Aſtronomes de l'Europe & ſurtout ceux de Paris & de Londres ont gardé ſur cet Article depuis 60 ou 80 ans, & ce qu'ils en

ont écrit depuis mil ſept cens ſeize après Mr. *Hallei*, qui a été le premier qui en ait parlé dans les Transactions Philoſophiques & qui n'a pas oublié de faire remarquer cette longue interruption.

Nôtre Auteur commence le dénombrement de, repriſes dont il peut faire uſage depuis le 5. Siecle incluſivement; il en compte 22 & il fait voir enſuite, comme on a déjà pu le juger d'après le titre du Chapitre 8. que la correſpondance des repriſes de l'Aurore Boréale avec les apparitions de la lumiere Zodiacale où l'accroiſſement de l'Atmoſphere ſolaire eſt telle qu'on voit toûjours revenir l'une quand l'autre ſe montre davantage. Il eſt vrai que le défaut d'obſervations de la Lumiere Zodiacale met un grand obſtacle à ſuivre un peu loin cette correſpondance qui ne peut être bien conſtatée que depuis 50 ou 60 ans; mais, comme le dit l'Auteur, „ ce peu que „ nous en avons, & ce qui s'en eſt échappé „ comme par hazard, ſont des idées & des vues „ toutes differentes dans les ſiecles anterieurs, s'il „ ne ſuffit pour demontrer la correſpondance „ que nous avons tâché d'établir entre les deux „ Phénomenes ne nous offre rien du moins qui „ ne tende à la juſtifier ". Ce qui l'engage à peu près à la même recherche touchant la Lumiere Zodiacale, que celle dont nous avons parlé ci-deſſus touchant l'Aurore Boréale.

Mais la correſpondance des apparitions de l'Aurore Boréale avec les differentes ſituations du Globe terreſtre dans ſon Orbite, pendant tout ſon cours annuel par rapport au Soleil & à l'Atmoſphere Solaire eſt ſi complette qu'elle ſournit

à l'Au-

à l'Auteur une des plus fortes preuves & des plus concluantes qu'on puiſſe emploier dans la Phyſique, c'eſt une demonſtration arithmetique du même genre que celles que le Chevalier *Petti* en Angleterre nous a données dans ſes *Eſſais*, *in Political Arithmatick*, & dont les denombremens ſur la matiere en queſtion font toûjours la baſe. Entre tous les principes de frequence de l'Aurore Boréale il n'y en a pas de plus eſſentiel, que celui de l'étenduë de l'Atmosphere Solaire jusqu'à l'atmosphere terreſtre ou jusqu'à la diſtance d'où la matiere Zodiacale peut tomber dans cette Atmosphere. Car ſans cela ſelon l'hypotheſe le Phénomene ne ſauroit ſe former, faute de matiere. Or cette étenduë devra être d'autant moins grande & ſe trouvera d'autant plus ſuffiſante que la Terre ſera ſur des points de ſon Orbite plus proche du Soleil. Donc en général, & toutes choſes d'ailleurs égales, le Phénomene aura du être plus frequent dans la moitié de l'année où le Globe terreſtre ſe meut ſur la partie inferieure de ſon Orbite que dans la moitié où il ſe meut ſur la ſuperieure. Mr. de Mairan compare donc par le moyen de ſa Table abregée & reduite les Aurores Boréales qui ont paru dans les grandes diſtances, ou depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Septembre, avec celles qui ont été vues dans les petites diſtances, ou pendant les 6. autres mois de l'année; & il ne s'en trouve que 68 pour le premier cas, tandis que les 161, qui reſtent de 229. répondent au ſecond cas; ce qui donne un rapport de nombre plus que double. Voilà donc la frequence

du Phénomene bien marquée dans le cas où elle le doit être en conſéquence de l'Hypotheſe. Mais elle le devra être encore davantage, ſelon cette vue, ſi au lieu de prendre tous les Phénomenes qui ont paru dans toute l'étendue des deux moitiés de l'année, on ne prend que ceux qui répondent aux deux mois ſeulement de chaque moitié, où la difference des diſtances de la Terre au Soleil eſt plus grande, ſavoir aux mois de Juin & Juillet d'un côté, & à ceux de Decembre & Janvier de l'autre. Or le fait ſe trouve encore ici conforme à la théorie, on n'a que 12 Aurores Boréales pour Juin & Juillet qui répondent aux grandes diſtances, & l'on en a 36. pour Decembre & Janvier qui répondent aux petites, ce qui fait un rapport triple.

Un autre principe de fréquence très-important, c'eſt la direction de mouvement de l'axe de la Terre vers le Pole Septentrional du Monde pendant qu'elle parcourt les ſignes aſcendans. Mr. de Mairan donne à cette occaſion une théorie nouvelle dans laquelle les bornes d'un extrait ne nous permettent pas d'entrer & nous ferons ſeulement remarquer au Lecteur, que cette direction du Pole Boréal vers le Nord pendant ſix mois de l'année fait que dans le cas d'une étenduë ſuffiſante de l'Atmoſphere ſolaire, la Terre fend cette Atmoſphere par ce Pole à peu près comme un navire fend les eaux par ſa proüe. Donc cette partie du Globe ou de l'Atmoſphere terreſtre qui y repond s'en impregnera davantage, & par conſéquent les Aurores Boréales ſeront plus fréquentes, plus réguliéres & plus marquées pour

nous

nous pendant ces 6. mois de l'année que pendant les six autres; je dis pour nous, car on voit bien que tout le contraire doit arriver pour les habitans de l'Hemisphère Austral. Pour ceux-ci nous ne savons point jusqu'à present ce qui se passe chez eux à cet égard, mais pour nous, le fait justifie encore la Théorie; il y a 137 Aurores Boréales contre 92 dans le cas de l'*ascendante* comparé à celui de la *descendante*; & 76 contre 39 si l'on ne prend que les deux mois au milieu desquels cette cause agit avec le plus de force, ce qui arrive autour des Equinoxes lorsque l'Ecliptique fait le plus grand angle avec l'Equateur, le cas le plus favorable au Phénomene se trouve en automne.

Enfin Mr. de Mairan prend les temps où la Terre sur son Orbite, repond aux nœuds, & aux limites de l'Equateur solaire, ou du plan sur lequel il faut imaginer que la matiere Zodiacale est couchée de part & d'autre, il separe, il complique toutes ces causes, il les calcule & les grands nombres viennent toûjours du côté où ils doivent être selon sa Théorie. Si cet accord ne prouve pas la justesse de la Théorie de Mr. de Mairan, il ne faut point chercher de demonstration en Physique, mais si les effets conformes à une Théorie fondée sur un calcul exact sont des demonstrations en Physique, comme on n'en peut douter, Mr. de Mairan doit être bien content d'avoir si parfaitement expliqué un Phénomene qui n'avoit peut-être été jusques à present si négligé, que parce que les raisons pour en donner une explication satisfaisante avoient paru trop difficiles à trouver.

Tout

Tout ceci a été précedé d'une determination exacte des noeuds & des limites de l'Equateur solaire pour laquelle Mr. de Mairan est entré dans un détail de Trigonometrie Spherique, d'Optique & de projections qui n'est pas seulement curieux & nécessaire par rapport à son sujet, mais qui devient encore utile pour l'Astronomie en général par les méthodes nouvelles qu'il contient. C'est ce qu'il faut voir dans le livre même.

Cet Ouvrage se termine comme le Traité d'Optique de Mr. *Newton* par des Questions & des Doutes; il y en a 28 qui font le sujet de la derniere Section, la plus courte des cinq, mais en un sens la plus remplie par la varieté & par la grandeur des matieres qui y sont traitées. Aussi l'Auteur paroît-il l'avoir voulu écrire d'une maniere differente du reste de son Livre qui étoit comme fini après la quatrieme. Il s'explique ici d'une maniere plus succincte & qui n'est guére à la portée que des personnes qui sont extrêmement au fait de l'Astronomie moderne & de la Physique celeste. Nous croions cependant que les Lecteurs seront bien aises qu'on leur en donne une légére idée. Cette Section nous presente l'Univers sous un point de vue tout nouveau tant par les divers effets que peut produire l'Atmosphere solaire dans le tourbillon de cet Astre que par les Atmospheres semblables ou infiniment plus épaisses & plus étendues, dont l'Auteur croit que plusieurs Etoiles, ou pour parler le langage moderne, que plusieurs autres Soleils sont environnés. Voici comment il entre en matiere sur ce sujet.

„ L'Ana-

„ L'Anatomie comparée, dit-il, n'eſt jamais
„ plus utile que lorſqu'elle s'exerce ſur quelque
„ partie monſtrueuſe de l'homme ou des animaux:
„ c'eſt là que ſe devoilent pour l'ordinaire une
„ ſtructure & un méchanisme qui nous échappe
„ par tout ailleurs. N'en ſeroit il pas de même
„ de l'Aſtronomie comparée? Malgré l'unifor-
„ mité admirable qui regne dans les operations
„ de la Nature, l'Univers a ces monſtres en grand
„ comme en petit. Cette quantité innombrable
„ d'Etoiles fixes aperçuës à la vuë ſimple, &
„ par le ſecours des Lunettes, nous preſente au-
„ tant de Soleils ſemblables à celui qui occu-
„ pe le centre de notre Tourbillon: ne s'en
„ trouveroit-il point quelqu'un parmi ce nom-
„ bre, où des traits qui ne ſont que légerement
„ marqués dans le nôtre, le feroient infiniment da-
„ vantage? Notre Soleil placé auſſi loin de l'œil
„ que le ſont les Etoiles fixes, auroit ſans doute les
„ mêmes apparence que la plûpart d'entre elles, &
„ il ne nous laiſſeroit vrai-ſemblablement aper-
„ cevoir aucun veſtige de cette Atmosphere qui
„ l'environne & que nous n'avons connue que
„ par ſes Eclipſes, lorsque ſon Globe nous eſt
„ entierement caché par celui de la Lune, ou
„ par la Lumiére Zodiacale, lorsqu'il ſe trouve
„ à quelques degrez au deſſous de l'Horiſon.
„ Mais l'Atmosphere de quelques Etoiles ou de
„ quelques Soleils ne ſeroit-elle point aſſez épaiſ-
„ ſe, aſſez étenduë, aſſez lumineuſe par elle-
„ même, ou aſſez vivement frappée des rayons
„ de lumiere qui partent de leur Globe, pour

„ ſe

» ſe montrer à la faveur de ces circonſtances, » & de leur éloignement en preſence de leur » Globe ou même pour en offuſquer la Lumiere ?

L'Auteur rapporte divers exemples de cette épaiſſeur & de cette étenduë, dont les principaux ſont la nebuleuſe de la ceinture d'Andromede; & la nebuleuſe de l'épée d'Orion, cet eſpace lumineux découvert par Mr. *Huygens*, moins bleu & moins foncé que le reſte du Ciel; il croit que cette apparence eſt le reſultat des 7. Etoiles qu'on aperçoit dans cet eſpace avec les Lunettes, ou peut-être d'un beaucoup plus grand nombre, que nous ne pouvons pas y découvrir mêmes avec le ſecours des Lunettes. Et ſa conjecture paroît d'autant mieux fondée qu'on remarque par la ſucceſſion des temps dans cet endroit & dans la plûpart des nebuleuſes des changemens de figure & d'étenduë & quelquefois des étincellemens tout à fait analogues à ceux qu'on a obſervez, dans l'Atmoſphere ſolaire ou dans la Lumiere Zodiacale. Mr. de Mairan propoſe enſuite (2) ſes doutes, & des queſtions ſur les accidens qui arrivent à la lumiere Zodiacale ou à l'Atmoſphere de notre Soleil. (3) Sur la rélation qu'il y pouvoit avoir entre elle & les tâches que l'on remarque ſur la ſurface du Globe ſolaire très-frequentes & très-nombreuſes en certains temps & infiniment rares en d'autres, de maniere que dans l'eſpace d'une vingtaine d'années on n'en a pû trouver qu'une ou deux. (4) Sur les modifications que la matiere de l'Atmoſphere ſolaire peut recevoir, en ſe mêlant avec l'Atmoſphere terreſtre & les effets chymiques qui en peuvent arriver.

» Sup-

„ Supposé dit-il, que la matiere de l'Atmos-
„ phere solaire ne soit ni lumineuse, ni enflam-
„ mée par elle-même & dans sa source, ne peut-
„ il point arriver 1. Qu'elle devienne l'un & l'au-
„ tre en tout ou en partie & plus ou moins vî-
„ te, en tombant sur la superficie de l'Atmos-
„ phere terrestre, de la même maniere que cer-
„ tains Phosphores s'allument étant exposés à l'air
„ ou mêlés avec certaines liqueurs ? 2. Qu'en
„ s'approchant ensuite de plus en plus & par son
„ propre poids, des couches moins élevées &
„ de la region exterieure de notre air proprement
„ dit & venant encore à se mêler avec
„ lui, éteinte ou non-éteinte, plusieurs de ces
„ parties s'y réunissent en de petites masses plus
„ denses, de la même maniere que les particu-
„ les de la resine qu'on a fait dissoudre dans l'Es-
„ prit de Vin & que le dissolvant tenoit separées,
„ se réunissent en des molécules plus grossieres
„ lorsqu'on vient à verser de l'eau par-dessus " ?
Sur quoi Mr. de Mairan propose cette division de l'Atmosphere de la Terre en trois.

„ La Region superieure qui est le siege des
„ Aurores Boréales, d'une étendue ou d'une é-
„ paisseur indefinie & que ces Phénomenes font
„ mouter à deux ou trois cens lieues de hauteur.

„ La moyenne Region qui commence aux der-
„ nieres couches du crepuscule, c'est-à-dire à
„ 15 ou 20 lieues de hauteur tout au plus, &
„ qui se termine en descendant à 2 ou 3 lieues
„ au-dessus de nous. C'est à la superficie de cel-
„ le-ci qu'on peut imaginer que finit l'air gros-
„ sier qui pese sur le Mercure du Barometre ou

„ qui

„ qui cauſe ſes variations. Enfin la Region in-
„ ferieure qui s'étend depuis la couche la plus
„ baſſe de la Region précedente, juſqu'à la ſur-
„ face de la Terre & qui eſt le lieu de toutes les
„ viciſſitudes, aériennes ſenſibles, des Météores
„ proprement dits & des refractions Aſtronomi-
„ ques.

Les Feux volants, ces Globes lumineux qu'on a vus quelquefois courir rapidement dans le Ciel, il les raporte, (5) à la moyenne Region, s'il eſt vrai, ſelon ce qu'il en a touché ailleurs, & ſur l'idée qu'en avoit donné Mr. *Halley*, que leur hauteur ſoit bien conſtatée. Il expoſe (6) ſes doutes & ſes conjectures ſur les changemens que l'Aurore Boréale peut cauſer dans l'air. (7) Sur la longueur de certains crepuſcules, (8) ſur quelque apparences de l'Aurore Boréale & ſur quelques affections de l'air, qui pourroient bien être dues à ce Phénomene, ou aux reſtes de la matiere qui la produit. La (9) queſtion toule ſur ce que peuvent être les Aurores Boréales pour les habitans des Terres Arctiques placées presque ſous le Pole de ce nom, & la (10) ſur les Aurores *Polaires Antarctiques*, où il remarque que quand toutes les cauſes phyſiques qui concourent ici à produire ce Phénomene ſe trouveroient dans cet Hemiſphere, il ne faudroit point s'étonner que nous n'en euſſions point encore de nouvelles, vu le petit nombre de Voiageurs qui ont ſejourné aſſez proche du Pole auſtral aſſez long-tems & dans un tems de reptiſe du Phénomene pour pouvoir nous en informer. Enfin il remarque (11) comment le trop grand nombre d'Aurores Boréales

réales & la trop grande abondance de la matiere qui les produit pourroit quelquefois nuire à la recherche de ſa veritable cauſe. La 12. & la 13. rappellent quelques-uns des principes poſés dans la 3. Section, ſur le point de limite d'où la matiere Zodiacale peut tomber dans nôtre Atmosphere, & ſur les temps que doit employer cette chute, & en fait voir l'utilité.

Toutes les queſtions ſuivantes roulent ſur des ſujets qui apartiennent plus généralement au Syſtême du Monde, mais toûjours relativement aux effets que l'Atmosphere Solaire y peut produire; ainſi il traite depuis la 14. jusqu'à la 19. incluſivement, des apparences que doit avoir la matiere de cette Atmosphere qui tombe ſur la Lune, & ſur les Planettes inferieures, Venus & Mercure, tant à l'égard du Spectateur, qui la verroit de deſſus leur ſurface, que de celui qui verroit ces Planettes de la Terre. Car par le principe de la Peſanteur univerſelle & des forces centrales admiſes dans tout cet Ouvrage, la matiere Zodiacale qui ſe trouve à une certaine diſtance de leurs Globes y doit tomber comme ſur le nôtre. On trouvera ici la queſtion ſi la Lune a une Atmosphere ou non, discutée en peu de mots & d'une maniere toute nouvelle; comme auſſi une conjecture priſe du fond de la même Théorie, ſur ce que les Aſtronomes de Paris n'ont pû il y a quelques années découvrir les taches du Globe de Venus, quoi qu'ils ayent obſervé cette Planette avec d'auſſi bons & d'auſſi grands verres de Lunette que ceux dont s'étoit ſervi à Rome feu Mr. *Bianchini* pour les découvrir, ſelon ce

qui s'en trouve dans le Livre qu'il publia ſur ce ſujet peu de tems avant ſa mort.

Mr. de Mairan examine dans la 20. Queſtion ſi la matiere Zodiacale qui tombe ſur les Planetes en général peut y cauſer par la ſucceſſion des ſiecles quelqu'augmentation de maſſe ſenſible, & la maniere dont cette Obſervation pourroit devenir obſervable par le changement qu'elle cauſeroit à leurs mouvemens periodiques.

Enfin depuis la 21. jusqu'à la 28. où finit tout l'Ouvrage il eſt principalement queſtion de la maniere dont les Cometes qui ne ſont que de veritables Planetes ſe chargent de la matiere Zodiacale ou de l'Atmoſphere Solaire en paſſant auprès de cet Aſtre dans leur Perihelie, ou en la traverſant dans ſa plus grande épaiſſeur, comme un fort aimant qu'on traineroit à travers de la limaille de fer ſe chargeroit de cette limaille. C'eſt là, ſelon Mr. de Mairan, l'origine de cette vaſte Atmoſphere ou Chevelure qui environne le Globe ou la tête des Cometes auſſi bien que la queuë qu'elles trainent après elle en venant de leur Perihelie. Ce qu'il dit pour appuyer cette explication & pour montrer par les principes même de Mr. *Newton* en quoi celle de ce grand homme ſur le même ſujet lui paroît defectueuſe eſt digne de la curioſité du Lecteur & ne peut être abregé ſans perdre beaucoup de ſa force & de ſa clarté, la maniere dont cela eſt rendu dans l'Ouvrage même étant déjà fort conciſe. Feu Mr. *Caſſini* avoit beaucoup apuyé dans ſes Obſervations de la Lumiere Zodiacale ſur la reſſemblance de cette Lumiere avec l'Atmoſphere & la

queuë

queuë des Cometes, Mr. de Mairan fortifie cette apparence, fondée selon la Théorie, sur la réalité, par le Système de *Democrite* & d'*Anaxagore* sur la nature des Cometes & par une ancienne Observation fort singuliere qu'il a trouvée dans l'Histoire Ecclesiastique de *Nicéphore*.

Il finit par le doute qu'il jette sur l'idée d'un savant Anglois, Mr. *Whiston*, touchant les effets de la rencontre de la Terre avec l'Atmosphere ou la queuë d'une Comete. C'est à une pareille rencontre que Mr. *Whiston* attribuë la cause physique du Deluge universel, parce que selon lui ou plûtôt, selon Mr. *Newton*, l'Atmosphere & la queuë des Cometes ne sont que des vapeurs ou des matieres de pluye que le Soleil a élevé de la surface de leurs Globes pendant leur Perihelie; mais Mr. de Mairan fait voir par les principes de Statique & même par les principes de Mr. *Newton* bien entendus qu'independamment de ce qui a été dit dans les Articles qui precedent, touchant la matiere de l'Atmosphere & de la queuë des Cometes, il est impossible que la rencontre ou l'approche dont il s'agit à la distance où on la suppose, puisse produire sur la Terre, non pas un Deluge ou une inondation, mais une bruine sensible.

L'Extrait fidele de cet Ouvrage est ici le meilleur Eloge que nous en puissions faire. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire faire aux Savans une attention sur une chose qui ne fait pas moins d'honneur au caractere de Mr. de Mairan que le Livre en fait à ses lumieres & au talent de les communiquer. Il prend plaisir

à citer avec éloge ceux qu'il nomme & ne reprend qu'indirectement & ſans nommer, ce qu'il n'a pas trouvé aſſez juſte pour être loué.

ARTICLE VII.

Sancti AURELII AUGUSTINI Hipponenſis Epiſcopi, EPISTOLÆ duæ recens in Germania repertæ, notis Criticis, Hiſtoricis, Chronologicisque illuſtratæ ac juxta noviſſimam Editionem omnium ejusdem Sancti Doctoris Operum a Benedictinis e Congregatione Sancti Mauri concinnatam, terſæ atque adornatæ, opera & ſtudio D. ejusdem Congregationis Presbyteri. *Pariſiis apud viduam Raymundi Mazieres & Joan. Baptiſtam Garnier, Reginæ Typographos & Bibliopolas. Via Jacobæa ſub ſigno Providentiæ* 1734. *cum privilegio Regis.*

C'eſt-à-dire:

Deux Lettres de St. AUGUSTIN *découvertes depuis peu en Allemagne.* A Paris chez la veuve Mazieres & Jean Baptiſte Garnier, Libraires de la Reine, in folio, pagg. 32. ſans la Préface & l'Epitre Dedicatoire.

APRE'S les peines & les ſoins que les R. R. P. P. Benedictins ſe ſont données pour nous procurer l'excellente Edition de St. AUGUSTIN que nous avons, il ſembloit que nous ne duſſions plus eſperer de voir paroître de nouveaux

veaux Ouvrages de cet Illuſtre Docteur; mais un heureux hazard vient de nous apprendre qu'il eſt encore des Treſors cachez dans les Bibliotheques de l'Europe.

Le R. P. Dom GODEFROI BESSEL, Abbé du Monaſtere de Gottweic, éloigné de ſix milles de Vienne en Autriche, ayant deſſein de faire apprendre à ſes jeunes Religieux à lire les anciens Manuscrits, engagea le Pere D. Bernard Pez connu par pluſieurs Ouvrages, de venir à Gottweic. Lorsqu'il y fut, il y examina les Manuscrits & il en trouva un du treiziéme ſiecle dans lequel il y avoit deux Lettres de St. Auguſtin. Il conſeilla à Dom Godefroi Beſſel de rendre public deux morceaux auſſi intereſſans; & c'eſt ce qui fut fait à Vienne l'an 1732.

Cette Edition étoit ſi rare en France, qu'à peine en reçut-on deux Exemplaires: c'eſt ce qui a fait prendre la reſolution à un Benedictin de publier de nouveau les deux Lettres de St. Auguſtin à Paris, dans le même gout & dans la même forme que ſes autres Ouvrages, en ſorte qu'à l'avenir elles pourront être reliées à la ſuite de ces Lettres de l'Edition de Saint Germain des Prez.

La premiere de ces deux nouvelles Lettres a été écrites vers l'an 417 à deux Moines appellés Pierre & Abraham. Poſſidonius en fait mention dans le Catalogue des Ouvrages de l'Evêque d'Hippone: il y prouve que les enfans morts ſans Baptême ſeront punis, *minima pœna, non tamen nulla*, parceque tous ceux qui n'auront pas crû & qui n'auront pas été baptiſés ſeront condam-

nez ; il renvoye aux Livres de la Cité de Dieu pour l'éclairciſſement des autres queſtions qui lui avoient été faites. Il étoit pour lors occupé à travailler au 14. Livre de cet Ouvrage. L'année ſuivante St. Auguſtin étant allé à Ceſarée, appellée preſentement Alger, pour le bien de l'Egliſe & en conſequence des Lettres du Pape Zoſime, on lui mit en main des Lettres d'un Evêque appellé Optat qui étoit fort embarraſſé au ſujet de l'origine de l'Ame, & de ſavoir ſi elle vient par propagation de celle que Dieu a créée pour le premier homme, ou ſi Dieu en crée toûjours de nouvelles pour chacun en particulier ; il ſouhaitoit être inſtruit ſur ce point par St. Auguſtin, qui lui écrivit trois Lettres ſur ce ſujet dont Saint Fulgence parle avec beaucoup d'éloge. La premiere eſt la 190 de l'Edition des Bénédictins, on croyoit les deux autres perdues, c'eſt une de celles-là que l'on donne aujourd'hui au Public. Le Saint Docteur paroît fort embarraſſé de la queſtion d'Optat ſur laquelle il y avoit cinq ans qu'il avoit conſulté Saint Jerôme ſans en avoir encore reçû de reponſe ; il ne concevoit pas encore comment l'Ame pouvoit participer au péché d'Adam, ſi elle n'étoit point tirée du premier homme. Optat ne penchoit pas pour ce ſentiment, & St. Auguſtin ſouhaitoit ſavoir ſur quoi il ſe fondoit pour rejetter cette opinion. Il fait voir que quand nos Ames auroient été créées toutes en même tems, Dieu n'en ſeroit pas moins leur Créateur, que s'il en faiſoit de nouvelles au moment que chaque homme commence à penſer. Après avoir avoué qu'il n'étoit pas aſſez inſtruit ſur cette queſtion pour prendre

prendre ſon parti, il expoſe en peu de mots ce qu'il y a de certain ſur l'Ame, il eſt perſuadé que c'eſt un Eſprit & non un Corps, qu'elle eſt raiſonnable, que c'eſt une Créature intellectuelle, qu'elle n'eſt point une partie de la Divinité, *nec eam Dei eſſe naturam*, qu'elle ſubſiſtera toûjours, qu'elle n'eſt point renfermée dans le corps à cauſe des péchez commis dans une autre vie, quoi qu'elle ne ſoit point exempte de péché dès qu'elle eſt unie au corps. Voilà le précis de ces deux Lettres que l'on ne peut lire ſans reconnoître Saint Auguſtin; on y retrouve ſa charité, ſa modeſtie, ſon zèle contre le Pelagianisme, enfin ſon ſtile ſententieux, dur & expreſſif.

Cette Edition eſt dediée à Mr. l'Abbé de Rothelin très-connu dans la République des Lettres par ſon amour pour les Sciences.

ARTICLE VIII.

Traité du VRAI MERITE DE L'HOMME, *conſideré dans tous les âges & dans toutes les conditions: avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu.* A Paris chez Saugrain 1733. in 12. pp. 514 ſans la Table.

APRE'S un tître auſſi impoſant on s'attend peut-être à une Preface ſerieuſe. Rien moins que cela. L'Auteur l'intitule *Exorde Badin.* Il y apprend qu'il n'eſt pas l'Auteur de ſon Ouvrage, que *c'eſt un pot pourri* de tout ce qu'il a lû,

mais il faut l'entendre lui-même de peur que l'enjoument de l'Auteur ne perde par le ſerieux du Critique. „ Eſt-ce un Livre que j'entreprens? En „ verité je n'en ſai rien. J'ai promis d'écrire & „ j'écris. Tout eſt ſingulier dans mon projet, „ peut-être l'execution le ſera-t-elle plus encore, je fais entrer dans le corps de l'Ouvrage „ une maniere de Préface qui devroit être hors „ d'œuvre, je fais un pot pourri de proſe & de „ vers, de faits hiſtoriques & de bons mots, de „ Morale & de plaiſir, tous fragmens qui ne „ ſont pas de moi; j'invente des converſations „ pour placer des conſeils, tantôt le Philoſophe „ badine, tantôt l'homme de plaiſir moraliſe. „ Je rajeunis de vieilles chanſons, & je parle Latin, vaudevilles, axiomes, regles d'uſage & „ de droit. Ici je ſuis trop diffus, on bâille à „ chaque Article. Là je ſuis trop ſerré & on ne „ m'entend point. Je deshonore Horace en l'habillant à la Françoiſe, je cite pêle-mêle les Molieres & les Bourdaloues, je tire d'un Opera la „ verité d'une vertu morale. L'Auteur continue: C'eſt un ramas de fragmens, j'imite ceux „ qui ne ſavent ni broder ni peindre, & qui „ veulent travailler en s'amuſant. Ils ont inventé une ſorte de decoupure nouvelle dont on „ remplit le vuide d'un reſte de drap d'argent, „ ou d'un bout de ruban d'or: mille & une piece „ & toutes les couleurs entrent dans l'Ouvrage, „ & quand le morceau eſt fini on voit une figure de fruits étrangers, un pot de fleurs qui ne „ ſont pourtant que des coupons de toutes eſpeces collés ſur le papier.... J'ai derobé mes

„ matie-

„ matieres, j'en ai rempli une decoupure aſſez „ bizare, j'ai couſu des coupons, & j'ai fourni „ ce liſeré ". Une Préface ſi deplacée feroit mal augurer du Livre, mais la bonté du Livre eſt la Critique de la Préface ; l'Auteur avoue que ſa Préface eſt un hors-d'œuvre, & il en faut convenir. Son but dans cet Ouvrage eſt d'inſtruire un jeune homme de l'éducation duquel il s'eſt chargé, & de lui ouvrir le chemin du vrai merité, il l'encourage à bien faire par le deſir de l'immortalité. C'eſt ainſi qu'il s'exprime : „ Rien „ n'eſt plus à deſirer que la faveur des Hiſto- „ riens, puiſque leur plume eſt celle de la renom- „ mée & de l'immortalité ". L'Auteur oublie en cet endroit qu'il donne des préceptes pour acquerir le vrai merite, la vertu ne doit avoir qu'elle pour objet, l'immortalité lui eſt due ; mais elle ne doit pas l'avoir pour objet.

Ce Traité eſt diviſé en huit Chapitres. La Préface en eſt le premier, il contient auſſi des principes de conduite pour un jeune homme qui eſt prêt d'entrer dans le monde ; ſes exercices, les premiers ſoins des Peres & des Meres, & la difficulté de perſuader les hommes de leur devoir. Au reſte l'Auteur dans cet Ouvrage y joüe differens rôlles. Tantôt c'eſt un Maître qui réuſſit à donner des Preceptes, tantôt c'eſt un Caſuiſte indulgent qui reſout des cas de conſcience, quelquefois c'eſt un Orateur qui excelle dans ſes portraits, c'eſt enfin un declamateur qui s'anime, qui s'enflame & qui laiſſe le champ libre à ſon imagination échaufée.

Dans le ſecond Chapitre l'Auteur fait une Diſſertation ſur la naiſſance & le merite. Il n'ou-

blie point la desobéïſſance du premier homme & les triſtes effets qu'elle a produit, il lui oppoſe la Raiſon, & la Religion. La Nobleſſe a des avantages qui ne ſont point équivoques, mais l'homme de Lettres eſt préferable au Gentilhomme ignorant. Il fait le portrait d'un galant homme, de l'honnête homme, de l'homme de merite, & de l'homme de bien.

Le galant homme eſt poli, ſon commerce eſt ſûr & agréable, ſes talens & ſes dons le rendent aimable.

L'Honnête homme eſt different. Il vaut moins au dehors, & n'eſt pas moins eſtimé. Sa probité eſt uniforme, & ſans faſte, la bonté & la douceur forment ſon caractere. Il vient à l'homme de merite dont il fait un portrait admirable. „ L'Homme de merite (dit l'Auteur) eſt neceſ-„ ſairement galant homme, & honnête hom-„ me, mais il ajoûte beaucoup à l'un & à l'au-„ tre, il a plus d'ornement & de profondeur, „ plus de dons, plus de talens, ſentimens plus é-„ levés ou plus delicats, ſçachant également tout „ mepriſer, & tout avoir. Se paſſant de bril-„ ler, brillant eſſentiellement quand il le faut, „ dans toutes les ſituations où il ſe trouve, ne „ craignant pour d'être effacé par le merite des „ autres, au contraire s'inſtruiſant, & aplaudiſ-„ ſant toûjours au merite d'autrui ". Ne ſera-ce pas là le portrait de l'homme veritablement homme ? L'Homme de bien eſt ſimple, vrai, humain, genereux, regulier, il doit la tranquilité de ſon ame au ſentiment intérieur d'avoir fait ſon devoir. Il examine les raports de la vertu avec l'homme, la Raiſon & la Religion. L'au-

ſhere attachement aux plus petites regles du vrai honneur eſt tellement eſſentiel à l'homme vertueux, que ſans cela il ne ſent plus cette fine volupté que produit la vraie vertu.... „ Un fin „ voluptueux plante ſes choux avec dignité, il vit „ delicieuſement, il vit honorablement avec une „ chere frugale; il ſe rend digne de la fortune & „ des honneurs & les attend ſans inquiétude. Le vrai voluptueux s'attache ſcrupuleuſement à l'obſervance reguliere de tout ce que la Religion prescrit, il craint les foibleſſes, il ne ſe ſert de la Raiſon que pour s'en defier. Enſuite l'Auteur aprend à ſon Eleve quels ſont les hommes qu'on doit éviter, & lui donne des regles de complaiſance & de politeſſe.

Le troiſiéme Chapitre prouve la neceſſité & l'utilité de la lecture, elle fortifie la Raiſon & nourrit l'Eſprit. Si on néglige le commerce des morts, on ne ſera jamais agréable aux vivans. Boileau, Moliere, Corneille, Regnier, Madame Deshoulieres, Pavillon ſont d'excellens modeles pour la Poëſie. Apparemment que l'Auteur n'a pas aprouvé le Temple du Goût de Mr. de *Voltaire* qui en effet y auroit merité une place diſtinguée ſi le Temple eût été mieux ordonné, il n'auroit pas canoniſé Madame Deshoullieres & Pavillon. Le Cœur & l'Eſprit peuvent être formés par les Ouvrages de differens Auteurs qui ont excellé. Les jeux de mots, les pointes doivent être exclûës des converſations auſſi bien que la raillerie. „ Si elle eſt groſſiere, vous „ faites tort aux autres & à vous-même; ſi vous „ la rendez tellement délicate qu'elle ſoit com-

„ me

„ me imperceptible, peu de gens la ſentiront, ſi elle „ eſt frequente, elle vous ennuie.... La raillerie „ eſt une injure deguiſée d'autant plus difficile à „ ſoutenir qu'elle porte une marque de ſuperio„ rité. Pour n'être pas dangereuſe il faut qu'el„ le rejouïſſe les indifferens ſans bleſſer les inte„ reſſés". La mediſance & la calomnie ne ſe trouvent jamais chez un homme de merite. Rien ne gâte plus le cœur que les mauvais livres; parler toûjours de ſoi eſt un defaut eſſentiel de politeſſe. L'Auteur finit ce Chapitre par d'excellentes reflexions ſur le bon Esprit: le bon Esprit eſt indulgent ſur les defauts d'autrui.

Le quatrieme Chapitre traite du choix & de l'uſage des plaiſirs. On ne peut jouïr long-tems des plaiſirs ſans degout, on ne peut s'en paſſer ſans contrainte. Les plaiſirs honnêtes ne ſont point incompatibles avec la veritable ſageſſe. La corruption du temps a fait du jeu un métier & une affaire. „ De gros joueurs d'ailleurs amis ſe brouil„ lent de deſſein prémedité pendant une ſeance „ longue qui ſe renouvelle tous les jours, ils ſe „ font de gaieté de cœur un procès important, „ l'avarice & l'impatience plaident la cauſe, la „ rejouïſſance & le cornet la décident". Il ſemble que l'Auteur a voulu imiter cette penſée de Madame la Marquiſe de Lambert. *Le gros jeu* (dit-elle) *renferme tous les defauts de la Societé, on ſe donne le mot à certaines heures pour ſe ruïner & ſe haïr, c'eſt une épreuve pour la probité, peu de gens l'ont conſervé pure dans le jeu.* L'Auteur indique les Jeux qui ſont capables d'amuſer honnêtement, les échets, le trictrac, le piquet & l'om-

l'ombre. Trop d'attention dans le jeu marque trop d'attache, une inattention perpetuelle eſt une preuve évidente de l'égarement, ou de l'evaporation de l'Esprit. Il convient à toutes les conditions de ſavoir tirer une perdrix, mais il n'eſt pas convenable à toutes les conditions de ne s'appliquer qu'à cela. „ Heureux (dit l'Au-„ teur) qui peut aimer les ſpectacles, s'y connoî-„ tre & en jouïr. Gens connoiſſant peu le mon-„ de, & entêtez de leur prévention, croient „ que la defenſe des ſpectacles eſt un devoir de „ leur miniſtere, ou tout au moins l'effet d'une „ ſage prévoiance & d'un ſcrupule délicat. Je „ crois au contraire que ſi on aprenoit aux jeu-„ nes gens la vraie valeur des Spectacles, il ſe-„ roit plus ſûr de prévenir l'air de la corruption „ qu'on leur attribuë, & on ne manqueroit pas „ une reſſource merveilleuſe de polir l'Esprit, „ d'épurer le gout, & de former les mœurs. „ Rendez-vous pour rendez-vous, je le pardon-„ ne plus volontiers à la Comedie qu'à la Meſſe, „ le même air qui n'eſt que coquet & évaporé „ au Théatre, eſt impudent à l'Égliſe..... Le „ Théatre François eſt plus pur que jamais, & „ je doute qu'aucun Sermon ſur l'Hypocriſie ſoit „ plus efficace à convertir un faux dévot que la „ Comedie du Tartufe". Il faut convenir qu'un homme raiſonnable qui ſait apretier les Spectacles à leur juſte valeur, peut en tirer un amuſement utile; mais un jeune homme à peine acoutumé à penſer & qui ne voit le vrai que dans ſa ſimplicité, n'eſt-il pas frappé du faux éclat de l'imagination qui brille ordinairement dans les

Specta-

Spectacles, comment donc pourront-ils le former? Que le Théatre François soit plus pur que jamais, cela peut être, mais il ne l'est pas encore assez soit pour le gout, soit pour les mœurs. Si on y represente *le Tartufe* pour y decrier l'Hypocrite, on y represente aussi *le badinage* qui canonise la railleric injuste & indecente. Un jeune homme qui se trouve à cette Piece est plus charmé du ridicule mal placé qu'on donne à l'Auteur d'*Hippolite & d'Aricie*, qu'il n'est attentif à se former par la juste Critique qui y est faite de cet Opera. J'avoue qu'une Piece ornée de belles pensées, & enrichies de beaux termes peut polir l'Esprit, mais ce qui doit être poli est-il formé? Le goût ne s'épure que par une longue habitude de réflexions, c'est ce que n'ont point les jeunes gens, ils volent à une Tragedie de Mr. de Voltaire, que les pensées de ce Poëte ne soient à lui que par le faux qu'il leur donne, qu'il se mette au-dessus de la justesse, que l'Amour devienne furieux dans Orosmane, que la Religion soit Pyrrhonienne dans Zaire, ils pleurent, ils sont contents, la Piece leur paroit admirable & en s'extasiant sur le prétendu bon gout de l'Auteur, ils s'éloignent veritablement du bon gout. Si on representoit toûjours des Pieces semblables au Tartufe, à Timon Misanthrope, à Arlequin sauvage, les jeunes gens pourroient se former le gout, & corriger leurs mœurs, mais de pareilles Pieces sont rares parce qu'il est rare de trouver des Auteurs assez genereux pour sacrifier le clinquant de l'imagination à l'or du jugement. Je dis plus: l'Amour qui est l'ame des Spectacles y repand

repand un certain air de corruption dont les mœurs ſe reſſentent. Ce n'eſt pas que l'Amour bien entendu n'ait ſon avantage, il eſt délicat, il eſt éclairé, il eſt vertueux, bien loin de corrompre les mœurs, il les polit. Mais l'Amour que reconnoiſſent les jeunes gens eſt d'une autre eſpece, il ſuit leur caractere, il eſt emporté, aveugle, ſans retenue, ils ne connoiſſent enfin l'Amour que par les mouvemens tumultueux qu'ils reſſentent, rien n'eſt plus capable de les exciter ces mouvemens que nos Tragedies modernes, on a beau vouloir y mettre un frein par de ſages conſeils, leur cœur ne leur demande pas permiſſion de ſe livrer, & quoi qu'ils ſachent que ce ne ſont que des jeux d'imagination qu'on leur preſente, ils s'égarent avec plaiſir & s'attachent à ces fantomes vains qu'ils tâchent de réaliſer aux depens de leur repos, de leur bien, & qui piſes de leur mœurs.

L'Auteur continuë à parler des differents plaiſirs, on peut goutet les plaiſirs d'une Table propre & délicate, mais il ne faut pas s'y livrer. Tout le monde ſe promene, mais tout le monde ne ſait point ſe promener; n'aller aux rendez-vous que pour controler le public, ſe trouver au Cours, à la file de cinq cens Caroſſes, les glaces bien fermées pour ſe garantir de la pouſſiere, ce n'eſt pas jouir du plaiſir de la promenade. Mais ſe derober par gout dans une allée ſombre, contempler les miracles de la Nature, méditer ſur ſoi-même & ſur les défauts des hommes pour s'en garantir, c'eſt là ſavoir ſe promener. Le commerce des Dames procure mille avantages,

un

un Libertin ne cherche qu'à en abuſer, un homme ſenſé prend auprès d'elles des leçons de modeſtie & de pudeur.

On voit dans le cinquieme Chapitre que les plaiſirs de l'Ame & de l'Eſprit ſont préferables aux plaiſirs des Sens. Les ſtupides ne connoiſſent de plaiſirs que ceux qui ſont communs avec la bête & qui ſont bien plus une preuve de l'infirmité humaine, qu'une marque de la diſtinction & de l'élevation de l'homme. Les plaiſirs de l'Eſprit ſont plus piquans, c'eſt dans ſoi-même qu'on les trouve, mais les plaiſirs de l'Ame joints à ceux de l'Eſprit ſont le comble de la ſatisfaction, on ſort pour ainſi dire d'avec ſoi-même pour ſe communiquer aux autres, on cherche les occaſions d'être utile; ce qui fait toute l'Economie de la fine volupté c'eſt la Juſtice, la reconnoiſſance, la generoſité. La Juſtice nous defend de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes, & la generoſité nous fait faire pour les autres ce que nous ſerions bien aiſes qu'il fiſſent pour nous. La reconnoiſſance eſt un devoir eſſentiel, on ſe couvre d'une ſorte d'ignominie quand on y manque. De là l'Auteur ſe jette ſur les gens de robe; ce qui lui donne occaſion de parler de la Juſtice.

Le Chapitre ſixieme nous apprend que nous devons nous attendre à l'iniquité des hommes & aux caprices du ſort. Quand on eſt jeune on s'imagine qu'il n'eſt point de malhonnêtes hommes ſur la terre. A meſure qu'on avance on s'aperçoit qu'on s'eſt trompé, une triſte experience en convainc, que le remede c'eſt la moderation

tion dans nos desirs, moins nous en avons, moins nous avons à souffrir de l'injustice des hommes. Il n'y a point de vices plus deshonorant, & qui conduise plus à l'injustice que l'attachement trop vif aux richesses. Le Sage avec des biens mediocres est riche dans sa mediocrité, un Harpagon est toûjours pauvre dans l'abondance, c'est ce qui a fait dire à un Poëte que la moderation du cœur est la Pierre Philosophale.

Quand on veut se choisir un état de vie il faut consulter son talent, chacun a le sien. Le métier de la guerre est de tous les moyens celui qui peut suppléer plus honorablement au defaut du patrimoine, mais il faut l'inclination & les dispositions necessaires. L'Eloquence ouvre une reputation & une fortune moins dependante des accidents. Les Anglois ont dans leur Politique un trait de sagesse qu'on ne sauroit assez estimer: comme on y peut dans les familles les plus distinguées retourner des plus grands Emplois au Commerce, on monte sans orgueil du Commerce aux premiers Emplois. Pourquoi le Commerce est-il moins en honneur parmi nous? Si on a l'esprit & l'humeur assez souple pour se former un genre de vie assujetissant, on peut s'approcher des Princes. Il vaut mieux mener le soc de sa charue que de se jetter dans les affaires.

Si la dissipation a le petit avantage sur l'avarice d'oser plus effrontément se montrer, ce n'est qu'un avantage apparent. L'Avare se fait des plaisirs de la privation même qu'il s'impose, au lieu que le dissipateur par sa folle jouïssance se prepare des remords éternels; ce sont deux ex-

trémités, la fotiſe eſt à droite, la honte eſt à gauche; il faut un contrepoids, c'eſt le bon uſage des richeſſes. S'il vous arrive des disgraces, corrigez-les par votre fermeté à les ſoutenir.

Le ſeptieme Chapitre roule ſur le Mariage. On ne voit tant de mauvais Mariages que depuis que le plus ou le moins de dot prevalent dans les contrats, ſur l'honneur, & la vertu. Quand on veut épouſer quelqu'un on ne ſe montre pas tel qu'on eſt, on ſe ſert ſouvent de vernis pour couvrir des défauts. Que des amans devenus époux conſervent bien ce vernis precieux, qu'ils ne développent jamais leur foibleſſe. Il y a des Mariages que la corruption du ſiecle appelle Mariage de raiſon. On ſe trompe, c'eſt l'Orgueil, c'eſt l'Avarice qui les forme. Il y en a d'autres qui ſe font par une violente paſſion, c'eſt proprement juſtifier la foibleſſe de ſon cœur par une plus grande foibleſſe d'eſprit. Ce n'eſt pas tant la beauté qu'il faut chercher dans une femme, c'eſt un eſprit raiſonnable, l'inconſtance & la nouveauté ſont ennemies des Mariages, il ne faut qu'être bien né pour ſavoir retrouver ſes plaiſirs dans ſes devoirs pour conſerver juſqu'au tombeau ſon bonheur dans le Mariage. „ Rien „ de plus ordinaire (dit l'Auteur) ni de plus na„ turel que les ſeconds Mariages, mais les cir„ conſtances décident ſi dans l'ordre des famil„ les c'eſt vice, c'eſt vertu. Etes-vous encore „ jeune, avez-vous peu d'enfans, ne leur faites „ point tort, ne vous en faites pas à vous-même, „ rembarquez-vous, épouſez. Si vôtre ſecond „ Mariage procure quelque bien à vos enfans,

„ une

„ une charge, de l'élevation, de la fortune, l'ac-
„ quittement de vos dettes, ne manquez pas le
„ coup, dépêchez-vous. Mais que sur le retour
„ entouré d'enfans pressez d'être établis, vous
„ leur vouliez faire partager avec des Freres d'un
„ second lit les debris de votre patrimoine, c'est
„ sacrifier le naturel à la nature; qu'une vieille
„ folle épouse un jeune Blondin, c'est sacrifier
„ à l'amourette son honneur, sa raison & sa tran-
„ quillité. Je sai qu'à la rigueur ces Mariages
„ sont légitimes, mais pour moi je les regar-
„ derai toûjours comme des crimes légitimes ".

Ce qui est conforme à la droite nature & justifié par la Religion ne peut être contraire à la Raison & à l'honneur. Les secondes noces sont conformes à la nature, puisque c'est d'elles-mêmes qu'elles tirent leur necessité, dès-lors elles ne sont plus crimes par rapport à la nature. Cette necessité est autorisée par la Religion, elles ne sont plus crimes par rapport à la Religion. Les Loix Civiles confirment l'une & l'autre, elles ne sont plus crimes par rapport aux Loix Civiles. Que veulent donc dire ces termes que les secondes noces *sont des crimes legitimes* ? A moins que l'Auteur ne les fasse tomber sur ces autres termes qui ne disent pas davantage, *Sacrifier le naturel à la nature.* Ce qui est selon lui de *faire partager avec des Freres d'un second lit les debris de son patrimoine.* L'Auteur conseille donc *des crimes legitimes.* Puisqu'il dit à une Femme: *si vôtre second Mariage procure quelques biens à vos enfans, une charge, de l'élevation, de la fortune, l'acquittement de vos dettes, ne manquez pas le*

coup, depechez-vous. Car cette Femme ne peut se remarier pour payer ſes dettes, pour établir ſes enfans qu'en leur faiſant partager un Patrimoine qui ne leur appartient point, & dont on fruſtre en leur faveur les veritables heritiers; mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui que pour faire briller une expreſſion hazardée on s'obſcurcit le jugement. L'Auteur eſt bien plus équitable lorſqu'il parle des devoirs reciproques des Peres envers leurs Enfans. „ L'Education d'un Fils demande un „ Pere tout entier, une Fille a beſoin de toute „ ſa Mere ". Ne prétendez plus maitriſer deſpotiquement vôtre Fils, quand vous l'aurez établi, & qu'il a trente ans paſſés, vous devez le regarder comme vôtre ami. S'il eſt tel qu'il doit être il prendra vos conſeils, s'il eſt mal né vous lui en donneriez en vain. Qu'un Moine ne vous faſſe pas ruiner les eſperances de vos heritiers par des legs pieux. A l'égard de nôtre prochain l'équité naturelle doit ſuffire pour nous émouvoir. Faiſons du bien, gagnons les cœurs, ſoyons Pere, de nos Domeſtiques, des affligez, des malheureux, gardons-nous de faire un ſeul miſerable. Le plus grand avantage des richeſſes c'eſt de pouvoir faire du bien.

Devoirs de l'amitié, plaiſirs de l'amitié, termes ſynonymes pour les bons cœurs. L'amitié eſt une union de cœur & d'eſprit. Avez-vous bien choiſi un bon ami, gardez-le, rien de plus rare, ne comptez jamais que ſur une amitié éprouvée, tel vous offre cent Piſtoles bien haut qui tout bas vous en refuſeroit une. La veritable, la ſolide, la particuliere amitié, eſt une eſpece de Mariage dont

dont le contrat ne peut subsister qu'entre de très-honnêtes gens: l'estime en regle les conventions, & la mort seule peut les dissoudre.

Le huitieme Chapitre est un Sermon, rien n'y manque, le tendre, le pathetique, les exclamations, les élevations à Dieu, la priere touchante à la fin. L'Extrait de ce Chapitre seroit aussi long que le Chapitre même si nous suivions pied à pied les differentes choses qui y sont contenues; nous ne nous arrêterons qu'à l'essentiel. L'Auteur y traite de la Morale & montre l'excellence de la Religion Chrêtienne, soit par les vices qu'elle condanne, soit par ses Ecritures, soit par ses Sacremens. „ Je dis à tous les Protestans, „ (c'est l'Auteur qui parle) quand vous diminuez „ le nombre des Sacremens, & l'efficacité de „ ceux que vous voulez bien qui subsistent, vous „ m'ôtez des moyens de salut, & vous ne me re„ formez pas ". La question est de savoir s'il doit y avoir plus de Sacrement que ceux que les Protestans admettent; s'il ne doit point y en avoir davantage, peut-on regarder comme des moyens de salut ce qui ne part que de l'esprit de superstition? „ Quand vous niez la réalité (conti„ nuë l'Auteur) dans le Sacrement de nos au„ tels, ou que vous l'admettez avec des excep„ tions de vôtre fantaisie, non seulement vous „ vous privez ou vous affoiblissez le secours le „ plus puissant que Jesus-Christ nous ait laissé, „ mais vous attentez encore à sa toute-puissance. L'Auteur a raison de dire qu'on attente à la toute-puissance de Jesus-Christ, supposé que les Reformés mettent des exceptions de leur fantaisie

dans ce Sacrement, & c'eſt là la queſtion. Car les Proteſtans ſont perſuadés qu'ils croient ſur cet Article ce qui a été crû dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. „ Vous voulez bien me dis-„ penſer de la Confeſſion auriculaire: il faut con-„ venir que de la part d'un Reformateur le procé-„ dé eſt obligeant, mais je ne puis profiter de „ cette indulgence, le texte s'y oppoſe en termes „ precis". On ſait apparemment auſſi bien que ce Moraliſte ces termes du texte, il lui reſte à prouver qu'il eſt precis pour marquer la Confeſſion auriculaire qu'on ne connoiſſoit point dans les premiers ſiecles de la Religion. L'Auteur eſt plus raiſonnable quand il parle du Purgatoire, car il faut neceſſairement que nos fautes ſoient expiées avant que nous ſoyons recompenſés: L'Auteur diſtingue très-judicieuſement bonnes actions, & bonnes œuvres. Une bonne œuvre eſt toûjours neceſſairement une bonne action, & une bonne action n'eſt pas toûjours abſolument une bonne œuvre, ajoûtez la charité à une bonne action & c'eſt une bonne œuvre. Il parle enſuite de l'amour de la Priere, de la Parole de Dieu, de la Meſſe, de l'utilité de la Méditation, elle doit produire la connoiſſance de ſoi-même & l'amendement des mœurs. Il fait quelques reflexions ſur les miſeres de l'homme. Les préjugés, les préventions, les entêtemens, les opinions fauſſes, des abſurdités infinies corrompent l'eſprit de l'homme, une foule de deſirs maitriſent ſon cœur, l'orgueil corrompt ſes plus belles actions, il repete ce qu'on dit ordinairement de l'incredule, que ſon incredulité ne ſubſiſte que juſ-

qu'au

qu'au lit de la mort. Apparemment que ces incrédules ne le sont pas de bonne foi, & par principe; ou que la force de leur maladie fait rentrer la prévention ou la verité dans leurs droits. On doit attendre la mort sans la craindre, elle termine nos desirs. Nous aurions eû bien des choses à remarquer, soit pour le stile, soit pour les pensées, soit pour les matieres, si nous n'avions craint d'être trop longs; ce que nous avons dit suffit pour donner une idée de ce Livre qui est remplie d'excellens préceptes pour former de jeunes gens.

ARTICLE IX.

*Suite de l'*APOLOGIE *pour les* JUIFS, *par* MANASSEH BEN ISRAEL.

III. Chef d'Accusation.

JE me flatte, Monsieur, de vous avoir satisfait sur les deux premiers Articles. Je m'expliquerai sur le reste avec la même sincerité. *Sixte de Sienne*, dans sa *Bibliotheque* (a) Livre II. & d'autres comme *Buxtorf*. Ord. I. Tract. I. Tit. *Perachot*, avancent comme le tirant du *Talmud*. Chap. IV. que „ Chaque Juif maudit trois fois „ le jour tous les Chrétiens, & prie Dieu de les „ confondre & de les exterminer, tant les Peu„ples que leurs Rois, & leurs Princes, & que „ cela se fait singulierement dans la Synagogue, „ par

(a) Tit. cont. Talmud.

„ par les Prêtres des Juifs, trois fois tous les „ jours ". Je conjure les Perſonnes qui aiment la Verité, de jetter les yeux ſur l'endroit du *Talmud* que ces Auteurs indiquent. On n'y trouvera rien de ce que l'on nous impute. On y verra ſeulement une Priere qui ſe doit reciter tous les jours, & dans laquelle on parle des *Minim*, c'eſt-à-dire des *Hérétiques*, qui étoient à *Tabné*, Ville ſituée près de *Jeruſalem* entre *Gath* & *Gazim*; mais on n'y verra rien de plus, & c'eſt pourtant de là que *Sixte de Siene* a tiré par les cheveux cette calomnie, ſoutenant que cette Conſtitution que le *Talmud* dit avoir été faite par nos Sages, à *Tabné*, n'y a été miſe que longtems après.

Examinons donc ce qui fut fait par nos Sages dans cette Ville-là, & ſi ce qu'ils y établirent peut choquer, avec raiſon, les Chrétiens.

1. Dans le Livre des Prieres que nous faiſons tous les jours, il y a un Chapitre où l'on trouve les paroles ſuivantes *La-Munarim &c.* c'eſt-à-dire, *Qu'il n'y ait point d'eſperance pour les Apoſtats; que tous les Hérétiques ſoient détruits; & periſſent tous tes Ennemis, & tous ceux qui te haïſſent. Et tu extermineras, ſans delai, le Royaume d'Orgueil; tu l'affoibliras, & tu l'briſeras* & tu feras cela *de nos jours*. Tout ce Chapitre, à prendre les choſes dans leur origine, ne dit pas un mot des Chrétiens, & ne parle que des *Juifs*, qui ſe rangerent alors au parti des *Sadducéens*, & des *Epicuriens*, ou qui ſe revolterent au *Gentilisme*, ainſi que l'a remarqué *Moiſe* d'*Egypte*, dans ſon Traité, *Tephila* Chap. 2. Car ſous les termes d'*Apoſtats*, & d'*Heretiques*, on n'entend pas indif-

indifféremment tous les Hommes. Il n'y a que les *Juifs* Renegats, qui abrogent toute la Loi de Moïse, ou quelques uns des Articles qu'elle contient, que nous appellions proprement *Hérétiques*. Selon la Loi même des Chrétiens, un Homme qui a été élevé aux Lettres, & qui dès sa premiere jeunesse, a suivi de bonne foi, une Loi differente, & y a perseveré, n'est proprement ni Hérétique ni Apostat. Autrement il faudroit dire que ceux qui sont nés *Juifs* ou *Mahometans*, & en general tous les Hommes qui ne sont pas Chrétiens de naissance, sont néanmoins des Apostats & des Hérétiques, par rapport à ces derniers, ce qui seroit absurde, & l'absurdité seroit la même si les *Juifs* traitoient les *Chrétiens* d'Hérétiques & d'Apostats. Ce Chapitre du *Talmud* ne parle donc point du tout des *Chrétiens*, mais des *Juifs* errans, c'est-à-dire, de ceux qui ont abandonné la Règle, ou la sainte Loi.

2. Enfin, on ne maudit dans cette Priere ni les Royaumes, ni les Rois *Chrétiens* ou *Mahometans*, ou d'autres Religions, & l'imprécation ne tombe nommément que sur le *Royaume d'Orgueil*. Il est certain qu'au temps où nos Sages ajoûterent ce Chapitre à nos Prieres, il n'y avoit encore aucun Royaume Chrétien, & si l'on demande par consequent quel est ce *Royaume d'Orgueil*, qui pourroit le dire avec certitude? Autant qu'on le peut deviner par conjecture, ce devoit être le Royaume des *Romains*, qui étoit alors florissant, & qui dominoit d'une façon tyrannique & hautaine sur toutes les Nations en

general, & particulierement sur les Juifs, dont *Vespasien*, & son Fils *Titus*, comblerent les maux en détruisant la *Judée*. Il est vrai que quelques uns des Empereurs de *Rome*, ou se firent Chrétiens, ou favoriserent le Christianisme; cependant l'Empire *Romain* étoit *Payen*, & par rapport à toutes les Nations étrangeres, sans distinction quelconque, le Gouvernement en étoit fier, & tyrannique. Il est vrai aussi que les *Juifs* faisoient la même priere, sous les meilleurs Princes, & sous le Gouvernement le plus doux; mais alors ils ne la faisoient que d'ancienne coutume, & sans application à des Temps semblables. Ajoutons, ce qui n'est pas moins vrai, que dans tous leurs Livres de Prieres qui se réimpriment, on a omis ces paroles, de peur qu'on n'en fît injustement un crime aux Juifs; c'est-à-dire, qu'au lieu d'*Apostats*, d'*Hérétiques*, & de *Royaume d'Orgueil*, on a mis, les *secrets Accusateurs*, ou *ceux qui trahissent* les *Juifs*, & *tous les Zedim*, c'est-à-dire les *Gens orgueilleux*.

3. Ce fut ainsi, que pour éviter les sujets de calomnie, les Septante-deux Interprêtes, ayant à traduire l'Endroit du *Levitique* où il est parlé des Bêtes immondes, au lieu d'*Arnebeth*, qui signifie un *Lievre*, ils mirent δασύπους, c'est-à-dire, un *Animal aux pieds larges*, omettant le nom, & retenant le sens. Ils ne voulurent pas conserver le mot Hebreu *Arnebeth*, comme ils l'avoient fait pour d'autres Appellatifs, de peur que la Femme de *Ptolomée*, qui se nommoit *Arsinoé*, ne crût que les *Juifs* s'étoient moqués d'elle, en plaçant son nom parmi les Bêtes impures.

pures. Ils ne voulurent pas non plus mettre dans leur Version λαγωὸν, ou λαγὸν, qui en *Grec* signifie un *Lievre*, de peur que *Ptolomée* lui-même, qui étoit Fils & Neveu des *Lagi*, ne fût choqué de voir le nom de sa famille couché parmi des Animaux d'une Espece odieuse. D'ailleurs, nous apprenons de *Plutarque*, que ce Prince prit vivement à injure la demande que lui fit quelqu'un *qui étoit le Pere de Lagus*? Comme si la Question avoit été faite pour rire, & dans le dessein de faire sentir l'obscurité originaire de cette Famille.

4. C'est précisément cet Abus des Termes, que l'on a fait contre nous, à l'occasion de cette même Priere. Pendant que *Muley Zidan* regnoit à *Maroc*, certain *Juif* Renegat, voulant faire montre d'un ferme attachement à la Religion *Mahometane*, & d'une grande aversion de ses Freres, les accusa, auprès de ce Prince, de demander à Dieu sa destruction, dans l'endroit de leurs Prieres, où ils demandent celle de tous les *Zedim*, ce qu'il prétendoit être entendu de toute la Maison de *Zidan*. Les Juifs se justifierent en disant, ce qui étoit vrai, que le mot *Zedim* signifie, proprement en *Hebreu*, des Gens orgueilleux, & que cet endroit de leurs Prieres regardoit des Gens de ce caractere, & nullement sa Majesté. Le Roi se contenta de cet Eclaircissement, en leur disant néanmoins, que puisque ce Terme faisoit une Equivoque, ils feroient bien de lui en substituer un autre.

5. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *Juifs* sont si éloignés de vouloir choquer les Princes & les

les Magiſtrats, qu'à mon avis la Nation merite d'en être aimée, defenduë, & protegée. Car en vertu de leur Loi, des Règles du *Talmud*, & d'une coutume inviolable, les *Juifs* font, dans tous les lieux de leur diſperſion, chaque jour de Sabbath, & dans toutes leurs Solemnités anniverſaires, des Prieres pour les Rois & les Princes, ſous le Gouvernement deſquels ils vivent, tant Chrétiens, que de toute autre Religion. Je dis qu'ils le font en vertu de leur Loi, puiſque *Jeremie* le leur commande au Chapitre XXIX. *Cherchez*, dit-il, *la Paix de la Ville, où je vous ai fait transporter en Captivité, & priez le Seigneur pour elle* &c. J'ajoûte en vertu du *Talmud*, puiſque *Ord. 4. Tract. 4. Abodazara* Chap. I. on trouve une Priere pour la Paix du Royaume; & je dis enfin que c'eſt une Coûtume qui n'a jamais ceſſé parmi eux. En quelque endroit qu'ils ſoient, le jour du *Sabbath*, & dans les Fêtes ſolemnelles, le Miniſtre de la Synagogue, avant que de donner la benediction au Peuple *Juif*, benit le Prince du Païs dans lequel ils vivent, & prononce cette benediction à haute voix, de telle maniere que tous les Aſſiſtans la puiſſent entendre, & dire, *Amen*. Vous avez vû ce Formulaire dans l'Ecrit intitulé, *Humble Remontrance*.

6. Dans cette même idée, nos Anciens obſervent, que dans l'endroit des *Nombres* XXIX. 13. où Dieu commande de ſacrifier 70. Bouveaux pendant les ſept jours de la Fête des Tabernacles, cela étoit ordonné en faveur des 70. Nations, qui à quelque heure, ſelon *Zacharie* XIV.

16.

16. viendront tous les ans à *Jeruſalem* pour y ſolemniſer la Fête des Tabernacles. Car les mêmes Anciens diſent, que toutes les Nations de la Terre doivent être benies en *Abraham* & dans ſa Semence, non ſeulement en eſprit, & par la connoiſſance de l'unique Cauſe premiere, mais auſſi d'une façon temporelle & terreſtre, choſes qu'ils croyent être également compriſes dans la Promeſſe qui fut faite à ce Patriarche. Auſſi les *Juifs*, ſous le ſecond Temple, offrirent à Dieu des Sacrifices pour les Nations qui étoient en confederation avec eux, comme il paroit aux Exemples ſuivans.

Dans le *Megilat Tahanit* Chap. IX. il eſt dit que lors qu'*Alexandre* le Grand, pouſſé par les *Samaritains* qui habitoient le Mont *Garixim*, venoit à *Jeruſalem* dans la reſolution de détruire le Temple, *Simeon* le Juſte alla le trouver ſur la route, pour le détourner de ce deſſein, & lui dit entre autres diverſes raiſons, *C'eſt ici le lieu où nous prions Dieu pour vôtre proſperité & pour celle de vôtre Royaume, afin qu'il ne ſoit point détruit, & ces gens-là vous perſuaderont-ils de détruire ce lieu?*

Nous trouvons un fait ſemblable dans le I. Livre des *Macchabées* VII. 33. & dans les Antiquitez de *Joſephe* Liv. XII. Chap. 17. Lorsque *Demetrius* envoya *Nicanor*, General de ſon Armée, contre *Jeruſalem*, les Prêtres, & les Anciens du Peuple, ſortirent pour le ſaluer, & lui montrerent le Sacrifice qu'ils offroient à Dieu pour la proſperité du Monarque.

Dans la même Hiſtoire Liv. II. Chap. 3. &

dans

Antiochus, Roi des *Grecs*, fit quelque choſe de ſemblable, en publiant un Edit, par lequel il étoit défendu, à tout Etranger, d'entrer dans le Temple & de ſouiller un lieu que les *Hébreux* avoient conſacré à la Religion, & au Culte divin. C'eſt ce que dit *Joſephe* Liv. XII. Chap. 3. qui dit auſſi Liv. XIII. Chap. 5. 6. que *Demetrius* fit la même défenſe. Ajoutons à ceci que dans la diſpute qu'il y eut, en preſence d'*Alexandre* le *Grand*, entre ceux de *Jeruſalem*, & ceux de *Samarie*, au ſujet de l'Honneur & de la Dignité du Temple, le Sacrificateur de *Jeruſalem*, allegua, comme un Fait, que le Temple de ſa Ville avoit toûjours été fort reſpecté de tous les Rois de l'*Aſie*, qui l'avoient enrichi de divers Dons éclatans & magnifiques. Nous liſons, dans le II. Livre de *Joſephe* contre *Apion*, que *Ptolemée Evergetes*, après avoir conquis la *Syrie*, offrit des Sacrifices Euchariſtiques, non aux Idoles & aux faux Dieux, mais au vrai Dieu, à *Jeruſalem*, & ſelon les Rites de la Nation Juive. *Pompée* le *Grand*, à ce que dit *Joſephe*, *De Bell. Jud.* Liv. I. Chap. 5. n'oſa ni piller le Temple, ni même toucher à ſes Threſors, & ce que ce General en fit n'étoit pas pour la raiſon que *Ciceron* en a donnée dans ſon Oraiſon pour *Plancius*, & que St. *Auguſtin* a copiée dans ſon Livre de *la Cité de Dieu*. Ces Auteurs pretendent que *Pompée* n'en agit de la ſorte que pour ne ſe pas aquerir la réputation d'une trop grande avarice. Raiſon auroit été très-ridicule & très-puerile, puis que les Loix de la Guerre autoriſent tout dans ces rencontres. Le *Romain* n'épargna donc le Tem-

Temple, que par une impreſſion de reſpect, dont il ſe ſentit pénétré. *Philon* le *Juif* rapporte une Lettre d'*Agrippa* dans laquelle il eſt dit que *Ceſar Auguſte* avoit tant de veneration pour ce Temple, qu'il ordonna qu'on y ſacrifiât tous les jours, à ſes propres frais, un Bouveau & deux Agneaux. Sa Femme (*a*) *Julie* donna à ce même Temple des Coupes & des Baſſins d'Or, & pluſieurs autres riches preſens. *Cleopatre* Reine d'*Egypte* ne fut pas moins liberale. *Tibere* commanda que l'on offrît à Dieu des Sacrifices, à ſes dépens, pendant les vingt-deux ans que dura ſon Empire. *Neron* ſuivit cet Exemple, juſqu'à ce que le zéle imprudent d'*Eleazar*, qui refuſa le Sacrifice, eut aliené l'Eſprit de ce Prince, & cauſé une perſécution violente.

En raſſemblant tout ceci, nous y trouvons le meilleur Commentaire de ce que diſoit *Malachie*, qui fleurit ſous le ſecond Temple. Chap. I. verſ. 11. *Depuis le Soleil levant juſqu'au Soleil couchant, mon nom ſera grand parmi les Gentils, & en tout lieu on offrira à mon nom, de l'Encens, & une Oblation pure; car mon nom ſera grand parmi les Payens, dit le Seigneur des Armées.* Car outre que les Payens appellerent le Temple la *Maiſon du grand Dieu*, comme on le voit Esdras V. 8. ces Peuples, & leurs Monarques tant *Perſans*, & *Grecs*, que *Romains*, ſouhaiterent, ainſi que nous venons de l'entendre, que l'on offrît pour eux

au

(*a*) Ce devroit être *Livie*. Manaſſeh Ben Iſraël reſſembloit à ſes Freres les Rabbins qui ſont peu exacts ſur l'Hiſtoire. On le voit en pluſieurs autres endroits de cette Apologie.

au Nom de Dieu de l'Encens, & des Sacrifices.

9. Je prie auſſi le Lecteur d'obſerver, que les *Juifs* avoient coûtume d'offrir des Sacrifices & des Prieres à Dieu, non ſeulement pour les Empereurs, pour leurs Amis, & pour leurs Alliés, mais auſſi, en général, pour tout le monde. C'eſt ce qu'*Agrippa* diſoit à *Caligula*, comme *Philon* le rapporte Pag. 1035. *Le Souverain Sacrificateur*, diſoit ce Prince, *a coûtume, au jour des Propitiations d'adreſſer à Dieu des Prieres pour tout le Genre Humain, lui demandant d'accorder à tous les Hommes une autre Année, accompagnée de benediction & de Paix.* Et le même *Philon* dit dans ſon II. Livre de la *Monarchie*, que *les Prêtres des autres Peuples ne prient Dieu que pour la proſperité particuliere de leur Nation, mais que nôtre Souverain Sacrificateur prie pour le bonheur & pour la proſperité de tout le monde*... Il dit encore, dans ſon Livre des *Sacrifices*, Pag. 836. que l'*on offre quelques Sacrifices pour nôtre Nation, & quelques autres pour tout le Genre Humain; car les Sacrifices que l'on offre tous les jours deux fois, c'eſt-à-dire le Matin, & le Soir, ſont deſtinés à obtenir ces bonnes choſes, que Dieu, qui eſt le premier Bien, accorde à tous les Hommes à ces deux Temps de la journée.* *Joſephe* s'exprime de même dans ſon II. Livre contre *Apion*; „Nous „ preſentons, *dit-il*, des Sacrifices, & des priè„ res au Seigneur, premierement pour tous les „ Hommes, pour leur proſperité & pour leur „ Pais; & enſuite plus particulierement pour „ nous-mêmes; parce qu'à nôtre avis, une Prie„ re qui d'abord eſt d'une étenduë univerſelle,

„ &

„ & qui enſuite eſt plus particuliere, eſt très a-
„ gréable à Dieu ". Paroles qu'*Euſebe* de *Ceſarée* a rapportées dans ſa *Prepar. Evangel.* Liv. VIII. Chap. 2.

10. Comme il n'y a point de Grandeur exterieure & materielle qui ſoit d'éternelle durée, celle du Temple finit, & avec l'Agneau Paſchal tous les autres Sacrifices ceſſerent. Mais en leur place nous avons aujourd'hui la Priere, & pour le dire avec *Oſée* XIV. 2. au lieu de Bouveaux, *nous donnons le Bouveau de nos Levres.* Ainſi nous faiſons à Dieu, trois fois tous les jours la ſupplication ſuivante; *O Seigneur, remplis tout le monde de tes benédictions; car toutes les Creatures ſont les Oeuvres de tes mains*, comme il eſt écrit, *le Seigneur eſt bon à tous, & ſes tendres Compaſſions ſont ſur toutes ſes Oeuvres.* Pſeau. CXLV. 9.

11. Nous allons même plus loin, car nous prions pour la converſion de tous les Peuples, & c'eſt ce qu'on voit dans les très-excellentes Prieres que nous faiſons le premier jour de l'An, ou *Ros a Sana*, & dans le jour des Propitiations. „ Notre Dieu, & le Dieu de nos Peres, régne
„ ſur tout le monde dans ta gloire, & ſois exal-
„ té ſur toute la Terre dans ton Excellence, que
„ ton influence deſcende ſur tous les Habitans
„ du monde dans la majeſté glorieuſe de ta for-
„ ce; que toute Creature connoiſſe que c'eſt
„ Toi qui l'as créée; que tout ce que tu as fait
„ comprenne que c'eſt Toi qui l'as fait; & que
„ tout ce qui a reſpiration dans ſes Narines, di-
„ ſe, Le Seigneur, Dieu d'Iſraël regne, & ſon
„ Royaume eſt ſur toutes les Dominations....

„ Que tous les Habitans de la Terre ſachent
„ & voyent que tout Genou ſe ployera devant
„ Toi, & que toute langue jurera par Toi. O
„ Seigneur, nôtre Dieu, qu'ils s'abattent & ſe
„ proſternent en ta preſence ! Qu'ils rendent
„ honneur à l'honneur de ton nom, & qu'ils ſe
„ ſoumettent tous au joug de ton Royaume!...
„ O Seigneur, nôtre Dieu, donne ta crainte à
„ toutes tes Oeuvres, & ta frayeur à tout ce
„ que tu as créé! Que toutes tes Oeuvres te crai-
„ gnent; que toutes les Creatures ſe proſternent
„ en ta preſence & qu'elles ſe réuniſſent toutes
„ pour faire ta volonté avec un cœur entier &c.
En cela nous imitons le bel exemple du ſage *Salomon*, qui après avoir fini le Bâtiment du Temple, y fit, 1. Rois VIII. cette longue Priere dans laquelle il n'oublia pas les Gentils verſ. 41. *Davantage, par rapport à l'Etranger, qui n'eſt pas de ton Peuple d'*ISRAEL, *mais qui vient d'un Païs éloigné pour l'amour de ton nom; car ils entendront parler de ton grand nom, & de ta main forte, & de ton bras étendu; lors donc qu'il viendra, & qu'il priera vers cette Maiſon, entends-le des Cieux, le lieu de ta demeure, & fais ſelon tout ce que cet Etranger aura demandé, afin que tous les Peuples de la Terre puiſſent connoître ton nom pour te craindre, comme fait le Peuple d'*ISRAEL, *& qu'ils puiſſent connoître que ton nom eſt invoqué dans cette Maiſon que je t'ai bâtie.* Il faut obſerver là-deſſus, qu'à l'égard d'un *Iſraëlite* qui prie, *Salomon* demande ſeulement que Dieu *donne à chacun ſelon ſes voyes*, au lieu que par rapport à la Priere de l'Etranger, il demande que *Dieu*

faſſe

faſſe ſelon tout ce que cet Etranger aura demandé. Cette diſtinction a pour but de donner aux Prieres des Gentils une efficace ſi claire, & ſi viſible, que cela même les amene à la connoiſſance de la Verité, pour connoître & pour craindre Dieu, comme les *Iſraëlites* le font.

12. De plus, les Saints Prophetes ayant fait des Prieres & des Supplications pour tous les Hommes, tant des Nations que des *Iſraëlites*, comment ne le ferions-nous pas pour les Nations parmi leſquelles nous vivons, puiſque nous y ſommes plus fortement engagés par la faveur & par la protection que nous y trouvons? Dans le Deuteronome XXIII. 7. Dieu dit, *Tu n'auras point en abomination l'Egyptien.* Les *Egyptiens* nous avoient pourtant affligés de fardeaux très-peſans; mais voici la raiſon de l'ordre, *parce que tu as été Etranger dans ſa Terre*, c'eſt-à-dire parce qu'au commencement les *Egyptiens* nous reçurent chez eux, & nous y firent du bien.

D'un autre côté, Dieu ayant dit par *Ezechiel* XXXIII. 11. *Je ſuis vivant, a dit le Seigneur Dieu, je ne prends point plaiſir à la mort du Mechant, mais que le Mechant ſe detourne de ſa voye, & qu'il vive*, nous devons imiter ſa conduite; ne haïr aucun Homme pour la ſeule cauſe de ſa Religion, mais prier le Seigneur qu'il le convertiſſe, & faire même ceci, ſans choquer les gens, ou ſans leur donner le moindre chagrin. Il eſt très-indigne, & très-mal ſéant de déteſter, ou d'abhorrer les Perſonnes auxquelles nous ſommes redevables de la proſperité dont nous jouïſſons, ou qui travaillent à leur propre ſalut. Mais

on peut abhorrer leurs vices, & leurs Pechez. Il eſt parlé dans le *Talmud*, *Berac.* Ch. 1. d'une Dame très-prudente & très-vertueuſe, qui fit une Reflexion très-excellente. Cette Dame ſe nommoit *Beruric*. Entendant ſon Mari, Rabbi *Meir*, qui prioit Dieu de détruire certain voiſin querelleux, & de mauvaiſe humeur, qui l'avoit fort chagriné ſans raiſon, elle lui dit, que cela ne devoit point ſe faire en *Iſraël*, mais qu'il falloit plûtôt demander à Dieu que cet Homme revînt au devoir, & renonçât à ſes pechez par la Repentance; ce qu'elle juſtifia par ces Paroles, Pſeau. CIV. 3. *Que le Peché ſoit conſumé hors de la Terre;* où il eſt dit *le Peché*, & non les *Pecheurs*, après quoi, *il n'y aura plus de mechans.*

13. Nous avons montré dans cette Section, que c'eſt calomnier les *Juifs*, que de leur imputer, de faire des Prieres qui puiſſent choquer les Chrétiens, ou leur être en ſcandale, à moins qu'on ne faſſe conſiſter le crime en ce que les *Juifs* ne ſont pas Chrétiens. Il paroît au contraire que nous prions tous les jours pour eux; que, pendant que le Temple ſubſiſtoit, nous préſentions des Sacrifices pour toutes les Nations qui étoient en confederation avec nous; que tous les Empereurs le ſouhaiterent, & que nous faiſions même des Sacrifices, non ſeulement pour quelques Princes en particulier, mais en général pour tout le Genre-Humain. On a vû auſſi que depuis la deſtruction du Temple, nous faiſons encore aujourd'hui la même choſe dans nos Prieres, demandant à Dieu leur ſalut, évitant tout ce qui pourroit les offenſer par rapport à leur Religion,

gion, & nous y croyant obligés par les ordres de la Ste. Ecriture. Je crois donc avoir suffisamment éclairci ce sujet.

Quatrieme Chef d'Accusation.

Il s'ensuit à present qu'une autre chose, dont *Buxtorfe* nous accuse, dans sa *Bibliot. Rabb.*, est destituée de toute apparence de verité. Cette Accusation porte que nous sommes des *Blasphemateurs*. Il la fonde sur une de nos Prieres, que je vais transcrire.

„ Nous devons louer le Seigneur de toutes „ choses; magnifier celui qui a fait le Monde, „ de ce qu'il ne nous a point faits comme les „ Nations de la Terre; de ce qu'il ne nous a „ point placés, comme les Familles de la Terre; „ de ce qu'il n'a point fait nôtre condition semblable à la leur, ni nôtre Lot comme celui de toute leur multitude. Car elles s'abaissent „ elles-mêmes devant des choses sans valeur, & „ vaines, & font leurs Prieres à des Dieux qui „ ne peuvent les sauver; mais nous offrons nôtre Culte au Roi des Rois, qui est saint & „ béni, qui a étendu les Cieux, & formé la Terre. Le Trône de sa gloire est dans le Ciel en „ haut, & sa force divine est dans le plus haut „ des Cieux. Il est nôtre Dieu, & il n'y en a „ point d'autre. Il est véritablement notre Roi, & il „ n'y en a point d'autre que lui, ainsi qu'il est écrit „ dans la Loi. Sachez aujourd'hui, & retenez bien „ dans vôtre cœur, que le Seigneur est Dieu „ dans les Cieux en haut, & sur la Terre en bas, „ & qu'il n'y en a point d'autre ".

A dire le vrai cette Priere, quoique très courte, eſt, à mon avis, très-excellente, & très-digne d'éloge. Le Sultan *Selim*, ce fameux Conquerant, Empereur des *Mahometans*, en fit tant d'eſtime, qu'elle lui fit ſouhaiter une Traduction de toutes les autres que nous faiſons, & qu'il employa ſon Medecin *Moïſe Amon*, qui a traduit le Pentateuque tant en *Perſan* qu'en *Arabe*. Lorſque ce Prince eut vû le Livre traduit en langue *Turque*, il dit au Traducteur, *A quoi bon de ſi longues Prieres? En voici une qui toute ſeule ſeroit ſuffiſante*, tant il en faiſoit de cas & d'eſtime. En effet elle reſſemble à une autre Priere qui fut faite au même temps que la précédente, & que voici.

„ Beni ſoit nôtre Dieu, qui nous a créés pour „ ſon honneur, & qui nous a ſeparés de ceux „ qui ſont dans l'Erreur, & qui nous a donné „ une Loi de verité, & qui a planté au milieu „ de nous la vie Eternelle. Qu'il ouvre nos „ Cœurs à ſa Loi, & qu'il mette ſon amour & „ ſa crainte dans nos Cœurs, pour faire ſa volonté, & pour le ſervir d'un cœur entier, afin „ que nous ne travaillions pas inutilement, & „ que nous n'engendrions pas des enfans de perdition. Que ce ſoit ta volonté, ô nôtre Dieu, „ & le Dieu de nos Peres, que nous gardions „ tes Statuts, & tes Loix dans ce monde, & „ que nous puiſſions meriter de vivre, & poſſéder des biens, & que nous puiſſions parvenir à la „ benediction du Monde à venir, de telle maniere que nous puiſſions chanter, ſans ceſſe, „ à ton honneur, O Seigneur, mon Dieu, je „ te louerai éternellement ".

Il

Il n'y a dans l'une ni dans l'autre de ces Prieres ni blasphême, ni malediction contre aucun des autres Dieux; ce qui paroit par les Reflexions suivantes.

1. La Loi des Juifs ne les a point éleyés à maudire nommément les autres Dieux, non pas même ceux des Payens. Il est dit dans l'*Exode* XXII. 27. *Tu ne parleras pas injurieusement des Dieux.* Il y a dans l'Hebreu אלהים, c'est-à-dire, les *Dieux*, ou *Dieu*, comme *Philon* le *Juif* l'a traduit dans son Livre de la *Monarchie*, & non les *Juges*, ainsi que *Onkelos* & *Jonathan* l'ont rendu dans leur Paraphrase. *Philon* ajoûte que la raison de cet Ordre, étoit de peur que les Payens, entendant prononcer des blasphêmes contre leurs Dieux, ne se portassent, par vengeance, à blasphemer le vrai Dieu d'Israël; Aussi trouvons-nous, dans *Ciceron*, & dans *Juvenal* assez d'exemples de la coûtume qu'avoient les Nations Idolatres de parler injurieusement de leurs Dieux, les unes des autres. Quoiqu'il en soit de leur pratique, *Joseph* a été dans la même idée que *Philon*; car, écrivant contre Apion, il dit ce qu'on va lire, „ C'est nôtre usage de prendre „ garde à nôtre conduite & non d'accuser, ou „ de denigrer celle des autres. Ainsi de même „ nous ne nous permettons point de nous mo„ quer de ce que les autres estiment Dieux „ ni de prononcer contre eux des Blasphêmes. „ Nôtre Legislateur nous l'a expressément de„ fendu, à cause du Titre de *Dieux*, qu'on leur „ donne ". Il resulte de ceci, qu'en vertu de nôtre Religion nous n'oserions faire ce dont

Buxtorfe nous accuſe. Auſſi les *Talmudiſtes*, ſe fondant là-deſſus, diſent que nous devons honorer & reſpecter, non-ſeulement les Rois d'*Iſraël*, mais en général tous les Rois, Princes & Gouverneurs, parce que la Ste. Ecriture les appelle *Dieux* eu égard à la dignité de leur Office.

2. Ces Prieres, de même que les autres, furent compoſées, & introduites, au temps d'*Eſdras*, qui, au rapport du *Talmud*, les compoſa, conjointement avec cent vingt Perſonnes, parmi leſquelles étoient trois Prophetes, ſavoir *Aggée*, *Zacharie* & *Malachie*. *Buxtorfe* ne peut donc pas dire, qu'il y ait rien qui porte contre l'honneur, & contre le reſpect dû à Chriſt, puis que ce dernier ne vînt au monde que long temps après.

J'ajoûte que bien que ces Paroles de la Priere, *qui s'abbaiſſent devant des choſes ſans valeur & vaines*, ne regardent que les Gentils & que leurs faux Dieux, malgré cela, dis-je, les *Juifs*, ſentant la priſe qu'elles donnoient à la Calomnie, & ſouhaitant d'éviter juſqu'à la moindre occaſion de ſcandale, & d'offenſe, ont ceſſé d'imprimer cette ligne, & qu'elles ne paroiſſent point effectivement en quelques Editions de leurs Livres d'Offices. C'eſt un témoignage que leur rendent *Hornbeck* dans ſes *Prolegomenes*, *Dorſtius* dans ſes Notes ſur R. *David Gans*, page 269, & *Buxtorfe*, dans ſon Livre des *Abbreviations*. Peut-être même ne ſera-t-il pas inutile d'obſerver ici ce que diſent tous ces trois Temoins, qu'un certain *Antoine Marguerite*, Juif Chriſtianiſé,

riſſe, étoit le premier qui leur eût découvert, que cette partie de la Priere étoit deſtinée *contra Idola Papatus*, c'eſt-à-dire, contre les Idoles Papiſtes, & que c'étoit, par le moyen des conſequences, qu'ils l'entendoient eux-mêmes d'une Reflexion contre Chriſt. Je prie le Lecteur impartial & depouillé de prejugés, de prononcer lui-même, ſi cette conſéquence eſt juſte.

3. Que dirons-nous donc de ce que l'on nous impute, de prononcer dans nos Synagogues, le nom de Chriſt en crachant par inſulte? Le peut-on croire? Et ſe peut-il rien de plus éloigné de nôtre penſée? La Nation des Juifs ne manque ni de prudence ni d'eſprit, temoin ce que le Seigneur en dit *Deuter.* IV. 6. *Les Nations diront, certainement c'eſt ici un Peuple ſage & intelligent.* Qui pourra donc s'imaginer, qu'ils ſe permettent cette groſſiereté, dans un Païs étranger, & dans une choſe que leur Religion n'exige en aucune maniere? L'Ordre de la Loi, que nous venons de rapporter, eſt, à coup ſûr, très-contraire à toute action qui pourroit tenir de l'inſulte. D'ailleurs tout le monde ſait bien, que telle choſe n'a jamais été faite, ni en *Italie*, ni en *Hollande*, où les Synagogues ſont, ordinairement, pleines de Chrétiens, qui s'y tiennent fort attentifs à examiner, & à peſer, toutes les Actions, & tous les Geſtes des *Juifs*. Il n'y a point de doute qu'ils n'euſſent eu de très-juſtes ſujets de ſe plaindre, ſi les *Juifs* y euſſent fait ce qu'on leur impute. Mais on n'a jamais entendu de Chrétien nous faire ce reproche, dans les lieux où nous demeurons, & cette ſeule conſideration démon-

démontre la Calomnie. Je n'en dirai donc pas davantage pour justifier des Prieres, dans lesquelles nous ne nous proposons autre chose, que de louer Dieu, que de lui demander les benedictions spirituelles & temporelles, & que d'implorer, sur nous, par nôtre service, & par nôtre Culte, sa Bienveillance, sa Protection, & sa défense.

Cinquieme Chef d'Accusation.

On nous accuse encore d'attirer, & de seduire les autres à nôtre Religion &c. Mais on ne se fonde que sur des bruits vagues. Je dirai donc

1. Que jusqu'ici les *Juifs* n'ont donné aucun lieu legitime à ces bruits en quelque endroit du Monde qu'ils soient dispersés, & que la chose ne seroit point praticable en *Angleterre*. J'ai été moi-même en liaison d'amitié avec plusieurs grands Hommes, des plus éclairés, & des plus célèbres de toute l'*Europe*. Ils sont venus très-souvent chez moi de plusieurs Païs, & nos Entretiens ont été des plus familiers. Cependant ce Commerce ne m'a point fait soupçonner d'aucun dessein de seduction. Je dirai même que *Gaspar Barlæus*, le *Virgile* de nôtre siecle, & plusieurs autres, ont fait beaucoup de vers à ma louange; ce que je n'ai garde de dire ici par vaine gloire. Je n'en parle que comme d'un témoignage rendu à mon innocence.

2. D'ailleurs nos Rituels nous justifient pleinement à cet égard. On y voit, que tout Homme, de quelque Nation qu'il soit, quand il veut

se

se faire *Juif*, ne peut être reçu, & admis à devenir Membre de nôtre Synagogue, qu'après un Examen préalable que nous sommes obligés de lui faire subir, pour savoir s'il fait cette démarche, ou par misere, ou par amour pour quelque Juive, ou par quelque autre consideration mondaine. Quand il nous a satisfaits là-dessus de la sincerité de ses intentions, nous sommes encore obligés de l'avertir des peines auxquelles il s'assujettit, s'il lui arrive de violer le Sabbath, ou de manger du Sang, ou de la Graisse, contre la defense du *Levitique* III. 17, ou de transgresser aucun des Préceptes de la Loi; comme on le voit dans le *Targum* sur le Livre de *Ruth*. Ce n'est qu'après qu'il a paru perseverer avec zèle dans la demande, qu'il est admis & protegé. Tout cela nous empêche de seduire personne. Au contraire nous évitons de disputer sur la Religion, non par defaut de charité, mais afin, autant qu'il se peut, d'éviter le bruit & la haine, & c'est pour cela que nous refusons de circoncire les Hommes qui viennent à nous, parce que nous ne voulons point donner des sujets de plainte. Cela est si vrai, que j'ai connu quelques-uns de ces Proselytes qui, pour cette raison, se sont circoncis eux mêmes. J'avoue que *Ferdinand* & *Isabelle*, Roi & Reine de *Castille*, fonderent leur Ordre, pour l'expulsion des *Juifs*, sur ce que ces derniers seduisoient plusieurs Chrétiens, & que quelques Personnes de la Noblesse s'étoient faites *Juives*; mais j'ajoute que ce ne fut qu'un prétexte, que l'on prit pour colorer la Tyrannie, & que l'on fut obligé de prendre, parce que, comme

comme on le fait bien, il n'y avoit point d'autre crime à nous imputer.

Je suis entierement de l'avis, non seulement d'*Osorio*, *De Reb. Imman.* mais aussi de nôtre *Flave Josephe*, le plus illustre de tous les Historiens, qui s'exprime de la maniere suivante, dans l'Histoire de sa propre Vie.

„ En ce temps-là, *dit-il*, vinrent me trouver „ deux Personnes de distinction des *Trachonites*, „ Sujets du Roi, qui menerent avec eux des „ Gens à cheval, avec des Armes & de l'Ar„ gent. Les Juifs vouloient les contraindre à se „ faire circoncire pour obtenir la permission de „ vivre parmi eux; mais je ne voulus point leur „ permettre de les inquieter, soûtenant que cha„ cun est obligé de servir Dieu d'une maniere „ libre, & ne devoit point y être forcé. Car si „ nous usions de cette violence, ils pourroient „ se repentir de s'être refugiés parmi nous. J'ap„ paisai ainsi la multitude, & je fournis abon„ damment à ces gens-là de quoi vivre à leur „ mode ".

A parler franchement, cette Action, qui étoit d'un Homme d'honneur & très-éclairé, merite d'être imitée. Elle est pour la liberté commune. Elle laisse à Dieu seul le jugement & la décision. Les Tribunaux de l'*Inquisition Espagnole*, avec toutes leurs Tortures, & toutes leurs cruautés, ne peuvent venir à bout de rendre Chrétien un seul des *Juifs* qui tombent entre leurs mains. On instruit à force de coups les Bêtes qui n'ont point de raison, mais c'est par la Raison que l'on instruit les Hommes; & bien loin que, par les Tour-

Tourmens, on les faſſe entrer dans les ſentimens des autres, on ne les rend au contraire que plus fermes & que plus attachés à leur propres idées.

VI. Chef d'Accuſation.

Après avoir diſcuté les Objections principales, je paſſe à des ſujets moins importans; mais qui auſſi ſont moins de ma competence, puis qu'il s'y agit de Negoce. Quelques gens diſent donc que ſi les *Juifs* s'établiſſent en *Angleterre*, ils y attireront, à eux ſeuls, tout le commerce, au grand détriment des Habitans naturels. Je reponds que ſauf le reſpect que je dois à des gens plus habiles, c'eſt mon avis que l'établiſſement de nôtre Nation dans le Royaume ne peut être abſolument d'aucun préjudice aux *Anglois*.

1. Il faut principalement conſiderer qu'en transportant leurs Effets, les *Juifs* donneront beaucoup de profit à la Nation, par le moyen de ce qu'ils payeront à la Douane, à l'Accife &c. D'ailleurs les Particuliers y gagneront toûjours beaucoup par le debit de leurs Denrées, que les *Juifs* acheteront, ou pour les envoyer au dehors, ou pour faire negoce au dedans. Il arrivera peut-être, par accident, que quelques-uns y perdront, par la baiſſe de ces Denrées détaillées par un plus grand nombre de Gens; mais le Corps de l'Etat y gagnera, dans ce cas-là même, puis que les choſes y coûteront moins à ceux qui les achetent. Ajoûtez à ceci les profits que la Nation doit faire, dans la conſommation tant des choſes qui ſont néceſſaires à la vie, que de celles qui concer-

concernent l'Habillement & la Parure du Corps. Enfin les Artisans du Païs ne pourront qu'y gagner, puisqu'on voit rarement un *Juif* qui s'attache aux Arts Méchaniques.

2. On doit considerer, de plus, que comme nôtre Nation est repanduë presque dans tous les endroits du monde, elle peut toûjours rendre de grands services, par les Avis qu'elle donne volontiers au Peuple chez lequel elle se trouve; sans dire que tous les Etrangers apportent dans un Païs, de nouvelles Ouvertures sur le Negoce, en y apportant ce qu'ils ont appris dans les lieux de leur naissance. Cette derniere consideration néanmoins n'est pas à mepriser. Le grand Ouvrier, & Créateur de toutes choses, ayant voulu que le Commerce se fit sur la Terre, n'a pas accordé toutes choses à un seul & même Païs; mais a de telle maniere partagé ses bienfaits, que tous les Païs ont besoin les uns des autres. L'*Angleterre*, qui est pourtant un des endroits les plus fertiles qu'il y ait dans le monde, manque néanmoins de diverses choses pour la Marine, de même que de Vin, d'Huile, de Figues, d'Amandes, de Raisins, & de toutes les Drogues des *Indes*; choses si necessaires pour la vie. Sans parler de plusieurs autres Denrées, qui ne croissent pas dans cette Ile, & qui sont abondantes ailleurs, je dirai seulement qu'on s'y connoit mieux ailleurs qu'on ne fait dans cette Ile, quoiqu'à la verité je ne crois pas qu'il y ait de peuple qui étende plus loin son Commerce, & qui ait plus de capacité pour toute sorte de Commerce, que la Nation *Angloise*.

3. On

3. On peut auſſi, à l'aide de ces Etrangers, former des Compagnies negociantes pour les Païs qu'ils connoiſſent le mieux, & dans lesquels ils pourroient ſervir de Facteurs. Ceci, joint au reſte, ne pourroit qu'être fort profitable pour les Naturels; & je conçois qu'on pourroit l'appuyer de bonnes raiſons; mais je ne m'y engagerai pas, parce que je ne les entends pas aſſez, ayant toûjours mené une vie ſedentaire, attaché à des Etudes qui ſont fort éloignées de choſes ſemblables.

4. Dire que les *Juifs* ſont des *Trompeurs*, ce n'eſt pas rendre juſtice à leur Nation, parce qu'il n'eſt nullement raiſonnable de condamner tout le Corps pour la faute de quelques Particuliers. Je ne pretends pas les excuſer tous, & je me perſuade aiſément que ſur le Total il y a quelques *Trompeurs*. Il en eſt de même parmi tous les Peuples, & l'on ſait que par tout la Pauvreté inſpire de bas ſentimens.

5. Mais ſi nous conſiderons la choſe, par rapport au devoir prescrit aux *Juifs* par la Religion qu'ils profeſſent, il eſt certain que le Precepte moral du Decalogue, *Tu ne deroberas point*, regarde les Juifs dans le commerce qu'ils peuvent avoir avec les Gentils. On le peut voir dans R. *Moïſe d'Egypte*, Tract. *Genieba*. Chap. 1. & *Gazela* Chap. 1. *C'eſt un peché*, dit-il, *de derober quelque homme que ce ſoit, quand même il ſeroit Gentil*. On ne doit pas nous objecter ici, comme je l'ai ſouvent ouï faire, ce que dit l'Ecriture que les *Iſraëlites* emporterent les joyaux, & les meubles qu'ils avoient emprunté des *Egyptiens*; car cela ſe fit par une dispenſation particuliere, & fut un Com-

mandement de Dieu pour cette rencontre-là. Dans ce ſens le *Talmud*, Tract. de *Sanhedrin* Ch. 11. rapporte que les Habitans d'*Alexandrie*, accuſerent devant *Alexandre le Grand* les *Juifs* de les avoir volés, demandant au Prince qu'il les condamnât à faire reſtitution. Mais que *Gushia Ben Perria* repondit, „ Nos Peres deſcendirent „ en Egypte n'étant encore que ſoixante & dix „ Ames. Ils y devinrent une Nation nombreu„ ſe, & excedant 600000. Ils ſervirent les E„ *gyptiens* en des Emplois fort vils pendant 210. „ Ans. Balançons donc les Comptes; Payez„ nous pour nôtre travail, & vous verrez que „ vous nous devrez encore beaucoup". *Alexandre* ſatisfait de cette raiſon, renvoya les *Juifs* abſous.

6. Les *Juifs* ſont donc dans l'obligation de ne commettre aucune fraude ni aucun abus volontaire dans leurs Comptes, dans leurs Negoces, ni dans leurs Livres, avec qui que ce ſoit qu'ils ayent à faire; comme cela eſt dit en termes exprès par R. *Moïſe l'Egyptien*, & par R. *Moſeh de Koſi*.

7. Ces Auteurs diſent même, de plus, que les Reſtitutions rejailliſſent à la louange de Dieu, & de la Sainte Loi. Rabbi *Simeon Ben Satah*, Homme ſaint, & éclairé, en donna un Exemple. Il avoit acheté d'un Gentil un Ane, dont la Têtiere étoit un joyau de grand prix. Le premier Proprietaire n'en avoit rien ſû. Mais le Rabbin l'ayant découverte la lui rendit volontairement, & ſans aucun retour, diſant qu'*il avoit acheté l'Ane, & non le joyau*; ce qui fit beaucoup

coup d'honneur à Dieu, à sa Loi, & à la Nation des Juifs; à ce qu'on en voit dans *Midras Rabba. Parasot Hekel.*

8. Dans le même Esprit, nos Maîtres veulent que les Sermens que l'on fait aux Personnes des autres Nations, soient faits en vérité, & en justice, & remplis exactement dans toutes leurs parties. Ils en donnent pour preuve l'Histoire de *Sedecias*, que Dieu punit par la privation de son Royaume, pour n'avoir pas gardé la Parole, & le Serment, qu'il avoit fait au nom de Dieu, à *Nebuchadnezzar*, Prince Gentil, comme il est dit II. Chron. XXXVI. 13. *Et il se rebella aussi contre* NEBUCHADNEZZAR *qui l'avoit fait jurer par Dieu.*

9. Telles sont les Loix que suivent les *Juifs*, & les Obligations qui leur sont imposées. La même Loi qui leur defend de nier aucun Gentil, leur défend aussi d'en dérober aucun. Cela n'empêche pas que l'on ne doive toûjours se tenir sur ses gardes, car le monde est plein de tromperie chez tous les Peuples, & je me rappelle à ce sujet une Avanture plaisante qui s'est passée à *Marou*. Un *Juif*, qui avoit une espece de fausses Pierres, en troque avec un Chrétien *Portugais* contre du Verd de Gris, qui étoit fort falsifié, ce qui est fort commun en ce Pais-là, n'y en ayant point qui ne soit mêlé de terre. Un Ami du *Portugais* se moqua fort de lui de s'être laissé attraper à un *Juif*. *En vérité*, dit l'autre, *si le Juif m'a dupé de ses Pierres, je l'ai enseveli dans la Terre que je lui ai vendue.* Et voilà comme les gens de Negoce se tiennent les uns des autres.

Ce que je puis affirmer c'eſt que j'ai connu à *Amſterdam* pluſieurs *Juifs* qui étoient fort pauvres, & qui vivoient dans une grande miſere, parce qu'ils ne vouloient pas rompre avec les Effets d'autrui entre leurs mains, & que ceux qui faiſoient banqueroute, y étoient tellement contraints par la néceſſité, qu'ils en étoient réduits à la triſte condition de ne pouvoir plus vivre que d'Aumônes.

Il eſt vrai que ſous Edouard I. les *Juifs* furent accuſés de rogner la Monnoye; mais il eſt vrai auſſi que cette Accuſation ne dut originairement ſa naiſſance qu'aux ſoupçons, & qu'à la haine que les Chrétiens avoient conçu contre les *Juifs*. Mr. *Prynne* nous en fournit la Preuve, dans la II. Partie de ſes *Doutes propoſés en peu de mots aux Juifs*, où citant la Clauſ. 7. Ed. I. n. 7. *de fine recipi. a Judæis*, il donne toute la Lettre que le Roi écrivit là-deſſus à ſes Juges. Elle eſt en Latin, & telle que je la vais rapporter. *Rex dilectis & fidelibus ſuis &c.* C'eſt-à-dire, „ Le „ Roi à ſes bien aimez & féaux *Etienne de Pen-* „ *tecaſter*, *Gautier de Helyn*, & *Thomas de Cob-* „ *ham*, Juges pour le fait des Monnoyes, ſalut. „ D'autant que tous les Juifs, nagueres ſaiſis, & „ accuſez ſur de certains ſoupçons, d'avoir ro- „ gné notre Monnoye, ſont punis du dernier „ ſupplice, lors qu'on les en a convaincus, quel- „ ques-uns d'entre eux, ſe ſont rachetez à cette „ occaſion au prix de leurs Biens, & de leurs Ef- „ fets, de telle maniere qu'ils ſont dans nos Pri- „ ſons, pour y être détenus à nôtre volonté. Et „ comme nous avons appris que pluſieurs Chré-

„ tiens,

„ tiens, par haine contre les Juifs, à cauſe de la „ difference de la Foi Chrétienne, & des Rites „ Juifs, & pour ſe vanger de certaines graces „ par eux refuſées menacent les Juifs qui n'ont „ encore été ni arrêtés ni accuſés, de les mettre „ en peine pour le fait des Monnoyes rognées „ ſur des Accuſations legeres, & controuvées, „ afin de leur extorquer de l'argent, pour évi- „ ter les affaires facheuſes qu'on leur fait crain- „ dre, deſorte que ces Juifs courent ſouvent un „ peril manifeſte de leur vie, nous voulons que „ tous les Juifs qui n'auront pas été deferés avant „ le 1. jour de Mai dernier, & qui n'auront pas „ été convaincus par des ſoupçons certains pour „ le fait des Monnoyes, & qui voudront finan- „ cer à votre discretion &c. ne ſoient plus in- „ quietés pour des fautes que les Chrétiens les „ accuſeroient d'avoir faites à ce ſujet avant le- „ dit 1. jour de Mai, & que les dénonciations „ poſterieures étant miſes à néant, on laiſſe les „ Juifs en paix à l'avenir. Bien entendu que „ ceux qui étoient arrêtés, & accuſés ſur des „ ſoupçons valables avant ce jour-là, ſubiront „ votre jugement, ſelon la forme à ce ordonnée „ & pourvuë. Et partant nous vous mandons „ de prendre les Amendes & de faire obſerver „ ce que deſſus dans la forme ſusdite. Temoin „ le Roi, à Cantorberi 8. Mai.

Concluſion de l'Auteur.

Je me flatte à preſent, Monſieur, de vous avoir donné, autant que cela ſe peut dans une

Lettre, tous les Eclairciſſemens néceſſaires ſur les difficultez que vous m'aviez propoſées, & je crois l'avoir fait de maniere que perſonne n'aura ſujet de s'en plaindre, ou d'en être choqué. Mais comme vous ſouhaitez, outre cela, que je vous informe de l'état préſent de la Negociation que j'ai entrepriſe, & que je vous en apprenne au moins quelques Particularités, je vais vous ſatisfaire en peu de paroles.

J'ai été, depuis pluſieurs Années, en commerce de correſpondance avec quelques Perſonnes de Diſtinction en *Angleterre*, & c'eſt par-là que je conçus les premieres idées de mon deſſein. J'appris, de ces Perſonnes-là, qu'il y avoit beaucoup d'apparence que je pourrois obtenir ce que je demande, parce, me diſoit-on, que les Eſprits étoient à cette heure très-bien diſpoſez en notre faveur, & que l'on nous verroit venir dans l'Ile avec beaucoup de plaiſir & d'agrément. Ce commencement m'inſpira une forte envie de tenter le ſuccès. Pendant ſept ans j'y travaillai, & je ſollicitai la choſe par Lettres, ſans me laſſer d'écrire. Car je me perſuadai que la diſperſion de nôtre Peuple, dans tous les Païs du Monde, eſt une circonſtance qui doit être neceſſairement accomplie, avant que le Seigneur accorde aux *Juifs* tout ce qu'il leur a promis, tant pour rétablir leur Royaume, que pour les faire rentrer dans la poſſeſſion de leur Terre, & je me fondai ſur ces paroles de *Daniel* XII. 7. *Lorsqu'il aura accompli de diſperſer le pouvoir de la Nation ſainte, toutes ces choſes ſeront finies.* D'ailleurs, que nôtre Diſperſion ſe dût

faire

faire peu-à-peu, parmi toutes les Nations, c'eſt auſſi ce que je conclus de ces paroles du *Deuteronome* XXVIII. 64. *Depuis un bout de la Terre même juſques à l'autre.* Il me ſembla que par *le bout de la Terre*, on pouvoit entendre l'Ile de la *Grande Bretagne*, & que ſavois-je, ſi le Seigneur, qui opere ſouvent par des moyens naturels, ne m'avoit point deſtiné & choiſi, pour accomplir cet Ouvrage? Je propoſai donc la choſe, avec zèle à la Nation *Angloiſe*, en la felicitant de la glorieuſe liberté, dont elle jouït à preſent, & qui eſt accompagnée d'une Paix floriſſante. Ces propoſitions étoient contenuës dans un Ouvrage que j'intitulai, l'*Eſperance d'Iſraël*, & que je dediai au premier Parlement, & au Conſeil d'Etat, en leur déclarant mon deſſein, auquel on repondit favorablement, par un Paſſeport qui me fut accordé. Je m'adreſſai enſuite au ſecond Parlement, qui me fit la même grace. Mais à cette fois je ne profitai pas ſi tôt du Paſſeport, parce que mes Parens & mes Amis, qui faiſoient attention au flux & reflux des viciſſitudes humaines, me preſſerent tendrement & avec importunité de ne me point éloigner, & revinrent ſi ſouvent à la charge que je me rendis à leur tendreſſe, & leur promis de demeurer encore quelque temps avec eux. Malgré tout cela, je n'eus point de repos au dedans de moi-même, & que ſai-je ſi je n'y étois pas pouſſé par quelque impreſſion particuliere de la Providence? Je ne fus point tranquille, dis-je, juſqu'à ce que je m'adreſſai de nouveau très humblement à ſon Alteſſe le Lord Protecteur, que Dieu conſerve. Ayant appris

que ma venuë en *Angleterre* ne lui ſeroit pas tout à fait deſagréable, & rempli des grandes eſperances que j'avois conçuës, je dis avec joye adieu, à ma Maiſon, à mes Amis, à mes Parens, à tous mes Avantages, & au Païs dans lequel j'avois paſſé toute ma vie, ſous la douce & favorable protection des Seigneurs Etats Generaux, & des Magiſtrats d'*Amſterdam*. En un mot j'abandonnai tout, & me transportai en *Angleterre*, où ayant été reçu très favorablement, & traité avec de grands égards, je preſentai à ſon Alteſſe Sereniſſime une Requête, & quelques Sollicitations, qui, pour la plûpart, m'avoient été écrites par mes Freres les *Juifs*, de pluſieurs endroits de l'*Europe*, comme vous pouvez l'avoir appris par des Relations précédentes. Il plut à ſon Alteſſe de convoquer à *Whitehall*, une Aſſemblée de *Théologiens*, de *Juriſconſultes*, & de *Negocians*, de diverſes Sectes, & de differentes Communions. Ce mêlange a été cauſe que les Avis y ont été auſſi fort differens; deſorte que ſon Alteſſe n'a pû encore ſe déterminer tout à fait juſqu'ici. Il en eſt arrivé que le peu de *Juifs* qui étoient venus à *Londres*, s'en ſont retirez, parce qu'ils deſeſperent d'obtenir ce qu'ils demandent, & que les autres qui avoient deſſein d'y venir, n'y penſent plus, & ſont allez s'établir les uns en *Italie*, & les autres à *Geneve*, cette Republique leur ayant accordé, dans cette conjoncture, pluſieurs grands Privileges.

Et maintenant, ô Dieu très-haut, c'eſt à Toi que ma Priere s'adreſſe, oui à Toi, qui ès le Dieu de nos Peres. Tu as bien voulu rappeller

Toi-

Toi-même, *la Garde d'Iſraël.* Tu nous as promis, en ta grace, par ton ſaint Prophete *Jeremie*, Chap. XXXI. *que tu ne rejetterois point toute la ſemence d'Iſraël, à cauſe de tout le mal qu'ils ont fait.* Toi, qui par tant de Miracles ſurprenans, tiras ton Peuple hors d'*Egypte*, du Païs d'Esclavage, & le conduiſis dans la Terre ſainte, fais descendre, en ta grace, ta ſainte influence dans l'Esprit du Prince, qui ſans intérêt particulier, & ſans conſiderations perſonnelles, mais par pure compaſſion de nos maux, eſt porté par lui-même à nous proteger & à nous défendre, Bonté ſi extraordinaire que ni moi, ni toute ma Nation ne pourrons jamais ſuffiſamment la reconnoître. Fais auſſi descendre la même influence dans l'esprit de ſes Illuſtres & prudens Conſeillers, afin qu'ils ſe déterminent à ce que ta Sageſſe infinie jugera de meilleur & de plus convenable pour nous. Car, ô Seigneur, les Hommes voyent ce qui eſt preſent, mais Toi, dans ta Toute-Science, tu vois ce qui eſt éloigné.

En me tournant enſuite vers la très Illuſtre Nation *Angloiſe*, je la ſupplie très-humblement, qu'elle daigne lire mes Raiſons, avec impartialité, ſans préjugé, & libre de toute paſſion. Je me recommande à ſa Grace, & à ſes Bontés, & je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il lui plaiſe de hâter le Temps predit par *Sophonie*, auquel nous le ſervirons *tous d'un commun accord*, de la même maniere, & dans les mêmes idées, afin que comme ſon nom eſt un, ſa crainte ſoit auſſi une, & que nous puiſſions tous voir la bonté du

Seigneur, beni éternellement, & les Conſolations de *Sion*. *Amen*.

A Londres, de mon Cabinet, le 10. *d'Avril, l'an de la Création* 5416, *& ſelon l'Ere Vulgaire, l'an* 1656.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'OXFORD.

MR. Shaw, Membre du College de la Reine, & ci-devant Chapellain du Comptoir d'Alger, fait imprimer par ſouſcription les *Obſervations* qu'il a faites pendant pluſieurs années *dans les Royaumes d'Alger & de Tunis, dans l'Egypte & l'Arabie pétrée, dans la Syrie, la Phénicie & la Terre Sainte*. Il y aura pluſieurs Cartes de Geographie anciennes & modernes, comme de la Mauritanie, des Camps des Iſraëlites, de la Terre Sainte, &c. & beaucoup de planches qui repreſenteront les anciens édifices, les monnoyes, les Animaux, les Plantes &c. les plus remarquables. Mais comme le principal but de cet Ouvrage eſt de rétablir, autant qu'il ſera poſſible, l'ancienne Geographie, & de perfectionner l'Hiſtoire Naturelle; on donnera des Extraits & des Citations des Anciens Geographes & Hiſtoriens afin que le Lecteur puiſſe voir tout d'un coup l'état ancien & moderne de ces Pays. L'Auteur ayant été ſur les lieux & examiné tout avec ſoin, on pourra compter ſur ce qu'il avance. Cet Ouvrage ſera d'environ cent & vingt feuilles. Le prix de la ſouſcription eſt une Guinée, dont on payera la moitié en ſouſcrivant, & le reſte en recevant un exemplaire en blanc. En faveur des Curieux on en imprimera quelques exemplaires en grand papier ſur le pié d'une Guinée & demie, dont on donnera une Guinée d'avance, & demie Guinée quand le Livre ſera imprimé.

DE LONDRES.

Le Catalogue des Manuſcrits de la Bibliotheque du Roi paroit depuis quelque tems. *A Cataloque of the Manuſcripts of the King's Library* &c. In 4. Mr. Casley y a joint

joint 150 planches qui repreſentent la differente écriture dont on s'eſt ſervi depuis le troiſieme ſiecle juſqu'au quinziéme. La Preface contient des Obſervations tres-curieuſes ſur les Manuscrits. La ſouscription étoit d'une Guinée (*a*), mais comme on n'en a imprimé qu'un petit nombre d'exemplaires, qui ſont preſque tous enlevez, on en a un peu hauſſé le prix.

Le Dr. Dawſon a publié *Disceptatio Epiſtolaris de Tribus Teſtimoniis I. Joh. V. 7. In qua ex binis Manuſcriptis eximiis indubio evincitur Αὐθεντία iſtius Verſiculi; viz. I. Ex M. Aur. Caſſiodori, Senatoris Romani, Complexionibus, inter opera ejus deperdita recenſitis; Quas verò MCC. ante annos conſcriptas, Codd. tum Græcis tum Latinis (priſcis quin etiam ab Illo diſtis) eò collatis, è tenebris recens erutas ſumma fide evulgavit Illuſtris Marchio Scip. Maffeius Veronenſis. II. Ex Diſſertatione V. Cl. Guil. Cavei (Canonici Windeſor.) Luciani Samoſat. teſtimonio innixa; ab ἀνευδοτοῖς ejus Hiſtoria Lit. jam publici Juris facta.* In 8. Cet Ecrit eſt adreſſé à Mr. le Marquis Maffei. Mr. Dawſon lui aprend qu'il a publié deux Parties d'un Ouvrage intitulé *Appel aux Ecrits authentiques des Auteurs Payens & Juifs pour la defenſe du Chriſtianiſme* (*b*), & qu'il ſe prepare à donner la troiſieme Partie où il ne manquera pas de faire valoir l'autorité des *Complexions* de Caſſiodore pour prouver le paſſage en queſtion; mais comme il ſe trouve encore là des difficultez, il prie ce Seigneur de vouloir bien venir au ſecours de ſon Caſſiodore, & mettre cette affaire dans tout ſon jour. Au reſte, Mr. Dawſon ne dit rien ici de nouveau; ſa Critique eſt peu exacte & ſa Latinité eſt mauvaiſe; mais il ſe diſtingue par ſon zèle, & par les injures qu'il dit à ceux qui ne penſent pas comme lui.

Of the Gout; in two Parts &c. C'eſt-à-dire, *De la Goute; Ouvrage diviſé en deux Parties; la premiere contient une Lettre à Mr. le Chevalier Sloane, touchant la Gueriſon de la Goute en appliquant des huiles exterieurement: & la ſeconde un Traité de la Cauſe & de la Gueriſon de la Goute. Par Guillaume Stukeley, Docteur en Medecine, Membre du College des Medecins de Londres & de la Societé Royale, & Miniſtre de l'Egliſe de Tous-les-Saints à Stamford.* In 8. Mr. Stukeley nous aſſure que les huiles ſont un remede ſouverain pour la Goute, & qu'il a éprouvé lui-même plus d'une fois.

Le

(*a*) Voyez cette *Bibliotheque* Tom. X. pag. 229 & ſuiv.

(*b*) *An Appeal to the genuine Records of Heathen and Jewiſh Writers in defence of Chriſtianity.*

Le Dr. Berkeley, à preſent Evêque de Cloyne en Irlande, a publié une Brochure intitulée *The Analyſt* &c. *L'Analyſte; ou Diſcours adreſſé à un Mathematicien Incredule. Où l'on examine ſi l'Objet, les Principes, & les Conſequences de l'Analyſe moderne ſont conçus plus diſtinctement, ou deduits plus évidemment, que les Myſteres de la Religion, & les Matieres de Foi. Par l'Auteur du petit Philoſophe.* In 8. Mr. Berkeley pretend que les Mathematiciens ſe donnant carriere ſur les matieres de Religion, & étant regardez comme des perſonnes conſommées dans l'Art de raiſonner, ſeduiſent ceux qui ont une ſi haute opinion de leur capacité & les jettent dans l'Incredulité. Pour detruire ce prejugé, il entrepend de faire voir que la doctrine des Fluxions ou des infiniment petits eſt non ſeulement auſſi obſcure & incomprehenſible qu'aucun Myſtere de la Religion, mais qu'elle eſt fauſſe & abſurde. Là-deſſus il attaque Mr. Newton, inventeur des Fluxions, & ſe moque de ſes Admirateurs. On a repouſſé vigoureuſement cette attaque par une autre Brochure qui a pour titre *Geometry no Friend to Infidelity* &c. *La Geometrie ne favoriſe pas l'Incredulité: ou Defenſe de Mr. le Chevalier Newton & des Mathematiciens d'Angleterre, dans une Lettre écrite à l'Auteur de l'*Analyſte. *Où l'on examine combien la conduite de ces Theologiens qui mêlent les intérêts de la Religion avec leurs diſputes & leurs paſſions particulieres, & ne reconnoiſſent ni Savoir, ni Raiſon dans ceux qui penſent autrement qu'eux, eſt peu honorable ou utile au Chriſtianiſme, ou conforme à l'exemple de nôtre bienheureux Sauveur & de ſes Apotres. Par Philalethes Cantabrigienſis.* In 8. On repond ici à Mr. Berkeley point par point, & on lui demande d'abord, s'il n'y a pas de l'imprudence à faire paſſer tous les Mathematiciens pour des Incredules, & à ſoutenir qu'il n'y a pas plus d'évidence & de certitude dans l'Analyſe des Mathematiciens modernes, que dans la Religion Chrétienne? On lui demande, pourquoi il s'acharne à decrier Mr. Newton & le Dr. Barrow, Mr. Locke & Mylord Shaftsbury? Cela vient, lui dit-on, de la trop bonne opinion que vous avez de vous-même; vous vous élevez dans votre eſprit au-deſſus de tous les autres hommes, & prenez à tâche de ravaler le merite de ceux qui ſont en poſſeſſion de l'eſtime du public. On fait voir après cela qu'il eſt la dupe de ſa vanité, & qu'en voulant refuter la doctrine des Fluxions ou des infiniment petits, & montrer qu'elle eſt fauſſe, il a donné des preuves d'une craſſe ignorance, & s'eſt perdu dans des

raiſon-

raiſonnemens faux & chimeriques. L'Auteur finit en deffendant un endroit du Traité de l'Entendement de Mr. Locke contre une chicane que lui a faite Mr. Berkeley faute de l'entendre.

Le Comte de Paſſeran a fait imprimer *Diſcourſes concerning Religion and Government* &c. *Diſcours ſur la Religion & le Gouvernement, adreſſez à tous les Amateurs de la Verité & de la Liberté.* Il ſe propoſoit de les faire imprimer par ſouſcription in quarto, & le prix de la ſouſcription étoit une Guinée (*a*); mais ce projet n'ayant pas réuſſi, il s'eſt borné à les publier in octavo pour prix & ſomme de trois ſhillings ſix ſous l'exemplaire broché. Cet Ouvrage contient douze Diſcours dont voici les titres. 1. De la Vie & Doctrine de Jeſus-Chriſt. 2. Des mœurs & de la Doctrine des Apôtres & des premiers Chrétiens. 3. Que la Religion de Jeſus-Chriſt n'eſt pas differente de la Religion naturelle. 4. Recherches ſur les cauſes de la Corruption des mœurs des Chrétiens. 5. Du Préjudice que le grand nombre de Temples & d'Eccleſiaſtiques a porté au Chriſtianiſme. 6. Par quels moyens le Pape eſt dévenu Prince Souverain de Rome. 7. Que le droit ſpirituel ni temporel du Pape, des Evêques, & du Clergé n'eſt point fondé ſur l'Ecriture. 8. Par quels moyens la Monarchie Papale a été, eſt, & ſera toûjours ſoutenuë, tant qu'elle pourra les mettre en uſage. 9. Des Maux que le Clergé a cauſé aux Princes & à leurs Sujets. 10. Du droit naturel & civil de chaque homme: de la nature du Gouvernement. 11. Que la Religion a été introduite dans la Société par les Legislateurs, pour établir & aſſurer leurs Loix, & par conſequent que l'Autorité Sacrée & Civile apartient de droit au Prince. 12. Des Reglemens qu'un Prince devroit faire pour reprimer l'injuſte pouvoir du Clergé; & combien ces reglemens ſeroient glorieux & utiles au Souverain, & avantageux à ſes Sujets.

Le Sieur Palmer, Imprimeur, eſt mort ſans avoir pû achever ſon *Hiſtoire de l'Imprimerie*: nous n'en avons que la moitié. L'Article qui regarde l'Angleterre eſt le plus curieux.

On a publié un Ouvrage poſthume du Dr. Wall intitulé *Critical Notes on the Old Teſtament* &c. *Remarques critiques ſur l'Ancien Teſtament.* In 8. 2 voll. Les Remarques ſont fort courtes. L'Auteur s'attache au Texte Hebreu, qu'il compare néanmoins avec les Anciennes Verſions, & particulierement avec celle des Septante dont il ſe ſert

(*a*) Voyez Tome X. pag. 234.

ſert quelquefois pour corriger la leçon Hebraïque telle que les Maſoretes nous l'ont donnée.

Le Dr. Wilkins, Archidiacre de Suffolck, veut faire imprimer par ſouſcription *Concilia Magnæ Britanniæ & Hiberniæ à Synodo Verulamienſi A. D. CCCCXLVI. ad Londinenſem A. D. MDCCXVII. Accedunt Conſtitutiones & alia ad Hiſtoriam Eccleſiæ Anglicanæ ſpectantia.* L'Ouvrage entier ſera diviſé en 4. volumes in folio, qui contiendront environ 900 feuilles. Le prix de la ſouſcription eſt ſix Guinées, dont on payera la moitié d'avance & le reſte en recevant un exemplaire. Il ſera curieux de voir ce que Mr. Wilkins nous dira de la *Convocation* de 1717 qu'il met en rang d'oignon avec ſes *Conciles*, auſſi bien que des Convocations precedentes juſqu'à la Revolution. Mr. Burnet dans l'Hiſtoire de ſon tems, en donne une idée qui ne fait pas beaucoup d'honneur à ces Aſſemblées Eccleſiaſtiques.

Mr. Hinchliffe, Libraire, qui nous donna il y a quelque tems une fort bonne Traduction de la *Vie de Mahomet* par le Comte de Boulainvilliers, vient de traduire la *Grammaire Françoiſe du Pere Buffier*, In 8.

Il paroit une Brochure intitulée, *A Letter to the Reverend Dr. Waterland &c.* *Lettre au Dr. Waterland, écrite à l'occaſion de quelques paſſages de ſon Livre intitulé, Importance du dogme de la Trinité*, In 8. Le Dr. Waterland a attaqué quelques endroits d'un Ecrit de l'Auteur de cette Lettre, intitulé, *Sincerity and ſincerity defended &c.*

Voici le *Projet de Souſcription pour l'*IMPRESSION *d'une Nouvelle Traduction Françoiſe de l'*Hiſtoire du Concile de TRENTE *de FRA-PAOLO: Avec des* NOTES *Critiques, Hiſtoriques, & Théologiques, par* PIERRE FRANCOIS LE COURAYER, *Docteur en Théologie de l'Univerſité d'Oxford, & Chanoine Regulier de l'Abbaye de Ste. Geneviève de Paris.*

L'Hiſtoire du Concile de *Trente* écrite par *Fra-Paolo* a été ſi bien reçûë du Public & ſi eſtimée des Savans, que j'ai cru ne pouvoir m'occuper d'une maniere plus conforme à ma profeſſion, qu'en travaillant à en rendre la lecture plus utile, ſoit en rectifiant les meprises où l'Auteur étoit tombé faute d'avoir eu communication des Actes originaux, ſoit en éclairciſſant les endroits obſcurs qui s'y rencontrent quelquefois, ou en verifiant les faits qu'il rapporte par le temoignage d'autres Auteurs, ſoit enfin en tâchant de repandre ſur la partie Theologique de l'ouvrage quelques lumieres, à la faveur desquelles

on

on puiſſe reconnoître ce que ce Concile a retenu de l'ancienne foi de l'Egliſe, & ce qu'il y a ajoûté par ſes nouvelles deciſions & ſes anathêmes. Quoique cet ouvrage, dont le fond eſt proprement Theologique, ſemble par cela moins intereſſant pour une infinité de perſonnes, il eſt ſi lié cependant avec l'Hiſtoire, & *Fra-Paolo* a trouvé l'art de traiter ſes matieres avec tant d'agrément & de delicateſſe, qu'il n'y a preſque perſonne qui ne puiſſe le lire avec plaiſir & avec utilité, & qui ne trouve également dans cette lecture dequoi ſe ſatisfaire & dequoi s'inſtruire.

Le projet que je propoſe avoit deja autrefois été formé par Mr. *Simon* (Let. Crit. Tom. II. p. 216.) que ſon érudition & l'eſprit de liberté, que l'on voit regner dans ſes ouvrages, rendoient capable de le bien executer. Mais ſoit qu'il en ait été detourné par ſes autres occupations, ſoit que les chagrins qu'on lui ſuſcita ſur ſes autres Ecrits l'ayent empêché de s'expoſer à de nouveaux troubles, nous ne voyons pas qu'il ait rien laiſſé parmi ſes papiers ſur cette matiere, & ſon deſſein eſt reſté ſans execution. De pareilles raiſons euſſent peut-être prevalu ſur moi, ſi je me fuſſe trouvé dans les mêmes circonſtances; & ſi dans l'exil où m'ont pouſſé l'injuſtice & la violence de mes ennemis, le repos dont je jouis ſous la protection & par les liberalitez d'une Reine née pour l'honneur des Sciences & le bien des Gens de Lettres, ne m'eût procuré une liberté, dont Mr. *Simon* etoit privé dans ſa propre patrie. Pour mettre donc à profit des momens que ma retraite me permet d'employer ou à ma propre inſtruction ou au ſervice des autres, j'ai cru que je pouvois m'occuper utilement à l'execution de ſon projet, & je tâcherai autant qu'il eſt en moi de m'en acquiter auſſi parfaitement qu'il eût pû faire.

En deliberant ſur la maniere dont je pourrois l'executer, la ſeule difficulté qui m'a arrêté quelque temps, a été de ſavoir ſi je me contenterois de reformer la Traduction de Mr. *Amelot*, ou ſi j'en donnerois une toute nouvelle. Mais ſans chercher à decrediter cette Traduction, qui malgré ſes fautes peut paſſer pour bonne, ou du moins qui n'eſt pas auſſi mauvaiſe que l'a voulu faire croire Mr. *Simon*, j'ai cru, toutes reflexions faites, qu'il ne ſeroit gueres plus penible de faire quelque choſe de neuf, que de reformer ce qu'il y avoit de defectueux dans l'autre; & que d'ailleurs le peu d'uniformi-

té de ſtyle, qui ſe trouveroit dans une verſion reformée, la rendroit moins agreable, quoique peut-être plus exacte qu'auparavant.

1. AINSI determiné à en entreprendre une nouvelle, mon attention a été de la rendre auſſi fidele qu'il etoit poſſible, & auſſi agreable que la nature du ſujet pouvoit le comporter. Pour l'agrément il a falu du choix dans l'expreſſion & du tour dans le ſtyle; & c'eſt à quoi j'ai tâché de pourvoir autant que la gêne d'une Traduction a pu le permettre. A l'égard de la fidelité, je ne me ſuis écarté de l'Original que lorsque la difference des Langues le rendoit neceſſaire. En general, quoique le ſtyle de *Fra-Paolo* ne ſoit ni pur ni aſſez debaraſſé, on ne peut gueres ſe tromper ſur ſon ſens, à la reſerve de quelques endroits, où le Manuscrit ſemble avoir été defectueux, ſoit par la faute du Copiſte, ſoit que l'Auteur n'ait pas revû exactement ſon ouvrage, ou qu'il ſe ſoit mepris dans les faits qu'il a tirez d'autres Ecrivains. J'ai tâché de ſuppléer à ce defaut, ſoit en comparant les differentes Editions & Traductions de ſon ouvrage, ſoit en conſultant les Auteurs dont nôtre Hiſtorien avoit tiré ſes faits; & l'on verra que j'ai eclairci par là quelques endroits dont le ſens etoit embaraſſé tant dans l'Original que dans les Traductions, & redreſſé quelques mepriſes qui ſe trouvoient egalement dans l'un & dans les autres.

2. POUR la verification des faits que rapporte *Fra-Paolo*, qui cite rarement les Auteurs dont il les tire, je me ſuis fait un devoir de comparer exactement ſon ouvrage ou avec les Hiſtoriens contemporains qu'il ſuit le plus ordinairement, ou avec quelques uns de nos modernes qui ont travaillé d'après les mêmes Auteurs; & à la reſerve de quelques faits que je n'ai pu retrouver dans les Ecrivains du temps, j'ai eu occaſion par là de juſtifier bien des choſes, que *Pallavicin* avoit voulu rendre douteuſes, & de venger la fidelité de nôtre Auteur contre les accuſations injuſtes de ſon Adverſaire. C'eſt ce qui n'avoit point été fait jusqu'ici, & ce qu'il étoit d'autant plus important de faire, que ſans cette comparaiſon il n'eût pas été facile de s'aſſurer de la verité de pluſieurs faits. Mais comme c'eût été groſſir inutilement l'ouvrage que de rapporter ſans ceſſe les endroits paralleles des autres Auteurs, lorsque les faits ne ſont pas conteſtez, je me ſuis contenté ſouvent de citer au bas de chaque page les autres Hiſtoriens. Quoique ce

ſoit

ſoit la partie de l'ouvrage qui faſſe le moins de figure dans le livre; ç'a été cependant une des plus penibles, & ce ſera une des plus utiles, puiſqu'à la faveur de ces citations il ſera aiſé aux Lecteurs de voir en quoi *Fra-Paolo* a ſuivi & s'eſt écarté de ſes Auteurs, & de juger par là de ſa veracité ou de ſes mepriſes.

3. UN autre ſoin, auſſi penible & auſſi neceſſaire, a été de comparer exactement l'Hiſtoire de *Fra-Paolo* avec celle de *Pallavicin*, afin de voir en quoi ils s'accordent, & en quoi ils ſont oppoſez. De cette comparaiſon reſulte la certitude des faits ſur leſquels ils conviennent; & pour ceux ſur leſquels ils ne s'accordent pas, j'ai tâché de rendre juſtice à l'un & à l'autre ſelon qu'ils m'ont paru plus ou moins fondez dans leurs recits, ſans me laiſſer ſeduire aux prejugez qu'un Traducteur épouſe ordinairement en faveur de ſon Auteur contre ceux qui l'attaquent. Cette comparaiſon fait partie des Notes hiſtoriques; mais je me ſuis borné dans ce parallele à l'examen des endroits ſur leſquels ces deux Hiſtoriens different, puiſque leur accord ſur le reſte fait preuve de la verité des faits, & ne demande pas d'autre confirmation.

4. C'A été par le même motif que j'ai comparé auſſi les recits de *Fra-Paolo* avec les Monumens qui ont été publiez ſur l'Hiſtoire du Concile, je veux dire, avec les Lettres de *Visconti*, les Memoires de *Vargas*, le Journal de *Nicolas Pſalme* Evêque de Verdun, les Memoires des Ambaſſadeurs de France publiez par Mr. *Dupuy*, & tout ce qui s'en trouve ſoit dans les Annales de *Bzovius*, ſoit dans celles de *Raynaldus* & de *Spondé*, où l'on voit quantité de Pieces relatives à ce Concile. Comme même il n'y a eu qu'une partie des Lettres de *Visconti* imprimées, j'ai fait uſage de celles qui ne ſont que manuſcrites, & dont Mylord *Level* a eu la bonté de me communiquer une Copie, outre une autre que j'ai euë de Paris, pour juſtifier pluſieurs faits que *Pallavicin* avoit cherché à rendre douteux, & montrer que *Fra-Paolo* n'a rien écrit de ſon invention, & que s'il s'eſt trompé en quelques endroits, c'eſt à l'inexactitude de ſes Memoires, & non à ſon infidelité qu'il faut s'en prendre. La ſeule choſe qui nous manque, & qui eût été la plus intereſſante de toutes, eût été la communication des Lettres originales des Legats du Concile, ou des Reponſes conſervées dans les Archives Romaines. Mais il n'eſt permis qu'aux gens initiez de penetrer dans ce Sanctuaire; & la crainte de

laiſſer divulguer les intrigues qui ſe menageoient alors ne nous laiſſe pas eſperer de voir expoſer au jour des ſecrets, dont Rome ne ſauroit tirer avantage, & dont les autres pourroient faire quelque uſage contre les vuës de cette Cour, ou contre pluſieurs des deciſions du Concile.

5. POUR ne point multiplier ou groſſir les Notes à l'excès, je me ſuis contenté de citer tous ces Memoires au bas des pages, lorsque les faits n'étoient pas contredits. L'art d'enfler un Ouvrage n'a jamais été mon talent; & c'eſt un reſpect que l'on doit au Public, de ne point le ſurcharger de redites, & de ne lui pas faire relire dans un nouvel Ouvrage ce qu'il peut trouver dans une infinité d'autres auſſi commodément, & ſouvent plus à propos. C'eſt dans cette vuë que j'ai ſouvent omis de donner des Abregez de Vies des perſonnes, dont il eſt parlé dans cette Hiſtoire, parce qu'on peut les trouver aiſément dans les Dictionnaires hiſtoriques, ou dans d'autres livres auſſi communs; ou ſi j'en ai fait mention, c'a été avec une préciſion qui ſuffit pour ſatisfaire la curioſité des moins inſtruits, ſans être à charge à ceux qui le ſont davantage.

6. MON objet dans les Notes, qui ſont plus ou moins nombreuſes ſelon que le Texte l'exige, a été premierement ou de rectifier les mepriſes de *Fra-Paolo* par la comparaiſon de *Pallavicin* & des autres Ecrivains ou contemporains ou poſterieurs, ou de le juſtifier lorsqu'on l'a chargé mal à propos d'erreur ou de fauſſeté. Quelque ſoin qu'ait pris nôtre Hiſtorien de s'inſtruire de la choſe dont il nous donne l'hiſtoire, il n'a pu prévenir beaucoup de legeres erreurs faute d'avoir vu les Actes originaux, qui n'avoient garde de lui être communiquez. Ces mepriſes ſe trouveront redreſſées ſans partialité, comme ſans aigreur. Quand on ne cherche que la Verité, il n'eſt pas impoſſible de ſe ſouſtraire aux prejugez & aux paſſions qui la derobent aux yeux de tant d'autres.

7. A l'égard des points doctrinaux du Concile, qui ſont l'objet le plus eſſentiel de cette Hiſtoire, comme *Fra-Paolo* s'eſt rarement écarté de la verité, & qu'ordinairement il a moins beſoin d'être redreſſé que defendu, les Notes conſiſtent principalement à le juſtifier contre la Theologie ou la Morale politique de *Pallavicin*, qui n'a cherché qu'à juſtifier aux depens de la Verité les opinions regnantes des Ecoles Romaines. Ces Notes, pour traiter ces matieres à fond, euſſent du être plus etenduës.

traduës. Mais comme c'eût été paſſer les bornes d'un Traducteur, & faire d'une Hiſtoire un veritable Corps de Theologie, je me ſuis borné à indiquer ſur chaque point ce qui m'a paru de plus ſenſé, & à remarquer ce que le Concile a ajoûté aux anciens dogmes, & quelle peut être l'époque des nouveaux. Cette voye m'a paru plus convenable & plus utile qu'une longue diſpute de controverſe; qu'on n'eût pu terminer que par des diſcuſſions qui euſſent beaucoup excedé la juſte meſure d'une Note; puiſque la nouveauté d'un dogme fait preuve, ſinon qu'il eſt faux, du moins qu'il n'eſt point neceſſaire: & dans les partis qui diviſent l'Egliſe Chrétienne, il m'a ſemblé beaucoup moins eſſentiel de prouver la verité ou la fauſſeté de chaque point, que de faire entrevoir que l'Orthodoxie peut ſubſiſter ſans ces ſortes d'additions.

8. OUTRE ces differentes Notes on en trouvera quelques unes où j'ai relevé les fautes les plus remarquables du dernier Traducteur François. Mais à l'egard des plus legeres, je les ai negligées, auſſi bien que celles des autres Traducteurs, d'autant plus volontiers, que cela n'eût été que de très-peu d'utilité pour le Public, & qu'il eût paru une ſorte d'affectation à decrier un travail qui m'a été ſouvent utile à moi-même, quoi qu'on pût mieux réuſſir que n'ont fait pluſieurs de ces Traducteurs.

9. DANS toutes ces Notes je me ſuis borné generalement aux endroits qui demandoient quelque éclairciſſement. Il eût été infini de vouloir s'arrêter ſur les choſes qui ſont claires d'elles-mêmes, ou dont les preuves ſont entre les mains de tout le monde. Mon deſſein en general a été de rectifier ce qu'il pouvoit y avoir de defectueux, ou d'indiquer le jugement que l'on devoit porter de chaque choſe: & quand nôtre Hiſtorien ou d'autres l'ont fait autant qu'il étoit néceſſaire, j'ai cru qu'il ſuffiſoit de le faire remarquer au Lecteur, ſans m'étendre à en rapporter les preuves, ou à faire des Diſſertations ſur chaque matiere.

CET ouvrage eſt actuellement en état d'être mis ſous preſſe, & je n'attens pour en commencer l'impreſſion que l'encouragement qui m'eſt neceſſaire pour fournir aux depenſes d'une telle entrepriſe. Les marques ſenſibles de bienveillance dont m'a honoré la Nation Angloiſe depuis mon ſejour en ce Royaume, me font eſperer tout le ſecours, dont je n'oſerois me flater ſi je

ne conſultois que mon propre merite. Quelque abus que l'on ait fait juſqu'ici des Souſcriptions, & quelque repugnance que j'aye ſenti moi même à en demander, c'eſt une voye naturelle & aiſée d'encourager un Ouvrage, & de procurer à un Auteur des avantages auſquels ſon travail lui donne quelque droit, & auſquels mille particuliers n'auroient aucune occaſion ſans cela de contribuer, quelque deſir qu'ils euſſent d'ailleurs de lui montrer leur conſideration, leur eſtime, & leur inclination à le ſervir. C'eſt ce qui m'a fait ceder aux perſuaſions obligeantes de mes amis & de quelques perſonnes de la plus haute conſideration; & j'eſpere qu'après les temoignages de bonté, que j'ai reçus depuis mon ſejour en Angleterre de perſonnes de toute ſorte de rang, on voudra bien me faciliter les moyens de rendre publique cette nouvelle Traduction d'un ouvrage qui doit ſa premiere publication à l'Angleterre, & que par les avantages qu'on me mettra en état d'en tirer on rendra ma ſituation aſſez aiſée, pour me conſoler d'un exil que m'ont procuré mon amour pour la Verité, & la defenſe de l'Egliſe Anglicane contre les attaques mal-fondées de ſes ennemis.

TOUT l'ouvrage conſiſtera en deux Volumes in Folio, d'environ 170 feuilles chacun, ou quelque choſe de plus.

IL ſera imprimé ſur de bon papier & en beaux caracteres, conformes au *Specimen* qui ſe delivrera avec le Projet, & avec les ornemens convenables; & l'impreſſion s'en commencera auſſi-tôt que j'aurai reçu un nombre ſuffiſant de Souſcriptions pour aſſurer les frais de l'impreſſion.

LA Souſcription pour le petit papier ſera de deux Guinées, dont une Guinée ſera payée d'avance, & l'autre en retirant l'Ouvrage.

CELLE pour le grand papier ſera de quatre Guinées, dont deux Guinées ſeront payées en ſouſcrivant, & le reſte après que l'Edition ſera achevée.

COMME je ne puis commencer l'impreſſion de cet ouvrage qu'après m'être aſſuré d'un certain nombre de Souſcriptions, je ne ſaurois preciſement fixer le temps où il ſe pourra delivrer. Mais tout ce dont on peut s'aſſurer c'eſt que comme l'ouvrage eſt tout prêt, il s'imprimera avec toute la promptitude & la correction poſſible, auſſi-tôt que par les Souſcriptions je ſerai en etat de fournir à la depenſe.

ON

On recevra les Souscriptions chez Mr. SAMUEL BUCKLEY in *Little-Britain*, qui a entre les mains la copie de tout l'ouvrage, & chez Meſſ. INNYS & MANBY in St. *Paul's* Church-yard, Mr. STRAHAN in *Cornhill*, Mr. NOURSE at the *Lamb* without *Temple-Bar*, Mr. DUNOYER à la tête d'*Eraſme* dans le *Strand*, Mr. PARKER near the *Cocoa-Tree* in the *Pall-Mall*, & chez l'AUTEUR lui-même at Mr. DUNCOMBE's in *Soho-Square*. On pourra ſouscrire auſſi à *Amſterdam* chez Mrs. WETSTEIN & SMITH. A Londres, ce 25 de Mars, 1734.

DE PARIS.

PROJET *d'un Supplément à la Collection des Conciles du Pere Labbe, qui doit s'imprimer inceſſamment, à Paris, chez* BRIASSON, Libraire, ruë S. Jacques, à la Science; *& à Geneve, chez* FABRI *&* BARRILLOT.

Pluſieurs Savans ſe ſont appliquez à donner des Collections de Conciles; mais malgré leurs ſoins, ils n'ont pû tout découvrir. C'eſt en profitant du travail de chaque Compilateur, que le dernier a donné la plus ample collection. *Merlin* ſe chargea le premier d'une entrepriſe ſi importante; *Crabbe* vint après, & augmenta le recueil de ſon Prédeceſſeur, & *Crabbe* fut ſuivi par *Surius*, qui fit de nouvelles découvertes. Celui ci fut enſuite ſurpaſſé par *Binius*: mais le *P. Labbe* effaça tous ces Compilateurs, en donnant en 1671. la plus ample de toutes les collections. Outre ſes recherches particulieres, il ſe ſervit utilement de quelques Ecrivains, tels qu'*Ughelli*, *Marca*, &c. qui avoient inſeré des Conciles dans leurs Ouvrages.

Depuis 1671, quelques Auteurs, comme *Cotelier*, *Boldandus*, &c. ont publié des Monumens Eccleſiaſtiques, & parmi ceux-là, les Actes de divers Conciles. D'autres ont mis au jour des collections de Conciles; *Baluze*, outre le Recueil des Conciles de la Gaule Narbonnoiſe publié en 1668, a imprimé en 1683. un premier Tome d'une nouvelle collection des Conciles avec des notes, & en a inſeré quelques-uns dans ſes *Miſcellanées*. Le Cardinal d'*Aguirre* a publié la collection la plus ample & la plus curieuſe des Conciles d'Eſpagne. Le *P. Beſſin* a recueilli ceux de la Province de Normandie. Avec tant de ſecours, il a été facile au *P. Hardouin* de donner une plus ample Edition des Conciles; il l'auroit renduë plus parfaite, ſi aux Conciles, qui lui ont été envoyés de différents endroits de l'Europe, & à ceux qu'il a extraits de ces ſavans Compilateurs, il avoit pris la peine

ne de joindre les Conciles inſerés dans divers Auteurs Eccleſiaſtiques; en quoi il eût imité le docte P. *Labbe*.

Enfin, Mr. *Coleti* vient de publier à Venise la plus ample de toutes les collections de Conciles. Il a adopté avec raiſon celle du P. *Labbe*, à ajoûté les Conciles publiez par le P. *Hardouin*, & a profité des recherches particulieres de ce fameux Ecrivain. Il a auſſi recueilli les Conciles & les Statuts Synodaux, que le P. *Martene*, & quelques autres Savans ont inſerés dans leurs vaſtes collections de Pieces.

Malgré toutes ces recherches, je puis aſſûrer qu'on peut faire de nouvelles Additions. J'ai ramaſſé un nombre conſidérable de Conciles & de Synodes, ou inconnus juſqu'à preſent, ou non encore imprimés, ou qui juſqu'ici n'ont point été inſerés dans les collections de Conciles. A l'égard des Synodes, je ne donnerai aucun de ceux qui ont paru depuis l'an 1600, conformément au projet du P. *Labbe*.

Ces Additions conſidérables m'ont déterminé à publier un Supplément; & comme l'Edition des Conciles du P. *Labbe* eſt la plus répandue, je me ſuis propoſé de recueillir ſous les Conciles publiez par le P. *Hardouin*, & par Mr. *Coleti*, & de les joindre à ceux que j'ai moi-même découverts. Tous ces Actes ſeront accompagnés de notes pour l'intelligence du texte, & même de variantes, tirées des Manuſcrits, & des Imprimez. Ces divers morceaux compoſeront la premiere Partie de ce Supplement. Il y aura une Table exacte des Matieres, qui y ſeront contenuës. Mais j'aurois crû ne donner qu'un Supplément imparfait à la collection des Conciles du P. *Labbe*, ſi je m'étois borné à ce Recueil. J'ai donc cherché à le rendre plus utile, en rectifiant, & en réformant la collection entiere. Pour cela, ſans prétendre m'ériger en Cenſeur de tous les Compilateurs de Conciles, je me ſuis attaché à épurer le texte, à ſervir & corriger pluſieurs endroits des verſions, à ſuppléer ceux qui étoient omis, & qui ſe trouvent dans les Manuſcrits, ou dans les premieres Editions; enfin, à rétablir certains termes, auſquels on en a ſubſtitué d'étrangers. J'ai collationné à ce ſujet les Imprimez, avec ce que j'ai pû voir de Manuſcrits. J'ai même étendu mes ſoins juſqu'à corriger les fautes d'impreſſion, qui, comme on ſait, rendent ſouvent le ſens inintelligible. C'eſt par ces ſeuls moyens qu'on peut trouver la véritable leçon des Textes, & rendre utiles les Pieces qu'on donne au Public.

Outre

Outre ce pénible travail, j'ai compoſé des notes ſur les endroits difficiles. La plûpart des Collecteurs en ont promis; celles du P. *Labbe* n'ont point vû le jour, quoiqu'il y renvoye le Lecteur. Le P. *Sirmond*, qui étoit plus en état que perſonne de faire des notes, en a mis d'excellentes dans ſon Recueil des Conciles de France. Le P. *Labbe* & le P. *Hardouin* les ont tranſportées dans leurs collections. On trouve très-peu de notes dans les autres Compilateurs de Conciles & de Synodes. Le P. *Hardouin* convaincu de la néceſſité de faire des remarques, a crû y pouvoir ſuppléer par une Table fort ample & fort détaillée des Matieres contenues dans ſa collection: mais cette Table n'a ſervi qu'à faire regretter les notes. Ce que je me propoſe principalement d'éclaircir, regarde le ſens, & le lieu où les Conciles ont été aſſemblés; ce qui y a donné occaſion, & les difficultés qu'on rencontre dans les Canons, & qui ont exercé la critique des gens habiles. J'ai profité de leur travail, & j'y ai joint mes remarques particulieres.

Pour applanir, autant qu'il eſt poſſible, toutes ſortes de difficultés, j'ai fait une Liſte alphabetique de certains mots inconnus, barbares & obſcurs, qui ſont dans les Actes & dans les Pieces originales des Conciles, j'indique les pages des différentes collections où ils ſe trouvent; & je fixe le ſens de la plûpart dans l'explication que je donne, ou que je tire des Diſſertations des Savans.

Les premiers Editeurs ont eu ſoin de marquer dans des Préfaces, ou à la marge, les Archives & les Bibliotheques d'où ils avoient tiré les Actes qu'ils donnoient au Public. Ils en aſſûroient par là l'authenticité, & mettoient le Lecteur en état de conſulter les ſources où ils avoient puiſé: mais cette attention ſi néceſſaire a été négligée par leurs Succeſſeurs; ainſi pour réparer cette omiſſion, j'ai compoſé une Liſte de tous les Conciles inſerés dans les diverſes collections, à laquelle j'ai joint le nom des Bibliotheques d'où ils ont été tirez.

Cet amas de Corrections, de Variantes, de Notes, & de Catalogues, formera la ſeconde Partie de ce Supplément. Quoiqu'en la compoſant, j'aye eu principalement en vuë la collection du P. *Labbe*, & que pour cela j'aye rangé toutes ces differentes remarques ſuivant l'ordre des Tomes & des pages de la collection de ce ſavant Jeſuite; cependant pour rendre mon Supplément utile à ceux qui ont toute autre collection, comme cel-

le de *Crabbe*, de *Surius*, de *Nicolini*, de *Binius*; du P. *Hardouin*, &c. j'ai également eu ſoin d'indiquer les pages de ces divers Recueils, où ſe trouve chaque Concile, auquel par conſéquent doivent ſe rapporter les notes, corrections, & les variantes. Je me ferai un plaiſir de profiter des lumiéres que les Savans voudront bien me communiquer, & qu'ils auront la bonté d'envoïer aux Libraires qui ſe chargent d'imprimer ce Supplément.

Je dois avertir que pour ne pas faire acheter de nouveau les Collections particulieres imprimées en France, les Libraires s'abſtiendront d'inſerer dans ce Supplément, le Volume publié par Mr. *Baluze*, ſous le titre de: *Nova collectio Conciliorum.* Si cependant les Savans ſont d'un autre avis, ces Libraires s'y conformeront.

On imprimera ce Supplément de même forme, grandeur & caractere que les Conciles du P. Labbe, *& on n'en tirera qu'un petit nombre d'Exemplaires, ſur le prix deſquels on accordera un benefice à ceux qui en retiendront par avance.*

On n'en imprimera aucun en grand Papier, que pour ceux qui les demanderont.

DE GENEVE.

L'attente, donnée depuis longtemps au Public, d'une Bibliotheque Eccléſiaſtique complete, va enfin être remplie. Mrs. *Perachon* & *Cramer*, Libraires de *Geneve*, qui avoient formé cette grande entrepriſe, comptent de pouvoir publier inceſſamment le premier Volume, qui doit contenir la Lettre A. Tout le monde ſent l'utilité d'un Ouvrage de cette nature, & le Titre ſeul en donne une idée qui efface de beaucoup tout ce qui a paru jusqu'ici de plus excellent en ce genre. *Magna Bibliotheca Eccleſiaſtica, ſive Notitia Scriptorum Sacrorum, & Eccleſiaſticorum Veterum ac Recentiorum; in qua, Ordine Alphabetico, continentur cujuscunque Religionis ac Sectæ Scriptores qui Chriſtianæ Religioni vel patrocinati ſunt, vel adverſati; ſimul & Concilia omnia; Pontifices Romani, eorumque Vitæ, Scripta, & Bullæ, Religioſorum Ordinum Fundatores &c, Omnia ab Orbe condito ad noſtra usque tempora. Folio:* C'eſt-à-dire, *La grande Bibliotheque Eccleſiaſtique, ou la Notice des Ecrivains ſacrez & Eccleſiaſtiques tant Anciens que Modernes; dans laquelle ſont contenus, par Ordre Alphabetique les Ecrivains de toute Religion, & de toute Secte qui ont défendu la Religion Chrétienne ou qui l'ont attaquée; de même que tous les Conciles; les Evêques de Rome, leur Vie, leurs Ecrits, & leurs Bulles; les Fondateurs des Ordres Religieux &c. depuis la Création du Monde juſ-*

qu'à

qu'à nos jours. De quel ſecours, & de quel agrément ne doit pas être un Dictionnaire où l'on peut trouver ainſi à point nommé, ce que l'on cherche ſouvent avec beaucoup de peine, & quelquefois aſſez inutilement, dans un grand nombre de Livres? C'eſt donc annoncer à la Republique des Lettres une Nouvelle auſſi curieuſe qu'intereſſante, que l'Avis que nous lui donnons à cette heure que le I. Tome de cet immenſe Recueil doit paroître au plûtôt, ſi tant eſt même qu'il n'ait pas déjà paru, car les Libraires ſe propoſoient de le finir au mois de Mai de cette Année. Des qu'il nous ſera parvenu nous ne manquerons pas d'en parler dans ce Journal.

D'UTRECHT.

Il vient de paroître une Theſe, in 4. qui a pour titre *Diſſertatio Theologica de Serpente Deceptore*, compoſée par Monſr. Jacques Ode, Profeſſeur en Theologie & en Philoſophie dans l'Univerſité de cette Ville, elle merite bien d'être luë par les Savans & les curieux de ces ſortes de matieres, étant pleine d'Erudition, de recherches & de fins raiſonnemens.

D'AMSTERDAM.

Wetſtein & *Smith*, Imprimeurs de ce Journal, pouſſent à force & feront paroître bien-tôt leur Edition des *Oeuvres d'Horace*, en Latin & en François, in 12. On y met après le Texte les Traductions de Mr. *Dacier* & du *Pere Sanadon* vis-à-vis l'une de l'autre; les Notes entieres de ces deux ſavans Commentateurs ſur Horace y entrent ſans en omettre une ſeule. On en eſt déjà à l'impreſſion du 3. Volume. On ſe flate, par l'arrangement avantageux des Matieres, de le pouvoir reduire tout en dix Volumes de 25 à 26 feuilles chacun, ſuivant que les Piéces favoriſent la diviſion des Tomes. La beauté du Papier, les caracteres neufs, la diſtribution des Piéces & la correction du tout font bien augurer de l'approbation du Public & du ſuccés de cette Edition. Le Texte de Mr. *Dacier* qui eſt généralement reçu, y eſt conſervé par tout, en marquant pourtant au bas du Texte les leçons auxquelles le Pere *Sanadon* a trouvé à propos de donner la preference dans ſon Edition. L'Edition contrefaite d'Horace qu'un certain A. *VandenHoek* imprime à Hambourg n'a rien de la Traduction excellente du *Pere Sanadon*, & ne contient qu'un petit nombre de ſes Notes recueillies ſuivant le gout ou le caprice d'un Editeur Anonyme.

P. *Humbert* debite un Livre intitulé *Expoſition de la Doctrine Orthodoxe ſur le Myſtere de la Trinité, avec un Court Examen du nouveau Syſteme de M. Muti.* in 8.

TABLE DES ARTICLES.

I. J. A. THUANI Hiſtoriarum ſui temporis Libri 138–248
(NB. Le Tome VII de cette Edition de De Thou contient 1041 pages, & non ſimplement 507, comme on le trouve dans la pag. 243. d'une partie des Exemplaires de ce Volume de la *Bibliotheque.*)
II. *L'Abbé de* S. PIERRE, *Ouvrages de Politique.* T. IV. & V. 261
III. Theſaurus MORELLIANUS. *Second Extrait.* 285
IV. SCIP. MAFFEI, Galliæ Antiquitates ſelectæ. 321
V. ALB. SEBA, locupletiſſimus rerum naturalium Theſaurus. 357
VI. DE MAIRAN, *Traité de l'Aurore Boreale.* 384
VII. S. AUGUSTINI duæ Epiſtolæ recens repertæ. 420
VIII. *Traité du vrai* MERITE *de l'Homme.* 423
IX. *Suite de* l'APOLOGIE DES JUIFS, *par* MANASSEH BEN ISRAEL. 439
X. *Nouvelles Litteraires.* 474

CATALOGUE *des Livres Nouveaux.*

Libri Latini.

Joan. Harduini è Societate Jeſu Opera Varia, cum Indicibus & Tabulis æneis. fol.

Diplomatum Belgicorum Nova Collectio ſive ſupplementum ad Opera Diplomatica, Aub. Miræi. Tom. Tertius. cura & ſtudio Joan. Franc. Foppens. fol.

Chronicon Gotwicenſe, ſeu Annales liberi & exempti Monaſterii Gotwicenſis Ordin. S. Benedicti Inferioris Auſtriæ faciem Auſtriæ antiquæ & mediæ usque ad noſtra tempora, deinde ejusdem Monaſterii fundationem, progreſſum, ſtatumque hodiernum exhibens ex Codicibus antiquis, membranis & Inſtrumentis tum domeſticis, tum extraneis depromptum, &c. fol. 2 Tom.

Commentarii ad Librum Prophetiarum Zachariæ, quæ ſuper-

ſuperſunt cum prolegomenis curâ & ſtudio Camp. Vitringa, P. opus poſthumum edente H. Venema. 4.

Novum Teſtamentum Græcum, ita adornatum ut Textus probatarum editionum medullam Margo Variantium Lectionum in ſuas Claſſes diſtributarum Locorumque Parallelorum delectum Apparatus ſubjunctus criſeos ſacræ Millianæ præſertim Compendium, Limam, ſupplementum ac fructum exhibeat inſerviente Jo. Alberto Bengelio. 4.

Jo. Al. Steinhoferi Græcia Sacra, hoc eſt ritus atque conſuetudines veterum Græcorum circa Sacra &c. 8.

Joh. Joach. Schoepfferi Synopſis Juris Privati Romani ac forenſis, in qua ſolida Juriſprudentiæ fundamenta juxta ordinem Digeſtorum diſpoſita exhibentur. cura & opera Jo. Lud. Mylii. 4.

Chriſt. Wolfii Elementa Matheſeos Univerſæ Tomus ſecundus, qui Mechanicam cum Statica, Hydroſtaticam, Aerometriam atque Hydraulicam complectitur. 4.

Livres François.

Hiſtoire Critique de Manichée & du Manichéiſme, par Mr. de Beauſobre. 4.

Hiſtoire des Découvertes & Conquêtes des Portugais dans le Nouveau Monde, avec des fig. 4. 2 Tomes.

Hiſtoire, le même Livre. 12. 4 Tomes.

Hiſtoire Critique des Journaux, par M. Camuſat. 2 tom.

Eſſais de Theodicée ſur la Bonté de Dieu, la Liberté de l'Homme, & l'Origine du Mal. par Mr. Leibnitz. Nouvelle Edition augmentée de l'Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages de l'Auteur, par Mr. L. de Neufville. 2 Tom.

Le Philoſophe Anglois, ou Hiſtoire de Monſieur Cleveland Fils naturel de Cromwell. Tome 5.

Traité de Chimie, contenant la maniere de preparer les remedes qui ſont les plus en uſage dans la Pratique de la Medecine, par Mr. Malouin.

Traité du Vrai merite de l'Homme, conſideré dans tous les âges & dans toutes les conditions; avec les principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu. 12.

Conſiderations ſur les cauſes de la Grandeur des Romains & de leur decadence. 8.

Memoires de Charles Louis Baron de Pollnitz, contenant les Obſervations qu'il a faites dans ſes Voyages & le caractere des perſonnes que compoſent les principales Cours de l'Europe. 12. 3 Tom.

TABLE DES MATIERES.

A.

ACADEMIE, Projet pour rendre l'Academie des bons Ecrivains plus utile à l'Etat. 268

Agesilas élu Roi de Lacedemone. 64. Ses expeditions en Asie. 65

Ai, Animal d'Amerique. 378

Apparition, explication phyſique d'une apparition. 265

As, explication de ce terme. 122 *& ſuiv.*

Aſcia. Trois ſortes d'Inſtrumens auxquels les Anciens donnoient ce nom. 336 *& ſuiv.*

Atmoſphere de la Terre diviſée en trois Regions. 415 *& ſuiv.*

Auguſtin. (Saint) Deux de ſes Lettres decouvertes depuis peu en Allemagne. 420 *& ſuiv.*

Aurore Boréale. Explication de ce Phénomene. 385 *& ſuiv.*

B.

BEAUSOBRE, (Mr. de) ſa Préface ſur les Memoires de *Frederic Henri*, Prince d'*Orange*. 137

Bazbier. (Mr. le Preſident) Lettre de ce Savant. 348

Buckley (Monſieur) donne une nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Mr. *de Thou*. 244

Bynkershoeck, (Monſieur de) ſes *Obſervations* ſur le *Droit Romain*. 5

C.

CALLY, (Mr. de) ſon Traité ſur l'Euchariſtie. 137

Capitale, avantages que doit produire l'aggrandiſſement continuel de la Ville Capitale d'un Etat. 267

Caumont. (la Marquiſe de) Eloge de cette Dame. 348

Chemins, Projet pour rendre ceux de France praticables en Hiver. 262, 263

Cimon, ſes victoires. 56. Il eſt banni par la voye de l'Oſtracisme. 57. Sa mort. 58

Commerce, Projet pour perfectionner celui de France. 282

Cusuky. Description de cet Arbre. 371. Uſage qu'en font les Japonois. 371, 372

Cyrus condamné à mort, mais la ſentence ne fut pas executée. 62. Il penſe à detrôner ſon frere. 63. Sa mort.

DES MATIERES.

D.

DARIUS, bel ordre qu'il met dans ſes Finances. 41 & ſuiv.

Democéde, hiſtoire de ce Medecin. 50.

Demoſthene, effet de ſon éloquence. 81. Abregé de la vie de cet Orateur. 85 & *ſuiv.*

Denys, le Pere, Tyran de Syracuſe. 71. Se rend maître de la plus grande Ville de la Sicile. *ibid.* Il s'empare du Gouvernement. 72. Epouſe la fille d'*Hermocrate*. *ibid.* Declare la Guerre aux Carthaginois. *ibid.* Sa paſſion violente pour les Belles Lettres. *ibid.* Son caractere. 73. Sa mort. 74.

Denys le Fils, ſon caractere doux & humain. 74. Leçons qu'il reçoit de Platon. *ibid.*

Descartes, comment il explique la *Tranſubſtantiation*. 138.

E.

ENNEMIS *de l'Etat* étoient autrefois bannis tout vifs. 48

Epaminondas appellé en Juſtice comme criminel d'Etat. 77. Il eſt abſous. *ibid.* Victoire qu'il remporte. 78. Sa mort. *ibid.*

Euchariſtie, Pieces fugitives ſur ce Sacrement. 133 & *ſuiv.*

F.

FASNOSKI ou *Namra*. Description de cet Arbre du Japon. 374 & *ſuiv.* A quoi il ſert. *ibid.*

Fer. (Arbre de) Sa description. 371, 372

Eeux volans, à quelle Region de l'air on doit les rapporter. 416

Fontarabie, levée du ſiege de cette Place en 1638. 169

Frederic Henri, Prince d'*Orange*, Memoires qui contiennent ſes Expeditions militaires. 156 & *ſuiv.* Conjectures ſur l'Auteur de ces Memoires. 159, 160

G.

GAMARRE (*D. Eſtevan de*) ſa querelle arrivée à la Haye avec J. Auguſte de Thou. 259, 260

Gayac. Description de cet Arbre. 373

Gelon, Tyran de *Gele*, defait les Carthaginois. 59

Goltzius, ſa Collection de Medailles. 117

Guillaume, (le Prince) ſon mariage avec la Princeſſe Marie, Fille de *Charles* I. Roi d'Angleterre. 173, 174

H.

HAVERCAMP, (Mr. *Sigebert*) ſon Commentaire ſur le Tréſor de Morel. 82. Occaſion qui lui fit naître le deſſein de travailler à cet Ouvrage. 111

Hommes illuſtres, Obſervations pour diriger ceux qui écriront leurs Vies. 268 & *ſuiv.*

TABLE

I.

JUGES, il y en avoit pluſieurs claſſes chez les anciens Romains. 33. Quel âge on devoit avoir pour être mis ſur la liſte. 34

Juifs, leur Apologie. 176. *& ſuiv.* Voyez encore 439 *& ſuiv.*

Juſtinien (l'Empereur) a été regardé par quelques Auteurs comme un ignorant. 17, 18. Ouvrages qu'on lui attribue. 28, 29

L.

LAFONT (Charles) ſon Apologie pour la nouvelle Philoſophie. 138

Liste, (Monſieur) ſon *Tréſor Frédérician*. 221

Lait ſauvage. Voyez *Philander*.

Lumiere Zodiacale, ou *Atmoſphere Solaire*, ce que c'eſt. 392

M.

MAFFEI, (Mr. le Marquis) ſes Antiquités choiſies de la France. 321 *& ſuiv.*

Mahométiſme, explication naturelle de ſon établiſſement. 276 *& ſuiv.*

Mairan. (Monſieur de) Son Traité de l'Aurore Boréale. 389.

Manaſſeh Ben Iſrael, Apologie des Juifs faite par ce Rabin. 176 *& ſuiv.* Voyez encore 439 *& ſuiv.*

Mariage. Pourquoi il y en a tant de mauvais. 434, 435

Médailles de la Famille *Tituria*. 287. de la Famille *Antiſtia*. 289. de la Famille *Cæcilia*. 293. de la Famille *Tarentia*. 294. de la Famille *Sulpicia*. 297. de la Famille *Papia*. 300. de la Famille *Aemilia*. 306

Médailles, Projet pour la perfectionner. 272, 273

Mendians, Projet pour réformer ces ſortes de gens en France. 264

Merite. Traité du vrai Merite de l'Homme. 423 *& ſuiv.*

Milon, l'*Athlete*, célebre par la force de ſon corps & ſon grand courage. 60

Monnoie d'argent, en quel tems on commença à la battre. 123

Morel, ſon *Tréſor de toutes les Médailles des Familles Romaines* &c. 28 *& ſuiv.* Hiſtoire de ſa vie. 91 *& ſuiv.* Injuſtice qu'on lui fait. 96. Il eſt mis à la Baſtille. *ibid.* Sa mort. 107 Suite de l'Extrait de ce Treſor. 285 *& ſuiv.*

N.

NAMRA. Voyez *Famenky*.

O.

OCHUS monte ſur le Trône de Perſe. 80. Sa cruauté.

té. *ibid.* Ses preparatifs contre l'Egypte. 81. Ses expéditions. 82. Il ſe livre à la molleſſe. *ibid.* Il eſt empoiſonné. *ibid.*

P.

PANDECTES, changemens qu'on y a fait. 14
Papado, eſpece de pâte que font les Indiens. 366
Papier. Maniere de le faire au Japon. 362
Pauſanias, Roi de *Lacédémone*, meurt de faim dans un Temple. 55
Periclès, ſon autorité ſur les Atheniens. 57. Son credit ſouleve contre lui les principaux d'Athenes. 58. Il ſubit le ban de l'Oſtracisme & l'emporte ſur Thucydide. *ibid.* Sa grande éloquence. 59. Il réduit les Samiens. *ibid.*
Perizonius, (Jaques) ſes remarques ſur les Medailles. 120
Philander, eſpece de Loir d'Amerique. 379. Sa deſcription. 380, 381
Phyſique, Projet pour établir à la Bibliotheque du Roi de France, des Conferences ſur la Phyſique. 282, 285
Pierre (M. *l'Abbé de St.*) ſes Ouvrages de Politique. 260 *& ſuiv.*
Polani. (Monſieur) Son éloge. 347
Puberté: quel eſt l'âge de la pleine puberté. 36 *& ſuiv.*

R.

RELIGIEUX. Projet pour rendre les Etabliſſemens des Religieux plus utiles au Prochain. 274
Richelieu, (le Cardinal de) ſa mort. 170
Rollin, (Monſieur) ſon *Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois &c.* 45 *& ſuiv.*

S.

SAGO, ce que c'eſt. 366 *& ſuiv.*
Scylax, ſes voyages ſur Mer. 51
Seba. (Monſieur *Albert*) Deſcription exacte des Curioſitez Naturelles de ſon Cabinet. 357 *& ſuiv.*
Socrate, ce qu'étoit le Demon de ce Philoſophe. 66. Il eſt declaré le plus ſage des Hommes par l'Oracle de Delphes. 67. Il eſt condamné à la mort. *ibid.* Ses ſentimens. 68, 69
Sogdien tue *Xerxès* II. & eſt declaré Roi à ſa place. 61
Spon. (Jaques) Inſcriptions publiées par cet Auteur. 341, 342
Spanheim, (le Baron de) ſon Ouvrage ſur les Medailles. 120

T.

TAMANDUA, ou *Mangeur de Fourmis*. Deſcription de cet Animal. 382.

TABLE DES MATIERES.

Tatu ou *Taton*. Description de cet Animal. 376 *& ſuiv.*
Themiſtocle propoſe aux Atheniens le plus noir & le plus perfide des deſſeins. 55. Il ſe refugie auprès d'*Artaxerxes*. *ibid.*
Theologiens, Projet pour faire ceſſer leurs Diſputes ſeditieuſes. 278 *& ſuiv.*
Thou, (*J. Aug. de*) ſon Hiſtoire. 243 *& ſuiv.*
Thou (*François Auguſte de*) Fils de l'Hiſtorien, condamné à mort. 257
Thou (*Jaques Auguſte de*) ſecond Fils de l'Hiſtorien, conteſtation qu'il eut pendant ſon Ambaſſade en Hollande avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. 259
Tranſfuges condamnez à être brûlez vifs. 38
Tribonien juſtifié contre le grand nombre d'Interpolations qu'on l'accuſe d'avoir fait dans la compilation de l'ancien Droit. 10 *& ſuiv.* Son reſpect pour l'antiquité, ou les Fragmens des anciens Juriſconſultes. 20

V.

VAILLANT (*Jean Foi*) grand nombre de Medailles qu'il apporte des Pays étrangers. 116. & qu'il publie enſuite. 117 *& ſuiv.*
Valois, (le Pere de) ouvrage de ce Jeſuite. 136
Veuves (les) ne pouvoient autrefois, ſans encourir une note d'infamie, ſe remarier dans l'année du Deuil. 22. Raiſons pour leſquelles on leur avoit preſcrit ce terme. 23 *& ſuiv.*
Voltaire, ſon *Temple du Gout*. 209 *& ſuiv.*

X.

XERXE'S, ce qui ſe paſſa ſous ſon regne. 53 *& ſuiv.*
Xerxes II. tué par un de ſes freres bâtards. 61

Z.

ZAGOE. Description de cet Arbre. 364 *& ſuiv.*

FIN.